
Tableaux de l'économie française

Édition 2011



Coordination	Marie-Annick Bras, Olivier Pégaz-Blanc
Directeur de la publication	Jean-Philippe Cotis
Directeur de la collection	Gaël de Peretti
Rédaction	Delphine Kocoglu, Françoise Martial, Patricia Roosz, Joëlle Tronyo
Composition	Info Color (Gap)
Couverture	Coordination : Agnès Dugué Conception et réalisation : Ineiaki Global Design
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 18, boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS CEDEX 14 www.insee.fr

© Insee 2011 « Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur »

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux quatre départements d'outre-mer. Le terme République française concerne la France et les collectivités d'outre-mer.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les sources d'organismes internationaux (Eurostat, Onu...), qui peuvent diverger des sources Insee pour les données françaises.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être de fait légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Dans cette édition, certaines données sont présentées selon la nomenclature NAF rév. 2 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les sources utilisées pour la réalisation de cet ouvrage n'étant pas encore toutes disponibles dans cette nomenclature, certaines données sont encore présentées selon la nomenclature NAF rév. 1 (2003).

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème et de la double page

Titre de la double-page

11.1 Principaux indicateurs économiques

Une présentation synthétique sur chaque double-page

Les mots en gras couleur sont définis plus bas

Des définitions pour comprendre les tableaux, les graphiques et les textes

L'ensemble des définitions est regroupé dans les annexes

En 2009, les économies avancées ont traversé la plus forte récession de l'après-guerre. Fin 2008 et début 2009, la récession atteint son paroxysme, mais dès le deuxième trimestre 2009, des signes de stabilisation de l'activité se font jour, et la reprise de l'activité se confirme au second semestre. Elle se manifeste cependant de façon hétérogène entre les différentes économies, en particulier en Europe.

En 2009, le **produit intérieur brut** de la France recule de 2,6 % en moyenne annuelle, après + 0,2 % en 2008 et + 2,4 % en 2007. Corrigée du nombre de jours ouvrables, la baisse est un peu moindre (- 2,5 %). Entamée au printemps 2008, la contraction de l'activité s'est accentuée en fin d'année 2008 et au premier trimestre 2009. Même si l'économie croît à nouveau depuis le printemps 2009, le décrochage n'est pas résorbé : l'activité demeure fin 2009 à un niveau proche de celui observé trois ans auparavant. L'investissement des entreprises non financières se contracte (- 8,0 % après + 2,4 %) et comme lors des précédentes phases de fort ralentissement ou de récession, les entreprises déstockent massivement. À lui seul, le déstockage réduit le PIB de 1,9 point sur l'année (- 0,3 point en 2008).

Les flux d'échanges extérieurs se contractent fortement. Le recul des exportations en volume (- 12,4 % après - 0,5 % en 2008) est sans précédent depuis l'après-guerre, tout comme celui des importations (- 10,7 %

après + 0,6 %). En valeur, le solde extérieur se redresse légèrement tout en restant déficitaire, à - 1,9 point de PIB.

En revanche, la consommation des **administrations publiques** accélère sous l'effet du plan de relance et celle des **ménages** résiste. La baisse de l'inflation soutient le **pouvoir d'achat** des ménages ; leur taux d'épargne augmente. Les dépenses de consommation des ménages progressent de nouveau en 2009. Les achats de produits manufacturés renouent avec la croissance sous l'effet des achats d'automobiles avec la mise en place du dispositif de « prime à la casse ».

En 2009, la **valeur ajoutée** des sociétés non financières baisse plus vite que la rémunération de leurs salariés (- 3,9 % contre - 1,4 %). L'excédent brut d'exploitation qu'elles dégagent recule nettement (- 9,4 % après + 1,9 %). Leur **taux de marge** diminue de 1,8 point pour s'établir à 29,8 % de la valeur ajoutée. Le solde net des revenus de la propriété des sociétés non financières se détériore : les dividendes qu'elles reçoivent baissent, alors que les dividendes qu'elles versent progressent légèrement. Au total, leur épargne baisse de 9,7 % dans le prolongement de l'année précédente. Dans le même temps, ces sociétés coupent dans leurs dépenses d'investissement, si bien que leur taux d'autofinancement est quasiment stable, après une chute de plus de 10 points en 2008. ■

Définitions

Formation brute de capital fixe (FBCF) : acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée.

Taux d'investissement : rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

Valeur ajoutée : un des soldes du compte de résultat. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Administrations publiques, consommation finale des ménages, institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), pouvoir d'achat, produit intérieur brut (PIB), revenu disponible des ménages : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.
- « Les comptes de la Nation en 2009 – une récession sans précédent depuis l'après-guerre », *Insee Première* n° 1294, mai 2010.
- « Les comptes des administrations publiques en 2009 », *Insee Première* n° 1293, mai 2010.
- « La conjoncture économique, sociale et environnementale en 2010 », *Avis et rapports*, Conseil économique, social et environnemental, mars 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Des publications pour approfondir le sujet
Les adresses des sites Internet sont dans « Adresses utiles » en annexes

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne, ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Principaux indicateurs économiques 11.1

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Ressources et emplois de biens et services à prix courants

Ressources	2008 (r)		2009		Emplois	2008 (r)		2009	
	en milliards d'euros		en milliards d'euros			2008 (r)		2009	
Produit intérieur brut (PIB)	1 948,5	1 907,1	1 562,3	1 582,6	1 562,3	1 582,6	1 083,8	1 084,6	
Valeur ajoutée au prix de base	1 750,5	1 721,7	Dépense de consommation des ménages	451,4	469,8				
Impôts sur les produits	210,6	201,1	Dépense de consommation des ISBLSM	424,6	392,1				
Subventions sur les produits	-12,7	-15,7	Formation Brute de Capital Fixe	0,9	0,9				
Importations	563,2	476,6	Acquisitions, nettes de cessions, d'objets de valeur	4,1	-31,4				
			Variation de stocks	519,9	439,6				
			Exportations						
Total des ressources et des emplois	2 511,7	2 383,8							

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

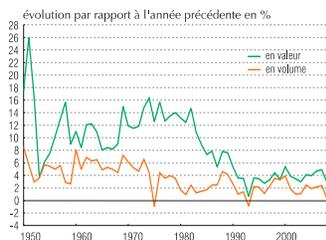
Unité

FBCF par secteur institutionnel

2009	Evolution en volume ¹ en %			
	en milliards d'euros	07/06 (r)	08/07 (r)	09/08 (p)
Sociétés non financières ²	204,3	8,1	2,4	-8,0
Sociétés financières ²	13,7	-5,5	9,5	-16,2
Administrations publiques	63,9	4,4	-2,8	0,5
Ménages ³	106,6	4,6	-2,7	-8,7
ISBLSM	3,6	11,4	15,3	10,9
Total	392,1	6,0	0,5	-7,1

1. À prix chaînés.
2. Y compris entreprises individuelles.
3. Hors entrepreneurs individuels.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Évolution du PIB en France



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Des éléments graphiques d'illustration

Champ, source, note de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

Capacité ou besoin de financement des secteurs institutionnels

	en milliards d'euros		
	2007 (r)	2008 (r)	2009
Entreprises non financières	-49,4	-64,4	-22,9
Entreprises financières	0,9	15,6	23,9
Administrations publiques	-51,8	-65,0	-144,4
Administration centrale	-43,9	-55,4	-114,8
État	-39,7	-55,5	-117,6
ODAC	-4,2	0,1	2,8
Administrations locales	-7,6	-8,7	-5,6
Administrations de sécurité sociale	-0,2	-0,9	-24,0
Ménages ¹	60,1	61,2	88,4
ISBLSM	-0,3	0,0	0,9
Nation	-40,5	-52,6	-54,1

1. Y compris entrepreneurs individuels.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Principaux agrégats de la comptabilité nationale par habitant

	en euros courants par habitant	
	2008 (r)	2009 (p)
Produit intérieur brut	30 379	29 571
Revenu disponible brut des ménages	19 965	20 061
Dépense de consommation finale des ménages	16 897	16 817
Épargne brute des ménages	3 068	3 243
Capacité de financement des ménages	954	1 371

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

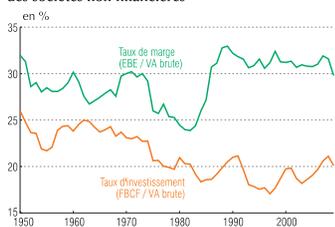
PIB par habitant dans l'Union européenne

	en indice base 100 pour l'UE à 27		en indice base 100 pour l'UE à 27		
	2008 (r)	2009 (p)	2008 (r)	2009 (p)	
Allemagne	116	116	Lettonie	57	49
Autriche	123	123	Lituanie	62	53
Belgique	115	115	Luxembourg	276	268
Bulgarie	41	...	Malte	76	78
Chypre	96	98	Pays-Bas	134	130
Danemark	120	117	Pologne	56	...
Espagne	103	104	Portugal	78	78
Estonie	67	62	Rép. tchèque	80	80
Finlande	117	110	Roumanie
France	108	107	Royaume-Uni	116	116
Grèce (p)	94	95	Slovaquie	72	72
Hongrie	64	63	Slovénie ¹	91	86
Irlande	135	131	Suède	122	120
Italie	102	102	UE à 27	100	100

1. Ruptures de série en 2008 et en 2009.
Champ : les chiffres de base sont exprimés en standards de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives. Cet indice est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.
Source : Eurostat.

Des données de cadrage européennes ou mondiales

Taux de marge et taux d'investissement des sociétés non financières



Champ : sociétés non financières hors entreprises individuelles.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Économie générale

Titre du thème

Édition
2011

Tableaux de l'économie française

Territoire - Population

1. Territoire

1.1	Pays du monde	10
1.2	Union européenne	12
1.3	Régions - Départements	14
1.4	Villes de France	16

2. Développement durable

2.1	Environnement	18
2.2	Utilisation des ressources	20
2.3	Changement climatique et effet de serre	22

3. Population

3.1	Accroissement de la population	24
3.2	Vie en couple	26
3.3	Ménages - Familles	28
3.4	Natalité - Fécondité	30
3.5	Espérance de vie - Mortalité	32
3.6	Population par âge	34
3.7	Population handicapée	36
3.8	Parité hommes-femmes	38
3.9	Étrangers - Immigrés	40

Emploi - Revenus

4. Travail - Emploi

4.1	Population active	44
4.2	Chômage	46
4.3	Politiques d'emploi	48
4.4	Formes d'emploi et durée du travail	50
4.5	Emploi de la Fonction publique	52
4.6	Emploi par âge	54
4.7	Emploi par activité	56

5. Revenus - Salaires

5.1	Salaires dans les entreprises	58
5.2	Salaires dans la fonction publique	60
5.3	Salaires minimum - Coût du travail	62
5.4	Revenus des ménages	64
5.5	Niveaux de vie	66
5.6	Retraites	68
5.7	Protection et aide sociale	70

Conditions de vie - Société

6. Consommation

6.1	Consommation des ménages	74
6.2	Équipement des ménages	76
6.3	Multimédias	78
6.4	Vacances - Loisirs - Sports	80
6.5	Culture	82

7. Logement

7.1	Habitat	84
7.2	Propriétaires - Locataires	86

8. Justice

8.1	Criminalité - Délinquance	88
8.2	Justice	90

9. Santé

9.1	Maladies - Accidents	92
9.2	Personnels et équipements de santé	94
9.3	Dépenses de santé	96
9.4	Tabac - Alcool - Toxicomanie	98

Économie - Finances

10. Enseignement - Éducation	
10.1 Enseignements des 1 ^{er} et 2 nd degrés	100
10.2 Enseignement supérieur	102
10.3 Établissements - Enseignants	104
10.4 Niveaux de formation	106
11. Économie générale	
11.1 Principaux indicateurs économiques	110
11.2 Croissance - Productivité	112
11.3 Production des branches	114
11.4 Prix à la consommation	116
12. Monnaie - Marchés financiers	
12.1 Monnaie - Crédit	118
12.2 Épargne - Patrimoine	120
12.3 Bourse - Marchés financiers	122
13. Finances publiques	
13.1 Budget de l'État	124
13.2 Prélèvements obligatoires	126
13.3 Dépense publique	128
13.4 Finances publiques locales	130
13.5 Union monétaire européenne	132
14. Échanges extérieurs	
14.1 Commerce extérieur	134
14.2 Balance commerciale	136
14.3 Échanges bilatéraux	138
14.4 Investissements internationaux	140
15. Entreprises	
15.1 Démographie d'entreprises	144
15.2 Caractéristiques des entreprises	146
15.3 Groupes d'entreprises	148
15.4 Entreprises publiques	150
15.5 Artisanat	152
16. Recherche - Innovation	
16.1 Recherche & Développement	154
16.2 Innovation	156
17. Agriculture - Pêche	
17.1 Revenus et productions agricoles	158
17.2 Exploitations agricoles	160
17.3 Pêche - Aquaculture	162
18. Industrie - Construction	
18.1 Industrie agroalimentaire	164
18.2 Production industrielle	166
18.3 Industrie automobile	168
18.4 Construction	170
19. Énergie	
19.1 Bilan énergétique	172
19.2 Pétrole - Charbon	174
19.3 Électricité - Gaz naturel	176
20. Commerce - Services	
20.1 Commerce	178
20.2 Services marchands	180
20.3 Banques - Assurances	182
20.4 Communication	184
20.5 Audiovisuel	186
20.6 Tourisme	188
20.7 Transports de voyageurs	190
20.8 Transports de marchandises	192
Définitions	197
Adresses utiles	241
Index alphabétique	247

Annexes

Territoire Population

Territoire
Développement durable
Population

1.1 Pays du monde

En 2008, la population mondiale atteint 6,8 milliards d'habitants, dont plus de quatre milliards en Asie et près d'un milliard en Afrique. Depuis le 19^e siècle, la population mondiale connaît une croissance extrêmement importante. Elle est passée d'un milliard de personnes en 1800 à six milliards en 1999. En 2008, la densité mondiale de la population est de 50 habitants par km² mais elle peut dépasser 20 000 habitants au km² dans certaines régions de l'Asie du sud-est. Les populations des pays développés vieillissent et enregistrent une faible croissance, celles des pays en développement, qui commencent à connaître le vieillissement démographique à leur tour, sont encore jeunes et en pleine croissance.

En 2008, selon l'Ined, 3,3 milliards de personnes vivent dans les villes, soit à peu près la moitié de la population mondiale. La population urbaine a connu une croissance des plus rapides au 20^e siècle : elle est passée de 220 millions à 2,8 milliards d'habitants. La croissance des villes sera, au cours des décennies à venir, d'une ampleur sans précédent dans le monde en développement. Le phénomène sera particulièrement frappant en Afrique et en Asie où la population urbaine aura doublé de 2000 à 2030, date à laquelle les villes du monde en développement, grandes et petites, abriteront 81 % de la population urbaine de la planète.

Selon l'**ONU**, la population mondiale devrait dépasser les 9 milliards de personnes en 2050, contre 6,8 milliards en 2008. Une

forte majorité des nouveaux habitants de la planète, environ 2,3 milliards de personnes, vivront dans les pays aujourd'hui en développement, dont la population passerait de 5,6 milliards de personnes en 2009 à 7,9 milliards en 2050. Les pays les plus développés ne devraient voir leur population augmenter que faiblement, passant de 1,23 à 1,28 milliard pendant cette même période. Sans le solde migratoire positif provenant des pays en développement (qui devrait s'établir aux alentours de 2,4 millions de personnes chaque année entre 2009 et 2050), la population des pays développés aurait même tendance à diminuer, pour atteindre 1,15 milliard de personnes. Quant à la population des 49 pays les moins développés, elle devrait doubler et passer de 840 millions de personnes en 2009 à 1,7 milliard en 2050.

Les émigrants représentent aujourd'hui à peu près 3 % de la population mondiale, soit 200 millions de personnes. Depuis 50 ans, l'augmentation du nombre de migrants est continue. L'Amérique du Nord et l'Europe connaissent des soldes migratoires largement positifs. De 2005 à 2010, le solde migratoire participe deux fois plus que l'accroissement naturel à l'accroissement de la population dans huit pays ou régions : la Belgique, Macao, la République tchèque, le Luxembourg, le Qatar, Singapour, la Slovénie et l'Espagne. Les pays connaissant un solde migratoire négatif sont le Mexique, la Chine, l'Inde, les Philippines et le Pakistan. ■

Définitions

Estimations et projections de la population mondiale : estimations de population fondées sur de récents recensements, des données nationales officielles ou des projections des Nations unies. Les effets de mouvements de réfugiés, du grand nombre de travailleurs étrangers et des changements de population attribuables à la conjoncture politique sont, autant que faire se peut, pris en considération. Les projections sont fondées sur des hypothèses raisonnables quant à l'évolution de la fécondité, de la mortalité et de la migration. Elles proviennent des projections officielles des pays ou des séries publiées par l'ONU.

Vieillesse démographique : désigne l'augmentation de la proportion de personnes âgées (et en contrepartie la diminution de celle des jeunes) dans une population. Ce phénomène a surtout touché jusqu'à présent les pays du Nord, dont la fécondité et la mortalité ont beaucoup baissé, mais il commence à toucher les pays du Sud.

Organisation des Nations unies (ONU) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'état des villes africaines 2010 », Organisation des Nations unies, novembre 2010.
- « Le nombre et la part des immigrés dans la population : comparaisons internationales », *Population & sociétés*, n° 472, Ined, novembre 2010.
- « Annuaire démographique 2008 », Organisation des Nations unies, octobre 2010.
- « L'espèce humaine a-t-elle un problème de fertilité ? », *Population & sociétés* n° 471, Ined, octobre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Population, superficie et densité des principaux pays du monde en 2008

Pays	Population en millions ¹	Superficie en milliers de km ²	Densité moyenne en hab./km ²	Pays	Population en millions ¹	Superficie en milliers de km ²	Densité moyenne en hab./km ²
Europe	731,6	23 049	32	<i>Nigéria</i> ²	151,2	924	164
<i>dont : Allemagne</i>	82,3	357	230	<i>Ouganda</i>	31,7	242	3 123
<i>Autriche</i>	8,3	84	99	<i>Rép. dém. du Congo</i>	64,3	2 345	79
<i>Belgique</i>	10,6	31	347	<i>Soudan</i>	41,3	2 506	16
<i>Biélorussie</i>	9,7	208	47	<i>Tanzanie</i>	42,4	945	53
<i>Bulgarie</i>	7,6	111	68	<i>Tunisie</i>	10,2	164	23
<i>Croatie</i>	4,4	57	78	<i>Zimbabwe</i>	12,4	391	21
<i>Danemark</i>	5,5	43	127	Amérique du Nord	345,1	21 776	16
<i>Espagne</i>	44,5	506	88	<i>dont : Canada</i>	33,3	9 985	3
<i>Estonie</i>	1,3	45	30	<i>États-Unis</i>	311,7	9 629	32
<i>Finlande</i>	5,3	338	16	Amérique latine, Caraïbes	576,1	20 546	28
France métropolitaine	62,0	552	112	<i>dont : Argentine</i>	39,9	2 780	14
<i>Grèce</i>	11,1	132	84	<i>Brésil</i>	192,0	8 515	22
<i>Hongrie</i>	10,0	93	108	<i>Chili</i>	16,8	756	22
<i>Irlande</i>	4,4	70	63	<i>Colombie</i>	45,0	1 142	39
<i>Italie</i>	59,6	301	198	<i>Cuba</i>	11,2	110	101
<i>Lettonie</i>	2,3	65	35	<i>Équateur</i>	13,4	256	47
<i>Lituanie</i>	3,4	65	51	<i>Guatemala</i>	13,7	109	126
<i>Luxembourg</i>	0,5	3	186	<i>Mexique</i>	108,6	1 964	55
<i>Malte</i>	0,4	n.s.	1 289	<i>Pérou</i>	28,8	1 285	22
<i>Moldavie</i>	3,6	34	107	<i>Venezuela</i>	28,1	912	31
<i>Norvège</i>	4,8	324	12	Asie	4 075,3	31 880	128
<i>Pays-Bas</i>	16,5	37	398	<i>dont : Afghanistan</i> ²	26,3	652	40
<i>Pologne</i>	38,1	313	118	<i>Arabie Saoudite</i>	25,2	2 150	12
<i>Portugal</i>	10,7	92	116	<i>Bangladesh</i>	160,0	144	1 111
<i>République tchèque</i>	10,3	79	131	<i>Chine</i> ^{2,3}	1 329,1	9 597	139
<i>Roumanie</i>	21,3	238	90	<i>Corée du Nord</i> ²	23,7	121	197
<i>Royaume-Uni</i>	61,2	243	252	<i>Corée du Sud</i>	48,2	100	484
<i>Féd. de Russie</i>	141,4	17 098	8	<i>Inde</i>	1 181,4	3 287	359
<i>Serbie</i>	9,8	88	111	<i>Indonésie</i>	227,3	1 911	119
<i>Slovaquie</i>	5,4	49	110	<i>Iraq</i>	30,1	435	69
<i>Slovenie</i>	2,0	20	99	<i>Iran</i>	73,3	1 629	44
<i>Suède</i>	9,2	450	20	<i>Japon</i>	127,3	378	337
<i>Suisse</i>	7,5	41	183	<i>Malaisie</i>	27,0	331	82
<i>Ukraine</i>	46,0	604	76	<i>Birmanie (Myanmar)</i>	49,6	677	73
Afrique	987,1	30 312	33	<i>Népal</i>	28,8	147	196
<i>dont : Afrique du Sud</i>	49,7	1 221	41	<i>Ouzbékistan</i> ²	27,2	447	61
<i>Algérie</i>	34,4	2 382	14	<i>Pakistan</i>	177,0	796	222
<i>Burkina Faso</i>	15,2	273	55	<i>Philippines</i>	90,3	300	301
<i>Côte-d'Ivoire</i>	20,6	322	64	<i>Sri Lanka</i>	20,1	66	306
<i>Égypte</i>	81,5	1 002	81	<i>Syrie</i>	21,2	185	115
<i>Éthiopie</i>	80,7	1 104	73	<i>Thaïlande</i>	67,4	513	131
<i>Ghana</i>	23,3	239	98	<i>Turquie</i>	73,9	784	94
<i>Kenya</i>	38,8	580	67	<i>Viet Nam</i>	87,1	331	262
<i>Madagascar</i>	19,1	587	32	<i>Yémen</i>	22,9	528	43
<i>Maroc</i>	31,6	447	71	Océanie	34,9	8 564	4
<i>Mozambique</i>	22,3	802	28	<i>dont Australie</i>	21,1	7 692	3
<i>Niger</i>	14,7	1 267	12	Monde	6 750,1	136 127	50

1. Estimations de population en milieu d'année.

2. Population et densité en 2007.

3. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong (7,0 millions d'habitants, 1 104 km² et 6 320 habitants par km² en 2008) et Macao (0,6 million d'habitants, 30 km² et 18 705 habitants par km² en 2008).

Source : Onu (World population prospects, the 2008 revision).

Projections de population en 2030 et 2050

en millions d'habitants

Rang	Pays	2030	2050	Rang	Pays	2030	2050	Rang	Pays	2030	2050
1	Inde	1 485	1 614	9	Éthiopie	132	174	17	Turquie	90	97
2	Chine	1 462	1 417	10	Fédération de Russie	129	116	18	Iran	90	97
3	États-Unis	370	404	11	Mexique	126	129	19	Allemagne	78	71
4	Indonésie	271	288	12	Philippines	124	146	20	Tanzanie	75	109
5	Pakistan	266	335	13	Japon	117	102	21	Thaïlande	73	73
6	Nigéria	227	289	14	Égypte	111	130	22	Royaume-Uni	68	72
7	Brésil	217	219	15	Rép. dém. du Congo	109	148	23 France	66	68	
8	Bangladesh	203	222	16	Viet Nam	105	112	Monde	8 309	9 150	

Source : Onu (World population prospects, the 2008 revision).

1.2 Union européenne

Les niveaux de fécondité constamment bas, combinés avec une augmentation de la longévité et le fait que les enfants du *baby-boom* arrivent à l'âge de la retraite, conduisent à un vieillissement de la population de l'**Union européenne (UE)**. Le nombre de personnes en âge de travailler décroît et celui des personnes âgées s'accroît. Jusqu'à la fin des années 80, l'accroissement naturel a constitué l'élément majeur de l'augmentation de la population. Depuis le début des années 90, les migrations internationales ont gagné en importance et sont devenues le moteur essentiel de la croissance de la population.

Au 1^{er} janvier 2010, la population de l'Union européenne à 27 est estimée à 501,1 millions de personnes contre 499,7 millions un an plus tôt. Elle a augmenté de 1,4 million, soit un taux annuel de 2,7 pour 1 000 habitants. L'Union européenne représente 7 % de la population mondiale. Moins peuplée que la Chine (20 %) et l'Inde (18 %), elle devance les États-Unis (5 %), l'Indonésie et le Brésil (3 % chacun).

Avec un **produit intérieur brut** de 12 500 milliards, l'Union européenne représente, en 2008, 30 % du PIB mondial (41 200 milliards d'euros) contre 23 % pour les États-Unis, 8 % pour le Japon et 7 % pour la Chine. En 2009, le PIB par habitant, mesuré en **standard de pouvoir d'achat (SPA)**, varie très fortement d'un pays à l'autre au sein de l'Union européenne à 27. Quatorze pays se situent en dessous de la moyenne, il s'agit de la Grèce, du Portugal et les 12 pays devenus membres

en 2004 et 2007. Sept de ces pays ont un PIB par habitant situé entre 30 % et 60 % en dessous de la moyenne, avec le plus faible niveau relevé en Roumanie et en Bulgarie. En raison notamment de l'importance des travailleurs frontaliers, le Luxembourg reste le pays de l'Union ayant le PIB par habitant le plus élevé.

En 2009, compte tenu du retournement conjoncturel, le taux d'emploi de la population de l'Union âgée de 15 à 64 ans (64,6 %) est en baisse de 1,3 point par rapport à 2008 et reste donc en dessous de l'objectif des 70 % que le Conseil de Lisbonne avait fixé pour 2010. Toutefois, cinq États membres atteignent ou dépassent encore la barre des 70 % : l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas, et la Suède. En revanche, l'Espagne, la Roumanie, l'Italie, la Hongrie, la Pologne et Malte enregistrent des taux inférieurs à 60 %.

En 2009, les économies avancées ont traversé la plus forte récession de l'après-guerre. Avec une valeur de 8,9 %, le taux de chômage moyen dans l'Union européenne augmente de 1,9 point par rapport à 2008. Le chômage a augmenté dans tous les pays membres de l'Union européenne, particulièrement dans les pays baltes. Sur les 27 pays de l'Union, dix d'entre eux ont un taux supérieur au taux moyen européen. Dans sept pays, le taux de chômage dépassent les 10 %, il atteint même les 18 % en Espagne. Seuls deux pays membres ont des taux inférieurs à 5 %, il s'agit de l'Autriche (4,8 %) et des Pays-Bas (3,7 %). ■

Définitions

Standard de pouvoir d'achat (SPA) : unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre des pays ayant des indices d'une valeur proche ne doivent pas être sur-interprétées.

G20 (groupe des 20), indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), produit intérieur brut (PIB), Traité de Maastricht, Union européenne (UE) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat », *communiqué de presse* n° 195, Eurostat, décembre 2010.
- « Une nouvelle publication d'Eurostat sur l'UE et le G20 », *communiqué de presse* n° 155, Eurostat, octobre 2010.
- « La France et ses régions », *Insee Références*, édition 2010.
- « L'Europe en chiffres », Eurostat, édition 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Pays membres de l'Union européenne en 2009

	Année d'entrée dans l'Union européenne	Population au 1 ^{er} janvier 2010 (p) en millions	Part de la population ayant moins de 15 ans en % ¹	Part de la population ayant plus de 65 ans en % ¹	Taux d'emploi des 15 à 64 ans en %	Taux de chômage en %	PIB par habitant en SPA ²	Variation annuelle des prix à la consommation ³ en %
Allemagne (DE) ⁴	1958	81,8	13,6	20,4	70,9	7,5	27 400	0,2
Autriche (AT)	1995	8,4	15,1	17,4	71,6	4,8	29 300	0,4
Belgique (BE)	1958	10,8	16,9	17,1	61,6	7,9	27 400	0,0
Bulgarie (BG)	2007	7,6	13,4	17,4	62,6	6,8	...	2,5
Chypre (CY)	2004	0,8	17,1	12,7	69,9	5,3	23 200	0,2
Danemark (DK)	1973	5,5	18,3	15,9	75,7	6,0	28 400	1,1
Espagne (ES)	1986	46,0	14,8	16,6	59,8	18,0	24 300	-0,2
Estonie (EE)	2004	1,3	14,9	17,1	63,5	13,8	15 000	0,2
Finlande (FI)	1995	5,4	16,7	16,7	68,7	8,2	26 600	1,6
France (FR)	1958	64,7	18,5	16,5	64,2	9,5	25 400	0,1
Grèce (GR)	1981	11,3	14,3	18,7	61,2	9,5	21 900	1,3
Hongrie (HU)	2004	10,0	14,9	16,4	55,4	10,0	15 300	4,0
Irlande (IE)	1973	4,5	20,9	11,0	61,8	11,9	29 800	-1,7
Italie (IT)	1958	60,3	14,0	20,1	57,5	7,8	24 400	0,8
Lettonie (LV)	2004	2,2	13,7	17,3	60,9	17,1	12 200	3,3
Lituanie (LT)	2004	3,3	15,1	16,0	60,1	13,7	12 900	4,2
Luxembourg (LU)	1958	0,5	18,0	14,0	65,2	5,1	63 900	0,0
Malte (MT)	2004	0,4	15,9	14,1	54,9	7,0	19 000	1,8
Pays-Bas (NL)	1958	16,6	17,7	15,0	77,0	3,7	30 800	1,0
Pologne (PL)	2004	38,2	15,3	13,5	59,3	8,2	14 300	4,0
Portugal (PT)	1986	10,6	15,3	17,6	66,3	9,6	18 800	-0,9
République tchèque (CZ)	2004	10,5	14,1	14,9	65,4	6,7	19 200	0,6
Roumanie (RO)	2007	21,5	15,2	14,9	58,6	6,9	10 700	5,6
Royaume-Uni (UK)	1973	62,0	17,5	16,3	69,9	7,6	26 400	2,2
Slovaquie (SK)	2004	5,4	15,4	12,1	60,2	12,0	17 200	0,9
Slovénie (SI)	2004	2,0	14,0	16,4	67,5	5,9	20 700	0,9
Suède (SE)	1995	9,3	16,7	17,8	72,2	8,3	27 900	1,9
Union européenne à 27	///	501,1	15,7	17,1	64,6	8,9	23 500	1,0

1. Données 2008 pour la Belgique et l'UE à 27.

2. SPA : Standard de Pouvoir d'Achat.

3. Taux de variation annuel moyen de l'IPC global.

4. Entrée en 1990 pour l'ex-RDA.

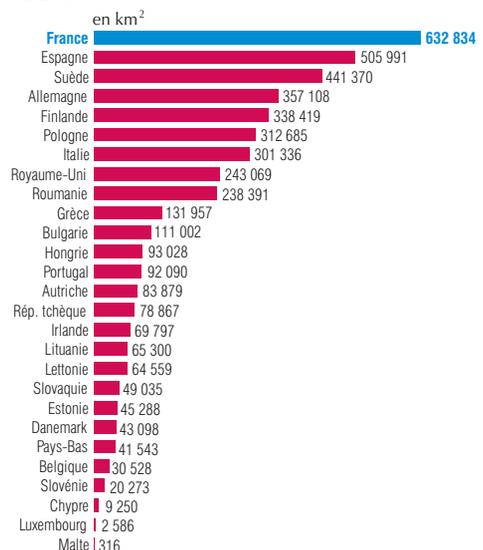
Source : Eurostat.

Situation de l'Union européenne à 27 dans le monde et parmi les autres pays du G20

	Population en millions		Part de la population mondiale en %		PIB en milliards d'euros		% du PIB mondial	
	2010	1960	2010	2008	2008	2008	2008	2008
Afrique du Sud	50,5	0,6	0,7	188	0,5			
Arabie saoudite	26,2	0,1	0,4	318	0,8			
Argentine	40,7	0,7	0,6	223	0,5			
Australie	21,5	0,3	0,3	690	1,7			
Brésil	195,4	2,4	2,8	1 096	2,7			
Canada	33,9	0,6	0,5	952	2,3			
Chine	1 354,1	21,4	19,6	2 941	7,1			
Corée du Sud	48,5	0,8	0,7	632	1,5			
États-Unis	317,6	6,2	4,6	9 658	23,4			
Inde	1 214,5	14,8	17,6	828	2,0			
Indonésie	232,5	3,1	3,4	350	0,8			
Japon	127,0	3,1	1,8	3 338	8,1			
Mexique	110,6	1,3	1,6	738	1,8			
Russie	140,4	4,0	2,0	1 093	2,7			
Turquie	75,7	0,9	1,1	540	1,3			
UE27	501,0	13,3	7,3	12 506	30,4			
Monde	6 908,7	100,0	100,0	41 193	100,0			

Sources : Eurostat ; Onu.

Superficie des pays de l'Union européenne à 27 en 2008



Source : Eurostat.

1.3 Régions - Départements

Au 1^{er} janvier 2010, la population française compte 64,7 millions d'habitants dont 1,9 réside dans les **départements** d'outre-mer. La population a augmenté en moyenne chaque année de 0,7 %, depuis 1999. La croissance démographique repose sur un **solde naturel** soutenu mais également sur l'apport des migrations. La population française représente 13 % de celle de l'Europe à 27. La France se positionne au second rang, derrière l'Allemagne et devant la Grande-Bretagne et l'Italie.

Alors que durant la période 1989-1999, l'Auvergne et le Limousin étaient des **régions** déficitaires, entre 1999 et 2010 seule la Champagne-Ardenne perd des habitants, certes à un rythme très faible. Dans la moitié nord de la France, les régions ont connu des évolutions modestes. À l'inverse, les régions du Sud ou du littoral atlantique sont en pleine forte croissance démographique. Les régions d'outre-mer ont une croissance relativement élevée, due en grande partie à un accroissement naturel important. Cette dynamique naturelle se conjugue avec un fort **solde migratoire** apparent pour la Guyane qui affiche une croissance particulièrement soutenue.

Avec un taux d'évolution annuel moyen sur la période 1999-2010 supérieur à la moyenne nationale, les régions du Sud et de l'Ouest se distinguent, notamment en raison d'un excédent migratoire. Ces régions accueillent plus de migrants qu'elles n'en voient partir : la Corse est en tête, suivie par le Languedoc-Roussillon,

Midi-Pyrénées et l'Aquitaine. En revanche, les régions du Nord et du Nord-Est sont très fortement déficitaires avec un nombre de départs plus importants que les arrivées, en particulier en Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais et Île-de-France.

Depuis le début des années 2000, le nombre des naissances en France dépasse les 800 000, alors que le nombre de femmes d'âge fécond diminue régulièrement depuis 15 ans. La stabilité des décès permet le maintien d'une forte croissance naturelle. Néanmoins, le vieillissement de la population française se poursuit. Les populations des régions d'outre-mer sont beaucoup plus jeunes : près de 35 % des habitants y ont moins de 20 ans. À l'inverse, les populations du Limousin, de Poitou-Charentes, d'Auvergne ou de Corse sont plus âgées. Enfin, l'Île-de-France se distingue des autres régions avec un poids élevé des jeunes générations et une faible proportion de personnes de 60 ans ou plus.

D'ici 2040, en supposant que les tendances démographiques récentes se maintiennent, la population de la France augmentera de 15 %. En métropole, elle devrait continuer de se concentrer vers le Sud et l'Ouest, à l'inverse de certaines régions du Nord-Est. Toutefois, dans les régions méditerranéennes, le solde migratoire avec les autres régions pourrait évoluer moins rapidement qu'au cours de la période 1990-2007, contrairement à l'Auvergne, au Limousin et aux régions du littoral atlantique. ■

Définitions

Département : création de la Révolution (loi du 22 décembre 1789), le département devient collectivité locale autonome, avec un organe délibérant et un exécutif élus, par la loi du 10 août 1871. Il est géré par un conseil général élu pour 6 ans au suffrage universel, qui élit à son tour un président, exécutif du département qui prépare et exécute les délibérations du conseil général, gère le budget et dirige le personnel. Le département a de larges compétences : action sociale, construction et entretien des collèges, remembrement rural, organisation des transports scolaires, ... On compte 100 départements (dont 4 d'outre-mer). Un département appartient à une région et une seule. Chaque région d'outre-mer n'est formée que d'un seul département.

Recensement de la population, région, solde migratoire, solde naturel : voir la rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La population des régions en 2040 – Les écarts de croissance démographique pourraient se resserrer », *Insee Première* n° 1326, décembre 2010.
- « Projections de population à l'horizon 2060 – un tiers de la population âgé de plus de 60 ans », *Insee Première* n° 1320, octobre 2010.
- « 15 000 centenaires en 2010 en France, 200 000 en 2060 », *Insee Première* n° 1319, octobre 2010.
- « La France et ses régions », *Insee Références*, édition 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Évolution de la population par région de 1999 à 2010

Région	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2010 (p) en milliers	Densité de population en hab./km ²	Taux de variation annuel moyen 1999-2010 en %			Région	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2010 (p) en milliers	Densité de population en hab./km ²	Taux de variation annuel moyen 1999-2010 en %		
			Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées et des sorties ¹				Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées et des sorties ¹
Alsace	1 856,0	224,2	0,6	0,5	0,1	Lorraine	2 350,2	99,8	0,2	0,3	-0,1
Aquitaine	3 227,4	78,1	1,0	0,1	0,9	Midi-Pyrénées	2 892,9	63,8	1,2	0,2	1,0
Auvergne	1 345,4	51,7	0,2	-0,1	0,3	Nord-Pas-de-Calais	4 025,6	324,3	0,1	0,5	-0,4
Basse-Normandie	1 473,8	83,8	0,3	0,2	0,1	Pays de la Loire	3 565,3	111,1	0,9	0,5	0,4
Bourgogne	1 642,8	52,0	0,2	0,0	0,2	Picardie	1 913,7	98,6	0,3	0,4	-0,1
Bretagne	3 195,3	117,4	0,9	0,2	0,7	Poitou-Charentes	1 773,5	68,7	0,7	0,0	0,7
Centre	2 545,4	65,0	0,4	0,2	0,2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 951,4	157,7	0,9	0,2	0,7
Champagne-Ardenne	1 334,1	52,1	-0,1	0,3	-0,4	Rhône-Alpes	6 211,8	142,2	0,9	0,5	0,4
Corse	310,8	35,8	1,6	0,0	1,6	France métropolitaine	62 799,2	115,4	0,6	0,4	0,2
Franche-Comté	1 173,3	72,4	0,4	0,4	0,0	Guadeloupe	404,4	248,9	0,4	0,9	-0,5
Haute-Normandie	1 833,5	148,9	0,3	0,4	-0,1	Guyane	232,2	2,8	3,7	2,8	0,9
Île-de-France	11 798,4	982,2	0,7	0,9	-0,2	Martinique	399,6	354,3	0,4	0,7	-0,3
Languedoc-Roussillon	2 632,7	96,2	1,3	0,2	1,1	La Réunion	833,5	332,8	1,5	1,4	0,1
Limousin	745,9	44,0	0,4	-0,3	0,7	France	64 668,9	102,2	0,7	0,4	0,3

1. Le solde apparent des entrées et des sorties est calculé comme la différence entre la variation de population et le solde naturel.

Note : résultats provisoires arrêtés fin 2010.

Source : Insee, estimations de population.

Évolution de la population par département de 1999 à 2009

Département	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2009 ¹ en milliers	Variation relative annuelle 1999-2009 en %	Département	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2009 ¹ en milliers	Variation relative annuelle 1999-2009 en %	Département	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2009 ¹ en milliers	Variation relative annuelle 1999-2009 en %
02 Aisne	538,6	0,0	35 Ille-et-Vilaine	977,8	1,2	69 Rhône	1 702,5	0,8
03 Allier	342,1	-0,1	36 Indre	231,7	0,0	70 Haute-Saône	239,4	0,4
04 Alpes-de-Hte-Pce	159,6	1,4	37 Indre-et-Loire	588,3	0,6	71 Saône-et-Loire	554,8	0,2
05 Hautes-Alpes	135,5	1,1	38 Isère	1 198,4	0,9	72 Sarthe	562,1	0,6
06 Alpes-Maritimes	1 091,1	0,8	39 Jura	261,8	0,4	73 Savoie	412,1	1,0
07 Ardèche	313,7	0,9	40 Landes	377,4	1,4	74 Haute-Savoie	725,2	1,4
08 Ardennes	283,2	-0,3	41 Loir-et-Cher	327,5	0,4	75 Paris	2 220,1	0,4
09 Ariège	151,6	1,0	42 Loire	743,0	0,2	76 Seine-Maritime	1 248,4	0,1
10 Aube	302,3	0,3	43 Haute-Loire	222,9	0,6	77 Seine-et-Marne	1 316,8	1,0
11 Aude	353,0	1,3	44 Loire-Atlantique	1 267,6	1,1	78 Yvelines	1 410,0	0,4
12 Aveyron	276,8	0,5	45 Loiret	653,7	0,6	79 Deux-Sèvres	367,2	0,6
13 Bouches-du-Rhône	1 979,3	0,8	46 Lot	173,8	0,8	80 Somme	569,0	0,2
14 Calvados	681,0	0,5	47 Lot-et-Garonne	328,2	0,7	81 Tarn	374,5	0,9
15 Cantal	148,2	-0,2	48 Lozère	77,2	0,5	82 Tarn-et-Garonne	239,2	1,5
16 Charente	352,8	0,4	49 Maine-et-Loire	778,9	0,6	83 Var	1 010,3	1,2
17 Charente-Maritime	616,6	1,0	50 Manche	498,1	0,3	84 Vaucluse	542,4	0,8
18 Cher	312,7	-0,1	51 Marne	565,5	0,0	85 Vendée	624,9	1,5
19 Corrèze	243,6	0,5	52 Haute-Marne	185,2	-0,5	86 Vienne	426,9	0,7
2A Corse-du-Sud	143,1	1,9	53 Mayenne	304,6	0,7	87 Haute-Vienne	375,9	0,6
2B Haute-Corse	163,9	1,5	54 Meurthe-et-Moselle	731,0	0,2	88 Vosges	379,6	0,0
21 Côte-d'Or	523,0	0,3	55 Meuse	194,2	0,1	89 Yonne	343,1	0,3
22 Côtes-d'Armor	585,1	0,8	56 Morbihan	716,4	1,1	90 Territoire de Belfort	142,3	0,3
23 Creuse	123,8	-0,1	57 Moselle	1 043,6	0,2	91 Essonne	1 212,4	0,7
24 Dordogne	411,3	0,6	58 Nièvre	219,8	-0,3	92 Hauts-de-Seine	1 560,9	0,9
25 Doubs	525,4	0,5	59 Nord	2 563,9	0,0	93 Seine-Saint-Denis	1 519,1	0,9
26 Drôme	482,1	1,0	60 Oise	802,6	0,5	94 Val-de-Marne	1 319,2	0,7
27 Eure	581,1	0,7	61 Orne	291,6	0,0	95 Val-d'Oise	1 171,1	0,6
28 Eure-et-Loir	425,0	0,4	62 Pas-de-Calais	1 461,4	0,1	France métropolitaine	62 473,9	0,7
29 Finistère	893,7	0,5	63 Puy-de-Dôme	630,5	0,4	971 Guadeloupe	403,3	0,4
30 Gard	700,9	1,2	64 Pyrénées-Atlantiques	651,7	0,8	972 Martinique	398,7	0,5
31 Haute-Garonne	1 234,2	1,7	65 Hautes-Pyrénées	229,3	0,3	973 Guyane	225,8	3,8
32 Gers	186,5	0,8	66 Pyrénées-Orientales	445,7	1,3	974 La Réunion	821,2	1,6
33 Gironde	1 434,2	1,1	67 Bas-Rhin	1 097,0	0,7	France	64 322,8	0,7

1. Résultats provisoires arrêtés fin 2010.

Source : Insee, estimations de population.

1.4 Villes de France

Au 1^{er} janvier 2008, la population a augmenté dans les trois quarts des communes françaises. Une commune sur deux compte moins de 420 habitants. Une commune sur trois a une population inférieure à 250 habitants. Les trois quarts des communes ont moins de 1 000 habitants, mais elles n'abritent que 15 % de la population. En revanche, les 150 plus grandes communes du pays en concentrent à elles seules plus du quart. Il existe de fortes différences entre les régions françaises. En Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Midi-Pyrénées et Corse, plus de la moitié des communes ont moins de 250 habitants. Les communes sont aussi plutôt petites en Picardie, en Bourgogne et en Basse-Normandie. À l'opposé, les toutes petites communes représentent moins de 10 % des communes d'Île-de-France, de Bretagne, des Pays de la Loire, d'Alsace et des DOM. Les régions de métropole où la taille moyenne des communes est la plus élevée sont l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur avec respectivement 9 000 et 5 000 habitants, suivies du Nord-Pas-de-Calais avec 2 600 habitants, de la Bretagne et des Pays de la Loire. Dans les quatre DOM, la taille moyenne des communes est plus élevée qu'en Île-de-France.

Les communes françaises sont plus petites que la moyenne des communes de l'Union européenne. En effet, la France regroupe à elle seule près d'un tiers des communes de l'Europe des 27. Cela tient tout à la fois à la part de la population française dans l'ensemble de l'Europe, soit 13 %, et à la taille

relativement faible de ces communes par rapport à celles du reste de l'Union européenne. En moyenne, il y a 1 750 habitants par commune en France contre 4 100 dans l'Europe des 27.

Alors que l'on a beaucoup construit dans les zones rurales ou peu urbanisées au début des années quatre-vingt, la construction se rapproche du centre des **aires urbaines** jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, notamment par une construction plus importante de logements collectifs. Depuis le début des années deux mille, la construction neuve s'opère à nouveau, en moyenne, à une distance plus importante du centre des aires urbaines. Cette tendance au niveau national recouvre cependant de nombreux modèles d'urbanisation à l'échelle locale.

Les années deux mille marquent une croissance retrouvée de la population sur l'ensemble des territoires, tant **urbains**, **péri-urbains** que **ruraux**, et notamment les **villes-centres**, parmi elles les plus grandes agglomérations (Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Paris, Toulouse). S'il n'est pas continu, le phénomène d'étalement urbain, qui est généré par l'augmentation du nombre de ménages ou par la recherche d'une offre de logements plus adaptée à leurs besoins, n'en est pas moins cumulatif. En effet, même quand la distance de la construction neuve par rapport à la ville-centre cesse de progresser, l'urbanisation se poursuit et notamment celle située à distance plus éloignée de la ville-centre. ■

Définitions

Aire urbaine : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'une part d'un pôle urbain, d'autre part de communes rurales ou d'unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % des habitants travaillent à l'intérieur de l'aire urbaine, ailleurs que dans leur commune ou leur unité urbaine de résidence.

Commune urbaine : commune appartenant à une unité urbaine. Les autres communes sont dites rurales.

Couronne périurbaine : ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

Espace à dominante rurale : ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées).

Pôle urbain : unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Commune multipolarisée, unité urbaine, ville-centre : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La population des zones urbaines sensibles », *Insee Première* n° 1328, décembre 2010.
- « L'étalement urbain », *Références*, SOeS, juin 2010.
- « Annuaire régional d'Eurostat », édition 2010.
- « La France et ses régions », *Insee Références*, édition 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Taille des communes les plus peuplées

Rang	Commune	Population municipale 2008	Rang	Commune	Population municipale 2008	Rang	Commune	Population municipale 2008
1	Paris	2 211 297	21	Aix-en-Provence	142 743	41	Montreuil	102 176
2	Marseille	851 420	22	Brest	142 097	42	Roubaix	95 893
3	Lyon	474 946	23	Villeurbanne	141 106	43	Tourcoing	92 614
4	Toulouse	439 553	24	Nîmes	140 267	44	Avignon	90 109
5	Nice	344 875	25	Limoges	140 138	45	Nanterre	89 556
6	Nantes	283 288	26	Clermont-Ferrand	139 006	46	Créteil	89 304
7	Strasbourg	272 116	27	Tours	135 480	47	Poitiers	89 282
8	Montpellier	252 998	28	Amiens	134 381	48	Fort-de-France	89 000
9	Bordeaux	235 891	29	Metz	122 838	49	Versailles	86 686
10	Lille	225 784	30	Besançon	117 599	50	Courbevoie	85 054
11	Rennes	206 655	31	Perpignan	116 676	51	Vitry-sur-Seine	84 071
12	Reims	181 468	32	Orléans	113 257	52	Pau	84 036
13	Le Havre	178 769	33	Boulogne-Billancourt	112 233	53	Colombes	83 695
14	Saint-Étienne	172 696	34	Mulhouse	111 860	54	Aulnay-sous-Bois	82 188
15	Toulon	166 733	35	Caen	109 899	55	Asnières-sur-Seine	81 666
16	Grenoble	156 659	36	Rouen	109 425	56	Rueil-Malmaison	78 112
17	Dijon	151 576	37	Nancy	106 361	57	Antibes	76 994
18	Angers	148 405	38	Saint-Denis	103 742	58	Saint-Pierre (La Réunion)	76 247
19	Saint-Denis (La Réunion)	144 238	39	Argenteuil	103 250	59	La Rochelle	75 822
20	Le Mans	143 547	40	Saint-Paul (La Réunion)	103 008	60	Saint-Maur-des-Fossés	75 724

Source : Insee, recensements de la population.

Caractéristiques de la population des principales villes de France

	Part de la population ayant en %				Nombre moyen de personnes par ménage		Part en % des ménages propriétaires de leur résidence principale	
	1999		Au 1 ^{er} juillet 2007		1999	Au 1 ^{er} juillet 2007	1999	Au 1 ^{er} juillet 2007
	0 à 19 ans	60 ans ou plus	0 à 19 ans	60 ans ou plus				
Aix-en-Provence	21,0	19,6	21,2	21,7	2,1	2,0	36,0	38,5
Amiens	25,9	16,2	26,2	16,9	2,3	2,1	35,3	34,4
Angers	23,5	18,6	25,0	18,8	2,0	1,9	29,4	30,9
Besançon	23,0	17,4	24,1	18,9	2,1	1,9	31,3	34,5
Bordeaux	18,7	19,8	21,0	17,9	1,8	1,8	30,3	31,0
Boulogne-Billancourt	20,0	20,3	21,6	20,9	2,0	2,0	37,9	42,9
Brest	23,0	19,1	23,7	19,5	2,1	1,9	43,2	46,6
Caen	21,4	18,7	22,4	19,7	2,0	1,8	29,3	30,9
Clermont-Ferrand	20,3	18,6	21,7	19,3	2,0	1,8	31,1	31,3
Dijon	20,6	19,0	21,7	19,9	2,0	1,9	40,9	42,6
Grenoble	19,8	19,7	21,5	19,3	2,0	1,9	36,4	37,4
Le Havre	26,8	20,2	25,8	21,2	2,3	2,2	38,5	40,1
Le Mans	22,5	22,6	22,8	23,5	2,1	2,0	44,5	46,1
Lille	23,7	13,5	24,3	13,1	2,1	1,9	27,9	27,7
Limoges	19,1	22,5	20,6	23,1	2,0	1,9	37,0	38,8
Lyon	21,2	19,4	22,2	18,8	2,0	1,9	31,5	34,5
Marseille	23,2	23,3	24,9	22,4	2,2	2,2	43,9	43,9
Metz	24,1	16,1	23,3	17,1	2,2	2,0	29,0	31,5
Montpellier	20,9	18,4	23,4	17,4	1,9	1,9	30,9	32,4
Mulhouse	25,9	18,4	26,6	18,5	2,3	2,2	32,8	35,5
Nantes	22,4	18,2	23,7	17,3	2,0	1,9	36,5	37,7
Nice	19,9	28,8	22,0	27,5	2,0	2,0	45,7	48,6
Nîmes	23,8	23,4	25,3	23,1	2,1	2,1	39,8	40,8
Orléans	24,5	16,6	24,9	17,0	2,1	2,0	34,1	36,3
Paris	18,3	19,6	19,5	19,0	1,9	1,9	29,6	33,0
Perpignan	21,1	28,7	23,3	25,8	2,0	2,0	43,5	43,6
Reims	24,2	16,5	24,7	17,4	2,2	2,0	25,1	26,2
Rennes	20,9	16,5	22,6	17,1	2,0	1,9	33,7	35,8
Rouen	20,8	18,2	22,0	17,6	1,9	1,8	26,6	27,9
Saint-Denis (La Réunion)	33,4	10,2	32,9	11,9	2,9	2,6	29,6	30,9
Saint-Étienne	22,4	24,4	23,0	24,7	2,2	2,0	39,0	42,3
Strasbourg	23,9	16,5	24,8	16,7	2,2	2,0	23,5	26,4
Toulon	21,8	27,7	21,8	27,4	2,1	2,0	43,9	44,9
Toulouse	19,2	18,1	21,5	16,6	1,9	1,8	31,4	32,7
Tours	20,2	21,3	22,7	20,8	1,9	1,8	31,4	32,7
Villeurbanne	23,1	19,4	24,0	18,2	2,2	2,1	37,6	39,5

Source : Insee, recensements de la population.

2.1 Environnement

Sur la période 1998 et 2008, les différents types de protection des espaces naturels progressent en nombre et en surface. Si la hausse des surfaces protégées réglementairement est importante en outre-mer, elle est moins marquée en métropole où elle est principalement due à la création de réserves naturelles. Parallèlement, le succès des **parcs naturels régionaux** explique la progression des surfaces sous protection contractuelle. Quant au **réseau Natura 2000**, après un début difficile, il couvre aujourd'hui 12,5 % du territoire métropolitain.

Pour autant, la première évaluation des habitats et espèces d'intérêt communautaire révèle une situation préoccupante dans les domaines biogéographiques atlantique et continental, tant au niveau de la faune que de la flore et de la conservation des habitats. Parmi les vertébrés, les amphibiens sont les plus menacés, alors que les mammifères, hors chauves-souris, sont dans le meilleur état de conservation. Le loup et le lynx continuent de progresser. En vingt ans, les effectifs d'oiseaux ont diminué de 10 % en métropole mais les ongulés sauvages ont progressé dans les forêts et montagnes. Chez les invertébrés, la situation est très défavorable pour les crustacés et les mollusques. Parmi les insectes, les papillons et les libellules sont les plus fragilisés.

En 2008, les activités de **protection de l'environnement** engendrent une dépense estimée à 44 milliards d'euros. Les dépenses de gestion des déchets et des eaux usées représentent 62 % de ces dépenses. La dépense de protection de l'environnement (+ 4,1 % en

2009) progresse plus vite que le produit intérieur brut (+ 2,9 %). Elle représente 2,25 % du PIB en 2008. Les plus fortes hausses concernent l'administration générale, la protection de l'air, du sol et des eaux. La part des administrations publiques dans le financement s'accroît et atteint 36 % de la dépense totale. La **dépense de gestion des ressources naturelles** (adduction en eau potable et récupération de matière) représente 14 milliards d'euros (+ 5,2 %). La production des **éco-activités** s'élève à 62,5 milliards d'euros et continue d'augmenter fortement (+ 7,8 %).

En 2009, les sols agricoles représentent encore plus de la moitié du territoire. Les espaces dits naturels en occupent plus du tiers. Parmi eux, la forêt ne semble plus gagner de terrain. Entre 2006 et 2009, les sols artificialisés accélèrent leur avancée, le taux d'artificialisation du territoire est passé de 8,4 à 8,8 %, soit 86 000 hectares par an.

Dans l'Union européenne à 27, chaque habitant a généré en moyenne 524 kg de déchets municipaux en 2008, quantité pratiquement stable depuis 2000. 40 % de ces déchets ont été mis en décharge, 20 % incinérés, 23 % recyclés et 17 % compostés. En Autriche, en Allemagne et aux Pays-Bas, ce sont entre 60 % et 70 % des déchets municipaux qui ont été recyclés ou compostés. La France se situe juste au-dessus de la moyenne européenne avec 543 kg de déchets alors qu'au Danemark, un habitant génère plus de 800 kg de déchets municipaux par an. ■

Définitions

Biodiversité : définie par la Convention sur la diversité biologique comme la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces ainsi que celle des écosystèmes. Le concept de biodiversité concerne donc toutes les composantes et les variations du monde vivant. Les scientifiques distinguent trois niveaux d'organisation : la diversité écologique (les écosystèmes), la diversité spécifique (les espèces) et la diversité génétique (les gènes).

Convention de Ramsar, dépense de gestion des ressources naturelles, dépense de protection de l'environnement, éco-activités, parc national, parc naturel régional, réseau Natura 2000, réserve naturelle : voir la rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les investissements pour le traitement des eaux usées résistent bien en 2009 », *Agreste Primeur* n° 249, novembre 2010.
- « L'artificialisation atteint 9 % du territoire en 2009 », *Agreste Primeur* n° 246, juillet 2010.
- « L'environnement en France », *Références*, édition 2010, SOeS, juin 2010.
- « L'économie de l'environnement en 2008 », rapport de la commission des comptes et de l'économie de l'environnement, édition 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Occupation physique du territoire

en milliers d'hectares

	1990	2000	2009
Sols bâtis	858	825	835
Sols revêtus ou stabilisés	1 440	1 684	2 306
Autres sols artificialisés	1 077	1 577	1 705
Sols cultivés	22 866	19 268	18 782
Sols boisés	15 554	16 833	17 000
Landes, friches, maquis, garrigues	2 603	2 320	2 859
Surfaces toujours en herbe	8 552	10 462	9 511
Sols nus naturels	895	849	968
Zones sous les eaux	934	976	896
Zones interdites	140	125	56
Total	54 919	54 919	54 919
dont surfaces artificialisées (en %)	6,1	7,4	8,8

Note : les évolutions sont à étudier avec précaution car les enquêtes successives présentent des ruptures de série.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, enquêtes Teruti et Teruti-Lucas.

Dépenses liées à l'environnement

en millions d'euros courants

	2000 (r)	2005 (r)	2008 (p)
Air	1 619	2 064	3 030
Eaux usées	9 978	12 007	13 314
Déchets	9 905	12 803	14 037
Sol, eaux souterraines et de surface	938	1 507	1 741
Bruit	1 260	1 876	2 115
Biodiversité et paysages	1 207	1 467	1 696
Déchets radioactifs	570	693	681
Recherche et développement	2 091	2 839	3 651
Administration générale	1 617	2 543	3 560
Protection de l'environnement	29 185	37 798	43 827
Adduction en eau potable	6 728	8 662	8 628
Récupération	3 406	4 620	5 467
Dépense de gestion des ressources	10 134	13 282	14 095
Espaces verts urbains	2 131	3 222	3 670
Dépense liée à l'environnement	41 450	54 302	61 592

Source : SOeS.

Espaces protégés et gérés en 2010

Types d'espace	Métropole			DOM		
	Nombre	Surface totale en km ²	dont surface en mer	Nombre	Surface totale en km ²	dont surface en mer
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	684	1 430	13	29	324	2
Zones humides au titre de la Convention de Ramsar	29	7 637	669	5	2 743	843
Réserves de biosphère (zone centrale et zone tampon)	8	5 032	338	1	525	45
Sites Natura 2000	1 749	109 394	40 764	///	///	///
dont : ZPS au titre de la directive « Oiseaux » ¹	382	78 342	34 931	///	///	///
propositions de SIC au titre de la directive « Habitats » ²	1 367	73 394	27 072	///	///	///
Parcs nationaux	6	13 103	13	3	38 126	1 327
dont cœurs de parc	6	3 550	13	3	21 465	33
Réserves naturelles nationales	146	1 707	221	11	3 038	164
Réserves naturelles de Corse	6	838	805	///	///	///
Réserves nationales de chasse et de faune sauvage	9	360	66	0	0	0
Réserves biologiques domaniales ou forestières	220	393	///	10	1 274	///
Parcs naturels régionaux (PNR)	44	72 702	19	2	2 860	1
Parc naturel marin	1	3 428	3 425	0	0	0

1. ZPS : Zones de protection spéciale.

2. SIC : Sites d'intérêt communautaire.

Source : SOeS.

Déchets générés et utilisation d'engrais dans l'Union européenne

	Déchets municipaux générés en kg par habitant			Utilisation d'engrais par l'industrie en milliers de tonnes d'ingrédient actif			Déchets municipaux générés en kg par habitant			Utilisation d'engrais par l'industrie en milliers de tonnes d'ingrédient actif			
	2000	2006	2008	2000	2006	2008	2000	2006	2008	2000	2006	2008	
Allemagne	643	563	581	2 743	2 485	2 522	Lettonie	270	411	331	50	66	118
Autriche	581	654	601	216	180	203	Lituanie	363	390	407	153	195	252
Belgique ¹	476	484	493	291	300	285	Luxembourg ¹	658	688	701
Bulgarie	516	446	467	152	148	148	Malte	547	624	696	1
Chypre	680	745	770	14	14	14	Pays-Bas	616	622	622	418	349	343
Danemark	665	741	802	349	296	306	Pologne	316	321	320	1 584	1 686	2 011
Espagne	662	599	575	2 149	1 825	1 939	Portugal	472	454	477	219	167	152
Estonie	440	466	515	35	45	56	Rép. tchèque	334	296	306	331	373	378
Finlande	503	495	522	299	269	265	Roumanie	355	388	382	304	332	332
France	516	538	543	4 145	3 539	3 823	Royaume-Uni	578	587	565	1 764	1 565	1 611
Grèce	408	443	453	456	372	324	Slovaquie	254	301	328	118	128	130
Hongrie	445	468	453	417	484	448	Slovénie	513	432	459	76	90	90
Irlande	603	804	733	599	536	503	Suède	428	497	515	282	233	265
Italie	509	553	561	1 732	1 257	1 380	UE à 27	523	523	524	...	16 933	17 898

1. Les données sur la consommation d'engrais en Belgique et au Luxembourg ne sont pas disponibles séparément.

Note : données estimées.

Source : Eurostat.

2.2 Utilisation des ressources

En 2007, 31,6 milliards de m³ d'eau ont été prélevés en France métropolitaine pour satisfaire les activités humaines. Les volumes utilisés sont stables depuis les années quatre-vingt-dix, hormis en 2003 lors d'une canicule sévère. La production d'énergie est de loin le secteur qui prélève les plus grandes quantités d'eau (59 %) mais 93 % de cette eau est restituée après utilisation. À l'inverse, l'irrigation prélève seulement 12 % du volume total, mais n'en restitue qu'une très faible part. Le volume des **prélèvements d'eau** en 2006 pour l'irrigation rejoint le niveau du début des années 2000 et cette baisse est confirmée en 2007. Les besoins en eau potable, stabilisés depuis 1990, représentent 18 % des volumes prélevés. Le secteur industriel utilise chaque année des quantités d'eau relativement faibles (10 %), besoins en diminution de 30 % depuis les années soixante-dix grâce à la mise en place de « circuits fermés », moins consommateurs d'eau, et au ralentissement des activités.

Les activités économiques d'un pays consomment des ressources naturelles, dont certaines sont potentiellement renouvelables, telles les cultures agricoles ou la forêt, mais dont la majorité est épuisable : fioul et gaz, minerai de fer, d'aluminium, de cuivre, silicium, minéraux... La quantité de matières consommées par la France a peu varié depuis 1970. En 2007, l'économie française a nécessité un **flux apparent de matières** de plus d'un milliard de tonnes de matériaux et produits pour son

fonctionnement (consommation intérieure et exportations). Elle dépend de plus en plus des importations qui mobilisent d'autres ressources à l'étranger et contribuent ainsi à la multiplication par trois du besoin en matières. La quantité totale de matières consommée augmente mais la « productivité matières » s'améliore : par unité de PIB produite, on consomme de moins en moins de matières. La **consommation intérieure de matières**, en flux apparents, est de 14,3 tonnes par habitant en 2007. Elle est relativement stable depuis une vingtaine d'années.

L'instauration d'une politique de prévention et les efforts réalisés en matière de valorisation ont conduit à une stabilité de la production des **déchets**. En 2008, 71 % des déchets sont minéraux, provenant essentiellement de la construction et des travaux publics ; 26 % sont des déchets non dangereux non minéraux, issus de toutes les activités ; les 3 % restants sont des déchets dangereux issus principalement de l'industrie et de la construction.

Le suivi de l'évolution des concentrations de quatre polluants (dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, **ozone** et particules de diamètre inférieur à 10 µm) montre que la qualité de l'air des villes françaises s'est globalement améliorée depuis 2000. Cette amélioration s'explique notamment par la baisse des émissions de polluants primaires et par des conditions météorologiques plus favorables à la qualité de l'air. ■

Définitions

Biomasse : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

Consommation intérieure de matières : correspond à l'ensemble des matières physiquement consommées par la population présente sur le territoire (hors flux cachés).

Extraction intérieure de matières : ensemble des matières solides, liquides ou gazeuses extraites du sol et du sous-sol du territoire et des eaux continentales et marines.

Déchet, flux apparents de matières, flux de matières totaux estimés, ozone, prélèvements d'eau par usage : voir la rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Services d'eau et d'assainissement : une inflexion des tendances ? », *le point sur* n° 67, SoeS, décembre 2010.
- « 254 millions de tonnes de déchets produits par l'activité de construction en France en 2008 », *chiffres et statistiques* n° 164, SoeS, octobre 2010.
- « L'environnement en France », *Références*, SoeS, juin 2010.
- « Recyclage et réemploi, une économie de ressources naturelles », *le point sur* n° 42, SoeS, mars 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Matières mobilisées par l'économie française

en millions de tonnes

	2000				2007			
	Extraction	Importations	Exportations	Consommation intérieure	Extraction	Importations	Exportations	Consommation intérieure
Biomasse, bois et produits dérivés	276,3	51,7	83,4	244,7	265,7	55,8	73,6	248,0
Minerais métalliques	0,2	62,2	39,1	23,3	0,1	66,1	42,1	24,2
Combustibles fossiles	6,7	170,6	31,9	145,4	2,1	179,7	37,7	144,1
Minéraux de constr., industriels et autres	446,9	56,4	40,3	463,0	466,3	59,9	34,4	491,8
Flux de matières apparents	730,1	340,9	194,7	876,3	734,2	361,5	187,8	908,0
Flux apparents (par habitant en tonnes)	12,1	5,7	3,2	14,6	11,1	5,7	3,0	14,3
Biomasse, bois et produits dérivés	471,9	348,9	496,6	324,2	455,4	396,4	456,1	395,7
Minerais métalliques	0,4	726,1	476,6	249,9	0,1	701,7	493,6	208,2
Combustibles fossiles	9,7	326,4	69,9	266,2	2,2	349,2	82,2	269,2
Minéraux de constr., industriels et autres	513,3	187,2	114,6	585,9	533,8	241,6	216,2	559,2
Excavation	226,7	///	///	226,7	255,5	///	///	255,5
Flux de matières totaux estimés	1 222,0	1 588,6	1 157,8	1 652,8	1 247,0	1 688,9	1 248,2	1 687,8
Flux totaux (par habitant en tonnes)	20,3	26,4	19,3	27,5	19,1	26,6	19,6	26,5

Source : SDES.

Qualité de l'air des cinq plus grandes communes de France en 2009

en % de jours dans l'année

	Très bonne à bonne	Moyenne à médiocre	Mauvaise à très mauvaise
Paris	77,0	21,9	1,1
Marseille	55,1	44,9	0,0
Lyon	63,6	34,0	2,5
Toulouse	71,8	27,7	0,5
Nice	54,0	45,8	0,3

Source : Ademe.

Production de déchets en France en 2008

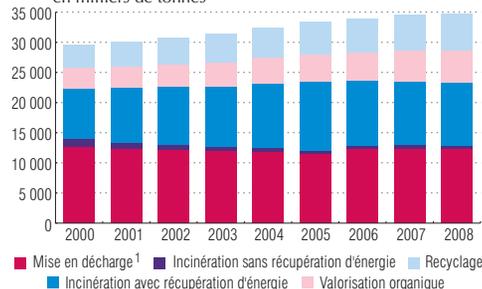
en millions de tonnes

	Déchets minéraux	Déchets dangereux	Autres déchets	Total
Agriculture et pêche	///	0,4	0,9	1,3
Industrie	2,6	2,8	18,4	23,8
Construction	238,1	2,5	12,4	253,0
Tertiaire	0,5	2,0	21,7	24,2
Traitement des déchets	1,1	3,1	9,1	13,3
Ménages	2,6	0,1	26,7	29,3
Total	245,0	10,9	89,1	345,0
en tonnes par habitant	3,8	0,2	1,4	5,4

Source : SDES.

Devenir des déchets ménagers et assimilés par mode de traitement

en milliers de tonnes



1. Comprend les autres modes de traitement en faible quantité.
Sources : Ademe ; SDES.

Évolution des prélèvements d'eau par usage

en millions de m³

	2000	2005	2007
Eau potable	5 872	5 915	5 775
Industrie	3 633	3 202	3 108
Irrigation	4 872	4 695	3 923
Énergie	18 339	20 059	18 810

Champ : France métropolitaine.

Sources : Agences de l'Eau ; SDES.

Utilisation des ressources énergétiques dans l'UE à 27

	Part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure en %		Intensité énergétique de l'économie ¹ en kg équiv. pétrole pour 1 000 euros	
	2000	2008	2000	2008
Allemagne	2,8	9,1	166,0	151,1
Autriche	22,8	28,5	140,3	138,1
Belgique	1,3	3,3	243,7	199,8
Bulgarie	4,2	9,4	1 362,4	944,2
Chypre	1,8	4,1	237,1	213,4
Danemark	10,9	18,8	112,5	103,1
Espagne	5,7	10,7	196,2	176,4
Estonie	10,3	19,1	812,7	570,5
Finlande	23,8	30,5	246,3	217,8
France	7,0	11,0	179,1	167,7
Grèce	5,0	8,0	204,6	170,0
Hongrie	2,1	6,6	487,5	401,4
Irlande	1,6	3,8	137,0	106,5
Italie	5,2	6,8	146,6	142,6
Lettonie	31,8	29,9	441,0	308,7
Lituanie	9,2	15,3	571,2	417,5
Luxembourg	1,6	2,1	165,3	154,6
Malte	...	0,2	191,3	194,9
Pays-Bas	2,4	3,2	184,8	171,6
Pologne	4,2	7,9	488,7	383,5
Portugal	15,3	23,2	197,5	181,5
Rép. tchèque	1,5	7,2	659,1	525,3
Roumanie	10,9	20,4	913,4	614,6
Royaume-Uni	1,1	2,2	144,5	113,7
Slovaquie	2,8	8,4	796,4	519,7
Slovénie	12,3	15,1	299,2	257,5
Suède	31,4	44,4	177,4	152,1
UE à 27	5,8	10,3	187,3	167,1

1. Consommation intérieure brute d'énergie divisée par le PIB.

Source : Eurostat.

2.3 Changement climatique et effet de serre

La température moyenne globale a augmenté d'environ 1°C sur un siècle. Cette augmentation s'est accentuée sur les vingt-cinq dernières années. Avec des hypothèses raisonnables, l'augmentation de la température d'ici la fin du siècle est estimée à + 2,8°C en moyenne. Elle variera selon la latitude et sera plus faible aux tropiques qu'aux pôles. Le réchauffement de la planète observé ces cinquante dernières années provient essentiellement de l'augmentation des émissions de **gaz à effet de serre (GES)** par les activités humaines.

En 2008, les émissions de gaz à effet de serre de la France s'établissent à 527 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mtep CO₂). Les émissions de la France, en baisse de 0,6 % par rapport à 2007, sont inférieures de 6,4 % au plafond fixé par le **protocole de Kyoto** pour la période 2008-2012. La France est avec l'Allemagne l'un des rares pays industrialisés respectant scrupuleusement ses engagements internationaux. La principale baisse est observée dans les transports (hors transports maritimes et aériens internationaux), première source d'émissions en France, et dont la moitié des gains provient de l'incorporation des biocarburants. Cette diminution est attribuable aux transports routiers, le plus important consommateur d'énergie, avec 94 % de la consommation du secteur et 28 % de la consommation totale d'énergie. La hausse des émissions du secteur résidentiel/tertiaire est due en partie aux conditions météorologiques plus froides en 2008 qu'en 2007.

En 2008, l'Union européenne à 27 a émis 4 940 millions de tonnes équivalent CO₂. Les émissions de gaz à effet de serre de l'UE27 ont diminué de 11,3 % entre 1990 et 2008. L'Allemagne, premier émetteur de gaz à effet de serre, est suivie du Royaume-Uni, de l'Italie et de la France. Le Luxembourg, l'Irlande et la Finlande sont les plus gros émetteurs par habitant. Les émissions des nouveaux États ont fortement baissé entre 1990 et 2000, mais depuis cette date, leur tendance est semblable à celle de l'ex-Union européenne des 15.

En 2008, les émissions mondiales de CO₂ dues à l'énergie ont dépassé 29 milliards de tonnes, soit une hausse de 40 % depuis 1990. Cette tendance est principalement due à la Chine qui devient le premier émetteur mondial devant les États-Unis. Sur la période 1990-2008, le niveau des émissions de CO₂ par habitant est à la baisse dans les pays les plus développés et en forte hausse ailleurs.

En France, en 2009, la production d'**énergie renouvelable**, malgré le recul de l'hydraulique dû à un manque de pluviosité à l'automne, poursuit sa progression et atteint un niveau encore jamais égalé (20 Mtep) grâce à l'émergence de nouvelles filières (biocarburants, éolien, pompes à chaleur et solaire). Toutefois le bois-énergie, l'hydraulique, les biocarburants et la production obtenue par incinération de déchets urbains renouvelables restent les quatre principaux composants. La progression des pompes à chaleur reste forte (+ 23 %) mais ralentit après la forte progression en 2007 (+ 45 %). ■

Définitions

Énergie primaire : énergie contenue dans les produits énergétiques tirés de la nature. Cette énergie est utilisée telle quelle par l'utilisateur final, ou transformée en une autre forme d'énergie (l'électricité par exemple), ou consommée dans le processus de transformation ou d'acheminement vers l'utilisateur, ou encore utilisée à des fins non énergétiques, comme dans la fabrication de plastique à partir du pétrole.

Énergie renouvelable : énergie produite à partir de sources non fossiles renouvelables. Cela comprend les énergies éolienne, solaire, aérothermique, géothermique, hydrothermique, marine et hydroélectrique, la biomasse, les gaz de décharge, les gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz.

Gaz à effet de serre, pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG), protocole de Kyoto, tonne-équivalent pétrole (tep) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le recours au crédit d'impôt en faveur du développement durable », *Insee Première* n° 1316, octobre 2010.
- « Chiffres clés du climat – France et Monde », *Repères*, SOeS, édition 2010.
- « Consommation et économies d'énergie dans le secteur des transports en 2008 », *Chiffres & statistiques* n° 144, SOeS, août 2010.
- « L'environnement en France », chapitre changement climatique et énergie, SoeS, édition 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Changement climatique et effet de serre 2.3

Évolution des émissions de gaz à effet de serre au titre du protocole de Kyoto



Note : l'évolution calculée est celle de la variation du pouvoir de réchauffement global (PRG).

Champ : France y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Source : Citepa.

Production d'énergie primaire par filière renouvelable

	en ktep		
	2007	2008	2009
Bois-énergie	8 267	8 872	9 055
Hydraulique	5 025	5 514	4 931
Biocarburants	1 122	1 946	2 279
Déchets urbains renouvelables	1 167	1 203	1 242
Pompes à chaleur	531	771	947
Éolien	349	489	667
Résidus agricoles et IAA	338	362	352
Biogaz	253	284	298
Géothermie	109	116	119
Solaire thermique	35	44	52
Solaire photovoltaïque	2	4	14
Total	17 198	19 605	19 956

Source : SDeS.

Émissions de CO₂ dues à l'énergie dans le monde

	en millions de t CO ₂		en t CO ₂ par habitant	
	2008	08/90 en %	2008	08/90 en %
Amérique du Nord	6 555	17,8	14,7	- 4,8
dont : Canada	551	27,4	16,5	5,9
États-Unis	5 596	14,9	18,4	- 5,6
Amérique latine	1 068	76,7	2,3	35,7
dont Brésil	365	87,7	1,9	46,2
Europe et ex-URSS	6 686	- 15,8	7,6	- 19,3
dont UE à 27	3 850	- 5,0	7,7	- 10,0
dont France	368	4,5	5,7	- 5,2
dont Russie	1 594	- 26,8	11,2	- 23,7
Afrique	890	63,1	0,9	5,0
Moyen-Orient	1 492	151,8	7,5	66,9
Extrême-Orient	11 226	133,0	3,0	84,3
dont : Chine	6 550	191,9	4,9	149,9
Corée du Sud	501	118,6	10,3	92,8
Inde	1 428	141,6	1,3	80,0
Japon	1 151	8,2	9,0	4,7
Océanie	431	52,8	16,7	22,2
Soutes internationales maritimes et aériennes	1 033	68,5	///	///
Émissions mondiales de CO₂ dues à l'énergie	29 381	40,1	4,4	10,3
Émissions mondiales de CO₂ (toutes sources)¹	34 438	25,2	5,3	2,1
Émissions mondiales de gaz à effet de serre¹	45 426	21,8	7,0	- 0,7

1. Données en 2005 et évolution 2005/1990. Pour information, les émissions mondiales dues à l'énergie étaient en 2005 de 27 129 millions de tonnes de CO₂ soit 4,2 tonnes par habitant.

Champ : émissions issues de la combustion d'énergie fossile pour un usage final (transport, chauffage, etc.) ou pour, par exemple, produire de l'électricité ou raffiner du pétrole.

Source : Agence internationale de l'énergie.

Émissions de gaz à effet de serre au titre du protocole de Kyoto

	en millions de tonnes d'équivalent CO ₂		
	1990	2000	2008
CO ₂	396	407	391
CH ₄	65	61	54
N ₂ O	92	77	65
HFC	4	7	15
PFC	4	3	1
SF ₆	2	2	1
Pouvoir de réchauffement global (PRG)	563	557	527

Champ : France y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Source : Citepa.

Émissions de CO₂ des transports en France

	en Mt de CO ₂			
	1990	2000	2008	08/90 en %
Aérien ¹	4,2	6,2	4,6	8
Routier	110,8	127,1	121,5	10
Ferroviaire	1,1	0,8	0,6	- 45
Maritime ¹	1,7	1,6	2,8	63
Autre transport	0,2	0,5	0,6	175
Total	118,0	136,1	130,1	10

Note : données révisées pour le transport routier.

1. Comprend uniquement le transport domestique (y c. transport France/DOM), à l'exclusion des émissions de CO₂ liées aux transports internationaux.

Champ : France

Source : Agence européenne de l'environnement.

Émissions de gaz à effet de serre dans l'UE à 27

	1990 (r)		2000 (r)		2008	
	Total	dont énergie	dont agriculture	dont process. industriels	Total	dont process. industriels
Allemagne	1 232	1 025	958	773	66	105
Autriche	78	80	87	65	8	12
Belgique	143	145	133	109	10	13
Bulgarie	117	69	73	54	5	6
Chypre	5	9	10	8	1	1
Danemark	69	68	64	50	10	2
Espagne	285	381	406	318	39	31
Estonie	41	18	20	17	1	1
Finlande	70	69	70	55	6	7
France	563	557	527	377	98	41
Grèce	103	125	127	104	9	11
Hongrie	97	77	73	55	9	5
Irlande	55	68	67	46	18	3
Italie	517	550	541	453	36	34
Lettonie	27	10	12	9	2	n.s.
Lituanie	50	19	24	13	5	5
Luxembourg	13	10	12	11	1	1
Malte	2	3	3	3	n.s.	n.s.
Pays-Bas	212	215	207	172	19	10
Pologne	453	390	396	315	37	33
Portugal	59	81	78	55	8	7
Rép. tchèque	195	148	141	115	8	14
Roumanie	242	136	146	100	20	19
Royaume-Uni	772	673	628	533	44	29
Slovaquie	74	49	49	32	3	11
Slovénie	18	19	21	17	2	1
Suède	72	69	64	47	8	7
UE à 27	5 567	5 062	4 940	3 907	472	410

Source : Agence européenne de l'environnement.

3.1 Accroissement de la population

Au 1^{er} janvier 2011, la population française dépasse pour la première fois les 65 millions d'habitants : 63,1 millions de personnes vivent en métropole et 1,9 million dans les départements d'outre-mer (DOM). C'est dix millions d'habitants de plus qu'en 1981, et vingt millions de plus qu'en 1958. Avec les 795 000 habitants des collectivités d'outre-mer (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna, Saint-Martin et Saint-Barthélemy), la population de l'ensemble des territoires français atteint 65,8 millions.

La population française continue de croître en 2010 au même rythme que les trois années précédentes. Il y a ainsi 358 000 personnes de plus en France entre le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011, soit une augmentation de 0,55 % de la population.

L'excédent des naissances sur les décès est le principal moteur de la croissance démographique. Le **solde naturel**, estimé à 283 000 personnes, est légèrement supérieur à celui de l'an dernier. Le **solde migratoire**, estimé à + 75 000 personnes en 2010, participe donc moins à l'augmentation de la population française.

Si les tendances démographiques récentes se maintiennent, la France métropolitaine comptera 73,6 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2060, soit 11,8 millions de plus qu'en 2007. Le nombre de personnes de plus de 60 ans augmentera, à lui seul, de plus de 10 millions :

en 2060, une personne sur trois aura ainsi plus de 60 ans.

Au 1^{er} janvier 2010, la population de l'Union européenne à 27 atteint le demi-milliard d'habitants. Elle s'est accrue de 1,4 millions de personnes, soit un taux annuel de 2,8 pour 1 000 habitants. Avec 13 % de la population européenne, la France est le deuxième pays le plus peuplé derrière l'Allemagne (81,8 millions d'habitants) et devant le Royaume-Uni et l'Italie (respectivement 62,0 et 60,3 millions d'habitants). Dans certains pays, notamment d'anciens pays de l'Est, la population diminue depuis plusieurs années (Bulgarie, Hongrie, Roumanie, etc.) ; c'est aussi le cas de l'Allemagne depuis 2003. Comme les années précédentes, la hausse de la population européenne s'explique majoritairement par le solde migratoire positif plutôt que par l'accroissement naturel. À cet égard, la situation de la France, tout comme l'Irlande et Chypre, est particulière car la situation y est inverse.

En 2008, la population mondiale compte 6,8 milliards d'habitants : elle a été multipliée par 2,7 depuis 1950. L'Asie, qui représente près des deux tiers de la population mondiale en 2008, a presque triplé sa population tandis que l'Afrique a plus que quadruplé pour atteindre 987 millions d'habitants en 2008. L'Europe, qui représente un dixième de la population mondiale en 2008, a quant à elle augmenté sa population d'un tiers seulement sur la même période. ■

Définitions

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Taux d'accroissement naturel (ou taux d'excédent naturel) : taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Solde migratoire, taux de mortalité, taux de natalité : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2010 : la population française atteint 65 millions d'habitants », *Insee Première* n° 1332, janvier 2011.
- « Projections de population à l'horizon 2060 : un tiers de la population âgé de plus de 60 ans », *Insee Première* n° 1320, octobre 2010.
- « 501 millions d'habitants dans l'UE27 au 1^{er} janvier 2010 », *communiqué de presse* n° 110, Eurostat, juillet 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Accroissement de la population 3.1

Évolution générale de la population

en milliers

	Population au 1 ^{er} janvier	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Solde migratoire évalué	Ajustement
1985	56 444,7	796,1	560,4	235,7	39,4	0,0
1990	57 996,4	793,1	534,4	258,7	77,4	-52,3
1995	59 280,6	759,1	540,3	218,7	42,2	-54,1
2000	60 508,2	807,4	540,6	266,8	72,0	94,5
2005	62 730,5	806,8	538,1	268,7	92,2	94,6
2006 (r)	63 186,1	829,4	526,9	302,4	112,1	0,0
2007 (r)	63 600,7	818,7	531,2	287,5	73,7	0,0
2008 (p)	63 962,0	828,4	542,6	285,8	75,0	0,0
2009 (p)	64 322,8	824,6	548,5	276,1	70,0	0,0
2010 (p)	64 668,9	828,0	545,0	283,0	75,0	0,0
2011 (p)	65 026,9

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Taux d'accroissement annuel de la population dans l'Union européenne

pour 1 000 habitants

	Solde naturel		Solde migratoire		Accroissement total	
	2000	2009 (p)	2000	2009 (p)	2000	2009 (p)
Allemagne	-0,9	-2,3	2,0	-0,1	1,2	-2,4
Autriche	0,2	-0,1	2,2	2,5	2,3	2,4
Belgique	1,1	2,0	1,3	5,1	2,4	7,1
Bulgarie	-5,1	-3,6	0,0	-2,1	-5,1	-5,6
Chypre	4,5	5,5	5,7	2,3	10,2	7,8
Danemark	1,7	1,4	1,9	2,8	3,6	4,2
Espagne	0,9	2,4	9,7	1,1	10,6	3,5
Estonie	-3,9	-0,2	0,2	0,0	-3,7	-0,2
Finlande	1,4	2,0	0,5	2,7	1,9	4,7
France	4,4	4,3	2,7	1,1	7,1	5,4
Grèce	-0,2	0,9	2,7	3,1	2,5	4,0
Hongrie	-3,7	-3,4	1,6	1,7	-2,1	-1,7
Irlande	6,1	10,2	8,4	-6,2	14,5	4,0
Italie	-0,2	-0,4	0,9	5,3	0,7	4,9
Lettonie	-5,0	-3,6	-2,3	-2,1	-7,4	-5,7
Lituanie	-1,4	-1,6	-5,8	-4,6	-7,2	-6,2
Luxembourg	4,5	4,0	7,9	13,2	12,4	17,2
Malte	3,8	2,2	2,3	-3,8	6,1	-1,5
Pays-Bas	4,2	3,1	3,6	2,3	7,7	5,4
Pologne	0,3	0,9	-10,7	0,0	-10,4	0,8
Portugal	1,4	-0,5	4,6	1,4	6,0	1,0
Rép. tchèque	-1,8	1,0	0,6	2,7	-1,1	3,7
Roumanie	-0,9	-1,6	-0,2	-0,1	-1,1	-1,7
Royaume-Uni	1,2	3,7	2,4	3,0	3,6	6,7
Slovaquie	0,5	1,5	-4,1	0,8	-3,7	2,3
Slovénie	-0,2	1,5	1,4	5,6	1,2	7,2
Suède	-0,3	2,3	2,7	6,7	2,4	9,1
UE à 27	0,6	1,0	1,5	1,7	2,1	2,8

Source : Eurostat.

Évolution de la situation démographique

pour 1 000 habitants

	Taux de nuptialité	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux de variation naturelle
1985	4,9	14,1	9,9	4,2
1990	5,1	13,6	9,2	4,4
1995	4,4	12,8	9,1	3,7
2000	5,0	13,3	8,9	4,4
2005	4,5	12,8	8,5	4,3
2006	4,3	13,1	8,3	4,8
2007	4,3	12,8	8,3	4,5
2008 (p)	4,1	12,9	8,5	4,4
2009 (p)	3,9	12,8	8,5	4,3
2010 (p)	3,8	12,8	8,4	4,4

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Accroissement de la population mondiale depuis 1950

en millions

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2008	Évolution 2008/1950 en %
Afrique	227,3	285,0	366,8	482,2	638,7	819,5	987,1	334,3
Afrique orientale	64,8	82,0	107,6	143,5	193,0	252,7	310,6	379,3
Afrique centrale	26,1	32,1	40,9	53,8	72,8	98,1	122,5	369,3
Afrique septentrionale	53,0	67,5	86,9	113,0	147,8	179,5	205,8	288,3
Afrique méridionale	15,6	19,7	25,5	33,0	42,0	51,4	56,9	264,7
Afrique occidentale	67,7	83,7	105,9	139,0	183,2	237,8	291,3	330,3
Amérique latine et Caraïbes	167,3	219,7	286,5	362,7	442,3	521,2	576,1	244,4
Caraïbes	17,1	20,8	25,4	29,9	34,4	38,6	41,6	143,3
Amérique centrale	37,8	51,2	69,6	91,9	112,4	135,2	149,6	295,8
Amérique méridionale	112,4	147,7	191,4	240,9	295,6	347,4	384,9	242,4
Amérique septentrionale	171,6	204,3	231,3	254,1	282,7	318,7	345,1	101,1
Asie¹	1 402,9	1 694,0	2 125,4	2 622,6	3 178,8	3 698,3	4 075,3	190,5
Asie orientale	659,6	779,3	971,5	1 159,4	1 336,7	1 472,4	1 546,8	134,5
Asie centrale méridionale	515,8	627,0	782,5	990,9	1 250,5	1 518,3	1 728,8	235,2
Asie méridionale orientale	175,9	220,4	283,3	355,8	439,6	517,2	575,6	227,2
Asie occidentale	51,5	67,3	88,0	116,5	152,1	190,3	224,1	335,1
Europe	547,5	604,5	656,2	693,1	721,0	726,6	731,6	33,6
Europe orientale	220,2	253,5	276,4	295,0	310,3	304,1	293,5	33,3
Europe septentrionale	78,1	81,8	87,4	89,9	92,1	94,4	97,9	25,4
Europe méridionale	108,3	117,4	126,8	137,8	142,5	145,1	152,3	40,6
Europe occidentale	140,9	151,9	165,6	170,5	176,0	183,0	187,8	33,3
Océanie	12,8	15,9	19,6	22,9	26,9	31,2	34,9	172,7
Monde	2 529,3	3 023,4	3 685,8	4 437,6	5 290,5	6 115,4	6 750,1	166,9

1. La partie européenne de la Turquie est comprise en Asie occidentale plutôt qu'en Europe.

Source : Onu.

3.2 Vie en couple

Le nombre de **Pactes civil de solidarité (Pacs)** nouvellement conclus continue de progresser en 2010, mais moins rapidement que les années précédentes. 195 000 Pacs ont été signés en 2010, soit 13 % de plus qu'en 2009, après + 20 % en 2009 et + 40 % en 2008. Le nombre de Pacs se rapproche de plus en plus de celui des mariages : 185 000 Pacs ont été signés par des partenaires de sexes différents, soit 95 % de l'ensemble des Pacs, quand 249 000 mariages ont été célébrés.

La baisse du nombre de mariages, entamée bien avant l'arrivée du Pacs, se poursuit, même si elle semble s'être ralentie en 2010. Au total, il y a deux ans, on comptait deux mariages célébrés pour un Pacs conclu, on en compte cette année quatre pour trois Pacs.

L'intérêt des couples de sexes différents pour le Pacs se confirme. Avec la Belgique ou les Pays-Bas, la France est un des rares pays européens à proposer un contrat différent du mariage (il est plus centré sur le couple que sur la famille, sur l'organisation de la vie actuelle que sur l'anticipation du futur), ouvert tant aux couples homosexuels qu'hétérosexuels. La plupart des autres pays ont proposé des contrats pour les seuls couples homosexuels, voire progressivement ou directement le mariage homosexuel.

D'année en année, on se marie toujours de plus en plus tard : l'âge moyen au premier mariage a augmenté en 2009, comme régulièrement depuis 35 ans, et ce, aussi bien pour

les époux que pour les épouses. En dix ans, il a progressé de deux ans et atteint 31,7 ans pour les hommes et 29,8 ans pour les femmes.

La part des personnes vivant en couple continue à diminuer, mais cette baisse ne s'observe maintenant qu'aux âges intermédiaires. Les trajectoires conjugales et les **familles** poursuivent leur diversification. Parmi les familles comportant des enfants de 0 à 17 ans, 20 % sont monoparentales et 8 % recomposées.

En 2009, la part des mariages avec au moins un époux de nationalité étrangère augmente légèrement par rapport à l'année précédente, passant de 15,6 % à 16,1 %, rompant ainsi avec la tendance à la baisse des années précédentes. La part des mariages entre deux étrangers ou entre Français et étranger (mariages mixtes) était en effet en diminution depuis 2003, année où elle avait atteint son plus haut niveau (19,9 %). Parmi les mariages mixtes, quand la femme est de nationalité étrangère, elle est plus souvent marocaine, algérienne, russe ou chinoise. Quand c'est l'homme qui est de nationalité étrangère, ce sont les ressortissants des pays du Maghreb et les Portugais qui sont les plus nombreux à se marier en France.

Entre 1999 et 2006 en France métropolitaine, la proportion de jeunes de 20 à 24 ans vivant en couple, marié ou non, est stable. La tendance à la baisse observée depuis 1982 s'interrompt. Vivre en couple est de moins en moins fréquent pour les 30 à 60 ans. ■

Définitions

Pacte civil de solidarité (Pacs) : contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en terme de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. En revanche, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. Le Pacs peut être dissous par la volonté de l'un ou des deux contractants en adressant une déclaration au tribunal d'instance. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.

Divorce, état civil, état matrimonial, famille, taux de divorce, taux de nuptialité : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2010 : la population française atteint 65 millions d'habitants », *Insee Première* n° 1332, janvier 2011.
- « Statistiques d'état civil sur les mariages en 2009 », *Insee Résultats Société* n° 115, novembre 2010.
- « L'évolution démographique récente en France : les adultes vivent moins souvent en couple », *Population* n° 3, Ined, 2010.
- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2010.
- « Vivre en couple : la proportion de jeunes en couple se stabilise », *Insee Première* n° 1281, février 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Mariages et taux de nuptialité

	Mariages en milliers	Taux de nuptialité pour 1 000 hab.	État matrimonial antérieur des époux en %		Âge moyen au premier mariage en années	
			Époux célibataire	Épouse célibataire	Hommes	Femmes
France métropolitaine						
1960	319,9	7,0	89,9	90,5	25,7	23,1
1970	393,7	7,8	92,1	92,5	24,7	22,6
1980	334,4	6,2	87,5	88,5	25,1	23,0
1990	287,1	5,1	83,2	84,1	27,6	25,6
2000	297,9	5,0	81,5	82,4	30,2	28,0
2009 (p)	245,2	3,9	79,2	80,5	31,7	29,8
2010 (p)	243,0	3,9
France						
2000	305,2	5,0	81,4	82,5	30,2	28,1
2009 (p)	251,5	3,9	79,3	80,7	31,7	29,8
2010 (p)	249,0	3,8

Lecture : en 2009, 80,7 % des épouses se mariaient pour la première fois ; 19,3 % étaient veuves ou divorcées.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Femmes déjà mariées à divers âges par génération

Génération	Âge atteint à la fin de l'année du mariage									
	20 ans	22 ans	24 ans	26 ans	28 ans	30 ans	35 ans	40 ans	50 ans	
1940	28,3	55,5	73,6	81,9	85,9	88,3	91,0	92,1	92,8	
1950	30,8	56,9	71,5	78,8	82,9	85,3	88,0	89,3	90,5	
1960	24,3	41,5	53,6	61,4	66,8	70,7	76,1	79,3	82,2	
1970	5,3	13,4	23,7	34,9	44,3	51,4	60,8	65,6	///	
1980	2,0	6,2	13,3	22,5	31,0	37,5	///	///	///	
1990	1,1	///	///	///	///	///	///	///	///	

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

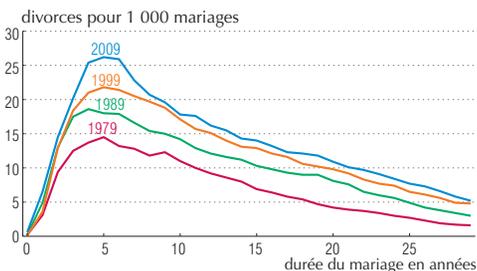
Divorces

Année du jugement	Divorces prononcés en milliers	Divorces pour 1 000 couples mariés
1960	30,2	2,9
1970	38,9	3,3
1980	81,2	6,3
1990	105,8	8,4
2000	114,0	9,3
2008	129,4	10,6
2009	127,6	10,6

Champ : France métropolitaine.

Sources : ministère de la Justice ; Insee.

Taux de divorce selon la durée du mariage et l'année du divorce



Champ : France métropolitaine.

Sources : ministère de la Justice ; Insee.

Unions conclues entre partenaires de sexes opposés



Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; ministère de la Justice.

État matrimonial des personnes de 15 ans ou plus

	en %	
	1999	2007
Célibataire	34,8	36,4
Marié	51,0	48,6
Veuf	8,0	7,9
Divorcé	6,3	7,2

Champ : population des ménages en France métropolitaine.

Source : Insee, RP1999 et RP2007 exploitation principale.

Nuptialité et divortialité dans l'Union européenne à 27 pour 1 000 habitants

	Taux de nuptialité		Taux de divorce	
	1980	2009 (p)	1980	2008
Allemagne	6,3	4,6	1,8	2,3
Autriche	6,2	4,2	1,8	2,4
Belgique	6,7	4,4	1,5	3,3
Bulgarie	7,9	3,4	1,5	1,9
Chypre	7,6	...	0,3	2,1
Danemark	5,2	6,0	2,7	2,7
Espagne	5,9	3,8	///	2,4
Estonie	8,8	4,0	4,1	2,6
Finlande	6,2	5,6	2,0	2,5
France métropolitaine	6,2	4,0	1,5	2,1
Grèce	6,5	4,7	0,7	...
Hongrie	7,5	3,7	2,6	2,5
Irlande	6,4	...	///	...
Italie	5,7	4,0	0,2	0,9
Lettonie	9,8	4,4	5,0	2,7
Lituanie	9,2	6,2	3,2	3,1
Luxembourg	5,9	3,5	1,6	2,0
Malte	8,8	5,7	///	///
Pays-Bas	6,4	4,4	1,8	2,0
Pologne	8,6	6,6	1,1	1,7
Portugal	7,4	3,8	0,6	...
République tchèque	7,6	4,6	2,6	3,0
Roumanie	8,2	6,3	1,5	1,7
Royaume-Uni	7,4	...	2,6	...
Slovaquie	8,0	4,9	1,3	2,3
Slovénie	6,5	3,2	1,2	1,1
Suède	4,5	5,2	2,4	2,3
Union européenne à 27	6,8	...	1,5	...

Note : Le divorce n'est pas autorisé à Malte. Il est autorisé en Espagne depuis 1981 et en Irlande depuis 1995.

Source : Eurostat.

3.3 Ménages - Familles

En 2007, 62,1 millions de personnes vivent dans près de 27 millions de résidences principales constituant autant de **ménages**. Le reste de la population, près de 1,5 million de personnes, vit en communauté, dans des habitations mobiles ou est sans domicile.

Le nombre moyen de personnes par ménage diminue régulièrement depuis les années soixante, passant de 3,1 en 1968 à 2,3 en 2007. Ce résultat s'explique notamment par l'individualisation des comportements, l'allongement de la vie, la maîtrise de la fécondité et la plus grande fragilité des unions. D'une part, la proportion de personnes vivant seules a augmenté. Elles sont près de neuf millions à vivre seules en 2007, soit un ménage sur trois. Si 28 % des personnes de 65 à 79 ans vivent seules, elles sont la moitié dans ce cas au-delà de 80 ans. D'autre part, le nombre moyen d'enfants dans l'ensemble des **familles** diminue, ce qui est lié à l'augmentation du nombre de **couples** sans enfant et à la baisse du nombre de **familles nombreuses**. Désormais, les ménages dont la **famille principale** est un couple avec enfants (29 %) ne sont guère plus nombreux que les ménages où elle est un couple sans enfant (27 %).

On compte un peu plus de 17,5 millions de familles en 2007. Le nombre de couples sans enfant au domicile progresse depuis 1999 et représente 42 % des familles en 2007. Les couples avec enfants sont en léger repli et ne représentent plus que 44 % des familles (soit - 4 points depuis 1999) alors que les **familles monoparentales** continuent d'augmenter (+ 15 %).

En 2007, 14 % des familles sont dites monoparentales ; près de 85 % sont constituées d'une mère vivant avec son ou ses enfants. Près de quatre millions de familles ont un enfant de moins de 25 ans et un seul au domicile, tandis que 3,5 millions en abritent deux. Seulement 10 % des familles comprennent au moins trois enfants de moins de 25 ans.

En 2007, la majorité des enfants de moins de trois ans sont gardés par leurs parents en semaine (63 %), le plus souvent par la mère. Sinon, c'est l'accueil chez une assistante maternelle qui est le plus fréquent (18 %), devant la garde dans une structure d'accueil collectif (10 %). La participation des femmes au marché du travail dépend du nombre et de l'âge de leurs enfants. Le taux d'activité des mères âgées de 20 à 49 ans ayant au moins un enfant de moins de trois ans s'établit ainsi à 68 % seulement en 2008.

Dans l'Union européenne, 20 % des femmes et 32 % des hommes âgés de 25 à 34 ans vivent avec au moins un de leurs parents en 2008. Parmi ces jeunes vivant encore au domicile familial, 13 % poursuivent des études. Les plus forts pourcentages de femmes âgées de 25 à 34 ans habitant chez leurs parents se situent en Slovaquie (42 %) et les plus bas au Danemark (1 %). Pour les hommes dans la même tranche d'âge, les pourcentages les plus élevés sont enregistrés en Bulgarie (61 %) et les plus faibles au Danemark (3 %). En France, 8 % des femmes et 13 % des hommes âgés de 25 à 34 ans vivent avec au moins un de leurs parents en 2008. ■

Définitions

Couple : couple de fait, marié ou non, de deux personnes de sexe différent.

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple, marié ou non, avec ou sans enfant, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les seuls enfants pris en compte dans les familles sont les enfants célibataires et sans enfant vivant avec au moins un de leurs parents, sans limite d'âge.

Famille monoparentale : famille comprenant un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant eux-même pas d'enfant).

Famille nombreuse : famille comprenant trois enfants ou plus.

Famille principale, ménage, recensement de la population : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les jeunes adultes dans l'UE27 en 2008 – un homme sur trois et une femme sur cinq âgés de 25 à 34 ans habitent chez leurs parents », *communiqué de presse* n° 149, Eurostat, octobre 2010.
- « Vivre en couple – la proportion de jeunes en couple se stabilise », *Insee Première* n° 1281, février 2010.
- « L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans en 2008 », *études et résultats* n° 715, Drees, février 2010.
- « 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 1259, octobre 2009.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Ménages selon la structure familiale

en milliers

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	1999		2007		1999	2007
		en %		en %		
Ménages d'une personne	7 491,7	30,8	8 924,5	33,1	7 491,7	8 924,5
Hommes seuls	3 022,8	12,4	3 682,0	13,6	3 022,8	3 682,0
Femmes seules	4 468,9	18,4	5 242,5	19,4	4 468,9	5 242,5
Autres ménages sans famille	503,3	2,1	709,4	2,6	1 107,1	1 695,8
Ménages avec famille(s)	16 337,3	67,1	17 358,2	64,3	50 237,6	51 491,0
dont la famille principale est :						
un couple sans enfant	6 278,0	25,8	7 248,2	26,9	13 011,3	14 904,2
un couple avec enfant(s)	8 036,7	33,0	7 750,7	28,7	31 789,0	30 269,8
une famille monoparentale	2 022,5	8,3	2 359,2	8,7	5 437,4	6 317,0
Ensemble des ménages	24 332,3	100,0	26 992,0	100,0	58 836,4	62 111,4

Source : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires.

Composition des familles

en milliers

	1999		2007	
	en %	en %	en %	en %
Couples avec enfant(s)	8 061,5	48,8	7 773,5	44,4
Familles monoparentales	2 113,6	12,8	2 427,1	13,9
Femmes seules avec enfant(s)	1 806,5	10,9	2 050,4	11,7
Hommes seuls avec enfant(s)	307,1	1,9	376,7	2,2
Couples sans enfant	6 338,9	38,4	7 299,9	41,7
Ensemble des familles	16 514,1	100,0	17 500,6	100,0

Source : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires.

Familles selon le nombre d'enfants

en milliers

	1999		2007	
	en %	en %	en %	en %
Aucun enfant	7 488,5	45,3	8 296,2	47,4
1 enfant	3 789,4	22,9	3 933,0	22,5
2 enfants	3 398,1	20,6	3 547,0	20,3
3 enfants	1 334,0	8,1	1 293,0	7,4
4 enfants ou plus	504,1	3,1	431,4	2,5
Ensemble des familles	16 514,1	100,0	17 500,6	100,0

Champ : enfants âgés de moins de 25 ans.

Source : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires.

Personnes vivant seules selon l'âge

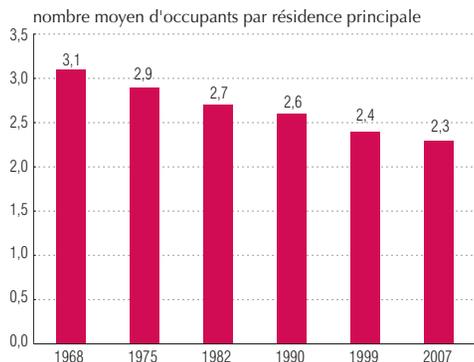
en %

	1999 (r)	2007
Parmi les 15 à 19 ans	3,6	4,3
Parmi les 20 à 24 ans	16,7	18,2
Parmi les 25 à 39 ans	12,9	14,4
Parmi les 40 à 54 ans	10,6	12,6
Parmi les 55 à 64 ans	15,7	18,0
Parmi les 65 à 79 ans	27,9	27,6
Parmi les 80 ans ou plus	50,7	49,3

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Évolution de la taille des ménages



Source : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Taille des ménages dans l'Union européenne en 2008

	Nombre moyen d'occupants	% de ménages composés	
		d'une personne	de cinq personnes ou plus
Allemagne	2,1	39,0	3,6
Autriche	2,3	35,4	7,1
Belgique	2,3	34,7	8,8
Bulgarie	2,9	18,3	14,3
Chypre	2,9	16,0	7,9
Danemark	2,0	45,8	4,2
Espagne	2,7	17,9	5,0
Estonie	2,3	34,4	5,2
Finlande	2,1	39,2	5,4
France (p)	2,3	34,7	6,2
Grèce	2,7	20,1	3,3
Hongrie	2,6	24,1	8,6
Irlande	2,8	21,7	13,6
Italie	2,4	29,8	5,3
Lettonie	2,6	26,7	10,8
Lituanie	2,6	25,9	7,8
Luxembourg	2,5	28,9	4,8
Malte	2,9	18,8	11,1
Pays-Bas	2,3	35,5	6,3
Pologne	2,8	24,7	14,4
Portugal	2,7	17,5	7,7
Rép. tchèque	2,5	24,8	5,6
Roumanie	2,9	21,4	13,5
Royaume-Uni (p)	2,4	30,0	6,9
Slovaquie	2,9	24,2	12,8
Slovénie	2,8	20,8	9,4
Suède	2,1	37,9	5,2
UE à 27	2,4	29,8	6,9

Source : Eurostat, SILC.

3.4 Natalité - Fécondité

En 2010, 828 000 bébés sont nés en France, dont 797 000 en métropole. C'est autant qu'en 2006 ou 2008, années record parmi ces vingt-cinq dernières années. En France métropolitaine, le nombre de **naissances** n'a en effet jamais dépassé 800 000 depuis 1980 et 1981, deux années exceptionnelles depuis la fin du *baby-boom* en 1973.

La hausse de la fécondité depuis 2005 tient autant aux premières naissances qu'aux deuxièmes ou troisièmes naissances. Elle est liée à l'évolution des comportements à la fois chez les mères auparavant sans enfant et chez celles décidant d'agrandir leur foyer au-delà de deux enfants. Dans la tendance des années précédentes, la fécondité se maintient ainsi à un haut niveau en France. Alors même que le nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans a baissé, il est né en 2010 20 000 bébés de plus qu'il y a dix ans. L'**indicateur conjoncturel de fécondité** atteint ainsi son plus haut niveau en France depuis la fin du *baby-boom*, avec 2,01 enfants par femme.

En 2010, la progression de la fécondité est imputable en totalité aux femmes de plus de 30 ans, et surtout à celles de 35 ans ou plus. Si la fécondité était restée la même depuis dix ans, seuls 776 000 bébés seraient nés en 2010, soit 50 000 de moins que les naissances réellement constatées. Inversement, le vieillissement de la population a un effet défavorable sur le nombre d'enfants à naître : si le nombre de femmes d'âge fécond avait été

aussi élevé en 2010 qu'en 2000, il y aurait eu environ 30 000 naissances de plus.

L'âge moyen à l'accouchement continue sa progression. Pour la première fois en France, il atteint la barre symbolique des 30 ans. Barre déjà atteinte en 2009 en métropole, où l'âge moyen s'établit à 30,1 ans en 2010. C'est deux ans de plus qu'en 1988 et trois de plus qu'en 1982. Les femmes sont deux fois plus nombreuses qu'il y a vingt ans à accoucher après 40 ans, même si cela reste encore assez peu répandu. Il faut remonter aux années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale pour trouver des naissances tardives aussi importantes. Les femmes âgées de 35 à 39 ans sont, elles aussi, beaucoup plus nombreuses à accoucher qu'il y a vingt ans (17 % des naissances contre 10 %). À l'inverse, seulement 46 % des bébés nés en 2010 ont une mère de moins de 30 ans, alors qu'ils étaient 62 % en 1990.

En 2009, 5,4 millions d'enfants sont nés dans l'Union européenne à 27. La progression de la fécondité, quasi-générale en Europe depuis dix ans, est beaucoup moins marquée en 2009 : la fécondité diminue par exemple en Allemagne, en Autriche ou en Espagne, alors qu'elle était déjà basse dans ces pays. Les femmes européennes ont 1,6 enfant en moyenne en 2009, niveau bien inférieur à celui de la France. Partout en Europe, elles ont des enfants de plus en plus tard, en moyenne à 29,9 ans ; c'est en Irlande et en Italie que les femmes accouchent le plus tard, à 31,2 ans en moyenne. ■

Définitions

Taux de fécondité : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âge) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux global de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, l'évolution du taux de fécondité dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

État civil, génération, naissance, indicateur conjoncturel de fécondité : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2010 : la population française atteint 65 millions d'habitants », *Insee Première* n° 1332, janvier 2011.
- « Statistiques d'état civil sur les naissances en 2009 », *Insee Résultats Société* n° 110, juillet 2010.
- « 501 millions d'habitants dans l'UE27 au 1^{er} janvier 2010 », *communiqué de presse* n° 110, Eurostat, juillet 2010.
- « France 2009 : l'âge moyen à la maternité atteint 30 ans », *Population & Sociétés* n° 465, Ined, mars 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Évolution de la natalité et de la fécondité

	Naissances vivantes en milliers	Taux de natalité en %	Indicateur conjonctuel de fécondité pour 100 femmes
France métropolitaine			
1950	862,3	20,6	294,7
1980	800,4	14,9	194,5
1990	762,4	13,4	177,8
2000	774,8	13,1	187,4
2009 (p)	793,4	12,7	198,6
2010 (p)	797,0	12,7	199,7
France			
2000	807,4	13,3	189,3
2009 (p)	824,6	12,8	200,1
2010 (p)	828,0	12,8	201,2

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Naissances depuis 1900



Champ : enfants nés vivants en France métropolitaine.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Naissances selon la nationalité des parents

	en %		
	2000	2005	2009
Les deux parents français	84,8	81,2	79,9
Un parent français, un parent étranger	8,7	11,7	13,1
Les deux parents étrangers	6,5	7,1	7,0
Total des naissances (en milliers)	807,4	806,8	824,6

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Nombre moyen d'enfants à divers âges par génération

pour 100 femmes

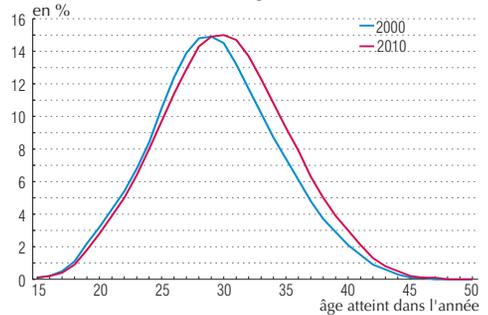
Génération	Âge atteint à la fin de l'année									
	20 ans	22 ans	24 ans	26 ans	28 ans	30 ans	35 ans	40 ans	50 ans	
1940	21,3	53,9	96,3	135,7	167,9	193,3	229,3	239,2	241,5	
1950	24,0	55,3	88,5	117,4	142,8	164,3	196,2	208,9	211,7	
1960	17,5	39,2	66,3	96,7	125,6	150,5	190,4	207,9	211,8	
1970	8,5	20,2	36,8	60,4	88,4	117,3	170,3	194,9	///	
1980	6,8	16,6	31,3	53,0	80,5	110,3	///	///	///	
1982	7,2	16,8	31,8	53,4	80,8	///	///	///	///	
1984	7,2	16,8	31,6	53,0	///	///	///	///	///	
1986	7,0	16,6	31,1	///	///	///	///	///	///	
1988	6,7	15,7	///	///	///	///	///	///	///	
1990	6,4	///	///	///	///	///	///	///	///	

Lecture : 100 femmes nées en 1940 avaient déjà donné naissance à 21,3 enfants à la fin de l'année 1960.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Taux de fécondité selon l'âge de la mère



Lecture : 15,0 % des femmes de 30 ans ont mis au monde un enfant en 2010 ; dix ans plus tôt, cette proportion atteignait 14,5 %.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, bilan démographique 2010.

Fécondité par groupe d'âges

	Nombre de naissances pour 100 femmes				Âge moyen des mères	
	15-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans		40 ans ou plus
1995	3,3	13,2	10,0	4,0	0,4	28,9
2000	3,3	13,4	11,7	5,0	0,5	29,3
2005	3,2	12,8	12,3	5,6	0,6	29,6
2009 (p)	3,2	12,8	13,0	6,3	0,7	29,9
2010 (p)	3,1	12,7	13,3	6,4	0,7	30,0

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Natalité et fécondité au sein de l'UE en 2009

	Naissances vivantes en milliers	Taux de natalité en ‰	Indicateur conjonctuel de fécondité	Âge moyen à la maternité en années
Allemagne	665,1	8,1	1,36	30,2
Autriche	76,3	9,1	1,39	29,7
Belgique	126,0	11,7	1,84	29,6
Bulgarie	81,0	10,7	1,57	26,6
Chypre	9,6	12,0	1,51	30,4
Danemark	62,8	11,4	1,84	30,5
Espagne	494,3	10,8	1,40	31,0
Estonie	15,8	11,8	1,62	29,1
Finlande	60,4	11,3	1,86	30,1
France¹	825,6	12,8	2,00	29,9
Grèce	117,9	10,5	1,52	30,2
Hongrie	96,4	9,6	1,32	29,1
Irlande	74,8	16,8	2,07	31,2
Italie ²	568,9	9,5	1,42	31,1
Lettonie	21,7	9,6	1,31	28,4
Lituanie	36,7	11,0	1,55	28,6
Luxembourg	5,6	11,3	1,59	30,7
Malte	4,1	10,0	1,44	29,2
Pays-Bas	184,9	11,2	1,79	30,7
Pologne	417,6	10,9	1,40	28,6
Portugal	99,5	9,4	1,32	29,7
Rép. tchèque	118,3	11,3	1,49	29,4
Roumanie	222,4	10,4	1,38	26,9
Royaume-Uni ²	790,2	12,8	1,96	29,3
Slovaquie	61,2	11,3	1,41	28,5
Slovénie	21,9	10,7	1,53	30,0
Suède	111,8	12,0	1,94	30,7
UE à 27²	5 370,9	10,7	1,60	29,7

1. Y compris St-Martin et St-Barthélemy.

2. Indicateur conjonctuel de fécondité et âge moyen à la maternité en 2008.

Source : Eurostat, données provisoires.

3.5 Espérance de vie - Mortalité

L'espérance de vie a progressé de façon spectaculaire depuis le milieu du XVIII^e siècle (27 ans pour les hommes et 28 ans pour les femmes). Pour les femmes, l'espérance de vie à la naissance a triplé en 250 ans. Cela résulte de la conjonction d'immenses progrès réalisés dans les domaines économique, médical, culturel et social. En 2010, l'espérance de vie augmente en un an de quatre mois tant pour les hommes (78,1 ans) que pour les femmes (84,8 ans). Après la pause de 2008 et la faible augmentation de 2009, cette forte hausse peut s'interpréter comme un retour à la tendance de long terme.

Les nombreuses générations françaises du *baby-boom* (1946-1973) n'ont pas encore atteint l'âge de 65 ans. Mais dès l'an prochain, les premiers baby-boomers atteindront cet âge, ce qui contribuera à augmenter fortement la part des seniors en France. En 2010, une femme âgée de 60 ans a encore une espérance de vie de plus de 27 ans, soit 1,6 an de plus qu'il y a dix ans, tandis que celle d'un homme du même âge atteint presque 22 ans et demi et croît de 2 années en dix ans.

Dans les pays européens, comme en France, les espérances de vie à la naissance augmentent régulièrement et toutes à peu près à la même vitesse. Dans l'Union européenne, la différence d'espérance de vie entre les femmes et les hommes a diminué depuis 1990, en raison de l'amélioration plus rapide de l'espérance de vie des hommes. L'espérance de

vie des Françaises (84,4 ans en 2009) est largement supérieure à celle des Européennes (82,6 ans). Seules les Espagnoles peuvent espérer vivre aussi longtemps. L'espérance de vie des hommes (77,7 ans en 2009) se situe également au-dessus de la moyenne européenne (76,7 ans) mais reste légèrement au-dessous de la moyenne de l'Europe des 15. En 2030, on estime que **l'espérance de vie à la naissance** dans l'Union européenne à 27 atteindra 85,3 ans pour les femmes et 80,0 ans pour les hommes, soit un écart de 5,3 ans. Cet écart se situera entre trois ans à Chypre et neuf ans en Lituanie, en Estonie et en Lettonie.

Le nombre de décès (545 000) est très légèrement inférieur à celui de 2009, année touchée par une forte épidémie de grippe en janvier, mais il se situe dans la moyenne des dernières années. Alors que la proportion des personnes âgées augmente, le nombre de décès reste encore relativement faible, très proche de son niveau d'il y a dix ans (541 000 décès en 2000). Le **taux de mortalité infantile**, de 3,7 pour 1 000, se situe dans la moyenne de l'Europe des 15. Tandis qu'il continue de baisser dans bon nombre de pays européens, il reste globalement stable depuis cinq ans en France. Après une légère hausse en 2009, la mortalité infantile retrouve en métropole le niveau des dernières années. Dans les DOM, la mortalité infantile est deux fois plus élevée qu'en métropole, mais baisse légèrement en 2009. ■

Définitions

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance (ou à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne, autrement dit l'âge moyen au décès, d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge. Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x . Cette espérance représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des personnes d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge. Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Taux de mortalité : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

État civil, taux de mortalité infantile : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2010 : la population française atteint 65 millions d'habitants », *Insee Première* n° 1332, janvier 2011.
- « Espérance de vie : peut-on gagner trois mois par an indéfiniment ? », *Population & Sociétés* n° 473, Ined, décembre 2010.
- « Le nombre de décès augmente, l'espérance de vie aussi », *Insee Première* n° 1318, octobre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Décès et taux de mortalité

	Décès	Taux de mortalité	Taux de mortalité infantile
	en milliers	en ‰	en ‰
1985	560,4	9,9	...
1990	534,4	9,2	...
1995	540,3	9,1	5,0
2000	540,6	8,9	4,5
2005	538,1	8,5	3,8
2006	526,9	8,3	3,8
2007	531,2	8,3	3,8
2008	542,6	8,5	3,8
2009 (r)	548,5	8,5	3,9
2010 (p)	545,0	8,4	3,7

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

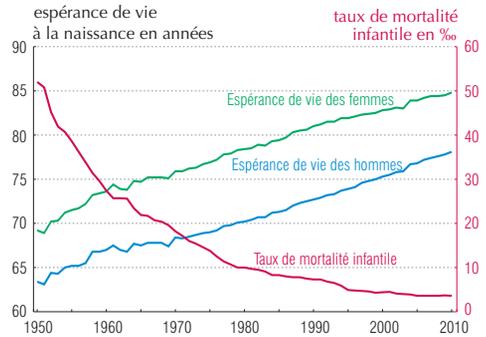
Décès annuels en France métropolitaine



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Espérance de vie à la naissance et taux de mortalité infantile



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Espérance de vie à divers âges

	Hommes			Femmes		
	2000	2005	2010 (p)	2000	2005	2010 (p)
0 an	75,2	76,7	78,1	82,8	83,8	84,8
1 an	74,6	76,0	77,4	82,1	83,1	84,1
20 ans	56,0	57,4	58,7	63,4	64,3	65,2
40 ans	37,2	38,4	39,6	43,9	44,8	45,6
60 ans	20,4	21,4	22,4	25,6	26,4	27,2

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Espérance de vie, taux de mortalité et taux de mortalité infantile dans le monde en 2007

	Espérance de vie à la naissance		Taux de mortalité	Taux de mortalité infantile		Espérance de vie à la naissance		Taux de mortalité	Taux de mortalité infantile
	Hommes en années	Femmes en années	en ‰	en ‰		Hommes en années	Femmes en années	en ‰	en ‰
Europe	71	79	11	7	Afrique	53	55	13	83
Allemagne	77	82	10	4	Angola	45	49	17	119
Autriche	77	83	9	4	Égypte	68	72	6	35
Belgique	76	82	10	4	Éthiopie	53	56	12	80
Bulgarie	70	77	15	12	Mozambique	47	49	16	91
Danemark	76	81	10	4	Nigeria	47	48	17	109
Espagne	78	84	9	4	Rép. dém. du Congo	46	49	17	115
Estonie	67	78	13	7	Zambie	44	45	18	96
Finlande	76	83	9	3	Amérique du Nord	77	81	8	6
France	77	84	9	4	Canada	78	83	7	5
Grèce	77	81	10	4	États-Unis	77	81	8	6
Hongrie	69	77	13	7	Amérique latine, Caraïbes	70	77	6	22
Irlande	77	82	7	5	Argentine	71	79	8	13
Italie	78	84	10	4	Brésil	69	76	6	24
Lettonie	67	77	14	9	Colombie	69	77	6	19
Lituanie	66	78	13	9	Mexique	74	79	5	17
Norvège	78	83	9	3	Asie	67	71	7	42
Pays-Bas	78	82	8	5	Bangladesh	65	67	7	46
Pologne	71	80	10	7	Chine	71	75	7	23
Portugal	75	82	10	4	Inde	62	65	9	55
République tchèque	73	79	11	4	Indonésie	69	72	6	27
Roumanie	69	76	12	15	Japon	79	86	9	3
Royaume-Uni	77	82	10	5	Pakistan	66	67	7	65
Russie	60	73	15	13	Turquie	69	74	6	28
Slovaquie	71	78	10	7	Yemen	61	64	7	60
Suède	79	83	10	3	Océanie	74	79	7	23
Suisse	79	84	8	4	Monde	65	70	8	48

Source : Onu.

3.6 Population par âge

La population française continue de vieillir sous le double effet de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'avancée en **âge des générations** nombreuses du *baby-boom* (1947-1973). Au 1^{er} janvier 2011, l'âge moyen des hommes en France atteint 38,9 ans et celui des femmes 41,9 ans. Tous sexes confondus l'âge moyen en France dépasse 40 ans alors qu'il était tout juste inférieur à 37 ans il y a 20 ans. Selon les **projections de population**, l'âge moyen en France passera à 43,6 ans en 2040.

Au 1^{er} janvier 2011, la population française dépasse pour la première fois les 65 millions d'habitants, dont presque un quart est âgé de moins de 20 ans. Bien que cette part ait enregistré une baisse de 1,1 point en dix ans, le nombre de jeunes a progressé de 2,1 % sur la même période. Par rapport à 2001, le nombre de personnes de 20 à 59 ans a augmenté de 3,6 % tandis que celui des 60 ans ou plus a crû de 20,7 %. Les personnes de 65 ans ou plus représentent le sixième de la population, proportion comparable à la moyenne européenne. L'Allemagne est le pays où le poids des seniors est le plus élevé et l'Irlande celui où il est le plus faible : en Allemagne, un cinquième de la population a plus de 65 ans au 1^{er} janvier 2010, soit quasiment deux fois plus qu'en Irlande. En 2010, 15 000 centenaires vivent en France métropolitaine : c'est treize fois plus qu'en 1970. Neuf centenaires sur dix sont des femmes.

Si les tendances démographiques récentes se maintiennent, la France métropolitaine comptera 73,6 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2060, soit 11,8 millions de plus qu'en 2007. Le nombre de personnes de 60 ans ou plus augmentera, à lui seul, de 10,4 millions entre 2007 et 2060, si bien qu'une personne sur trois aura ainsi plus de 60 ans. Jusqu'en 2035, la proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus progressera fortement. Cette forte augmentation est transitoire et correspond au passage à ces âges des générations du *baby-boom*. Après 2035, la part des 60 ans ou plus devrait continuer à croître, mais à un rythme plus sensible aux différentes hypothèses, notamment sur les gains d'espérance de vie. Quant aux centenaires, la France pourrait en compter 200 000 dans cinquante ans.

Selon les projections démographiques pour les différents pays européens à l'horizon 2060, les personnes âgées représenteraient une part croissante de la population de l'Union européenne. La population âgée de 65 ans ou plus devrait quasiment doubler entre 2008 et 2060, passant de 85 millions à 151 millions, et celle âgée de plus de 80 ans devrait presque tripler, passant de 22 millions à 61 millions. Parallèlement, pour l'ensemble de l'Union européenne, le nombre d'enfants de moins de 15 ans diminuerait graduellement à partir de 2020 et la population âgée de 15 à 64 ans devrait à présent diminuer régulièrement après avoir atteint son point maximum en 2010. ■

Définitions

Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

Âge, projections de population : voir rubrique « définitions » en annexes.

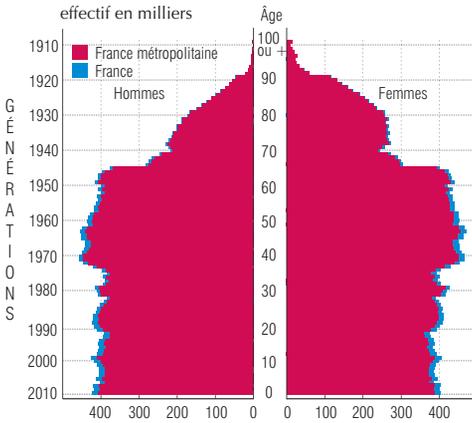
Pour en savoir plus

- Bilan démographique 2010 : la population française atteint 65 millions d'habitants », *Insee Première* n° 1332, janvier 2011.
- Projections démographiques pour les différents pays européens à l'horizon 2060 », *Document* n° 9, Conseil d'orientation des retraites, décembre 2010.
- Projections de population à l'horizon 2060 – Un tiers de la population âgé de plus de 60 ans », *Insee Première* n° 1320, octobre 2010.
- 15 000 centenaires en 2010 en France, 200 000 en 2060 ? », *Insee Première* n° 1319, octobre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Population par âge 3.6

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2011



Source : Insee, estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2010).

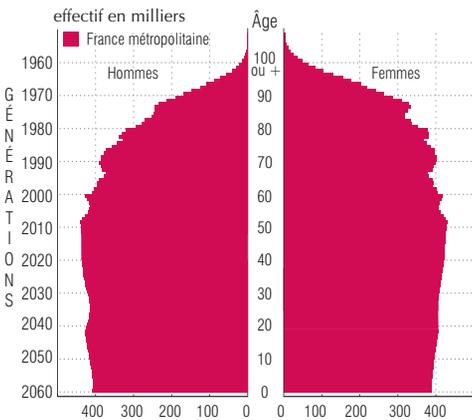
Projection de population à l'horizon 2060 et structure par âge

	en %				
	Population au 1 ^{er} janvier en millions	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans à 74 ans	75 ans ou plus
2015	64,5	24,2	51,0	15,5	9,3
2020	66,0	23,9	49,6	17,0	9,4
2025	67,3	23,5	48,4	17,2	10,9
2030	68,5	23,0	47,5	17,1	12,3
2035	69,7	22,6	46,7	17,1	13,6
2040	70,7	22,4	46,6	16,3	14,7
2050	72,3	22,3	45,9	15,9	16,0
2060	73,6	22,1	45,8	15,9	16,2

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, projections de population 2007-2060.

Pyramide des âges en 2060



Source : Insee, projections de population 2007-2060.

Population par groupe d'âge au 1^{er} janvier

	en %			
	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans ou plus	dont 75 ans ou plus
France métropolitaine				
1901	34,3	53,0	12,7	2,5
1910	33,6	53,7	12,7	2,5
1920	31,3	54,9	13,8	2,8
1930	30,1	55,7	14,2	2,9
1946	29,5	54,4	16,1	3,4
1950	30,1	53,6	16,3	3,8
1960	32,3	51,0	16,7	4,3
1970	33,1	48,9	18,0	4,7
1980	30,6	52,4	17,0	5,7
1990	27,8	53,2	19,1	6,8
2000	25,6	53,8	20,6	7,2
2010 (p)	24,4	52,7	22,9	8,9
2011 (p)	24,3	52,4	23,3	9,0
France				
1991	27,7	53,2	19,0	6,6
2000	25,8	53,8	20,4	7,1
2010 (p)	24,7	52,7	22,6	8,8
2011 (p)	24,6	52,3	23,1	8,9

Source : Insee, estimations de population.

Population par groupe d'âge dans les grandes régions du monde en 2008

	en %		
	Moins de 15 ans	15 à 64 ans	65 ans ou plus
Afrique	40,6	56,0	3,4
Afrique orientale	44,1	52,9	3,0
Afrique centrale	45,1	52,0	2,9
Afrique septentrionale	32,0	63,4	4,6
Afrique méridionale	31,6	64,1	4,3
Afrique occidentale	42,8	54,2	3,0
Amérique latine, Caraïbes	28,5	64,8	6,6
Caraïbes	27,2	64,6	8,1
Amérique centrale	31,1	63,0	5,9
Amérique méridionale	27,7	65,6	6,8
Amérique septentrionale	20,1	67,2	12,7
Asie	26,9	66,6	6,5
Asie orientale	19,8	71,0	9,2
Asie centrale méridionale	32,2	63,2	4,6
Asie méridionale orientale	28,0	66,3	5,7
Asie occidentale ¹	32,2	63,1	4,7
Europe	15,5	68,4	16,1
Europe orientale	14,7	71,3	14,0
Europe septentrionale	17,5	66,4	16,1
Europe méridionale	15,0	67,2	17,8
Europe occidentale	16,0	66,1	18,0
Océanie	24,5	65,0	10,5
Australie et Nouvelle-Zélande	19,4	67,3	13,3
Mélanésie	38,7	58,4	2,9
Micronésie	31,0	64,6	4,4
Polynésie	33,0	61,6	5,4
Monde	27,4	65,1	7,4

1. Y compris la partie européenne de la Turquie.

Source : Onu.

3.7 Population handicapée

En 2007, d'après une enquête complémentaire à l'enquête emploi, 1,8 million de personnes de 15 à 64 ans, vivant à domicile, ont une reconnaissance administrative du handicap qui leur permet de bénéficier de la loi sur l'obligation d'emploi de travailleur handicapé. En ajoutant les personnes qui déclarent avoir un problème de santé depuis au moins six mois et rencontrer des difficultés importantes dans leur activité quotidienne ou avoir eu un accident du travail dans l'année comme définition beaucoup plus large de la **population handicapée**, ce nombre s'élève à 9,6 millions de personnes. Cette population est nettement plus âgée que la population totale en âge de travailler. Parmi les personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap, on compte plus d'hommes que de femmes. Lorsque la définition du handicap est étendue également aux problèmes de santé et difficultés importantes au quotidien, le constat s'inverse. Les hommes handicapés d'après cette définition bénéficient ainsi plus souvent d'une reconnaissance administrative du handicap alors que les femmes entrent plus souvent dans ce champ du handicap pour des problèmes de santé ou des difficultés importantes au quotidien.

En 2007, plus de la moitié des personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative du handicap sont inactives, 44 % d'entre elles déclarent avoir un emploi ou en rechercher un, alors que le taux d'activité atteint 71 % pour l'ensemble de la population de 15 à 64 ans.

En 2007, dans le secteur marchand, 16 % des salariés recrutés en **contrats initiative emploi (CIE)** et 14 % des entrées en **contrat d'insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA)**, ont une reconnaissance administrative du handicap. Dans le secteur non marchand, seulement 8 % des **contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)** et des **contrats d'avenir (CAV)** sont signés avec des salariés reconnus administrativement handicapés.

Fin 2009, plus de 1,1 million de personnes âgées dépendantes ont bénéficié de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**. La croissance des effectifs de bénéficiaires confirme son ralentissement : en glissement annuel, elle est de + 1,9 %. La proportion des bénéficiaires relevant du GIR 4 (selon la **grille AGGIR**) est de 45 % fin 2009. Ces personnes modérément dépendantes sont structurellement plus nombreuses à domicile (58 %) qu'en établissement (24 %).

En 2008, les dépenses publiques consacrées à la prise en compte du handicap sont évaluées à 37,5 milliards d'euros, soit 1,9 % du PIB. Leur croissance ralentit mais reste sur un rythme soutenu (+ 3,8 %). En 2008, les régimes d'assurances sociales assument 41 % des prestations de handicap, les pouvoirs publics, près du tiers, les établissements spécialisés, au travers des prestations médico-sociales en assument 20 %, quant aux mutuelles et aux employeurs, ils représentent 6 % des prestations. ■

Définitions

Scolarisation individuelle : scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA), autre titre de participation (ATP), compte social du handicap, Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), Contrat d'avenir (CAV), Contrat initiative emploi (CIE), Contrat d'insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA), fédérations françaises handisport et du sport adapté, grille AGGIR (autonomie gérontologie groupes iso-ressources), licence sportive, population handicapée, scolarisation collective, scolarisation individuelle : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé : bilan de l'année 2008 », *Dares Analyses* n° 068, octobre 2010.
- « Les discriminations liées au handicap et à la santé », *Insee Première* n° 1308, juillet 2010.
- « Caractéristiques sociodémographiques et ressources des bénéficiaires et nouveaux bénéficiaires de l'APA », *études et résultats* n° 730, Drees, juin 2010.
- « Les comptes de la protection sociale en 2008 », *études et résultats* n° 733, Drees, juillet 2010.
- « Tableau de bord sur l'emploi et le chômage des personnes handicapées – édition 2009 », *Dares*, juin 2009.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Population handicapée selon le sexe et l'âge en 2007

en %

	Population bénéficiant d'une reconnaissance administrative ¹		Population handicapée définie au sens large ²		Ensemble de la population de 15 à 64 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
15 à 24 ans	3	4	9	9	19	18
25 à 39 ans	20	17	29	27	31	31
40 à 49 ans	27	30	25	26	22	22
50 à 64 ans	50	49	37	38	28	29
Total	100	100	100	100	100	100
Effectifs (en milliers)	998	815	4 415	5 180	19 470	19 920

1. Personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap.

2. Personne ayant une reconnaissance administrative ou déclarant un problème de santé de plus de 6 mois et connaître des difficultés importantes dans le déplacement, dans les activités quotidiennes, vis-à-vis du travail ou ayant eu un ou plusieurs accidents du travail au cours de la dernière année.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues).

Source : Dares, enquête complémentaire de l'enquête Emploi 2007.

Emploi et chômage des personnes handicapées en 2007

en %

	Pop. bénéficiant d'une reconnaissance adm. ¹	Pop. handicapée déf. au sens large ²	Population de 15 à 64 ans
Taux d'activité	44	70	71
Taux d'emploi	35	65	65
Taux de chômage	19	7	8
Effectifs (en milliers)	1 813	9 595	39 390

1. Personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap.

2. Personne ayant une reconnaissance administrative ou déclarant un problème de santé de plus de 6 mois et connaître des difficultés importantes dans le déplacement, dans les activités quotidiennes, vis-à-vis du travail ou ayant eu un ou plusieurs accidents du travail au cours de la dernière année.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues).

Source : Dares, enquête complémentaire de l'enquête Emploi 2007.

Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2009-2010

Niv. d'enseig. ¹	Scol. en milieu ordinaire		Étab. hospitaliers	Étab. méd. & sociaux ²
	Individuelle	Collective		
Premier degré	79 129	41 051	4 417	58 890
Cycle I	28 111	7 657	1 572	16 904
Cycle II	23 513	25 932	1 898	27 953
Cycle III	27 505	7 462	947	14 033
Second degré	50 125	17 185	2 519	9 019
Premier cycle	39 559	6 020	1 403	4 158
Second cycle	10 111	849	690	1 935
Indifférencié	455	10 316	426	2 926
Total	129 254	58 236	6 936	67 909

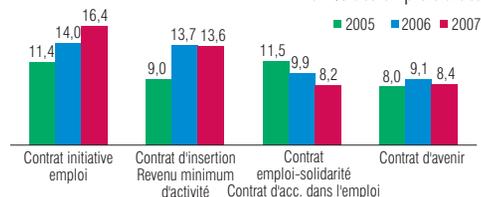
1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

Source : Depp.

Travailleurs bénéficiant d'une reconnaissance administrative du handicap

en % des emplois aidés



Champ : France métropolitaine.
Sources : ANPE ; Cnasea ; Dares.

Montants des prestations liées au handicap

en millions d'euros

	2007	2008	08/07 en %
Invalidité	28 468	29 552	3,8
Rentes d'invalidité	9 346	9 445	1,1
Compensations de charges ¹	1 504	1 639	9,0
Autres prestations en espèces ²	6 977	7 134	2,2
Prestations en nature	10 641	11 335	6,5
Accidents du travail	8 682	9 009	3,8
Indemnités journalières	2 747	2 899	5,5
Rentes d'accidents du travail	3 981	4 100	3,0
Autres prestations en espèces ³	896	914	2,0
Prestations en nature ⁴	1 058	1 096	3,6
Ensemble handicap⁴	36 093	37 465	3,8
Indemnités journalières (acc. du travail)	2 747	2 899	5,5
Rentes	13 327	13 545	1,6
Prest. en espèces (y c. comp. de charges)	9 377	9 686	3,3
Prestations en nature (invalidité) ⁴	10 641	11 335	6,5

1. Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), Allocation de présence parentale (APP), Prestation de compensation du handicap (PCH) et Aide médicale générale des départements.

2. Notamment l'Allocation adulte handicapé (AAH) et la Garantie de ressources aux travailleurs handicapés (GRTH) et les allocations du Fonds spécial d'invalidité (FSI).

3. Allocation du Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

4. Les prestations handicap se définissent ici comme la somme des prestations invalidité et accidents du travail, à l'exception toutefois des soins de santé liés aux accidents du travail, c'est-à-dire aux prestations en nature de ce risque.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Bénéficiaires de l'APA selon le degré de dépendance de la personne au 31 décembre 2009

en milliers

	À domicile	En établissements	Total
GIR1	18	69	87
GIR2	126	190	316
GIR3	151	69	221
GIR4	406	106	512
Ensemble	701	435	1 136

Note : les 4 premiers groupes iso-ressources (GIR 1 à 4) de la grille nationale AGGIR ouvrent droit à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Source : Drees, enquête trimestrielle auprès des conseils généraux.

Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2009

	Handisport	Sport adapté	Total
Licences masculines	16 349	22 648	38 997
Licences féminines	6 894	12 372	19 266
Autres titres de part.	1 213	6 740	7 953
Total	24 456	41 760	66 216
Clubs	1 068	779	1 847

Source : Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques.

3.8 Parité hommes - femmes

Au 1^{er} janvier 2010, la population totale française compte 64,7 millions de personnes dont 51,6 % de femmes. Les hommes sont majoritaires avant 25 ans, au-delà les femmes sont plus nombreuses, surtout après 75 ans. Au 1^{er} janvier 2010, parmi les 15 000 centenaires vivant en France métropolitaine, neuf sur dix sont des femmes ; et parmi les personnes de 110 ans ou plus, les « supercentenaires », il n'y a quasiment que des femmes.

Depuis 25 ans, en métropole, les taux de chômage des femmes et des hommes en début de vie active se rapprochent. Toutefois, à diplôme identique, le taux de chômage des jeunes femmes reste souvent plus élevé et leurs salaires inférieurs. En effet, les spécialités de formation qu'elles choisissent ne correspondent pas toujours aux besoins du marché du travail. En 2008, à diplôme et spécialité équivalents, les taux de chômage des débutants et des débutantes sont très proches, la crise affectant davantage les jeunes hommes.

Les écarts de salaires persistent. En 2008, le salaire net d'une femme est en moyenne inférieur de 19 % à celui d'un homme. Cet écart s'explique en grande partie par le fait que les femmes sont cinq fois plus à **temps partiel** que les hommes. Un autre élément important est que le secteur d'activité et le métier précis des femmes sont en moyenne moins rémunérateurs que ceux des hommes.

En France, les femmes représentent 53 % de l'électorat. Au niveau national comme au niveau

local, la représentation féminine parmi les élus varie fortement selon le scrutin. Dix ans après le vote de la loi sur la parité, l'Assemblée et le Sénat restent essentiellement masculins. Aux législatives de 2007, la proportion de femmes élues atteint 18,5 % soit 36 sièges de plus qu'en 2002. Néanmoins, ce résultat est encore éloigné de l'objectif fixé par le législateur et les pénalités financières n'ont pas eu l'effet escompté. À ce rythme de progression, il faudra attendre 25 ans pour atteindre la parité à l'Assemblée. En rendant obligatoire la parité pour les scrutins de liste, la loi de 2000 a permis aux femmes de devenir aussi nombreuses que les hommes au Parlement européen, dans les conseils régionaux et dans les conseils municipaux de communes de plus de 3 500 habitants. Au Sénat, où une partie des sièges sont pourvus à la proportionnelle, les femmes bénéficient désormais d'une représentation certes modeste mais supérieure à celle de l'Assemblée nationale.

L'application de la loi sur la parité lors des élections au Parlement européen permet à la France de se maintenir parmi les pays les plus fortement représentés par des femmes dans l'Europe des 27 (6^e rang). En revanche, les faibles avancées de la France en matière de parité au sein des assemblées parlementaires la placent désormais en 18^e position sur 27 pour ce qui concerne la part des femmes élues à l'Assemblée nationale et en 5^e position parmi les 13 États ayant un sénat ou une deuxième chambre. ■

Définitions

Bicaméralisme : système politique à deux assemblées représentatives. Dans un régime bicaméral, par opposition à la chambre basse élue directement par le peuple et qui peut être dissoute, la chambre haute (ou seconde chambre) a une fonction de gardien de la Constitution et d'enrichissement du travail législatif.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Couple, déciles et rapports interdéciles, revenu salarial : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Parité : où sont les femmes ? », Observatoire des inégalités, octobre 2010.
- « Filles et garçons – sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur », Depp, mars 2010.
- « Chiffres-clés 2009 – l'égalité entre les femmes et les hommes », Observatoire de la parité, mars 2010.
- « Les femmes et les hommes dans l'UE27 : une perspective statistique », *communiqué de presse* n° 35, Eurostat, mars 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Activité et emploi selon le nombre d'enfants du couple en 2009

en %

	Taux d'activité		Temps complet		Temps partiel	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Sans enfant	79,3	86,0	55,0	76,0	17,9	4,2
Un enfant de moins de trois ans	78,5	97,0	52,9	87,1	17,9	3,2
Deux enfants dont au moins un de moins de trois ans	66,0	96,9	35,0	88,9	27,6	3,3
Trois enfants ou plus dont au moins un de moins de trois ans	40,4	95,8	15,2	81,0	21,2	5,7
Un enfant âgé de trois ans ou plus	83,6	93,4	55,5	86,3	22,6	3,2
Deux enfants âgés de trois ans ou plus	86,8	96,5	52,5	89,9	29,7	2,8
Trois enfants ou plus âgés de trois ans ou plus	72,8	95,2	36,2	86,0	29,7	4,2
Ensemble des couples	79,4	92,5	50,3	83,9	23,3	3,6

Champ : données en moyenne annuelle pour les personnes âgées de 15 à 59 ans vivant en couple en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi.

Distribution du revenu salarial annuel en 2008

en euros courants

Décile	Hommes	Femmes	Ensemble
1 ^{er} décile (D1)	3 005	1 810	2 298
2 ^e décile (D2)	8 695	5 229	6 703
3 ^e décile (D3)	13 805	9 043	11 294
4 ^e décile (D4)	16 298	12 481	14 511
Médiane (D5)	18 470	14 925	16 742
6 ^e décile (D6)	20 872	17 067	19 037
7 ^e décile (D7)	23 972	19 592	21 845
8 ^e décile (D8)	28 764	23 038	25 853
9 ^e décile (D9)	38 364	28 811	33 510
Rapport interdécile (D9/D1)	12,8	15,9	14,6
D9 / Médiane	2,1	1,9	2,0
Médiane / D1	6,1	8,2	7,3

Champ : ensemble des salariés.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État.

Proportion de femmes élues au parlement dans quelques pays du monde

en % de sièges

	Chambre unique ou basse		2 ^e Chambre ou Sénat	
Algérie	7,7		5,1	
Allemagne	32,8		21,7	
Arabie saoudite	0,0		///	
Australie	24,7		...	
Banladesh	18,6		///	
Brésil	8,8		12,3	
Canada	22,1		34,4	
Chine	21,3		///	
Espagne	36,6		30,8	
États-Unis ¹	16,8		...	
Éthiopie	27,8		16,3	
France	18,9		21,9	
Inde	10,8		9,0	
Indonésie	18,0		...	
Iran	2,8		///	
Italie	21,3		18,3	
Japon	11,3		18,2	
Mexique	26,2		19,5	
Nigéria	7,0		8,3	
Pakistan	22,2		17,0	
Royaume-Uni	22,0		15,0	
Russie	14,0		4,7	
Rwanda	56,3		34,6	
Suède	45,0		///	
Suisse	29,0		21,7	
Turquie	9,1		///	
Ukraine	8,0		///	
Viêt Nam	25,8		///	

1. Membres de la Chambre qui ont le droit de vote.

Note : situation au 30 septembre 2010.

Source : Union interparlementaire.

Participation des femmes à la vie politique

part des femmes en %



1. Ensemble des communes.

Source : Observatoire de la parité 2010.

Femmes dans la société et sur le marché du travail dans l'Union européenne

en %

	Femmes pour 100 hommes		Part des femmes dans l'enseignement supérieur		Part des femmes dans la population active	
	2000	2008	2000	2008	2000	2008
Allemagne	104,9	104,1	48,1	49,7	44,0	45,8
Autriche	106,9	105,5	51,0	53,3	44,0	45,8
Belgique	104,5	104,2	52,3	55,0	42,9	45,0
Bulgarie	105,2	106,5	57,3	55,3	46,6	46,7
Chypre	103,3	102,6	57,1	49,0	42,9	44,9
Danemark	102,3	101,9	56,9	58,0	46,6	47,0
Espagne	104,3	102,5	52,9	54,0	38,9	43,0
Estonie	116,9	117,2	58,5	61,7	48,6	49,4
Finlande	105,0	104,1	53,7	54,2	47,8	48,2
France	106,1	106,7	54,2	55,2	45,9	47,5
Grèce	101,9	101,9	50,0	50,1	39,7	40,8
Hongrie	110,1	110,6	53,9	58,0	44,7	45,7
Irlande	101,3	100,3	54,1	54,2	40,7	43,2
Italie	106,5	105,9	55,5	57,4	38,5	40,7
Lettonie	117,1	116,9	63,4	64,4	48,4	48,8
Lituanie	113,6	114,8	60,0	59,9	49,5	49,3
Luxembourg	103,0	101,9	...	48,3	39,6	43,4
Malte	101,6	101,0	53,3	57,9	30,6	33,6
Pays-Bas	102,2	102,2	50,0	51,7	43,3	45,7
Pologne	105,8	107,0	57,5	57,6	46,0	45,2
Portugal	107,3	106,6	56,5	53,5	45,4	46,8
Rép. tchèque	105,5	104,2	49,8	55,5	44,7	43,3
Roumanie	104,5	105,2	51,8	56,3	46,5	44,4
Royaume-Uni	105,3	103,7	53,9	57,2	45,5	45,8
Slovaquie	105,7	105,9	50,4	60,3	45,8	44,7
Slovénie	104,8	103,8	56,1	58,1	46,1	45,7
Suède	102,3	101,2	58,2	60,3	47,4	47,4
UE à 27	105,4	104,9	53,5	55,3	43,9	45,0

Source : Eurostat.

3.9 Étrangers - Immigrés

En 2007, les **immigrés** représentent 8,3 % de la population vivant en France, soit 5,2 millions de personnes. Ils sont souvent originaires d'Algérie, du Maroc ou du Portugal. Parmi les personnes âgées de 18 à 50 ans, nées en France métropolitaine, 3,1 millions d'entre elles sont enfants d'immigrés. La moitié ont moins de 30 ans. La moitié des descendants directs ont un parent immigré né en Europe et quatre sur dix sur le continent africain, essentiellement au Maghreb. Les descendants les plus jeunes ont des parents d'origines plus variées et plus lointaines. Les enfants d'immigrés de 18 à 30 ans ont une fois sur deux une ascendance africaine. Près du quart des descendants ayant la **nationalité** française ont au moins une autre nationalité. Pour la grande majorité des descendants, la langue française a été transmise dans leur enfance par au moins un de leurs parents. À la génération suivante, les descendants devenus eux-mêmes parents parlent quasiment tous français avec leurs enfants vivant en France.

En 2007, 3,7 millions d'**étrangers** résident en France. Leur poids dans la population totale est de 5,8 %. Depuis le début des années 2000, les acquisitions de la nationalité française par décret demeurent le mode d'acquisition le plus répandu et représentent plus des deux tiers de l'ensemble des acquisitions en 2008. Dans neuf cas sur dix, il s'agit d'une **naturalisation**, les acquisitions par réintégration

étant plus rares. Le nombre d'acquérants par mariage a diminué de moitié entre 2007 et 2008, en raison du passage de deux à quatre ans de la durée minimale du mariage pour ouvrir la possibilité de devenir Français. Il est ensuite resté stable en 2009. Les nouveaux Français sont, depuis plusieurs années maintenant, essentiellement originaires d'Afrique et plus particulièrement du Maghreb. Un nouveau Français sur sept est originaire d'Europe, un sur neuf d'Asie.

En 2009, 30 millions de ressortissants étrangers vivent dans les États membres de l'Union européenne à 27, soit 6,1 % de la population totale de l'Union. Ils viennent majoritairement de pays européens, États membres ou non. Les autres ressortissants sont originaires d'Afrique, d'Asie et du continent américain. La proportion de ressortissants étrangers varie de moins de 1 % en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie à 44 % au Luxembourg. En 2008, les États membres ont octroyé leur nationalité à 696 000 personnes et c'est en France, au Royaume-Uni et en Allemagne que les octrois ont été les plus nombreux, de même que les enregistrements de demandeurs d'asile. L'Union européenne à 27 a enregistré près de 261 000 demandeurs d'asile en 2009, soit 520 demandeurs par million d'habitants. Ils sont principalement originaires d'Afghanistan, de Russie, de Somalie, d'Iraq et du Kosovo. ■

Définitions

Nationalité : lien juridique qui relie une personne à un État déterminé. De ce lien découlent des obligations à la charge des personnes qui possèdent la qualité de Français, en contrepartie desquelles sont conférés des droits politiques, civils et professionnels, ainsi que le bénéfice des libertés publiques.

La nationalité française peut résulter soit d'une attribution par filiation (droit du sang) ou par la naissance en France (droit du sol) soit d'une acquisition à la suite d'événements personnels (mariage avec un Français, par exemple) ou d'une décision des autorités françaises (naturalisation). La nationalité française est attribuée de plein droit à la naissance à l'enfant, légitime ou naturel, dont l'un des parents au moins est français (droit du sol) ou à l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né (double droit du sol).

Étranger, immigré, naturalisation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'intégration à la française : plus de 130 000 nouveaux Français chaque année », *Infos migrations* n° 16, ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, août 2010.
- « Les États membres de l'UE27 ont octroyé la nationalité à 696 000 personnes en 2008 », *communiqué de presse* n° 100, Eurostat, juillet 2010.
- « Être né en France d'un parent immigré », *Insee Première* n° 1287, mars 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Acquisitions de la nationalité française

	2000	2007	2008	
			en %	
Acquisitions par décret	77 478	70 095	91 918	68,0
par naturalisation	68 750	64 046	84 323	62,4
par réintégration	8 728	6 049	7 595	5,6
Acquisitions par déclaration anticipée	35 883	26 945	25 639	19,0
Acquisitions par mariage	26 056	30 989	16 213	12,0
Autres déclarations d'acquisition et de réintégration	2 038	1 397	1 347	1,0
Total des acquisitions	141 455	129 426	135 117	100,0

Source : SDSE.

Étrangers actifs selon la catégorie socioprofessionnelle

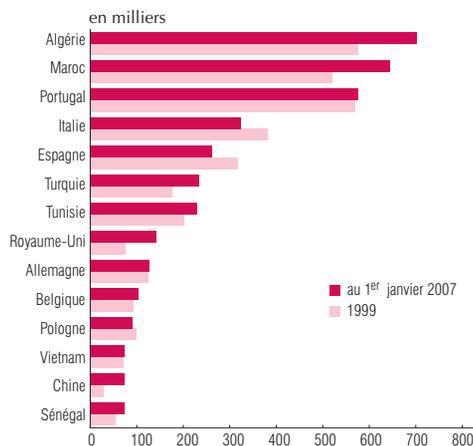
	2008 (r)		2009
	Effectifs en milliers	Effectifs en milliers	Part d'étrangers dans la CSP en %
Agriculteurs exploitants	n.s.	n.s.	n.s.
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (10 salariés ou +)	112,4	126,7	7,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	157,3	171,8	3,9
Professions intermédiaires	185,0	165,0	2,5
Employés	450,1	450,3	5,4
Ouvriers	622,1	585,5	9,2
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	35,0	46,1	10,7
Total¹	1 566,6	1 551,4	5,5
dont salariés	1 218,5	1 135,2	5,0

1. Hors catégorie socioprofessionnelle non déclarée.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Principaux pays de naissance des immigrés



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population.

Populations étrangère et immigrée en 2007

	en %	
	Étrangers	Immigrés
Part des hommes	51	49
Part de la population ayant :		
moins de 15 ans	17	5
15 à 24 ans	10	9
25 à 54 ans	49	55
55 ans ou plus	25	31
Nombre (en milliers)	3 682	5 253
Poids dans la population totale	5,8	8,3

Source : Insee, RP 2007 exploitation principale.

Taux de chômage selon la nationalité en 2009

	Personnes de nationalité française	en %		
		Ressortissants de l'UE à 27	Étrangers hors UE à 27	Étrangers Ensemble
Hommes	8,3	n.s.	23,3	17,9
Femmes	8,9	n.s.	23,8	17,5

Champ : France métropolitaine, personnes actives âgées de 15 ans ou plus (âge à l'enquête).

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2009.

Population étrangère au sein de l'Union européenne en 2009

	Population totale		Population active	
	Étrangers en milliers	Part en %	Étrangers en milliers	Part en %
Allemagne	7 175	8,9	3 954	9,4
Autriche	855	10,4	468	10,9
Belgique	914	8,5	431	9,0
Bulgarie
Chypre	115	15,1	72	17,8
Danemark	263	4,8	149	5,0
Espagne	5 345	11,7	3 679	16,0
Estonie	220	16,5	129	18,7
Finlande	104	2,0	57	2,1
France
Grèce	813	7,5	473	9,5
Hongrie	59	0,6	37	0,9
Irlande	509	11,4	318	14,7
Italie	3 741	6,3	2 137	8,6
Lettonie	359	15,9	195	16,4
Lituanie	19	0,6
Luxembourg	210	43,5	113	49,3
Malte	12	2,8	6	3,2
Pays-Bas	603	3,7	326	3,7
Pologne	43	0,1	25	0,1
Portugal	373	3,5	249	4,5
Rép. tchèque	112	1,1	77	1,5
Roumanie	25	0,1
Royaume-Uni	4 297	7,1	2 527	8,1
Slovaquie	8	0,1	5	0,2
Slovénie	22	1,1	12	1,1
Suède	362	5,2	245	5,0
UE à 27	29 693	6,1	17 237	7,2

Source : Eurostat.

Emploi Revenus

Travail - Emploi
Revenus - Salaires

4.1 Population active

En 2009, la **population active** de la France métropolitaine est estimée à 28,3 millions de personnes de 15 ans ou plus selon l'**enquête Emploi**. Elle se répartit en 25,7 millions d'actifs ayant un emploi et 2,6 millions de personnes au chômage. Le reste de la population âgée de 15 ans ou plus est dit inactif au sens du **Bureau international du travail (BIT)**. Cela signifie que ces personnes ne travaillent pas, ne recherchent pas activement un emploi ou ne sont pas disponibles rapidement pour en occuper un.

La population active a fortement progressé par rapport à l'année 2008 (+ 280 000 personnes). L'augmentation de la population active est conditionnée à la fois par celle de la population en âge de travailler et par l'évolution des **taux d'activité** à chaque âge. Or, depuis 2006, la contribution de la croissance démographique à celle de la population active est en net ralentissement. S'ajoute à cela le vieillissement de la population en âge de travailler qui freine la progression de la population active. En revanche, les taux d'activité poursuivent leur progression notamment chez les femmes et les seniors.

En 2009, comme depuis les années 1960, l'activité féminine continue de progresser. Le taux d'activité des femmes de 15 ans ou plus a

gagné + 0,4 point en un an contre + 0,1 point pour les hommes. Cette hausse concerne toutes les tranches d'âge mais elle est particulièrement marquée chez les femmes âgées de 15 à 24 ans. Leur taux progresse de 1,4 point en 2009 (+ 2,4 points depuis 2000) contre + 0,7 point pour les hommes du même âge (+ 1,5 point depuis 2000). Bien qu'encore élevé, l'écart des taux d'activité entre hommes et femmes est en forte diminution. Il est passé de 13,5 points en 2000 à 10,4 points en 2009. Le taux d'activité des 50 à 64 ans a augmenté de 0,9 point pour les hommes et de 0,7 point pour les femmes. En 2009, 59,1 % des 50-64 ans sont présents sur le marché du travail, en emploi ou au chômage.

En 2009 dans l'Union européenne, le **taux d'emploi** des personnes âgées de 15 à 64 ans baisse à 64,6 % (- 1,3 point). Il est supérieur à 70 % aux Pays-Bas, au Danemark, en Suède, en Autriche et en Allemagne. La France, avec un taux d'emploi à 64,2 %, se place en 13^e position. Le taux d'emploi des femmes de l'Union recule pour la première fois depuis 2000 pour se situer à 58,6 % (après 59,1 % en 2008). À l'opposé, le taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans continue de progresser pour atteindre 46,0 % en 2009 contre 36,9 % en 2000. ■

Définitions

Enquête Emploi : réalisée par l'Insee, depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail.

Population active au sens du BIT : elle regroupe la population active occupée au sens du BIT (« personnes ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du BIT.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre de personnes de la classe ayant un emploi et le nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans) ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Bureau international du travail (BIT), population active occupée au sens du BIT, projections de population active : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le taux d'emploi dans l'UE27 en baisse à 64,6 % en 2009 », *communiqué de presse* n° 117, Eurostat, août 2010.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2009 », *Dares Analyses* n° 050, Dares, juillet 2010.
- « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee Première* n° 1312, septembre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Taux d'activité selon le sexe et l'âge

en %

	1990	2000	2008 (r)	2009
Hommes de 15 ans ou plus	65,6	63,1	61,8	61,9
15 à 24 ans	44,6	38,0	38,8	39,5
25 à 49 ans	96,4	95,0	95,1	95,0
50 à 64 ans	60,5	63,3	62,0	62,8
dont 55 à 64 ans	45,8	41,7	46,1	47,7
65 ans ou plus	3,7	1,9	2,3	2,4
Femmes de 15 ans ou plus	47,4	49,6	51,1	51,5
15 à 24 ans	37,8	30,7	31,7	33,1
25 à 49 ans	75,7	80,5	83,7	84,0
50 à 64 ans	41,2	50,6	54,8	55,5
dont 55 à 64 ans	31,2	33,1	40,8	41,7
65 ans ou plus	1,5	0,9	1,1	1,2
Population de 15 ans ou plus	56,1	56,1	56,2	56,5

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Projection de population active

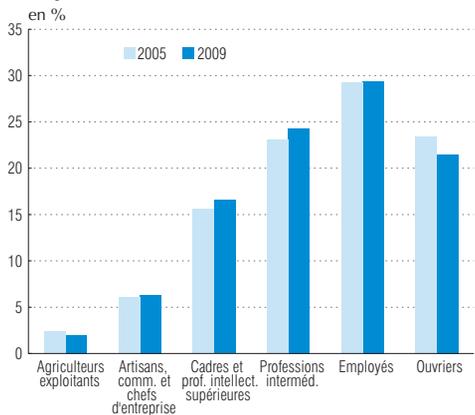
	2005	2015	2030	2050
Nombre d'actifs (en millions)	27,6	28,3	28,2	28,5
Part des femmes (en %)	46,4	46,7	46,2	45,9
Part des 15-24 ans (en %)	9,5	9,0	9,5	9,3
Part des 25-54 ans (en %)	79,1	77,1	75,7	75,9
Part des 55 ans ou plus (en %)	11,3	13,9	14,8	14,8
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	69,1	69,6	69,6	70,5
Nombre d'actifs rapporté au nombre d'inactifs de 60 ans ou plus	2,2	1,9	1,5	1,4

Note : les données 2005 sont celles disponibles au moment où les projections ont été calculées. Le concept d'activité était alors différent de celui utilisé dans les autres tableaux de la page.

Champ : France métropolitaine, scénario tendanciel.

Sources : Insee, enquêtes Emploi, projections de population active 2006-2050.

Personnes en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle



Champ : population des ménages en France métropolitaine, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Population active par sexe et âge en 2009

en milliers

	Hommes	Femmes	Total
15 à 24 ans	1 487	1 224	2 712
25 à 49 ans	9 576	8 756	18 332
50 à 64 ans	3 639	3 413	7 052
dont 55 à 64 ans	1 801	1 677	3 478
65 ans ou plus	104	69	173
Population de 15 ans ou plus	14 806	13 463	28 269
dont 15 à 64 ans	14 702	13 394	28 096

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Population active et population active occupée

	2007 (r)	2008 (r)	2009
Population active (en millions)	27,8	28,0	28,3
Population active occupée (en millions)	25,6	25,9	25,7
dont femmes (en %)	47,1	47,2	47,5
dont non salariés (en %)	11,0	10,6	11,0

Champ : données en moyenne annuelle ; France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'activité et taux d'emploi dans l'Union européenne en 2009

	Population active des 15-64 ans		Taux d'emploi des 15-64 ans en %		
	en millions	en %	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	42,0	76,9	75,6	66,2	70,9
Autriche	4,3	75,3	76,9	66,4	71,6
Belgique	4,8	66,9	67,2	56,0	61,6
Bulgarie	3,5	67,2	66,9	58,3	62,6
Chypre	0,4	74,0	77,6	62,5	69,9
Danemark	3,0	80,7	78,3	73,1	75,7
Espagne	23,0	73,0	66,6	52,8	59,8
Estonie	0,7	74,0	64,1	63,0	63,5
Finlande	2,7	75,0	69,5	67,9	68,7
France	28,5	70,7	68,5	60,1	64,2
Grèce	5,0	67,8	73,5	48,9	61,2
Hongrie	4,2	61,6	61,1	49,9	55,4
Irlande	2,2	70,2	66,3	57,4	61,8
Italie	25,0	62,4	68,6	46,4	57,5
Lettonie	1,2	73,9	61,0	60,9	60,9
Lituanie	1,6	69,8	59,5	60,7	60,1
Luxembourg	0,2	68,7	73,2	57,0	65,2
Malte	0,2	59,1	71,5	37,7	54,9
Pays-Bas	8,9	79,7	82,4	71,5	77,0
Pologne	17,3	64,7	64,7	52,8	59,3
Portugal	5,6	73,7	71,1	61,6	66,3
Rép. tchèque	5,3	70,1	73,8	56,7	65,4
Roumanie	9,9	63,1	65,2	52,0	58,6
Royaume-Uni	31,3	75,7	74,8	65,0	69,9
Slovaquie	2,7	68,4	67,6	52,8	60,2
Slovénie	1,0	71,8	71,0	63,8	67,5
Suède	4,9	78,9	74,2	70,2	72,2
UE à 27	239,3	71,1	70,7	58,6	64,6

Note : Eurostat retient l'âge courant ; l'Insee retient l'âge au 31 décembre.

Champ : données en moyenne annuelle.

Source : Eurostat.

4.2 Chômage

Depuis le retournement de conjoncture au deuxième trimestre 2008, le **taux de chômage** a fortement augmenté. En 2009, et après deux années de baisse, il s'établit en France en moyenne annuelle à 9,1 % (après 7,4 % en 2008), niveau le plus haut depuis 1999. En France métropolitaine, près de 2,6 millions de personnes sont au **chômage au sens du BIT** (Bureau international du travail) selon l'**enquête Emploi**, soit près de 508 000 chômeurs supplémentaires par rapport à 2008 (+ 25 %).

La hausse du chômage est imputable aux très nombreuses pertes d'emploi, dans un contexte de croissance encore significative de la population active. Elle concerne toutes les tranches d'âge mais son ampleur est plus grande pour les jeunes de 15 à 24 ans, plus sensibles que leurs aînés aux fluctuations conjoncturelles du marché du travail. Le taux de chômage des jeunes atteint un niveau historique de 23,7 % : il progresse de 4,6 points alors que la hausse du chômage des 25-49 ans se limite à 1,6 point. Toutefois, la part des inactifs chez les 15-24 ans est élevée, un grand nombre de jeunes poursuivant des études. La part des chômeurs chez les 15-24 ans est de 8,6 %, soit 1,3 point au-dessus des 25-49 ans.

Les hommes ont plus souffert de la crise que les femmes. La tendance au rapprochement entre les taux de chômage masculins et féminins, observée depuis le début des années 1990, s'est ainsi accélérée. En 2009, le taux de chômage des femmes n'est plus supérieur que de 0,5 point à celui des hommes.

Définitions

Chômage au sens du BIT : en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Chômage de longue durée : actif au chômage depuis plus d'un an.

Enquête Emploi, intérim, sous-emploi, taux de chômage : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee Première* n° 1312, septembre 2010.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2009 », *Dares Analyses* n° 050, Dares, juillet 2010.
- « Chômage et emploi des femmes dans la crise en France », *Lettre de l'OFCE* n° 318, mai 2010.
- « La récurrence au chômage des demandeurs d'emploi », *Les Cahiers Etudes* n° 7, Pôle emploi, mai 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

D'abord, la récession économique a été très marquée dans l'industrie et la construction, secteurs où les hommes, et surtout les jeunes, sont très présents. Ensuite, les femmes ont tiré davantage profit des créations d'emplois dans le secteur tertiaire, notamment les services, moins touchés par la crise. Enfin, l'**intérim**, qui emploie plus d'hommes que de femmes, a été particulièrement touché par la crise.

Le manque d'emplois n'affecte pas de la même façon toutes les catégories sociales. Les ouvriers sont les premiers touchés avec un taux de chômage à 13,1 % (+ 2,9 points comparé à 2008) alors que celui des cadres reste quasi stable à 3,8 % (+ 0,8 point). Le diplôme reste un atout essentiel : les non diplômés sont près de 3 fois plus souvent au chômage que les diplômés de l'enseignement supérieur.

La part des **chômeurs de longue durée** parmi les chômeurs a continué de baisser, passant de 37,9 % en 2008 à 35,4 % en 2009, du fait de l'augmentation du nombre de nouveaux chômeurs. À la fin de l'année 2009 cependant, la part des chômeurs de longue durée repart à la hausse, ce qui traduit la difficulté pour les chômeurs à retrouver du travail du fait de la persistance de la crise. En parallèle, l'ancienneté moyenne au chômage a baissé de 6 mois et se situe à 12,5 mois.

En 2009, le taux de chômage dans l'Union européenne s'établit à 9 %. Il est même supérieur à 10 % dans huit pays, notamment en Espagne (18,1 %) et en Lettonie (17,5 %). ■

Durée et circonstances du chômage

	Moyenne 2008 (r)	Moyenne 2009
Ancienneté moyenne de chômage (en mois)		
Ensemble	13,1	12,5
Hommes	13,6	12,8
Femmes	12,7	12,1
Personnes au chômage depuis un an ou plus¹ (en %)		
Ensemble	37,9	35,4
15 à 24 ans	24,9	26,5
25 à 49 ans	38,2	34,4
50 ans ou plus	55,2	51,6
Hommes	39,4	35,6
Femmes	36,4	35,3
Circonstance de la recherche d'emploi (en %)		
Fin d'emploi à durée limitée	43,8	43,4
Licenciement	21,6	22,5
Démission	10,7	8,6
Autres circonstances (dont non-réponse)	23,9	25,5

1. Proportion calculée sur l'ensemble des chômeurs pour lesquels on sait calculer l'ancienneté. On fait l'hypothèse que les chômeurs dont l'ancienneté est inconnue ont des anciennetés de chômage comparables aux autres.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

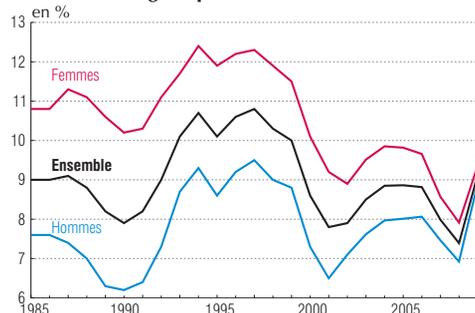
Taux de chômage par sexe et âge

	Moyenne 1990	Moyenne 2000	Moyenne 2008 (r)	Moyenne 2009
Hommes	6,2	7,3	6,9	8,9
15 à 24 ans	13,1	15,3	19,1	24,6
25 à 49 ans	5,2	6,6	5,8	7,6
50 à 64 ans	5,0	5,8	4,9	5,9
65 ans ou plus	0,5	0,0	4,9	6,2
Femmes	10,2	10,1	7,9	9,4
15 à 24 ans	18,3	18,2	19,1	22,5
25 à 49 ans	9,4	9,9	7,5	8,8
50 à 64 ans	7,0	7,0	5,0	6,2
65 ans ou plus	0,8	0,7	4,5	5,1
Total	7,9	8,6	7,4	9,1
15 à 24 ans	15,4	16,6	19,1	23,7
25 à 49 ans	7,0	8,1	6,6	8,2
50 à 64 ans	5,8	6,4	5,0	6,1
65 ans ou plus	0,6	0,3	4,7	5,7

Champ : population des ménages en France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus (âge atteint au 31 décembre de l'année d'enquête).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage depuis 1985



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Nombre de chômeurs

en milliers

	Moyenne 1980	Moyenne 1990	Moyenne 2000	Moyenne 2008 (r)	Moyenne 2009
Hommes	542	874	1 037	1 018	1 318
Femmes	765	1 122	1 228	1 052	1 259
Total	1 306	1 995	2 265	2 069	2 577

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage selon la catégorie socioprofessionnelle ou le diplôme

en %

	Moyenne 1990	Moyenne 2000	Moyenne 2008 (r)	Moyenne 2009
Catégorie socioprofessionnelle				
Cadres	3,4	4,1	3,0	3,8
Professions intermédiaires	3,6	4,8	4,0	5,3
Employés	9,1	9,5	7,4	8,8
Ouvriers	10,1	10,0	10,2	13,1
Diplôme				
Sans diplôme ou CEP	10,9	13,1	12,7	14,9
Brevet des collèges, CAP, BEP	7,5	8,2	7,7	9,8
Baccalauréat	5,7	7,2	6,8	8,6
Bac + 2	3,6	4,6	4,3	5,4
Diplôme supérieur	3,8	5,9	4,7	5,7
Ensemble	7,9	8,6	7,4	9,1

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Chômage dans l'Union européenne en 2009

	Nombre total de chômeurs en milliers	Taux de chômage		
		Hommes en %	Femmes en %	Ensemble en %
Allemagne	3 220,7	8,2	7,3	7,8
Autriche	204,1	5,1	4,6	4,9
Belgique	379,4	7,8	8,1	8,0
Bulgarie	236,7	7,1	6,7	6,9
Chypre	21,3	5,3	5,6	5,4
Danemark	176,5	6,7	5,4	6,1
Espagne	4 145,1	17,8	18,5	18,1
Estonie	94,3	17,4	10,8	14,1
Finlande	220,8	9,0	7,6	8,4
France	2 564,9	8,9	9,4	9,1
Grèce	470,4	7,0	13,3	9,6
Hongrie	420,3	10,3	9,8	10,1
Irlande	254,5	15,1	8,0	12,0
Italie	1 940,9	6,9	9,3	7,9
Lettonie	202,2	20,8	14,2	17,5
Lituanie	224,3	17,3	10,5	13,9
Luxembourg	11,7	4,4	6,1	5,2
Malte	12,1	6,7	7,6	7,0
Pays-Bas	298,8	3,4	3,4	3,4
Pologne	1 409,2	7,9	8,8	8,3
Portugal	527,5	9,4	10,7	10,0
Rép. tchèque	351,7	5,9	7,8	6,8
Roumanie	680,5	8,0	6,2	7,2
Royaume-Uni	2 341,9	8,7	6,5	7,7
Slovaquie	323,3	11,4	12,9	12,1
Slovénie	61,0	6,1	5,9	6,0
Suède	407,3	8,8	8,1	8,5
UE à 27	21 201,4	9,1	8,9	9,0

Champ : données en moyenne annuelle ; personnes de 15 à 64 ans.

Source : Eurostat.

4.3 Politiques d'emploi

Les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi prennent la forme d'aides à l'emploi, de stages de **formation professionnelle** ou de **mesures de retrait d'activité** anticipé. En 2009, le nombre total d'entrées dans ces dispositifs est en hausse, le dynamisme des entrées en emplois non marchands aidés et en stages de formation compensant la baisse des entrées dans les mesures de retrait d'activité. Conséquence du plan de relance et des mesures mises en œuvre à la mi-2009 pour soutenir l'emploi des jeunes, les entrées en **Contrats d'accompagnement dans l'emploi** et en **Contrats d'avenir** se sont élevées à 359 000 en 2009 après 276 000 en 2008. Mis en place en 2005 avec la loi de programmation pour la cohésion sociale, les Contrats d'avenir, contrats à durée déterminée à temps partiel destinés aux allocataires de minima sociaux, et les Contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats à durée déterminée destinés à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, ont succédé aux Contrats emploi solidarité et Contrats emploi consolidé. Dans le secteur marchand, le **Contrat insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA)**, à durée déterminée, est dédié aux bénéficiaires de minima sociaux, tandis que le **Contrat initiative emploi (CIE)**, qui peut être un CDD ou un CDI, à temps plein ou à temps partiel, vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. En 2009, les entrées en CIE et en CI-RMA ont fortement augmenté (117 000 après 62 000 en 2008), particulièrement en CIE dans le cadre des mesures en faveur de

l'emploi des jeunes. En revanche, les entrées en **contrats en alternance** se sont réduites de 9 % en lien avec la dégradation de la conjoncture.

Au total, en 2009, plus de 1 874 000 personnes sont entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi, soit une hausse de 10 % par rapport à 2008. Le nombre de bénéficiaires présents fin 2009 est en légère augmentation par rapport à fin 2008 pour s'établir à 1 968 000.

En 2008, les **dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT)** s'élèvent à 39,1 milliards d'euros, soit 2 % du PIB. Elles sont en recul entre 2005 et 2008 (-9 %). Dans un contexte d'amélioration du marché du travail en 2006 et 2007, ce recul est dû à la baisse des dépenses consacrées à l'indemnisation du chômage et à la « création directe d'emplois » (contrats aidés du secteur non marchand), ainsi qu'à la poursuite de la politique volontariste de réduction des dispositifs publics de préretraite.

Par ailleurs, les dépenses pour les allègements généraux de cotisations sociales s'élèvent à 25,8 milliards d'euros en 2008 (après 22,4 milliards en 2007).

En 2008, les pays de l'Union européenne à 27 ont consacré en moyenne 1,6 % de leur PIB aux interventions sur le marché du travail. Avec 2,0 %, la France se situe au 7^e rang, derrière la Belgique, l'Espagne, le Danemark, les Pays-Bas, la Finlande et l'Irlande. ■

Définitions

Formation professionnelle des demandeurs d'emploi : stages de formation organisés par l'AFPA ou les Conseils régionaux, stages financés dans le cadre du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE).

Mesures de retrait d'activité : Allocation spéciale du Fonds National de l'Emploi, Allocation de remplacement pour l'emploi, Cessation anticipée d'activité pour certains travailleurs salariés, Dispense de recherche d'emploi.

Contrat ou emploi aidé, Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), Contrat d'avenir (CAV), Contrat en alternance, Contrat initiative emploi (CIE), Contrat insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA), dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2008 », *Dares analyses* n° 3, Dares, janvier 2011.
- « Le contrat de professionnalisation en 2009 : baisse des entrées, notamment dans les grands établissements utilisateurs », *Dares Analyses* n° 47, Dares, juillet 2010.
- « Les contrats d'aide à l'emploi en 2008 : baisse importante des entrées », *Dares Analyses* n° 16, Dares, mars 2010.
- « Labour Market Policies – expenditure and participants – Data 2008 », *Statistical books*, Eurostat, septembre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principaux dispositifs spécifiques de politique d'emploi en milliers

	Entrées en dispositif ¹		Bénéficiaires en fin d'année ²	
	2008 (r)	2009	2008 (r)	2009
Emploi marchand aidé	719	750	1 025	988
<i>dont : exonérations et primes</i>				
à l'embauche de jeunes	0	0	59	4
exonérations et primes à l'embauche de CLD ³	62	117	66	92
aide à la création d'entreprise	125	160	131	167
contrats en alternance	468	425	603	572
accomp. des restructurations	5	5	13	11
Emploi non marchand aidé	276	359	184	241
<i>dont : Contrats d'Avenir</i>	106	98	78	68
Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi	169	260	102	172
Formation des demandeurs d'emploi	601	688	272	334
Stages de formation	510	607	251	312
Prévention du chômage de longue durée	91	81	21	22
Retraits d'activité	110	77	460	405
Prétraitements totales	2	2	25	15
Dispenses de recherche d'emploi	108	76	436	390
Total	1 707	1 874	1 943	1 968

1. Entrées initiales et reconductions.

2. Données CVS.

3. Chômeurs de longue durée.

Champ : France métropolitaine.

Sources : ASP ; Dares ; DGEFP ; Insee ; Pôle Emploi.

Bénéficiaires des principaux dispositifs de politique d'emploi en 2008 selon le sexe et l'âge

	Sexe		Âge		
	Hommes	Femmes	Moins de 26 à 50 ans ou plus		
			de 26 à 49 ans	de 49 ans	ou plus
Emploi aidé dans le secteur marchand	61,7	38,3	72,3	20,1	7,6
Abaissement de coûts salariaux	66,2	33,8	44,0	36,0	19,9
Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise	71,0	29,0	100,0	0,0	0,0
Contrat initiative emploi	55,1	44,9	34,4	30,3	35,3
Contrat d'insertion-revenu minimum d'activité	56,8	43,2	5,1	78,5	16,4
Formation en alternance	63,4	36,6	95,9	3,7	0,4
Contrat d'apprentissage	69,2	30,8	100,0	0,0	0,0
Contrat de professionnalisation	51,4	48,6	87,4	11,2	1,4
Aide à la création d'emploi et d'activités¹	67,9	32,1	10,5	78,7	10,8
Emploi aidé dans le secteur non marchand	31,4	68,6	21,3	57,0	21,8
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	28,4	71,6	27,5	50,3	22,2
Contrats d'avenir	38,6	61,4	5,6	75,0	19,5
Ensemble	57,0	43,0	64,3	25,9	9,8

1. Aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises.

Champ : France métropolitaine.

Sources : ASP ; Dares ; DGEFP ; Insee ; Pôle Emploi.

Dépenses pour les politiques du marché du travail de 2000 à 2008

en millions d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (r)	2007 (r)	2008
Services du marché du travail	2 513	2 904	3 232	3 698	3 848	4 035	4 357	4 237	3 985
Mesures actives	14 536	14 256	13 883	13 034	11 971	11 370	12 219	12 865	11 746
Formation professionnelle	5 335	4 912	4 544	4 807	5 082	4 981	5 194	5 685	5 491
Incitations à l'emploi	2 526	2 402	2 057	1 650	1 972	2 107	2 153	2 109	1 963
Emploi protégé	863	915	984	1 042	1 061	1 128	1 196	1 252	1 337
Création directe d'emploi	5 774	5 987	6 245	5 451	3 791	3 090	3 527	3 835	2 880
Aide à la création d'entreprise ¹	38	40	53	85	65	64	173	490	612
Soutiens	19 855	21 116	24 431	27 540	28 322	27 342	24 985	23 461	22 790
Maintien et soutien du revenu en cas de perte d'emploi	17 263	18 347	22 414	26 027	27 020	26 364	24 168	22 666	22 338
Prétraitements	2 592	2 769	2 017	1 513	1 302	978	817	795	452
Total	36 903	38 276	41 546	44 272	44 141	42 748	41 586	41 069	39 058
Dépenses totales (en % du PIB)	2,56	2,56	2,68	2,78	2,66	2,48	2,30	2,17	2,00

1. Estimation : les montants des exonérations de cotisations sociales ne sont pas connus en totalité.

Source : Dares.

Dépenses pour les politiques du marché du travail dans l'Union européenne en 2008

en % du PIB

	Total		dont			Total		dont			Total		dont	
	mesures actives	soutiens	mesures actives	soutiens		mesures actives	soutiens	mesures actives	soutiens					
Allemagne	1,91	0,53	1,10		France	2,00	0,63	1,17		Pays-Bas	2,31	0,71	1,27	
Autriche	1,84	0,52	1,16		Grèce	0,61	0,14	0,46		Pologne	0,91	0,47	0,35	
Belgique	3,32	1,08	2,04		Hongrie	0,67	0,21	0,37		Portugal	1,52	0,41	0,99	
Bulgarie	0,47	0,26	0,16		Irlande	2,08	0,54	1,33		Rép. tchèque	0,42	0,10	0,20	
Chypre	0,49	0,07	0,38		Italie	1,21	0,36	0,81		Roumanie	0,27	0,06	0,17	
Danemark	2,43	0,98	1,22		Lettonie	0,48	0,08	0,35		Royaume-Uni	0,51	0,05	0,20	
Espagne	2,52	0,53	1,89		Lituanie	0,38	0,14	0,15		Slovaquie	0,69	0,15	0,43	
Estonie	0,27	0,04	0,21		Luxembourg	0,90	0,33	0,53		Slovénie	0,45	0,09	0,27	
Finlande	2,14	0,67	1,35		Malte	0,51	0,05	0,33		Suède	1,38	0,64	0,45	

Note : les dépenses sur l'ensemble de l'UE à 27 représentent 1,6 % du PIB de l'Union (dont 0,46 % pour les mesures actives et 0,96 % pour les mesures de soutien).

Sources : Eurostat ; Dares.

4.4 Formes d'emploi et durée du travail

Le monde du travail s'est beaucoup transformé en 50 ans. De nouvelles modalités du travail indépendant ou d'exercice de la sous-traitance se sont développées. Des formes d'emploi salarié moins stables et moins pérennes ont émergé. La multiplication des statuts, le développement de la précarité et du chômage tendent à fragiliser une partie des salariés. Aussi bien en France que dans le reste de l'Europe, les emplois temporaires sont aujourd'hui couramment utilisés par les entreprises pour ajuster leur volume d'emplois aux variations de l'activité et constituent un mode de recrutement de plus en plus fréquent dans les entreprises, même pour les postes qualifiés. Les **emplois à durée limitée** (contrats à durée déterminée, **intérim**, apprentissage) regroupent 12,6 % de la **population active occupée au sens du BIT**.

En progression depuis plusieurs années, le volume de travail temporaire enregistre un repli sans précédent. Avec la suppression d'environ un poste intérimaire sur quatre en un an, il retrouve son niveau de 1998. La baisse de l'intérim est particulièrement marquée dans le secteur de l'industrie (- 36 %). Le repli s'est également accentué dans la construction (- 17,5 %) tout comme dans le secteur tertiaire (- 18,1 %). Les ouvriers et les plus jeunes sont les plus affectés par cette baisse.

Autre évolution importante, le travail à **temps partiel** est une forme d'emploi qui s'est développée plus tardivement en France que dans beaucoup d'autres pays. Presque inexis-

tant dans les années 1960, jusqu'au début des années quatre-vingt, le temps partiel prenait alors le plus souvent des formes traditionnelles comme aides familiales dans l'agriculture, dans l'artisanat, le commerce ou les services domestiques... Depuis, la croissance de ce type d'emploi est nette, même si la proportion d'actifs occupés à temps partiel semble plafonner après le passage aux 35 heures (17,3 % en 2009). Le travail à temps partiel est majoritairement féminin et est surtout présent dans le secteur tertiaire. Il concerne surtout des personnes peu qualifiées, plus souvent embauchées en CDD.

Parmi les salariés à temps complet en 2009, 5,5 % d'entre eux se déclarent en situation de **sous-emploi** (4,8 % en 2008). Cela représente plus de 1,4 million de personnes ayant un emploi. Cette hausse s'explique en partie par celle du **chômage partiel** qui a permis, face à la récession économique, de maintenir l'emploi au prix d'une perte de revenu pour le salarié.

En 2009, la **durée du travail** des salariés à temps complet est en moyenne de 39 h 20 par semaine habituelle de travail. Un cadre travaille environ six heures de plus par semaine qu'un ouvrier. La durée du travail est aussi d'autant plus élevée que l'entreprise est petite et celle des salariés nouvellement embauchés en CDI est plus élevée que celle de leurs collègues plus anciens dans l'entreprise. ■

Définitions

Sous-emploi : le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes : soit elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage pendant la période de référence utilisée pour définir l'emploi, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ; soit elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps. Le sous-emploi se mesure à l'aide de l'enquête Emploi.

Chômage partiel, durée du travail, emploi à durée limitée, intérim, population active occupée au sens du BIT, temps partiel : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les trajectoires professionnelles en début de vie active : quel impact des contrats temporaires ? », *Économie et Statistique* n° 431-432, Insee, octobre 2010.
- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2010.
- « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee Première* n° 1312, septembre 2010.
- « L'intérim en 2009 : repli sans précédent du travail temporaire », *Dares Analyses* n° 034, juin 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Sous-emploi et temps partiel selon le sexe en 2009

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Actifs occupés (en milliers)	13 488	12 203	25 691
Actifs en sous-emploi	3,0	8,3	5,5
dont : employés	4,3	11,8	10,0
ouvriers	4,1	12,3	5,6
Actifs à temps complet	94,0	70,1	82,7
Actifs à temps partiel ¹	6,0	29,9	17,3
dont : moins de 15 heures	1,1	4,8	2,8
de 15 à 29 heures	3,2	16,2	9,4
30 heures ou plus	1,5	8,7	4,9

1. Y compris les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels.

Note : taux calculés par rapport à l'ensemble des actifs occupés.

Lecture : en moyenne en 2009, 5,6 % des ouvriers sont en situation de sous-emploi et 16,2 % des femmes ayant un emploi travaillent à temps partiel entre 15 et 29 heures par semaine.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Volume et taux de recours au travail intérimaire

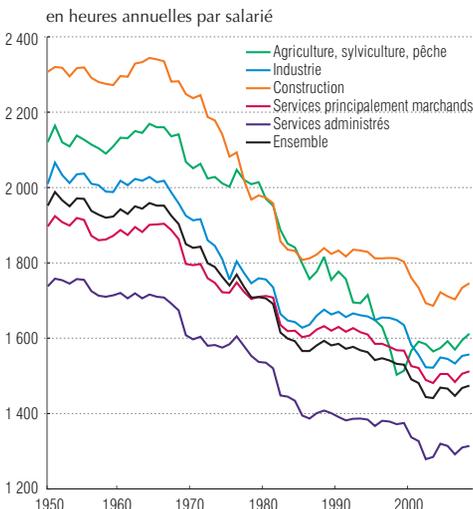
	2008	2009
Agriculture	2,7	2,5
Industrie	272,2	174,3
Construction	126,4	104,3
Tertiaire	203,0	166,3
Volume total de travail (en milliers)¹	604,3	447,3
Nombre de contrats conclus (en millions)	16,2	13,5
Taux de recours annuel moyen (en %) ²	3,2	2,5
Durée moyenne des missions (en semaines)	1,9	1,7

1. Moyenne de l'année en équivalents-emplois à temps plein.

2. Poids des intérimaires dans l'ensemble des salariés ; hors Dom.

Source : Dares.

Durée annuelle du travail des salariés par branche



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Durée hebdomadaire moyenne de travail selon la profession

	2005	2008 (r)	2009
Cadres et prof. intellect. sup.	43 h 07	43 h 38	43 h 54
Professions intermédiaires	38 h 32	38 h 45	38 h 38
Employés	38 h 16	38 h 23	38 h 17
Ouvriers	37 h 46	37 h 56	37 h 56
Ensemble	39 h 02	39 h 17	39 h 20

Champ : salariés à temps complet en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Emplois à durée limitée

en %

	2006 (r)	2007 (r)	2008 (r)	2009
Intérimaires	2,4	2,4	2,4	1,8
Apprentis	1,5	1,6	1,5	1,5
Contrats à durée déterminée (y c. stagiaires non fonctionnaires et contrats aidés)	9,3	9,5	9,2	9,2
Part dans l'ensemble des salariés	13,2	13,4	13,1	12,6

Champ : salariés vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'Union européenne en 2009

	Durée hebdomadaire en heures ¹		Travailleurs à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	51,0	40,6	9,7	45,3	26,1
Autriche	54,6	42,1	8,7	42,9	24,6
Belgique	55,4	39,1	8,6	41,5	23,4
Bulgarie	45,5	41,3	2,0	2,7	2,3
Chypre	48,8	40,8	5,2	12,5	8,4
Danemark	47,9	37,7	15,3	37,9	26,0
Espagne	48,3	40,5	4,9	23,0	12,8
Estonie	43,5	40,6	7,0	13,8	10,5
Finlande	47,8	39,0	9,2	19,0	14,0
France	53,5	39,4	6,0	29,8	17,3
Grèce	49,8	40,7	3,2	10,4	6,0
Hongrie	43,0	40,5	3,9	7,5	5,6
Irlande	48,0	38,3	10,5	33,8	21,2
Italie	45,9	39,0	5,1	27,9	14,3
Lettonie	42,9	40,8	7,5	10,2	8,9
Lituanie	41,5	39,7	7,0	9,5	8,3
Luxembourg	51,5	40,1	5,6	35,1	18,2
Malte	46,5	40,4	5,1	23,6	11,3
Pays-Bas	51,0	38,9	24,9	75,8	48,3
Pologne	47,9	41,0	5,8	11,6	8,4
Portugal	46,9	40,2	7,5	16,4	11,6
Rép. tchèque	49,2	41,3	2,8	9,2	5,5
Roumanie	40,0	41,2	9,1	10,6	9,8
Royaume-Uni	46,4	42,2	11,8	42,5	26,1
Slovaquie	45,6	40,6	2,7	4,7	3,6
Slovénie	48,2	41,1	8,4	13,2	10,6
Suède	48,9	39,9	14,2	41,2	27,0
UE à 27	48,2	40,4	8,3	31,5	18,8

1. Personnes travaillant à temps complet.

Source : Eurostat.

4.5 Emploi de la fonction publique

En 2008, la **fonction publique** emploie 5,2 millions de personnes, hors **emplois aidés**, ce qui représente un salarié sur cinq. Près de la moitié appartient à la fonction publique d'État, plus d'un tiers à la fonction publique territoriale et un cinquième à la fonction publique hospitalière. On compte aussi 95 000 bénéficiaires d'emplois aidés.

En hausse continue depuis 1980, l'emploi public se stabilise en 2008, après une hausse contenue en 2007. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires d'emplois aidés baisse de près de 28 %. La fonction publique territoriale reste la principale créatrice d'emploi (+ 69 000) malgré une augmentation plus modérée qu'en 2007 (+ 3,9 % après + 5,6 %). En dix ans, ses effectifs ont progressé de 38,5 %, soit + 3,4 % en moyenne annuelle, dans un contexte de développement de certaines missions dévolues aux collectivités, notamment avec la poursuite de la décentralisation et les transferts d'agents. La fonction publique hospitalière augmente faiblement (+ 1 %). En revanche, la fonction publique de l'État poursuit la baisse amorcée en 2006 (- 3,1 %) avec un très net recul des effectifs des ministères (- 86 000 agents) non compensé par la hausse modérée (+ 8 900 agents) dans les établissements à caractère administratif (EPA). En lien avec les transferts d'agents techniques d'État vers les collectivités territoriales, la baisse importante des effectifs dans les mi-

nistères concerne, avant tout, le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (- 23 000 agents, soit - 21,4 %) et celui de l'Éducation nationale (- 43 000, soit - 3,9 %).

La grande majorité des agents de la fonction publique sont **titulaires** ou militaires (80 %). Les **non-titulaires** représentent 16 % de l'ensemble des effectifs. En dix ans, leur nombre a augmenté en moyenne de 2,8 % par an alors que le nombre total d'agents progressait en moyenne de 1,3 %.

Dans la fonction publique, près de trois agents sur dix appartiennent à la catégorie A. C'est dans la fonction publique d'État que la qualification des emplois reste la plus élevée avec 50 % de cadres, notamment en raison du poids des enseignants. En revanche, dans la fonction publique territoriale, la catégorie C représente plus de trois quarts des effectifs. Quant à la fonction publique hospitalière, près de la moitié de ses agents relèvent de la catégorie C et environ un tiers de la catégorie B en raison du poids des infirmiers.

La fonction publique est très présente en Île-de-France, avec notamment des effectifs importants dans les services déconcentrés des ministères et une forte présence de la fonction publique territoriale. Cette région compte 84 agents publics civils pour 1 000 habitants contre 66 en province. ■

Définitions

Titulaires, non-titulaires : la fonction publique emploie des personnels titulaires et des personnels non-titulaires. Les titulaires sont fonctionnaires civils, militaires ou magistrats. Ils appartiennent à des corps regroupés en catégories d'après leur niveau de concours de recrutement. Les agents de catégorie A assurent des fonctions d'études générales, de conception et de direction, ceux de catégorie B sont chargés des fonctions d'application et les agents de catégorie C assurent des tâches d'exécution. Les non-titulaires sont essentiellement les personnels de l'enseignement sous contrat payés par l'État, les contractuels, auxiliaires, vacataires, collaborateurs extérieurs ou encore les emplois aidés.

Contrat ou emploi aidé, fonction publique : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique : faits et chiffres 2009-2010 », *La documentation française*, décembre 2010.
- « Les agents de l'État au 31 décembre 2008 », *Insee Résultats Société* n° 112, octobre 2010.
- « Évolution des effectifs dans les collectivités territoriales de fin 1998 à fin 2008 », *BIS* n° 75, DGCL, août 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Effectifs de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière

en milliers

	1990	2000	2005	2007 (r)	2008
Ministères ¹	2 166,9	2 276,5	2 313,2	2 191,8	2 105,4
Établissements publics administratifs nationaux à recrutement de droit public ²	140,9	195,6	241,8	292,6	301,4
Ensemble de la fonction publique d'État	2 307,8	2 472,1	2 555,0	2 484,3	2 406,9
Collectivités territoriales	963,2	1 091,1	1 210,6	1 322,3	1 384,8
Établissements publics administratifs locaux à recrutement de droit public	203,1	280,8	402,6	433,4	440,3
Ensemble de la fonction publique territoriale	1 166,4	1 371,9	1 613,2	1 755,7	1 825,0
Fonction publique hospitalière³	783,5	855,7	956,8	966,5	969,2
Total	4 257,7	4 699,7	5 125,1	5 206,5	5 201,1

1. Les volontaires militaires sont comptabilisés dans les effectifs de l'État à partir de 2004.

2. Depuis 2005, les élèves de l'École polytechnique apparaissent dans le champ des Épa de la fonction publique d'État.

3. Non compris les non-titulaires sur crédits de remplacement car ils ne sont disponibles qu'à partir de 2004.

Champ : effectifs au 31 décembre, emplois principaux tous statuts hors emplois aidés.

Sources : DGAFP ; DHOS ; Drees ; Insee.

Effectifs de la fonction publique d'État

en milliers

	2007 (r)	2008
Titulaires	1 659,6	1 583,9
Non-titulaires	136,9	139,1
Ouvriers d'État	46,7	44,4
Militaires	348,6	338,0
Ministères	2 191,8	2 105,4
Titulaires	93,5	90,6
Non-titulaires	196,6	207,2
Ouvriers d'État	0,7	1,8
Militaires	1,7	1,8
Établissements publics administratifs nationaux à recrutement de droit public¹	292,6	301,4
Total de la fonction publique d'État	2 484,3	2 406,9

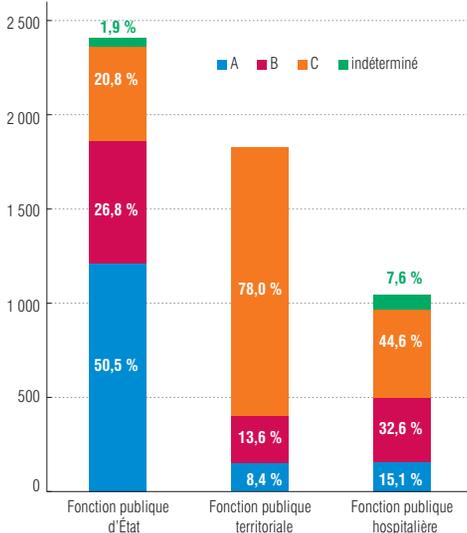
1. ANPE, CNRS, CROUS, établissements d'enseignement du second degré ou supérieur, etc.

Champ : effectifs au 31 décembre, emplois principaux hors emplois aidés.

Sources : DGAFP ; Insee.

Effectifs de la fonction publique par catégorie statutaire au 31 décembre 2008

effectifs en milliers



Champ : emplois principaux, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : DGAFP ; DHOS ; Drees ; Insee.

Effectifs de la fonction publique hospitalière en 2008

	en milliers	dont femmes en %	dont titulaires en %
Médecins ¹	103,5	42,6	///
Personnel non médical	871,4	80,0	84,6
Hôpitaux	974,9	76,0	75,6
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	70,1	86,4	74,5
Total	1 045,0	76,7	75,5

1. Y compris internes et résidents, hors praticiens hospitalo-universitaires recensés avec les effectifs de la fonction publique d'État.

Champ : effectifs au 31 décembre hors emplois aidés, y compris non-titulaires sur crédits de remplacement.

Sources : DGAFP ; DHOS ; Drees ; Insee.

Effectifs de la fonction publique territoriale en 2008

	Effectifs au 31 décembre en milliers	Évolution 2008/07 en %
Communes	1 030,8	0,9
Titulaires	802,4	0,7
Non-titulaires	215,5	1,7
Assistantes maternelles	12,9	-3,6
Départements	281,6	14,3
Titulaires	210,5	19,5
Non-titulaires	33,1	1,3
Assistantes maternelles	38,0	0,8
Régions	72,4	34,5
Titulaires	58,8	37,8
Non-titulaires	13,6	22,0
Collectivités territoriales	1 384,8	4,7
Établissements communaux	120,0	1,9
Titulaires	74,5	1,6
Non-titulaires	42,2	3,3
Assistantes maternelles	3,4	-7,6
Établissements intercommunaux ¹	219,8	4,7
Titulaires	163,6	4,1
Non-titulaires	55,0	6,3
Assistantes maternelles	1,2	17,7
Établissements départementaux	94,8	2,3
Titulaires	80,8	2,0
Non-titulaires	13,7	3,9
Assistantes maternelles	0,3	-4,9
Autres Épa locaux ²	5,7	-56,5
Titulaires	4,4	-58,2
Non-titulaires	1,2	-48,9
Étab. publics à caractère administratif (ÉPA)	440,3	1,6
Total fonction publique territoriale	1 825,0	3,9

1. Établissements à fiscalité propre, et essentiellement Sivom, Sivu.

2. Caisse de crédit municipal, offices publics de HLM, Épa de type services marchands.

Champ : emplois principaux, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : DGAFP ; Insee.

4.6 Emploi par âge

Nombreux à poursuivre des études sans occuper d'emploi, les jeunes sont peu présents sur le marché du travail. Outre leur faible niveau de diplôme, les jeunes actifs présentent naturellement une faible ancienneté sur le marché du travail. Suite à la crise de 2008, la hausse du **taux de chômage** a touché toutes les classes d'âge. Son ampleur a toutefois été plus importante pour les jeunes, plus sensibles que leurs aînés aux fluctuations conjoncturelles du marché du travail. Le taux de chômage des 15 à 24 ans est en moyenne de 23,7 % en 2009.

Les jeunes de moins de 26 ans bénéficient très majoritairement des **contrats en alternance**, contrats qui représentent les deux tiers des entrées en **emploi aidé** du secteur marchand. Les moins de 26 ans représentent 84 % de l'ensemble des embauches en contrat aidé du secteur marchand en 2009, alors que seules 4 % des embauches concernent des personnes âgées de 50 ans ou plus. La part des seniors dans les entrées en contrats aidés du secteur marchand a cependant augmenté au détriment de celle des jeunes en 2009, mais uniquement en raison du recul du poids de l'alternance dans ces entrées. Hors alternance, les jeunes sont en effet proportionnellement deux fois plus nombreux qu'en 2008 dans les entrées en contrats aidés marchands, du fait de l'enveloppe supplémentaire débloquée pour les contrats initiative-emploi jeunes. Dans le secteur non marchand, les parts de jeunes et de seniors dans les embauches en

contrats aidés sont plus proches que dans le secteur marchand.

Le **taux d'emploi sous-jacent**, qui corrige les effets de structure démographique, des 55-64 ans a progressé continûment depuis 2001. Toutefois l'activité des seniors décroît rapidement après 54 ans. À 59 ans, plus d'un senior sur deux s'est retiré du marché du travail, alors qu'ils n'ont, pour la plupart, pas encore atteint l'âge légal de départ à la retraite. À 60 ans, ils ne sont plus que trois sur dix à être actifs, puis moins de deux sur dix à 62 ans.

Assez traditionnellement, les travailleurs indépendants se maintiennent plus longtemps sur le marché du travail : les trois quarts sont encore actifs entre 55 et 59 ans et quatre sur dix entre 60 et 64 ans. Parmi les salariés, les cadres ou les professions intellectuellement supérieures sont également nombreux à être présents sur le marché du travail entre 55 et 59 ans : huit sur dix sont actifs en 2009. Ensuite, entre 60 et 64 ans, les cadres de la fonction publique continuent plus souvent à travailler que ceux du secteur privé ou des entreprises publiques.

Les seniors en emploi travaillent autant à temps partiel que leurs cadets. Entre 50 et 64 ans, 30 % des femmes et 6 % des hommes qui travaillent sont à temps partiel en 2009. Mais les seniors sont moins souvent en situation de **sous-emploi** que les plus jeunes. En 2009, 2,6 % des 50-64 ans sont en situation de sous-emploi. ■

Définitions

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre de personnes de la classe ayant un emploi et le nombre total de personnes dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans) ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Contrat ou emploi aidé, Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), Contrat en alternance, enquête Emploi, sous-emploi, taux de chômage, taux d'emploi sous-jacent : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Emploi des seniors : pratiques d'entreprises et diffusion des politiques publiques », *Dares Analyses* n° 054, septembre 2010.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2009 », *Dares Analyses* n° 050, juillet 2010.
- « Le contrat de professionnalisation en 2009 : baisse des entrées, notamment dans les grands établissements utilisateurs », *Dares Analyses* n° 047, juillet 2010.
- « Emploi et chômage des 50-64 ans en 2009 », *Dares Analyses* n° 039, juin 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Statut des emplois par âge en 2009

en %

	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Ensemble des 15 ans ou plus
Non salariés	1,9	10,0	16,1	11,0
Salariés	98,1	90,0	83,9	89,0
Intérimaires	5,2	1,6	0,6	1,6
Apprentis	16,3	0,1	0,0	1,4
Contrats à durée déterminée ¹	27,3	7,3	4,5	8,2
Contrats à durée indéterminée ²	49,3	81,0	78,7	77,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Emploi total (en milliers)	2 070	16 834	6 787	25 691

1. Y compris les emplois aidés.

2. Y compris les emplois aidés, les salariés sans contrat, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Jeunes de moins de 26 ans dans les différents dispositifs de politique de l'emploi

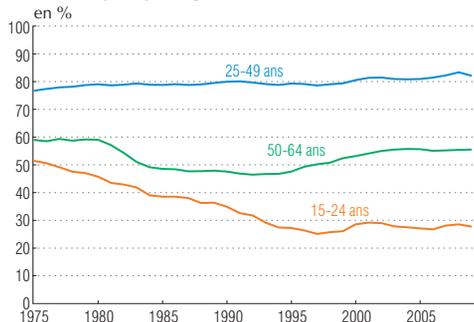
effectifs en milliers

	2000	2008 (r)	2009 (p)
Alternance	579	620	599
Apprentissage	359	419	424
Contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	220	0	0
Contrats de professionnalisation	0	200	175
Emploi marchand hors alternance	77	67	42
Contrats initiative emploi	36	8	38
Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise	0	59	4
Autres mesures	41	0	0
Emploi non marchand	163	30	56
Contrats emploi-solidarité	36	0	0
Emplois jeunes	118	0	0
Contrats emploi-consolidé	10	0	0
Contrats d'accompagnement vers l'emploi	0	27	53
Contrats d'avenir	0	3	3
Total	820	717	697
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes (en %)	30,0	25,1	25,8

Champ : situation au 31 décembre en France métropolitaine ; hors abattement temps partiel, aide à la création et à la reprise d'une entreprise (Accre) et insertion par l'activité économique.

Sources : Dares ; Insee.

Taux d'emploi par âge



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage selon le diplôme de 1 à 4 ans après la fin des études

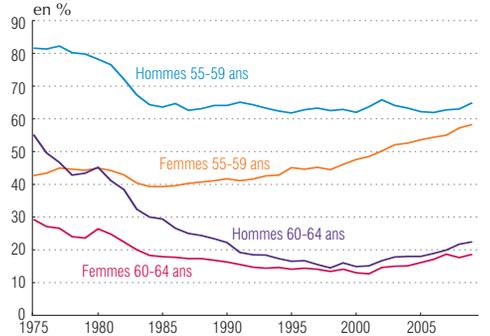
en %

	2005	2006 (r)	2007 (r)	2008 (r)	2009
Non diplômés	42,8	48,7	46,5	44,2	55,2
BEPC, CAP ou BEP	25,5	27,4	24,8	25,4	34,1
Baccalauréat	15,3	14,2	14,3	12,8	19,3
Dipl. supérieur au bac.	9,7	10,2	9,1	6,2	9,6
Ensemble	17,0	17,8	16,5	14,6	20,4

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'emploi des seniors



Champ : France métropolitaine, population des ménages (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'emploi par âge dans l'Union européenne en 2009

en %

	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Ensemble
Allemagne	46,2	81,6	56,2	70,9
Autriche	54,5	84,0	41,1	71,6
Belgique	25,3	79,8	35,3	61,6
Bulgarie	24,8	79,2	46,1	62,6
Chypre	35,5	82,6	56,0	69,9
Danemark	63,6	85,1	57,5	75,7
Espagne	28,0	70,7	44,1	59,8
Estonie	28,9	76,4	60,4	63,5
Finlande	39,6	82,4	55,5	68,7
France	31,4	82,1	38,9	64,2
Grèce	22,9	75,4	42,2	61,2
Hongrie	18,1	72,9	32,8	55,4
Irlande	35,4	72,0	51,0	61,8
Italie	21,7	71,9	35,7	57,5
Lettonie	27,7	74,7	53,2	60,9
Lituanie	21,5	76,3	51,6	60,1
Luxembourg	26,7	81,2	38,2	65,2
Malte	44,1	68,0	28,1	54,9
Pays-Bas	68,0	86,3	55,1	77,0
Pologne	26,8	77,6	32,3	59,3
Portugal	31,3	79,7	49,7	66,3
République tchèque	26,5	82,5	46,8	65,4
Roumanie	24,5	73,7	42,6	58,6
Royaume-Uni	48,4	80,2	57,5	69,9
Slovaquie	22,8	77,8	39,5	60,2
Slovénie	35,3	84,8	35,6	67,5
Suède	38,3	84,5	70,0	72,2
UE à 27	35,2	78,2	46,0	64,6

Note : Eurostat retient l'âge courant ; l'Insee retient l'âge au 31 décembre.

Source : Eurostat.

4.7 Emploi par activité

En 2009, 25,7 millions de personnes ont un **emploi au sens du BIT** en France métropolitaine. Le **secteur tertiaire** s'impose comme le plus important **secteur d'activité** en termes d'emploi. Trois personnes occupées sur quatre travaillent dans ce secteur. Près de 30 % des emplois sont concentrés dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale (plus de 42 % des emplois féminins). Le commerce et l'activité de réparation d'automobiles et de motocycles représentent 13 % des emplois, presque autant que l'industrie, avec 15 % des personnes en emploi. Les secteurs de la construction et de l'agriculture concentrent respectivement 7 % et 3 % des personnes occupées.

Suite au retournement conjoncturel survenu mi-2008, l'emploi salarié a fortement reculé en France métropolitaine. Entre le début et la fin de l'année 2009, le marché du travail perd 252 000 emplois. La plupart des destructions d'emplois ont eu lieu le premier semestre. La dégradation de l'emploi s'est ensuite atténuée au fil de l'année. L'ensemble des secteurs marchands ont été touchés par la crise, mais les fluctuations de l'emploi salarié tiennent pour beaucoup à l'intérim, qui a servi de principale variable d'ajustement des effectifs aux variations de l'activité.

Pour la première fois depuis 1993, l'emploi féminin est en diminution mais résiste mieux que celui des hommes. La poursuite de la tertiarisation de l'emploi s'accompagne d'une

féménisation du secteur : il est le seul composé majoritairement de femmes qui représentent près de 56 % de l'effectif dans ce secteur. En revanche, dans l'industrie, elles n'occupent qu'un peu plus d'un quart des emplois. Le secteur de la construction reste, quant à lui, essentiellement masculin avec seulement une femme salariée pour neuf hommes.

En moyenne en 2009, 10 % des emplois (hors intérim) sont occupés par des personnes en poste depuis moins d'un an. Dans l'industrie, où le renouvellement est faible, la moitié des salariés ont au moins dix ans d'ancienneté dans leur entreprise.

Dans l'Union européenne à 27, plus de deux emplois sur trois sont dans le secteur tertiaire et plus d'un sur quatre dans l'industrie ou la construction. Le poids du secteur tertiaire dépasse même les 80 % aux Pays-Bas et surtout au Luxembourg. Les secteurs industriels et de la construction représentent souvent plus de 30 % des emplois dans de nombreux anciens pays de l'Est. Ces deux secteurs représentent près de 39 % des emplois en République tchèque. La part du secteur agricole continue à décroître. Le secteur primaire concentre 5 % des emplois de l'Union européenne. Mais l'agriculture représente encore plus de 10 % des emplois dans quatre pays : la Grèce, la Pologne, le Portugal et surtout la Roumanie qui se singularise avec près de 30 % des emplois dans l'agriculture. ■

Définitions

Secteur d'activité : ensemble d'entreprises qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Secteur tertiaire : le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Emploi au sens du BIT, enquête Emploi : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'emploi salarié en 2009 : niveau record des destructions nettes », *Repères & analyses statistiques n° 17*, Pôle Emploi, août 2010.
- « L'emploi dans le secteur agricole a diminué de 25 % entre 2000 et 2009 », *communiqué de presse n° 66*, Eurostat, mai 2010.
- « Les services à la personne : une croissance vive en 2007, atténuée en 2008 », *Dares Analyses n° 020*, avril 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Population en emploi selon le sexe et le secteur d'activité

en %

	2008			2009		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Agriculture, sylviculture et pêche	1,8	3,5	2,7	1,9	3,9	2,9
Industrie	8,8	20,3	14,9	8,4	20,4	14,7
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,6	2,0	1,3	0,6	2,4	1,5
Fabr. de denrées alim., de boissons et de prod. à base de tabac	2,0	2,6	2,4	2,0	2,9	2,5
Cokéfaction et raffinage	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Fabr. d'équip. élec., électroniques, inform. ; fabr. de machines	1,1	3,2	2,2	1,2	2,9	2,1
Fabrication de matériels de transport	0,7	2,9	1,8	0,6	2,8	1,8
Fabrication d'autres produits industriels	4,4	9,5	7,1	4,0	9,4	6,8
Construction	1,6	11,9	7,0	1,5	11,9	7,0
Tertiaire	87,3	63,8	74,9	87,8	63,5	75,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13,0	12,6	12,8	13,2	13,1	13,2
Transports et entreposage	3,2	7,4	5,4	3,0	7,1	5,1
Hébergement et restauration	3,4	3,3	3,4	3,5	3,5	3,5
Information et communication	1,8	3,3	2,6	1,9	3,6	2,8
Activités financières et d'assurance	4,0	2,5	3,2	4,1	2,7	3,4
Activités immobilières	1,6	1,2	1,4	1,3	1,1	1,2
Activités scientifiques et techniques ; services adm. et de soutien	9,5	11,0	10,3	9,2	10,3	9,8
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	41,9	18,5	29,6	42,2	18,3	29,7
Autres activités de services	9,1	3,9	6,4	9,3	3,7	6,3
Activité indéterminée	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif (en milliers)	12 240	13 681	25 921	12 203	13 488	25 691

Lecture : en moyenne en 2009, 1,9 % des femmes ayant un emploi travaillent dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.
 Champ : France métropolitaine, personnes des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Ancienneté par secteur d'activité en 2009

en %

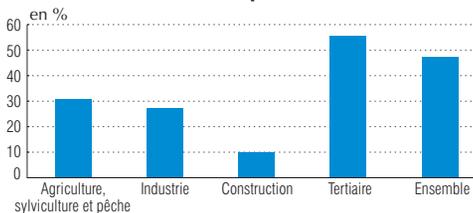
	Moins d'un an d'ancienneté	10 ans ou plus d'ancienneté	Ensemble en milliers
Agriculture	7,6	57,3	753
Industrie	7,2	50,2	3 777
Construction	11,4	30,5	1 793
Tertiaire	11,0	41,0	19 275
Commerce, transports, hébergement et restauration	13,1	35,4	5 606
Information et communication	14,3	31,4	719
Activités financières et d'assurance	8,3	49,9	869
Activités immobilières	10,4	38,6	305
Activités spéc., scient. et tech. et act. de services adm. et de soutien	13,2	32,4	2 096
Intérim	///	///	419
Autres activités de services	15,3	31,5	1 631
Total	10,4	42,1	25 691

Note : le total inclut les personnes (93 394 en 2009) dont le secteur d'activité est inconnu. L'ancienneté dans l'entreprise est inconnue pour 3,5 % des actifs occupés en 2009.

Champ : actifs de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre) vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Part des femmes dans l'emploi en 2009



Champ : France métropolitaine, personnes des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Emploi total par grand secteur dans l'Union européenne en 2009

	Répartition par grand secteur en %			Emploi total en milliers
	Agriculture	Industrie construction	Tertiaire ¹	
Allemagne	1,7	28,7	69,6	38 797
Autriche	5,3	25,0	69,8	4 078
Belgique	1,5	23,5	75,0	4 421
Bulgarie	7,1	35,2	57,7	3 254
Chypre	3,9	22,2	73,9	381
Danemark	2,5	20,3	77,2	2 776
Espagne	4,2	24,7	71,1	18 888
Estonie	4,0	31,3	64,7	596
Finlande	4,6	23,9	71,5	2 457
France	2,9	22,5	74,6	25 704
Grèce	11,9	21,2	66,9	4 509
Hongrie	4,6	31,2	64,2	3 782
Irlande	5,0	21,1	73,9	1 917
Italie	3,7	29,3	67,0	23 025
Lettonie	8,7	25,0	66,3	983
Lituanie	9,2	26,8	64,0	1 416
Luxembourg	1,3	12,4	86,3	217
Malte	1,4	24,7	73,8	162
Pays-Bas	2,5	16,6	80,9	8 596
Pologne	13,3	31,1	55,6	15 868
Portugal	11,2	28,2	60,6	5 054
Rép. tchèque	3,1	38,6	58,3	4 934
Roumanie	29,1	30,0	40,9	9 244
Royaume-Uni	1,1	19,5	79,4	28 923
Slovaquie	3,6	37,9	58,5	2 366
Slovénie	9,1	33,0	57,9	981
Suède	2,2	20,1	77,7	4 499
UE à 27	5,1	25,9	69,0	217 827

1. Y compris les activités des ménages en tant qu'employeurs, les activités extra-territoriales et les sans réponse.

Source : Eurostat.

5.1 Salaires dans les entreprises

En 2008, un salarié à temps complet du secteur privé et semi-public gagne en moyenne 2 068 euros par mois, nets de tous prélèvements à la source. Compte tenu de l'augmentation de 2,8 % des prix à la consommation, la plus forte depuis 1991, le **salaire net** moyen a augmenté de 0,6 % entre 2007 et 2008 en euros constants, soit 1,2 point de moins qu'entre 2006 et 2007. Pour compenser l'inflation, le **Smic** horaire brut a été revalorisé à deux reprises au cours de l'année 2008, une première fois de manière anticipée le 1^{er} mai (+ 2,3 %) puis une seconde fois, de manière plus traditionnelle le 1^{er} juillet (+ 0,9 %), soit une hausse totale de 3,2 %. En 2008 le salaire horaire net moyen pour les temps non complets a diminué de 1,3 % en euros constants alors qu'il a légèrement augmenté (+ 0,3 %) pour les temps complets. Cette évolution résulte essentiellement d'un **effet de structure** : parmi les salariés à temps non complet, la part des ouvriers a augmenté.

La hausse modérée des salaires moyens du secteur privé intervient dans le contexte de la crise économique apparue mi-2008. Parmi les différents secteurs d'activité, le salaire net moyen augmente le plus fortement dans le secteur des activités scientifiques et techniques et des activités de services administratifs et de soutien (+ 6,0 %) ainsi que dans la fabrication de matériels de transport (+ 5,6 %). La plus faible hausse du salaire net moyen se retrouve dans les activités d'administration, enseignement, santé humaine et action sociale (+ 0,6 %) et dans les activités financières et d'assurance (+ 1,3 %).

Tous secteurs d'activité confondus, c'est le salaire net moyen des ouvriers qui, en 2008, enregistre l'évolution la plus favorable avec une hausse de 1,3 % en euros constants. Toutefois cette augmentation s'explique largement par un effet de structure, avec le repli marqué de l'emploi des ouvriers les moins qualifiés. Le salaire net moyen des employés est stable ; celui des professions intermédiaires baisse de 0,3 %. Ce sont les rémunérations des cadres qui, après trois années favorables, pâtissent le plus du contexte de crise, avec une baisse de 0,8 %. Les salaires moyens des cadres baissent notamment dans les activités financières et immobilières, après une hausse particulièrement importante dans la finance en 2007.

L'éventail des salaires reste stable en 2008. Le salaire net médian, qui partage les salariés à temps complet en deux groupes d'effectifs égaux, s'élève à 1 653 euros par mois. En 2008, 10 % des salariés à temps complet ont gagné un salaire net mensuel inférieur à 1 124 euros. En haut de l'échelle, 10 % disposent de plus de 3 263 euros. Le rapport entre le premier et le neuvième **décile** est égal à 2,9, comme les cinq dernières années. L'évolution des salaires nets a été positive pour l'ensemble de la hiérarchie salariale. Les disparités de salaire entre les hommes et les femmes persistent. En 2008, une femme travaillant à temps complet gagne en moyenne 19,2 % de moins que son homologue masculin. ■

Définitions

Décomposition de l'évolution du salaire moyen : l'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un effet de structure et une évolution à structure constante. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués, selon les variables sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité. L'effet de structure est la résultante de deux facteurs, les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrées et de sorties (embauches ou départs).

Déciles et rapports interdéciles, déclaration annuelle de données sociales (DADS), effet de structure, salaire brut ou net, salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La rémunération dans les entreprises en 2008 : un net ralentissement dans les activités financières et d'assurance », *Dares Analyses* n° 057, Dares, septembre 2010.
- « Les salaires dans les entreprises en 2008 : une hausse conséquente contrebalancée par l'inflation », *Insee Première* n° 1300, juin 2010.
- « Les très hauts salaires du secteur privé », *Insee Première* n° 1288, avril 2010.
- « Les salaires en France », *Insee Références*, édition 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Salaires mensuels moyens nets de tous prélèvements selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2008

	Montants mensuels nets en euros courants				Évolution 2008/07 en euros constants en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble	F/H en %	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres ¹	4 372	3 348	4 081	- 23,4	- 0,6	- 0,4	- 0,8
Professions intermédiaires	2 180	1 908	2 068	- 12,5	- 0,2	- 0,4	- 0,3
Employés	1 491	1 405	1 432	- 5,7	0,2	0,0	0,0
Ouvriers	1 561	1 288	1 523	- 17,5	1,3	1,0	1,3
Ensemble	2 220	1 793	2 068	- 19,2	0,7	0,5	0,6

1. Y compris les chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS (fichiers définitifs, exploitation au 1/12^e).

Évolutions annuelles des salaires moyens en euros constants en %

	2006	2007	2008
Salaire brut moyen	1,0	1,7	0,4
Salaire moyen net de prélèvements	0,4	1,8	0,6
Salaire brut moyen à structure constante	0,8	1,4	- 0,2
Salaire moyen net de prél. à structure constante	0,2	1,5	0,0
Incidence des effets de structure sur le salaire net	0,2	0,3	0,6
Pour mémoire : indice des prix à la consommation	1,6	1,5	2,8

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS (fichiers définitifs, exploitation au 1/12^e).

Salaires horaires nets par sexe et par catégorie socioprofessionnelle en euros courants

	2007 (r)	2008	08/07 ¹ en %
Salariés à temps complet	13,02	13,43	0,3
Hommes	13,85	14,30	0,4
Femmes	11,47	11,82	0,3
Cadres ²	25,53	26,08	- 0,6
Professions intermédiaires	13,11	13,42	- 0,5
Employés	9,17	9,41	- 0,2
Ouvriers	9,57	9,91	0,7
SMIC (151,67 heures)	6,56	6,76	0,2
Salariés à temps non complet	10,92	11,08	- 1,3
Hommes	12,80	12,86	- 2,2
Femmes	10,10	10,32	- 0,7
Cadres ²	22,24	22,84	- 0,1
Professions intermédiaires	12,62	12,95	- 0,2
Employés	8,36	8,58	- 0,2
Ouvriers	8,70	8,98	0,4

1. En euros constants.

2. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS (fichiers définitifs, exploitation au 1/12^e).

Distribution des salaires mensuels nets de tous prélèvements en 2008 en euros courants

Déciles	Hommes	Femmes	Ensemble	F/H en %
D1	1 170	1 065	1 124	- 9,0
D2	1 316	1 188	1 261	- 9,7
D3	1 445	1 287	1 381	- 10,9
D4	1 579	1 392	1 508	- 11,8
Médiane (D5)	1 732	1 516	1 653	- 12,5
D6	1 924	1 673	1 834	- 13,0
D7	2 191	1 883	2 074	- 14,1
D8	2 636	2 178	2 462	- 17,4
D9	3 562	2 753	3 263	- 22,7
D9/D1	3,0	2,6	2,9	///

Lecture : en 2008, 10 % des salariés à temps complet du secteur privé et semi-public gagnent un salaire mensuel net inférieur à 1 124 euros.

Source : Insee, DADS (fichiers définitifs, exploitation au 1/12^e).

Écart de salaires mensuels nets entre les hommes et les femmes en euros courants

	2000	2005	2007	2008
Hommes	1 825	2 037	2 145	2 220
Femmes	1 459	1 652	1 736	1 793
Ensemble	1 700	1 904	2 001	2 068
Différentiel F/H en %	- 20,0	- 18,9	- 19,1	- 19,2

Champ : salariés du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS (fichiers définitifs, exploitation au 1/12^e).

Salaires mensuels moyens nets selon le secteur d'activité en 2008

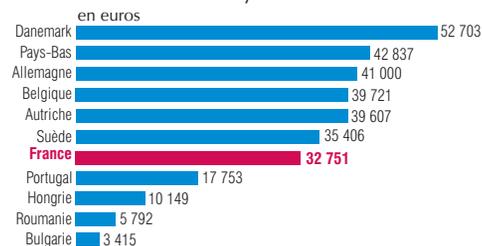
Secteur d'activité en NAF rév. 2	2008 en euros	08/07 ¹ en %
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 428	2,9
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 767	3,9
Cokéfaction et raffinage	3 189	5,3
Fabr. d'équip. élect., électroniques, informatiques et fabrication de machines	2 354	3,8
Fabrication de matériels de transport	2 470	5,6
Fabrication d'autres produits industriels	2 040	3,4
Construction	1 840	3,7
Commerce et réparation	1 880	2,7
Transports et entreposage	1 996	4,3
Hébergement et restauration	1 549	3,2
Information et communication	2 887	2,5
Activités financières et d'assurance	3 168	1,3
Activités immobilières	2 070	2,4
Activités scientifiques et techniques, services adm. et de soutien	2 108	6,0
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1 767	0,6
Autres activités de services	1 849	2,9
Ensemble	2 068	3,3

1. En euros courants.

Champ : salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS (fichiers définitifs, exploitation au 1/12^e).

Salaires annuels bruts moyens dans l'UE en 2008 en euros



Champ : salariés à temps plein.

Source : Eurostat.

5.2 Salaires dans la fonction publique

En 2008, un agent de la **fonction publique** d'État a perçu en moyenne un **salaire brut** de 2 772 euros par mois, dont 15,5 % sous forme de primes et rémunérations annexes. Déduction faite des prélèvements sociaux, le **salaire net** moyen s'établit à 2 328 euros par mois : il augmente de 3,7 % en euros à **prix courants** en 2008 (après + 2,9 % l'année précédente). Compte tenu d'une forte hausse des prix en 2008 (2,8 % en moyenne annuelle), le salaire net moyen a augmenté de 0,9 % en euros à **prix constants** . Outre l'évolution de la valeur du point d'indice, cette hausse repose sur la croissance soutenue des primes et indemnités (+ 9,7 %, après + 3,5 %), avec une forte dynamique des heures supplémentaires, notamment chez les enseignants.

Toutefois, l'évolution du salaire moyen est sensible aux départs et recrutements ainsi qu'aux promotions et avancements des personnes en place. En particulier, si l'on exclut du champ, en 2007, les 47 000 agents faiblement qualifiés partis vers la fonction publique territoriale en 2008, le salaire net moyen augmente alors de 2,7 % en euros courants. La rémunération nette moyenne des personnes présentes en 2007 et 2008 a, quant à elle, progressé de 4,5 % en euros courants, soit 1,6 % en euros constants. Dans la fonction publique d'État, la moitié des agents a vu son **traitement indiciaire** augmenter de plus de 13,7 % entre 2004 et 2008. Sur cette période, 10,6 % des agents de la fonction publique d'État ont vu leur traitement indiciaire brut évoluer

moins vite que l'inflation (7,9 %), donnant lieu dans les ministères à une prime moyenne de 846 euros au titre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

En 2008, un agent de la fonction publique territoriale a perçu en moyenne un salaire net de 1 744 euros par mois, en augmentation de 2,2 % en euros courants par rapport à 2007. La rémunération moyenne nette des personnes en place chez le même employeur entre 2007 et 2008 progresse de 0,6 % en euros constants dans la fonction publique territoriale.

En 2008, un agent d'un établissement public de santé a perçu en moyenne un salaire net de 2 186 euros par mois, soit une augmentation de 2,7 % en euros courants par rapport à 2007, avec des évolutions contrastées selon la catégorie socioprofessionnelle. La rémunération moyenne nette des personnes en place chez le même employeur entre 2007 et 2008 progresse de 1,7 % en euros constants entre 2007 et 2008.

Les écarts salariaux entre les trois fonctions publiques s'expliquent en grande partie par des répartitions très différentes en termes de **catégories d'emploi** . Ainsi, dans la fonction publique d'État, plus de la moitié des agents sont de catégorie A contre seulement 8 % dans la fonction publique territoriale et 15 % dans la fonction publique hospitalière. À l'inverse, près de 80 % des agents de la fonction publique territoriale sont de catégorie C (20 % des agents de l'État). ■

Définitions

Catégories d'emploi de la fonction publique : catégories statutaires qui recouvrent assez largement les catégories socioprofessionnelles habituelles. La catégorie A recouvre la totalité de l'encadrement. Les B correspondent aux professions intermédiaires et les C aux ouvriers et employés.

Prix courants, prix constants : les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. On utilise de la même façon les termes euros constants et euros courants.

Traitement indiciaire brut : il s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant compléments et retenues.

Fonction publique, salaire brut ou net : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique : faits et chiffres 2009-2010 », La Documentation française, décembre 2010.
- « Les salaires des agents de l'État en 2008 », *Insee Première* n° 1324, novembre 2010.
- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2010.
- « Les salaires en France », *Insee Références*, édition 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Salaires dans la fonction publique 5.2

Éléments du salaire mensuel moyen net des agents des services civils de l'État

	Niveau moyen en euros		2008/07 en euros constants en %
	2007	2008 ¹	
Traitement brut	2 239	2 290	- 0,6
Indemnité de résidence et supplément familial ²	50	52	0,5
Primes et rémunérations annexes	393	431	6,7
Salaire brut	2 682	2 772	0,5
- Cotisations sociales, CSG et CRDS	438	444	- 1,4
= Salaire net de prélèvements	2 244	2 328	0,9

1. Données semi-définitives.

2. Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

Champ : agents des services civils de l'État de France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Décomposition de l'évolution du salaire moyen des agents des services civils de l'État

	en %			
	Évolution 2007/06		Évolution 2008/07	
	en euros courants	en euros constants	en euros courants	en euros constants
Salaire moyen				
Traitement indiciaire brut	2,9	1,3	2,2	- 0,6
Salaire brut	3,0	1,4	3,4	0,5
Salaire net de prélèvements	2,9	1,4	3,7	0,9
dont effet de structure	1,9	1,9	1,5	1,5
Salaire à structure constante				
Salaire brut	1,0	- 0,5	1,8	- 1,0
Salaire net de prélèvements	0,9	- 0,6	2,2	- 0,6
Salaire brut des pers. en place	3,4	1,9	4,0	1,2
Salaire net des pers. en place	3,3	1,8	4,5	1,6
dont effet de carrière	2,3	2,3	2,1	2,1
Indice des prix à la consom.	1,5	///	2,8	///

Champ : données 2007 définitives et 2008 semi-définitives.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Salaires nets mensuels moyens dans la fonction publique territoriale

	2008		08/07 en % en euros constants
	Effectifs en %	Salaires en euros	
Ensemble	100,0	1 744	- 0,7
Catégorie d'emploi			
Catégorie A (Cadres)	8,0	3 120	- 1,4
Catégorie B (Professions intermédiaires)	15,8	2 016	- 1,5
Catégorie C (Employés et ouvriers)	76,2	1 543	- 0,5
Type de collectivité			
Communes et communautés de communes	65,4	1 693	- 0,7
CCAS ¹ et caisses des écoles	5,8	1 534	- 0,5
Autres établissements locaux administratifs	4,2	1 743	- 0,4
Départements	15,9	1 909	- 2,1
Incendie - Secours	3,7	2 336	0,7
Régions	4,7	1 685	- 4,5
Autres collectivités locales	0,4	1 775	- 0,7

1. Caisses communales d'action sociale.

Champ : salariés à temps complet des collectivités territoriales.

Source : Insee, DADS (fichier définitif).

Distribution des salaires mensuels nets des agents des ministères civils de l'État en 2008

	en euros		
	Salaire médian	D9/D1	Salaire moyen
Hommes	2 306	2,4	2 548
Cadres	2 649	2,4	2 929
Professions intermédiaires	2 119	1,7	2 139
Employés ou ouvriers	1 692	1,8	1 745
Femmes	2 045	2,1	2 177
Cadres	2 200	2,0	2 376
Professions intermédiaires	1 936	2,0	1 939
Employées ou ouvrières	1 634	1,7	1 648
Ensemble	2 137	2,2	2 328
Cadres	2 341	2,2	2 587
Professions intermédiaires	2 030	1,9	2 041
Employés ou ouvriers	1 655	1,7	1 685

Champ : données semi-définitives.

Source : Insee, fichier de paie des agents de l'État.

Salaires mensuels moyens nets des agents des services civils de l'État selon la CSP et le statut

	Effectifs ¹		Salaires nets de prélèvements en euros courants ²		Évolution 2008/2007 en % en euros constants		
	2008 en %	2008/07 en %	2007	2008	Salaires moyens	À structure constante	Personnes en place ³
	Ensemble	100,0	- 4,1	2 244	2 328	0,9	- 0,6
dont total enseignants	59,3	- 1,1	2 305	2 367	- 0,1	- 0,4	1,9
Cadres	63,5	- 0,3	2 525	2 587	- 0,3	- 0,5	1,9
Police	0,8	- 6,0	3 239	3 357	0,8	- 0,4	2,1
Personnels administratifs et techniques	7,4	0,9	3 668	3 743	- 0,7	- 1,1	1,5
Professeurs agrégés, certifiés et enseignants du supérieur	55,4	- 0,3	2 364	2 423	- 0,3	- 0,4	1,9
Professions intermédiaires	19,8	- 2,3	1 998	2 041	- 0,7	- 1,1	1,1
Employés et ouvriers	16,7	- 17,8	1 612	1 685	1,7	- 0,6	0,7
dont : employés administratifs	10,0	- 4,3	1 680	1 706	- 1,2	- 1,5	0,1
ouvriers, agents de service	4,3	- 41,4	1 506	1 619	4,6	0,7	1,2
Titulaires	85,4	- 4,7	2 312	2 403	1,1	- 0,7	1,6
Catégorie A	54,8	- 0,6	2 590	2 656	- 0,3	- 0,5	1,9
Catégorie B	16,3	- 2,3	2 109	2 150	- 0,9	- 1,3	0,8
Catégorie C	14,3	- 19,7	1 637	1 720	2,2	- 0,7	0,5
Non-titulaires	14,6	- 0,6	1 834	1 894	0,5	- 0,1	1,6

1. Évalués en «années-travail» à temps complet.

2. Données définitives en 2007 et semi-définitives en 2008.

3. Rémunération moyenne des personnes présentes en 2007 et 2008.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

5.3 Salaire minimum - Coût du travail

Au 1^{er} janvier 2010, le montant mensuel brut du **salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** est de 1 343,77 euros pour 151,67 heures de travail, soit une revalorisation sur six mois de 0,5 %. En dix ans, le Smic horaire brut a augmenté de 38 %, passant de 6,41 euros en 2000 à 8,86 euros en 2010. Le **minimum mensuel garanti de la fonction publique** est de 1 352 euros en brut au 1^{er} juillet 2010.

En janvier 2010, la revalorisation du Smic horaire a concerné 9,8 % des salariés, hors apprentis et intérimaires des entreprises du secteur concurrentiel, contre 10,6 % au 1^{er} juillet 2009. Dans ces entreprises, environ 1,5 million de salariés ont bénéficié de cette revalorisation contre 1,6 million au 1^{er} juillet 2009. Le recul de la proportion de salariés touchés par la revalorisation du Smic entre le 1^{er} juillet 2009 et le 1^{er} janvier 2010 tient au relèvement limité du Smic horaire (+ 0,5 % au 1^{er} juillet 2009) dans un contexte de modification du calendrier de revalorisation du Smic et de crise économique. Dans un climat conjoncturel très difficile, de fortes réductions d'emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés ont été enregistrées en 2009. La baisse globale du nombre de bénéficiaires du Smic entre le 1^{er} juillet 2009 et le 1^{er} janvier 2010 provient pour près de la moitié de la diminution observée dans l'industrie, alors que proportionnellement, la part des bénéficiaires du Smic y est plus faible que dans les autres secteurs.

Comme en 2009, la proportion de salariés concernés par la revalorisation du Smic

demeure la plus élevée dans les branches professionnelles de l'hôtellerie, la restauration et le tourisme où plus d'un tiers des salariés est concerné. Au sein de ce groupement, la proportion des salariés bénéficiaires de la revalorisation du Smic a diminué dans les hôtels, cafés, restaurants (- 7 points) alors qu'elle s'est accrue dans la restauration rapide (+ 13 points, après un net recul entre 2008 et 2009). Les branches de l'habillement, cuir, textile (21 % des salariés soit six points de moins qu'au 1^{er} juillet 2009) et du commerce principalement alimentaire (17 % des salariés soit six points de plus pour la même période) enregistrent également de fortes proportions de bénéficiaires de la revalorisation du Smic début 2010. À l'inverse, moins de 5 % des salariés ont été touchés par la revalorisation du Smic dans les regroupements de branches « banques, établissements financiers et assurances », « chimie et pharmacie » et « métallurgie et sidérurgie ». Dans les deux premiers cas, une forte proportion de salariés sont cadres ou de catégories intermédiaires. En métallurgie et sidérurgie, les négociations salariales régulières permettent de maintenir des salaires minima au-dessus du Smic.

Au 1^{er} janvier 2010, 22 % des salariés à temps partiel ont bénéficié de la revalorisation du Smic, contre 7 % des salariés à temps complet. Cette proportion atteint 24 % dans les entreprises de moins de dix salariés contre 3 % seulement dans celles de plus de 500 salariés. ■

Définitions

Minimum mensuel garanti dans la fonction publique : il correspond au traitement afférent à l'indice majoré 292 depuis le 1^{er} juillet 2010. Le minimum de rémunération mensuelle joue, dans la fonction publique, un rôle analogue à celui du Smic dans le secteur privé.

Salaire horaire de base ouvrier : il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la seule population des ouvriers. Le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

Coût salarial, salaire minimum dans l'Union européenne, salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2010 », *Dares Analyses* n° 074, Dares, novembre 2010.
- « Les coûts horaires de la main d'œuvre ont augmenté de 1,6 % dans la zone euro et l'UE27 », *communiqué de presse* n° 133, Eurostat, septembre 2010.
- « Évolution des salaires de base par branches professionnelles en 2009 », *Dares Analyses* n° 036, Dares, juin 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Pouvoir d'achat du Smic et du salaire horaire de base ouvrier

	1990	1995	2000	2005	2006	2007 (r)	2008	2009
Smic horaire brut en moyenne annuelle (en euros)	4,70	5,53	6,31	7,82	8,15	8,36	8,61	8,77
Évolution en moyenne annuelle du pouvoir d'achat (en %) :								
- du Smic horaire brut	0,8	1,4	0,5	3,8	2,6	1,1	0,2	1,8
- du Smic horaire net ¹	0,9	1,1	0,5	3,9	2,4	1,0	0,2	1,6
- du salaire horaire de base des ouvriers ²	1,5	0,7	3,4	1,2	1,4	1,3	0,3	2,3
Indice des prix à la consommation ³	3,4	1,7	1,7	1,8	1,6	1,5	2,8	0,1

1. CSG et CRDS non déduites. 2. L'indice de salaire horaire de base des ouvriers remplace depuis décembre 1998 le taux de salaire horaire des ouvriers. 3. Y compris tabac.
Source : Insee.

Montant brut du Smic

en euros

	Smic horaire	Smic mensuel pour		Hausse en %
		169 heures de travail	151,67 heures de travail	
2005 (au 1 ^{er} juillet)	8,03	1 357,1	1 217,9	5,5
2006 (au 1 ^{er} juillet)	8,27	///	1 254,3	3,0
2007 (au 1 ^{er} juillet)	8,44	///	1 280,1	2,1
2008 (au 1 ^{er} mai)	8,63	///	1 308,9	2,3
2008 (au 1 ^{er} juillet)	8,71	///	1 321,0	0,9
2009 (au 1 ^{er} juillet)	8,82	///	1 337,7	1,3
2010 (au 1 ^{er} janvier)	8,86	///	1 343,8	0,5

Source : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

Salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic de 2010

en %

Secteur d'activité en NAF rév. 2	Ensemble des salariés	Salariés à temps partiel
Industries extractives	2,0	n.s.
Industrie manufacturière	5,5	17,1
Production et distribution d'énergie ¹	0,5	0,8
Production et distrib. d'eau ; assainiss. ²	3,0	7,0
Construction	7,8	17,7
Commerce ; réparation d'auto. et de moto.	13,5	26,0
Transports et entreposage	4,2	8,3
Hébergement et restauration	37,6	58,6
Information et communication	2,2	5,8
Activités financières et d'assurance	1,9	5,4
Activités immobilières	11,5	23,3
Act. spécialisées, scient. et techniques	6,8	22,6
Activités de services adm. et de soutien	11,2	13,4
Enseignement (hors enseign. public)	3,9	5,3
Santé humaine et action sociale	13,6	18,4
Arts, spectacles et act. récréatives	9,8	13,2
Autres activités de services	18,5	25,5
Ensemble	9,8	22,3

1. Électricité, gaz, vapeur et air conditionné.

2. Y compris gestion des déchets et dépollution.

Champ : salariés en France métropolitaine sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; hors agriculture, administration, syndicats de copropriété, fonction publique hospitalière, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

Coût du travail salarié selon l'activité en 2008

en euros

	Coût horaire du travail	Coût annuel total par salarié ¹
Industrie manufacturière	32,4	50 338
Construction	27,4	47 204
Commerce	27,2	41 038
Hôtels et restaurants	21,1	32 079

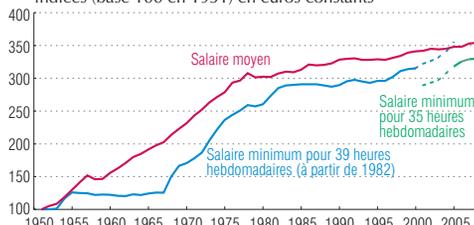
1. Salarié en équivalent temps complet.

Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.

Source : Insee.

Évolution du salaire moyen et du salaire minimum

indices (base 100 en 1951) en euros constants



Note : la courbe du salaire minimum tient compte des durées de travail successives depuis 1951. De 2000 à 2005, période de transition entre 39 heures et 35 heures hebdomadaires, le salaire minimum est représenté à la fois pour 39 heures et pour 35 heures. À partir de 2006, seul le salaire minimum pour 35 heures demeure représenté.

Champ : salariés du secteur privé et semi-public (y compris les apprentis et stagiaires).
Source : Insee.

Salaire mensuel minimum et coût horaire de la main d'œuvre au sein de l'Union européenne

	Salaire minimum brut en euros par mois		Coût de la main d'œuvre en 2008 en euros par heure ¹
	janvier 2009	janvier 2010	
Allemagne	///	///	29,34
Autriche	///	///	27,22
Belgique	1 388	1 388	35,70
Bulgarie	123	123	2,54
Chypre	///	///	15,31
Danemark	///	///	36,11
Espagne	728	739	18,94
Estonie	278	278	8,02
Finlande	///	///	27,57
France	1 321	1 344	31,97
Grèce	818	863	16,55
Hongrie	268	272	7,95
Irlande	1 462	1 462	27,19
Italie	///	///	...
Lettonie	254	254	5,92
Lituanie	232	232	5,99
Luxembourg	1 642	1 683	31,03
Malte	635	660	11,21
Pays-Bas	1 381	1 408	29,23
Pologne	307	321	7,52
Portugal	525	554	11,56
Rép. tchèque	298	302	9,34
Roumanie	149	142	4,12
Royaume-Uni	995	1 076	21,21
Slovaquie	296	308	7,61
Slovénie	589	597	13,42
Suède	///	///	33,80

1. Coût horaire par salarié en équivalent temps plein (hors apprentis) dans les entreprises de l'industrie et des services marchands de dix salariés ou plus (source ECMO 2008 sauf pour le chiffre France tiré du Gentleman Agreement).

Source : Eurostat.

5.4 Revenus des ménages

En 2009, la progression du **revenu disponible des ménages** ralentit à + 1,0 %, après + 3,2 % en 2008. Dans le même temps, le prix de la dépense de consommation des ménages ralentit davantage (- 0,6 % après + 2,9 %). En conséquence, le **pouvoir d'achat** des ménages accélère : il progresse de 1,6 % contre + 0,4 % l'an passé. Cette évolution porte sur la masse globale des revenus perçus par les ménages. Le pouvoir d'achat au niveau individuel, c'est-à-dire rapporté au nombre total d'**unités de consommation** dans la population, progresse en 2009 (0,8 % pour le RDB et 0,9 % pour le **revenu arbitral**). En valeur, le ralentissement de 2,2 points du revenu disponible des ménages est imputable à la décélération des revenus nets d'activité (contribution de - 2,3 points) et des revenus du patrimoine (- 1,5 point). En revanche, le recul des impôts sur le revenu et l'accélération des **prestations sociales** atténuent ce ralentissement (respectivement de + 1,2 point et de + 0,5 point).

La masse salariale nette recule en valeur de 0,2 % après + 3,3 % en 2008. Deux raisons principales expliquent ce repli : d'une part, avec le retournement sur le marché du travail, l'emploi salarié recule de 1,4 % après + 0,6 % en 2008 ; d'autre part, le salaire net moyen par tête ralentit (+ 1,3 % en 2009 contre + 2,7 % en 2008). De même, les revenus des entrepreneurs individuels diminuent de 3,9 %, après + 1,5 % en 2008.

Le solde net des intérêts reçus par les ménages se détériore fortement après s'être légèrement amélioré en 2008. En effet, la baisse des taux de marché se répercute davantage sur la rémunération des dépôts des ménages que sur les intérêts qu'ils versent sur leurs crédits, immobiliers notamment. En outre, cette baisse des taux conduit à diminuer fortement la marge financière que réalisent les banques sur les dépôts des ménages. Or, cette marge est considérée en comptabilité nationale comme un supplément d'intérêts qui vient abonder le revenu des ménages, et qui retourne aux banques par le biais d'une dépense de consommation de service d'intermédiation financière. Par ailleurs, les dividendes reçus par les ménages diminuent de 2,8 %, après + 4,4 % en 2008.

En 2009, les impôts sur le revenu et sur le patrimoine payés par les ménages diminuent de 4,4 % après + 5,0 % en 2008. L'impôt sur le revenu est affecté par la baisse des plus-values sur valeurs mobilières observée l'an passé et par la suppression, pour les ménages modestes, des deux derniers tiers provisionnels de l'impôt dû en 2009. Il est également affecté par la montée en charge des exonérations au titre des heures supplémentaires et du crédit d'impôt au titre des intérêts d'emprunts immobiliers. La contribution sociale généralisée recule sous l'effet de la baisse des revenus du capital et de la stagnation de la masse salariale. ■

Définitions

Pouvoir d'achat : le pouvoir d'achat du revenu est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec le revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat peut augmenter.

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers...).

Déflateur, dépenses pré-engagées, prestations sociales (ou transferts sociaux), revenu arbitral, revenu disponible des ménages, revenu mixte, unité de consommation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les revenus d'activité des indépendants du commerce, de l'industrie, du BTP et des services en 2007 », *Insee Première* n° 1306, juillet 2010.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Du revenu primaire au revenu disponible brut des ménages

en % du revenu primaire

	1960	1970	1980	1990	2000	2008 (r)	2009 (p)
Revenu primaire brut (en milliards d'euros)	34,2	92,7	340,1	753,9	1 059,3	1 439,6	1 431,2
Revenu primaire brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	33,6	27,5	20,9	20,5	19,8	20,5	20,0
Rémunération des salariés	61,3	67,1	73,3	71,0	71,2	70,4	70,9
Revenus du patrimoine	5,1	5,4	5,8	8,5	9,0	9,1	9,1
- Transferts nets de redistribution	- 5,1	- 8,5	- 11,7	- 11,8	- 12,9	- 11,0	- 9,6
Prestations sociales reçues	15,5	18,3	22,1	25,0	25,8	26,3	27,8
Cotisations sociales versées	- 16,7	- 21,2	- 27,4	- 30,3	- 27,3	- 27,2	- 27,6
Impôts sur le revenu et le patrimoine	- 4,4	- 5,5	- 6,9	- 7,6	- 12,6	- 11,6	- 11,2
Autres transferts courants	0,5	- 0,1	0,5	1,1	1,2	1,6	1,4
= Revenu disponible brut	94,9	91,5	88,3	88,2	87,1	89,0	90,4
Revenu disponible brut (en milliards d'euros)	32,4	84,8	300,1	665,0	923,0	1 280,6	1 293,8

Champ : y compris entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Revenu disponible brut des ménages et évolution du pouvoir d'achat

en %

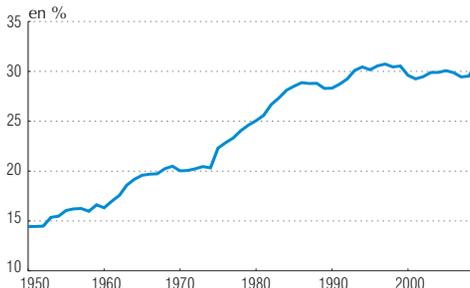
	1960	1970	1980	1990	2000 (r)	2008 (r)	2009
Revenu disponible brut (RDB) en milliards d'euros	32,4	84,8	300,1	665,0	923,0	1 280,6	1 293,8
Évolution du revenu disponible brut	11,6	12,5	13,7	6,3	5,7	3,2	1,0
Évolution des prix de la dépense de consommation	3,3	5,2	12,9	2,7	2,3	2,9	- 0,6
Évolution du pouvoir d'achat du RDB ¹	8,0	7,0	0,7	3,5	3,4	0,4	1,6
Évolution du pouvoir d'achat par personne	7,0	6,1	0,2	3,0	2,8	- 0,2	1,1
Évolution du pouvoir d'achat par ménage	7,0	5,1	- 0,7	2,3	2,1	- 0,7	0,4
Évolution du pouvoir d'achat par unité de consommation	7,1	5,8	- 0,1	2,8	2,8	- 0,4	0,8

1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages.

Champ : y compris entreprises individuelles.

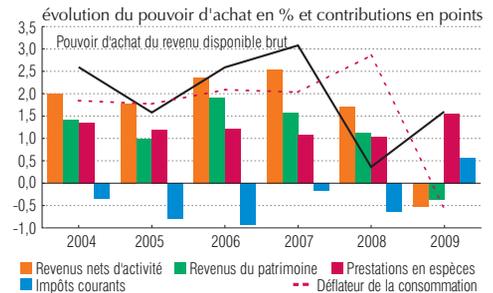
Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Part des prestations sociales dans le revenu disponible brut des ménages



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Revenu disponible des ménages par habitant dans l'Union européenne en 2008

	Revenu médian			Revenu médian			Revenu médian	
	en euros	en SPA ¹		en euros	en SPA ¹		en euros	en SPA ¹
Allemagne	18 254	17 712	France	17 564	16 223	Pays-Bas	19 490	18 857
Autriche	19 011	18 746	Grèce	10 800	12 082	Pologne	4 155	6 525
Belgique	17 979	16 910	Hongrie	4 399	6 655	Portugal	8 130	9 614
Bulgarie	2 171	4 668	Irlande	22 933	18 249	Rép. tchèque	6 064	9 714
Chypre	16 703	18 892	Italie	15 637	15 055	Roumanie	1 954	3 179
Danemark	24 161	17 548	Lettonie	4 832	7 338	Royaume-Uni	21 836	19 394
Espagne	12 922	13 985	Lituanie	4 169	6 993	Slovaquie	4 792	6 734
Estonie	5 547	7 754	Luxembourg	30 917	27 508	Slovénie	10 892	13 991
Finlande	19 666	16 054	Malte	9 547	12 638	Suède	20 296	17 296

1. Standard de pouvoir d'achat : monnaie commune artificielle garantissant une comparabilité de pouvoir d'achat des différentes monnaies nationales.

Source : Eurostat.

5.5 Niveaux de vie

En 2008, le **niveau de vie** mensuel moyen des personnes vivant en France métropolitaine s'établit à 1 840 euros. La moitié des habitants a un niveau de vie inférieur à 1 580 euros par mois. Les revenus sont inégalement répartis : les 20 % des personnes aux niveaux de vie les plus faibles détiennent 9,0 % de la masse des revenus par équivalent adulte contre 38,3 % pour les 20 % des personnes les plus aisées.

Entre 2007 et 2008, le niveau de vie médian a augmenté de 1,7 % en termes réels. La hausse concerne tous les **déciles** de niveaux de vie. La valeur du niveau de vie au-delà de laquelle se situent les 10 % les plus aisés (D9) augmente de 2,0 %. Celle en deçà de laquelle se situent les 10 % les plus modestes (D1) s'accroît de 2,2 %. Le **rapport interdécile** (D9/D1) reste stable, à 3,4.

Avec un revenu annuel par **unité de consommation** de 22 520 euros en 2008, les personnes retraitées possèdent un niveau de vie moyen inférieur de 4 % à celui des actifs au sens du BIT qui s'élève, lui, à 23 460 euros. Le niveau de vie des personnes retraitées est toutefois nettement supérieur, de 43 %, à celui des chômeurs au sens du BIT.

Le **taux de pauvreté** monétaire est défini comme la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil. Ce **seuil de pauvreté** est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la

pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) sont fixés à 60 % ou à 50 % du niveau de vie médian, le seuil à 60 % étant privilégié en France et en Europe. Le taux de pauvreté au seuil de 60 % de la médiane est de 13,0 % en 2008 : 7,8 millions de personnes vivent ainsi avec moins de 950 euros par mois en 2008.

Par définition, le niveau de vie d'un enfant correspond à celui des personnes du **ménage** dans lequel il vit. En 2008, 2,3 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie. Le risque de pauvreté des enfants croît avec la taille de la famille. Les enfants pauvres vivent aussi plus fréquemment dans les familles monoparentales. C'est également dans les ménages exposés au chômage que la pauvreté des enfants est la plus répandue.

Les taux de pauvreté nationaux, en retenant un seuil à 60 % du niveau de vie national médian comme le préconise Eurostat, varient de manière importante au sein de l'Union européenne. En 2008, ils sont faibles dans les pays nordiques (10,5 % aux Pays-Bas, 11,8 % au Danemark et 12,2 % en Suède). À l'inverse, les pays anglophones et les pays du sud de l'Europe connaissent des taux de pauvreté très élevés situés entre 18 % et 20 % au Portugal, en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne et en Grèce. En Lettonie et en Roumanie, c'est pratiquement le quart de la population qui vit sous le seuil de pauvreté. ■

Définitions

Niveau de vie : correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Taux de pauvreté : correspond à la proportion de personnes (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

Déciles et rapports interdéciles, enquête revenus fiscaux et sociaux, indice de Gini, ménage, pauvreté monétaire et seuil de pauvreté, revenu disponible des ménages, unité de consommation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2008 », *Insee Première* n° 1311, septembre 2010.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2010.
- « Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2009-2010 », Onpes, mars 2010.
- « Dans l'UE27, 17 % de la population est menacée de pauvreté », *communiqué de presse* n° 10, Eurostat, janvier 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe en 2008

Âge au 31 décembre	en %			
	Seuil à 50 %		Seuil à 60 %	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Moins de 18 ans	9,3	9,5	17,4	17,3
18 à 29 ans	10,7	9,9	17,9	15,4
30 à 49 ans	7,1	5,5	12,5	10,1
50 à 59 ans	6,4	6,4	11,2	10,3
60 à 74 ans	3,3	3,6	8,2	7,7
75 ans ou plus	6,4	3,3	15,1	8,8
Ensemble	7,4	6,8	13,8	12,2
Pers. pauvres (en milliers)	2 286	1 986	4 274	3 562

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête ERFS.

Niveau de vie annuel moyen des individus selon le type de ménage en 2008

Type de ménage	Nombre total d'individus en milliers	Niveau de vie en euros
----------------	--------------------------------------	------------------------

Ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans

Personnes seules	49 224	22 040
<i>dont : hommes actifs</i>	5 362	20 080
<i> femmes actives</i>	2 402	20 720
<i> femmes actives</i>	1 807	20 940
Familles monoparentales	4 974	15 520
<i>dont : mères inactives</i>	916	12 000
<i> mères actives</i>	3 353	15 810
Couples	37 254	23 300
<i>dont : homme actif - femme inactives sans enfant</i>	1 108	27 730
<i> homme actif - femme inactives avec trois enfants ou plus</i>	2 379	16 090
<i> couples d'actifs sans enfant</i>	4 964	28 420
<i> couples d'actifs avec trois enfants ou plus</i>	4 703	22 150
Ménages complexes	1 634	19 560

Ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus

Total des individus	10 962	22 450
	60 186	22 110

Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.
Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête ERFS.

Pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2008

	Structure de la population	
	des enfants pauvres	des enfants non pauvres
Un couple	60,4	86,0
Deux actifs occupés	12,8	63,1
Un actif occupé, un chômeur	5,6	5,1
Un actif occupé, un inactif	27,2	16,5
Deux chômeurs	1,9	0,2
Un chômeur, un inactif	7,5	0,6
Deux inactifs	5,4	0,5
Une personne seule	34,7	12,0
Un actif occupé	14,1	10,1
Un chômeur	7,3	0,9
Un inactif	13,3	1,0
Autres¹	4,9	2,0
Total	100,0	100,0

1. Enfants ne vivant pas dans un ménage de type parent(s) et enfant(s).
Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante ; pauvreté au seuil de 60 % des personnes de moins de 18 ans.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête ERFS.

Niveau de vie et indicateurs d'inégalité

	2006 (r)	2007 (r)	2008
Niveau de vie annuel en euros			
1 ^{er} décile (D1)	10 090	10 290	10 520
Médiane (D5)	18 280	18 670	18 990
9 ^e décile (D9)	34 390	34 850	35 550
Indicateurs d'inégalité			
D9/D1	3,41	3,39	3,38
D9/D5	1,88	1,87	1,87
D5/D1	1,81	1,81	1,81
S20 (en %)	9,0	9,0	9,0
S50 (en %)	30,7	30,7	30,9
S80 (en %)	61,6	61,8	61,7
Indice de Gini	0,291	0,289	0,289

Note : l'enquête prend en compte les transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux), les revenus du patrimoine et couvre les impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS) et la prime pour l'emploi.

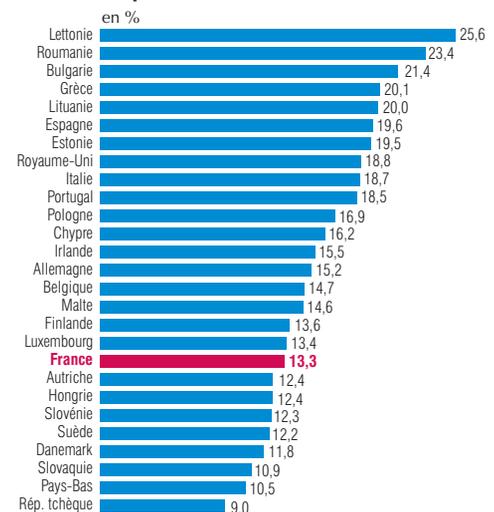
Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes ERFS.

Taux de pauvreté selon le seuil

	Seuil à 50 %		Seuil à 60 %	
	Nombre en milliers	Taux en %	Nombre en milliers	Taux en %
1970	5 785	12,0	8 649	17,9
1990	3 751	6,6	7 848	13,8
2000 (r)	4 165	7,2	7 838	13,6
2005	4 270	7,2	7 766	13,1
2006	4 188	7,0	7 828	13,1
2007 (r)	4 281	7,2	8 035	13,4
2008	4 272	7,1	7 836	13,0

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes RF et ERFS.

Taux de pauvreté après transferts sociaux dans l'Union européenne en 2008



Note : taux de pauvreté fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.
Source : Eurostat.

5.6 Retraites

Fin 2008, près de 15 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français. Ce nombre a augmenté de 3,2 % par rapport à la fin 2007. Sur les trois dernières années, cet effectif a augmenté à un rythme soutenu, environ 500 000 personnes chaque année, en raison notamment de l'arrivée à l'âge de 60 ans des premières générations du *baby-boom*. Le régime général des salariés du privé géré par la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) représente le régime le plus important en termes d'effectifs avec 11,4 millions de bénéficiaires d'un droit direct.

Au 31 décembre 2008, près de 600 000 personnes bénéficient d'une allocation du **minimum vieillesse** leur permettant d'atteindre un niveau minimal de ressources, fixé en 2008 à 633 euros par mois pour une personne seule et 1 136 euros pour un couple. À la faveur de l'amélioration du niveau des **pensions de retraite**, la baisse du nombre des allocataires, à l'œuvre depuis cinquante ans, se poursuit. Les revalorisations intervenues en 2008 ont permis un gain de pouvoir d'achat de 1,3 % en moyenne sur l'année pour les bénéficiaires du dispositif. Du fait notamment de la diminution du nombre d'allocataires, les dépenses relatives au dispositif n'ont augmenté que de 0,3 % en euros constants.

Le montant moyen de la pension de droit direct, tous régimes confondus, s'établit à 1 122 euros mensuels (hors droits dérivés,

majorations et minimum vieillesse) en décembre 2008, soit une augmentation moyenne de 2,4 % en euros courants par an depuis 2003. Toutefois, en valeur corrigée de l'évolution annuelle des prix à la consommation (hors tabac), le montant moyen servi aux retraités n'augmente qu'à un rythme annuel moyen d'environ 0,6 point de pourcentage en plus de l'inflation. Les écarts entre hommes et femmes se réduisent progressivement, même si le montant moyen de pension de droit direct de ces dernières reste nettement plus faible (825 euros mensuels contre 1 426 pour les hommes). Cette évolution est essentiellement portée par l'effet de noria, c'est-à-dire le remplacement des retraités plus âgés par des nouveaux retraités, disposant généralement de carrières plus favorables.

En plus des régimes obligatoires par répartition, des régimes de retraite supplémentaires facultatifs permettent à certains retraités de compléter leurs revenus. Au total, les divers dispositifs de retraite supplémentaire facultative totalisent plus de 125 milliards d'euros d'encours en 2008, mais ne représentent respectivement que 2 % et 5 % des montants totaux de prestations et de cotisations. En 2008, les produits d'épargne retraite individuels souscrits hors du cadre professionnel représentent 800 000 bénéficiaires d'une rente et trois millions d'adhérents dont plus de deux millions pour le seul **plan d'épargne retraite populaire (PERP)**. ■

Définitions

Minimum vieillesse : ensemble de prestations destinées à garantir, sous certaines conditions, un revenu minimum à toute personne âgée de 65 ans ou plus (ou 60 ans en cas d'incapacité au travail), française ou étrangère, résidant en France. Depuis le 1^{er} janvier 1994, elles sont financées par le Fonds de solidarité vieillesse.

Plan d'épargne retraite populaire (PERP) : contrat d'assurance, souscrit de façon individuelle et facultative, accessible à toute personne quelle que soit sa situation professionnelle. Cette épargne est reversée sous forme de rente viagère, en complément de la retraite.

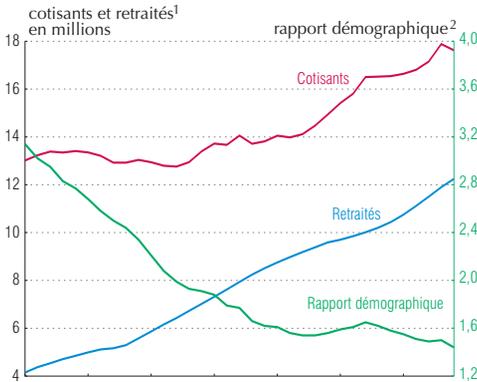
Contrats relevant des articles 39, 82 et 83 du Code général des impôts, fonds de pension des élus locaux (FONPEL), pension de retraite, plan d'épargne pour la retraite collective (PERCO), plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE), PREFON : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les systèmes de retraite face à la crise », *La lettre du Conseil d'Orientation des Retraites* n° 4, Conseil d'orientation des retraites, juillet 2010.
- « La retraite supplémentaire facultative en France : panorama statistique », *documents de travail – Études et Recherches* n° 99, Drees, mai 2010.
- « Les retraités et les retraites en 2008 », *études et résultats* n° 722, Drees, avril 2010.
- « Les retraites et les retraités en 2009 », *études et statistiques*, Drees, à paraître.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Cotisants, retraités et rapport démographique du régime général



1. Effectifs au 31 décembre jusqu'en 1981, au 1^{er} juillet à partir de 1982.
 2. Nombre de cotisants rapporté au nombre de retraités.
 Note : rupture de série en 2000 pour les retraités suite au dénombrement des comptes anticipés.
 Champ : France métropolitaine.
 Source : CNAV.

Retraités et bénéficiaires du minimum vieillesse

effectif en milliers au 31 décembre

	2005	2007	2008
Retraités ayants-droit (e)	13 550	14 500	14 970
Bénéficiaires du minimum vieillesse	610	590	580

Champ : bénéficiaires d'une pension de droit direct dans un régime de retraite de base ou complémentaire au cours de l'année n, présents au 31 décembre.
 Source : Drees.

Montants des encours des dispositifs de retraite supplémentaire facultative fin 2008

en millions d'euros

	Montant	en %
Dispositifs d'épargne retraite souscrits dans un cadre personnel ou assimilé	28 441	23
PERP	4 091	3
Produits destinés aux fonct. ou aux élus locaux (PREFON, COREM, CRH, FONPEL, CAREL)	15 878	13
RMC (retraite mutualiste du combattant)	6 346	5
Autres (REPMA, ancien PER « Balladur »)	2 126	2
Dispositifs d'épargne retraite souscrits dans un cadre professionnel	97 333	77
Professions indépendantes	18 934	15
Régimes de la loi n° 94-126 Madelin	16 194	13
Régimes de la loi n° 97-1051 (expl. agricoles)	2 740	2
Salariés	78 399	62
PERCO ¹	1 859	1
PERE	108	n.s.
Contrats de type art.83 du CGI	42 023	33
Contrats de type art.82 du CGI	2 864	2
Contrats de type art.39 du CGI	31 545	25
Ensemble des dispositifs	125 774	100

1. Le PERCO n'est pas un contrat d'assurance retraite mais un dispositif d'épargne salariale.
 Champ : contrats d'épargne retraite en cours de constitution ou de liquidation dans une société d'assurance, une mutuelle ou une institution de prévoyance.
 Source : Drees.

Recettes et dépenses du régime général en droits constatés

en millions d'euros

	2008 (r)	2009	09/08 en %
Cotisations sociales	61 204	61 677	0,8
Cotisations prises en charge par l'État	1 443	1 209	-16,2
Impôts et taxes affectés	9 593	10 140	5,7
Transferts entre organismes	5 059	5 165	2,1
Fonds de solidarité vieillesse	12 346	13 804	11,8
Produits divers	1 069	709	-33,6
Total des recettes	90 713	92 704	2,2
Prestations légales	85 466	89 607	4,8
Prestations extra-légales	307	297	-3,2
Prestations IEG ¹	1 477	1 509	2,2
Transferts	5 902	5 844	-1,0
Diverses charges techniques	739	622	-15,8
Dotations aux provisions	508	667	31,4
Charges diverses	1 951	1 390	-28,7
Total des dépenses	96 349	99 937	3,7
Solde	-5 636	-7 233	///

1. Industries électriques et gazières.
 Source : CNAV.

Montants des pensions moyennes brutes

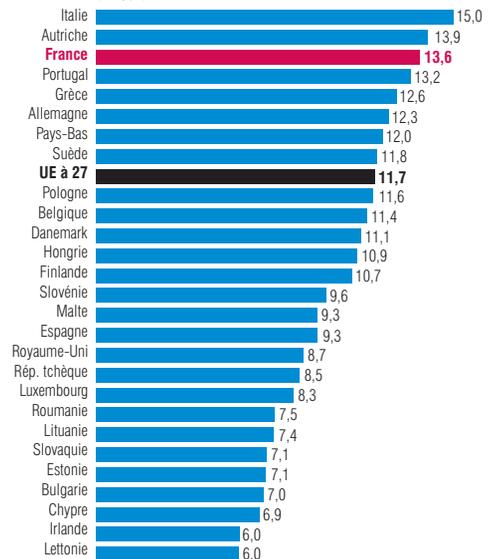
en euros courants

	2005	2007	2008
Pensions de base	787	835	862
Pensions complémentaires	380	395	401
Ensemble des pensions¹	1 042	1 095	1 122

1. La pension totale n'est pas égale à la somme des pensions de base et complémentaires, tous les retraités ne percevant pas ces deux types de pensions.
 Champ : montants hors accessoires et pensions de réversion.
 Source : Drees.

Dépenses de pensions dans l'Union européenne en 2008

en % du PIB



Source : Eurostat.

5.7 Protection et aide sociale

En 2009, les **prestations sociales** perçues par les ménages français s'établissent à 597,6 milliards d'euros, soit une augmentation de 4,7 % par rapport à 2008. Ces dépenses représentent 31,3 % du PIB. Les risques vieillesse-survie représentent près de 46 % du montant des prestations de protection sociale. Les dépenses pour ce risque connaissent en 2009 une hausse de 4,0 % seulement, soit la plus faible progression depuis le début de la décennie. Le durcissement, au 1^{er} janvier 2009, des conditions de départ à la retraite anticipée pour carrière longue, qui a fait nettement baisser le nombre de départs en retraite, ne remet pas en cause la hausse des dépenses de vieillesse survie, liée au départ à la retraite des générations du *baby-boom* et à l'accroissement des montants moyens des pensions versées. Les prestations du risque maladie (28 % des dépenses sociales) connaissent une hausse plus vive (+ 4,3 %) que les trois années précédentes.

Dans un contexte de crise économique, les dépenses de prestations du risque emploi-chômage sont en forte hausse (+ 10,8 %). Les prestations liées au risque pauvreté-exclusion sociale connaissent également une très forte croissance (+ 22,7 %) avec la généralisation du **revenu de solidarité active (RSA)** en France métropolitaine. Près de la moitié de cette hausse s'explique par la détérioration du marché du travail et par conséquent la progression du nombre d'allocataires.

Fin 2009, 3,3 millions de prestations d'**aide sociale départementale** sont versées en France métropolitaine au titre de l'insertion ou de l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à l'enfance. Le nombre de prestations d'**aide sociale** aux personnes âgées s'élève à plus de 1,3 million. Environ 751 000 bénéficiaires de ces prestations résident à leur domicile. Plus de 311 000 prestations sont versées aux personnes handicapées, soit une progression de 10 % sur un an. Cette forte hausse est imputable à la croissance des prestations d'aide à domicile observée depuis 2006. Près de 289 000 mesures de l'**aide à l'enfance (ASE)** concernent les jeunes de moins de 21 ans. Depuis 2007, les enfants bénéficiaires d'actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert sont légèrement plus nombreux que ceux accueillis par les services d'aide sociale à l'enfance.

Fin 2009, 3,5 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux** (+ 6,2 %). Le **revenu minimum d'insertion (RMI)**, avec plus de 1,1 million d'allocataires fin 2008, ainsi que l'allocation de parent isolé (API) ont été remplacés depuis le 1^{er} juin 2009 par le revenu de solidarité active (RSA). Plus de 1,3 million d'allocataires bénéficient fin 2009 du RSA. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) continue de croître en 2009 (+ 4,1 %) sous l'impulsion du plan de revalorisation sur cinq ans engagé en 2008. ■

Définitions

Aide sociale : destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins liés au handicap, à la maladie, à la vieillesse et à des difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services. Ces services sont répartis en trois secteurs principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées et l'aide sociale à l'enfance. Depuis le 1^{er} janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements.

Aide sociale départementale : les compétences des départements en matière d'aide sociale recouvrent l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance et les dépenses au titre de l'insertion.

Aide sociale à l'enfance (ASE), aide sociale départementale, aides au logement, minima sociaux, prestations sociales, revenu minimum d'insertion (RMI), revenu de solidarité active (RSA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les bénéficiaires du RSA fin juin 2010 », *études et résultats* n° 744, Drees, novembre 2010.
- « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2009 », *études et résultats* n° 742, Drees, octobre 2010.
- « Les minima sociaux en 2008-2009 – Années de transition », Drees, juillet 2010.
- « Les comptes de la protection sociale en 2008 », *études et résultats* n° 733, Drees, juillet 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

en milliers au 31 décembre

	2008 (r)	2009	09/08 en %
Allocations familiales (AF)	4 877	4 898	0,4
Complément familial (CF)	866	865	-0,1
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 078	3 030	-1,5
Allocation de parent isolé (API)	200	30	-85,2
Allocation de soutien familial (ASF)	719	750	4,3
Prime à la naissance ou à l'adoption ¹	55	55	1,6
Allocation de base (AB)	1 937	1 932	-0,3
Complément de libre choix d'activité ² (CLCA)	591	576	-2,5
CMG assistante maternelle ³	663	722	8,8
CMG garde d'enfants à domicile ³	58	72	25,5
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 296	2 349	2,3
Allocation de garde d'enfant à domicile ⁴ (AGED)	8	2	-72,8
AFEAMA ⁴	48	11	-77,1

1. Effectifs en décembre.

2. Y compris COLCA.

3. CMG : complément de libre choix du mode de garde.

4. Effectif au 3^e trimestre. AFEAMA : aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

Champ : tous régimes.

Sources : Drees ; CNAF.

Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

effectifs au 31 décembre

	2008	2009 (p)	09/08 en %
Aide aux personnes âgées	1 277 795	1 318 635	3
Aide aux personnes handicapées	281 914	311 249	10
Aide sociale à l'enfance	285 226	288 512	1
Aide sociale au titre de l'insertion	1 079 761	1 366 742	///

Champ : France métropolitaine.

Sources : Drees, enquêtes Aide sociale ; CNAF ; CCMSA.

Ratios macro-économiques de la protection sociale

en %

	1990 (r)	2000 (r)	2009
Prestations de protection sociale / PIB	25,8	27,7	31,3
Prestations de protection sociale / RDBa ¹	32,8	34,7	36,7
Ressources de la protection sociale / PIB	27,6	29,6	31,8
Part des PO finançant la protect. sociale ²	60,1	61,5	68,2

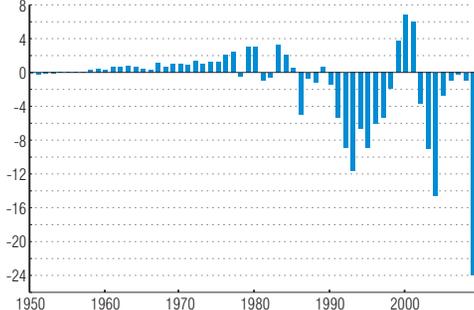
1. Revenu disponible brut ajusté des ménages.

2. PO : prélèvements obligatoires. Il s'agit des impôts et des cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes.

Sources : Drees ; Insee.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations de sécurité sociale

en milliards d'euros



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Barèmes des minima sociaux en 2010

valeurs mensuelles en euros courants

	Montants maximaux	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA) ¹	460,09	460,09
Allocation parent isolé (API)	590,81	590,81
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	460,51	1 059,80
Allocation équivalent retraite (AER) ²	994,32	1 569,12
Allocation temporaire d'attente (ATA) ³	324,55	RSA
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	711,95	711,95
Allocation de solidarité aux personnes âgées	708,95	708,95
Allocation supplémentaire d'invalidité	380,07	660,81
Allocation veuvage (AV)	570,21	721,76

1. À partir du 1^{er} juin 2009, en métropole, le revenu de solidarité active (RSA) remplace le RMI (barèmes identiques) et l'API. 2. Allocation supprimée à compter du 1^{er} janvier 2010 excepté pour les personnes qui en bénéficient déjà à cette date.

3. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale. Note : barèmes pour une personne seule (personne isolée sans enfant pour le RSA, femme enceinte pour l'API) ; montant maximal pour un taux normal pour l'ASS, pour les deux premières années pour l'AV.

Source : Drees.

Allocataires de minima sociaux

en milliers

	2008 (r)	2009 (p)	09/08 en %
Alloc. aux adultes handicapés (AAH)	848,8	883,3	4,1
Alloc. supplémentaire vieillesse (ASV) et alloc. de solid. aux pers. âgées (ASPA) ¹	575,2	583,2	1,4
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	324,0	346,1	7,4
Allocation de parent isolé (API)	200,4	29,8	///
Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI) ²	97,0	91,9	-5,3
Alloc. équiv. retraite de rempl. (AER-R)	67,3	59,7	-14,6
Allocation temporaire d'attente (ATA)	25,1	34,8	40,3
Allocation veuvage (AV) ²	5,1	5,7	11,8
Revenu de solidarité (RSO)	12,7	12,8	0,8
Revenu minimum d'insertion (RMI)	1 141,9	139,4	///
Revenu de solid. active (RSA) « socle »	///	1 313,9	///
Ensemble des minima sociaux	3 297,5	3 500,3	6,2

1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Données estimées. Note : le RSA remplace le RMI et l'API en France métropolitaine à compter du 1^{er} juin 2009. Seule une partie du RSA (le « RSA socle ») est considérée comme un minimum social. Champ : données au 31 décembre.

Source : Drees.

Prestations de protection sociale en 2009

en millions d'euros

	2009	09/08 en %
Maladie	169 266	4,3
dont régimes assurantiels	144 655	4,2
Invalité et accidents du travail	39 586	3,7
dont régimes assurantiels	16 756	1,7
Vieillesse-survie	272 218	4,0
dont régimes assurantiels	253 273	4,2
Famille	53 630	4,1
dont régimes assurantiels	36 936	4,0
Emploi	36 390	10,8
dont régimes assurantiels	26 430	16,6
Logement	15 971	2,6
dont régimes d'intervention publique	11 652	2,1
Pauvreté-exclusion sociale	10 511	22,7
dont régimes d'intervention publique	8 398	29,1
Total des prestations sociales	597 572	4,7
dont régimes assurantiels	482 368	4,7

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Conditions de vie Société

Consommation
Logement
Justice
Santé
Enseignement - Éducation

6.1 Consommation des ménages

En 2009, durant la récession, la **dépense de consommation** des ménages résiste. Elle continue de progresser à un rythme toutefois modeste (+ 0,6 % en volume après + 0,5 % en 2008). Cette faible progression intervient dans un contexte de baisse des prix. En valeur, l'évolution de cette dépense a été la plus faible depuis l'après-guerre (+ 0,1 %).

Le pouvoir d'achat des ménages, quant à lui, accélère sous l'effet d'une très forte décelération des prix. Mais la consommation n'a que modestement progressé et les ménages accroissent leur taux d'épargne sans doute pour des motifs de précaution. Leurs dépenses en produits d'assurance-vie rebondissent, après deux années de forte baisse. Le repli des taux d'intérêt a fait diminuer la rémunération des livrets réglementés et rendu ainsi les contrats d'assurance-vie plus attractifs.

En 2009, les achats d'automobiles repartent nettement à la hausse, soutenus par la mise en place, fin 2008, de la prime à la casse dopant les achats de voitures neuves. Les achats en volume de carburants continuent de diminuer. Ce repli est d'autant plus notable que leur prix baisse très nettement sous l'effet de la chute des cours du pétrole. Il s'explique, pour partie, par la tendance à la « diésélisation » du parc. Malgré un marché automobile bien orienté, les dépenses de transports reculent, en volume, pour la deuxième année consécutive. Ce repli est imputable à la chute des dépenses de transports collectifs après quatre années de hausses soutenues, du fait

des transports aériens et des transports ferroviaires.

Les dépenses consacrées au logement, à son chauffage et à son éclairage ralentissent mais leur part dans la **consommation effective des ménages** progresse légèrement.

En 2009, les achats de biens et services des **technologies de l'information et de la communication (TIC)** restent soutenus mais ils augmentent moins vite qu'en 2008. Cette progression, loin des taux de croissance à deux chiffres des dix années précédentes, reste assez forte pour contribuer à hauteur de 40 % à la croissance de la dépense totale des ménages. La consommation de biens et services de loisirs et de culture, soutenue essentiellement par celle des biens des TIC, progresse modérément pour la deuxième année consécutive.

La consommation en produits alimentaires, hors boissons alcoolisées et tabac, accélère légèrement. Les prix se stabilisent après les fortes hausses enregistrées en 2008 sur certains produits. Les prix des produits laitiers, des œufs et surtout des fruits se replient. La consommation de viandes a moins baissé qu'en 2008 et celle des boissons non alcoolisées (hors cafés, thés et cacao) progresse. Après une baisse déjà marquée en 2008, les dépenses d'habillement subissent un recul encore plus fort en 2009. En période de récession, les ménages semblent arbitrer en défaveur de ce type d'achats qui peuvent plus facilement être différés. ■

Définitions

Consommation effective des ménages : somme de la dépense de consommation des ménages et des consommations individualisables des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Revenu arbitral : différence entre le revenu disponible brut et les dépenses de consommation pré-engagées des ménages, qui sont réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Il s'agit des dépenses liées au logement (loyers imputés, eau, gaz, électricité et autres combustibles), des services de télécommunications, des frais de cantine, des services de télévisions (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes), des assurances (hors assurance-vie) et des services financiers.

Dépense de consommation, revenu disponible des ménages, technologies de l'information et de la communication (TIC) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En 2009, la consommation des ménages résiste malgré la récession », *Insee Première* n° 1301, juin 2010.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.
- « Les comptes de la Nation en 2009 – une récession sans précédent depuis l'après-guerre », *Insee Première* n° 1294, mai 2010.
- « Cinquante ans de consommation en France », *Insee Références*, édition 2009.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Consommation des ménages par fonction en 2009

	Consommation en milliards d'euros	Variation annuelle en volume en %			Poids dans la valeur de la consommation effective en %	
		2009	2007 (r)	2008 (r)	2009	1999
Alimentation et boissons non alcoolisées	147,8	1,6	0,2	0,5	11,3	10,4
Produits alimentaires	135,8	1,5	0,2	0,4	10,5	9,6
dont : pains et céréales	20,8	1,7	1,1	1,2	1,6	1,5
viandes	38,4	0,6	-1,2	-0,3	3,1	2,7
poissons et crustacés	12,0	2,9	2,4	2,9	0,9	0,8
lait, fromages et oeufs	21,3	3,0	0,5	1,0	1,6	1,5
fruits et légumes	23,5	0,9	-0,7	-0,1	1,8	1,7
Boissons non alcoolisées	12,0	3,0	-1,0	2,4	0,8	0,8
Boissons alcoolisées et tabac	31,5	-0,4	-2,4	-0,3	2,7	2,2
Boissons alcoolisées	15,3	1,2	-2,4	0,0	1,3	1,1
Tabac	16,3	-1,9	-2,4	-0,6	1,4	1,1
Articles d'habillement et chaussures	47,4	2,4	-1,6	-3,1	4,3	3,3
Logement, chauffage, éclairage	279,2	1,2	1,9	1,0	18,5	19,7
dont : location de logement	206,8	2,0	1,6	1,8	13,5	14,6
chauffage, éclairage	39,7	-3,6	4,3	-1,8	2,8	2,8
Équipement du logement	64,2	4,6	0,1	-2,4	4,8	4,5
Santé	41,1	4,9	5,8	4,4	2,6	2,9
Transport	154,6	2,5	-2,3	-0,3	11,9	10,9
Achats de véhicules	40,1	4,4	-6,1	6,5	3,6	2,8
Carburants, lubrifiants	32,0	1,0	-2,5	-2,1	2,7	2,3
Services de transports	23,4	3,8	3,6	-2,2	1,5	1,7
Communications	29,2	6,3	3,2	-0,4	1,7	2,1
Loisirs et culture	98,9	6,6	2,5	2,9	7,1	7,0
Éducation	9,4	1,9	0,9	2,2	0,5	0,7
Hôtels, cafés et restaurants	66,2	2,1	-2,2	-2,6	4,8	4,7
Autres biens et services	122,9	1,9	-0,4	2,0	8,5	8,7
dont : soins personnels	24,9	2,8	-0,3	-1,4	1,9	1,8
assurances	38,3	-1,0	-1,9	8,7	2,4	2,7
Correction territoriale	-8,0	5,3	-16,0	-14,6	-1,3	-0,6
Dépense de consommation des ménages	1 084,6	2,5	0,5	0,6	77,5	76,5
Dépense de consommation des ISBLSM ¹	28,2	4,6	0,9	0,0	1,9	2,0
Dépense de consommation des APU ²	305,8	1,6	2,1	2,0	20,6	21,6
dont : santé	135,3	2,6	2,0	3,2	8,9	9,5
éducation	87,7	-0,5	-0,3	-0,4	7,0	6,2
Consommation effective des ménages	1 418,6	2,4	0,9	0,9	100,0	100,0

1. Institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Dépenses de consommation des administrations publiques en biens et services individualisables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Consommation moyenne par personne de quelques produits alimentaires

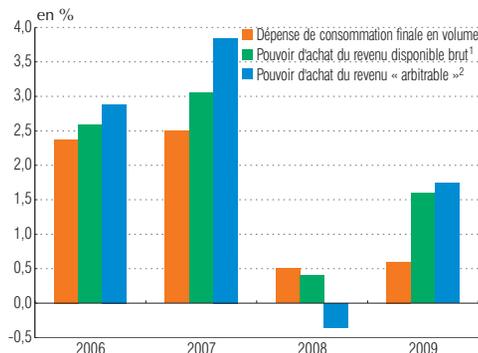
	1980	1990	2000	2008
Pain (en kg)	70,6	61,7	57,6	51,7
Pommes de terre (en kg)	89,0	60,8	66,0	68,5
Légumes frais (en kg) ¹	88,4	86,0	90,1	86,0
Boeuf (en kg)	19,3	17,1	14,0	13,3
Volailles (en kg)	19,3	21,7	23,2	19,1
Œufs (en kg)	14,3	14,0	14,6	13,5
Poissons, coquillages, crustacés (en kg) ²	12,9	14,4	14,2	11,4
Lait frais (en litres)	74,0	66,4	66,0	51,5
Fromage (en kg)	15,3	16,7	18,7	18,6
Yaourts (en kg)	8,7	15,9	19,9	21,8
Huile alimentaire (en kg)	10,8	11,1	9,9	8,8
Sucre (en kg)	15,0	10,1	8,0	6,2
Vins courants (en litres)	77,1	44,7	29,1	22,7
Vins A.O.C. (en litres)	14,9	22,9	26,1	22,7
Bière (en litres)	44,2	40,1	33,8	28,0
Eaux minérales et de source (en litres)	54,7	90,0	148,6	151,1

1. Y compris légumes fruits et d'assaisonnement (persil...).

2. Frais et surgelés.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Évolution de la dépense et du pouvoir d'achat des ménages



1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non « préengagées » des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

6.2 Équipement des ménages

En 2009, les **ménages** français consacrent 7,9 % de leur **dépense de consommation** à l'achat de **biens durables**. L'achat d'automobiles rebondit nettement (+ 8,3 %) après un repli en 2008 (- 6,9 %). Il représente 3,4 % de la consommation des ménages.

Les ménages français disposent aujourd'hui presque tous d'un réfrigérateur, d'un téléviseur et d'un lave-linge. Près de neuf ménages sur dix sont équipés d'un téléphone fixe et 79 % disposent d'un téléphone portable. Avec l'intérêt suscité par internet, les ménages s'équipent depuis de nombreuses années en équipements informatiques. Désormais 63 % des ménages possèdent un ordinateur.

En 2009, le marché des téléviseurs reste dynamique (+ 35,1 % en volume) sous l'effet de la diffusion de la haute définition dans les foyers et du développement du **multi-équipement** de ces nouveaux téléviseurs en haute définition. À l'inverse, la baisse des dépenses d'ameublement s'accroît (- 3,9 % après - 3,1 %).

Les ménages multimotorisés ont représenté 36 % de l'ensemble des ménages, contre 26 % en 1990 et 16 % en 1980. Le **taux de motorisation** est largement lié au revenu, à l'âge du chef de ménage, à la catégorie socio-professionnelle, à la zone d'habitation et au nombre de personnes composant le ménage. Près de 93 % des ménages habitant les zones rurales ou les zones périurbaines (zones rurales proches des villes) possèdent un véhicule, contre moins des deux tiers (64 %) des ménages vivant en région parisienne

(60 % en 2000). Les taux de motorisation dans les villes de plus de 100 000 habitants ne baissent pas : 80 % d'entre eux sont motorisés en 2009 contre 75 % en 1995. Les ménages âgés, qui étaient moins motorisés, sont de plus en plus équipés : en 2009, leur taux de motorisation a atteint 75 %, contre 62 % en 1995.

Chaque année, il s'échange entre deux et trois voitures d'occasion pour une voiture neuve. Près d'une voiture sur cinq change de main chaque année. 60 % des voitures possédées ou mises à la disposition des ménages ont été achetées d'occasion contre 51 % en 1991.

L'utilisation quotidienne de la voiture a fléchi régulièrement ces dernières années : la part des véhicules du parc utilisés quotidiennement ou presque s'établit à 72 % en 2009 contre 79 % en 2000. Depuis 2006, les véhicules du parc total roulant au gazole (58 %) sont plus nombreux que ceux roulant à l'essence. Le kilométrage au compteur d'un véhicule du parc s'élève à environ 108 000 kilomètres, soit 15 000 kilomètres de plus qu'en 2000 et 38 000 kilomètres de plus qu'en 1990. Le parc est composé à 78 % de voitures de gammes inférieure et moyenne inférieure, contre 60 % en 1990.

En 2008, 9 % de la population de l'Union européenne à 27 vit dans un ménage qui n'a pas les moyens d'acheter une voiture. Cette proportion est nettement plus élevée en Bulgarie (28 %) et surtout en Roumanie (49 %). ■

Définitions

Biens durables : biens de consommation dont l'utilisation s'étend sur une longue période et dont la valeur diminue lentement avec le temps, voire s'apprécie dans certains cas. Une conséquence de ce phénomène est qu'un produit durable conserve une valeur après usage et qu'il peut exister un marché de l'occasion. Cela regroupe les véhicules, les meubles et l'équipement ménager ou de loisir.

Multi-équipement : possession de deux appareils ou plus de même nature (soit dans la résidence principale, soit dans la résidence secondaire).

Taux de motorisation : pourcentage de ménages disposant au moins d'une voiture. À partir de deux véhicules, le ménage est dit multimotorisé.

Dépense de consommation, ménage : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'industrie automobile française », *Analyse et faits*, CCFA, août 2010.
- « En 2009, la consommation des ménages résiste malgré la récession », *Insee Première* n° 1301, juin 2010.
- « Les seniors, une cible délaissée », *Consommation et modes de vie* n° 229, Crédoc, mai 2010.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.
- « Cinquante ans de consommation en France », *Insee Références*, édition 2009.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Équipement des ménages en biens durables selon l'âge de la personne de référence en 2008

en %

Type d'équipement	16-24 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus	Ensemble
Réfrigérateur	99,6	100,0	99,6	99,9	99,8
Congélateur	66,2	82,7	90,1	86,6	86,1
Four à micro-ondes	91,0	89,4	88,7	73,8	83,7
Lave-linge	73,6	92,7	96,4	95,1	94,2
Lave-vaisselle	19,5	45,0	57,2	46,3	48,8
Téléviseur couleur	95,1	95,1	97,2	98,7	97,1
Magnétoscope ou lecteur DVD	81,9	91,1	91,9	69,2	83,3
Téléphone fixe	53,7	79,1	90,6	95,5	88,1
Téléphone portable	87,6	92,5	89,0	58,0	78,9
Micro-ordinateur (y compris portable)	81,0	85,8	76,8	30,6	62,8
Connexion à Internet	63,3	75,8	67,9	25,4	54,7
Voiture	65,1	86,1	88,8	71,8	81,2

Champ : ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV-SILC 2007.

Évolution de la consommation de biens durables

en %

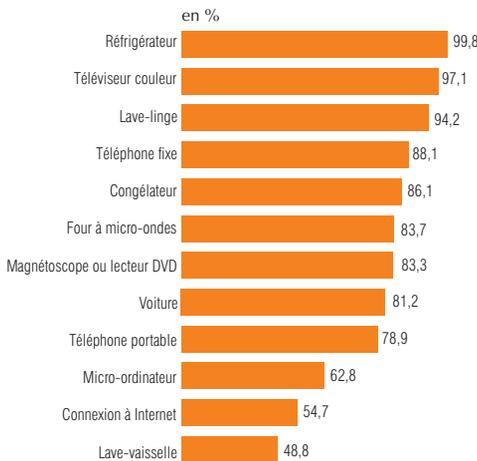
	Évolution en volume		Poids dans la valeur de la consommation en 2009
	2008 (r)	2009	
Automobiles	- 6,9	8,3	3,4
dont : automobiles neuves	- 5,7	18,0	2,5
autres automobiles ¹	- 9,3	- 12,1	0,9
Téléviseurs	24,7	35,1	0,5
Réfrigérateurs, congélateurs	0,0	- 0,1	0,2
Lave-linge	2,1	- 2,5	0,1
Meubles	- 3,1	- 3,9	1,3
Autres biens durables ²	5,3	2,4	2,4
Ensemble des biens durables	- 0,4	5,5	7,9

1. Échanges standard de moteurs et véhicules d'occasion (véhicules de démonstration, de loueurs et marges des intermédiaires lors de la vente).

2. Matériel téléphonique, lecteurs de DVD, lave-vaisselle, appareils de cuisson, caravanes, cycles et motocycles, etc.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Taux d'équipement des ménages en biens durables en 2008



Champ : ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV-SILC 2008.

Équipement automobile des ménages

en %

	1980	1990	2000	2009 (p)
Ménages motorisés	70,8	76,8	80,3	83,2
Monomotorisés	54,3	50,5	50,7	47,5
Bimotorisés	14,8	23,0	25,4	30,5
Trimotorisés ou plus	1,7	3,3	4,2	5,2
Ménages non motorisés	29,2	23,2	19,7	16,8
Âge moyen du véhicule (en années)	...	5,9	7,3	8,0
Durée moyenne de détention (en années)	...	3,7	4,4	4,9
Voitures particulières d'occasion	...	50,0	56,1	59,6

Sources : CCFa ; Sofres ; Inrets-Ademe ; Insee ; SOEs.

Manque d'équipement des ménages en biens durables au sein de l'UE en 2008

en % de la population

	Ménages ne possédant pas car ressources insuffisantes		
	une voiture	un ordinateur	une machine à laver
Allemagne	5,1	3,2	0,5
Autriche	7,1	6,0	0,7
Belgique	6,4	5,2	1,6
Bulgarie	28,2	30,8	15,4
Chypre	1,4	5,5	0,5
Danemark	7,6	1,8	1,1
Espagne	4,6	7,2	0,2
Estonie	17,0	8,9	2,5
Finlande	8,1	4,6	1,2
France	3,9	5,9	0,8
Grèce	8,8	13,1	2,2
Hongrie	20,4	14,0	2,1
Irlande	8,6	6,5	0,4
Italie	2,9	6,8	0,4
Lettonie	24,5	16,6	5,1
Lituanie	12,6	11,8	4,8
Luxembourg	1,6	1,8	0,1
Malte	1,9	3,0	0,2
Pays-Bas	5,0	1,4	0,2
Pologne	16,8	16,0	0,9
Portugal	9,4	12,9	2,5
Rép. tchèque	11,0	8,1	0,3
Roumanie	48,6	36,2	19,9
Royaume-Uni	5,2	4,1	0,4
Slovaquie	20,4	12,4	0,8
Slovénie	3,4	4,7	0,2
Suède	3,3	1,6	0,1
UE à 27	8,9	8,4	1,8

Lecture : en 2008, 8,9 % de la population de l'UE à 27 vit dans un ménage ne possédant pas de voiture pour cause de ressources insuffisantes.

Source : Eurostat.

6.3 Multimédias

En 2009, la consommation en valeur des biens et services des **technologies de l'information et de la communication (TIC)** a légèrement baissé (- 0,8 %) pour la première fois depuis 1992. En volume, elle progresse mais moins qu'en 2008 (+ 6,0 % après + 6,8 %). Exceptionnellement, la consommation en services de télécommunication a baissé en volume (- 0,4 %). À l'inverse, les achats de téléviseurs, sous l'effet de la diffusion de la haute définition dans les foyers, ont accéléré. Les achats de matériel de traitement de l'information continuent de ralentir (+ 8,6 % après + 11,0 %) même si les **netbooks** tirent ce marché.

Avec 19,7 millions d'abonnements, la diffusion d'internet à haut débit se poursuit en 2009 à un rythme équivalent à celui de 2008 avec deux millions d'abonnements supplémentaires dans l'année. Près de 90 % des abonnés Internet à un service **haut débit** sont également abonnés à un service de téléphonie. Le nombre d'abonnements à la voix sur **large bande** s'élève à 17 millions fin 2009. L'accès à la télévision par ADSL progresse vigoureusement et concerne désormais près de neuf millions d'abonnés. Le volume des communications en large bande atteint 54,4 milliards de minutes en 2009 soit la moitié du volume de communications au départ des réseaux fixes.

En 2009, le marché des services mobiles représentent plus de 61 millions d'abonnements. Pour la première fois, le volume de communications au départ des mobiles diminue. Cette baisse est faible mais semble

refléter de plus en plus la tendance à remplacer les communications vocales par des messages textes comme les **SMS** ou les courriels. Le volume des SMS a quasiment doublé en un an pour atteindre 63 milliards d'unités en 2009. L'usage de l'internet mobile s'est également développé avec l'usage des *smartphones* ou des cartes spécifiques (clés 3G). Ces dernières ont vu leur nombre doubler en un an.

En 2009, près des trois quarts des jeunes de l'Union européenne à 27 âgés de 16 à 24 ans utilisent internet chaque jour ou presque chaque jour ; ils ne sont que 48 % dans ce cas pour l'ensemble des personnes âgées de 16 à 74 ans. Les proportions les plus élevées chez les jeunes sont enregistrées aux Pays-Bas (90 %), au Danemark et en Estonie (88 % chacun). Le recours à internet est moins fréquent chez les jeunes en Irlande (58 %), en Grèce (57 %) et surtout en Roumanie (41 %).

En 2009, on recense plus de 1,8 milliards d'**internaute**s dans le monde. Le **taux de pénétration** d'internet est encore très faible dans certains pays comme l'Inde (seulement 5 % contre 27 % à l'échelle mondiale). Il est en revanche très élevé en Amérique du Nord, au Japon ou en Europe (près de 90 % aux Pays-Bas). On recense près de 4,7 milliards d'abonnements à la téléphonie mobile dans le monde. Avec un taux de pénétration de 95,5 %, ce marché reste moins développé en France que dans beaucoup d'autres pays industrialisés. ■

Définitions

Internaute : personne accédant à Internet quel que soit son lieu de connexion (domicile, travail, école, cybercafés, bibliothèques, ...). Selon l'observatoire des usages Internet de Médiamétrie, trois types d'internautes sont distingués : les occasionnels (accès à internet une fois par mois ou moins), les réguliers (plus d'une fois par mois) et les assidus (tous les jours ou presque).

Haut débit ou large bande : caractérise une liaison permettant de transmettre de grandes quantités de données. Toute connexion dont le débit est de 128 ko (kilo-octet) au minimum est considérée comme du haut débit.

Netbook, taux de pénétration du téléphone mobile ou d'internet, short message service (SMS), technologies de l'information et de la communication (TIC) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En 2009, la consommation des ménages résiste malgré la récession », *Insee Première* n° 1301, juin 2010.
- « Rapport public d'activité de l'Arcep 2009 », Arcep, juin 2010.
- « Diffusion et utilisation des TIC en France et en Europe en 2009 », *Culture chiffres* n° 2, Deps, mars 2010.
- « Une personne sur deux dans l'UE27 utilise internet quotidiennement », *communiqué de presse* n° 176, Eurostat, décembre 2009.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Équipement des ménages en multimédia selon la catégorie socioprofessionnelle en 2008

en %

	Téléviseur couleur	Magnétoscope ou lecteur DVD	Téléphone fixe	Téléphone portable	Micro-ordinateur	Connexion à Internet
Agriculteurs exploitants	97,3	82,8	91,7	90,3	71,0	57,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	97,3	91,3	93,5	94,0	86,5	76,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	92,5	90,8	94,8	94,2	95,4	89,5
Professions intermédiaires	96,2	91,9	89,3	93,3	91,2	82,4
Employés	96,4	91,0	77,9	89,3	71,5	62,1
Ouvriers (y c. ouvriers agricoles)	97,8	90,6	76,5	87,0	70,0	57,0
Retraités	99,0	71,0	95,6	58,8	31,6	26,1
Autres inactifs	95,8	69,6	75,3	66,3	46,9	37,1
Ensemble	97,1	83,3	88,1	78,9	62,8	54,7

Champ : ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV-SILC 2008.

Abonnements et volumes de communications électroniques

	2008 (r)	2009 (p)	09/08 en %
Abonnements (en millions)			
Lignes sur réseaux fixes	35,1	35,5	1,2
<i>dont haut et très haut débit</i>	<i>17,8</i>	<i>19,7</i>	<i>10,4</i>
<i> dont voix sur large bande</i>	<i>14,4</i>	<i>17,0</i>	<i>17,6</i>
<i> dont télévision sur ADSL</i>	<i>6,2</i>	<i>8,7</i>	<i>40,0</i>
Clients des réseaux mobiles	58,0	61,5	6,0
<i>dont : abonnés 3G actifs</i>	<i>11,4</i>	<i>16,9</i>	<i>47,9</i>
<i> clés 3G</i>	<i>1,0</i>	<i>2,1</i>	<i>109,6</i>
Volumes (en milliards de minutes)			
Au départ des réseaux fixes	109,3	109,2	-0,1
Voix sur large bande	47,5	54,4	14,5
Réseau téléphonique commuté	61,9	54,8	-11,4
Au départ des réseaux mobiles	101,8	101,2	-0,6
SMS/MMS émis (en mds d'unités)	35,1	63,4	80,7

Source : Arcep.

Internet et téléphonie mobile dans le monde en 2009

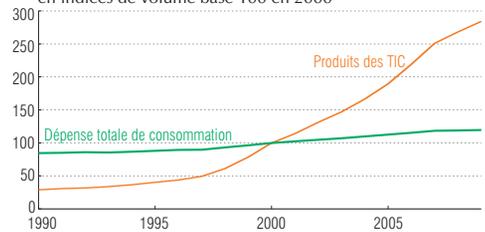
	Utilisateurs d'internet		Abonnés à la téléphonie mobile	
	en millions	taux de pénétration ¹	en millions	taux de pénétration ¹
Monde	1 834	26,8	4 676	68,3
<i>dont : Allemagne</i>	<i>65</i>	<i>79,3</i>	<i>105</i>	<i>127,8</i>
<i>Australie</i>	<i>16</i>	<i>74,0</i>	<i>24</i>	<i>113,8</i>
<i>Bésil</i>	<i>76</i>	<i>39,2</i>	<i>174</i>	<i>89,8</i>
<i>Canada</i>	<i>26</i>	<i>78,1</i>	<i>23</i>	<i>68,8</i>
<i>Chine</i>	<i>384</i>	<i>28,5</i>	<i>747</i>	<i>55,5</i>
<i>Espagne</i>	<i>28</i>	<i>62,6</i>	<i>51</i>	<i>113,6</i>
<i>États-Unis</i>	<i>240</i>	<i>76,2</i>	<i>298</i>	<i>94,8</i>
France	45	71,6	60	95,5
<i>Inde</i>	<i>61</i>	<i>5,1</i>	<i>525</i>	<i>43,8</i>
<i>Italie</i>	<i>29</i>	<i>48,8</i>	<i>91</i>	<i>151,4</i>
<i>Japon</i>	<i>99</i>	<i>76,8</i>	<i>115</i>	<i>90,4</i>
<i>Pays-Bas</i>	<i>15</i>	<i>89,6</i>	<i>21</i>	<i>127,7</i>
<i>Pologne</i>	<i>22</i>	<i>59,0</i>	<i>45</i>	<i>117,0</i>
<i>Roumanie</i>	<i>8</i>	<i>36,6</i>	<i>25</i>	<i>119,3</i>
<i>Royaume-Uni</i>	<i>51</i>	<i>83,6</i>	<i>80</i>	<i>130,6</i>
<i>Russie</i>	<i>60</i>	<i>42,4</i>	<i>231</i>	<i>163,6</i>

1. Pour 100 habitants. Le taux de pénétration peut être supérieur à 100 % puisqu'une personne donnée peut posséder plusieurs abonnements.

Source : International Telecommunication Union (ITU).

Consommation des produits des TIC

en indices de volume base 100 en 2000



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Accès et utilisation d'internet dans l'UE en 2009

en %

	Ménages ayant accès à Internet	Particuliers utilisant quotidiennement internet	
		Ensemble des 16-74 ans	<i>dont</i> 16-24 ans
Allemagne	79	55	80
Autriche	70	48	70
Belgique	67	56	77
Bulgarie	30	31	63
Chypre	53	34	61
Danemark	83	72	88
Espagne	54	39	68
Estonie	63	54	88
Finlande	78	68	87
France	63	50	69
Grèce	38	27	57
Hongrie	55	46	74
Irlande	67	40	58
Italie	53	40	70
Lettonie	58	47	83
Lituanie	60	43	82
Luxembourg	87	71	83
Malte	64	45	81
Pays-Bas	90	73	90
Pologne	59	39	77
Portugal	48	33	71
Rép. tchèque	54	34	62
Roumanie	38	19	41
Royaume-Uni	77	60	83
Slovaquie	62	49	78
Slovénie	64	47	82
Suède	86	73	87
UE à 27	65	48	73

Champ : ménages comptant au moins une personne âgée de 16 à 74 ans.

Source : Eurostat.

6.4 Vacances - Loisirs - Sports

En 2009, les dépenses culturelles et de loisir représentent 9,1 % de la dépense de consommation des ménages. Après avoir augmenté d'un point dans les années 1990, cette proportion a diminué de 0,4 point entre 2002 et 2009. En 2009 cependant, la part de ces dépenses dans le budget des ménages augmente à nouveau légèrement.

La part du budget consacrée aux loisirs et à la culture varie fortement selon le niveau de vie. Ainsi, en 2006, les 20 % de ménages les plus aisés y consacrent 11 % de leur budget contre 7 % pour les 20 % de ménages les plus modestes. Ces disparités se sont accentuées depuis 2001.

En dix ans, la structure des dépenses culturelles et de loisir a changé. Ainsi, la part consacrée aux disques, aux cassettes ou aux pellicules photo a diminué de près de 2,5 points depuis 2000, alors que la consommation de journaux, livres et papeterie a baissé (- 2,2 points), même si elle se stabilise depuis 2006. À l'inverse, la part des dépenses consacrées aux services récréatifs et sportifs, aux **voyages** à forfait et aux week-ends a augmenté : + 2,7 points depuis 2000. Les ménages les plus modestes consacrent proportionnellement une part plus importante de leurs dépenses culturelles et de loisir aux équipements de télévision et de hi-fi, au jardinage et aux animaux de compagnie. De leur côté, les ménages les plus aisés dépensent en moyenne une part plus importante en voyages à forfait, en week-ends ou en spectacles culturels.

En 2008, 80 % des personnes de 15 ans ou plus vivant en France sont parties en voyage à titre personnel, et 70 % en voyage personnel d'au moins quatre nuits. La plupart de ces voyages (80 %) ont pour destination la France métropolitaine. Les personnes vivant en France sont moins parties en voyage (hors déplacement professionnel) en 2008 qu'en 2005 puisque cette proportion était alors de 81 %. Ce recul s'observe quelle que soit la destination.

En 2008, un tiers des personnes de 16 ans ou plus, soit 15,8 millions de personnes, sont membres d'au moins une association. En prenant en compte les adhésions multiples, les associations totalisent environ 21 millions d'adhésions. Quatre grandes catégories d'associations prédominent : le sport, les activités de 3^e âge, la culture, les loisirs. Les hommes sont majoritaires et adhèrent plus aux associations sportives, de loisirs ou en lien avec la vie professionnelle, tandis que les femmes privilégient les associations à but social (3^e âge et défense de droits et d'intérêts communs). L'adhésion progresse avec l'âge et culmine entre 60 et 75 ans. Elle est également plus fréquente parmi les personnes diplômées, les cadres, les professions intermédiaires et les personnes les plus aisées. Être **adhérent à une association** est plus rare dans les grandes agglomérations. Enfin, plus de la moitié des adhérents participent bénévolement aux activités de l'association. ■

Définitions

Jeu de hasard : poste comprenant les jeux de loteries et lotos, les jeux instantanés auprès de la Française des Jeux, les jeux traditionnels et les machines à sous dans les casinos, ainsi que les paris sur les courses de chevaux auprès du PMU-PMH (pari mutuel urbain et sur l'hippodrome).

Séjour : les voyages se décomposent en séjours définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Voyage : il est défini comme tout départ du domicile, avec retour à celui-ci et au moins une nuit passée en dehors. Le motif ou la raison du déplacement peuvent être personnels ou professionnels. Cette notion est principalement utilisée dans le cadre de l'enquête réalisée conjointement par l'Insee, la DGCIS et la Sofres sur le Suivi de la Demande Touristique (SDT).

Adhérent à une association, licence sportive, vacances : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 », *Insee Première* n° 1327, décembre 2010.
- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2010.
- « Vacances 2010 : des contraintes financières très présentes », Crédoc, juillet 2010.
- « 350 millions de nuitées passées en camping en 2008 », *communiqué de presse* n° 90, Eurostat, juin 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Voyages personnels selon la destination et le mode d'hébergement en 2009

	Nombre de voyages	Nombre de nuitées	Durée moyenne de voyage
	en milliers	en milliers	en nuitées
Hôtel	18 326	55 533	3,0
Camping	9 944	82 142	8,3
Location, gîte ou chambre d'hôte	19 313	148 970	7,7
Autre	4 145	27 752	6,7
Hébergement marchand	51 728	314 397	6,1
Résidence secondaire	17 857	157 962	8,8
Famille	84 721	380 500	4,5
Amis	21 735	81 492	3,7
Autre	4 962	27 523	5,5
Hébergement non marchand	129 275	647 477	5,0
France métropolitaine	181 003	961 874	5,3
Dom	680	13 883	20,4
Étranger	20 601	184 248	8,9
Total	202 284	1 160 005	5,7

Champ : résidents métropolitains de 15 ans ou plus.

Sources : DGCIS ; Insee, enquête SDT.

Taux d'adhésion à certains types d'associations selon l'âge en 2008

Type d'association	16 à 24 ans	25 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus	Ensemble
Ensemble	26,3	32,7	34,4	36,9	27,6	32,6
Action sanitaire et sociale ¹	2,1	3,4	4,0	6,9	3,4	4,1
Sport	17,1	14,1	12,7	10,7	4,0	12,3
Culture	4,6	5,4	6,0	8,7	3,6	5,9
Loisirs	2,7	3,2	5,0	7,9	4,5	4,7
Défense de droits ²	0,7	3,3	3,0	2,3	1,5	2,5
Clubs de 3 ^e âge ³	///	///	///	7,3	13,6	9,6
Syndicats ⁴	1,9	8,6	11,8	2,6	1,7	7,3

1. Y compris les associations d'action humanitaire et caritative.

2. Y compris défense d'intérêts communs.

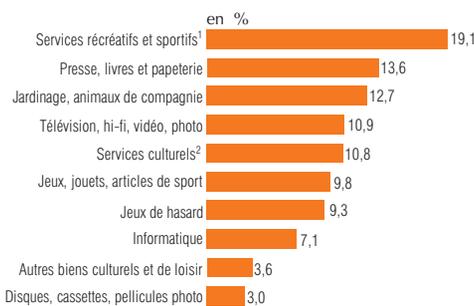
3. Clubs de loisirs pour personnes âgées.

4. Y compris groupements professionnels.

Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV-SILC 2008.

Structure des dépenses culturelles et de loisirs en 2009



1. Sport, location de matériel sportif, fêtes foraines, parcs d'attractions, voyages à forfait, week-ends, etc.

2. Cinéma, spectacles vivants, musées, abonnements audiovisuels (y compris redevance TV), dév. de tirage de photos, etc.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Licences sportives par fédération agréée

en milliers

	2008	2009	08/09 en %
Fédération française de football	2 278,7	2 225,6	-2,3
F. f. de tennis	1 105,4	1 125,2	1,8
F. f. d'équitation	600,8	650,4	8,3
F. f. de judo-jujitsu et disc. associées	553,4	574,2	3,8
F. f. de basketball	455,1	449,3	-1,3
F. f. de golf	397,0	422,5	6,4
F. f. de handball	365,1	392,8	7,6
F. f. de rugby	359,7	366,1	1,8
F. f. de canoë-kayak	205,5	338,8	64,9
F. f. de pétanque et jeu provençal	354,3	318,8	-10,0
F. f. de voile	280,5	286,8	2,2
F. f. de natation	273,6	286,4	4,7
F. f. d'études et sports sous-marins	147,0	272,1	85,0
F. f. de gymnastique	250,8	258,7	3,2
F. f. de la randonnée pédestre	203,0	208,4	2,7
F. f. de karaté et disc. associées	190,4	199,9	5,0
F. f. d'athlétisme	186,6	198,7	6,5
F. f. de tennis de table	180,2	189,9	5,4
F. f. de badminton	122,7	139,7	13,8
F. f. de ski	139,3	139,3	0,0
Autres fédérations unisport	2 112,6	2 170,7	2,7
Fédérations unisports	10 761,6	11 214,2	4,2
Fédérations multisports	6 007,7	6 057,9	0,8
Total	16 769,4	17 272,1	3,0

Champ : licences et autres titres de participation délivrés en France, Nouvelle-Calédonie, Monaco et divers (étrangers).

Source : Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques.

Nuitées passées dans les hôtels de l'UE en 2009

en millions

	Résidents nationaux	Non-résidents	Total	09/08 en %
Allemagne	172,8	43,5	216,2	-0,9
Autriche	22,3	57,8	80,1	-2,8
Belgique	5,6	10,3	15,9	-3,7
Bulgarie	4,7	9,4	14,1	-17,4
Chypre	1,3	11,5	12,8	-10,5
Danemark	5,7	4,3	10,0	-8,0
Espagne	109,8	141,2	251,0	-6,5
Estonie	0,9	2,6	3,5	-9,0
Finlande	10,9	4,2	15,1	-6,1
France	127,9	63,8	191,7	-5,2
Grèce	18,4	45,9	64,3	0,3
Hongrie	7,2	7,8	15,0	-8,0
Irlande	8,5
Italie	139,8	106,8	246,6	-2,0
Lettonie	0,6	1,6	2,2	-23,4
Lituanie	0,8	1,3	2,1	-20,2
Luxembourg	0,1	1,2	1,3	-6,8
Malte	0,4	6,4	6,7	-13,0
Pays-Bas	17,1	14,4	31,5	-3,5
Pologne	17,0	7,5	24,5	-2,9
Portugal	13,2	23,2	36,5	-7,1
République tchèque	9,3	16,0	25,3	-7,6
Roumanie	13,9	2,6	16,5	-16,7
Royaume-Uni
Slovaquie	3,4	2,9	6,3	-17,3
Slovénie	2,1	3,4	5,4	-2,7
Suède	19,9	6,1	26,0	0,3
UE à 27	838,0

Champ : hôtels et établissements assimilés (hôtels-appartements, motels, relais pour routiers, hôtels balnéaires,...).

Source : Eurostat.

6.5 Culture

En 2009, les Français ont dépensé 98,9 milliards d'euros pour les loisirs et la culture, soit 7 % de leurs dépenses de consommation, comme en 1999. Les **ménages** consacrent notamment près de 38 milliards d'euros pour les **services culturels et récréatifs**.

Les dépenses des ménages en programmes audiovisuels s'élèvent en 2009 à près de huit milliards d'euros. Ils progressent moins rapidement (+ 1,3 %) qu'en 2008 (+ 2,4 %). Cette évolution s'explique par la hausse des dépenses de redevance, de **vidéo à la demande** et de cinéma. Les dépenses d'abonnements sont au contraire en baisse et les dépenses de vidéo physique sont stables. En 2009, chaque foyer français dépense en moyenne 293 euros en programmes audiovisuels. Les abonnements à des programmes payants de télévision sont, pour la première fois, en recul mais ils restent le premier poste de dépenses (3,3 milliards d'euros soit 122 euros par foyer). Chaque foyer dépense aussi en moyenne 70 euros pour la télévision publique (part télévisuelle de la redevance audiovisuelle), 52 euros en achats et locations de vidéogrammes pré-enregistrés et 46 euros en achats de places de cinéma. Enfin, en comparaison des autres dépenses, la vidéo à la demande demeure encore marginale (3 euros par foyer en 2009) mais présente une très forte croissance.

Les ménages consacrent donc près des deux tiers de leurs dépenses audiovisuelles à la télévision. L'année 2009 marque un coup

d'arrêt au recul du marché de la vidéo (1,5 milliards d'euros). Après quatre années de repli, le marché de la vidéo physique (vente et location) se stabilise à 1,4 milliard d'euros en 2009. Les achats de vidéogrammes augmentent de 0,5 %, portés par la croissance récente des **disques Blu-ray**, alors que le DVD poursuit son recul. Les dépenses de location diminuent en revanche de 33 %. La vidéo à la demande, avec près de 23 millions de transactions, devient en 2009 un relais de croissance au marché de la vidéo.

En 2009, les dépenses des ménages dans les salles de cinéma progressent à nouveau et atteignent un nouveau record historique (1,2 milliard d'euros). Ce résultat s'explique par l'augmentation du prix moyen du ticket du cinéma (2,2 %) dopée par la multiplication des films en 3D pour lesquels le prix du ticket est systématiquement majoré ainsi que par la croissance de la fréquentation des salles (201 millions d'entrées, en croissance de 11 millions). Contrairement à 2008, année marquée par le succès de « Bienvenue chez les Ch'tis », les films américains ont attiré en 2009 plus de spectateurs que les films français.

La moitié des Français n'ont assisté, en 2008, à aucun spectacle vivant dans un établissement culturel. Ils sont également 58 % et 62 % à ne pas avoir visité de lieux d'exposition ou de patrimoine. D'une manière générale, l'âge moyen des publics des équipements culturels a tendance à augmenter. ■

Définitions

Dépenses de services culturels et récréatifs : comprennent les dépenses de spectacles (cinéma, télévision, théâtre, music-hall, manèges forains, cirque, corrida, parcs d'attractions, bals et discothèques), les entrées dans les musées et monuments, les services de bibliothèques et de location de cassettes vidéos et de DVD, les dépenses liées aux sports (entrées dans les piscines, les terrains de golf..., abonnements à des clubs sportifs et leçons assurées par des professeurs indépendants) et les jeux de hasard et d'argent (y compris les casinos). Les achats de livres, de journaux, de DVD et de cassettes vidéo préenregistrées ne sont pas pris en compte. Ce sont des dépenses de biens culturels et non de services culturels.

Disque Blu-ray, ménage, vidéo à la demande (VoD) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En 2009, la consommation des ménages résiste malgré la récession », *Insee Première* n° 1301, juin 2010.
- « Bilan 2009 », Centre national du cinéma et de l'image animée, mai 2010.
- « Chiffres clés 2010, statistiques de la culture », Deps, avril 2010.
- « Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique », *Culture études* n° 5, Deps, octobre 2009.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Durée d'écoute de la télévision et de la radio

en heures par semaine

	1997	2008
Télévision		
Sexe		
Homme	21	20
Femme	23	23
Âge		
15 à 19 ans	16	15
20 à 24 ans	21	18
25 à 34 ans	20	19
35 à 44 ans	19	19
45 à 54 ans	22	21
55 à 64 ans	24	23
65 ans ou plus	28	27
Ensemble	22	21
Radio		
Sexe		
Homme	16	15
Femme	19	15
Âge		
15 à 19 ans	13	9
20 à 24 ans	17	10
25 à 34 ans	18	13
35 à 44 ans	18	17
45 à 54 ans	20	16
55 à 64 ans	20	16
65 ans ou plus	17	17
Ensemble	18	15

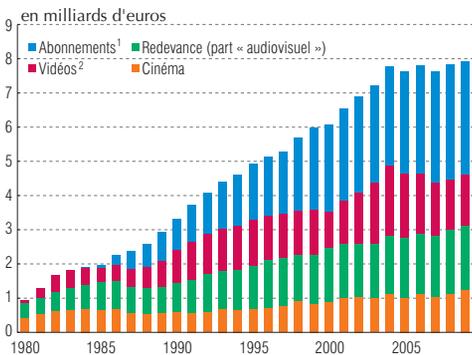
Source : Deps.

Archives en 2007

	Centres concernés	Fonds en km linéaires	Lecteurs en milliers
Archives nationales	4	354	12
Archives régionales	15	47	1
Archives départementales	103	2 130	176
Archives communales	362	448	62
Total	484	2 979	251

Source : Deps.

Dépenses des ménages en programmes audiovisuels



1. Canal +, câble et satellite.

2. Achats et locations de vidéogrammes pré-enregistrés (hors ventes en kiosque). Les ventes par Internet depuis 2004 et la vidéo à la demande depuis 2006 sont prises en compte.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

Fréquentation des équipements culturels

	1997	2008
Salles de cinéma		
Jamais	51	43
1 à 5 fois par an	27	33
6 fois ou plus par an	23	24
Bibliothèques, médiathèques		
Jamais	69	72
Moins d'une fois par semaine	22	20
1 fois par semaine ou plus	9	7
Lieux de spectacle vivant¹		
Jamais	53	51
1 ou 2 fois par an	23	26
3 fois ou plus par an	24	22
Lieux d'exposition²		
Jamais	54	58
1 ou 2 fois par an	21	21
3 fois ou plus par an	25	22
Lieux de patrimoine³		
Jamais	61	62
1 ou 2 fois par an	21	22
3 fois ou plus par an	18	16

1. Danse, cirque, music-hall, opérette, opéra, concert, théâtre.

2. Parc, exposition, galerie, musée.

3. Monument historique, site archéologique, son et lumière.

Champ : fréquentation des personnes de 15 ans ou plus au cours des douze derniers mois.

Source : Deps.

Production de livres

en milliers

	1990	2000	2008
Nouveautés	20,3	25,8	38,3
Réimpressions ¹	18,8	26,0	37,9
Total des titres édités	39,1	51,8	76,2
Nouveautés	212 300	243 000	447 600
Réimpressions ¹	173 900	179 900	263 900
Total des exemplaires produits	386 200	422 900	711 500

1. Retirage à l'identique d'un titre non publié dans l'année civile.

Champ : non compris les encyclopédies en fiches et fascicules.

Sources : SNE ; Deps.

Fréquentation du cinéma dans le monde

	2000 (r)	2005 (r)	2008 (r)	2009 (p)
Nombre d'entrées (en millions de spectateurs)				
Allemagne	152,5	127,3	129,4	146,3
Espagne	135,3	127,6	107,8	109,5
France métropolitaine	165,8	175,5	190,1	200,9
Italie	104,2	105,6	111,6	111,2
Royaume-Uni	142,5	164,7	164,2	173,5
Union européenne¹ à 27	844,0	894,0	925,0	985,0
États-Unis	1 385,0	1 378,0	1 340,0	1 420,0
Japon	135,4	160,5	160,5	169,3
Australie	82,2	82,2	84,6	90,7
Nombre d'entrées moyen par habitant				
Allemagne	1,9	1,5	1,6	1,8
Espagne	3,4	2,9	2,4	2,4
France métropolitaine	2,8	2,9	3,1	3,3
Italie	1,8	1,9	1,9	1,9
Royaume-Uni	2,4	2,7	2,7	2,8
Union européenne¹ à 27	2,3	1,9	1,9	2,0
États-Unis	4,7	4,4	4,2	4,3
Japon	1,1	1,3	1,3	1,3
Australie	4,5	4,0	4,0	4,4

1. Union européenne à 15 en 2000 et à 25 en 2005.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

7.1 Habitat

En 2008, le parc de logements s'élève à 32,8 millions d'unités, en hausse annuelle de 1,3 %. L'évolution du parc, très régulière au cours des vingt dernières années (+ 1,1 % en moyenne annuelle), est plus forte depuis 2005. Si le parc de logements se développe dans les communes rurales (+ 1,8 %), son évolution reste faible dans l'agglomération parisienne (+ 0,6 %). Près de 28 millions de logements, soit 84 % du parc, sont des **résidences principales**. Le reste du parc est constitué de **résidences secondaires** (10 % des logements) concentrées dans les zones touristiques et de **logements vacants** (6 %). Les maisons individuelles forment la majorité des logements (57,2 %).

Au 1^{er} janvier 2009, le **parc locatif social** (hors Martinique et Guyane) s'élève à près de 4,5 millions de logements, soit une progression annuelle de 1,0 %. Au cours de l'année 2008, 59 300 logements ont été mis en service (18 % de plus qu'en 2007) dont près de 81 % étaient neufs. Début 2009, 2,4 % des logements sociaux loués ou proposés à la location sont vacants dont la moitié depuis plus de trois mois. Les loyers du parc locatif social ont progressé de 2,8 % en un an contre 2,5 % l'année précédente.

Les logements composés de trois ou quatre pièces sont majoritaires dans le parc locatif social (64 %) et dans celui des propriétaires occupants (51,6 %). Dans le parc locatif privé, les logements de une ou deux pièces sont aussi nombreux que ceux de trois ou

quatre pièces (46 %). Près de 70 % des propriétaires occupants possèdent des logements de quatre pièces ou plus.

Selon les **enquêtes logement**, les conditions de logement se sont améliorées. Entre 1984 et 2006, la surface moyenne des résidences principales est passée de 82 m² à 91 m². La surface moyenne par personne est passée de 31 m² à 40 m² et le nombre de moyen de pièces par personne de 1,4 à 1,8. Mais le **surpeuplement** touche encore 9 % des **ménages**, le plus souvent les ménages les plus jeunes. Par ailleurs, en 2006, 2,1 millions de personnes vivent encore dans des logements considérés comme privés de confort, dans lesquels les défauts les plus fréquents sont le froid par manque d'isolation ou chauffage insuffisant et les infiltrations d'eau.

En 2008, les dépenses courantes dans les **logements ordinaires** augmentent de 4,7 % pour atteindre 279,2 milliards d'euros. Les dépenses d'énergie, qui concentrent 17 % des dépenses courantes, sont en forte hausse du fait de la flambée des prix des combustibles et d'une météo plus défavorable. La progression est plus faible pour les loyers (+ 3,7 %), qui représentent près des trois quarts des dépenses courantes, et pour les charges (+ 3,6 %). En 2008, les aides personnelles au logement, destinées à réduire les dépenses supportées par les occupants, augmentent vivement (+ 6,7 %), progression la plus forte depuis 1993. ■

Définitions

Surpeuplement : le caractère surpeuplé d'un logement est déterminé en fonction de critères dépendant de la composition du ménage, du nombre de pièces et de la surface. Le nombre de pièces nécessaire au ménage est décompté de la manière suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 19 ans ou plus et, pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans sinon une pièce par enfant.

La superficie nécessaire au ménage est de 25 m² pour une personne seule vivant dans un logement d'une pièce et de 18 m² par personne pour les autres ménages. La surface est prise en compte dans cette publication, ce qui constitue un enrichissement par rapport à l'indicateur habituellement publié par l'Insee.

Enquête logement, enquête PLS (parc locatif social), Filocom (fichier des logements par commune), logement ordinaire, logement vacant, ménage, parc locatif social, résidence principale, résidence secondaire : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles », *Insee Première* n° 1330, janvier 2011.
- « La structure du parc de logements en 2009 », *Chiffres & statistiques* n° 138, SOeS, juillet 2010.
- « Le compte du logement, édition 2010 », CGDD/SOeS, mars 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Évolution du parc de logements

en milliers de logements

	1985	1990	1995	2000	2005	2007	2008
Résidences principales	20 837	22 042	23 384	24 801	26 516	27 278	27 663
Individuel	11 584	12 406	13 136	13 978	15 023	15 549	15 807
Collectif	9 253	9 636	10 248	10 823	11 493	11 729	11 855
Résidences secondaires	2 540	2 856	2 924	3 002	3 144	3 186	3 215
Individuel	1 639	1 764	1 789	1 842	1 957	1 980	2 005
Collectif	901	1 092	1 135	1 160	1 187	1 206	1 210
Logements vacants	1 915	1 921	1 976	1 993	1 935	1 969	1 964
Individuel	1 002	989	930	893	914	950	959
Collectif	913	932	1 046	1 100	1 021	1 019	1 005
Total	25 292	26 819	28 284	29 796	31 594	32 433	32 841
Individuel	14 225	15 159	15 855	16 713	17 894	18 479	18 772
Collectif	11 067	11 660	12 429	13 083	13 700	13 953	14 069

Source : SOeS, compte du logement 2008.

Taille des logements selon la catégorie et le statut d'occupation en 2009

en %

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces ou plus	Total
Résidences principales							
Propriétaires occupants		3,0	8,2	19,8	31,8	23,5	13,7
Locataires du parc privé	18,7	26,9	27,6	18,0	6,4	2,4	100,0
Locataires du parc social et des collectivités territoriales	8,4	18,4	35,1	29,1	7,9	1,1	100,0
Autres statuts ¹	10,0	18,2	26,6	25,1	12,8	7,3	100,0
Logements vacants	23,0	23,9	24,7	16,8	7,4	4,2	100,0
Résidences secondaires	18,0	25,2	24,9	16,2	8,5	7,2	100,0
Ensemble des logements	10,1	16,4	24,3	25,8	15,1	8,3	100,0

1. Locataires de logements meublés soumis à la taxe d'habitation, ménages logés gratuitement et locataires soumis à un bail rural.

Lecture : 8,4 % des logements du parc locatif social et des collectivités territoriales disposent d'une seule pièce.

Source : SOeS, Filocom.

Parc locatif social

en milliers

	2008	2009
Parc de logements sociaux	4 437	4 454
Nouvelles mises en location	50,5	59,3
dont logements neufs	42,7	47,9
Taux de vacance (en %)	2,3	2,4
dont vacance structurelle ¹ (en %)	1,2	1,2

1. Vacance supérieure à 3 mois. Champ : France entière hors Guyane et Martinique. Les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont également exclues.

Source : SOeS, enquête PLS.

Ménages en situation de surpeuplement selon le type d'habitat et l'âge de la personne de référence

en %

	1984	1996	2006
Type d'habitat			
Individuel	11,4	5,9	3,6
Collectif	23,4	19,4	15,8
Âge de la personne de référence			
18 à 29 ans	24,4	22,8	21,0
30 à 39 ans	22,4	17,5	14,8
40 à 49 ans	24,5	14,8	12,1
50 à 64 ans	11,9	8,0	4,9
65 ans ou plus	6,6	3,3	2,2
Ensemble	16,8	11,8	9,0

Lecture : 3,6 % des ménages vivant dans une habitation individuelle sont en situation de surpeuplement en 2006. Champ : France métropolitaine, résidences principales.

Source : Insee, enquêtes Logement.

Dépenses courantes dans les logements ordinaires

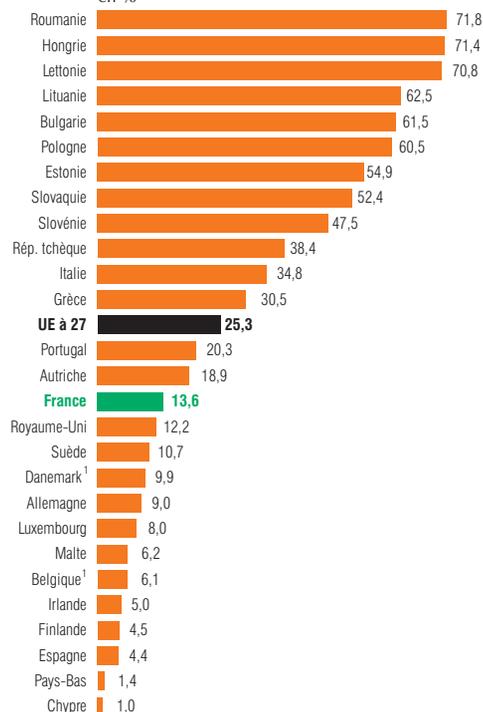
en milliards d'euros

	1990	1995	2000	2005	2008	08/07 en %
Loyers	86,8	118,0	143,0	177,6	202,9	3,7
Énergie	25,1	31,2	34,9	41,7	48,3	9,8
Charges	12,8	16,4	18,9	23,9	28,0	3,6
Total	124,7	165,5	196,8	243,2	279,2	4,7

Source : SOeS, compte du logement 2008.

Ménages avec enfants dépendants en situation de surpeuplement dans l'UE en 2009

en %



1. Données 2008.

Champ : population vivant dans un ménage avec enfants dépendants.

Source : Eurostat.

7.2 Propriétaires - Locataires

En 2008, 57,9 % des ménages sont propriétaires de leur logement, soit 0,3 point de plus qu'en 2007. Les deux tiers des ménages propriétaires ont terminé de rembourser le crédit contracté pour l'achat de leur logement. Quant au nombre de propriétaires accédants, il poursuit son recul. Les multipropriétaires représentent cinq millions de ménages et possèdent quatorze millions de logements dont neuf millions de logements supplémentaires. Ces derniers sont en grande majorité à usage locatif, même si la moitié des multipropriétaires jouissent d'une résidence secondaire.

Près d'un quart des ménages (6,6 millions) est logé dans le parc locatif privé et près d'un cinquième (5,1 millions) est locataire dans le **parc social** et celui des collectivités territoriales. Alors que les maisons prédominent dans l'ensemble du parc, elles représentent seulement un quart des logements en location. En vingt ans, le parc social et celui des collectivités territoriales ont gagné 1,4 million de ménages.

Le logement occupe une place majeure dans le budget des ménages. En 2008, ceux-ci consacrent plus du cinquième de leur revenu disponible brut aux **dépenses courantes de logement** (nettes des aides), soit deux fois plus qu'aux dépenses d'alimentation ou de transport. En 2008, les ménages dépensent 259 milliards d'euros pour l'usage courant de leur **résidence principale**. Les dépenses des locataires représentent 32 % de l'ensemble

des dépenses courantes, alors que 42 % des ménages sont locataires.

La dépense moyenne pour se loger s'élève à 9 400 euros par an et par logement. Elle augmente à un rythme très soutenu en 2008 (+ 3,3 % après + 2,8 % en 2007). En cause, la très forte augmentation des dépenses d'énergie (+ 8,3 % par logement). Les locataires du secteur libre et les non accédants subissent les hausses les plus importantes (respectivement + 3,5 et + 3,4 % par logement en moyenne). Les locataires du secteur social bénéficient de **loyers** plus bas que les locataires du parc privé, mais leurs charges sont en revanche plus élevées. L'énergie et les charges représentent en moyenne 34 % des dépenses de logement pour un locataire du parc social contre 26 % pour un locataire du parc privé. Le loyer du secteur social augmente moins fortement que dans le secteur libre en 2008. Leurs dépenses d'énergie progressent aussi moins vivement car elles sont moins impactées par la hausse du prix du fioul qui n'équipe que 7 % des logements sociaux.

En 2008, le montant total des acquisitions et des travaux des ménages s'élève à 268,3 milliards d'euros. Sous l'effet de la contraction du marché de l'ancien, et pour la première fois depuis 1995, il se replie de 4 % en 2008. La construction neuve et les acquisitions de logements anciens sont fortement affectées par la crise, tandis que les travaux d'entretien et d'amélioration résistent mieux (+ 4,9 %). ■

Définitions

Dépenses courantes de logement : dépenses couvrant, en premier lieu, les loyers que doivent acquitter les locataires et les loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses d'énergie (chauffage, éclairage, cuisson, production d'eau chaude ou d'eau froide) et les charges. Elles s'interprètent plutôt comme une mesure de la consommation de service de logement que comme une dépense effective pour se loger.

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

Enquête logement, enquête PLS (parc locatif social), Filocom (fichier des logements par commune), loyer, parc locatif social : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le budget énergie du logement : les déterminants des écarts entre les ménages », *le point sur* n° 56, SOeS, juin 2010.
- « L'accession à la propriété dans les années 2000 », *Insee Première* n° 1291, mai 2010.
- « Cinq millions de ménages multipropriétaires », *le point sur* n° 49, SOeS, avril 2010.
- « La dépense en logement ralentit en lien avec le repli de l'activité immobilière », *le point sur* n° 44, SOeS, mars 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Statut d'occupation du parc des résidences principales

en milliers de logements

	1985	1990	1995	2000	2005	2007	2008
Propriétaires	11 015	12 098	12 835	13 822	15 106	15 698	16 000
Accédants	5 116	5 513	5 260	5 248	5 219	5 198	5 184
Non accédants	5 899	6 585	7 575	8 574	9 886	10 500	10 816
Locataires¹	9 822	9 944	10 549	10 979	11 402	11 580	11 663
Secteur libre	6 454	6 042	6 050	6 236	6 446	6 527	6 566
Secteur social et logements des collectivités locales et des établissements publics	3 368	3 902	4 499	4 743	4 956	5 053	5 097
Total des résidences principales	20 837	22 042	23 384	24 801	26 508	27 278	27 663

1. Y compris les ménages logés gratuitement. Ils représentent 2,8 % des ménages en 2008.

Sources : Insee ; SOeS, compte du logement 2008.

Résidences principales selon la taille des ménages en 2009

en %

	Nombre moyen de personnes	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. ou plus	Ensemble
Propriétaires occupants	2,48	25,3	35,6	15,7	15,5	5,9	2,0	100,0
Locataires du parc privé	2,05	45,7	27,0	12,9	8,8	3,5	2,1	100,0
Locataires du parc social et des collectivités territoriales	2,46	36,6	25,1	15,4	11,8	6,3	4,8	100,0
Autres statuts ¹	2,10	44,3	25,6	13,5	11,4	3,8	1,4	100,0
Ensemble des résidences principales	2,37	32,2	31,8	14,9	13,3	5,3	2,5	100,0

1. Locataires de logements meublés soumis à la taxe d'habitation, ménages logés gratuitement et locataires soumis à un bail rural.

Lecture : 25,1 % des ménages du parc locatif social sont composés de deux personnes.

Source : SOeS, Filocom.

Acquisition de logements et travaux

en milliards d'euros

	2005 (r)	2006 (r)	2007 (r)	2008
Acquisition de logements neufs	57,0	66,2	70,1	72,5
Acquisition de logements anciens	143,4	160,9	170,1	154,6
Travaux	34,9	37,0	39,2	41,2
Total	235,2	264,1	279,4	268,3

Source : SOeS, compte du logement 2008.

Charges des locataires en 2006

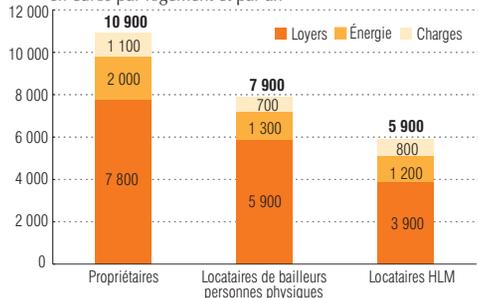
	Individuel	Collectif	Ensemble
Ménages locataires ¹ (en milliers)	2 368	7 488	9 856
Charges (en euros par mois)	142	142	142
Surface habitable (en m ²)	86,6	62,0	67,9
Charges (en euros/m ² par mois)	1,64	2,29	2,09

1. France métropolitaine, ménages locataires d'un local loué vide, non compris les ménages locataires d'un meublé et les sous-locataires.

Source : Insee, enquête Logement.

Dépenses courantes en moyenne par logement selon la filière en 2008

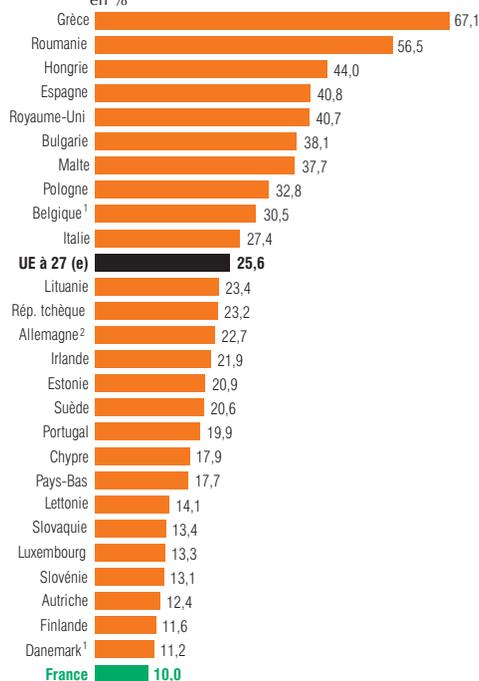
en euros par logement et par an



Source : SOeS, compte du logement 2008.

Taux de surcharge des coûts du logement dans l'Union européenne en 2009

en %



1. Données 2008.

2. Données 2006.

Champ : population vivant dans un ménage, locataire au prix du marché, où le coût total du logement (net des allocations liées à l'habitat) représente 40 % ou plus du revenu disponible total du ménage (net des allocations liées à l'habitat).

Source : Eurostat.

8.1 Criminalité - Délinquance

En 2009, près de 2 228 000 atteintes aux biens, soit 35,7 atteintes pour 1 000 habitants, ont été enregistrées en France métropolitaine par les services de police et les unités de gendarmerie. Les trois quarts sont des vols sans violence. Le nombre d'atteintes aux biens diminue en 2009 mais de façon moins prononcée que les années précédentes. Cette baisse s'explique essentiellement par une diminution du nombre de destructions et dégradations, qui compense une légère hausse du nombre de vols augmentant pour la première fois depuis cinq ans. Si le nombre de vols sans violence est relativement stable, le nombre de vols avec violence connaît en 2009 une hausse de près de 6 %.

En 2009, près de 456 000 atteintes volontaires à l'intégrité physique sont constatées en France métropolitaine, soit 7,3 pour 1 000 habitants. Après trois années de relative stabilité, ce taux augmente en 2009 et enregistre sa valeur la plus élevée depuis 1996. Près d'un quart des atteintes volontaires à l'intégrité physique sont des violences crapuleuses. Pour la troisième année consécutive, les violences physiques non crapuleuses représentent plus de la moitié des violences ou menaces enregistrées.

Pour la première fois depuis 2005, le nombre d'escroqueries et infractions économiques et financières (5,9 faits constatés pour 1 000 habitants) baisse sous l'effet de la diminution du nombre d'infractions liées aux cartes de crédit et aux chèques. Enfin, le nombre

d'infractions révélées par l'action des services (plus 372 000) diminue de 3,3 %. Cette première baisse depuis cinq ans résulte principalement de la diminution du nombre d'infractions à la police des étrangers et de celle du nombre de recels.

En 2009, 1 175 000 personnes ont été mises en cause pour un **crime** ou un **délit** par les services de police ou les unités de gendarmerie. Leur nombre augmente continuellement depuis 2004 mais la hausse constatée entre 2008 et 2009 est la plus faible de la période (+ 0,2 %). En 2009, un peu plus de 15 % des **personnes mises en cause** sont des femmes. Leur nombre a augmenté de 3,2 % en 2009 alors que celui des hommes diminue pour la première fois depuis 2004 (- 0,4 %). Depuis 2004, environ 18 % des personnes mises en cause sont mineures.

Selon l'enquête de victimation « **cadre de vie et sécurité** », environ une personne sur cinq estime avoir été **victime** d'au moins une agression au cours des deux dernières années. Seulement 24 % de ces personnes font une déclaration à la police et 16 % vont jusqu'à porter plainte. Un peu plus de la moitié de ces atteintes sont des injures, une sur cinq des menaces, autant de vols et tentatives de vols avec ou sans violence et moins d'une sur dix sont des violences physiques. Plus de neuf injures sur dix ne sont pas déclarées parce que les victimes ont jugé majoritairement l'atteinte peu grave, alors que la moitié des vols sont déclarés. ■

Définitions

Personne mise en cause : personne ayant été entendue par procès verbal et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves attestant qu'elle a commis ou tenté de commettre une ou plusieurs infractions qui entrent dans le champ de la statistique de la criminalité, c'est-à-dire un délit ou un crime.

Victime : personne considérée comme telle par la procédure.

Crime, délit, enquête « cadre de vie et sécurité », état 4001, fait constaté : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- Les auteurs d'actes de violences physiques ou sexuelles déclarés par les personnes de 18 à 75 ans en 2008 et 2009 d'après les résultats des enquêtes "Cadre de vie et sécurité" », *Repères* n° 14, INHESJ/ONDRP, décembre 2010.
- « La criminalité en France », Rapport de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), novembre 2010.
- « Se déclarer victime : de l'atteinte subie au dépôt de plainte », *Infostat Justice* n° 110, ministère de la Justice et des Libertés, novembre 2010.
- « Les phénomènes de consommation et de trafic de drogue dans le cadre de vie des personnes de 14 ans et plus », *Grand Angle* n° 23, ONDRP, novembre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Nombre de personnes mises en cause en 2009

	Mis en cause en 2009 en milliers				Évolution en %	
	Femmes	Hommes	Total	dont mineurs	2004/2009	2008/2009
Toute infraction	182,9	992,0	1 174,8	214,6	15,4	0,2
dont : atteintes aux biens	54,8	260,8	315,6	106,2	1,0	1,8
atteintes volontaires à l'intégrité physique	33,1	212,2	245,2	46,7	31,9	3,4
escroqueries et infractions économiques et financières	25,2	61,7	87,0	4,2	14,6	3,0
infractions révélées par l'action des services	31,1	343,8	374,9	42,9	25,7	-3,0

Source : ONDRP.

Faits constatés en France métropolitaine

	en milliers	
	2009	09/08 en %
Vols	1 816,5	0,6
Vols sans violence	1 703,7	0,3
Vols avec violence	112,8	5,8
Destructions et dégradations	411,1	-6,1
Atteintes aux biens	2 227,6	-0,7
Violences crapuleuses	112,9	5,7
Violences non crapuleuses	239,9	2,7
Violences sexuelles	23,3	-3,2
Menaces ou chantages	79,9	0,8
Att. volontaires à l'intégrité physique	455,9	2,8
Escroq. et infractions écon. et financ.	370,7	-2,7
Infr. révélées par l'action des services	372,3	-3,3
dont : infr. à la législation des stupéfiants	174,9	-1,7
infractions à la police des étrangers	95,1	-5,3

Source : ONDRP.

Ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture ou la résidence principale

	en milliers	
	2008	2009
Ménages victimes d'au moins un acte de vandalisme	2 229	2 338
Part des ménages victimes (en %)	8,3	8,5
Nombre d'actes de vandalisme	3 198	3 538
Nombre d'actes pour 100 ménages	9,8	10,3

Sources : Insee ; ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité.

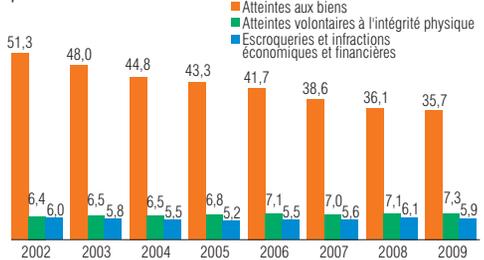
Personnes victimes de violences physiques ou sexuelles en 2009

	en milliers	
Personnes victimes d'au moins un acte de violences physiques ou sexuelles	1 177	
dont au moins un acte de violences physiques	1 002	
dont au moins un acte au sein du ménage	349	
dont au moins un acte hors ménage	692	
dont au moins un acte de violences sexuelles	244	
dont au moins un acte au sein du ménage	85	
dont au moins un acte hors ménage	192	
dont au moins un acte de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage	405	

Champ : personnes de 18 à 75 ans.

Sources : Insee ; ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité.

Évolution du nombre de faits constatés pour 1 000 habitants



Champ : France métropolitaine.

Sources : ONDRP ; DCPJ, état 4001 annuel.

Infractions enregistrées par la police au sein de l'Union européenne en 2008

	Crimes et délits violents		Homicides	
	Nombre en milliers	Indice base 100 en 2005	Nombre	Taux moyen ¹ 2006-08
Allemagne	210,9	99	656	0,84
Autriche	129,6	87	46	0,61
Belgique	108,5	105	194	1,97
Bulgarie	8,5	80	172	2,27
Chypre	0,3	98	9	1,37
Danemark	24,9	130	79	1,22
Espagne	116,6	104	408	1,02
Estonie	9,1	...	84	6,60
Finlande	42,0	113	132	2,34
France	331,8	108	839	1,37
Grèce	11,2	109	118	1,04
Hongrie	33,0	101	147	1,52
Irlande	19,2	...	89	2,00
Italie	146,6	108	654	1,13
Lettonie	1,9	...	119	...
Lituanie	4,4	67	304	8,76
Luxembourg	3,2	135	7	1,61
Malte	0,4	95	6	0,81
Pays-Bas	176	1,02
Pologne	52,1	76	460	1,29
Portugal	24,5	105	124	1,46
Rép. tchèque	18,2	82	202	2,03
Roumanie	6,8	106	493	2,08
Royaume-Uni ²	1 035,0	85	662	1,35
Slovaquie	9,0	70	94	1,68
Slovénie	2,6	92	11	0,78
Suède	108,4	115	82	1,06

1. Taux moyen pour 100 000 habitants.

2. Données pour l'Angleterre et le Pays de Galles. Dans le Royaume-Uni, il existe trois juridictions distinctes : l'Angleterre et le Pays de Galles, l'Écosse (26 400 crimes et délits violents, 97 homicides soit un taux moyen de 2,14) et l'Irlande du Nord (32 694 crimes et délits violents, 26 homicides soit un taux moyen de 1,52).

Source : Eurostat.

8.2 Justice

En 2009, près de 632 000 **condamnations** sont prononcées, soit environ 7 900 de moins qu'en 2008. Près de la moitié des peines prononcées par l'ensemble des **juridictions** sont des peines de **réclusion** ou d'**emprisonnement**. Plus du tiers des peines sont des **amendes** et les peines de substitution représentent environ une condamnation sur dix. Les mesures et sanctions éducatives, à destination exclusive des mineurs, sont prononcées pour 4 % des condamnations. Enfin, les dispenses de peine représentent seulement 1 % des condamnations.

Le nombre d'**infractions** sanctionnées est supérieur au nombre de condamnations car plusieurs infractions peuvent être visées par une seule condamnation. Les condamnations à qualifications multiples se rencontrent davantage sur certains types d'infractions. Ainsi en matière criminelle, les auteurs de viol ou de vol aggravé sont plus fréquemment condamnés pour plusieurs infractions que les auteurs d'homicide volontaire. En matière délictuelle, les infractions multiples sont fréquentes dans la délinquance économique et financière, de stupéfiants ou d'infractions à la législation sur les étrangers. À l'inverse, le contentieux routier et la conduite en état alcoolique en particulier se caractérisent par une forte proportion de condamnations à infraction unique.

La correctionnalisation de certaines infractions routières en 2004 a renforcé leur part parmi les délits. Ainsi, l'infraction principale de plus de quatre condamnations sur dix

concerne la circulation routière et les transports. Il s'agit, dans environ un cas sur deux, d'une conduite en état alcoolique et, une fois sur cinq, d'une conduite sans permis ou malgré sa suspension. Les atteintes aux personnes (des coups et violences volontaires dans environ deux cas sur trois) représentent l'infraction principale de 18 % des condamnations. Quant aux atteintes aux biens, ils constituent la principale infraction de 22 % des condamnations.

Au 1^{er} janvier 2010, 66 089 personnes sont écrouées soit un effectif quasi identique à celui du 1^{er} janvier 2009. Ce sont 60 978 personnes qui sont détenues dans les établissements de métropole et d'outre-mer, les autres (5 111 personnes) voient leurs peines aménagées hors de prison : 4 489 personnes sous surveillance électronique et 622 personnes en placement à l'extérieur sans hébergement dans un **établissement pénitentiaire**. Depuis 2004, la population écrouée a augmenté de 12 % (+ 7 000 personnes) mais la population détenue n'a progressé que de 3 % (+ 2 000 personnes). En effet le nombre de condamnés dont la peine est aménagée hors de prison, en placement sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur, est passé de 304 début 2004 à près de 5 111 début 2010. Le nombre de personnes en détention provisoire atteint 15 395 au 1^{er} janvier 2010, soit 23 % de la population sous écrou ; cette dernière proportion baisse depuis le début des années 2000 (35 % en 2000). ■

Définitions

Amende forfaitaire : procédure simplifiée qui permet à un contrevenant d'éviter des poursuites pénales par le paiement d'une somme forfaitaire.

Établissements pénitentiaires : ils comprennent les maisons d'arrêt, les centres de détention, les maisons centrales, les centres pénitentiaires et les centres de semi-liberté.

Loi de finances initiale : loi prévoyant et autorisant pour chaque année civile l'ensemble des ressources et des charges de l'État.

Réclusion : peine criminelle de droit commun, privative de liberté, d'une durée comprise entre dix ans et la perpétuité.

Condamnation, contraventions de cinquième classe, emprisonnement correctionnel, infraction, juridiction, milieu fermé, milieu ouvert : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Se déclarer victime : de l'atteinte subie au dépôt de plainte », *Infostat Justice* n° 110, ministère de la Justice, novembre 2010.
- « Les condamnés de 2007 en état de récidive ou de réitération », *Infostat Justice* n° 108, ministère de la Justice, septembre 2010.
- « Dix ans d'évolution du nombre de personnes écrouées de 2000 à 2010 », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques* n° 35, Direction de l'administration pénitentiaire, octobre 2010.
- « Annuaire statistique de la justice 2009-2010 », ministère de la Justice, 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Activité judiciaire

en milliers de décisions rendues (affaires terminées et réglées)

	2000	2009	09/08 en %
En matière administrative			
Conseil d'État	12,2	10,0	- 2,8
Cours administratives d'appel	12,9	28,2	3,6
Tribunaux administratifs	119,0	187,2	1,9
En matière civile et commerciale	2 358,3	2 642,8	2,6
Cour de cassation	21,4	20,4	9,2
Cours d'appel	221,5	229,3	5,5
Tribunaux de grande instance (hors commerce)	83,9	934,5	3,0
Tribunaux d'instance	550,3	636,3	5,9
Juges des enfants ¹	265,3	324,7	0,5
Juridictions commerciales	297,4	206,3	0,0
dont tribunaux de grande instance (activité commerciale) ²	23,1	11,5	- 53,0
Tribunaux des affaires de Sécurité Sociale	110,3	99,0	- 2,3
Conseils de prud'hommes	208,2	192,4	- 3,9
En matière pénale	1 361,2	1 193,1	- 3,3
Cours de cassation	8,7	8,2	0,5
Cours d'appel	86,9	104,5	4,4
Cours d'assises	2,5	2,7	- 1,3
Tribunaux correctionnels	444,7	587,7	0,5
Tribunaux de police	757,7	68,6	- 2,9
Juridictions de proximité	///	347,5	- 11,0
Juges et tribunaux pour enfants	60,7	74,0	- 3,7
Amendes forfaitaires majorées	10 153,9	8 828,9	- 7,8

1. Mesures individuelles nouvelles ou renouvelées.

2. La réforme de la carte judiciaire a conduit à la suppression des TGI à compétence commerciale à l'exception de ceux de la cour d'appel de Colmar et de Metz.

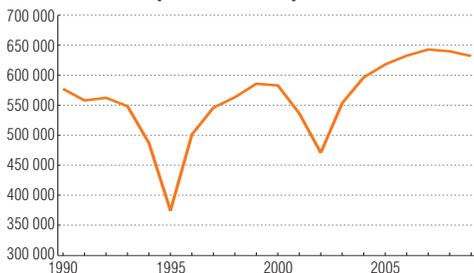
Source : SDSE.

Condammations selon la nature de la peine principale

	2000	2008	2009 (p)
Réclusion criminelle	1 179	1 056	1 076
Peine d'emprisonnement	283 003	322 716	311 068
Emprisonnement ferme	76 786	91 844	87 882
Emprison. avec sursis partiel	22 007	33 498	33 765
Emprison. avec sursis total	184 210	197 374	189 421
Peine d'amende	205 207	218 677	219 778
Peine de substitution	63 751	60 832	64 038
dont susp. du permis de conduire	33 319	15 140	13 581
Mesure et sanction éducative	20 547	28 550	27 787
Dispense de peine	9 236	8 022	8 216
Total	582 923	639 853	631 963

Source : SDSE.

Condammations prononcées depuis 1990



Lecture : les baisses de 1995 et 2002 correspondent aux années d'amnisties. Une baisse sensible s'enregistre également l'année qui précède et l'année qui suit la loi.
Source : SDSE.

Condammations selon la nature de l'infraction

	2000	2008	2009 (p)
Atteinte aux personnes	103 013	115 405	111 475
dont : homicides volontaires	461	444	433
viols	1 623	1 496	1 392
coups et violences volontaires	53 755	72 639	70 885
homicides et bless. involontaires	22 634	12 222	10 989
dont par conducteur	20 553	10 664	9 570
Atteinte aux biens	153 460	143 203	137 985
dont vols, recels, destruct. et dégrad.	134 037	126 922	121 509
Matière économique et financière	25 959	18 780	18 293
dont : chèques	3 360	2 677	2 666
travail illégal	6 288	5 306	5 429
Circulation routière et transports	227 268	266 914	267 798
dont : défaut d'assurance	35 214	33 220	33 399
conduite en état alcoolique	108 461	129 580	126 137
conduite sans permis			
ou malgré suspension	17 770	52 905	58 050
grand excès de vitesse	32 983	12 553	10 857
Autres infractions	73 223	95 551	96 412
dont stupéfiants ¹	22 831	43 355	46 603
Total des condamnations	582 923	639 853	631 963

1. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : SDSE.

Budget, frais et effectifs de la Justice

en millions d'euros

	2009	2010	10/09 en %
Budget¹			
Crédits de paiement	6 632,1	6 844,3	3,2
dont dépenses de personnel	4 068,9	4 215,4	3,6
Budget de la Mission Justice (en %)	2,4	2,4	1,3
Frais de justice, aide juridictionnelle²			
Frais de justice	432,5	439,9	1,7
Aide juridictionnelle	308,4
Effectif réel³			
Ensemble de la mission justice	72 749	73 594	1,2
dont : justice judiciaire	29 295	29 653	1,2
administration pénitentiaire	33 020	33 860	2,5

1. Loi de finances initiale (LFI).

2. Constitue une partie des dépenses ordinaires.

3. En équivalent temps plein travaillé.

Source : SDSE.

Administration pénitentiaire

	2000	2005	2010
Milieu fermé			
Établissements pénitentiaires	186	188	191
Places	49 657	51 312	54 988
Personnes écrouées	51 441	59 951	66 089
Personnes détenues	51 441	59 197	60 978
Condamnés	33 341	39 041	50 694
Prévenus	18 100	20 910	15 395
Milieu ouvert			
Personnes prises en charge	135 020	125 437	168 671
Sursis avec mise à l'épreuve	113 499	108 528	141 156
Travail d'intérêt général	24 962	16 885	27 501
Libérations conditionnelles	4 852	6 480	7 023
Autres mesures	6 275	6 962	10 920
Total des mesures en cours	149 588	138 855	186 600

Sources : SDSE ; direction de l'Administration pénitentiaire.

9.1 Maladies - Accidents

En 2008, 532 474 décès ont été enregistrés en France métropolitaine. Les causes les plus fréquentes sont les tumeurs et les maladies de l'appareil circulatoire, représentant chacune près de 30 % des décès. Avec les morts violentes (accidents, suicides et autres causes extérieures de décès), et les maladies de l'appareil respiratoire (autres que les tumeurs), ces quatre groupes de maladies causent près des trois quarts des décès. La répartition de la mortalité par grands groupes de pathologies évolue peu d'une année sur l'autre, mais de manière relativement régulière. Depuis 2004, les tumeurs, première cause de mortalité, devançant les maladies de l'appareil circulatoire pour l'ensemble de la population. Cependant, chez les femmes, les maladies de l'appareil circulatoire restent la première cause de mortalité devant les tumeurs. C'est l'inverse chez les hommes.

À âge égal, on observe toutefois une surmortalité masculine : le taux de mortalité (standardisé sur l'âge) par maladies de l'appareil circulatoire est 1,7 fois plus élevé chez les hommes. Pour la mortalité par tumeur, cette surmortalité est encore plus marquée : le taux standardisé de mortalité par tumeur maligne est 2 fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Pour toutes les localisations cancéreuses, à l'exception de celles spécifiquement féminines (sein, ovaire, utérus), les **taux standardisés de décès** sont plus élevés chez les hommes. On retrouve ici le poids de la mortalité attribuable à l'alcool et au tabac, mais également celui des expositions profes-

sionnelles et des comportements nutritionnels plus favorables aux femmes.

En 2009, les dépenses de **prévention** s'élèvent à 6,2 milliards d'euros, soit 95,5 euros par habitant. Elles progressent de 12,9 % à cause de la lutte contre la pandémie grippale. En effet les dépenses pour les « urgences et crises » sont passées de 97 en 2008 à 580 milliards d'euros en 2009. Les dépenses de prévention organisée représentent 2,7 % de la dépense courante de santé. L'État et les collectivités locales en ont financé 58 %, la Sécurité sociale 19 % et le secteur privé 23 %.

Les ouvriers sont beaucoup plus exposés aux **accidents du travail** que les autres catégories de salariés, les hommes davantage que les femmes et les jeunes plus que leurs aînés. Mais les accidents des plus âgés entraînent plus souvent des séquelles physiques permanentes. Le secteur le plus concerné est la construction, suivi des industries du bois et du papier, et des services opérationnels et des transports. Le risque d'accident du travail est plus faible dans les établissements de moins de 10 salariés et dans ceux de plus de 500 salariés.

En 2009, malgré un trafic en reprise de + 1,2 %, le nombre de tués sur les routes reste stable par rapport à 2008. En revanche, le nombre de blessés, surtout celui des blessés hospitalisés, est en baisse : respectivement - 3,1 % et - 4,7 %. ■

Définitions

Accident du travail : accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Inserm : seul organisme public français entièrement dédié à la recherche biologique, médicale et sur la santé des populations. Ses chercheurs ont pour vocation l'étude de toutes les maladies humaines des plus fréquentes aux plus rares.

Prévention : il ne s'agit que d'une partie des dépenses de prévention, puisqu'elle ignore la prévention réalisée lors de consultations médicales ordinaires, incluses dans la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM).

Accident corporel de la circulation, cause de décès, taux standardisé de décès, vaccins : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'exposition des salariés aux maladies professionnelles en 2007 », *Dares Analyses* n° 056, Dares, septembre 2010.
- « L'état de santé de la population – Rapport 2009-2010 », ministère de la Santé et des Sports, juillet 2010.
- « La sécurité routière en France », *Bilan de l'année 2009*, Observatoire national interministériel de la sécurité routière, juillet 2010.
- « Santé et recours aux soins des femmes et des hommes », *études et résultats* n° 717, Drees, février 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Causes médicales de décès par sexe et âge

	1990			2000			2008		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Maladies infectieuses et parasitaires	5 784	3 890	9 674	5 439	5 176	10 615	5 273	5 365	10 638
Tumeurs	86 166	55 665	141 831	89 859	59 956	149 815	92 412	65 849	158 261
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	5 024	8 262	13 286	7 878	11 130	19 008	8 569	10 893	19 462
Troubles mentaux et du comportement	5 485	7 427	12 912	7 006	10 314	17 320	7 503	9 887	17 390
Maladies du système nerveux et des organes des sens	5 419	5 874	11 293	8 753	11 315	20 068	12 096	18 478	30 574
Maladie de l'appareil circulatoire	79 357	95 187	174 544	75 142	86 774	161 916	68 278	78 385	146 663
dont : cardiopathies	45 702	49 304	95 006	44 644	46 249	90 893	40 889	41 990	82 879
maladies cérébrovasculaires	19 718	28 810	48 528	15 940	22 464	38 404	13 497	18 780	32 277
Maladies de l'appareil respiratoire	19 800	18 286	38 086	18 314	17 354	35 668	17 190	15 486	32 676
Maladies de l'appareil digestif	14 486	12 596	27 082	12 582	11 125	23 707	12 707	10 837	23 544
Maladies de l'appareil génito-urinaire	3 615	3 563	7 178	3 649	3 612	7 261	4 434	4 584	9 018
Autres maladies	18 489	23 572	42 061	18 666	25 371	44 037	20 803	26 407	47 210
Causes externes	29 039	19 215	48 254	24 752	16 683	41 435	22 406	14 632	37 038
dont suicides	8 172	3 223	11 395	7 973	2 864	10 837	7 615	2 732	10 347
Total	272 664	253 537	526 201	272 040	258 810	530 850	271 671	260 803	532 474

Champ : France métropolitaine.

Source : Inserm, CépiDC.

Dépenses de prévention

en millions d'euros

	2005	2008	2009
Vaccins	101	109	135
PMI - Planning familial ¹	622	677	715
Médecine du travail	1 321	1 455	1 467
Médecine scolaire	253	287	306
Prévention individuelle primaire	2 297	2 528	2 623
Prévention individuelle secondaire	502	588	627
dont : dépistage des tumeurs	142	172	183
dépistage et lutte contre les maladies infectieuses	149	174	188
examens de santé	174	177	184
Prévention à visée comportementale	441	474	500
dont information, promotion, éducation à la santé	345	357	384
Prévention à visée environnementale	1 699	1 868	2 411
dont : hygiène du milieu	454	499	513
prévention des risques professionnels	376	417	415
prévention et lutte contre la pollution	202	156	165
observation veille alerte	99	117	122
urgences et crises	10	97	580
sécurité sanitaire de l'alimentation	508	546	583
Total prévention collective	2 140	2 342	2 911
Total des dépenses de prévention	4 938	5 458	6 161

1. PMI : protection maternelle et infantile.

Sources : Drees.

Taux de fréquence des accidents de travail en 2007

en nombre d'accidents par million d'heures salariées

	Hommes	Femmes	Total
Catégories socioprofessionnelles			
Cadres et chefs d'entreprise	2,7	4,3	3,2
Professions intermédiaires	6,8	6,1	6,5
Employés	30,0	17,0	20,6
Ouvriers	49,6	41,6	48,2
Âges			
15 à 19 ans	63,7	28,5	52,1
20 à 29 ans	40,6	18,8	31,3
30 à 39 ans	29,4	15,1	23,7
40 à 49 ans	25,0	15,7	21,2
50 à 59 ans	20,5	14,9	18,2
60 ans ou plus	13,7	11,7	12,9
Ensemble	29,7	16,3	24,3

Lecture : pour un million d'heures de travail, les femmes ouvrières ont connu en moyenne 41,6 accidents de travail en 2007.

Champ : salariés du régime général présents dans les DADS-Insee.

Source : Dares.

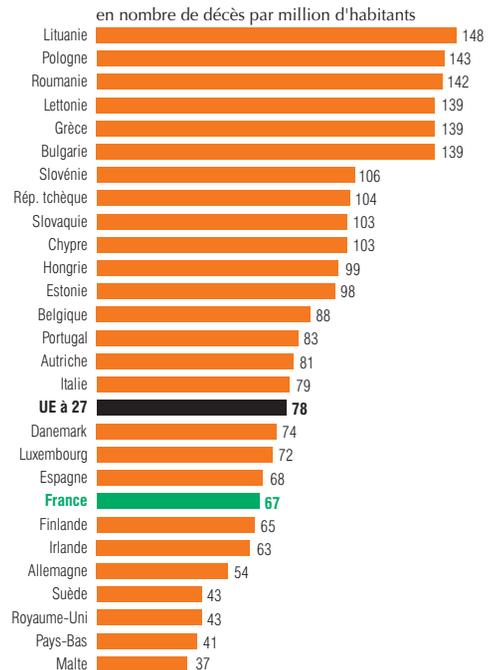
Insécurité routière

	1990	2000	2008	2009
Accidents corporels	162 573	121 223	74 487	72 315
Tués	10 289	7 643	4 275	4 273
Blessés	225 860	162 117	93 798	90 934
dont hospitalisés	34 965	33 323

Champ : France métropolitaine ; depuis 2004, sont comptabilisés les décès survenus dans les 30 jours (normes européennes) contre 6 jours auparavant.

Source : Direction de la Sécurité et de la Circulation routières.

Victimes d'accidents de la route dans l'Union européenne en 2008



Source : Eurostat.

9.2 Personnels et équipements de santé

Au 1^{er} janvier 2009, 214 000 médecins sont en activité en France. Cet effectif résulte d'une croissance ininterrompue depuis des décennies, il est le plus élevé de son histoire. Pour la première fois cependant, il serait appelé à diminuer de 10 % jusqu'en 2019 avant de revenir à son niveau actuel en 2030. Dans le même temps, la population française devrait croître d'environ 10 % entre 2006 et 2030. Ainsi, la densité médicale, qui rapporte l'effectif de médecins à la population, serait durablement inférieure à son niveau actuel et la répartition des médecins sur le territoire serait fortement modifiée entre 2006 et 2030.

En 2008, les revenus des médecins libéraux, toutes spécialités confondues, ont augmenté en moyenne de + 1,9 % par rapport à 2007. Les médecins ont perçu 92 500 euros en moyenne, après déduction des charges professionnelles et de leurs cotisations sociales personnelles. La structure des charges a peu évolué avec un taux de charges resté stable en moyenne entre 2006 et 2007 pour l'ensemble des spécialités. Les revenus libéraux des médecins sont, encore en 2008, davantage tirés par les prix que par l'activité. Cet effet prix a renforcé notamment les revenus des chirurgiens et des ophtalmologues. Pour l'ensemble des médecins libéraux, les dépassements de tarifs conventionnés ont représenté en moyenne 11 % de leurs honoraires. Toutefois

cette proportion varie selon les spécialités, autour de 30 % pour les chirurgiens et les gynécologues et 4 % pour les **omnipraticiens**, radiologues et cardiologues.

En vingt ans, dans les autres professions de santé, les effectifs de sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes et orthoptistes ont progressé de plus de 3 %, ceux des infirmiers de 2,7 % et ceux des pharmaciens de 1,6 % et ceux de chirurgiens-dentistes sont restés stables. Depuis 2000, les plus fortes hausses concernent les effectifs d'opticiens-lunetiers, d'audioprothésistes et d'ergothérapeutes.

Avec 25 millions de séjours en 2008, l'activité en **hospitalisation complète** ou en **hospitalisation partielle** est en hausse de 1,0 % par rapport à 2007. En revanche les **capacités d'accueil des établissements de santé** exprimées en nombre de lits et places, au 31 décembre 2008, baissent légèrement. En psychiatrie générale, la baisse de l'activité en hospitalisation complète observée ces dernières années se confirme. En revanche, en hospitalisation partielle, l'activité semble se stabiliser après plusieurs années de hausse. L'activité en soins de suite et réadaptation est en augmentation de 6,7 % par rapport à 2007. La diminution de l'activité en soins de longue durée s'accélère, conséquence d'un transfert de l'activité sanitaire vers le médico-social. ■

Définitions

Capacité d'accueil des établissements de santé : il s'agit du nombre de lits (dont les berceaux et couveuses agréés) pour l'hospitalisation complète et du nombre de places pour l'hospitalisation partielle. Le nombre de places est égal au nombre de patients pouvant être accueillis en même temps.

Établissements de santé : les établissements de santé publics et privés assurent principalement des soins en hospitalisation complète. Mais les évolutions récentes des technologies et des pratiques médicales conduisent les hôpitaux à s'orienter vers de nouvelles prises en charge des malades (hospitalisation de jour, de nuit, à domicile).

Médecins mixtes : médecins libéraux ayant une activité principale libérale et une activité secondaire salariée, pouvant s'exercer en établissement hospitalier.

Forfaits, hospitalisation complète, hospitalisation partielle, omnipraticien : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les revenus libéraux des médecins en 2007 et 2008 », *études et résultats* n° 735, Drees, juillet 2010.
- « Les professions de santé au 1^{er} janvier 2010 », *Série statistiques* n° 144, Drees, mai 2010.
- « La France et ses régions », *Insee Références*, édition 2010.
- « L'activité des établissements de santé en 2008 en hospitalisation complète et partielle », *études et résultats* n° 716, Drees, février 2010.
- « Un panorama des établissements de santé – édition 2010/2011 », *études et statistiques*, Drees, à paraître.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Médecins suivant le statut et la spécialité

au 1^{er} janvier 2009

	Nombre de médecins	Densité ¹	Part des femmes en %	Médecins libéraux et mixtes en %
Omnipraticiens	101 667	165	39,9	67,2
Spécialistes	107 476	174	39,6	50,4
Spécialités médicales	59 392	96	41,3	50,9
dont : anesthésiologie réanimation	10 453	17	35,9	34,1
pédiatrie	6 935	61	61,7	41,4
radiolog. et imag. médicale	7 873	13	29,9	69,3
Spécialités chirurgicales	25 163	41	24,1	65,0
dont : gynécologie obstétrique	5 397	20	38,6	58,9
ophtalmologie	5 567	9	43,3	85,2
Biologie médicale	2 997	5	48,7	35,8
Psychiatrie	13 663	22	45,3	47,1
Santé publ. et médecine du travail	6 261	10	68,1	1,4
Total des médecins	209 143	339	39,7	58,6

1. Nombre de médecins pour 100 000 habitants, sauf pour la gynécologie obstétrique (femmes de 15 ans ou plus) et pour la pédiatrie (enfants de moins de 15 ans).

Champ : France métropolitaine.

Source : Drees.

Établissements de santé au 31 décembre 2008

	Nombre d'étab.	Nombre de lits	Nombre de places
Centres hosp. régionaux (CHR/CHU)	31	79 154	7 720
Centres hospitaliers (CH)	511	155 713	13 233
Centres hosp. spécialisés en psychiatrie	90	28 019	14 369
Hôpitaux locaux	334	19 610	220
Autres établissements publics	17	1 644	163
Secteur public (entités juridiques)	983	284 140	35 705
Étab. de soins de courte durée ¹	750	80 807	11 992
Centres de lutte contre le cancer	20	2 846	678
Étab. de lutte contre les maladies mentales	237	17 822	5 145
Étab. de soins de suite et de réadaptation	674	47 959	4 732
Étab. de soins de longue durée	84	5 181	25
Autres établissements privés	36	1 672	252
Secteur privé (établissements)	1 801	156 287	22 824
Total	2 784	440 427	58 529

1. Y compris établissements pluridisciplinaires.

Source : Drees, SAE.

Revenu libéral moyen des professions de santé

	Revenu annuel par tête en milliers d'euros courants		Évolution (en euros courants) 2008/07		Poids des dépassements en 2008 ²	
	2007 (r)	2008 (p)	en %	en %	en %	en %
Omnipraticiens	70,9	71,7	1,0	4,5		
Spécialités étudiées	113,9	116,8	2,5	15,7		
dont : radiologues	216,9	216,2	-0,3	4,1		
chirurgiens ¹	124,3	129,6	4,2	29,9		
ophtalmologues	129,5	135,8	4,9	24,3		
cardiologues	113,9	116,4	2,2	4,5		
gynécologues	83,9	86,7	3,3	27,5		
pédiatres	69,9	70,0	0,0	15,4		
Ensemble des médecins	90,8	92,5	1,9	11,1		
Chirurgiens-dentistes	83,1	85,5	2,9	49,8		
Infirmiers	41,4	43,2	4,3	n.s.		
Masseurs - kinésithérapeutes	38,3	38,9	1,7	1,6		

1. Y compris chirurgiens orthopédistes.

2. Dans les honoraires totaux.

Champ : France métropolitaine ; ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Source : Drees.

Professions de santé en France métropolitaine

Effectifs au 1 ^{er} janvier	2000	2009	2010	Densité ¹ en 2010
Infirmiers	382 926	495 834	515 754	830
Médecins	194 000	209 143
Pharmaciens	58 407	73 128	74 059	119
Masseurs-kinésithérapeutes	52 056	66 919	68 923	111
Chirurgiens-dentistes	40 539	41 116	40 930	66
Manipulateurs ERM	21 589	27 489	28 112	45
Opticiens-lunetiers	10 012	19 575	20 707	33
Sages-femmes	14 353	18 847	19 208	133
Orthophonistes	13 483	18 506	19 247	31
Pédicures-podologues	8 789	11 045	11 299	18
Psychomotriciens	4 588	7 181	7 510	12
Ergothérapeutes	3 888	6 834	7 214	12
Orthoptistes	2 137	3 081	3 232	5
Audio-prothésistes	...	2 229	2 352	4

1. Nombre de professionnels en activité pour 100 000 habitants, sauf pour les sages-femmes (nombre pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans).

Source : Drees.

Nombre de lits installés en hospitalisation complète

	2000 (r)	2006	2007	2008
Secteur public	317 782	291 483	291 257	284 140
Secteur privé	166 497	157 022	156 786	156 287
Total	484 279	448 505	448 043	440 427

Champ : données au 31 décembre.

Source : Drees, SAE.

Pharmacies et laboratoires d'analyses médicales

	2000	2005	2008	2009
Pharmacies	22 698	22 610	22 462	22 386
Laboratoires	4 084	3 876	3 832	3 836

Champ : France métropolitaine ; données au 31 décembre.

Sources : ordre national des pharmaciens ; CNAVMS.

Médecins praticiens et équipement hospitalier dans quelques pays de l'UE à 27

pour 100 000 habitants

	Médecins praticiens			Lits d'hôpital		
	2000	2007	2008	2000	2007	2008
Allemagne	326	351	356	912	823	820
Autriche	385	453	459	794	776	769
Belgique	385	402	293	778	666	660
Bulgarie	338	365	361	743	638	651
Espagne	332	368	352	370	330	325
Finlande	250	268	271	755	675	654
France¹	327	333	332	794	700	685
Grèce ¹	432	555	600	472	482	478
Hongrie	269	281	309	810	713	705
Irlande ²	220	299	309	618	520	...
Italie ¹	416	386	414	471	386	371
Lettonie	288	305	311	870	755	745
Lituanie	364	373	371	887	690	685
Pays-Bas ²	307	369	...	492	426	426
Pologne	222	219	216	...	642	662
Portugal ²	317	357	366	382	341	337
Rép. tchèque	337	355	353	779	727	716
Roumanie	193	212	222	770	654	657
Royaume-Uni	196	250	258	411	342	337
Slovaquie ¹	336	315	335	787	675	655

1. Médecins professionnellement actifs.

2. Médecins habilités à exercer.

Source : Eurostat.

9.3 Dépenses de santé

En 2009, le montant de la **dépense courante de santé (DCS)** s'élève à 223,1 milliards d'euros. Son évolution (+ 4 %) est fortement liée à celle de la **consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)**, qui en représente les quatre cinquièmes. Elle est toutefois amplifiée en 2009 par la forte croissance des dépenses de soins aux personnes âgées en établissement et les dépenses de prévention en raison du surcoût lié à la grippe H1N1.

La consommation de soins et biens médicaux atteint 175,7 milliards d'euros, soit une consommation par habitant de 2 724 euros. Le ralentissement de sa progression, amorcé en 2008, se poursuit en 2009 ; son évolution reste ainsi nettement inférieure à celle observée au début de la décennie. Le ralentissement en valeur concerne les principaux postes de dépenses, à l'exception notable des soins hospitaliers et des transports de malades.

La part de la CSBM dans le PIB augmente en raison de la baisse de celui-ci, résultat de la crise économique. En plus de 50 ans, elle a presque triplé. Jusqu'au milieu des années 1980, cette progression a été assez régulière. Ensuite, elle s'est faite par à-coups avec des périodes de stabilité et des périodes de forte croissance.

La progression du prix de la CSBM ralentit à nouveau fortement pour constituer la plus faible hausse de prix depuis quinze ans. Le prix des soins hospitaliers, comme celui des soins ambulatoires, progresse. Seul le prix

des médicaments diminue encore ; ainsi la poursuite des mesures de baisse de prix et le poids croissant des génériques expliquent essentiellement la progression modérée des prix de la CSBM. Toutefois, compte tenu de leur poids important, les médicaments restent un des plus forts contributeurs à la croissance en volume de la CSBM en 2009. Le rythme de croissance des dépenses liées aux « autres biens médicaux » ralentit nettement en 2009. Les dépenses d'optique progressent toujours ; en revanche celles des « petits matériels et pansements » augmentent faiblement, car une partie de ces dépenses est comptabilisée dans le forfait soins des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) depuis le 1^{er} août 2008.

La Sécurité sociale finance les trois quarts de la CSBM, comme en 2008. Entre 2005 et 2008, diverses mesures d'économie prises pour limiter le déficit de la branche maladie ont réduit la part de la Sécurité sociale. L'année 2009 marque ainsi une rupture, avec la stabilisation de cette part. La prise en charge par les **organismes complémentaires** est tendanciellement orientée à la hausse. Elle atteint 13,8 % de la CSBM. Le reste à la charge des ménages s'établit à 9,4 %, interrompant la hausse enregistrée entre 2005 et 2008. Cette part demeure élevée pour certaines dépenses comme l'optique, les soins dentaires ou les médicaments, mais elle est très faible pour les transports de malades et les soins hospitaliers. ■

Définitions

Consommation de soins et biens médicaux (CSBM) : la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) comprend les soins hospitaliers, les soins ambulatoires (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux, laboratoires d'analyse, thermalisme), les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux (optique, prothèses, petits matériels et pansements). Seules les dépenses qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé sont prises en compte. Ainsi, les dépenses de soins aux personnes handicapées et aux personnes âgées en institution sont exclues.

Consommation médicale totale : ensemble regroupant la consommation de soins et de biens médicaux ainsi que la médecine préventive.

Comptes nationaux de la santé, dépense courante de santé, organismes complémentaires : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les comptes nationaux de la santé en 2009 », *études et résultats* n° 736, Drees, septembre 2010.
- « Les revenus libéraux des médecins en 2007 et 2008 », *études et résultats* n° 735, Drees, juillet 2010.
- « Les dépenses de médicaments remboursables en ville en 2008 », *études et résultats* n° 729, Drees, juin 2010.
- « Santé et recours aux soins des femmes et des hommes », *études et résultats* n° 717, Drees, février 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

	2000	2009 (p)	09/08 en %
Soins hospitaliers ¹	52,7	78,0	3,8
Secteur public	40,8	60,0	3,7
Secteur privé	11,9	18,0	4,4
Soins ambulatoires	31,2	48,3	3,0
Médecins	15,2	22,1	2,4
Auxiliaires médicaux	6,3	11,6	5,9
Dentistes	6,7	9,8	1,5
Analyses de laboratoires	2,8	4,5	2,6
Cures thermales	0,3	0,3	1,0
Médicaments	23,6	35,4	2,5
Autres biens médicaux	5,7	10,5	2,8
Optique	3,2	5,0	3,8
Prothèses, orthèses, VHP ²	0,9	1,6	3,3
Petits matériels et pansements	1,6	3,9	1,3
Transports de malades	1,9	3,6	6,8
Consommation de soins et de biens médicaux	115,1	175,7	3,3

1. Court et moyen séjour, psychiatrie.
2. Véhicules pour handicapés physiques.
Source : Drees

Poids de la consommation médicale et de la dépense courante de santé

en % du PIB

	1995	2000	2005	2009
Consom. de soins et de biens médicaux	8,2	8,0	8,8	9,2
Dépense courante de santé	10,4	10,2	11,1	11,7

Sources : Drees ; Insee.

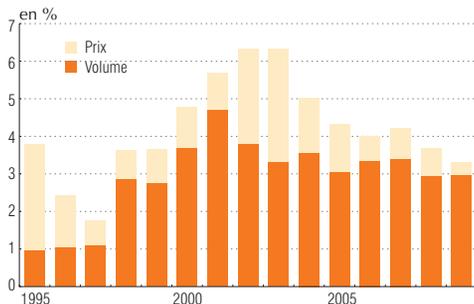
Structure du financement de la dépense de soins et de biens médicaux

en %

	2000	2005	2008	2009
Sécurité sociale de base ¹	77,1	77,0	75,5	75,5
État et CMU-C org. de base	1,2	1,3	1,3	1,3
Organismes complémentaires ²	12,8	13,2	13,7	13,8
dont : mutuelles	7,7	7,7	7,7	7,7
sociétés d'assurance	2,7	3,1	3,5	3,6
institutions de prévoyance	2,4	2,5	2,5	2,5
Ménages	9,0	8,4	9,5	9,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Y compris déficit des hôpitaux publics.
2. Y compris prestations CMU-C versées par ces organismes.
Source : Drees.

Taux de croissance de la consommation de soins et de biens médicaux



Source : Drees.

Dépense de recherche médicale et pharmaceutique

en millions d'euros courants

	2000	2005	2009 (p)	09/08 en %
Financements budgétaires	2 662	3 096	3 159	1,6
Budget civil de R&D	1 708	1 993	1 880	1,6
Universités et hôpitaux	954	1 103	1 279	1,6
Autres financements	2 760	3 524	4 384	3,1
Industries pharmaceutiques	2 641	3 398	4 255	3,2
Secteur associatif	119	126	128	1,6
Dépenses totales	5 422	6 621	7 543	2,5

Source : Drees.

Dépense courante de santé

en milliards d'euros courants

	2000	2009	09/08 en %
Cons. de soins et de biens médicaux	115,1	175,7	3,3
Soins aux personnes âgées en étab.	2,9	7,4	15,1
Indemnités journalières	8,2	11,9	4,7
Prévention	4,1	6,2	12,9
Subvention au système de soins ¹	1,6	2,0	4,1
Recherche	5,4	7,5	2,5
Formation	0,8	1,3	7,6
Coût de gestion du système de santé	11,4	15,3	3,1
Double compte (recherche pharm.)	-2,6	-4,3	3,2
Dépense courante de santé	146,9	223,1	4,0

1. Prise en charge partielle des cotisations sociales des professions de santé.
Source : Drees.

Dépenses de santé dans quelques pays du monde en 2007

	en millions d'euros	en euros par habitant	en % du PIB
Allemagne	244 645	2 974	10,1
Australie	58 099	2 734	8,0
Autriche	26 420	3 183	9,7
Belgique	32 774	3 084	9,8
Bulgarie	1 999	261	6,9
Canada	100 081	3 029	9,6
Chypre	936	1 194	5,9
Rép. de Corée	45 585	939	6,0
Danemark	21 170	3 876	9,3
Espagne	85 812	1 912	8,2
Estonie	817	609	5,2
États-Unis ¹	1 565 925	5 391	14,9
Finlande	13 858	2 620	7,7
France	202 379	3 171	10,7
Hongrie	7 261	722	7,2
Islande	1 358	4 357	9,1
Japon	255 494	2 000	8,0
Lituanie	1 669	494	5,8
Luxembourg	2 442	5 087	6,5
Nouvelle-Zélande	8 639	2 033	9,1
Pays-Bas	50 741	3 097	8,9
Pologne	18 735	491	6,0
Rép. tchèque	8 320	805	6,5
Roumanie	6 415	298	5,1
Slovénie	2 564	1 276	7,4
Suède	28 727	3 140	8,5
Suisse	33 612	4 451	10,6

1. Données 2006.
Source : Eurostat

9.4 Tabac - Alcool - Toxicomanie

L'année 2009 semble marquer le pas concernant le recul du tabagisme puisque les ventes de cigarettes sont reparties à la hausse. Cette évolution peut s'expliquer par la relative stabilité des prix en 2009, l'augmentation intervenue en novembre n'ayant pas encore eu le temps de produire ses effets. En 2009, les **traitements pour l'arrêt du tabac** progressent de 1,4 %. Le nombre de patients traités pharmacologiquement diminue, alors que celui des patients traités par substituts nicotiniques progresse.

Malgré une baisse significative entre 2005 et 2008, l'usage quotidien du **tabac** chez les jeunes de 17 ans reste largement répandu, avec une légère prédominance masculine. Sur le plan européen, l'usage actuel des jeunes français se situe dans la moyenne européenne, pour les garçons comme pour les filles. La France, qui est passée des pays de tête à la moyenne entre 1999 et 2003, est ainsi un des rares pays européens à avoir vu le tabagisme chuter de dix points en quatre ans. Plus d'un tiers des personnes de 18 à 75 ans fument, les hommes plus souvent que les femmes. L'usage du tabac diminue avec l'âge à partir de 30 ans et surtout après 50 ans.

De 1960 à 2000, la **consommation d'alcool** a été divisée par deux en France. La baisse a été moins forte dans les années 90 que dans les années 80. Depuis 1990, elle a été d'environ 20 %. Cette baisse est entièrement imputable à la diminution de la consommation de vin, qui reste pourtant le

plus consommé devant les alcools forts et la bière. Le nombre de litres d'alcool pur consommés en 2008 correspond à un peu moins de trois verres contenant environ 10 g d'alcool pur. Bien que faisant toujours partie des pays européens les plus consommateurs d'**alcool**, la France ne constitue plus une exception, sa consommation étant dépassée par celle de pays comme l'Irlande ou la Hongrie. Les hommes consomment beaucoup plus d'alcool que les femmes, que ce soit chez les jeunes ou chez les adultes. Les femmes de 18-75 ans ont globalement une consommation trois fois plus faible que celle des hommes. La moitié des femmes de 18 à 75 ans disent consommer occasionnellement alors que ce n'est le cas que du quart des hommes. Chez les jeunes de 17 ans, l'alcool est de très loin la substance psychoactive la plus consommée. La consommation d'alcool chez les jeunes français est dans la moyenne européenne ; ainsi la France se classe à la 15^e place des pays européens, l'Autriche étant le pays où cette consommation mensuelle des jeunes est la plus élevée et l'Islande celui où elle est la plus faible.

La consommation d'**héroïne** diminue légèrement en 2008 alors que l'usage de **cocaïne** est en légère augmentation. Si l'administration de l'héroïne par la voie nasale, principale voie utilisée, diminue, la pratique de l'inhalation est en augmentation ; pour la cocaïne, la pratique du « sniff » est de 64 %, celle de l'inhalation en très légère augmentation. ■

Définitions

Cannabis : plante herbacée classée comme stupéfiant. Elle est utilisée pour la production de marijuana (herbe), de résine (haschisch) et d'huile de cannabis. La teneur en principe psychoactif de ces différentes formes varie selon les zones et les modes de production, les parties de la plante utilisées et les procédés de fabrication. Elle est le plus souvent fumée sous forme de cigarette.

Consommation d'alcool : consommation mesurée en grammes d'alcool pur par jour et par adulte.

Consommation totale de tabac : consommation mesurée en grammes de tabac par adulte et par jour.

Prix relatif du tabac : prix nominal du tabac divisé par l'indice général des prix.

Alcool, cocaïne, héroïne, tabac, traitements pour l'arrêt du tabac : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Dix ans d'évolution des perceptions et des opinions des Français sur les drogues (1999-2008) », *Tendances* n° 71, OFDT, août 2010.
- « Les surdoses mortelles par usage de substances psychoactives en France », *Tendances* n° 70, OFDT, mai 2010.
- « Les usages de drogues illicites en France depuis 1999 vus au travers du dispositif TREND », OFDT, février 2010.
- « Drogues et usages de drogues en France – État des lieux et tendances récentes 2007-2009 – Neuvième édition du rapport national du dispositif TREND », OFDT, janvier 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

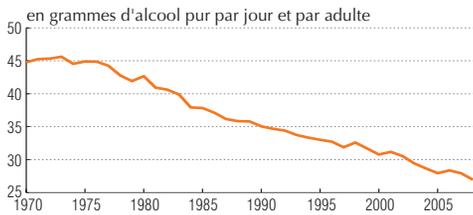
Consommation de boissons alcoolisées

en litres par personne

	1990	1995	2000	2005	2008 (p)
Bière	40,1	38,6	33,8	32,4	28,1
Vins courants	44,7	36,6	29,1	23,7	22,7
Vins AOC	22,9	24,2	26,1	24,2	22,7
Cidre	6,3	5,3	4,1	3,4	3,1
Champagne	1,9	2,0	1,9	2,1	2,1
Vins doux naturels	1,5	1,3	0,9	0,7	0,6

Sources : Insee ; OFDT.

Évolution de la consommation d'alcool



Lecture : 10 grammes d'alcool pur correspondent à un verre de boisson alcoolisée servi dans un café soit à peu près 10 cl de vin à 12,5 degrés, 25 cl de bière à 5 degrés, 6 cl de porto à 20 degrés et 3 cl de whisky ou autre spiritueux à 40 degrés.

Champ : population de 15 ans ou plus.

Source : Insee.

Consommation de tabac et d'alcool dans le monde

	Part de la population fumant quotidiennement en %			Consommation d'alcool par habitant en litres		
	2000	2006	2007	2000	2006 (r)	2007
Allemagne	10,5	10,1	9,9
États-Unis	19,1	16,7	15,4	8,2	8,6	...
Finlande	23,4	21,4	20,6	8,6	10,1	10,5
France	27,0	25,0	...	14,0	13,0	...
Islande	22,9	19,3	19,4	6,1	7,2	7,5
Japon	32,9	26,3	26,0	8,6	7,9	7,7
Norvège	32,0	24,0	22,0	5,7	6,5	6,6
Nouvelle-Zélande ¹	25,0	20,7	18,1	8,9	9,3	9,2
Royaume-Uni	27,0	22,0	21,0	10,4	11,0	11,2
Suède	18,9	14,5	...	6,2	6,9	6,9

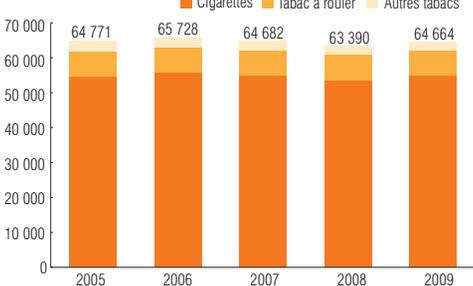
1. Rupture de série en 2006 pour la consommation de tabac.

Champ : population de 15 ans ou plus.

Source : OCDE.

Ventes totales de tabac

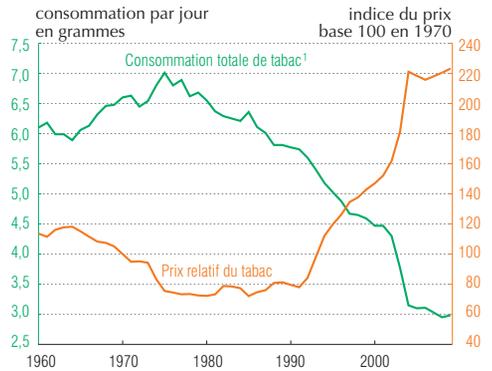
en tonnes



Champ : France métropolitaine.

Sources : Altadis ; DGDDI.

Consommation et prix relatif du tabac



1. Consommation par adulte de 15 ans ou plus.

Sources : Insee ; Institut Gustave Roussy.

Niveaux d'usage des principaux produits psychoactifs à 17 ans

en %

	Expérimentation			Régulier ¹		
	2000	2005	2008	2000	2005	2008
Tabac	77,6	72,2	70,7	41,1	33,0	28,9
Alcool	(2) 94,6	92,3	92,6	10,9	12,0	8,9
Ivresse	56,4	56,6	59,8	(2) 6,4	9,7	8,6
Cannabis	45,6	49,4	42,2	10,0	10,8	7,3

1. Quotidien pour le tabac.

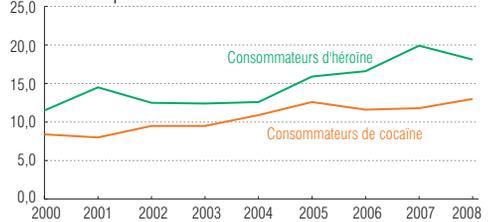
2. Données 2002 au lieu de 2000.

Champ : adolescents âgés de 17 ans en France métropolitaine.

Source : OFDT, Escapad 2008.

Évolution de la consommation de produits illicites

en % des patients



Champ : agents pris en charge et présentant un abus, une pharmacodépendance ou un sous-traitement de substitution aux opiacés.

Source : Aifssaps.

Ventes de traitements pour l'arrêt du tabac

en équivalent nombre de patients traités

	2007	2008	2009
Timbres transdermiques	968 296	631 828	682 459
Substituts sous forme orale	830 592	848 523	926 004
Traitements pharmacologiques	498 116	416 300	295 094

Source : GERS

10.1 Enseignement des 1^{er} et 2nd degrés

À la rentrée 2009, l'ensemble du secteur éducatif public et **privé** compte 15 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis. Cet effectif est en hausse de 0,5 % (soit 75 000 jeunes scolarisés supplémentaires en un an). Cette hausse inverse la tendance à la baisse observée depuis la rentrée 2005.

Les effectifs sont stables dans l'**enseignement du premier degré** (6,6 millions d'élèves). Le constat des années précédentes, selon lequel le préélémentaire perdait des élèves alors que l'élémentaire en gagnait, vaut toujours, même si les évolutions des deux niveaux d'enseignement sont beaucoup moins contrastées. La tendance générale de l'évolution du nombre moyen d'élèves par classe est à la stabilité aussi bien dans le préélémentaire (25,5 élèves en moyenne dans le public et 27,1 dans le privé) que dans l'élémentaire (22,6 élèves en moyenne dans le public et 22,9 dans le privé).

Dans l'**enseignement du second degré**, on assiste à une stabilisation globale des effectifs (5,3 millions d'élèves). Cependant les premier et second cycles ne connaissent pas les mêmes évolutions. Le premier cycle accueille 0,6 % d'élèves supplémentaires en 2009. Le second cycle, quelle que soit la filière (professionnelle ou générale et technologique), poursuit la tendance à la baisse observée sur les quatre dernières années. Dans l'ensemble du premier cycle, enseignement adapté

compris, la taille moyenne des classes est de 23,7 élèves, tandis qu'elle est de 27,6 élèves dans le second cycle général et technologique et de 18,9 élèves dans le second cycle professionnel.

À la session 2009, avec 737 000 candidats présents et 609 400 admis, le taux de réussite au diplôme national du brevet est égal à 82,7 %. Pour la troisième année consécutive, il dépasse la barre des 80 %. Entre les sessions 2008 et 2009, le **brevet d'études professionnelles (BEP)** a perdu près de 9 800 candidats, alors que le **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** en a gagné 3 700.

Avec 625 700 candidats et 539 100 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2009 est de 86,2 %. Ce taux est supérieur à ceux des sessions précédentes avec une hausse de 2,7 points par rapport à 2008. Cette progression est due, en grande partie, au baccalauréat professionnel (avec ses nouvelles modalités d'examens) dont le taux de réussite est en forte hausse (+ 10,3 points). Sur la période 1995-2009, la répartition des bacheliers s'est modifiée en faveur des séries professionnelles qui n'ont cessé de se développer depuis leur création au milieu des années 80. À la session 2009, pour 100 bacheliers, on compte 53 généralistes, 25 technologiques et 22 professionnels contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995. ■

Définitions

Brevet d'études professionnelles (BEP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un an après une seconde générale et technologique.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

Enseignement du premier degré : il regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Enseignement du second degré : enseignement secondaire faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré). Il est dispensé dans les collèges (premier cycle et enseignement adapté) et les lycées (second cycle). Par ailleurs, 80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dispensent l'ensemble des formations secondaires.

Enseignement privé, sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2010 », Depp, septembre 2010.
- « Education in Europe – key statistics 2008 », *Data in focus* n° 37, Eurostat, septembre 2010.
- « L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves », *Rapport de la Cour des comptes*, mai 2010.
- « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », *Note d'information* n° 10.06, Depp, avril 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Enseignement des 1^{er} et 2nd degrés 10.1

Effectifs d'élèves et d'étudiants dans l'enseignement public et privé

en milliers

	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2007-2008	2008-2009 (r)	2009-2010
Premier degré¹						
Pré-élémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 551,1	2 535,4	2 532,8
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 047,3	4 062,3	4 070,5
ASH ²	129,8	91,2	58,7	46,8	46,0	43,8
Total du premier degré	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 645,1	6 643,6	6 647,1
Second degré Éducation nationale						
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 084,0	3 088,5	3 107,2
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	713,4	703,1	694,3
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 470,0	1 446,9	1 431,3
Enseignement adapté (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	104,0	101,3	98,9
Total du second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 371,4	5 339,7	5 331,7
Second degré agricole	117,1	116,2	151,3	153,5	151,6	151,9
Centre de formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	433,7	435,2	433,6
Scolarisés dans étab. santé	96,2	88,2	81,4	76,4	75,5	74,8
Enseignement du supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 231,5	2 234,2	2 316,1
Total	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 911,6	14 879,9	14 955,2

1. Estimations à partir de 2000.

2. Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés (ex adaptation et intégration scolaires).

Source : Depp.

Nombre moyen d'élèves par classe

	1980-81	1990-91	1999-00	2009-10
Premier degré				
Enseignement public				
Classes préélémentaires	30,1	27,9	25,5	25,5
Classes élémentaires	23,6	22,5	22,3	22,6
Enseignement privé				
Classes préélémentaires	29,9	27,1	25,9	27,1
Classes élémentaires	26,2	24,5	23,9	22,9
Second degré				
Enseignement public ¹				
1 ^{er} cycle ²	23,4	24,3	24,2	24,1
2 nd cycle professionnel	24,4	23,1	20,8	19,0
2 nd cycle général et techno.	28,5	31,0	28,8	28,4
Enseignement privé				
1 ^{er} cycle ²	24,0	24,3	24,8	25,2
2 nd cycle professionnel	20,8	21,4	19,7	18,6
2 nd cycle général et techno.	23,2	25,6	24,7	25,1

1. Y compris les étab. régionaux d'enseig. adapté à partir de 2000.

2. Non compris l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Source : Depp.

Principaux diplômes du 2nd degré délivrés en 2009

	Nombre d'admis	Taux de réussite en %
Brevet	609 425	82,7
<i>dont série collège</i>	<i>552 155</i>	<i>83,6</i>
Certificat d'aptitude professionnelle	146 855	81,1
Brevet d'études professionnelles	170 536	74,8
Baccalauréat général	286 762	88,9
Littéraire (L)	47 765	87,2
Économique et social (ES)	90 466	88,6
Scientifique (S)	148 531	89,6
Baccalauréat technologique	131 602	79,8
<i>dont : sciences et techno. de la gestion (STG)</i>	<i>67 918</i>	<i>81,3</i>
<i>sciences et technologies indust. (STI)</i>	<i>30 281</i>	<i>78,8</i>
<i>sc. et tech. de la santé et du social (ST2S)</i>	<i>18 542</i>	<i>74,1</i>
<i>sciences et techno. de laboratoire (STL)</i>	<i>6 976</i>	<i>86,7</i>
Baccalauréat professionnel	120 728	87,3
Total des baccalauréats	539 092	86,2

Source : Depp.

Nombre moyen d'élèves par classe et d'étudiants par enseignant au sein de l'Union européenne en 2008

	Nombre moyen d'élèves par classe		Nombre d'étudiants par enseignant	Nombre moyen d'élèves par classe		Nombre d'étudiants par enseignant
	Premier degré	Second degré 1 ^{er} cycle		Premier degré	Second degré 1 ^{er} cycle	
Allemagne	21,9	24,7	14,0	15,3	17,1	11,9
Autriche	19,3	23,4	10,5	14,5	20,8	...
Belgique	10,8	15,7	19,8	9,0
Bulgarie	20,2	21,7	11,5	22,4	22,1	15,3
Chypre	19,0	22,1	10,6	15,8
Danemark	19,6	20,0	...	19,0	23,2	12,2
Espagne	21,0	24,4	8,7	18,8	22,3	7,3
Estonie	18,3	21,4	12,4	19,9	22,5	14,0
Finlande	19,8	20,1	15,9	18,1	19,9	14,8
France	22,7	24,3	9,4	24,6	20,4	12,4
Grèce ¹	16,8	21,9	7,3	19,3	22,0	15,1
Hongrie	21,2	22,6	12,3	18,5	20,4	13,5
Irlande ¹	24,3	20,3	12,9	14,7
Italie	18,7	21,0	11,8			

1. Données 2007 pour le nombre d'élèves au premier degré à Malte et en Roumanie, au second degré à Malte et en Irlande et pour le nombre d'étudiants en Grèce.

Source : Eurostat.

10.2 Enseignement supérieur

À la rentrée 2009, 2 316 100 étudiants sont inscrits dans l'**enseignement supérieur**. Le nombre d'étudiants progresse fortement (+ 3,7 % par rapport à la rentrée 2008) en raison d'un nombre de bacheliers de l'année très élevé et d'un fort accroissement du nombre d'étudiants étrangers.

Le nombre d'étudiants dans les disciplines générales et de santé au sein des universités cesse son recul commencé en 2005 ; il augmente de 3,6 % en 2009 et contribue pour 2,0 points à l'évolution totale des effectifs de l'enseignement supérieur. Dans les instituts universitaires de technologie (IUT), le nombre d'étudiants se stabilise en 2009 après plusieurs années de hausse depuis 2005. Le nombre d'étudiants en section de technicien supérieur (STS) progresse de 2,6 % (+ 6 200 étudiants).

Comme ces cinq dernières années, les effectifs en classes préparatoires aux **grandes écoles** (CPGE) augmentent mais de manière moins soutenue que l'année précédente (+ 1,4 % après 2,5 % en 2008). Le nombre d'étudiants augmente dans les établissements privés d'enseignement universitaire (+ 12,6 %) et dans les formations comptables non universitaires (+ 8,3 %). Comme les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis 1999. En 2009, leurs effectifs progressent de 15,6 %.

Au sein des universités, le nombre de nouveaux entrants en première année de

curcus **licence** (y compris les disciplines de santé et les IUT) augmente fortement en 2009-2010 (+ 5,7 %). Cette hausse des nouveaux entrants à l'université est due en grande partie à un afflux d'inscriptions de bacheliers de la session 2009 des filières technologiques et professionnelles (+ 2 200 et + 3 700 étudiants). Les inscriptions de bacheliers scientifiques et économiques sont également en hausse mais dans une moindre mesure, alors que l'évolution est stable pour les bacheliers littéraires.

L'accroissement des effectifs profite à toutes les disciplines générales. Les effectifs en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) repartent à la hausse (+ 7,1 %), en raison d'une forte augmentation des nouveaux entrants après plusieurs années de baisse soutenue depuis 2004-2005. C'est dans les disciplines littéraires que les augmentations sont les moins élevées : elles se portent à 1,1 % au sein des formations de lettres, 3,3 % en langues et 1,2 % en sciences humaines et sociales. Dans les disciplines de santé, les effectifs progressent en 2009-2010 (+ 4,1 %), à un rythme plus élevé que l'an passé (+ 1,2 % en 2008-2009). En 2009-2010, les effectifs ont augmenté de 5,2 % en médecine et de 3,0 % en odontologie, alors qu'ils ont diminué de 1,2 % en pharmacie. Les effectifs augmentent en cursus licence (+ 2,3 %) et en cursus **master** (+ 4,2 %) ; en revanche, ils diminuent en cursus **doctorat** (- 0,7 %). ■

Définitions

Licence : diplôme universitaire préparé en six semestres. Deux filières sont possibles : la licence, qui est une formation générale, et la licence professionnelle, qui est une formation professionnelle.

Master : diplôme universitaire préparé en quatre semestres après la licence. Deux filières sont possibles : le master recherche, qui permet de suivre ensuite un doctorat, et le master professionnel, qui prépare à un métier précis et permet une entrée immédiate sur le marché du travail.

Doctorat : diplôme universitaire préparé en six semestres après le master. Ce troisième niveau est consacré à un travail de recherche. Le diplôme de doctorat est obtenu après soutenance d'une thèse.

Brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), enseignement supérieur, grande école, grands établissements : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le domaine d'études est déterminant pour les débuts de carrière », *Insee Première* n° 1313, octobre 2010.
- « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2009-2010 », *note d'information* n° 10.09, SIES, octobre 2010.
- « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2010 à 2019 », *note d'information* n° 10.07, SIES, octobre 2010.
- « Repères et références statistiques 2010 », Depp, septembre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur public et privé

en milliers

	2008-09 (r)	2009-10		2008-09 (r)	2009-10
Universités (disc. générales et de santé)	1 223,7	1 267,9	Formations d'ingénieurs ¹	82,9	87,0
Instituts universitaires de technologie (IUT)	118,1	118,1	Écoles de comm., gestion, vente et compt.	100,6	116,3
Grands établissements	31,1	31,4	Étab. privés d'enseignement universitaire	23,2	26,1
Instituts univ. de formation des maîtres (IUFM)	64,0	60,0	Écoles normales supérieures	4,1	4,3
Sections de techniciens supérieurs (STS)	234,2	240,3	Écoles juridiques et administratives	7,7	8,4
Classes prép. aux grandes écoles (CPGE)	80,0	81,1	Écoles supérieures artistiques et culturelles ²	61,6	66,5
Formations comptables non universitaires	8,4	9,1	Écoles paramédicales et sociales ³	137,2	137,2
Préparations intégrées	4,1	4,4	Autres écoles et formations ⁴	38,2	42,4
Universités de technologie (UT)	8,2	8,6	Total enseignement supérieur	2 234,2	2 316,1
Instituts nationaux polytechniques (INP)	6,8	7,1			

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat et hors formations universitaires, des UT et des INP.

2. Y compris écoles supérieures d'architectures, de journalisme et de communications.

3. Données 2008-2009 reconduites pour 2009-2010.

4. Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères...).

Source : SIES.

Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur

en milliers

	1995	2000	2005 (r)	2008
BTS	77,9	95,5	102,5	106,0
DUT	37,4	47,5	45,8	46,7
DEUG, DEUST	132,4	124,7	47,7	///
Licence	127,2	135,0	59,2	///
Licence LMD	///	///	82,7	123,5
Licence professionnelle	///	///	23,9	37,7
Maîtrise	80,8	93,3	44,1	///
Master professionnel / DESS	21,1	32,6	58,2	65,2
Master recherche / DEA	25,4	23,4	27,6	22,1
Master indifférencié	///	///	0,6	7,1
Diplôme d'ingénieur	21,9	24,6	27,6	28,6
Diplôme d'écoles de commerce	18,4	18,3	26,1	22,2
Doctorat (hors HDR ²)	9,0	10,0	9,3	10,7
Diplôme de docteur (santé)	7,7	6,7	6,8	6,8
Capacité en médecine	1,8	1,6	2,2	1,9
DES, DIS, DESC ¹	3,5	3,2	2,5	3,7

1. DES, DESC : diplôme d'études spécialisées (complémentaires) ; DIS : Diplôme interdisciplinaire de spécialisation.

2. Habilitation à diriger des recherches.

Source : SIES.

Étudiants inscrits en université par discipline en 2009-2010

	Effectifs en milliers	dont femmes en %
Droit, sciences politiques	193,5	64,3
Sciences économiques, gestion	145,4	51,9
AES (filière adm. économique et sociale)	40,6	59,9
Pluri-droit, sciences économiques, AES	n.s.	45,5
Lettres, sciences du langage	93,0	71,7
Langues	103,2	73,8
Sciences humaines sociales	204,3	67,3
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	6,7	72,8
Sciences fondamentales et applications	152,9	27,6
Sciences de la nature et de la vie	71,7	59,5
Sciences et tech. des activités phys. et sportives	32,2	32,0
Pluri-sciences	23,3	44,6
Médecine-odontologie	170,2	61,3
Pharmacie	30,9	66,9
IUT	118,1	40,2
IUFM	58,5	75,3
Total	1 444,6	57,6
Cursus licence	851,6	56,8
Cursus master	527,9	60,0
Cursus doctorat	65,0	47,2

Source : SIES.

Origine sociale des étudiants français dans l'enseignement supérieur en 2009-2010

en %

	Université ¹		dont
	Lettres	Sciences	
Agriculteurs	1,7	1,5	2,1
Artisans, comm., chefs d'entrep.	7,1	6,0	6,9
Prof. libérales, cadres sup.	29,7	25,1	29,6
Professions intermédiaires	12,2	12,6	13,5
Employés	11,6	12,5	12,0
Ouvriers	9,4	10,0	9,9
Retraités, inactifs	13,6	16,4	12,7
Non renseigné	14,5	15,9	13,3
Effectifs en milliers	1 386,1	407,1	280,2

1. Y compris les IUT et non compris les IUFM rattachés à l'université.

Source : SIES.

Population ayant un niveau d'études supérieures dans l'Union européenne en 2009

en % de la population

	25 à 64 ans		dont 25 à 34 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Allemagne	29,7	23,1	24,4	26,9
Autriche	21,2	16,9	19,6	22,5
Belgique	31,5	35,3	36,3	48,7
Bulgarie	18,2	27,6	19,2	35,2
Chypre	33,6	34,6	41,5	53,5
Danemark	31,0	37,7	37,1	52,5
Espagne	28,7	30,7	33,3	43,5
Estonie	26,3	44,6	27,5	45,7
Finlande	31,4	43,3	30,3	49,0
France	26,8	30,5	38,9	47,6
Grèce	22,7	22,9	24,1	33,7
Hongrie	17,5	22,1	20,4	29,8
Irlande	33,0	38,7	41,2	53,8
Italie	13,0	16,0	15,8	24,6
Lettonie	18,9	32,7	21,1	41,6
Lituanie	25,5	36,0	36,2	51,5
Luxembourg	37,6	32,0	42,2	46,7
Malte	12,7	13,6	18,9	25,7
Pays-Bas	34,5	31,0	37,0	43,2
Pologne	17,7	24,4	28,2	42,7
Portugal	11,9	17,3	17,8	29,0
République tchèque	16,2	14,9	18,1	22,5
Roumanie	13,1	13,4	17,5	21,7
Royaume-Uni	33,1	33,7	38,5	41,7
Slovaquie	14,9	16,6	17,5	23,8
Slovénie	19,0	27,9	21,9	39,5
Suède (p)	28,1	38,1	36,6	48,4
UE à 27	24,5	25,9	28,3	36,4

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne.

10.3 Établissements - Enseignants

L'enseignement du premier degré compte un peu moins de 54 300 écoles à la rentrée 2009 contre un peu moins de 54 900 en 2008. Cette baisse touche aussi bien le secteur public (-1,1 %) que le secteur privé (-1,3 %). Le nombre d'écoles maternelles, qui représentent le tiers des écoles publiques contre seulement 2,5 % des écoles privées, continue de baisser. Le nombre d'écoles élémentaires est aussi en très légère baisse.

À la rentrée 2009, une école publique sur dix est à classe unique ; les deux tiers ont entre une et cinq classes. Dans le secteur privé, seulement 3 % des écoles sont à classe unique et elles sont 47 % à avoir entre une et cinq classes. La différence public-privé s'explique en partie par le fait que les écoles privées sont beaucoup moins souvent des écoles maternelles.

Dans le second degré, le système éducatif compte 11 400 établissements à la rentrée 2009. Ce chiffre varie peu depuis dix ans. Dans le secteur public, le nombre de lycées professionnels diminue depuis 1985 alors que celui des lycées et des collèges augmente. Dans le secteur privé, le nombre d'établissements a baissé jusqu'en 2002 puis s'est stabilisé. Un tiers des établissements du second degré relève du secteur privé. Les lycées et les lycées professionnels y sont les mieux représentés : 40 % d'entre-eux sont privés contre 25 % des collèges.

En janvier 2010, 1 127 700 enseignants et autres personnels, 68 900 assistants d'éduca-

tion ou assistants pédagogiques sont des agents du système éducatif au titre des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Si 804 000 enseignants exercent dans le secteur public, 140 500 sont payés sur des échelles de rémunération d'enseignants dans les classes sous contrat des écoles et établissements privés. On dénombre 183 200 agents qui assurent dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative. Les enseignants représentent plus des quatre cinquièmes de l'ensemble du personnel.

Les **enseignants du premier degré** public connaissent de 2006 à 2010 une relative stabilité. Les **enseignants du second degré** diminuent depuis 2003. Ils enregistrent en 2010 une diminution de leurs effectifs légèrement plus faible que la baisse enregistrée les années précédentes. Quel que soit le statut de l'établissement et qu'il ait ou non acquis son autonomie dans le cadre de la **loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi L.R.U)**, on dénombre 74 100 **enseignants du supérieur** auquel il faut ajouter les 56 300 autres personnes qui exercent en 2010 dans l'enseignement supérieur.

En 2009, la **dépense intérieure d'éducation (DIE)** atteint 132,1 milliards d'euros, soit 6,9 % du produit intérieur brut. Elle correspond à une dépense de 7 990 euros par élève ou étudiant ou de 2 050 euros par habitant. ■

Définitions

Enseignants du premier degré : instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants chargés de classes du premier degré, directeurs d'écoles et psychologues déchargés de classes.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré (collèges, lycées,...). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Enseignants du supérieur : enseignants dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les écoles normales supérieures et les grands établissements.

Centre national d'enseignement à distance (Cned), dépense intérieure d'éducation (DIE), loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi L.R.U.) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'état de l'école », n° 20, Depp, novembre 2010.
- « Concours de recrutement de professeurs des écoles – session 2009 », *Note d'information* n° 10.19, Depp, novembre 2010.
- « Repères et références statistiques 2010 », Depp, septembre 2010.
- « Education in Europe – key statistics 2008 », *Data in focus* n° 37, Eurostat, septembre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

	1990	1995	2000	2005	2009	2010
Enseignants dans le secteur public	756 260	807 135	841 140	860 198	798 742	804 043
Enseignants dans le secteur privé	126 380	134 940	139 155	144 940	141 661	140 454
Total des enseignants¹	882 640	942 075	980 295	1 005 138	940 403	944 497
Personnel adm., technique, d'encad. et de surveillance	288 660	297 750	303 320	293 507	174 839	183 248
Total	1 171 300	1 239 825	1 283 615	1 298 645	1 115 242	1 127 745
Aides éduc., assistants d'éduc. et assistants pédag.	///	///	61 470	51 287	67 538	68 949

1. Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires des 1^{er} et 2nd degrés, du supérieur et des établissements de formation.

Note : à partir de 2007, les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales ne sont plus comptabilisés. En 2009, les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur ne sont pas pris en compte.

Source : Depp.

Enseignants du public et du privé par corps en 2010

	Effectifs au 31 janvier	dont femmes en %
Premier degré public ¹	323 445	81,5
dont : professeurs des écoles	313 426	81,7
instituteurs et suppléants	9 841	76,5
Second degré public ¹	389 008	57,6
dont : agrégés et chaires supérieures certifiées et assimilés	49 211	50,2
prof. de lycée professionnel	242 968	61,9
prof. d'ens. général de collège	59 742	48,6
Supérieur public ²	6 144	57,4
Ens. stagiaires des étab. de formation	74 085	36,7
17 505	74,4	
Total secteur public	804 043	65,7
Premier degré privé	45 483	91,0
dont : professeurs des écoles	39 375	91,0
instituteurs et suppléants	5 896	91,3
Second degré privé	94 971	65,8
dont : agrégés et chaires supérieures certifiées et assimilés	3 326	45,9
prof. de lycée professionnel	57 183	67,5
prof. d'ens. général de collège	10 170	61,3
129	51,9	
Total secteur privé	140 454	74,0

1. Y compris enseignants au CNED.

2. Y compris les enseignants rémunérés par les universités ayant acquis leur autonomie.

Source : Depp.

Établissements publics et privés du 1^{er} et du 2nd degré

	2001-2002		2009-2010	
	Public	Privé	Public	Privé
Écoles maternelles	18 448	245	16 366	131
Écoles élémentaires	34 279	5 395	32 609	5 174
Total premier degré	52 727	5 640	48 975	5 305
Collèges	5 139	1 802	5 261	1 756
Lycées professionnels	1 096	650	990	663
Lycées d'enseignement général et technologique	1 527	1 094	1 571	1 056
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	///	80	///
Total second degré	7 842	3 546	7 902	3 475

Source : Depp.

Dépense intérieure d'éducation

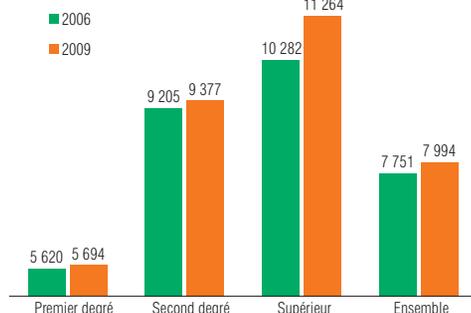
	1980	1990	2000	2009
Aux prix courants (en Mds d'euros)	28,5	68,0	104,9	132,1
Aux prix 2009 (en Mds d'euros)	71,4	93,1	125,1	132,1
En % du PIB	6,4	6,6	7,3	6,9
Par habitant aux prix 2009 (en euros)	1 320	1 600	2 050	2 050
Par élève ¹ aux prix 2009 (en euros)	4 420	5 510	7 390	7 990

1. La réévaluation de la DIE s'applique à l'ensemble de la période 1980-2009. Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

Source : Depp.

Dépense moyenne par élève

en euros constants aux prix de 2009



Source : Depp.

Dépenses d'éducation dans l'UE en 2007

en % du PIB

	Dépenses publiques	Dépenses privées	Subventions publiques au secteur privé
Allemagne	4,00	0,69	0,49
Autriche	4,88	0,48	0,52
Belgique	5,73	0,34	0,29
Bulgarie	3,53	0,62	0,60
Chypre	5,97	1,27	0,95
Danemark	6,56	0,53	1,26
Espagne	4,21	0,61	0,14
Estonie	4,61	0,32	0,24
Finlande	5,50	0,14	0,41
France	5,39	0,53	0,20
Grèce
Hongrie	4,93	...	0,27
Irlande	4,39	0,24	0,50
Italie	4,05	0,40	0,24
Lettonie	4,79	0,56	0,21
Lituanie	4,45	0,45	0,21
Luxembourg	3,08	...	0,07
Malte	6,31	0,38	...
Pays-Bas	4,64	0,90	0,68
Pologne	4,79	0,50	0,12
Portugal	5,10	0,46	0,20
Rép. tchèque	4,04	0,51	0,16
Roumanie	4,17	0,50	0,08
Royaume-Uni	3,97	1,75	1,42
Slovaquie	3,33	0,53	0,28
Slovénie	4,77	0,73	0,42
Suède	6,03	0,16	0,66
UE à 27 (e)	4,48	0,72	0,48

Source : Eurostat.

10.4 Niveaux de formation

En France, les plus jeunes restent fortement scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire avec une moyenne de 80 % des enfants de 2 à 5 ans scolarisés. Ensuite, et jusqu'à 14 ans, la totalité des jeunes sont scolarisés, même si leur répartition entre premier et second degrés continue de varier. Mais la baisse de la durée de scolarisation dans l'enseignement secondaire des jeunes de 18 à 20 ans se poursuit en 2008. On assiste dans le même temps à une hausse de scolarisation des jeunes de 18 et 19 ans dans les formations du supérieur et dans le second cycle en apprentissage. Entre 22 et 24 ans, les taux de scolarisation baissent fortement, reflétant la baisse des taux de poursuites d'études des nouveaux bacheliers depuis 2005 et une plus grande orientation de ces générations vers l'apprentissage, le bac professionnel et les études supérieures courtes.

Les **taux de scolarisation** par âges constatés pendant l'année scolaire en 2008-2009 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, une formation initiale de 6,1 années dont 2,4 années dans l'enseignement supérieur. Et limiter les **sorties précoces** du système éducatif est une priorité des pouvoirs publics au niveau national comme au niveau européen. En 2009, plus de 14 % des jeunes de 18 à 24 ans au sein de l'Union européenne sortent du système éducatif sans avoir terminé avec succès le second cycle du secondaire. Ils sont plus de 12 % en France dans cette situation.

Définitions

Apprenti : jeune âgé de 16 à 25 ans préparant un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître de stage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Espérance de scolarisation : nombre d'années pendant lesquelles un enfant entrant en maternelle peut espérer être scolarisé en fonction des taux de scolarisation du moment. Cette espérance est calculée sur les jeunes âgés de moins de 30 ans.

Taux de scolarisation : pourcentage de jeunes d'un âge donné qui sont scolarisés par rapport à la population totale du même âge.

Formation professionnelle continue, niveaux de formation, sorties précoces : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les apprentis en 2009 : une insertion professionnelle plus difficile », *note d'information* n° 10.15, Depp, octobre 2010.
- « Diplôme national du brevet – session 2009 », *note d'information* n° 10.16, Depp, octobre 2010.
- « L'éducation nationale en chiffres », Depp, septembre 2010.
- « Repères et références statistiques 2010 », Depp, septembre 2010.
- « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », *note d'information* n° 10.06, Depp, avril 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Depuis 1985, année de la création du baccalauréat professionnel, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a doublé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné 36,4 points. En 2009, 65,8 % des jeunes d'une génération obtiennent le baccalauréat.

Après une période de croissance rapide du nombre d'**apprentis** amorcée en 2004-2005, la tendance pour 2008-2009 est à la stagnation. L'effectif d'apprentis atteint 427 650 contre 425 200 l'année précédente. Les évolutions par niveau de formation sont très différentes. Le niveau V reste celui qui attire le plus grand nombre d'apprentis : plus d'un apprenti sur deux y est scolarisé (231 700 apprentis). Trois apprentis sur quatre préparent un CAP. En 2008-2009, le nombre d'apprentis suivant une formation de niveau IV croît de 2,8 % (contre 4,1 % l'année précédente). Cet effectif se répartit entre le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel. Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer dans l'enseignement supérieur. En 2008-2009, 97 500 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage (+ 8,2 % par rapport à la rentrée précédente). Le BTS occupe toujours une place prépondérante puisqu'il regroupe 48,5 % des apprentis du supérieur. Quant aux effectifs d'apprentis préparant une licence ou un master, ils sont toujours en progression. En 2007, la dépense nationale pour la **formation professionnelle continue** et l'apprentissage s'élève à plus de 28 milliards d'euros. ■

Effectifs d'apprentis en fonction du diplôme préparé

	2000-2001	2008-2009
CAP et autres diplômes niveau V	185 843	180 916
BEP	52 974	45 600
Mentions complémentaires	6 516	5 143
Brevet professionnel et autres diplômes niveau IV	35 951	51 586
Baccalauréat professionnel	33 404	46 884
Diplômes du supérieur	51 186	97 521
dont : BTS	27 800	47 249
licences	692	9 983
diplômes ingénieurs	4 644	10 279
Total des effectifs	365 874	427 650
CPA / CLIPA ¹	10 184	7 583

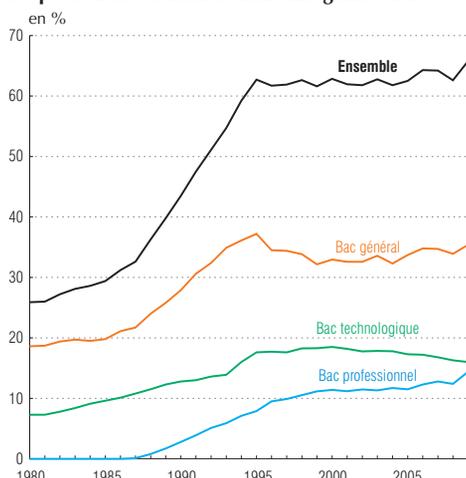
1. Classe préparatoire à l'apprentissage et classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
Source : Depp.

Taux de scolarisation par âge

	en %			
	2000-2001	2005-2006	2007-2008	2008-2009
2 ans	34,6	24,5	20,9	18,1
3 à 12 ans	100,0	100,0	100,0	100,0
13 ans	100,0	100,0	100,0	98,6
14 ans	99,3	99,6	100,0	98,3
15 ans	98,4	97,5	99,2	97,9
16 ans	96,5	96,6	95,8	94,2
17 ans	91,6	92,0	91,3	90,4
18 ans	79,6	78,8	78,0	76,5
19 ans	65,7	65,0	64,7	62,6
20 ans	51,4	51,9	51,0	49,9
21 ans	40,5	40,6	39,5	39,1
22 ans	33,3	32,8	31,4	30,6
23 ans	24,7	23,5	22,6	22,4
24 ans	17,2	15,8	15,7	15,6
25 ans	11,4	11,1	9,9	10,1

Champ : public et privé, y compris scolarisation en apprentissage.
Source : Depp.

Proportion de bacheliers dans une génération



Note : indicateur calculé à partir des différents recensements de la population puis à compter de 2008 à partir de la nouvelle enquête de recensement de 2006.
Champ : France métropolitaine.
Source : Depp.

Niveau général de formation selon l'âge en 2009

	en %		
	Ensemble	dont	
		25 à 49 ans	65 ans ou plus
Aucun diplôme, CEP	27,4	15,0	61,4
Brevet des collèges	7,0	6,7	7,3
CAP, BEP	20,3	24,3	13,7
Bac, brevet professionnel ou équivalent	13,8	18,9	8,6
Supérieur court	9,6	15,7	3,3
Supérieur long	11,3	18,1	5,7
En cours d'études initiales	10,6	1,2	///
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : personnes de 15 ans ou plus en France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Emploi.

Dépense pour la formation continue

	en milliards d'euros			
	2005	2006 (r)	2007	
	en %			
Jeunes (moins de 26 ans en général)	6,3	6,7	7,1	25
Apprentissage	4,0	4,4	4,7	16
Alternance	1,3	1,2	1,3	5
Formation et accomp. des jeunes	1,0	1,1	1,0	4
Demandeurs d'emploi	3,5	3,4	3,4	12
Agents du secteur public	5,1	5,2	5,4	19
Actifs occupés du secteur privé	10,6	11,4	12,1	43
Investissement	0,3	0,3	0,4	1
Total	25,9	27,1	28,4	100

Source : Depp.

Niveau d'éducation dans l'Union européenne en 2009

	Jeunes ayant quitté prématurément l'école ¹			Population de 25 à 64 ans ayant terminé au moins le 2 nd cycle du secondaire
	Filles	Garçons	Total	
Allemagne	10,7	11,5	11,1	85,5
Autriche	8,9	8,5	8,7	81,9
Belgique	9,3	12,8	11,1	70,6
Bulgarie	15,8	13,7	14,7	77,9
Chypre	8,8	15,2	11,7	72,4
Danemark	7,7	13,2	10,6	76,3
Espagne	24,7	37,4	31,2	51,5
Estonie	13,9	88,9
Finlande	9,0	10,7	9,9	82,0
France	10,3	14,3	12,3	70,4
Grèce	10,6	18,3	14,5	61,2
Hongrie	10,4	12,0	11,2	80,6
Irlande	8,2	14,4	11,3	71,5
Italie	16,3	22,0	19,2	54,3
Lettonie	10,4	17,5	13,9	86,8
Lituanie	8,7	91,3
Luxembourg	7,7	77,4
Malte	33,6	39,7	36,8	27,7
Pays-Bas	8,6	13,1	10,9	73,4
Pologne	3,9	6,6	5,3	88,0
Portugal	26,1	36,1	31,2	29,9
Rép. tchèque	5,2	5,5	5,4	91,4
Roumanie	17,2	16,1	16,6	74,7
Royaume-Uni	14,5	17,0	15,7	74,6
Slovaquie	4,1	5,7	4,9	90,9
Slovénie	83,3
Suède	9,5	11,9	10,7	(p) 80,7
UE à 27	12,5	16,3	14,4	72,0

1. Personnes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas le 1^{er} cycle du secondaire et qui ne suivent aucune formation.

Source : Eurostat.

Économie Finances

Économie générale
Monnaie - Marchés financiers
Finances publiques
Échanges extérieurs

11.1 Principaux indicateurs économiques

En 2009, les économies avancées ont traversé la plus forte récession de l'après-guerre. Fin 2008 et début 2009, la récession atteint son paroxysme, mais dès le deuxième trimestre 2009, des signes de stabilisation de l'activité se font jour, et la reprise de l'activité se confirme au second semestre. Elle se manifeste cependant de façon hétérogène entre les différentes économies, en particulier en Europe.

En 2009, le **produit intérieur brut** de la France recule de 2,6 % en moyenne annuelle, après + 0,2 % en 2008 et + 2,4 % en 2007. Corrigée du nombre de jours ouvrables, la baisse est un peu moindre (- 2,5 %). Entamée au printemps 2008, la contraction de l'activité s'est accentuée en fin d'année 2008 et au premier trimestre 2009. Même si l'économie croît à nouveau depuis le printemps 2009, le décrochage n'est pas résorbé : l'activité demeure fin 2009 à un niveau proche de celui observé trois ans auparavant. L'investissement des entreprises non financières se contracte (- 8,0 % après + 2,4 %) et comme lors des précédentes phases de fort ralentissement ou de récession, les entreprises déstockent massivement. À lui seul, le déstockage réduit le PIB de 1,9 point sur l'année (- 0,3 point en 2008).

Les flux d'échanges extérieurs se contractent fortement. Le recul des exportations en volume (- 12,4 % après - 0,5 % en 2008) est sans précédent depuis l'après-guerre, tout comme celui des importations (- 10,7 %

après + 0,6 %). En valeur, le solde extérieur se redresse légèrement tout en restant déficitaire, à - 1,9 point de PIB.

En revanche, la consommation des **administrations publiques** accélère sous l'effet du plan de relance et celle des **ménages** résiste. La baisse de l'inflation soutient le **pouvoir d'achat** des ménages ; leur taux d'épargne augmente. Les dépenses de consommation des ménages progressent de nouveau en 2009. Les achats de produits manufacturés renouent avec la croissance sous l'effet des achats d'automobiles avec la mise en place du dispositif de « prime à la casse ».

En 2009, la **valeur ajoutée** des sociétés non financières baisse plus vite que la rémunération de leurs salariés (- 3,9 % contre - 1,4 %). L'excédent brut d'exploitation qu'elles dégagent recule nettement (- 9,4 % après + 1,9 %). Leur **taux de marge** diminue de 1,8 point pour s'établir à 29,8 % de la valeur ajoutée. Le solde net des revenus de la propriété des sociétés non financières se détériore : les dividendes qu'elles reçoivent baissent, alors que les dividendes qu'elles versent progressent légèrement. Au total, leur épargne baisse de 9,7 % dans le prolongement de l'année précédente. Dans le même temps, ces sociétés coupent dans leurs dépenses d'investissement, si bien que leur taux d'autofinancement est quasiment stable, après une chute de plus de 10 points en 2008. ■

Définitions

Formation brute de capital fixe (FBCF) : acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée.

Taux d'investissement : rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

Valeur ajoutée : un des soldes du compte de résultat. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Administrations publiques, consommation finale des ménages, institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), pouvoir d'achat, produit intérieur brut (PIB), revenu disponible des ménages : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.
- « Les comptes de la Nation en 2009 – une récession sans précédent depuis l'après-guerre », *Insee Première* n° 1294, mai 2010.
- « Les comptes des administrations publiques en 2009 », *Insee Première* n° 1293, mai 2010.
- « La conjoncture économique, sociale et environnementale en 2010 », *Avis et rapports*, Conseil économique, social et environnemental, mars 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Ressources et emplois de biens et services à prix courants

en milliards d'euros

Ressources	2008 (r)	2009	Emplois	2008 (r)	2009
Produit intérieur brut (PIB)	1 948,5	1 907,1	Consommation finale	1 562,3	1 582,6
Valeur ajoutée au prix de base	1 750,5	1 721,7	Dépense de consommation des ménages	1 083,8	1 084,6
Impôts sur les produits	210,6	201,1	Dépense de consommation des APU	451,4	469,8
Subventions sur les produits	- 12,7	- 15,7	Dépense de consommation des ISBLSM	27,0	28,2
Importations	563,2	476,6	Formation Brute de Capital Fixe	424,6	392,1
			Acquisitions, nettes de cessions, d'objets de valeur	0,9	0,9
			Variation de stocks	4,1	- 31,4
Total des ressources et des emplois	2 511,7	2 383,8	Exportations	519,9	439,6

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

FBCF par secteur institutionnel

	2009 en milliards d'euros	Évolution en volume ¹ en %		
		07/06 (r)	08/07 (r)	09/08 (p)
Sociétés non financières ²	204,3	8,1	2,4	- 8,0
Sociétés financières ²	13,7	- 5,5	9,5	- 16,2
Administrations publiques	63,9	4,4	- 2,8	0,5
Ménages ³	106,6	4,6	- 2,7	- 8,7
ISBLSM	3,6	11,4	15,3	10,9
Total	392,1	6,0	0,5	- 7,1

1. À prix chaînés.

2. Y compris entreprises individuelles.

3. Hors entrepreneurs individuels.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Capacité ou besoin de financement des secteurs institutionnels

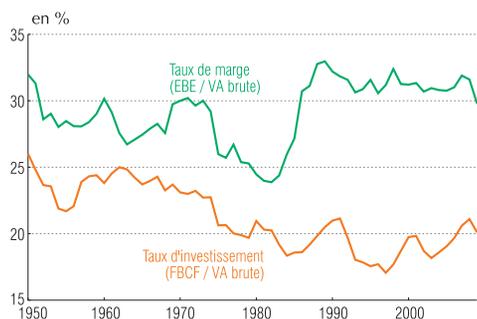
en milliards d'euros

	2007 (r)	2008 (r)	2009
Entreprises non financières	- 49,4	- 64,4	- 22,9
Entreprises financières	0,9	15,6	23,9
Administrations publiques	- 51,8	- 65,0	- 144,4
Administration centrale	- 43,9	- 55,4	- 114,8
État	- 39,7	- 55,5	- 117,6
ODAC	- 4,2	0,1	2,8
Administrations locales	- 7,6	- 8,7	- 5,6
Administrations de sécurité sociale	- 0,2	- 0,9	- 24,0
Ménages ¹	60,1	61,2	88,4
ISBLSM	- 0,3	0,0	0,9
Nation	- 40,5	- 52,6	- 54,1

1. Y compris entrepreneurs individuels.

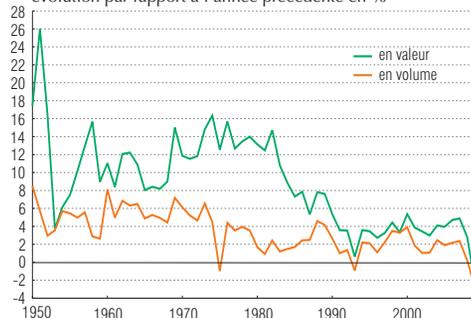
Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Taux de marge et taux d'investissement des sociétés non financières



Évolution du PIB en France

évolution par rapport à l'année précédente en %



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Principaux agrégats de la comptabilité nationale par habitant

en euros courants par habitant

	2008 (r)	2009 (p)
Produit intérieur brut	30 379	29 571
Revenu disponible brut des ménages	19 965	20 061
Dépense de consommation finale des ménages	16 897	16 817
Épargne brute des ménages	3 068	3 243
Capacité de financement des ménages	954	1 371

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

PIB par habitant dans l'Union européenne

en indice base 100 pour l'UE à 27

	2008 (r)	2009 (p)	2008 (r)	2009 (p)	
Allemagne	116	116	Lettonie	57	49
Autriche	123	123	Lituanie	62	53
Belgique	115	115	Luxembourg	276	268
Bulgarie	41	...	Malte	76	78
Chypre	96	98	Pays-Bas	134	130
Danemark	120	117	Pologne	56	...
Espagne	103	104	Portugal	78	78
Estonie	67	62	Rép. tchèque	80	80
Finlande	117	110	Roumanie
France	108	107	Royaume-Uni	116	116
Grèce (p)	94	95	Slovaquie	72	72
Hongrie	64	63	Slovénie ¹	91	86
Irlande	135	131	Suède	122	120
Italie	102	102	UE à 27	100	100

1. Ruptures de série en 2008 et en 2009.

Champ : les chiffres de base sont exprimés en standards de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives. Cet indice est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

Source : Eurostat.

11.2 Croissance - Productivité

Après avoir très faiblement progressé en 2008, l'économie française a subi en 2009 la récession la plus importante depuis l'après-guerre. L'activité a diminué de 2,6 % en volume en moyenne sur l'année (après + 0,2 %). Dans un contexte de récession globale, l'économie française a été pénalisée par la très vive contraction des exportations, en lien avec la chute du commerce mondial. Après les exportations, le recul de l'activité est principalement imputable à la chute de la demande des entreprises.

L'investissement de l'ensemble des agents a reculé en 2009 (- 7,1 % après + 0,5 % en 2008). Seul l'investissement des **administrations publiques** a résisté et a même légèrement crû (+ 0,5 % contre - 2,8 % en 2008) sous l'effet du plan de relance. L'investissement des ménages, constitué pour l'essentiel d'achats de logements neufs, a reculé de 8,7 % (après - 2,7 % en 2008). L'investissement des entreprises non financières s'est contracté (- 8,0 % après + 2,4 %), particulièrement en biens d'équipement et en construction.

En 2009, la **valeur ajoutée** des sociétés non financières s'est fortement repliée (- 3,9 % en valeur). Dans le même temps, la rémunération des salariés a baissé moins rapidement (- 1,4 %). L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** des sociétés non financières a donc reculé beaucoup plus fortement que la valeur ajoutée (- 9,4 %). En conséquence, leur taux de marge a nettement diminué en

moyenne annuelle (- 1,8 point), pour s'établir à 29,8 %.

Le recul de l'activité a touché l'ensemble des branches marchandes. Il a été particulièrement marqué dans l'industrie manufacturière, dont la production a chuté de plus de 11 %, après un premier recul d'environ 2 % en 2008. Au sein de l'industrie manufacturière, la branche automobile a été la plus touchée, enregistrant une baisse de 24 %. La production dans l'industrie des biens intermédiaires a également fortement chuté (15 %). Dans les secteurs des biens de consommation et d'équipements, l'activité a, elle aussi, fléchi en 2009, mais de façon moins marquée. Le recul de l'activité a également affecté les services marchands (- 2,1 %). Bien que d'ampleur plus limitée que dans l'industrie, il est toutefois inédit depuis l'après-guerre. Dans le secteur de la construction, l'activité a baissé moins fortement mais elle est restée en repli tout au long de l'année 2009 (- 5,1 %).

Avec le fort recul de l'activité et la détérioration de la situation financière des entreprises, le marché du travail s'est fortement dégradé en 2009. Pour l'ensemble de l'économie, l'emploi a baissé de 1,2 % en moyenne annuelle. Dans les branches marchandes non agricoles, il a diminué de 2,0 %. La dégradation de la **productivité apparente du travail** par emploi s'accroît avec un repli de - 1,8 % en 2009 après - 0,7 % en 2008. ■

Définitions

Contribution à la croissance du PIB : la contribution de chacune des composantes du PIB (dépenses de consommation des ménages et des administrations publiques, investissement, variations de stocks et solde commercial) à la croissance d'ensemble résulte de l'évolution de cette composante pondérée par son poids dans le PIB.

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture.

Administrations publiques, excédent brut d'exploitation (EBE), institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), productivité apparente du travail, produit intérieur brut (PIB), valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.
- « Le PIB par habitant a varié dans les États membres de 41 % à 268 % de la moyenne de l'UE27 », *communiqué de presse* n° 91, Eurostat, juin 2010.
- « Les comptes de la Nation en 2009 – une récession sans précédent depuis l'après-guerre », *Insee Première* n° 1294, mai 2010.
- « Crise de l'eurozone : dettes, institutions et croissance », *La lettre du CEPII* n° 300, CEPII, juin 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

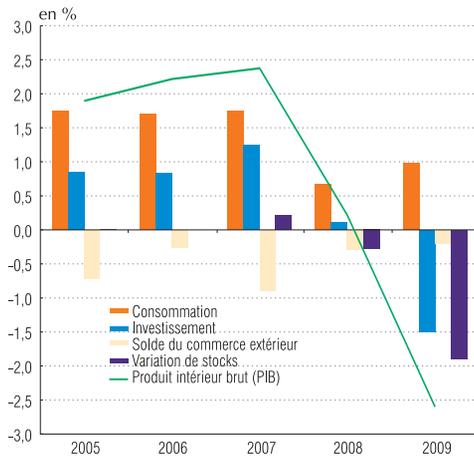
Contributions à la croissance du PIB

en %

	2007 (r)	2008 (r)	2009 (p)
Dépenses de consommation finale des ménages	1,4	0,3	0,4
Dépenses de conso. finale des adm. publiques	0,3	0,4	0,6
Formation brute de capital fixe	1,2	0,1	-1,5
Sociétés et entreprises indiv. non financières	0,9	0,3	-0,9
Sociétés et entreprises indiv. financières	0,0	0,1	-0,1
Administrations publiques	0,1	-0,1	0,0
Ménages hors entrepreneurs individuels	0,3	-0,2	-0,5
ISBLSM	0,0	0,0	0,0
Solde extérieur des biens et services	-0,9	-0,3	-0,2
Exportations	0,7	-0,1	-3,3
Importations	-1,6	-0,2	3,1
Variation de stocks	0,2	-0,3	-1,9
Produit intérieur brut	2,4	0,2	-2,6

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Contributions à la croissance du PIB en volume



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Partage de la valeur ajoutée à prix courants

en %

	1990	2000	2009
Rémunération des salariés	57,5	57,9	58,4
Salaires et traitements bruts	41,7	42,4	43,0
Cot. sociales à la charge des employeurs	15,9	15,5	15,4
Impôts sur la production	3,8	4,7	5,1
Subventions d'exploitation	-1,1	-1,1	-1,5
Excédent brut d'exploitation	30,2	30,7	31,1
Revenu mixte brut	9,6	7,8	6,9
Valeur ajoutée brute en Mds d'euros	924,1	1 290,7	1 721,7

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Évolution de la productivité horaire apparente du travail par branche

en %

	2005	2006 (r)	2007 (r)	2008 (p)
Agriculture, sylviculture, pêche	-4,5	3,4	1,9	8,3
Industrie	3,8	2,7	1,2	-1,0
Industries agricoles et alimentaires	2,9	0,0	0,0	-3,1
Industries des biens de consommation	7,1	9,0	1,8	2,2
Industrie automobile	-4,6	-3,3	0,1	-1,2
Industries des biens d'équipement	9,7	1,7	1,0	0,3
Industries des biens intermédiaires	3,3	1,8	1,4	-2,5
Énergie	-2,1	3,9	2,0	-1,8
Construction	-0,2	-1,5	-1,2	-3,3
Services principalement marchands	1,7	3,5	-0,7	-0,7
Commerce	1,0	4,1	1,2	-0,2
Transports	5,8	3,3	1,1	-1,7
Activités financières	2,3	6,3	0,9	-1,0
Activités immobilières	-3,3	2,3	-4,1	-0,3
Services aux entreprises	0,6	4,2	-1,0	0,6
Services aux particuliers	0,9	0,0	-2,6	-3,0
Services administrés	0,1	1,5	-1,0	0,4
Éducation, santé, action sociale	-0,6	0,0	-2,0	-0,3
Administration	1,4	4,3	0,9	1,7
Ensemble	1,4	2,7	-0,3	-0,4

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Taux de croissance du PIB en volume dans quelques pays du monde

en %

Pays	2007 (r)	2008 (r)	2009	Pays	2007 (r)	2008 (r)	2009
Allemagne	2,5	1,3	-4,9	Luxembourg	6,5	0,0	-3,4
Autriche	3,5	2,0	-3,5	Malte	3,8	1,7	-1,5
Belgique	2,9	1,0	-3,0	Pays-Bas	3,6	2,0	-4,0
Bulgarie	6,2	6,0	-5,0	Pologne	6,8	5,0	1,7
Chypre	5,1	3,6	-1,7	Portugal	2,4	0,0	-2,6
Danemark	1,7	-0,9	-4,9	République tchèque	6,1	2,5	-4,1
Espagne	3,6	0,9	-3,6	Roumanie	6,3	7,3	-7,1
Estonie	7,2	-3,6	-14,1	Royaume-Uni	2,6	0,5	-4,9
Finlande	4,9	1,2	-7,8	Slovaquie	10,6	6,2	-4,7
France	2,4	0,2	-2,6	Slovénie	6,8	3,5	-7,8
Grèce (p)	4,5	2,0	-2,0	Suède	3,3	-0,4	-5,1
Hongrie	1,0	0,6	-6,3	UE à 27 pays	2,9	0,7	-4,2
Irlande	6,0	-3,0	-7,1	États-Unis	2,1	0,4	-2,4
Italie	1,5	-1,3	-5,0	Japon	2,4	-1,2	-5,2
Lettonie	10,0	-4,2	-18,0	Suisse	3,6	1,8	-1,5
Lituanie	9,8	2,8	-14,8	Turquie	4,7	0,9	(p) -4,7

Source : Eurostat.

11.3 Production des branches

En 2009, la **valeur ajoutée** de l'ensemble des branches de l'économie s'est élevée à 1 722 milliards d'euros, soit une baisse de 1,6 % par rapport à 2008. Corrigé de l'évolution des prix, le recul s'est établi à - 2,5 % en volume (après + 0,5 % en 2008 et + 2,5 % en 2007). Il s'agit de la plus forte baisse enregistrée depuis l'après-guerre et elle a touché pratiquement toutes les **branches d'activité**.

La **production**, d'un montant de 3 415 milliards d'euros en 2009, a enregistré une baisse de 3,8 % en volume par rapport à 2008. Son recul est particulièrement marqué dans l'**industrie manufacturière**, plus exposée à la chute du commerce mondial : la production a chuté de plus de 12 % après un repli d'environ 2 % l'an passé. Au sein de l'industrie manufacturière, la branche automobile a été la plus touchée. Elle a reculé de 24 %, après une baisse d'environ 7 % en 2008. Malgré un poids relativement faible dans la valeur ajoutée totale (moins de 1 %), l'automobile a eu un rôle important dans la baisse de l'activité globale : d'abord directement avec la forte contraction de sa production, puis indirectement, par l'effet d'entraînement que la chute de régime de l'automobile a exercé sur d'autres branches. L'activité industrielle a rebondi dès le deuxième trimestre 2009, en particulier dans l'automobile avec l'octroi de primes à la casse. Elle a bénéficié aussi de la reprise des importations des pays émergents. Quoiqu'il en soit, la production manufacturière est

restée fin 2009 à un niveau largement inférieur à celui qui prévalait avant la crise.

La production dans l'industrie des biens intermédiaires a été également très affectée par la récession mondiale et a chuté de près de 15 %, après un recul d'environ 4 % en 2008. Dans les secteurs des biens de consommation et d'équipements, l'activité a elle aussi fléchi en 2009, mais de façon moins marquée.

L'activité dans les **services marchands** s'est également repliée (- 2,1 % en volume, après + 0,7 % en 2008) mais de façon plus limitée que dans l'industrie. Trois branches ont été principalement à l'origine de cette baisse : les branches de commerce et de transport ainsi que les services aux entreprises. À l'inverse, les services financiers ont légèrement rebondi en 2009 (+ 2,0 %), après une année 2008 difficile.

Enfin la construction a durement souffert pendant la crise, autant dans sa composante bâtiment que dans sa composante travaux publics. Le retournement date en fait de 2008 (- 0,7 %), mais le repli de la production s'est accru en 2009 (- 5,1 %). Plus progressive que dans l'industrie manufacturière, cette baisse s'est poursuivie jusqu'à la fin 2009. Le bâtiment a souffert de la chute de l'investissement en construction des ménages. Son recul a été toutefois atténué par le maintien en 2009 des dépenses d'investissement en construction des administrations publiques, soutenues par le plan de relance. ■

Définitions

Branche d'activité : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Taux d'utilisation des capacités de production : le taux d'utilisation des capacités de production (machines et équipements) est égal au ratio entre les capacités de production effectivement mobilisées pour la production et l'ensemble des capacités de production potentiellement disponibles à une date donnée.

Industrie manufacturière, production (au sens de la comptabilité nationale), services administrés ou non marchands, services marchands, taux d'investissement, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 2009 : l'activité des services marchands régresse », *Insee Première* n° 1302, juin 2010.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.
- « Après le rebond du 3^e trimestre, la production industrielle française stagne au 4^e trimestre 2009 », *Le 4 pages trimestriel de conjoncture industrielle*, Dgci, mars 2010.
- « La production industrielle en baisse de 1,7 % dans la zone euro », *communiqué de presse* n° 21, Eurostat, février 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Les collections nationales\Insee Références

Production par branche d'activité

	Production en milliards d'euros courants						Évolution en volume aux prix de l'année précédente en %			
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2009 (p)	2007 (r)	2008 (r)	2009 (p)
Agriculture, sylviculture, pêche	4,3	9,2	15,5	40,1	72,9	76,9	79,8	1,0	1,9	0,2
Industrie	14,8	40,1	91,9	322,2	602,6	820,1	844,7	1,6	-1,4	-9,9
Industries agricoles et alimentaires	4,1	8,2	15,8	48,5	97,3	112,2	125,4	1,2	-1,9	-1,1
Industries des biens de consommation	2,7	5,9	13,7	45,6	92,4	114,1	119,4	1,4	0,5	-3,6
Industrie automobile	0,5	2,0	5,3	21,1	49,7	85,8	68,8	5,3	-7,5	-23,8
Industries des biens d'équipement	1,7	6,4	17,4	56,6	110,2	159,6	174,6	2,9	3,1	-7,1
Industries des biens intermédiaires	4,6	13,6	31,2	101,4	189,9	254,7	234,1	1,1	-3,7	-15,3
Énergie	1,2	3,9	8,4	49,0	63,1	93,6	122,5	-0,8	0,0	-7,7
Construction	1,8	6,8	21,5	70,1	133,3	157,6	249,6	5,4	-0,7	-5,1
Services marchands	8,6	27,4	79,0	307,7	767,1	1 193,0	1 718,3	3,3	0,7	-2,1
Commerce	3,1	9,1	22,5	78,6	181,5	249,6	336,7	2,7	0,7	-2,9
Transports	1,4	3,9	9,5	34,7	71,3	117,5	157,0	3,9	-0,3	-5,9
Activités financières	0,5	2,0	7,3	32,6	94,4	129,1	191,0	6,6	-0,9	2,0
Activités immobilières	0,7	3,0	11,8	46,4	127,5	197,6	309,2	2,0	0,2	0,9
Services aux entreprises	1,7	5,7	19,4	83,9	212,4	369,9	537,4	3,5	1,8	-3,7
Services aux particuliers	1,2	3,6	8,5	31,5	80,0	129,4	187,1	2,3	0,5	-1,4
Services administrés	2,7	8,2	24,0	103,6	245,3	367,0	522,5	1,5	1,3	2,0
Éducation, santé, action sociale	1,4	4,3	13,1	57,8	140,6	217,5	324,5	1,8	1,5	1,5
Administration	1,4	3,9	10,9	45,8	104,7	149,6	198,0	1,1	1,0	2,9
Total	32,2	91,7	231,9	843,7	1 821,1	2 614,6	3 415,0	2,7	0,1	-3,8

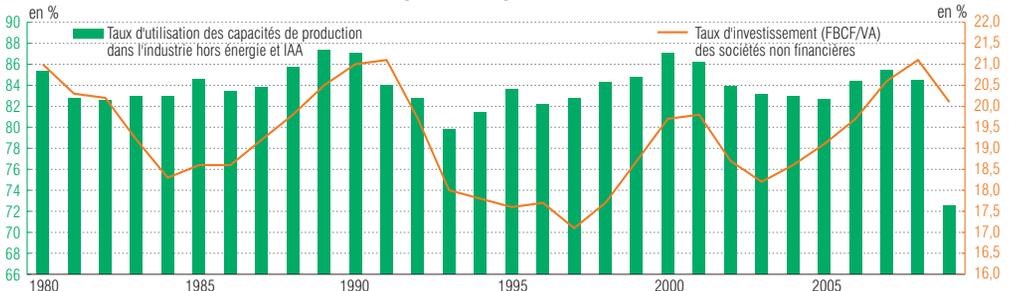
Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Valeur ajoutée par branche d'activité

	Valeur ajoutée en milliards d'euros courants						Évolution en volume, aux prix de l'année précédente en %			
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2009 (p)	2007 (r)	2008 (r)	2009 (p)
Agriculture, sylviculture, pêche	2,8	5,6	9,6	19,4	38,9	36,6	30,0	-1,0	2,8	3,4
Industrie	3,7	11,5	27,9	94,7	189,1	229,0	213,4	1,8	-2,0	-10,3
Industries agricoles et alimentaires	0,4	0,9	2,7	10,4	22,5	26,5	25,7	1,4	-3,2	-6,8
Industries des biens de consommation	0,8	2,2	5,1	16,2	30,9	36,2	33,5	1,5	-0,5	-4,7
Industrie automobile	0,1	0,4	1,3	5,1	10,9	16,0	11,2	-2,6	-6,8	-21,4
Industries des biens d'équipement	0,7	2,3	6,1	19,2	36,1	45,2	44,6	3,1	0,8	-9,8
Industries des biens intermédiaires	1,4	4,3	9,9	30,7	67,3	79,5	67,2	1,7	-3,6	-15,4
Énergie	0,3	1,3	2,9	13,1	21,5	25,6	31,2	3,0	-0,8	-4,0
Construction	0,7	2,8	9,2	31,4	61,2	66,6	111,0	4,2	0,1	-4,5
Services marchands	4,7	15,2	47,1	177,7	453,9	684,2	976,1	2,9	0,8	-2,1
Commerce	1,8	5,1	12,9	43,9	103,9	135,7	172,3	2,8	0,7	-3,1
Transports	0,7	2,1	5,3	18,7	38,4	52,8	78,5	3,7	0,2	-3,9
Activités financières	0,3	1,3	4,6	17,8	50,1	66,4	87,3	3,7	0,7	2,1
Activités immobilières	0,6	2,3	9,3	34,1	94,8	158,8	251,9	1,9	0,7	1,2
Services aux entreprises	0,8	3,0	11,0	48,6	125,9	202,7	286,2	3,6	1,1	-5,0
Services aux particuliers	0,4	1,4	3,9	14,7	40,9	67,9	99,8	2,7	0,8	-2,3
Services administrés	1,7	5,4	16,1	73,4	181,0	274,4	391,3	1,6	1,2	1,4
Éducation, santé, action sociale	1,0	3,3	9,8	43,9	111,5	169,4	251,4	1,6	1,3	0,8
Administration	0,7	2,1	6,3	29,5	69,5	104,9	139,9	1,5	1,0	2,4
Total	13,5	40,6	109,8	396,6	924,1	1 290,7	1 721,7	2,5	0,5	-2,5

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Taux d'investissement et d'utilisation des capacités de production



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

11.4 Prix à la consommation

L'évolution de l'**indice des prix à la consommation** est de + 0,9 % entre fin 2008 et fin 2009. C'est l'une des évolutions les plus faibles depuis la fin des années 90. En 2009, l'évolution en glissement annuel de l'indice des prix a même atteint des niveaux négatifs (- 0,7 % notamment en juillet). Il faut remonter à 1957 pour retrouver de telles évolutions. Ces fluctuations continuent d'être principalement le reflet de celles des prix des produits pétroliers, fortement liées à celles des cours du pétrole brut. Hormis ces mouvements annuels, l'**inflation** reste principalement portée par l'accroissement des prix des services. L'**inflation sous-jacente** progresse légèrement en 2009. Elle s'établit à + 1,8 % fin 2009 (+ 1,7 % fin 2008).

Les prix des services sont, en 2009 encore, l'un des moteurs de l'inflation. Ils augmentent de 1,9 %. Les plus fortes hausses de prix concernent des services liés au logement et, notamment, les services de distribution d'eau (+ 9,1 %) et d'enlèvement des ordures ménagères (+ 6,0 %), mais aussi les loyers des résidences de vacances (+ 7,7 %) et les prix des hébergements de vacances (+ 7,3 %). Par ailleurs, des changements tarifaires quant à la constitution des cartes nationales d'identité et des passeports sont à l'origine de l'accroissement des prix du poste « prestations administratives et privées diverses » (+ 7,1 %). L'année 2009 a également enregistré une forte augmentation du prix du tabac (+ 6,0 %).

Pour leur part, les prix des produits manufacturés sont en légère baisse (- 0,1 %). Les prix de nombreux biens durables continuent de décroître fortement comme les équipements audio-visuels, de photo et de cinéma, de téléphone et de télécopie ou encore les matériels de traitement de l'information. Cependant la poursuite de la hausse des cours des matières premières minérales reste visible sur les prix de l'horlogerie, de la bijouterie et de joaillerie (+ 6,4 %).

Les prix des produits alimentaires sont également en légère baisse (- 0,3 %), traduit notamment le recul des prix des légumes frais (- 5,4 %) et des produits laitiers (- 4,3 %). Enfin, alors qu'ils baissaient de 7,0 % fin 2008 (entraînant notamment une baisse du prix du gaz de ville : - 10,2 % fin 2009), les prix de l'énergie terminent l'année 2009 à + 1,1 %. Le glissement annuel des prix de l'énergie est passé par un minimum de - 18,3 % en juillet 2009 (- 27,4 % pour les prix des produits pétroliers, contre + 3,6 % fin 2009). En fin d'année 2009, les prix des gaz liquéfiés affichent une baisse de 8,9 % et ceux des carburants, une hausse de 4,5 %.

En France, l'inflation mesurée à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)** s'établit à + 1,0 % en glissement annuel en 2009 (+ 1,2 % en 2008). Pour l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, la hausse est de 1,5 % en 2009 (+ 2,2 % en 2008). ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac ». L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Comparaison des prix entre les DOM et la métropole en 2010 », *Insee Première* n° 1304, juillet 2010.
- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2008 et 2009 », *Informations rapides* n° 18, Insee, janvier 2010.
- « Indice des prix à la consommation – décembre 2009 », *Informations rapides* n° 12, Insee, janvier 2010.
- « Indices des prix à la consommation harmonisés – décembre 2009 », *Données en bref* n° 2 Économie et finances, Eurostat, janvier 2010.
- Indices et séries statistiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2009

en indice base 100 en 1998

Fonction de consommation	Pondération 2009 ¹	Évolution 2009/08		Fonction de consommation	Pondération 2009 ¹	Évolution 2009/08	
		Moyenne annuelle en % ²	Glissement déc. à déc. en % ³			Moyenne annuelle en % ²	Glissement déc. à déc. en % ³
Ensemble (y compris tabac)	10 000	0,1	0,9	Médecine non hospitalière	513	0,8	0,9
Ensemble (hors tabac)	9 828	0,1	0,8	Transport	1 632	-2,2	2,3
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 499	0,1	-0,5	Achats de véhicules	428	0,4	-0,1
Produits alimentaires	1 371	-0,1	-0,8	Utilisation de véhicules personnels	961	-4,5	3,7
Boissons non alcoolisées	128	1,6	1,9	Services de transport	243	2,9	0,8
Boissons alcoolisées et tabac	327	2,2	4,3	Communications	299	0,0	-0,2
Boissons alcoolisées	155	3,2	2,4	Loisirs et culture	920	-1,5	-1,2
Tabac	172	1,4	6,0	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	224	-11,7	-9,8
Habillement et chaussures	493	1,0	0,9	Autres biens durables (loisirs)	23	-1,7	-1,5
Habillement	396	1,0	0,8	Autres articles et équip. de loisirs	225	0,6	0,4
Chaussures y compris réparation	97	1,3	1,3	Services récréatifs et culturels	265	2,5	2,4
Logement, chauffage, éclairage	1 357	-0,1	1,4	Presse, livres et papeterie	152	3,1	2,7
Loyers d'habitation	628	2,1	2,2	Voyages touristiques tout compris	31	3,0	0,6
Entretien et réparation courante du log.	155	2,7	2,6	Éducation	24	3,6	4,0
Distribution d'eau et autres services	171	3,9	4,9	Hôtellerie, cafés, restaurants	678	1,6	0,5
Chauffage, éclairage	403	-5,8	-1,8	Restauration et cafés	549	1,3	-0,1
Meubles, équip. ménager, entretien maison	617	1,5	0,8	Services d'hébergement	129	2,6	3,1
Meubles, tapis, revêtements de sol	165	1,0	0,6	Autres biens et services	1 158	2,7	2,7
Articles de ménage en textile	44	0,4	-0,8	Soins personnels	298	1,5	1,1
Appareils ménagers	93	0,0	-1,0	Effets personnels (non définis ailleurs)	126	4,0	3,9
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	72	3,8	3,5	Protection sociale	335	3,6	2,5
Outillage pour la maison et le jardin	49	1,7	1,1	Assurances	219	0,9	2,9
Entretien courant de l'habitation	194	2,0	1,0	Services financiers	57	1,6	1,1
Santé	996	-0,5	-0,4	Autres services	123	5,9	6,1
Médicaments et produits pharmaceutiques	483	-1,8	-1,7				

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

2. Évolution de l'indice moyen annuel (moyenne des douze indices mensuels).

3. Évolution de l'indice de décembre 2009 par rapport à l'indice de décembre 2008.

Champ : ensemble des ménages.

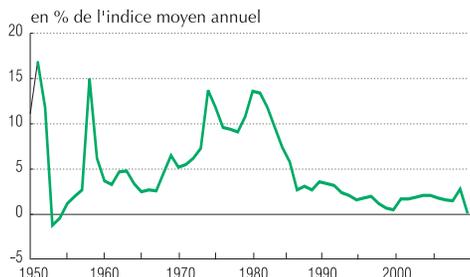
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix entre décembre 2008 et décembre 2009

Hausses	2008/09 en %	Baisses	2008/09 en %
Distribution d'eau	+ 9,1	Équipements audio-visuels	- 15,3
Loyers des résidences de vacances	+ 7,7	Équipements photo et cinéma, instruments d'optique	- 14,5
Hébergements de vacances	+ 7,3	Équipement de téléphone et de télécopie	- 12,8
Prestations administratives et privées diverses	+ 7,1	Gaz de ville	- 10,2
Horlogerie, bijouterie, joaillerie	+ 6,4	Matériels de traitement de l'information	- 9,1
Tabac	+ 6,0	Gaz liquéfiés	- 8,9
Enlèvement des ordures ménagères	+ 6,0	Pneumatiques	- 7,5
Journaux	+ 5,2	Légumes frais	- 5,4
Verrerie, faïence et porcelaine	+ 5,1	Transports routiers de voyageurs	- 5,4
Carburants	+ 4,5	Laits et crèmes	- 4,3

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation



Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés au sein de la zone euro et de l'UE

taux de variation annuel en décembre 2009 en %

Allemagne	0,8	Italie	1,1
Autriche	1,1	Luxembourg	2,5
Belgique	0,3	Malte	-0,4
Chypre	1,6	Pays-Bas	0,7
Espagne	0,9	Portugal	-0,1
Finlande	1,8	Slovaquie	0,0
France	1,0	Slovénie	2,1
Grèce	2,6	Zone euro	0,9
Irlande	-2,6	UE à 27 pays	1,5

Source : Eurostat.

12.1 Monnaie - Crédit

En 2009, le besoin de financement des **administrations publiques** se creuse fortement, alors que celui des **sociétés non financières** se réduit et que les ménages renforcent leur épargne financière. Les intermédiaires financiers se désendettent vis-à-vis de leurs homologues étrangers et de la Banque centrale tandis que la contribution des non-résidents au financement de l'économie nationale prend désormais principalement la forme d'achats de titres publics. Le recul de l'activité économique, le redressement de la courbe des taux et le rebond des marchés boursiers affectent de manière significative les comportements de placement et de financement des **agents non financiers**.

Les sociétés non financières recourent moins au crédit bancaire et sollicitent davantage les marchés de capitaux. Leur besoin de financement est en baisse et leur épargne diminue également. Ce fléchissement de leurs ressources est toutefois tempéré par la forte baisse des versements d'impôt sur les sociétés, liée notamment aux mesures d'allègement prises dans le cadre du plan de relance. Le rapport de la dette des sociétés non financières à leur valeur ajoutée atteint un niveau inégalé depuis au moins trois décennies. Ce taux de près de 126 % fin 2009 est toutefois encore modéré par rapport à celui observé dans certains autres grands pays de la zone euro.

Les ménages réduisent leurs placements en produits fiscalisés dont la rémunération est proche des taux du marché monétaire. Ils ren-

forcent leur épargne de précaution en privilégiant l'assurance-vie ainsi que les placements les plus liquides et moins risqués. Les ménages réduisent leurs avoirs placés en **dépôts à terme** alors que la formation de **dépôts à vue** se renforce. Leur taux d'endettement continue néanmoins d'augmenter en 2009, mais à un rythme nettement plus modéré qu'au cours des deux années précédentes. Fin 2009, le rapport de la dette des ménages à leur revenu disponible brut s'établit à un niveau inédit de 75,3 %, après 74,1 % fin 2008.

Quant aux administrations publiques, leur besoin de financement se creuse et alourdit leur dette. Cette dégradation est principalement imputable à l'État, dont le besoin de financement a plus que doublé et, dans une moindre mesure aux organismes de Sécurité sociale. Les administrations publiques couvrent leur besoin de financement en intensifiant leurs émissions nettes de titres de créances. Elles privilégient les émissions de titres de créances négociables, notamment sous forme de bons du Trésor. En revanche, les émissions nettes d'obligations restent proches de leur niveau de 2008.

L'**agrégat monétaire M3** de la zone euro a fortement ralenti en 2009, jusqu'à marquer une contraction d'une fin d'année à l'autre, phénomène inédit depuis la création de la monnaie unique. Il en a été de même pour la contribution française à M3, dont le repli a été plus précoce et plus accentué que celui de l'agrégat de la zone euro. ■

Définitions

Agents non financiers résidents : ensemble regroupant les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières et les administrations publiques.

Agrégats monétaires (M1, M2, M3) : recensent les moyens de paiements, détenus par les agents non financiers de la zone euro, qui sont directement utilisables dans les transactions et ceux de leurs placements financiers auprès des institutions financières. L'agrégat M1 est représentatif des moyens de paiements (dépôts à vue). M2 comprend, en plus de M1, les dépôts à court terme (comptes sur livrets). M3 inclut, outre M2, les instruments monétaires négociables (OPCVM monétaires et certificats de dépôts en France).

Dépôt à terme : dépôt de fonds sur une durée et avec un taux d'intérêt déterminés à l'avance.

Dépôt à vue : dépôt de fonds dont la disponibilité est immédiate. Il peut être rémunéré. Un compte courant est un dépôt à vue.

Administrations publiques, sociétés non financières : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- *Bulletin de la Banque de France*, n° 181, septembre 2010.
- « Zone euro – principaux indicateurs économiques et financiers », Banque de France, septembre 2010.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Endettement des agents non financiers en 2009

en milliards d'euros

	Encours brut	09/08 en %
Endettement des agents non financiers	3 794,7	6,6
Ménages et assimilés ¹	1 006,6	3,8
Sociétés non financières	1 225,5	3,2
Administrations publiques	1 562,6	11,4
Crédits obtenus auprès des IF résidentes²	1 991,1	2,5
Ménages et assimilés ¹	1 006,6	3,8
Sociétés non financières	796,2	-0,9
Administrations publiques	188,3	11,1
Crédits obtenus auprès des IF non résidentes	75,5	-6,9
Dépôts au passif du Trésor³	20,3	-13,0
Financements de marché	1 707,8	12,8
Sociétés non financières	360,8	15,8
Titres de créances négociables	246,5	20,9
Obligations	114,3	8,0
Administrations publiques	1 347,1	12,0
Titres de créances négociables	486,3	25,4
Obligations	860,8	5,6

1. Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. IF (Institutions financières) : institutions financières monétaires et autres intermédiaires financiers (CNA, CNT, comité interprofessionnel du logement, OPCVM non monétaires, fonds communs de créances).

3. Dépôts auprès du Trésor pour toutes les contreparties autres que les administrations publiques.

Source : Banque de France.

Principaux indicateurs monétaires et financiers en France et dans la zone euro

taux de croissance de déc. à déc. en %

	2006	2007	2008 (r)	2009
M1				
Zone euro ¹	7,6	4,0	3,4	12,4
France (contribution)	7,4	6,0	0,1	6,6
M2				
Zone euro ¹	9,4	10,2	8,3	1,6
France (contribution)	8,4	13,9	8,1	0,0
M3				
Zone euro ¹	9,9	11,6	7,6	-0,3
France (contribution)	10,7	15,7	5,3	-4,1
Crédits au secteur privé				
Zone euro ¹	10,8	11,2	5,7	-0,2
France ²	12,7	14,9	7,0	-0,6

1. Données corrigées des effets saisonniers et calendaires.

2. Crédits consentis par les institutions financières monétaires (IFM) résidant en France aux résidents de la zone euro hors IFM et hors administration centrale.

Source : Banque de France.

Dépôts et dépôts à terme

encours fin de période en milliards d'euros

	2007	2008	2009
Dépôts à vue	500,4	481,4	513,7
dont : ménages	246,8	243,7	263,0
sociétés non financières	159,7	154,5	167,0
Comptes sur livret	437,6	486,0	501,1
dont : livret A et bleus	140,8	164,4	183,4
livrets soumis à l'impôt	128,0	145,4	146,5
Dépôts à terme de 2 ans ou moins	127,8	185,3	131,3
Dépôts à terme de plus de 2 ans	277,2	260,9	362,4
dont ménages	245,2	223,2	241,4
dont PEL	190,4	168,7	173,8

Source : Banque de France.

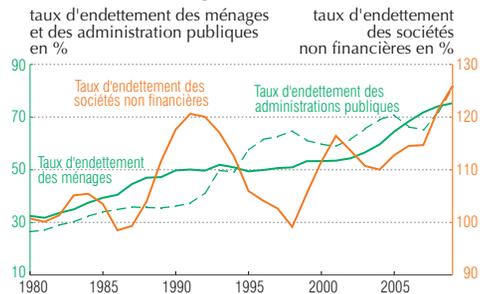
Crédits des établissements de crédit implantés en France à des résidents français

encours fin de période en milliards d'euros

	2007	2008	2009
Crédits des institutions financières monétaires			
Secteur privé	1 732,4	1 839,8	1 827,5
Administrations publiques	168,5	173,8	196,1
Total	1 900,9	2 013,5	2 023,6
Évolution en %	13,5	5,9	0,5
Crédits aux sociétés non financières			
Investissement	279,5	312,6	323,9
Trésorerie	199,1	216,2	184,5
Autres objets	234,7	252,9	260,9
Total	713,3	781,6	769,3
Évolution en %	13,7	9,5	-1,2
Crédits aux ménages			
Habitat	652,9	710,0	737,6
Trésorerie	141,2	145,5	152,9
Autres objets	83,0	84,7	84,2
Total	877,1	940,1	974,7
Évolution en %	11,0	7,3	4,0

Source : Banque de France.

Ratios de dette des agents non financiers



Note : le taux d'endettement des ménages est calculé en % du revenu disponible brut, celui des administrations publiques en % du PIB et celui des sociétés non financières en % de la valeur ajoutée.

Champ : données au 31 décembre.

Source : Banque de France.

Taux d'intérêt à court et à long terme par pays

taux moyen annuel en %

	1999	2008	2009
France			
Court terme	2,93	4,61	1,19
Long terme	4,62	4,24	3,65
Zone euro			
Court terme	2,93	4,61	1,19
Long terme	4,66	4,36	4,03
Royaume-Uni			
Court terme	5,46	5,48	1,14
Long terme	5,06	4,50	3,60
États-Unis			
Court terme	5,37	3,21	0,95
Long terme	5,73	3,69	3,27
Japon			
Court terme	0,24	1,09	0,56
Long terme	1,75	1,49	1,35

Note : les taux interbancaires à trois mois (taux à court terme) sont identiques pour les pays de la zone euro. Les taux à long terme sont les taux se référant au rendement des obligations d'État.

Sources : Banque centrale européenne ; Banque de France.

12.2 Épargne - Patrimoine

Fin 2009, le **patrimoine national** atteint 12 115 milliards d'euros, soit l'équivalent de 7,4 années de **produit intérieur net (PIN)**. Il correspond presque exclusivement aux actifs non financiers, les montants des actifs et des passifs financiers détenus par les résidents étant en effet quasiment équilibrés. L'ensemble des terrains représente 40 % du patrimoine national, les logements 31 %, les autres bâtiments et ouvrages de travaux publics 16 %. Pour le reste, ce patrimoine est essentiellement composé des machines et équipements ainsi que des stocks et des actifs incorporels (brevets, fonds de commerce, logiciels, etc.).

Les actifs se répartissent de manière différenciée entre les agents économiques. Les ménages possèdent 83 % des logements. Les sociétés non financières détiennent 83 % des machines et équipements, et elles possèdent les autres bâtiments et ouvrages de travaux publics à parité avec les **administrations publiques**.

En 2009, la valeur du patrimoine national diminue pour la deuxième année consécutive, mais sa baisse est moins marquée qu'en 2008. En 2009, le recul de la valeur des biens immobiliers s'accroît sous l'effet essentiellement de la baisse des prix. En revanche, le patrimoine financier net se redresse.

Fin 2009, les ménages (y compris les institutions sans but lucratif au service des ménages) détiennent 77 % du patrimoine national. Leur patrimoine augmente très légèrement, le redressement de sa composante financière l'emportant de peu sur la baisse de

sa composante non financière. Les actifs non financiers des ménages constituent près des trois quarts de leur patrimoine. En net repli en 2008, le patrimoine financier net des ménages se redresse sensiblement en 2009, progression alimentée pour une moitié par les flux de placements et pour l'autre par la hausse des cours. Au total, les encours d'actions et de titres d'**OPCVM** détenus par les ménages progressent de 12,4 % tandis que leurs placements d'assurance-vie augmentent de 9,1 %. Leurs avoirs en numéraire et en dépôts augmentent modérément, résultant de la forte baisse de leur rémunération. Le passif financier des ménages prend essentiellement la forme de crédits à long terme finançant leurs acquisitions de logements. Le **taux d'épargne** des ménages augmente de 0,8 point à 16,2 %, sans doute pour des motifs de précaution. Leur taux d'épargne financière progresse plus fortement encore, de 4,8 à 6,8 %, sous l'effet de la chute de leurs investissements immobiliers.

Comme en 2008, le patrimoine net des administrations publiques diminue fortement (-27 %) en raison de l'augmentation de la dette publique et de la baisse du prix des terrains.

En 2008, 58 % des salariés du secteur marchand non agricole, soit 9,3 millions de salariés, ont eu accès à au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou d'**épargne salariale**. La participation reste le dispositif qui a généré les flux les plus importants avec 7,9 milliards d'euros distribués. ■

Définitions

Épargne salariale : ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises.

Patrimoine national : se comprend comme le patrimoine des résidents sur le territoire national. Il repose sur la propriété d'actifs économiques susceptibles de faire l'objet de transactions. Il ne comprend pas les monuments historiques, par exemple.

Taux d'épargne : rapport entre l'épargne des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

Administrations publiques, épargne des ménages, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), plan d'épargne entreprise (PEE), produit intérieur net (PIN), taux d'épargne financière, taux d'investissement en logement, taux d'investissement des entreprises individuelles : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Participation, intéressement et épargne salariale en 2008 : une baisse de près de 7 % des montants distribués », *Analyses* n° 071, Dares, octobre 2010.
- *Bulletin de la Banque de France*, n° 181, septembre 2010.
- « Le patrimoine économique national en 2009 – deuxième année consécutive de repli », *Insee Première* n° 1305, juillet 2010.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Patrimoine national des secteurs institutionnels fin 2009

en milliards d'euros

	Ménages y c. ISBLSM	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Économie nationale
Actifs non financiers	6 768	3 748	247	1 385	12 147
<i>dont : logements</i>	3 143	547	51	53	3 794
<i>autres bâtiments et génie civil</i>	185	889	69	784	1 928
<i>machines et équipements</i>	48	506	15	41	610
<i>terrains</i>	3 178	1 081	91	478	4 827
Actifs financiers	3 832	4 946	10 948	873	20 599
<i>dont : numéraire et dépôts</i>	1 115	315	2 680	108	4 218
<i>titres hors actions</i>	63	132	3 031	57	3 283
<i>crédits</i>	24	839	2 527	60	3 450
<i>actions et titres d'OPCVM</i>	915	2 687	2 223	407	6 232
<i>provisions techniques d'assurance</i>	1 485	20	1	1	1 506
Passifs financiers	1 325	6 885	10 581	1 842	20 631
<i>dont : numéraire et dépôts</i>	0	0	4 608	71	4 679
<i>titres hors actions</i>	1	398	1 706	1 352	3 458
<i>crédits</i>	1 023	1 675	334	230	3 261
<i>actions et titres d'OPCVM</i>	7	3 935	1 972	0	5 914
<i>provisions techniques d'assurance</i>	0	0	1 510	0	1 510
Patrimoine financier net	2 507	- 1 939	367	- 968	- 33
Patrimoine (ou valeur nette)	9 275	1 809	614	417	12 115

Sources : Insee, comptes nationaux - base 2000 ; Banque de France.

Les dispositifs d'épargne salariale

	2000	2005	2008
Participation			
Montant brut distribué ¹	4 927	6 989	7 934
Nombre de bénéficiaires ²	4 254	4 848	5 472
Montant moyen en euros	1 158	1 442	1 450
Intéressement			
Montant brut distribué ¹	3 799	5 708	6 470
Nombre de bénéficiaires ²	3 283	4 119	4 341
Montant moyen en euros	1 157	1 386	1 490
Plan d'épargne entreprise (PEE)			
Montant brut distribué ¹	974	1 302	1 616
Nombre de bénéficiaires ²	2 024	2 418	2 468
Montant moyen en euros	481	539	655

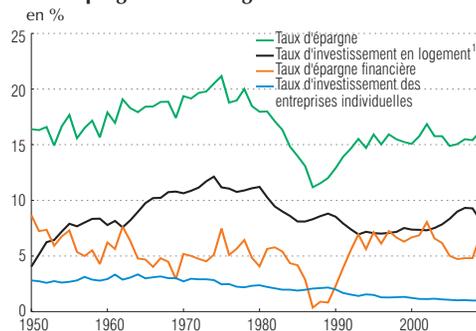
1. En millions d'euros.

2. En milliers.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole, hors intérim et secteur domestique, France métropolitaine.

Source : Dares, enquêtes Acemo-Pipa.

Taux d'épargne des ménages



1. Rapport de la formation brute de capital fixe des ménages (hors entrepreneurs individuels) au revenu disponible brut.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Évolution du patrimoine des ménages

en %

	1997/2007	07/08	08/09
moyenne par an			
Actifs non financiers	11,3	- 1,4	- 3,0
Actifs financiers ¹	6,7	- 5,4	8,2
Passifs financiers ¹	8,4	5,1	5,3
Patrimoine financier net	5,9	- 10,4	9,8
Patrimoine (ou valeur nette)	9,6	- 3,8	0,2

Champ : y compris entrepreneurs individuels et ISBLSM.

1. Hors produits dérivés.

Source : Insee ; Banque de France, comptes nationaux - base 2000.

Actifs financiers des ménages dans l'UE en 2009

	Stocks		dont en %		
	en Mds d'euros	en % du PIB	Monnaies et dépôts	Actions et autres titres	Provisions d'assurances
Allemagne	4 672	194	38	27	34
Autriche	474	173	48	31	19
Belgique	898	266	31	43	24
Bulgarie ¹	31	90	39	43	5
Danemark	526	236	21	28	49
Espagne	1 755	167	47	34	15
Estonie	19	136	21	65	7
Finlande	216	126	36	42	19
France	3 823	200	29	25	39
Grèce	287	121	72	19	4
Hongrie	101	105	38	39	20
Italie ¹	3 299	210	32	50	17
Lettonie ¹	11	49	47	27	9
Lituanie	22	81	39	45	7
Pays-Bas	1 623	284	24	15	60
Pologne	249	76	47	23	27
Portugal	392	233	37	33	18
Roumanie ¹	73	57	38	50	2
Slovaquie	38	60	63	8	21
Slovénie	40	114	52	30	10
Suède	561	179	20	40	39

1. Données 2008.

Source : Eurostat.

12.3 Bourse - Marchés financiers

En 2009, le total des émissions nettes de **titres de créance** et de **titres de capital** des résidents français s'établit à 312,6 milliards d'euros et diminue de 10,4 % par rapport à 2008. Les émissions nettes d'actions, réalisées essentiellement par les sociétés non financières, augmentent de 40 %. En revanche, les émissions nettes de titres de créance chutent de 26 %. Prépondérantes les années précédentes, les émissions nettes de titres de créance des institutions financières se réduisent très fortement. Si l'on excepte celles de la **société de financement de l'économie française (SFEF)**, elles sont fortement négatives sur l'année du fait des importants remboursements nets auxquels les banques procèdent sur leurs titres à court terme et de la sensible diminution de leurs émissions nettes de titres à long terme. Confrontées à l'alourdissement de leur besoin de financement, les administrations publiques accroissent sensiblement leurs émissions nettes de titres de créance (+ 32,5 %).

Dans un contexte marqué par une forte contraction de leur activité et alors même que les conditions d'offre de crédit deviennent un peu moins restrictives sur la seconde partie de l'année, les sociétés non financières ont moins recours aux emprunts bancaires, notamment sous forme de concours de trésorerie, et procèdent à des remboursements nets sur leurs émissions de titres de créance à court terme. Les grandes entreprises tirent toutefois parti de la normalisation progressive

des marchés de capitaux pour émettre davantage de titres de créance à moyen et long termes. Au total, le montant des émissions nettes de titres de créance des sociétés non financières atteint son plus haut niveau depuis 2001, près de 51 milliards d'euros.

Les émissions brutes de titres de créance et de titres de capital des résidents français diminuent pour leur part de 12,1 % en 2009. Le recul est sensible pour le secteur des institutions financières, notamment en ce qui concerne les certificats de dépôt émis par les banques, le plus souvent sur des durées inférieures à 3 mois, qui constituent près de 80 % du total des émissions brutes de titres de créance. De leur côté, les émissions brutes d'actions augmentent fortement et s'élèvent à 116,2 milliards d'euros. Ce gonflement est dû pour un tiers aux actions cotées et pour le reste aux actions non cotées.

Fin août 2010, les plus grandes **capitalisations boursières** en action française Euronext Paris sont en baisse. Total reste la société ayant la plus forte capitalisation (86,6 milliards d'euros) malgré un repli de 18 % depuis janvier 2010. EDF enregistre une baisse de sa capitalisation boursière de près d'un quart en huit mois. Cette dernière est alors plus faible que celles de Sanofi-Aventis et de BNP Paribas. Quant à la société Hermès, sa capitalisation boursière progresse de plus de 53 % et dépasse les 15 milliards d'euros. ■

Définitions

Titre de capital : titre émis par une société par actions représentant un droit sur la propriété de l'entreprise et permettant normalement à leur porteur de participer à la distribution des bénéfices et de l'actif net en cas de liquidation et aux décisions stratégiques (droits de vote). Ils comprennent les actions cotées et les actions non cotées.

Titre de créance : titre émis par une entreprise ou une administration publique donnant à leur porteur le droit de percevoir un revenu monétaire (sous forme de coupons, intérêts) dont le montant est fixé contractuellement. Cela comprend les bons du Trésor, les titres de créances négociables émis sur le marché français (billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables), le *commercial paper* et les *Euro medium term notes* (EMTN) émis à l'étranger et les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT).

Capitalisation boursière, euro medium term note (EMTN), indices boursiers, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), société de financement de l'économie française (SFEF), valeur mobilière : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.
- « Rapport annuel 2009 », Autorité des marchés financiers, juin 2010.
- « Les comptes de la Nation 2009 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 180, juin 2010.
- « Les comptes des administrations publiques en 2009 », *Insee Première* n° 1293, mai 2010.
- « Rapport annuel et statistiques 2009 », World federation of exchanges, mai 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Émissions de titres des agents résidents

en milliards d'euros

	2009	09/08 en %
Émissions brutes de titres de capital et de titres de créances	7 748,3	- 12,1
Titres de créance (y c. intérêts courus non échus)	7 632,1	- 12,6
<i>par les Sociétés Non Financières</i>	391,2	- 42,0
<i>par les Institutions Financières</i>	6 315,8	- 14,0
<i>par les Administrations Publiques</i>	909,5	32,4
<i>Obligations assimilables du Trésor (OAT)</i>	102,8	32,7
Actions - émissions contre apport en espèces	116,2	41,9
Actions cotées - émissions contre apport en espèces	37,2	33,8
<i>par les Sociétés Non Financières</i>	21,4	100,0
<i>par les Institutions Financières</i>	13,3	- 19,4
Actions non cotées (hors autres participations)	79,0	46,0
Émissions nettes de titres de capital et de titres de créances	312,6	- 10,4
Titres de créance (y c. intérêts courus non échus) ¹	197,8	- 26,0
<i>par les Sociétés Non Financières</i>	50,8	100,8
<i>par les Institutions Financières</i>	3,7	- 97,0
<i>par les Administrations Publiques</i>	145,4	32,5
<i>Obligations assimilables du Trésor (OAT)</i>	38,1	2,0
Actions - émissions contre apport en espèces	114,8	40,0
Actions cotées - émissions contre apport en espèces	37,2	33,4
<i>par les Sociétés Non Financières</i>	21,4	99,5
<i>par les Institutions Financières</i>	13,3	- 19,6
Actions non cotées (hors autres participations)	77,6	48,3

1. Les émissions nettes de certains agents peuvent être négatives du fait des remboursements.

Source : Banque de France.

Les 25 plus fortes capitalisations boursières en actions françaises d'Euronext Paris

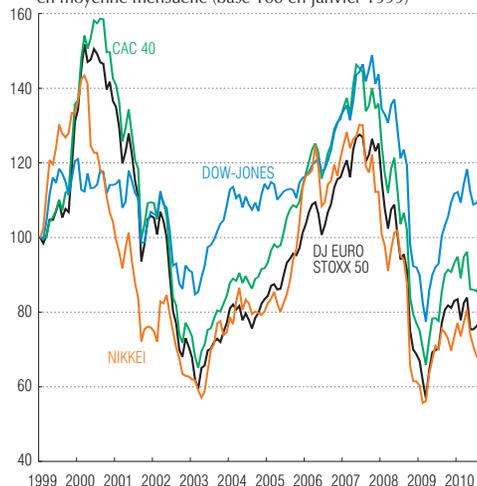
Rang	Nom des valeurs	Capitalisation au 31 août 2010 en milliards d'euros	Évolution sur 8 mois ¹ en %
1	Total	86,6	- 18,0
2	Sanofi-Aventis	59,3	- 18,1
3	BNP Paribas	59,2	- 10,6
4	EDF	58,1	- 24,4
5	GDF Suez	55,0	- 19,7
6	Schlumberger	52,2	- 7,5
7	L'Oréal	47,0	0,8
8	LVMH	44,9	17,0
9	France Télécom	42,5	- 8,0
10	Société Générale	30,0	- 17,2
11	Axa	28,1	- 25,8
12	Danone	27,5	- 0,8
13	Carrefour	25,3	6,8
14	Crédit Agricole	23,9	- 16,7
15	Air Liquide	23,2	5,8
16	Vivendi	22,8	- 10,9
17	Schneider Electric	22,6	5,5
18	Vinci	19,0	- 7,3
19	Pernod-Ricard	16,3	3,1
20	Saint-Gobain	15,4	- 21,1
21	Hermès	15,1	53,3
22	Christian Dior	14,5	11,2
23	EADS	14,2	23,3
24	Unibail-Rodamco	13,6	- 3,0
25	PPR	13,0	22,0

1. Évolution du 1^{er} janvier au 31 août 2010.

Source : Euronext Paris.

Indices boursiers

en moyenne mensuelle (base 100 en janvier 1999)



Source : Euronext Paris.

Capitalisation boursière des principales places financières dans le monde

en fin d'année en milliards de dollars

	2008 (r)	2009	09/08 en %
Nyse Euronext (US)	9 208,9	11 837,8	28,5
Nasdaq OMX	2 249,0	3 239,5	44,0
TSX Group	1 033,4	1 676,8	62,3
BM&FBOVESPA	592,0	1 337,2	125,9
Autres marchés	533,2	842,1	57,9
Amérique	13 616,5	18 933,4	39,0
Tokyo SE Group	3 115,8	3 306,1	6,1
Shanghai SE	1 425,4	2 704,8	89,8
Hong-Kong Exchanges	1 328,8	2 305,1	73,5
Bombay SE	647,2	1 306,5	101,9
Australian SE	683,9	1 261,9	84,5
National Stock Exchange of India	600,3	1 224,8	104,0
Shenzhen SE	353,4	868,4	145,7
Korea Exchange	470,8	834,6	77,3
Autres marchés	586,2	813,1	38,7
Asie - Pacifique	9 211,7	14 625,3	58,8
Nyse Euronext (Europe)	2 101,7	2 869,4	36,5
London SE	1 868,2	2 796,4	49,7
BME Spanish Exchanges	948,4	1 434,5	51,3
Deutsche Börse	1 110,6	1 292,4	16,4
SIX Swiss Exchange	880,3	1 064,7	20,9
Nasdaq OMX Nordic Exchange	563,1	817,2	45,1
Johannesburg SE	482,7	799,0	65,5
Moscow Interbank CE	337,1	736,3	118,4
Autres marchés	1 730,9	2 413,9	39,5
Europe - Afrique - Moyen-Orient	10 022,9	14 223,9	41,9
Total des marchés mondiaux	32 851,2	47 782,6	45,5

Source : World Federation of Exchanges.

13.1 Budget de l'État

En 2009, le **déficit public au sens de Maastricht** s'élève à 143,8 milliards d'euros, soit 7,5 % du PIB. Au cours de cette année marquée par la récession, il augmente de 79,1 milliards d'euros, sous l'effet de la forte baisse des recettes publiques et de la progression maintenue des dépenses publiques.

Le **besoin de financement des administrations publiques** centrales se creuse, puisqu'il a plus que doublé en un an (de - 54,4 à - 114,8 milliards d'euros). Cette dégradation est imputable à une chute des recettes et une accélération des dépenses. Le besoin de financement des administrations publiques locales s'améliore, passant de - 8,7 milliards en 2008 à - 5,6 milliards d'euros : les dépenses ralentissent et les recettes accélèrent. Après une année 2008 de quasi-équilibre des comptes, le besoin de financement des administrations de sécurité sociale s'accroît nettement en 2009 pour atteindre 24,0 milliards d'euros. Fortement grevées par la crise économique, les recettes ont stagné pour la première fois depuis l'après-guerre, alors que les dépenses ont été très dynamiques en raison notamment de la dégradation de la situation sur le marché du travail.

La **dette publique au sens de Maastricht** atteint 78,1 % du PIB fin 2009, soit une progression de 10,6 points. La **dette publique nette** progresse également, mais un peu moins rapidement (9,5 points). La contribu-

tion de l'État à la dette publique a progressé de 126,4 milliards d'euros, variation plus importante que son déficit, en raison surtout des prêts accordés au secteur automobile et de la comptabilisation en droits constatés des dépenses militaires. Celle des administrations publiques locales (+ 8,7 milliards) est surtout constituée de crédits à long terme. Celle des administrations de sécurité sociale augmente de 18,9 milliards d'euros. L'endettement du régime général, du régime agricole et des hôpitaux continue d'augmenter, sous l'effet du creusement de leurs déficits. Celui de l'assurance-chômage augmente après une diminution les années passées.

Le déficit public et la dette publique se sont accrus en 2009 par rapport à 2008, tant dans la **zone euro** que dans l'Union européenne à 27, tandis que le PIB a diminué. Le ratio du déficit public par rapport au PIB a augmenté dans l'Union européenne passant de 2,3 % à 6,8 % ; celui de la dette publique a crû de 61,8 % à 74,0 % fin 2009. Aucun État membre n'a enregistré un excédent public en 2009. Les déficits publics les plus élevés par rapport au PIB sont ceux de la Grèce et de l'Irlande. Les niveaux les plus bas de dette publique par rapport au PIB ont été relevés en Estonie, au Luxembourg et en Bulgarie. Douze États membres ont affiché un ratio de dette publique supérieur à 60 % du PIB parmi lesquels la France. La Grèce et l'Italie, quant à elles, dépassent les 110 %. ■

Définitions

Déficit public notifié : déficit public correspondant au besoin de financement des administrations publiques (secteur institutionnel S13 de la comptabilité nationale) auquel est ajouté le solde des gains et des pertes des opérations sur *swaps* (produits dérivés). Le besoin de financement est le solde du compte de capital : il intègre non seulement les dépenses courantes de fonctionnement et les opérations de redistribution mais aussi les dépenses en capital, l'investissement (FBCF) ainsi que les transferts en capital et les impôts en capital. Le déficit public est notifié à la Commission européenne deux fois par an (fin mars et fin septembre).

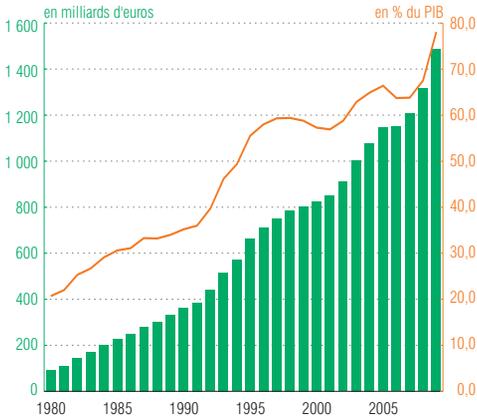
Administrations publiques, capacité et besoin de financement, dette publique nette, dette publique notifiée (ou dette publique au sens de Maastricht), organismes divers d'administration centrale (Odac), Traité de Maastricht, zone euro : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Déficit public de la zone euro et de l'UE27 respectivement de 6,3 % et 6,8 % du PIB », *communiqué de presse* n° 170, Eurostat, novembre 2010.
- « Les comptes des administrations publiques en 2009 », *Insee Première* n° 1293, mai 2010.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.
- « Projet de loi de finances pour 2011 – chiffres clés », ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, septembre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Dettes publiques au sens de Maastricht



Champ : dette au 31 décembre, au sens du règlement 3605 de la Commission Européenne.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Variation de la dette au sens de Maastricht

en milliards d'euros

	2008	2009
Déficit des administrations publiques¹	64,7	143,8
Acquisitions d'actifs nettes des cessions	41,9	36,0
Numéraires et dépôts	15,9	17,1
Titres hors actions	14,5	-9,5
Crédits	-0,2	8,1
Actions et autres participations	4,6	7,6
Créances commerciales et décalages comptables	7,2	12,6
Variation du passif financier²		
Intérêts courus non échus	-2,4	1,1
Créances commerciales et décalages comptables	3,2	4,3
Changements de volume		
Changement de classement ³	0,3	0,1
Valorisation de la dette en devises	0,1	-0,6
Variation de la dette	106,2	173,9

1. Au sens du traité de Maastricht, hors flux de swap.

2. Hors dette de Maastricht.

3. Y compris autres changements de volumes.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Dettes publiques notifiées

	2008 (r)		2009	
	en milliards d'euros	en % du PIB	en milliards d'euros	en % du PIB
État	1 036,2	53,2	1 162,6	61,0
ODAC	95,5	4,9	115,3	6,0
Administrations locales	148,1	7,6	156,8	8,2
Administrations de sécurité sociale	35,4	1,8	54,3	2,8
Total des administrations publiques	1 315,1	67,5	1 489,0	78,1

Champ : dette publique au sens du traité de Maastricht, au 31 décembre.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Principaux ratios de finances publiques

en % du PIB

	2006	2007	2008 (r)	2009
Déficit public notifié ¹	-2,3	-2,7	-3,3	-7,5
Dette publique notifiée ¹	63,7	63,8	67,5	78,1
Dette publique nette ²	59,4	59,1	61,6	71,1
Recettes publiques	50,4	49,6	49,5	48,4
Dépenses publiques	52,7	52,3	52,8	56,0
Prélèvements obligatoires	43,9	43,2	42,9	41,6

1. Au sens du traité de Maastricht.

2. Dette publique notifiée diminuée de certains éléments d'actif.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

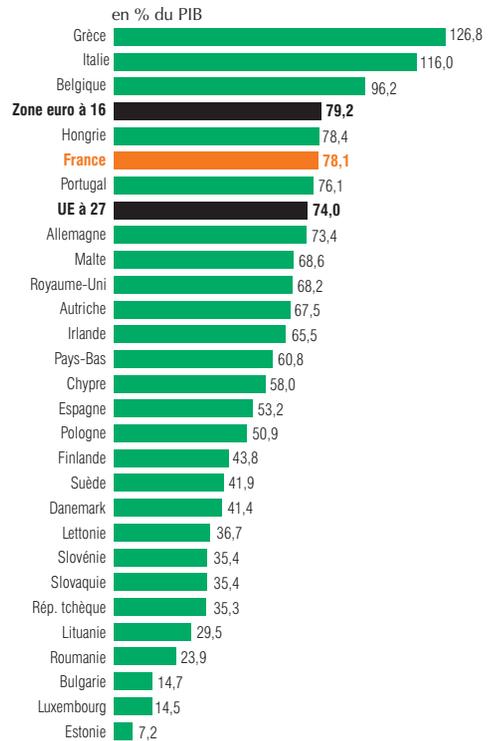
en milliards d'euros

	2006	2007 (r)	2008 (r)	2009
État	-48,3	-39,7	-55,5	-117,6
ODAC	10,5	-4,2	0,1	2,8
Administrations publiques locales	-3,1	-7,6	-8,7	-5,6
Administrations de sécurité sociale	-1,0	-0,2	-0,9	-24,0
Total des adm. publiques	-41,9	-51,8	-65,0	-144,4
Déficit public notifié¹	-41,1	-51,4	-64,7	-143,8

1. Au sens du traité de Maastricht.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Dettes publiques au sein de l'UE en 2009



Champ : dette au sens du traité de Maastricht.

Source : Eurostat.

13.2 Prélèvements obligatoires

En 2009, le taux de **prélèvements obligatoires** des **administrations publiques** s'établit à 41,6 %, soit un recul historique de 1,3 point. La crise économique pèse fortement sur les prélèvements obligatoires de l'État, avec notamment une forte contraction des recettes d'impôt sur les sociétés. Les recettes des autres administrations publiques stagnent.

Le recul du taux de prélèvements obligatoires s'explique par le recul spontané des recettes fiscales et sociales, du fait de la récession, ainsi que par des allègements supplémentaires de la charge fiscale décidés très majoritairement dans le cadre du plan de relance. Ainsi, les mesures de trésorerie prises en faveur des entreprises ont diminué les recettes de l'impôt sur les sociétés de 9 milliards d'euros : ces mesures visaient à restituer de façon accélérée les créances liées au crédit impôt recherche et les créances de report en arrière des déficits. De plus, les entreprises ont eu davantage recours aux remboursements de la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** en raison des tensions apparues sur leur trésorerie et de la décision prise, dans le cadre du plan de relance, de raccourcir les délais de remboursement de la TVA à un mois au lieu de trois auparavant.

Les ménages modestes ont bénéficié de la suppression, au titre de l'**impôt sur le revenu** dû en 2009, des deux tiers provisionnels pour un milliard d'euros. Par ailleurs, l'instauration du taux réduit de TVA dans les métiers de la restauration, entrée en vigueur le 1^{er} juillet,

a diminué les recettes de 1,5 milliard d'euros. Enfin, la montée en charge des mesures de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) a réduit les recettes de plus de deux milliards d'euros.

Par ailleurs, même en l'absence de mesures fiscales et sociales nouvelles, les prélèvements obligatoires auraient baissé de 3,2 %, un recul nettement plus important que celui du PIB en valeur (- 2,1 %).

Au cours des dernières décennies, la répartition des prélèvements obligatoires entre administrations publiques a sensiblement évolué. La part de l'État dans les prélèvements obligatoires a eu tendance à reculer, alors que la part des organismes de sécurité sociale et des administrations locales a progressé. La part des organismes de sécurité sociale a augmenté, reflétant l'augmentation des dépenses consacrées aux risques vieillesse et santé ; la croissance de celle des administrations locales correspond aux transferts successifs des compétences qui leur ont été accordées.

Par rapport au reste du monde, la pression fiscale reste généralement élevée dans l'Union européenne à 27, dépassant de plus d'un tiers celle enregistrée aux États-Unis et au Japon. La charge fiscale dans l'Union européenne à 27 diminue en 2008 et atteint 39,3 % du PIB. Elle est inférieure à 30 % en Roumanie, Slovaquie et Lettonie mais atteint presque les 50 % au Danemark, en Suède et en Belgique. ■

Définitions

Impôts en capital : impôts recouvrant principalement les droits de succession et de donation.

Impôt sur le revenu : pour les ménages, cet impôt comprend essentiellement l'impôt sur le revenu, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Pour les entreprises, il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés.

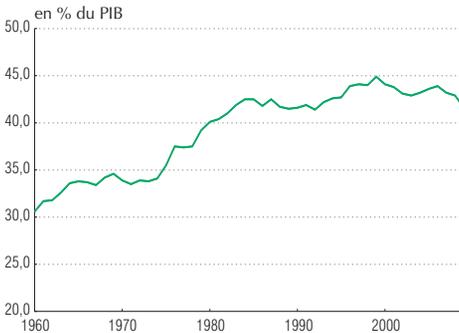
Administrations publiques, contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), contribution sociale généralisée (CSG), impôts sur la production et les importations, impôts sur les produits, mutation à titre gratuit, prélèvements obligatoires, taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2011 – rapport sur les prélèvements obligatoires et leur évolution », ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, septembre 2010.
- « Baisse de la charge fiscale à 39,3 % du PIB dans l'UE27 en 2008 », *communiqué de presse* n° 95, Eurostat, juin 2010.
- « Les comptes des administrations publiques en 2009 », *Insee Première* n° 1293, mai 2010.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Taux de prélèvements obligatoires



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Différents postes de recettes des administrations publiques

en milliards d'euros

	2008	2009
Prod. des branches marchandes et ventes résiduelles	52,5	54,0
Production pour emploi final propre	1,8	1,7
Paievements partiels des ménages	7,4	7,6
Autres subventions sur la production	3,1	3,2
Recettes de production	64,8	66,5
Intérêts	4,3	4,0
Revenus de la propriété (hors intérêts)	13,3	11,2
Revenus de la propriété	17,6	15,2
Impôts sur la production et les importations	288,7	284,7
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	223,5	186,8
Impôts en capital	7,9	7,5
Cotisations sociales	349,8	351,8
<i>dont cotisations sociales imputées</i>	<i>34,7</i>	<i>36,0</i>
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets	- 4,6	- 5,5
Impôts et cotisations sociales	865,3	825,2
Transferts courants	14,9	15,3
Transferts en capital	1,2	1,1
Autres transferts	16,1	16,4
Total des recettes	963,9	923,4

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Prélèvements obligatoires des administrations publiques et des institutions européennes

	2008 (r)		2009	
	en Mds d'euros	en % du PIB	en Mds d'euros	en % du PIB
État	266,4	13,7	219,1	11,5
Impôts ¹	258,6	13,3	211,4	11,1
Cotisations sociales	7,8	0,4	7,7	0,4
ODAC	18,0	0,9	22,6	1,2
Administrations publiques locales	112,8	5,8	116,4	6,1
Administrations de sécurité sociale	433,3	22,2	431,0	22,6
Impôts	129,5	6,6	126,4	6,6
Cotisations sociales ²	303,9	15,6	304,6	16,0
Institutions de l'Union européenne	5,1	0,3	3,8	0,2
Total	835,7	42,9	793,0	41,6

1. Après transferts de recettes fiscales et nets des impôts dus non recouvrables, non compris.

2. Nettes des cotisations dues non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Principaux impôts par catégorie

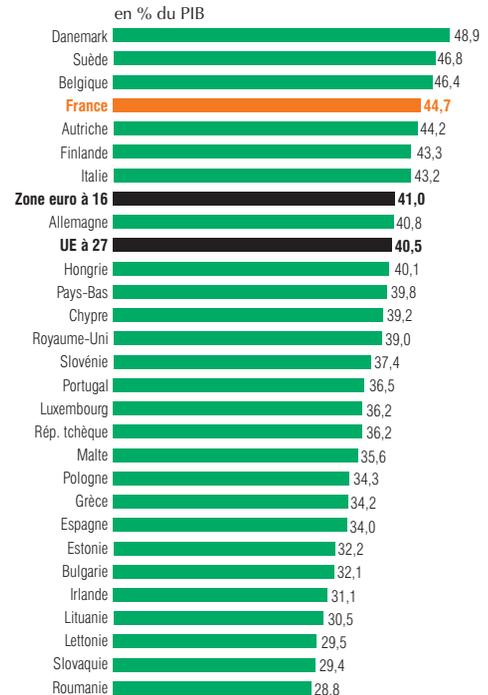
en milliards d'euros

	2008	2009
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	204,2	166,9
<i>dont : contribution sociale généralisée (CSG)</i>	<i>83,4</i>	<i>81,3</i>
<i>impôt sur le revenu</i>	<i>50,9</i>	<i>45,8</i>
<i>impôts sur les sociétés</i>	<i>49,5</i>	<i>20,6</i>
<i>contribution au remb. de la dette sociale</i>	<i>6,1</i>	<i>5,9</i>
Impôts de type TVA	137,0	129,4
Impôts sur les produits	71,6	69,8
<i>dont : taxe intérieure sur les produits pétroliers</i>	<i>23,8</i>	<i>23,5</i>
<i>taxes sur les tabacs</i>	<i>9,5</i>	<i>10,0</i>
Impôts divers sur la production	58,7	61,7
<i>dont : taxe sur le foncier bâti et non bâti¹</i>	<i>22,7</i>	<i>24,7</i>
<i>taxe professionnelle (TP)</i>	<i>21,1</i>	<i>22,0</i>
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	24,4	25,7
<i>dont taxes sur les salaires</i>	<i>11,3</i>	<i>11,1</i>
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	19,4	19,9
<i>dont : taxe d'habitation</i>	<i>13,3</i>	<i>14,5</i>
<i>impôt de solidarité sur la fortune</i>	<i>4,2</i>	<i>3,6</i>
Impôts en capital	7,9	7,5
<i>dont mutation à titre gratuit</i>	<i>7,8</i>	<i>7,4</i>
Impôts de type droits de douanes	2,0	1,8

1. Taxe payée par les entreprises.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Poids des recettes fiscales au sein de l'Union européenne en 2008



Champ : administrations publiques et institutions de l'Union européenne ; cotisations sociales imputées incluses.

Source : Eurostat.

13.3 Dépense publique

En 2009, la masse salariale des **administrations publiques** centrales progresse très faiblement en raison de la baisse des effectifs : non-remplacement partiel des fonctionnaires partant à la retraite, transfert d'effectifs de l'ANPE aux administrations de sécurité sociale dans le cadre de la création de Pôle Emploi et poursuite de la décentralisation. En revanche, les pensions payées par l'État augmentent fortement avec l'arrivée de générations plus nombreuses à l'âge de la retraite. Les dépenses d'investissement (y compris les aides à l'investissement) sont très dynamiques en 2009 (+ 19,6 %), du fait notamment des avances accordées aux collectivités territoriales à travers le fonds de compensation de la TVA dans le cadre du plan de relance, des aides à l'investissement dans les infrastructures de transport et la rénovation urbaine. De même, les prestations sociales continuent de croître à un rythme soutenu en 2009 (+ 5,9 %).

Dans les administrations publiques locales, la masse salariale ralentit : les techniciens, ouvriers et personnels de services (TOS) de l'Éducation nationale exerçant leurs missions dans les collèges et les lycées ont été moins nombreux cette année à être transférés de l'administration centrale vers les administrations locales. Après avoir nettement ralenti en 2008, l'investissement local diminue légèrement en 2009. Cette pause, observée depuis deux ans, n'est pas inhabituelle après une élection municipale ; le plan de relance a

par ailleurs permis d'en atténuer les effets. Les charges d'intérêts diminuent nettement (- 10,1 %) avec la baisse des taux d'intérêt. À l'inverse, les prestations sociales accélèrent.

Les dépenses des administrations de sécurité sociale accélèrent en 2009. Les prestations chômage s'accroissent fortement (+ 16,8 %), avec l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. Revalorisées, les prestations familiales progressent de 3,0 % en 2009. Seules les prestations vieillesse ralentissent en 2009. La durée de cotisation pour bénéficiaire d'une retraite à taux plein a en effet été allongée et les conditions de départ en retraite anticipée ont été durcies.

En 2009, les intérêts versés par toutes les administrations publiques diminuent nettement sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt ainsi que de la faible inflation.

La France se classe au deuxième rang de l'Union européenne en termes de taux de **dépenses publiques**, après la Suède. La structure des dépenses (en termes de répartition par fonction) est similaire dans la plupart des pays européens : on retrouve la prédominance des dépenses sociales (en moyenne 38,9 % des dépenses des différents États membres de l'Union européenne), ainsi que, dans une moindre mesure, des dépenses de santé, des services publics généraux et d'éducation. ■

Définitions

Dépenses publiques : dépenses de l'ensemble des administrations publiques.

Formation brute de capital fixe (FBCF) : acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

Organismes divers d'administration centrale (Odac) : organismes auxquels l'État a donné une compétence fonctionnelle spécialisée au niveau national. Contrôlés et financés majoritairement par l'État, ces organismes ont une activité principalement non marchande. Le commissariat à l'énergie atomique (CEA), Météo France ou encore l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sont des Odac.

Administrations publiques, services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les comptes des administrations publiques en 2009 », *Insee Première* n° 1293, mai 2010.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.
- « Déficit public de la zone euro et de l'UE27 respectivement de 6,3 % et 6,8 % du PIB », *communiqué de presse* n° 55, Eurostat, avril 2010.
- « Projet de loi de finances pour 2011 – rapport sur la dépense publique et son évolution », ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, septembre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principales dépenses par administrations publiques en 2009

	Adm. publiques centrales (y compris État)		État		Adm. publiques locales		Adm. de sécurité sociale		Adm. publiques ³	
	en Mds d'euros	2009/08 en %	en Mds d'euros	2009/08 en %	en Mds d'euros	2009/08 en %	en Mds d'euros	2009/08 en %	en Mds d'euros	2009/08 en %
Consommations intermédiaires ¹	33,4	6,5	22,7	6,2	44,2	2,6	24,1	7,7	101,7	5,0
Rémunérations des salariés	130,3	1,2	117,3	0,2	66,7	4,4	57,4	4,9	254,3	2,9
Intérêts ¹	42,0	-13,2	39,3	-13,0	6,1	-10,1	1,2	-55,8	47,5	-15,1
Prestations sociales ²	80,7	5,9	62,0	6,3	19,8	7,1	378,5	5,2	479,0	5,4
Formation brute de capital fixe	12,4	13,5	8,2	20,4	44,5	-2,6	7,0	2,3	63,9	0,7
Total des dépenses³	436,9	4,0	404,6	4,2	228,5	3,0	494,1	4,5	1 067,7	3,8

1. Hors services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM).

2. En espèces et en nature.

3. Les transferts au sein d'un même secteur sont consolidés. La somme des dépenses des secteurs est donc supérieure à celle de l'ensemble des administrations publiques.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Différents postes de dépenses des administrations publiques

	2008		2009		en milliards d'euros	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Consommations intermédiaires	96,6	103,7	Subventions	27,4	31,8	
Rémunération des salariés	247,3	254,3	Transferts courants	56,6	61,8	
<i>dont cotisations sociales imputées</i>	34,7	36,0	Transferts en capital	14,9	15,1	
Impôts sur la production	8,8	9,1	Prestations et autres transferts	553,5	587,7	
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	0,0	0,1	Formation brute de capital fixe	63,4	63,9	
Dépenses de fonctionnement	352,7	367,2	Autres acquis, nettes d'actifs non financiers	3,0	3,5	
Intérêts	56,2	45,6	Acquisitions nettes d'actifs non financiers	66,4	67,4	
Prestations sociales ¹	342,3	361,5	Total des dépenses	1 028,9	1 067,7	
Transferts sociaux en nature ²	112,3	117,5				

1. Autres que transferts sociaux en nature.

2. Transferts de biens et services marchands.

Champ : dépenses intégrant les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Emplois ministériels autorisés en 2011

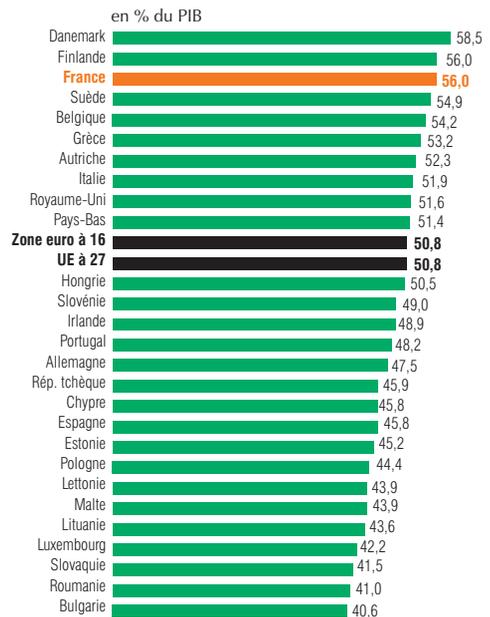
Ministères	Solde des créations et suppressions de postes ¹	Plafond des autorisations d'emplois ²
Affaires étrangères et européennes	- 160	15 402
Alimentation, agriculture et pêche	- 650	32 293
Budget, comptes publics et réforme de l'État	- 3 127	142 466
Culture et communication	- 93	11 132
Défense	- 8 250	301 341
Écologie, énergie, dév. durable et mer	- 1 287	62 371
Économie, industrie et emploi	- 273	14 344
Éducation nationale	- 16 000	968 194
Enseignement supérieur et recherche	0	24 485
Espace rural et aménagement du territoire	- 1	146
Immig., intégration, id. nationale et dév. solidaire	0	612
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	- 1 597	282 755
Justice et libertés	400	75 825
Services du Premier ministre	15	3 529
Conseil et contrôle de l'État	40	5 580
Travail, solidarité et fonction publique	- 443	22 430
Budget général	- 31 426	1 962 905
Contrôle et exploitation aériens	- 188	11 268
Publications officielles et information adm.	- 24	850
Budgets annexes	- 212	12 118
Total État	- 31 638	1 975 023

1. En équivalent temps plein (ETP).

2. En équivalent temps plein travaillé (ETPT).

Source : ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Dépenses des administrations publiques au sein de l'Union européenne en 2009



Source : Eurostat.

13.4 Finances publiques locales

Dans le contexte de récession sans précédent, la dépense publique joue un rôle important de soutien à l'économie. Les **collectivités territoriales** ont quasiment maintenu leur effort d'investissement en 2009 au niveau de celui des années précédentes, en partie grâce au versement anticipé du fonds de compensation de la TVA. Cette avance de l'État a permis de soutenir le secteur du bâtiment et des travaux publics sans recourir massivement à l'emprunt, voire même en le réduisant.

Le secteur communal (34 774 communes et 2 611 **groupements de communes à fiscalité propre** au 1^{er} janvier 2010) réalise à lui seul la moitié de l'investissement public. Ses dépenses de fonctionnement sont contenues et ses recettes de fonctionnement augmentent un peu plus rapidement que les charges grâce au dynamisme de la **fiscalité**. Communes et groupements ont en effet voté des taux d'imposition en hausse sur les quatre taxes directes locales comme sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les marges de manœuvre dégagées de la section de fonctionnement ont été ainsi préservées. Les capacités d'autofinancement sont donc maintenues, permettant aux communes de moins recourir à l'emprunt.

Les départements sont soumis à un effet de ciseaux qui s'accroît, entre d'une part des recettes au dynamisme ralenti, et d'autre part des dépenses en forte croissance et sur lesquelles leurs marges de manœuvre sont très

limitées. Les charges liées à l'action sociale progressent sous l'effet du vieillissement de la population, qui entraîne une augmentation importante du nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la mise en place de la prestation de compensation du handicap (PCH) et du revenu de solidarité active (RSA). Les recettes, dont certaines sont liées à la conjoncture, progressent moins rapidement. Les départements ont voté des taux d'imposition en hausse de plus de 6 % pour assurer une stabilité en volume des recettes de fonctionnement. Fin 2009, les marges d'autofinancement sont néanmoins réduites.

Depuis plusieurs années, les budgets régionaux sont très fortement restructurés sous l'effet des transferts de compétences. En 2009, l'impact budgétaire est plus faible que les années précédentes car la part la plus importante de cette vague de décentralisation est passée. Les dépenses de fonctionnement des régions progressent néanmoins deux fois plus vite que les recettes et l'épargne brute diminue en conséquence de 4,8 %. Les dépenses de personnel évoluent depuis plusieurs années au rythme des transferts de personnels, essentiellement en provenance de l'Éducation nationale. Elles sont en hausse de 14,2 %, taux particulièrement faible comparé aux évolutions des années précédentes. Les dépenses d'intervention, en progression de 4,5 %, demeurent le premier poste de dépenses en 2009. ■

Définitions

Fiscalité locale : comprend la fiscalité directe (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation, taxe professionnelle) et la fiscalité indirecte (droits de mutation, carte grise...).

Groupement de communes à fiscalité propre : structure intercommunale ayant la possibilité de lever l'impôt (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe professionnelle). Il s'agit des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des syndicats d'agglomération nouvelle.

Administrations publiques locales, collectivités territoriales, Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les budgets primitifs des collectivités locales en 2010 », *Bulletin d'informations statistiques* n° 76, DGCL, septembre 2010.
- « Les finances des collectivités locales en 2010 », Observatoire des finances locales, juillet 2010.
- « Les comptes des administrations publiques en 2009 », *Insee Première* n° 1293, mai 2010.
- « Les collectivités locales en chiffres 2010 », DGCL, avril 2010.
- « L'intercommunalité à fiscalité propre en 2010 », *Bulletin d'informations statistiques* n° 71, DGCL, mars 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Volume budgétaire des collectivités locales en 2010

en milliards d'euros

Dépenses totales	Montants	10/09 en %
Communes	94,6	3,0
Départements	69,8	2,1
Régions	28,8	2,7
Total collectivités territoriales	193,1	2,6
Groupements de commune à fiscalité propre ¹	27,6	7,3
Total	220,7	3,2

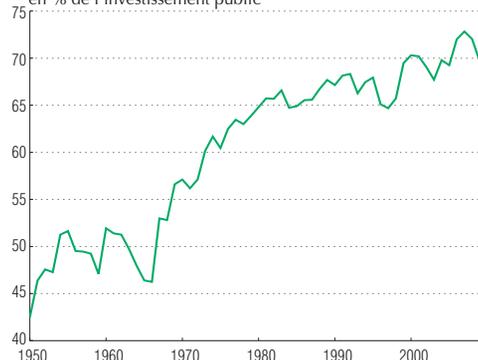
1. Hors reversements fiscaux.

Champ : les montants sont calculés hors gestion active de la dette. Données non consolidées sauf reversements fiscaux des groupements à leurs communes membres.

Source : DGCL, budgets primitifs 2009 et 2010.

Poids des investissements des administrations publiques locales

en % de l'investissement public



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Structure de la fiscalité locale en 2008

en milliards d'euros

Nature des impôts	Communes et groupements ¹	Départ.	Régions	Total
Taxe d'habitation	10,28	4,98	///	15,27
Taxe sur le foncier bâti	12,67	6,04	1,76	20,47
Taxe sur le foncier non bâti	0,79	0,05	0,01	0,85
Taxe professionnelle	17,19	8,86	3,09	29,13
Produits perçus des 4 taxes	40,94	19,93	4,86	65,73
Taxe d'enlèvement des ord. mén.	5,03	///	///	5,03
Droits de mutation à titre onéreux	2,15	7,19	///	9,34
Taxe intérieure sur les prod. pétroliers	///	5,15	3,64	8,79
Versement aux transp. en commun	5,76	///	///	5,76
Taxe spéc. sur les conv. d'assurance	///	3,08	///	3,08
Taxe sur les cartes grises	///	///	1,96	1,96
Taxe sur l'électricité	0,96	0,52	///	1,48
Impôts et taxes d'outre-mer	0,74	0,16	0,51	1,41
Autres taxes	1,31	0,22	0,98	2,50
Autres contributions²	15,96	16,33	7,07	39,36
Total des taxes	56,90	36,26	11,94	105,09

1. Y compris les syndicats.

2. Hors taxes liées à l'urbanisme.

Sources : DGFiP ; EDF.

Finances des collectivités locales

en milliards d'euros

	2008	2009 (p)	09/08 en %
Dépenses de fonctionnement			
hors intérêts de dette	135,4	141,1	4,2
<i>dont : achats et charges externes</i>	<i>27,5</i>	<i>28,0</i>	<i>2,0</i>
<i> frais de personnel</i>	<i>48,0</i>	<i>50,2</i>	<i>4,5</i>
<i> transferts versés</i>	<i>55,5</i>	<i>58,1</i>	<i>4,7</i>
Recettes de fonctionnement	167,0	171,7	2,8
<i>dont : impôts et taxes</i>	<i>98,1</i>	<i>102,5</i>	<i>4,5</i>
<i> concours de l'État</i>	<i>48,1</i>	<i>48,5</i>	<i>0,7</i>
Épargne de gestion	31,6	30,6	-3,2
Intérêts de dette	4,6	4,1	-11,3
Épargne brute	27,0	26,5	-1,8
Dépenses d'investissement hors rembours.	55,2	56,6	2,5
Recettes d'investissement hors emprunts	19,9	23,8	19,4
Dépenses totales hors rembours. de dette	195,2	201,8	3,3
Recettes totales hors emprunts	186,9	195,5	4,6
Besoin de financement	-8,3	-6,3	///
Remboursements de dette	11,6	12,0	3,9
Emprunts	19,1	18,0	-5,8
Dette totale au 31 décembre	112,4	118,3	5,2

Note : les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Source : DGFiP.

Dépenses au titre des compétences transférées aux collectivités locales

en millions d'euros

	2008 (r)	2009	2010 (p)
Aux départements			
Aide sociale ¹	29 454	31 567	33 392
<i>dont : revenu minimum d'insertion</i>	<i>7 383</i>	<i>6 898</i>	<i>8 451</i>
<i> alloc. pers. d'autonomie (APA)</i>	<i>5 036</i>	<i>5 257</i>	<i>5 405</i>
Collèges	4 276	4 478	4 528
Serv. dépt. d'incendie et de secours	2 221	2 286	2 328
Aux régions			
Formation prof. continue et apprent.	4 876	4 924	5 065
Lycées	6 113	6 549	6 520
Régionalisation ferroviaire	3 356	3 304	3 356

1. Dépenses des fonctions prévention médico-sociale, action sociale (hors RMI et APA), RMI, APA et RSA.

Source : DGCL.

Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en 2010

en milliards d'euros

	Montants	Part en %
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	41,1	71,8
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	6,2	10,9
Compensations d'exonération	2,1	3,6
Amendes	0,6	1,1
Autres prélèvements sur recettes	2,9	5,1
Mission Relations avec les collec. territoriales	2,6	4,5
Dotation gén. de décentr. (DGD) formation prof.	1,7	3,0
Total (hors prélèvements exceptionnels)	57,2	100,0

Source : DGCL.

13.5 Union monétaire européenne

La crise de 2008-2009 a plongé les pays de la **zone euro** dans la récession la plus grave qu'ils aient connue depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Après cinq trimestres consécutifs de recul de l'activité, la zone euro est sortie de récession au troisième trimestre 2009, enregistrant une hausse trimestrielle de + 0,4 % du **produit intérieur brut (PIB)** en volume suivie d'une stagnation au quatrième trimestre. Au total, le PIB de la zone euro s'est replié de 4,0 % en 2009.

Les dépenses de consommation des ménages de la zone euro ont baissé de 1 % dans un contexte de destructions d'emplois et de remontée du chômage. Le **taux de chômage** est passé de 7,6 % de la population active en moyenne en 2008 à 9,4 % en 2009. À 9,9 % en décembre 2009, le taux de chômage retrouvait les niveaux des années 1995-1998. Le ralentissement puis la baisse des prix à la consommation à partir du second semestre 2008 a en revanche apporté un soutien au pouvoir d'achat des ménages européens. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages a progressé de 1,7 point sur un an, pour atteindre 15,8 % du **revenu disponible** brut au troisième trimestre 2009.

L'investissement total, en recul depuis le deuxième trimestre 2008, baisse de 10,8 % en 2009. Le retournement du marché de l'immobilier initié en 2007 s'est poursuivi en 2008 et 2009, entraînant un recul de l'investissement en construction de 6,1 % en 2009.

Composante fortement cyclique, les exportations ont nettement reculé au premier trimestre 2009 (- 8,0 %), pour se stabiliser au deuxième trimestre avant de se redresser de façon significative. Par ailleurs, la baisse de la demande intérieure a pesé sur les importations de la zone euro. Au total en 2009, la contribution des exportations nettes à la croissance du PIB a été négative à hauteur de 0,8 point, alors qu'elle avait été neutre en 2008.

Mesurée par les variations de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, l'**inflation** en zone euro avait connu en 2008 une hausse importante de + 3,3 % en moyenne annuelle. En 2009, l'inflation s'est brutalement ralentie, revenant à + 0,3 % sur l'année. Cette très faible hausse tient, dans une large mesure, à l'effet de la sensible baisse des prix de l'énergie et des matières premières, après les niveaux élevés atteints par ces produits en 2008.

Dans la zone euro, le déficit public et la dette publique se sont accrus en 2009. Rapporté au PIB, le déficit public est passé de 2,0 % en 2008 à 6,3 % en 2009. Les déficits publics les plus élevés ont été observés en Grèce (- 15,4 %) et en Irlande (- 14,4 %). Le ratio de la dette publique par rapport au PIB est passé de 69,8 % en 2008 à 79,2 % en 2009. Deux pays de la zone euro affichent un ratio de dette publique supérieur à 100 % du PIB, il s'agit de la Grèce (126,8 %) et de l'Italie (116,0 %). ■

Définitions

Zone euro : zone monétaire qui regroupe les pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie unique. Les dix-sept États membres constituant la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie. La zone a été créée en 1999 par onze pays, rejoints par la Grèce en 2001, par la Slovaquie en 2007, par Chypre et Malte en 2008, par la Slovaquie en 2009 et par l'Estonie depuis le 1^{er} janvier 2011. Les données présentes dans l'ouvrage portent sur la zone euro à 16 pays avant l'intégration de l'Estonie.

Critères de convergence du traité de Maastricht, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, parité de pouvoir d'achat (PPA), produit intérieur brut (PIB), revenu disponible des ménages, taux de chômage : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Zone euro – Principaux indicateurs économiques et financiers », Banque de France, décembre 2010.
- « Déficit public de la zone euro et de l'UE27 respectivement de 6,3 % et 6,8 % du PIB », *communiqué de presse* n° 170, Eurostat, novembre 2010.
- « Rapport annuel 2009 », Banque de France, août 2010.
- « Rapport annuel 2009 », Banque centrale européenne, avril 2010.
- « Bulletin mensuel de la BCE », Banque centrale européenne.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

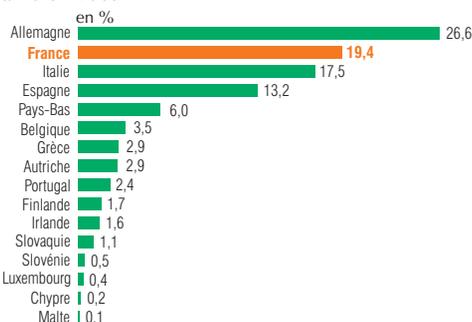
Taux de change de l'euro contre devises

pour un euro, en fin de période

	2008	2009	nov. 2010
Dollar	1,3917	1,4406	1,2998
Yen	126,14	133,16	109,00
Livre sterling	0,9525	0,8881	0,8377
Franc suisse	1,4850	1,4836	1,2990
Couronne danoise	7,4506	7,4418	7,4529
Couronne estonienne	15,647	15,647	15,647
Couronne suédoise	10,8700	10,2520	9,1715
Couronne tchèque	26,875	26,473	24,915
Forint hongrois	266,70	270,42	284,18
Lats letton	0,7083	0,7093	0,7093
Leu roumain	4,0225	4,2363	4,2925
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558
Litas lituanien	3,4528	3,4528	3,4528
Zloty polonais	4,1535	4,1045	4,0692

Source : Banque centrale européenne.

Part des différents pays dans le PIB de la zone euro à 16 en 2009



Note : PIB calculés en standard de pouvoir d'achat afin d'éliminer les différences de niveaux de prix nationaux.

Source : Eurostat.

Situation des pays de l'Union européenne à 27 au regard des critères de convergence

	Solde des finances publiques en % du PIB ¹			Dette publique en % du PIB ²			Inflation en % ³			Taux d'intérêt à long terme en % ⁴		
	2007 (r)	2008 (r)	2009	2007 (r)	2008 (r)	2009	2007	2008	2009	2007	2008 (r)	2009
Allemagne	0,3	0,1	-3,0	64,9	66,3	73,4	2,3	2,8	0,2	4,22	3,98	3,22
Autriche	-0,4	-0,5	-3,5	59,3	62,5	67,5	2,2	3,2	0,4	4,30	4,36	3,94
Belgique	-0,3	-1,3	-6,0	84,2	89,6	96,2	1,8	4,5	0,0	4,33	4,42	3,90
Bulgarie	1,1	1,7	-4,7	17,2	13,7	14,7	7,6	12,0	2,5	4,54	5,38	7,22
Chypre	3,4	0,9	-6,0	58,3	48,3	58,0	2,2	4,4	0,2	4,48	4,60	4,60
Danemark	4,8	3,4	-2,7	27,4	34,2	41,4	1,7	3,6	1,1	4,29	4,28	3,59
Espagne	1,9	-4,2	-11,1	36,1	39,8	53,2	2,8	4,1	-0,2	4,31	4,37	3,98
Estonie	2,5	-2,8	-1,7	3,7	4,6	7,2	6,7	10,6	0,2
Finlande	5,2	4,2	-2,5	35,2	34,1	43,8	1,6	3,9	1,6	4,29	4,29	3,74
France	-2,7	-3,3	-7,5	63,8	67,5	78,1	1,6	3,2	0,1	4,30	4,23	3,65
Grèce	-6,4	-9,4	-15,4	105,0	110,3	126,8	3,0	4,2	1,3	4,50	4,80	5,17
Hongrie	-5,0	-3,7	-4,4	66,1	72,3	78,4	7,9	6,0	4,0	6,74	8,24	9,12
Irlande	0,0	-7,3	-14,4	25,0	44,3	65,5	2,9	3,1	-1,7	4,31	4,53	5,23
Italie	-1,5	-2,7	-5,3	103,6	106,3	116,0	2,0	3,5	0,8	4,49	4,68	4,31
Lettonie	-0,3	-4,2	-10,2	9,0	19,7	36,7	10,1	15,3	3,3	5,28	6,43	12,36
Lituanie	-1,0	-3,3	-9,2	16,9	15,6	29,5	5,8	11,1	4,2	4,55	5,61	14,00
Luxembourg	3,7	3,0	-0,7	6,7	13,6	14,5	2,7	4,1	0,0	4,46	4,61	4,23
Malte	-2,3	-4,8	-3,8	61,7	63,1	68,6	0,7	4,7	1,8	4,72	4,81	4,54
Pays-Bas	0,2	0,6	-5,4	45,3	58,2	60,8	1,6	2,2	1,0	4,29	4,23	3,69
Pologne	-1,9	-3,7	-7,2	45,0	47,1	50,9	2,6	4,2	4,0	5,48	6,07	6,12
Portugal	-2,8	-2,9	-9,3	62,7	65,3	76,1	2,4	2,7	-0,9	4,42	4,52	4,21
République tchèque	-0,7	-2,7	-5,8	29,0	30,0	35,3	3,0	6,3	0,6	4,30	4,63	4,84
Roumanie	-2,6	-5,7	-8,6	12,6	13,4	23,9	4,9	7,9	5,6	7,13	7,70	9,69
Royaume-Uni	-2,7	-5,0	-11,4	44,5	52,1	68,2	2,3	3,6	2,2	5,06	4,50	3,36
Slovaquie	-1,8	-2,1	-7,9	29,6	27,8	35,4	1,9	3,9	0,9	4,49	4,72	4,71
Slovénie	0,0	-1,8	-5,8	23,4	22,5	35,4	3,8	5,5	0,9	4,53	4,61	4,38
Suède	3,6	2,2	-0,9	40,0	38,2	41,9	1,7	3,3	1,9	4,17	3,89	3,25
Valeur de référence	-3,0	-3,0	-3,0	60,0	60,0	60,0	2,8	4,1	0,6	6,43	6,24	6,47

1. Chiffres notifiés à la Commission européenne et vérifiés par Eurostat. 2. Dette brute des administrations publiques au sens de Maastricht. 3. Indice des prix à la consommation harmonisés, en moyenne annuelle. 4. En moyenne annuelle.

Sources : Banque de France ; Commission européenne ; Eurostat.

Comparaison de la zone euro à 16 aux États-Unis et au Japon

	Zone euro	États-Unis	Japon		Zone euro	États-Unis	Japon
Population 2009 (en millions)	329,1	306,7	127,5	Évolution des prix à la consommation 2009 (en %) ¹	0,3	-0,4	-1,4
Taux de chômage 2009 (en %) ¹	9,4	9,3	5,1	Évolution de la production industrielle 2009 (en %) ³	-14,9	-11,1	-21,8
PIB 2009 (en milliards d'euros PPA) ²	8 387,3	10 555,9	3 111,5	Évolution des ventes au détail en volume 2009 (en %) ¹	-1,8	-4,4	-2,0
PIB par habitant 2009 (en euros PPA) ²	25 480	34 330	24 400	Exportations 2008 (en % du PIB) ⁴	41,8	12,9	17,5
Croissance en volume du PIB 2009 (en %) ¹	-4,0	-2,6	-6,3	Importations 2008 (en % du PIB) ⁴	40,8	17,9	17,4
Déficit public 2009 (en % du PIB)	-6,3	-11,3	-7,1	Solde des transactions courantes 2008 (en % du PIB)	-0,8	-4,7	3,2
Dette publique 2009 (en % du PIB)	79,2	84,4	192,8	Taux d'intérêt à long terme 2009 ¹	4,03	3,27	1,35

1. En moyenne annuelle. 2. PPA : parité de pouvoir d'achat. 3. Hors bâtiment, en moyenne annuelle. 4. Biens et services.

Source : Banque de France.

14.1 Commerce extérieur

L'année 2009 est marquée par une chute exceptionnelle des échanges extérieurs. Le recul du volume des **exportations de biens et de services** (-12,4 %) dépasse le précédent record depuis l'après-guerre (-3,7 % en 1957). Quant au fort repli des **importations de biens et de services** (-10,7 %), il faut revenir à 1975 pour connaître une telle situation (-9,8 %). La diminution des échanges extérieurs, entamée à l'été 2008, s'est poursuivie jusqu'au printemps 2009. Puis les flux sont repartis à la hausse. Dans un contexte de chute du commerce mondial, les exportations ont souffert de la forte contraction de la demande mondiale adressée à la France. Le repli de la demande intérieure française a, de son côté, pesé sur les importations. Le recul des prix des exportations et des importations a amplifié ce phénomène de contraction. Les flux d'échanges en valeur reculent encore plus fortement.

Après s'être dégradé en 2008, le **solde du commerce extérieur** de biens et services en valeur reste déficitaire. Il s'est toutefois amélioré en 2009 : il se contracte de 43,3 milliards d'euros en 2008 à 37,0 milliards d'euros en 2009. Le solde des échanges de services et celui de tourisme se détériorent. L'amélioration globale de la **balance des biens et des services** provient des échanges de biens, dont le déficit commercial, mesuré FAB-FAB, s'amointrit de 11,7 milliards d'euros et s'établit à 42,0 milliards d'euros.

Après s'être apprécié de 8,5 milliards d'euros en 2008, le solde des échanges de services (hors tourisme) se détériore de 4,1 milliards d'euros en 2009, sous l'effet d'une chute des exportations (-11,4 % en valeur). La dégradation porte d'une part sur les services financiers, dont l'excédent se réduit (6,6 milliards d'euros après 8,4 milliards d'euros en 2008), et d'autre part sur les services aux entreprises dont le déficit s'aggrave (2,3 milliards d'euros après 0,3 milliards d'euros). Le solde touristique poursuit la baisse entamée en 2008. Il reste excédentaire (8,0 milliards d'euros) mais se situe à son niveau le plus bas depuis 1997. Les dépenses des touristes étrangers en France baissent plus fortement que celles des Français à l'étranger (-7,9 % contre -5,4 %).

Le déficit des opérations de répartition se dégrade notablement, à 17,0 milliards d'euros en 2009 après 9,2 milliards d'euros en 2008. Les revenus de la propriété se contractent fortement : chute des revenus versés par des résidents français à des non-résidents (-21 %) comme de ceux versés par des non-résidents à des résidents (-24 %). Parmi ces revenus de la propriété, le solde des bénéficiaires réinvestis est déficitaire de 0,5 milliards d'euros alors qu'il était excédentaire de 4,8 milliards d'euros l'année précédente. Au total, le **besoin de financement** de la Nation augmente légèrement, de 52,6 milliards d'euros à 54,1 milliards d'euros, soit 2,8 points de PIB. ■

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **CAF-FAB**.

CAF (coût, assurance, fret) : mesure des importations en France valorisées avec les coûts d'acheminement (transport et assurance) jusqu'à la frontière française.

Correction territoriale : dépenses des résidents à l'étranger moins les dépenses des non-résidents en France.

FAB (franco à bord) : mesure des exportations à partir de la France valorisées avec les coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française.

Taux de couverture : rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. La différence entre les deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

Balance des biens et des services, capacité et besoin de financement, exportations de biens et de services, importations de biens et de services, solde du commerce extérieur : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les opérateurs du commerce extérieur », Direction générale des douanes et droits indirects, août 2010.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.
- « Les comptes de la Nation en 2009 – Une récession sans précédent depuis l'après-guerre », *Insee Première* n° 1294, mai 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Concentration sectorielle des échanges en 2009

en %

Secteurs d'activité	Exportateurs		Importateurs	
	Répartition des opérateurs	Répartition des flux	Répartition des opérateurs	Répartition des flux
Agriculture	6,8	0,5	1,5	0,1
Industries	30,1	66,6	24,6	44,7
Construction	2,4	0,4	3,2	0,5
Commerce	44,9	27,2	54,6	46,0
Services	15,8	5,3	16,2	8,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : le commerce intracommunautaire inférieur à 150 000 euros est exclu.

Source : direction générale des Douanes et Droits indirects.

Solde des échanges extérieurs

en milliards d'euros courants

	2008 (r)	2009 (p)
Échanges de biens	-53,7	-42,0
Échanges de services hors tourisme	1,0	-3,1
dont : négoce international	0,6	0,3
<i>transports</i>	-7,2	-7,1
<i>services aux entreprises</i>	-0,3	-2,3
<i>assurance</i>	-0,8	-0,8
<i>services financiers</i>	8,4	6,6
<i>services à la personne et services de santé</i>	0,3	0,1
Tourisme	9,4	8,0
Opérations de répartition	-9,2	-17,0
dont : rémunération des salariés	8,6	8,9
<i>impôts sur la production et les importations</i>	-5,1	-3,8
<i>subventions</i>	9,2	8,9
<i>intérêts</i>	-13,6	-11,0
<i>dividendes</i>	12,8	10,5
<i>autres revenus de la propriété</i>	7,5	2,2
<i>impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	3,6	3,5
<i>cotisations et prestations sociales</i>	-7,9	-8,2
<i>coopération internationale courante</i>	-6,3	-7,1
<i>autres transferts courants</i>	-18,4	-21,2
<i>transferts en capital</i>	0,4	0,4
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	-0,2	0,0
Capacité de financement de la Nation	-52,6	-54,1

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

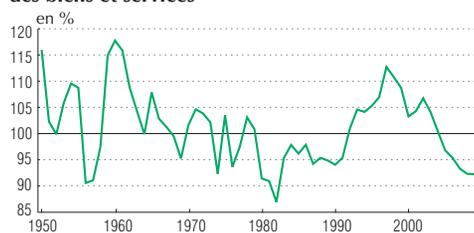
Exportations et importations par groupe de produits en 2009

en milliards d'euros

	Exportations FAB	Importations CAF
Agriculture, sylviculture et pêche	11,5	9,9
Industrie	331,6	387,9
Industries agricoles et alimentaires	34,0	29,8
Biens de consommation	61,3	72,5
Industrie automobile	33,9	39,2
Biens d'équipement	88,7	82,3
Biens intermédiaires	97,6	107,4
Énergie	16,1	56,7
Services marchands	62,2	65,8
Commerce	4,6	4,4
Transports	17,4	24,5
Activités financières	9,4	3,6
Services aux entreprises	29,0	31,2
Services aux particuliers	1,8	2,1
Services administrés	0,8	0,2
Éducation, santé, action sociale	0,8	0,2
Correction CAF-FAB	///	-12,7
Correction territoriale	33,5	25,5
Total FAB-FAB	439,6	476,6

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Taux de couverture à prix courants de l'ensemble des biens et services



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Les opérateurs français du commerce extérieur

	2008 (r)	2009 (p)	09/08 en %
Ensemble des opérateurs¹	157 023	151 246	-3,7
Entreprises exportatrices	95 372	91 900	-3,6
Entreprises importatrices	109 280	104 223	-4,6

1. Entreprises françaises ayant réalisé des échanges internationaux de marchandises (exportations ou importations).

Champ : le commerce intracommunautaire inférieur à 150 000 euros est exclu.

Source : direction générale des Douanes et Droits indirects.

Commerce extérieur de l'UE à 27 avec ses 20 principaux partenaires à l'exportation en 2009

Rang Pays	Importations		Exportations		Balance comm. en Mds d'euros
	en Mds d'euros	Évol. 09/08 en %	en Mds d'euros	Évol. 09/08 en %	
1 États-Unis	204,7	-18,1	159,5	-14,6	45,2
2 Suisse	88,3	-9,9	73,8	-8,2	14,5
3 Chine ¹	81,6	4,1	214,8	-13,4	-133,1
4 Fédération de Russie	65,5	-37,7	115,3	-35,2	-49,8
5 Turquie	43,7	-19,2	36,1	-21,5	7,7
6 Norvège	37,5	-14,4	68,6	-28,5	-31,1
7 Japon	35,9	-15,0	55,8	-25,6	-19,9
8 Inde	27,5	-13,0	25,4	-13,9	2,1
9 Émirats arabes unis	25,0	-21,1	3,8	-35,5	21,2
10 Canada	22,4	-14,0	17,8	-25,4	4,7
11 Australie	21,8	-13,5	8,1	-27,8	13,7
12 Brésil	21,6	-18,2	25,7	-28,5	-4,1
13 Corée du Sud	21,5	-15,8	32,1	-18,9	-10,6
14 Singapour	20,4	-7,4	14,6	-9,4	5,8
15 Hong-Kong	19,6	-7,0	9,6	-17,0	10,1
16 Arabie Saoudite	19,5	-8,4	11,0	-50,0	8,5
17 Afrique du Sud	16,0	-20,7	14,9	-33,2	1,1
18 Mexique	15,9	-27,7	9,9	-28,0	6,0
19 Algérie	14,7	-4,6	17,4	-38,6	-2,7
20 Ukraine	13,9	-44,6	7,9	-45,8	6,0
Autres pays	277,3	-14,5	277,4	-27,2	-0,1
Total Monde	1 094,4	-16,4	1 199,2	-23,4	-104,8

1. Non compris Hong-Kong.

Source : Eurostat.

14.2 Balance commerciale

Le ralentissement de l'activité des pays avancés puis des pays émergents a entraîné un recul sans précédent du commerce mondial. Fin 2008-début 2009, avec la chute de la demande mondiale adressée à la France, les exportations françaises se sont fortement contractées mais dans une moindre mesure que celles de l'Allemagne ou du reste de la zone euro.

En 2009, la contraction des flux d'échanges extérieurs en volume s'accompagne d'un recul de leurs prix, notamment pour les produits pétroliers. Les prix des exportations de biens se replient ainsi de 3,7 %, ceux des importations diminuent de 6,5 %. Les flux d'échanges en valeur reculent donc encore plus fortement que les volumes : - 16,8 % pour les exportations mesurées **FAB (franco à bord)** et - 17,3 % pour les importations mesurées **CAF (coût, assurance, fret)**.

L'amélioration globale du déficit du **solde du commerce extérieur** provient uniquement des échanges de biens. Le déficit de la **balance commerciale**, mesuré FAB-FAB, s'amointrit de 11,7 milliards d'euros et s'établit à 42,0 milliards d'euros en 2009. Ce repli du déficit commercial en valeur s'explique essentiellement par la réduction de la facture énergétique. Le déficit des échanges d'hydrocarbures naturels en valeur se réduit en effet de 19,9 milliards d'euros par rapport à 2008, en raison de la baisse des prix du pétrole brut

en 2009. Le solde des échanges de gaz et d'électricité, en revanche, même s'il reste positif, est à son plus bas niveau depuis 1988. Au total pour l'ensemble des biens, le **taux de couverture** augmente légèrement à 89,1 %.

Au sein de l'industrie manufacturière, seul le solde des industries intermédiaires s'améliore (- 9,8 milliards d'euros en 2009 contre - 13,4 milliards d'euros en 2008) ; le déficit pour les produits de la métallurgie se réduit notamment de 2,4 milliards d'euros. La dégradation de la balance des échanges de produits de l'automobile, entamée en 2008, s'amplifie de 1,8 milliards d'euros en 2009 pour s'établir à 5,3 milliards d'euros. L'excédent des biens d'équipement baisse de 2,1 milliards d'euros, en raison notamment de la faiblesse des exportations de satellites et de produits navals, alors que les ventes d'Airbus restent dynamiques. Le déficit des biens de consommation reste stable à 11,2 milliards d'euros, tandis que l'excédent des biens agro-alimentaires continue de se réduire (4,2 milliards d'euros contre 5,9 milliards d'euros en 2008). L'excédent agricole se tasse pour la première fois depuis 2005, en raison d'une forte baisse des exportations (- 16,7 % en valeur). Pour les exportations comme pour les importations, les échanges de biens de consommation ont subi un recul moins important que ceux des autres secteurs de l'industrie manufacturière. ■

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **CAF-FAB**.

CAF (coût, assurance, fret) : mesure des importations en France valorisées avec les coûts d'acheminement (transport et assurance) jusqu'à la frontière française.

FAB (franco à bord) : mesure des exportations à partir de la France valorisées avec les coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française.

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture.

Taux de couverture : rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. La différence entre les deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

Balance commerciale, exportations de biens et de services, importations de biens et de services, termes de l'échange : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.
- « Les comptes de la Nation en 2009 – Une récession sans précédent depuis l'après-guerre », *Insee Première* n° 1294, mai 2010.
- « La Chine, premier déficit commercial pour la France », *Études et éclairages* n° 13, Direction générale des douanes et droits indirects, mai 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Balance commerciale par groupe de biens

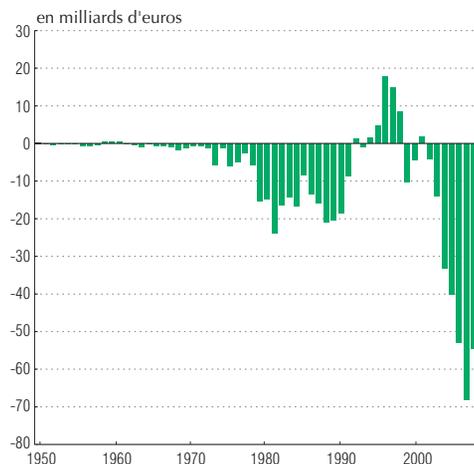
en milliards d'euros courants FAB/CAF

	2006	2007 (r)	2008 (r)	2009
Agriculture, sylviculture, pêche				
Exportations	10,8	11,9	13,8	11,5
Importations	9,1	9,8	10,4	9,9
Solde	1,7	2,0	3,4	1,6
Ind. agricoles et alimentaires				
Exportations	32,9	35,3	37,0	34,0
Importations	25,8	28,1	31,1	29,8
Solde	7,1	7,3	6,0	4,2
Biens de consommation				
Exportations	59,0	60,9	62,9	61,3
Importations	67,7	71,7	73,9	72,5
Solde	-8,7	-10,8	-11,0	-11,2
Industrie automobile				
Exportations	51,1	51,3	46,0	33,9
Importations	45,5	50,5	49,5	39,2
Solde	5,6	0,8	-3,5	-5,3
Ind. des biens d'équipement				
Exportations	94,4	98,2	102,1	88,7
Importations	86,9	92,5	93,6	82,3
Solde	7,5	5,7	8,5	6,4
Ind. des biens intermédiaires				
Exportations	120,2	126,2	124,8	97,6
Importations	127,8	139,0	138,2	107,4
Solde	-7,6	-12,8	-13,4	-9,8
Énergie				
Exportations	19,4	18,7	25,8	16,1
Importations	65,0	63,8	84,0	56,7
Solde	-45,7	-45,1	-58,2	-40,6
Ensemble				
Exportations de biens (FAB)	387,8	402,5	412,4	343,1
Importations de biens (CAF)	427,9	455,5	480,7	397,7
Importations de biens (FAB)	414,9	442,0	466,2	385,1
Solde (CAF-FAB)	-40,0	-53,0	-68,3	-54,6
Solde (FAB-FAB)	-27,1	-39,5	-53,7	-42,0
Taux de couverture en % ¹	93,5	91,1	88,5	89,1

1. Le taux de couverture est le rapport entre les exportations et les importations FAB.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Solde CAF-FAB de la balance commerciale



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

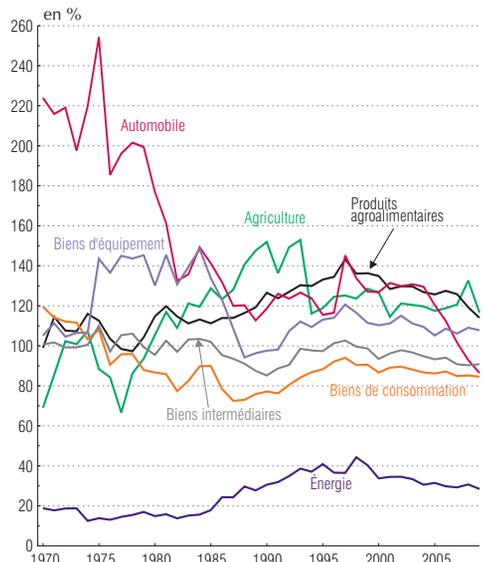
Termes de l'échange par groupe de produits

indice base 100 en 2000

	2007 (r)	2008 (r)	2009
Agriculture, sylviculture, pêche			
Prix des exportations	119,0	132,5	108,2
Prix des importations	102,1	104,4	94,6
Terme de l'échange	116,5	127,0	114,3
Industries agricoles et alimentaires			
Prix des exportations	107,8	112,7	110,7
Prix des importations	104,0	109,6	107,3
Terme de l'échange	103,7	102,9	103,2
Biens de consommation			
Prix des exportations	93,9	93,1	92,6
Prix des importations	81,3	80,0	79,4
Terme de l'échange	115,5	116,3	116,7
Automobile			
Prix des exportations	97,1	97,9	97,0
Prix des importations	106,3	106,8	106,5
Terme de l'échange	91,3	91,6	91,1
Biens d'équipement			
Prix des exportations	91,9	92,0	92,9
Prix des importations	77,2	75,7	74,9
Terme de l'échange	119,1	121,5	124,0
Biens intermédiaires			
Prix des exportations	106,3	110,4	103,8
Prix des importations	107,1	109,7	104,2
Terme de l'échange	99,3	100,7	99,6
Énergie			
Prix des exportations	132,4	152,9	113,8
Prix des importations	167,5	208,2	158,0
Terme de l'échange	79,0	73,4	72,0
Ensemble de l'industrie			
Prix des exportations	100,3	102,8	99,1
Prix des importations	100,4	104,5	98,0
Termes de l'échange	99,9	98,3	101,2

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Taux de couverture CAF-FAB en valeur par groupe de produits



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

14.3 Échanges bilatéraux

Les exportations de biens mesurées **FAB (franco à bord)** vers l'Union européenne se redressent à partir du troisième trimestre 2009 mais fléchissent de 20 % en moyenne sur l'année. Les ventes annuelles hors de l'Union reculent de 14 %. Les pays qui contribuent le plus à la baisse des ventes sont les États-Unis (recul des exportations de 18 %), la Suisse et la Russie. Les exportations vers l'Asie, encore dynamiques en 2008, s'orientent à la baisse en début d'année 2009, notamment vers la Chine. Elles bénéficient néanmoins à partir du deuxième trimestre de la progression de l'activité asiatique, plus particulièrement chinoise. Dans ce contexte de baisse généralisée, la croissance des ventes au Proche et **Moyen-Orient** en 2009 (+ 5 %) fait figure d'exception, soutenue notamment par des livraisons d'avions.

Les importations de biens mesurées **CAF (coût, assurance, fret)** en provenance de l'Union européenne baissent de 18 % en moyenne en 2009. Les achats auprès des pays européens, hors Union européenne, se replient de 22 %. En 2009, les importations en provenance des autres continents fléchissent nettement : - 11 % depuis l'Amérique, - 11 % depuis l'Asie et - 27 % depuis l'Afrique. Pour l'Afrique, cette forte baisse s'explique surtout par la chute des approvisionnements énergétiques auprès de l'Algérie, de la Libye et du Nigeria. En 2009, les approvisionnements auprès du Proche et Moyen-Orient chutent de 45 % en moyenne annuelle, en raison de

la contraction du volume des importations de pétrole brut et de la baisse des cours.

La Chine est le premier déficit commercial bilatéral français, devant l'Allemagne (- 16 milliards) et la Belgique (- 7 milliards). Le **solde du commerce extérieur** entre la France et la Chine atteint 20 milliards d'euros en 2009 (6 milliards en 2000) et même 22 milliards avec la Chine continentale (Hong-Kong non compris). Cette détérioration renvoie plus particulièrement à la vive progression des importations de produits informatiques, électroniques et optiques, désormais assemblés en Chine. Les exportations françaises vers la Chine, tirées par l'aéronautique, connaissent également une croissance soutenue. Au final, la part de la Chine dans les exportations de la France progresse, mais reste inférieure à la part de la Chine dans les exportations allemandes. En 2009, l'écart entre les deux pays se creuse, du fait du net repli des livraisons aéronautiques françaises à la Chine.

Les dix dernières années voient la Chine entamer rapidement les positions des pays développés dans le commerce mondial : en 2009, elle représente 12,3 % des exportations mondiales, contre 7,0 % en 2000. Elle est désormais le premier exportateur mondial, devant l'Allemagne (9,0 %) et les États-Unis (8,5 %). Toutefois, cette performance, qui repose pour partie sur des activités d'assemblage, est fortement liée à l'activité des filiales étrangères implantées en Chine. ■

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **CAF-FAB**.

CAF (coût, assurance, fret) : mesure des importations en France valorisées avec les coûts d'acheminement (transport et assurance) jusqu'à la frontière française.

FAB (franco à bord) : mesure des exportations à partir de la France valorisées avec les coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française.

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture.

Maghreb, pays du Moyen-Orient : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les opérateurs du commerce extérieur », Direction générale des douanes et droits indirects, août 2010.
- « Déficit de 4 milliards d'euros des échanges de biens de l'UE27 avec le Brésil en 2009 », *communiqué de presse*, Eurostat, juillet 2010.
- « La Chine, premier déficit commercial pour la France », *Études et éclairages* n° 13, Direction générale des douanes et droits indirects, mai 2010.
- « Le chiffre du commerce extérieur – année 2009 », Direction générale des douanes et droits indirects, février 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Exportations et importations de la France dans le monde en 2009

en milliards d'euros

Pays	Exportations ¹	Importations ²	Solde	Pays	Exportations ¹	Importations ²	Solde
Allemagne	55,5	71,5	-16,0	Turquie	4,8	5,1	-0,2
Autriche	3,0	3,5	-0,5	Autres pays d'Europe	2,8	5,2	-2,4
Belgique	25,7	32,6	-6,9	Europe	238,3	274,7	-36,4
Bulgarie	0,5	0,5	-0,1	Afrique	23,3	20,1	3,2
Chypre	0,3	0,0	0,3	<i>dont : Afrique du sud</i>	<i>1,3</i>	<i>0,8</i>	<i>0,5</i>
Danemark	2,2	2,4	-0,2	<i>Algérie</i>	<i>5,0</i>	<i>2,8</i>	<i>2,2</i>
Espagne	27,0	25,0	2,1	<i>Maroc</i>	<i>3,5</i>	<i>2,5</i>	<i>1,0</i>
Estonie	0,2	0,1	0,0	<i>Tunisie</i>	<i>3,1</i>	<i>3,1</i>	<i>0,0</i>
Finlande	1,8	1,9	0,0	Amérique	29,9	34,7	-4,8
Grèce	3,1	0,5	2,6	<i>dont : Argentine</i>	<i>0,7</i>	<i>0,5</i>	<i>0,2</i>
Hongrie	2,3	2,9	-0,6	<i>Brésil</i>	<i>2,6</i>	<i>2,9</i>	<i>-0,3</i>
Irlande	2,2	6,1	-3,9	<i>Canada</i>	<i>2,4</i>	<i>2,4</i>	<i>0,0</i>
Italie	28,4	31,6	-3,2	<i>États-Unis</i>	<i>19,7</i>	<i>25,1</i>	<i>-5,4</i>
Lettonie	0,2	0,1	0,1	Proche et Moyen-Orient	13,7	6,6	7,1
Lituanie	0,3	0,5	-0,2	<i>dont : Arabie saoudite</i>	<i>2,5</i>	<i>2,3</i>	<i>0,3</i>
Luxembourg	1,6	1,4	0,2	<i>Émirats arabes unis</i>	<i>3,5</i>	<i>0,6</i>	<i>2,9</i>
Malte	0,4	0,3	0,1	<i>Iran</i>	<i>1,4</i>	<i>1,0</i>	<i>0,4</i>
Pays-Bas	13,8	16,7	-2,8	<i>Israël</i>	<i>1,0</i>	<i>0,9</i>	<i>0,1</i>
Pologne	5,2	5,7	-0,5	Asie	33,2	57,8	-24,5
Portugal	4,4	3,7	0,7	<i>dont : Australie</i>	<i>2,5</i>	<i>1,0</i>	<i>1,5</i>
République tchèque	2,6	4,3	-1,7	<i>Chine</i>	<i>7,9</i>	<i>29,9</i>	<i>-22,0</i>
Roumanie	2,2	2,3	-0,1	<i>Corée du sud</i>	<i>2,6</i>	<i>3,2</i>	<i>-0,5</i>
Royaume-Uni	24,5	18,3	6,1	<i>Hong-Kong</i>	<i>2,4</i>	<i>0,4</i>	<i>2,0</i>
Slovaquie	1,7	2,7	-1,0	<i>Inde</i>	<i>2,5</i>	<i>2,9</i>	<i>-0,5</i>
Slovénie	1,0	1,3	-0,3	<i>Indonésie</i>	<i>0,8</i>	<i>1,2</i>	<i>-0,4</i>
Suède	4,1	4,7	-0,6	<i>Japon</i>	<i>4,8</i>	<i>7,8</i>	<i>-3,0</i>
UE à 27	214,0	240,4	-26,4	<i>Taiwan</i>	<i>1,0</i>	<i>2,2</i>	<i>-1,2</i>
Norvège	1,4	4,8	-3,4	<i>Thaïlande</i>	<i>1,1</i>	<i>1,7</i>	<i>-0,6</i>
Russie	5,1	9,3	-4,3	Reste du monde	2,6	6,5	-3,9
Suisse	10,1	9,7	0,3	Total monde	341,0	400,3	-59,3

1. Biens FAB. 2. Biens CAF.

Source : direction générale des Douanes et Droits indirects.

Principaux partenaires de la France à l'exportation et à l'importation en 2009

en milliards d'euros



1. Non compris Hong-Kong.

Source : direction générale des Douanes et Droits indirects.

Principaux excédents et déficits bilatéraux de la France en 2009

en milliards d'euros



1. Non compris Hong-Kong.

Source : direction générale des Douanes et Droits indirects.

14.4 Investissements internationaux

En 2009, les investissements directs français à l'étranger excèdent les **investissements directs étrangers (IDE)** en France de 63 milliards d'euros, après 67 milliards en 2008. Par rapport à 2008, les flux d'investissements directs français à l'étranger sont en léger repli (105,9 milliards d'euros d'euros). D'après la ventilation géographique en fonction du pays de première contrepartie, plus de 82 milliards d'euros sont investis dans les autres pays de l'Union européenne, dont plus de 53 milliards dans la **zone euro**. Les investissements en Belgique (18 milliards d'euros) et au Luxembourg (11 milliards d'euros) restent importants mais ils sont nettement plus faibles qu'en 2008. Le Royaume-Uni reçoit 22 milliards d'euros d'investissements directs étrangers alors qu'il avait fait l'objet de désinvestissements de plus de 14 milliards en 2008.

Les investissements directs étrangers en France sont relativement stables à 42,9 milliards d'euros, dont 33 milliards en provenance des autres pays de l'Union européenne à 27. Près de la moitié des investissements en France proviennent du Royaume-Uni (après un désinvestissement en 2008) et des Pays-Bas. En revanche l'Allemagne, le Luxembourg et les États-Unis ont désinvesti en 2009 après d'importants investissements en 2008.

En 2009, les investissements directs étrangers de l'Union européenne à 27 vers

les autres pays (flux sortants) ont diminué de 24 %, passant de 348 milliards d'euros à 263 milliards en 2009. Les investissements directs dans l'Union et en provenance du reste du monde ont, eux, augmenté de 12 %, passant de 199 milliards d'euros à 222 milliards. La principale destination des investissements de l'Union dans le reste du monde demeure les États-Unis, même si les investissements de l'Union y ont reculé de 121 à 69 milliards d'euros en 2009. Les investissements se concentrent aussi dans les **centres financiers offshores** (60 milliards d'euros) et en Suisse (45 milliards d'euros). Les États-Unis sont aussi le principal pays de provenance des investissements directs dans l'Union européenne (97 milliards d'euros après 50 milliards en 2008). Les investissements des centres financiers offshores ont également augmenté (de 20 à 40 milliards d'euros) ainsi que ceux de la Suisse (de 11 à 32 milliards d'euros). Le Luxembourg, le Royaume-Uni et la France sont les principaux acteurs des flux d'investissements directs étrangers de l'Union européenne avec le reste du monde. Le poids du Luxembourg, à la fois comme émetteur et comme destinataire de flux d'IDE, s'explique principalement par le rôle de plate-forme qu'il joue pour un grand nombre de firmes multinationales, qui y font transiter des fonds ayant une destination finale différée. ■

Définitions

Investissement direct étranger (IDE) : investissement qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

Centres financiers offshores, zone euro : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Balance des paiements et position extérieure de la France », *Rapport annuel*, Banque de France, juin 2010.
- « Les investissements directs français à l'étranger et étrangers en France en 2009 – nouvelle présentation », *Bulletin de la Banque de France* n° 181, septembre 2010.
- « Stock d'investissements directs étrangers en France au 31 décembre 2008 », Banque de France, juin 2010.
- « Stock d'investissements directs français à l'étranger au 31 décembre 2008 », Banque de France, juin 2010.
- « Baisse d'un quart des investissements de l'UE27 dans le reste du monde en 2009 », *communiqué de presse*, Eurostat, 24 juin 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Flux d'investissements directs étrangers en France selon le premier pays de contrepartie

en milliards d'euros

	2008		2009	
	Flux	en %	Flux	en %
Union européenne à 27	31,2	73,4	33,0	76,9
Union économique et monétaire à 16	29,5	69,4	19,7	46,0
dont : Allemagne	6,9	16,2	-0,3	-0,7
Belgique	3,4	8,0	5,5	12,8
Espagne	-3,7	-8,7	1,7	4,0
Irlande	3,0	7,1	0,5	1,2
Italie	-3,0	-7,1	2,5	5,8
Luxembourg	17,5	41,2	-0,5	-1,1
Pays-Bas	4,3	10,1	9,8	22,8
Autres pays de l'UE	1,7	4,0	13,3	30,9
dont : Pologne	1,1	2,6	0,6	1,4
République tchèque	0,1	0,2	0,5	1,3
Roumanie	0,2	0,5	0,3	0,6
Royaume-Uni	-0,9	-2,1	10,3	24,0
Suède	0,4	0,9	0,5	1,1
Autres pays industrialisés	10,1	23,8	3,4	7,9
dont : États-Unis	5,4	12,7	-1,0	-2,4
Japon	1,0	2,4	0,7	1,7
Suisse	2,2	5,2	2,6	6,2
Reste du monde	1,2	2,8	6,5	15,2
dont : Brésil	0,2	0,5	-0,1	-0,3
Chine	-0,1	-0,2	0,1	0,3
Inde	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	42,5	100,0	42,9	100,0

Note : le signe moins indique un désinvestissement.
Source : Banque de France.

Flux d'investissements directs français à l'étranger selon le premier pays de contrepartie

en milliards d'euros

	2008		2009	
	Flux	en %	Flux	en %
Union européenne à 27	65,7	59,7	82,1	77,5
Union économique et monétaire à 16	72,4	65,8	53,4	50,4
dont : Allemagne	3,5	3,2	6,8	6,4
Belgique	39,8	36,2	17,6	16,6
Espagne	0,8	0,7	1,8	1,7
Irlande	0,2	0,2	2,6	2,4
Italie	1,6	1,5	3,6	3,4
Luxembourg	18,4	16,7	10,8	10,2
Pays-Bas	7,0	6,4	6,9	6,5
Autres pays de l'UE	-6,8	-6,2	28,7	27,1
dont : Pologne	0,8	0,7	1,6	1,5
République tchèque	0,9	0,8	1,6	1,5
Roumanie	1,2	1,1	0,6	0,6
Royaume-Uni	-14,4	-13,1	21,8	20,6
Suède	3,5	3,2	2,2	2,1
Autres pays industrialisés	14,8	13,5	10,5	9,9
dont : États-Unis	13,4	12,2	2,4	2,3
Japon	0,1	0,1	0,3	0,2
Suisse	0,3	0,3	6,9	6,5
Reste du monde	29,5	26,8	13,3	12,6
dont : Brésil	2,4	2,2	3,5	3,3
Chine	1,3	1,2	1,0	0,9
Inde	0,5	0,5	0,5	0,5
Total	110,0	100,0	105,9	100,0

Note : le signe moins indique un désinvestissement.
Source : Banque de France.

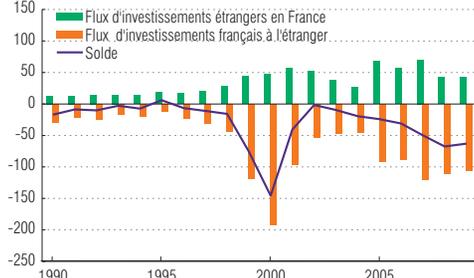
Stocks des investissements directs français à l'étranger et étrangers en France

	2006 (r)	2007 (r)	2008
Investissements français à l'étranger¹			
Stocks ² (en milliards d'euros)	548,8	613,9	674,4
Entreprises non résidentes investies ³	4 141	4 529	4 980
Investisseurs directs résidents ³	951	1 151	1 297
Investissements étrangers en France¹			
Stocks ² (en milliards d'euros)	348,7	386,2	394,4
Sociétés résidentes investies	12 074	12 415	13 061
Investisseurs directs non résidents	12 070	12 592	13 171

1. Au 31 décembre.
2. Capitaux propres en valeur comptable (y compris investissements immobiliers).
3. Investisseurs résidents dont le montant des immobilisations financières au bilan est supérieur à 10 millions d'euros.
Source : Banque de France.

Flux d'investissements directs entre la France et l'étranger

en milliards d'euros



Source : Banque de France.

Flux d'investissements directs des pays de l'Union européenne en 2009

en milliards d'euros

	Flux sortants à destination de		Flux entrants en provenance de	
	l'UE à 27	hors UE à 27	l'UE à 27	hors UE à 27
Allemagne	36,9	8,3	18,6	7,1
Autriche	0,5	2,7	2,1	3,2
Belgique	-23,8	13,0	22,0	2,3
Bulgarie	-0,2	0,1	2,7	0,5
Chypre	1,4	2,2	1,9	2,3
Danemark	7,0	4,4	4,3	1,4
Espagne	4,1	7,6	5,6	5,3
Estonie	1,2	-0,1	1,2	0,0
Finlande	1,9	0,2	2,2	-0,4
France	91,1	26,4	33,8	10,4
Grèce	1,1	0,2	2,1	0,3
Hongrie	0,3	0,9	-3,9	4,9
Irlande	10,4	4,5	17,0	0,9
Italie	30,0	1,5	17,9	3,0
Lettonie	0,1	-0,1	-0,4	0,5
Lituanie	0,2	0,0	0,0	0,2
Luxembourg	24,0	111,8	32,5	87,7
Malte	0,1	0,0	0,2	0,4
Pays-Bas	-7,5	20,3	16,7	2,7
Pologne	1,1	1,0	6,8	1,4
Portugal	1,6	-0,7	1,4	0,7
Rép. tchèque	0,5	0,5	1,1	0,8
Roumanie	0,1	0,0	4,0	0,6
Royaume-Uni	-17,7	30,6	-1,5	34,0
Slovaquie	0,3	0,1	-0,8	0,6
Slovénie	0,2	0,5	0,0	0,0
Suède	18,9	5,3	11,1	-2,0
UE à 27	217,9	263,3	154,9	221,7

Note : le signe moins indique un désinvestissement.
Source : Eurostat.

Systeme productif

Entreprises
Recherche - Innovation
Agriculture - Pêche
Industrie - Construction
Énergie
Commerce - Services

15.1 Démographie d'entreprises

Le nombre de **créations d'entreprises** atteint un niveau record en 2009, avec 580 200 créations, soit 75 % de plus qu'en 2008. C'est le nouveau régime d'**auto-entrepreneur** qui explique cette augmentation sans précédent, observée dans pratiquement tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions. Plus de la moitié des créateurs d'entreprises de 2009 sont des auto-entrepreneurs. L'impact considérable des auto-entrepreneurs sur le volume des créations ne s'explique pas par leur profil, proche de celui des autres créateurs d'entreprises individuelles. La part des auto-entrepreneurs est la plus élevée dans les secteurs des services, où deux créateurs sur trois sont des auto-entrepreneurs.

En dehors de ce nouveau régime, le nombre de créations diminue fortement (- 21,5 %) dans tous les secteurs d'activité à l'exception de l'industrie, et dans toutes les régions. Les hausses du nombre de créations d'entreprises sont les plus élevées dans les activités de services : + 109 % pour l'activité de soutien aux entreprises, + 141 % pour l'information et la communication et + 193 % pour les autres services aux ménages. Dans l'industrie aussi, les créations augmentent fortement, quoique dans une moindre mesure : + 100 %. Les créations sont également en forte hausse, sans toutefois dépasser les 100 %, dans le secteur de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, dans celui du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration, et enfin dans la construction.

La quasi-totalité des auto-entrepreneurs créent leur entreprise sans salarié. Parmi les autres créations, la part de créations avec au moins un salarié augmente très légèrement : 13,2 % contre 12,6 % en 2008.

Depuis 2000, la part des sociétés dans les créations d'entreprises était passée progressivement d'un peu plus de 40 % à 50 %. En 2009, elle chute brusquement dans tous les secteurs, du fait de l'arrivée des auto-entrepreneurs, et ne représente plus, en moyenne, que le quart des créations. Au cours de l'année 2009 marquée par la récession économique, les créations de sociétés diminuent aussi en nombre, en passant de 161 800 en 2008 à 152 300 en 2009.

Le nombre de **défaillances d'entreprises** jugées au cours de l'année 2009 est en hausse de 7,1 % par rapport à l'année 2008, essentiellement dans les secteurs du commerce, transports, hébergement et restauration ainsi que de la construction. De nombreux facteurs influent sur la **survie** des entreprises. Le choix du secteur d'activité, l'investissement initial ainsi que la forme juridique apparaissent comme des facteurs décisifs : les commerces sont les plus fragiles ; plus le créateur investit initialement plus l'entreprise est pérenne ; enfin les sociétés se maintiennent plus souvent que les entreprises individuelles. Les deux tiers des entreprises créées au cours du premier semestre 2006 sont toujours actives trois ans plus tard. ■

Définitions

Défaillance d'entreprise : une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Taux de survie des entreprises à n année(s) : proportion d'entreprises créées une année donnée qui ont atteint leur n^e anniversaire.

Auto-entrepreneur, création d'entreprise, entreprise, Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises), taux de création d'entreprises : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le régime de l'auto-entrepreneur : bilan 2009 après une année de mise en œuvre », *rapport d'évaluation*, DGCI, novembre 2010.
- « Les aides aux créations ou reprises d'entreprises en 2007 et 2008 : plus d'un tiers des créations a bénéficié de l'ACCRES », *Dares Analyses* n° 038, Dares, juin 2010.
- « Défaillances d'entreprises : - 3 % en décembre 2009 », *Informations rapides* n° 141, Insee, mai 2010.
- « La création d'entreprise en 2009 dopée par les auto-entrepreneurs », *Insee Première* n° 1277, janvier 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Stock d'entreprises et immatriculations en 2009

Secteur d'activité en NAF rév.2	Stock en milliers	Immatriculations totales en milliers
Industrie	226,6	29,6
<i>dont industrie manufacturière</i>	212,3	22,8
Construction	430,6	80,4
Commerce, transports, hébergement et restauration	984,7	164,6
Information et communication	91,8	30,4
Activités financières et d'assurance	119,7	12,0
Activités immobilières	170,3	15,8
Act. spéc., scientifiques et tech. et act. de services adm. et de soutien	477,6	125,2
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	400,1	50,7
Autres activités de services	205,9	71,5
Total	3 107,6	580,2

Note : le stock au 1^{er} janvier ne comprend pas d'auto-entrepreneurs, statut mis en place en janvier 2009. Les immatriculations intègrent ce nouveau statut, ce qui empêche la comparaison entre stock et immatriculations.

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Taux de survie des entreprises créées au cours du premier semestre 2006

	Taux de survie à 3 ans en %
Par secteur d'activité	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	68,0
Construction	64,5
Commerce et réparation	58,7
Transports et entreposage	72,6
Hébergement et restauration	66,5
Information et communication	67,4
Activités financières et d'assurance	66,2
Activités immobilières	64,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	70,6
Adm. publique, enseig., santé humaine et action sociale	81,7
Autres activités de services	65,5
Par taille¹	
Sans salarié	64,3
1 ou 2 salariés	70,1
3 à 5 salariés	74,2
6 à 9 salariés	71,7
10 salariés ou plus	64,6
Selon la catégorie juridique	
Personnes physiques	58,6
Personnes morales	73,8
Ensemble	65,9

1. Effectifs au démarrage y compris dirigeant.

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, enquête Sine 2006 (interrogations 2006 et 2009).

Défaillances d'entreprises selon l'activité économique

	en milliers			
	2000	2005	2008	2009 (p)
Industrie	4,5	4,4	3,9	4,4
Construction	7,6	10,2	13,3	14,9
Commerce et réparation	10,5	11,1	11,9	12,1
Services	15,7	17,7	20,7	21,9
Total	38,3	43,5	49,7	53,4

Champ : défaillances en date de jugement ; activités hors agriculture.

Sources : Insee ; Bodacc.

Créations d'entreprises

	2008		2009
	Créations totales	dont hors auto-entrepreneurs	
Par secteur (en %)			
Industrie	4,5	5,1	5,8
<i>dont industrie manufacturière</i>	3,8	3,9	3,5
Construction	16,8	13,9	15,3
Comm., transp., héberg. et restauration	31,6	28,4	33,0
<i>dont : commerce et réparation</i>	23,1	22,4	23,6
<i>transports et entreposage</i>	2,3	1,5	2,4
<i>hébergement et restauration</i>	6,2	4,5	7,0
Information et communication	3,8	5,2	3,6
Activités financières et d'assurance	3,5	2,1	4,0
Activités immobilières	5,2	2,7	5,0
Act. spéc., scientifiques et tech. et act. de services adm. et de soutien	18,1	21,6	18,1
Ens., santé humaine et action sociale	9,2	8,7	9,2
Autres activités de services	7,4	12,3	6,0

Selon la taille (en %)

Sans salarié ¹	87,5	94,1	86,8
1 ou 2 salariés	9,2	4,3	9,6
3 à 9 salariés	2,4	1,2	2,6
10 salariés ou plus	0,9	0,5	1,1

Selon la catégorie juridique (en %)

Personnes morales	48,8	26,3	58,5
Personnes physiques ²	51,2	73,7	41,5

Ensemble (en nombre) 331 439 580 193 260 174

1. Y compris les entreprises dont la taille est non déterminée.

2. Les bases de créations 2009 incluent les créations des « auto-entrepreneurs » dont le régime est apparu en janvier 2009. Ce nouveau régime explique l'augmentation des personnes physiques entre 2008 et 2009.

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Entreprises créées selon la situation de l'entrepreneur avant la création

	en %	
	2002 ¹	2006 (r)
En activité	52,4	50,1
Chômeur de moins d'un an	18,5	21,0
Chômeur de plus d'un an	15,4	19,5
Inactif	13,7	9,4
Total	100,0	100,0

1. Hors secteur financier.

Champ : activités marchandes hors agriculture ; créations au cours du 1^{er} semestre.

Source : Insee, enquêtes Sine 2002 et 2006.

Créations d'entreprises au sein de l'UE en 2007

	Nombre	Taux en %	Nombre	Taux en %
Allemagne	272 077	9,5	Lettonie	8 255 11,1
Autriche	24 543	7,5	Lituanie	36 468 24,7
Belgique	34 387	7,0	Luxembourg	2 576 10,4
Bulgarie	39 368	15,1	Malte
Chypre	1 679	3,3	Pays-Bas	92 494 13,3
Danemark	28 031	12,9	Portugal	122 895 13,8
Espagne	313 254	9,6	Rép. tchèque	83 415 9,5
Estonie	6 771	13,2	Roumanie	74 918 15,6
Finlande	27 172	10,1	Royaume-Uni	296 030 14,3
France	259 125	10,1	Slovaquie	45 218 13,3
Hongrie	50 707	9,0	Slovénie	10 722 10,2
Irlande	Suède	45 091 7,4
Italie	338 656	8,4		

Champ : entreprises dans l'industrie et les services, sauf administration d'entreprises, administration publique et services collectifs, activités des ménages et activités extra-territoriales.

Source : Eurostat.

15.2 Caractéristiques des entreprises

Au 1^{er} janvier 2009, plus de 3,1 millions d'**entreprises** des activités marchandes hors agriculture sont actives en France. Elles sont près de 16 % à employer plus de 100 salariés. L'industrie manufacturière concentre encore près de 30 % des entreprises qui ont un effectif d'au moins 100 salariés. Les entreprises de moins de 10 salariés sont en revanche plus concentrées dans le commerce, le soutien aux entreprises et les services à la personne.

En 2008, les entreprises des activités marchandes hors agriculture, banque et assurance qui exercent leur activité sur le territoire français dégagent un chiffre d'affaires hors taxe de 3 735 milliards d'euros, dont 44 % sont réalisés dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration. Le chiffre d'affaires du secteur industrie atteint, pour sa part, 1 097 milliards, dû essentiellement à l'industrie manufacturière. Les frais de personnel s'élèvent à 662 milliards d'euros et se concentrent essentiellement dans le secteur commerce, transports, hébergement et restauration avec 199 milliards d'euros mais aussi dans l'industrie (173 milliards d'euros) et dans les activités de soutien aux entreprises (121 milliards d'euros). La **valeur ajoutée** brute au coût des facteurs de ces entreprises atteint 1 023 milliards d'euros. L'industrie (265 milliards d'euros), le secteur du commerce et de la réparation automobile (193 milliards d'euros) et les activités de soutien aux entreprises (163 milliards d'euros) représentent 60 % de la valeur ajoutée des activités marchandes.

Depuis le décret 2008-1354 du 18 décembre 2008, l'entreprise qui était jusqu'à présent définie sur un plan purement juridique est désormais définie à partir de critères économiques. Quatre catégories sont distinguées, qui dessinent un partage relativement équilibré de l'emploi et de la valeur ajoutée : les **microentreprises**, les **petites et moyennes entreprises (PME)**, les **entreprises de taille intermédiaires (ETI)** et les **grandes entreprises**. Ces différences de concept font que les données suivantes ne sont pas comparables aux données des paragraphes précédents. En France, en décembre 2007, sur 2,9 millions d'entreprises, 2,7 sont des microentreprises : il s'agit essentiellement de très petites unités du commerce, des services ou de l'artisanat. Ces microentreprises s'adressent à un marché local et n'ont pratiquement pas d'activité de recherche. Avec une trentaine de salariés en moyenne, les 164 000 petites et moyennes entreprises (PME) sont présentes dans l'ensemble des secteurs. Exportations, organisation en groupe, déploiement international et recherche-développement sont pratiquement limités aux grandes entreprises et à celles de taille intermédiaire. Les 4 600 entreprises de taille intermédiaire emploient 650 salariés en moyenne, sont très industrielles et insérées à l'international. Plus encore que le nombre de leurs salariés, les 240 grandes entreprises supplantent les autres catégories par l'importance des moyens engagés. ■

Définitions

Secteur d'activité : ensemble d'entreprises qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Valeur ajoutée : un des soldes du compte de résultat. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Entreprise, entreprise de taille intermédiaire (ETI), grande entreprise, microentreprise, petite et moyenne entreprise (PME) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Quatre nouvelles catégories d'entreprise – Une meilleure vision du tissu productif », *Insee Première* n° 1321, novembre 2010.
- « Images économiques des entreprises et des groupes au 1^{er} janvier 2008 », *Insee Résultats Économie* n° 46, avril 2010.
- « Depuis trente ans, les grandes entreprises concentrent de plus en plus d'emplois », *Insee Première* n° 1289, avril 2010.
- « Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) », *Les dossiers économiques et statistiques*, DGCI, avril 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Caractéristiques des entreprises 15.2

Entreprises selon le nombre de salariés et l'activité

en milliers

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	2008							2009
	Total	0	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	250 ou plus	Total
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	229,8	96,3	89,9	31,2	4,3	3,0	1,9	226,6
<i>dont industrie manufacturière</i>	217,0	87,8	86,3	29,5	4,1	2,9	1,8	212,3
Construction	416,4	224,4	175,2	28,3	1,7	0,7	0,3	430,6
Commerce, transports, hébergement et restauration	967,4	539,5	374,6	60,0	6,0	3,1	1,6	984,7
<i>dont commerce, réparation d'automobiles et motocycles</i>	656,0	379,5	242,7	37,7	3,8	2,0	1,0	666,7
Information et communication	85,9	63,1	21,8	5,4	0,7	0,4	0,3	91,8
Activités financières et d'assurance	115,2	77,2	37,4	4,0	0,4	0,3	0,4	119,7
Activités immobilières	169,5	134,6	32,6	2,5	0,2	0,2	0,1	170,3
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	453,6	311,3	137,6	24,0	2,4	1,4	0,8	477,6
Enseignement, santé humaine et action sociale	386,3	329,6	60,5	7,7	1,7	0,5	0,2	400,1
Autres activités de services	198,1	135,5	65,5	4,3	0,4	0,2	0,1	205,9
Total	3 022,2	1 911,5	995,2	167,5	17,8	9,9	5,8	3 107,6

Champ : ensemble des entreprises des activités marchandes, hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirène).

Principaux résultats des entreprises par secteur en 2008

montants en milliards d'euros

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée	Frais de personnel	Excédent brut d'exploitation	Résultat courant avant impôt	Bénéfice ou perte
Industrie	1 097,2	265,3	172,7	66,4	51,2	36,6
<i>dont industrie manufacturière</i>	944,3	227,1	152,8	51,7	33,0	15,2
Construction	273,9	92,9	67,7	21,4	20,3	17,3
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 625,9	305,5	199,4	73,6	43,8	41,6
<i>dont commerce, réparation d'automobiles et de motocycles</i>	1 361,3	193,3	117,5	49,0	35,6	25,9
Information et communication	169,8	76,4	45,2	28,1	12,8	8,7
Activités financières et d'assurance	32,5	12,8	7,1	4,9	8,9	7,8
Activités immobilières	69,1	36,3	10,7	21,3	5,7	9,9
Act. spéc., scient. et tech. et act. de services adm. et de soutien	339,3	163,0	121,3	37,0	33,2	34,5
Enseignement, santé humaine et action sociale	78,6	52,7	25,0	24,7	22,4	21,4
Autres activités de services	48,5	17,6	13,2	4,1	2,5	2,6
Total	3 734,7	1 022,5	662,3	281,4	201,0	180,3

Champ : ensemble des entreprises des activités marchandes, hors agriculture, banque et assurance.

Source : Insee, Esane.

Évolution du chiffre d'affaires des entreprises selon le secteur d'activité

en indice moyen annuel (base 100 en 2005)

	1995	2000	2008	2009		1995	2000	2008	2009
Industrie	72,3	90,9	114,5	102,3	Transports et entreposage	62,9	83,6	115,6	108,6
<i>dont industrie manufacturière</i>	72,4	92,1	112,7	98,9	Hébergement et restauration	94,5	99,6	100,5	96,5
Construction	64,8	79,1	122,3	116,4	Information et communication	55,8	75,0	115,8	114,8
Comm., réparation d'auto. et de motos	71,4	89,7	102,2	96,2	Activités immobilières	67,9	77,9	106,8	106,7
Commerce de gros	70,2	88,9	115,9	103,5	Soutien aux entreprises	60,1	79,1	117,3	115,1
Commerce de détail	73,5	85,4	108,2	108,0	Services aux ménages	94,6	100,8	97,5	96,6

Source : Insee.

Entreprises actives par grand secteur dans l'Union européenne en 2007

en %

	Industrie				Construction				Services				Total en milliers			
	Industrie	Construction	Services	Total en milliers	Industrie	Construction	Services	Total en milliers	Industrie	Construction	Services	Total en milliers	Industrie	Construction	Services	Total en milliers
Allemagne	11,0	12,7	76,3	2 877,3	Lettonie	11,5	8,5	80,0	74,5							
Autriche	10,7	8,9	80,4	325,4	Lituanie	11,8	13,8	74,4	147,4							
Belgique	8,3	15,1	76,6	494,6	Luxembourg	4,2	9,1	86,7	24,8							
Bulgarie	12,0	7,0	81,0	260,4	Malte							
Chypre	12,6	15,8	71,6	50,5	Pays-Bas	8,0	15,1	76,9	698,1							
Danemark	10,3	16,4	73,3	216,7	Pologne							
Espagne	8,0	17,2	74,8	3 280,5	Portugal	10,9	13,7	75,4	891,6							
Estonie	13,0	13,3	73,7	51,2	Rép. tchèque	17,9	15,8	66,3	880,0							
Finlande	12,8	16,9	70,3	269,4	Roumanie	12,8	9,8	77,4	479,5							
France	10,5	17,0	72,5	2 555,4	Royaume-Uni	8,2	13,4	78,4	2 072,5							
Grèce	Slovaquie	19,2	17,8	62,9	340,6							
Hongrie	10,7	12,2	77,1	562,8	Slovénie	17,9	17,6	64,6	105,0							
Irlande	Suède	10,6	12,7	76,7	611,6							
Italie	13,0	15,5	71,5	4 042,1												

Champ : entreprises dans l'industrie et les services, sauf administration d'entreprises, administration publique et services collectifs, activités des ménages et activités extra-territoriales.

Source : Eurostat.

15.3 Groupes d'entreprises

Pour des raisons d'efficacité productive, financière et fiscale, de plus en plus de sociétés s'organisent sous forme de **groupes**. Au 1^{er} janvier 2008, on recense près de 40 700 groupes qui emploient presque huit millions et demi de personnes. Seulement 5 % des sociétés dépendent d'un groupe. Toutefois ces groupes emploient près de 58 % des salariés de l'ensemble des sociétés (hors secteur financier). Les 91 plus grands groupes, comprenant plus de 10 000 salariés, occupent à eux seuls plus de 38 % des effectifs des groupes. Les petites et moyennes entreprises s'approprient, elles aussi, ce mode de structuration. Ainsi, plus de 95 % des groupes emploient moins de 500 salariés, on parle alors de **microgroupes**.

L'énergie et l'industrie automobile sont les **secteurs d'activité** dans lesquels les groupes sont les plus présents : plus d'une société sur quatre appartient à un groupe et plus de neuf salariés sur dix sont employés par un groupe. Les autres secteurs industriels lourds (biens d'équipement et biens intermédiaires) sont également largement dominés par les groupes. À un moindre titre, le poids des grands groupes est également important dans l'industrie des biens de consommation, les transports et certains services aux entreprises. À l'inverse, dans l'éducation, santé, action sociale, ainsi que dans les services aux particuliers et la construction, les entreprises hors groupes sont majoritaires : elles emploient près de sept salariés sur dix. Dans le

commerce, la répartition entre les filiales de groupes et les sociétés indépendantes est équilibrée (la notion de groupe basée sur les liens financiers entre entreprises exclut notamment les relations de type franchise). Quelques grands groupes emploient la quasi-totalité des salariés dans les activités dites de « réseau » (énergie, transports ferroviaire, aérien et urbains, poste et télécommunications).

Une partie des groupes opérant en France est contrôlée par des capitaux étrangers. Ces groupes étrangers emploient plus de deux millions de salariés. Rattachées à l'ensemble des sociétés exerçant leur activité en France, les filiales de groupes étrangers emploient 15 % des effectifs, réalisent 18 % de la **valeur ajoutée** et 15 % des immobilisations corporelles. Parmi les filiales de groupes étrangers implantés en France, les deux tiers sont contrôlés par des groupes appartenant à l'Union européenne. Ils emploient 64 % des salariés travaillant dans un groupe étranger. Les filiales de groupes américains emploient 24 % des salariés travaillant dans un groupe étranger, les filiales allemandes 16 %, comme les britanniques.

Près de six salariés des groupes étrangers sur dix travaillent dans trois secteurs : l'industrie des biens intermédiaires, le commerce et les services aux entreprises. À l'opposé, la construction, l'énergie et l'éducation, santé, action sociale sont des secteurs peu investis par les groupes étrangers. ■

Définitions

Microgroupe : groupe d'entreprises dont l'effectif total, en France, est inférieur à 500 salariés. Beaucoup de microgroupes étrangers font en fait partie d'un groupe dont l'effectif total, à l'étranger et en France, est très supérieur à 500 salariés.

Secteur d'activité : ensemble d'entreprises qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Chiffre d'affaires hors taxes, groupe de sociétés ou d'entreprises, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Quatre nouvelles catégories d'entreprise, une meilleure vision du tissu productif », *Insee Première* n° 1321, novembre 2010.
- « L'État actionnaire », *rapport 2010*, Agence des participations de l'État, septembre 2010.
- « Images économiques des entreprises et des groupes au 1^{er} janvier 2008 », *Insee Résultats Économie* n° 46, avril 2010.
- « Depuis trente ans, les grandes entreprises concentrent de plus en plus d'emplois », *Insee Première* n° 1289, avril 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principaux résultats des groupes d'entreprises opérant en France au 1^{er} janvier 2008

en milliards d'euros

	Groupes français	Groupes étrangers ²		Total
		Union européenne	Hors Union européenne	
Nombre d'entreprises ¹	125 301	13 077	6 676	145 054
Effectif salarié (en milliers)	6 354	1 277	767	8 398
Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	419	96	74	589
Excédent brut d'exploitation	132	33	21	186
Immobilisations corporelles brutes	1 021	161	93	1 274
Investissement en immobilisations corporelles hors apports	115	19	9	144

1. Groupes français et étrangers dont les salariés travaillent effectivement en France.

2. Groupes dont la tête de groupe est à l'étranger.

Champ : hors agriculture, activités financières, industrie du tabac et administrations.

Source : Insee, Suse, Lifi, Diane.

Part des entreprises appartenant à un groupe

	Au 1 ^{er} janvier 2007				Au 1 ^{er} janvier 2008			
	Entreprises		Effectif salarié		Entreprises		Effectif salarié	
	Nombre en milliers	Part dans les groupes en %	Effectif moyen en milliers	Part dans les groupes en %	Nombre en milliers	Part dans les groupes en %	Effectif moyen en milliers	Part dans les groupes en %
Industries agricoles et alimentaires ¹	64,1	4,7	593,4	58,2	63,9	4,7	590,6	58,6
Industries des biens de consommation	67,0	7,2	615,0	71,2	65,2	7,3	593,3	72,4
Industrie automobile	2,0	25,9	267,4	94,3	1,9	26,6	254,6	94,1
Industries des biens d'équipement	41,8	13,0	764,7	74,5	41,5	13,1	770,5	74,9
Industries des biens intermédiaires	60,3	18,8	1 343,8	76,4	59,5	18,7	1 306,8	76,6
Énergie	2,9	27,7	227,1	97,9	3,3	28,8	222,6	97,7
Construction	360,5	2,2	1 471,9	32,1	376,6	2,2	1 542,8	32,9
Commerce	620,2	5,2	3 114,0	56,3	628,4	5,3	3 122,6	57,9
Transports	91,1	6,8	1 077,4	71,3	91,7	6,7	1 150,0	68,9
Activités immobilières	360,8	4,9	281,5	33,6	310,7	6,1	291,0	37,3
Services aux entreprises ²	465,7	8,7	2 762,1	62,4	478,0	9,0	2 832,5	62,8
Services aux particuliers	505,0	1,5	1 239,9	31,8	451,7	1,8	1 264,7	32,0
Éducation, santé, action sociale	364,3	0,6	605,2	27,7	384,1	0,6	647,0	29,0

1. L'industrie du tabac est exclue des données publiées pour les industries agricoles et alimentaires.

2. Dans les statistiques sur les groupes, seuls les salariés permanents sont comptabilisés dans les entreprises d'intérim.

Champ : hors agriculture, activités financières, industrie du tabac et administrations.

Source : Insee, Suse, Lifi, Diane.

Concentration des entreprises au 1^{er} janvier 2008

poinds des dix premiers groupes en %

Secteur d'activité des entreprises	Valeur ajoutée brute	Effectif salarié
IAA (hors industries du tabac)	20,2	13,6
Industries des biens de consommation	23,3	13,6
Industrie automobile	76,4	70,2
Industries des biens d'équipement	26,5	21,2
Industries des biens intermédiaires	15,4	12,2
Énergie	94,0	92,4
Construction	16,0	15,4
Commerce	11,3	13,6
Transports	45,9	35,4
Activités immobilières	13,6	10,7
Services aux entreprises	26,8	20,6
Services aux particuliers	16,5	10,8
Éducation, santé, action sociale	7,0	11,8

Lecture : dans chaque secteur, les effectifs et les valeurs ajoutées des entreprises d'un même groupe sont additionnés et affectés à ce groupe. Les 10 premiers groupes sont ceux dont les entreprises du secteur les classent en tête. Un groupe ayant des entreprises dans plusieurs secteurs peut apparaître dans plusieurs lignes du tableau.

Champ : hors agriculture, activités financières, industrie du tabac et administrations.

Source : Insee, Suse, Lifi, Diane.

Poids des groupes étrangers dans le système productif français

en %

	2006	2007	2008
Effectif salarié	15,1	13,8	14,0
Valeur ajoutée brute	17,4	17,4	18,4
Immobilisations corporelles brutes	15,8	15,7	14,8

Champ : hors agriculture, activités financières, industrie du tabac et administrations.

Source : Insee, Suse, Lifi, Diane.

Principaux résultats des groupes selon leur taille

au 1^{er} janvier 2008

	Nombre de groupes ¹	Effectif salarié ¹	Chiffre d'affaires et produits financiers
		en milliers	en milliards d'euros
0 à 499 salariés	38 755	2 256	626
500 à 1 999 salariés	1 415	1 299	424
2 000 à 9 999 salariés	412	1 620	570
10 000 salariés ou plus	91	3 223	1 115
Total	40 673	8 398	2 736

1. Groupes français et étrangers dont les salariés travaillent effectivement en France.

Champ : hors agriculture, activités financières, industrie du tabac et administrations.

Source : Insee, Suse, Lifi, Diane.

15.4 Entreprises publiques

Fin 2009, l'État contrôle en France majoritairement, directement ou indirectement, 938 sociétés, en détenant plus de la moitié de leur capital. Par rapport à 2008, l'emploi des sociétés contrôlées par l'État a baissé de 1,7 % tandis que le nombre d'entreprises progressait. Avec plus de 788 000 salariés, les entreprises du secteur public mobilisent environ 3 % de l'effectif salarié total. Mais l'État est également présent de façon minoritaire dans le capital d'environ 400 autres sociétés. L'État ne contrôle directement que 90 entreprises, dites de premier rang, en détenant directement plus de la moitié de leur capital. Il n'y a pas de **privatisation** en 2009 et les échanges d'entreprises entre secteurs privé et public restent modérés. Ces échanges sont d'ailleurs parfois liés à des restructurations de groupes comme France Télévisions qui a repris directement France 2, France 3, France 4, France 5 et réseau France Outre-mer (RFO) pour se transformer en une entreprise unique.

Les effectifs des **entreprises publiques** restent fortement concentrés. Les dix premières entreprises, en termes d'effectifs, rassemblent, à elles seules, plus des trois quarts de l'ensemble des salariés. Les trois plus importantes, La Poste, la SNCF et EDF, et leurs 526 filiales, totalisent 566 500 emplois, soit plus de 70 % de l'ensemble des entreprises publiques.

La répartition par grands secteurs des entreprises publiques a peu évolué en 2009. Le

secteur tertiaire concentre 80 % des effectifs de l'ensemble des entreprises publiques. Dans ce secteur, la présence de l'État reste forte, par l'intermédiaire de grands groupes dans les transports et les activités scientifiques et techniques. Fin 2009, les entreprises publiques du secteur des transports et de l'entreposage emploient près de 499 000 salariés, dont la quasi-totalité dépend des groupes de La Poste, la SNCF et la RATP. Loin derrière les transports, les secteurs des activités scientifiques et techniques, des services administratifs et de soutien emploient plus de 56 000 salariés. Parmi eux, plus de 50 % sont employés dans le secteur de la recherche et du développement scientifique, dont la moitié dépend du Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

Comme depuis quelques années, le secteur public reste peu présent dans l'industrie. Au total, moins de deux salariés sur dix des entreprises publiques travaillent dans ce secteur. Fin 2009, dans les secteurs des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution, moins de quarante entreprises restent détenues par l'État. Électricité de France (EDF) et le CEA demeurent les deux groupes importants de ce secteur et emploient 108 900 salariés, soit 500 salariés de moins qu'en 2008.

Dans la liste des entreprises privatisables de 1993, seule la Caisse Centrale de Réassurance reste sous la tutelle de l'État en 2009. ■

Définitions

Entreprise publique : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (RECME) : créé par un décret du 22 octobre 1984, il est géré par l'Insee. Une entreprise est inscrite au répertoire dès lors que l'État détient, directement ou par l'intermédiaire d'autres entreprises contrôlées, la majorité du capital ou des droits de vote dans les instances délibérantes.

Nationalisation, privatisation, respiration, Nomenclature économique de synthèse : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État au 31 décembre 2009 », *Insee Résultats Économie* n° 49, décembre 2010.
- « L'État actionnaire », *rapport 2010*, Agence des participations de l'État, octobre 2010.
- « Les comptes des administrations publiques en 2009 », *Insee Première* n° 1293, mai 2010.
- « Images économiques des entreprises et des groupes au 1^{er} janvier 2008 », *Insee Résultats Économie* n° 46, avril 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Entreprises publiques selon l'activité économique fin 2009

Activité économique (nomenclature agrégée - NA 2008)	Nombre d'entreprises ¹	Effectifs salariés ¹ en milliers	Principaux groupes présents dans le secteur
Agriculture	n.s.	9,8	Office national des forêts
Industrie	98	154,1	
dont : fabrication de machines et d'équipements électriques ²	7	5,9	CEA
fabrication de matériels de transport	6	12,1	DCNS
fabrication d'autres produits industriels	47	26,7	Imprimerie nationale, CEA
ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	38	109,4	EDF, CEA
Construction	27	1,0	EDF
Tertiaire	810	623,6	
Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	18	2,4	
Transports et entreposage	207	498,4	SNCF, RATP, Aéroports de Paris, La Poste
Hébergement et restauration	2	2,6	Adoma
Information et communication	67	22,9	
Activités financières et d'assurance	144	19,0	Banque de France
Activités immobilières	126	2,8	
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	195	56,3	SNCF, CEA
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	18	11,5	
Autres activités de services	33	7,7	
Total	938	788,4	

1. Données provisoires.

2. Y compris fabrication d'équipements électroniques et informatiques.

Source : Insee, Recme.

Mouvements des entreprises publiques en 2009

	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés
Entreprises présentes fin 2008	889	801 700
Entreprises pérennes	806	- 2 000
+ Entreprises entrantes en 2009	+ 132	+ 2 400
- Entreprises sortantes en 2009	- 83	- 13 700
Entreprises présentes fin 2009¹	938	788 400

1. Données provisoires pour 2009.

Source : Insee, Recme.

Principales entreprises publiques selon le chiffre d'affaires en 2009

	Chiffre d'affaires en millions d'euros	Résultat net ¹ en millions d'euros	Effectifs ² en milliers
1 GDF-SUEZ	79 908	5 231	242,7
2 EDF	66 336	4 088	164,3
3 France Télécom	45 944	3 465	178,4
4 EADS ³	42 822	- 752	119,5
5 Renault ³	33 712	- 3 068	121,4
6 SNCF ³	24 882	- 972	200,1
7 Air France-KLM ³	20 994	- 1 560	104,7
8 Groupe La Poste	20 527	537	287,2
9 Thales ³	12 882	- 202	64,3
10 Safran	10 559	654	54,9
11 Areva ³	8 529	537	47,8
12 RATP ³	4 433	187	47,2
13 Réseau Ferré de France ³	3 281	304	1,2
14 France Télévisions	3 016	20	10,7
15 Aéroports de Paris	2 633	270	12,1
16 DCNS	2 406	129	12,2
17 La Française des Jeux	1 180	85	1,3
18 GIAT Industries	880	156	3,1
19 Grands ports maritimes ⁴	653	24	4,8
20 Groupe SNPE ³	609	32	3,6

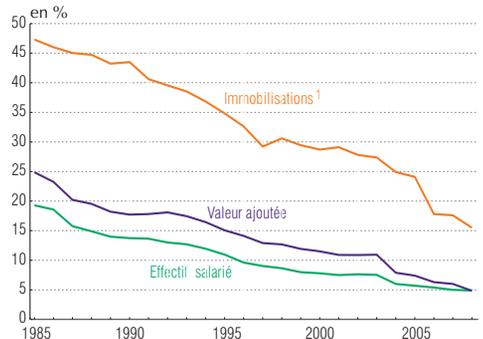
1. Compte consolidé. 2. En moyenne annuelle.

3. Effectifs au 31 décembre.

4. Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes Saint-Nazaire, Paris et Rouen.

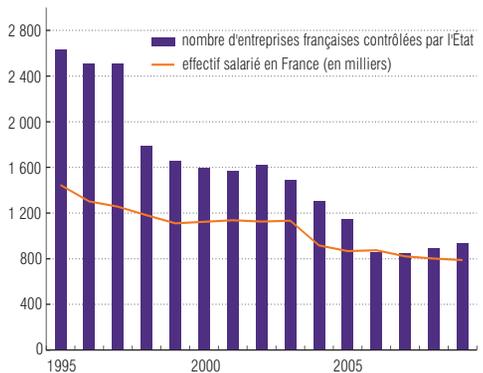
Source : Agence des participations de l'État.

Poids du secteur public dans l'économie



1. Essentiellement les bâtiments et les machines.
Champ : hors entreprises agricoles et financières.
Source : Insee, Recme, Esane, Clap.

Entreprises contrôlées majoritairement par l'État



Source : Insee, Recme.

15.5 Artisanat

Les entreprises artisanales se caractérisent par leur dimension et la nature de leur activité. L'**artisanat** rassemble plus de cinq cent dix activités différentes. Qualifiés dans leur métier, les artisans sont dépositaires de nombreux savoir-faire transmis essentiellement par le biais de l'apprentissage.

Au 1^{er} janvier 2009, l'artisanat français compte presque 970 000 entreprises, soit une hausse de 3,3 % par rapport à l'année précédente. Les **entreprises artisanales** sont concentrées dans le secteur de la construction (40 %) et dans une moindre mesure dans le secteur de l'industrie (17 %), notamment dans les activités de fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac ainsi que dans le commerce et réparation d'automobiles et motocycles (15 %). En 2009, les entreprises individuelles représentent toujours plus de la moitié des entreprises artisanales. Cependant elles ont perdu 12,6 points depuis 2000, alors que les entreprises organisées sous forme de société à responsabilité limitée (SARL) ont progressé de 13,3 points depuis 2000 et représentent désormais 46 % des entreprises artisanales. Huit entreprises artisanales sur dix du secteur des transports et entreposage sont individuelles, et sept sur dix dans le secteur des arts, spectacles et activités récréatives. Parmi les 497 000 entreprises individuelles artisanales françaises, 22 % sont dirigées par des femmes dont la majorité exerce dans le secteur des autres activités de services. Dans ce secteur, les femmes dirigent trois entreprises artisanales sur quatre contre seulement 2 % dans la construction.

Définitions

Artisanat commercial : regroupe les entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie, la cuisson de produits de boulangerie.

Entreprise artisanale (au sens économique) : entreprise ayant une activité principale relevant des secteurs de l'artisanat (en NAF 700) et dont l'effectif salarié ne dépasse pas un certain seuil. Compte tenu des évolutions récentes, ce seuil a été porté à 19 salariés, ce qui correspond à celui des « très petites entreprises ». Dans le Répertoire des Entreprises et Établissements (REE, Sirene), une entreprise est considérée comme artisanale si l'une des conditions suivantes est remplie : l'entreprise est inscrite à la Chambre des Métiers ou le code d'activité principale au Répertoire des Métiers est renseigné.

Artisanat, auto-entrepreneur, création d'entreprise, nomenclature d'activités française (NAF) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La conjoncture reste morose dans l'artisanat du bâtiment en octobre 2010 », *Informations rapides* n° 262, Insee, octobre 2010.
- « Les chiffres clés de l'artisanat », DGCIS, février 2010.
- « Les chiffres-clés 2010 de l'artisanat du bâtiment », CAPEB.

La moitié des entreprises artisanales n'emploie aucun salarié et 29 % d'entre elles en emploient d'un à trois. Par rapport à l'année 2008, on estime à 2 % la baisse de l'emploi salarié dans l'artisanat, plus particulièrement dans la construction ainsi que dans l'industrie (hors agroalimentaire) où il fléchit respectivement de 3,2 % et 3,5 %.

En 2009, 179 000 entreprises artisanales ont été créées. C'est dans la construction que les créations sont les plus nombreuses puisqu'elles représentent 41 % des créations totales d'entreprises artisanales. Les autres activités de services constituent, pour leur part, 19 % de ces créations. Le nouveau statut d'**auto-entrepreneur** est à l'origine de 60 % des immatriculations d'entreprises artisanales. Il faut toutefois relativiser ce résultat puisqu'une immatriculation d'auto-entrepreneur sur deux ne donne pas lieu à début d'activité dans l'année.

Les artisans utilisent de plus en plus de matériaux innovants et mettent en œuvre des techniques de fabrication performantes. Les pouvoirs publics ont récemment mis en place des « pôles d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises » qui jouent un rôle d'interface entre ces entreprises et les détenteurs du savoir technologique et économique. Ces pôles offrent ainsi au secteur artisanal la possibilité d'avoir une vue d'ensemble des évolutions en termes de technologies, de méthodes, de réglementations, de marchés etc. afin de mieux les maîtriser. ■

Caractéristiques des entreprises artisanales au 1^{er} janvier 2009

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Nombre total d'entreprises artisanales	Entreprises individuelles			
		en nombre	en %	dont femmes	
				en nombre	en %
Industrie	169 287	78 006	46,1	15 898	20,4
<i>dont : fabr. de denrées alim., de boissons et de produits à base de tabac</i>	49 950	28 696	57,4	3 568	12,4
<i>fabr. de textiles, ind. de l'habillement, ind. du cuir et de la chaussure</i>	11 940	6 193	51,9	5 204	84,0
<i>travail du bois, industries du papier et imprimerie</i>	19 194	7 611	39,7	1 396	18,3
<i>fabrication de produits en caoutchouc et en plastique¹</i>	9 697	3 892	40,1	1 053	27,1
<i>métallurgie et fabrication de produits métalliques²</i>	15 415	3 541	23,0	176	5,0
<i>fabrication de machines et équipements n.c.a.</i>	5 266	1 152	21,9	27	2,3
<i>autres ind. manif., réparation et installation de machines et d'équip.</i>	46 173	24 203	52,4	4 139	17,1
Construction	386 405	199 380	51,6	4 324	2,2
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	141 934	56 008	39,5	13 448	24,0
Transports et entreposage	35 206	28 835	81,9	2 648	9,2
Hébergement et restauration	33 035	14 510	43,9	4 368	30,1
Information et communication	4 639	1 179	25,4	169	14,3
Activités financières et d'assurance	1 326	95	7,2	12	12,6
Activités immobilières	5 996	3 571	59,6	510	14,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	19 042	6 185	32,5	1 443	23,3
Activités de services administratifs et de soutien	38 830	20 938	53,9	3 574	17,1
Enseignement	1 100	699	63,5	103	14,7
Santé humaine et action sociale	5 806	1 111	19,1	332	29,9
Arts, spectacles et activités récréatives	3 871	2 775	71,7	851	30,7
Autres activités de services	121 900	83 581	68,6	59 855	71,6
Total	968 377	496 873	51,3	107 535	21,6

1. Y compris fabrication d'autres produits minéraux non métalliques.

2. À l'exception des machines et des équipements.

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Estimation de l'emploi dans l'artisanat

en milliers

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	2000	2008	2009	09/08 en %
Industries agroalimentaires	183,1	171,2	172,4	0,7
Autres industries, énergie	478,9	406,0	391,9	-3,5
Construction	661,2	793,2	767,6	-3,2
Commerce	153,2	170,1	170,5	0,2
Transports	18,0	20,1	20,3	1,2
Services	257,6	284,1	284,7	0,2
Autres	14,6	12,8	12,6	-2,2
Total	1 766,6	1 857,5	1 820,0	-2,0

Champ : données selon la définition économique de l'artisanat.

Sources : DGCIS ; Unedic.

Entreprises artisanales selon le nombre de salariés au 1^{er} janvier 2009

0 salarié	486 818
1 salarié	123 783
2 ou 3 salariés	154 463
4 ou 5 salariés	76 696
6 à 10 salariés	77 820
11 à 15 salariés	23 813
16 à 19 salariés	9 010
20 salariés ou +	15 970

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Créations d'entreprises artisanales selon l'activité économique en 2009

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Créations totales	dont hors auto-entrepreneurs
Industrie	19 802	8 006
<i>dont industrie manufacturière</i>	19 060	7 572
Construction	73 963	35 163
Commerce, transports, hébergement et restauration	24 061	14 224
<i>dont : commerce, réparation hébergement et restauration</i>	14 223	7 464
Information et communication	3 124	504
Activités financières et d'assurance	94	83
Activités immobilières	366	223
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7 279	1 687
Activités de services administratifs et de soutien	14 382	4 373
Adm. publique, ens., santé humaine et action sociale	1 234	438
Autres activités de services	34 863	8 442
Total	179 168	73 143

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Statut juridique des entreprises artisanales

en %

	2000	2008	2009
Personnes physiques	63,9	52,6	51,3
Société à responsabilité limitée (SARL)	32,4	44,2	45,7
Société anonyme à conseil d'administration	2,8	0,8	0,7
Société anonyme à directeur	0,0	0,0	0,0
Société par actions simplifiées	0,0	1,7	1,7
Autres	0,9	0,6	0,5
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

16.1 Recherche & Développement

En 2008, la **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** s'élève à 41,1 milliards d'euros. En baisse de 2002 à 2005, l'effort de recherche, mesuré par la part de la DIRD dans le produit intérieur brut, s'est stabilisé depuis et s'établit en 2008 à 2,1 %. La progression de la DIRD entre 2007 et 2008 résulte de l'effet conjugué de la croissance des dépenses des entreprises et de celles du secteur public. En 2009, la DIRD devrait connaître une progression un peu plus faible pour atteindre 42,1 milliards d'euros. En 2008, la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)**, représentant le financement des travaux de recherche réalisés en France ou à l'étranger, se monte à 42,2 milliards d'euros, soit une progression de 5,1 % en valeur par rapport à 2007.

En 2008, la **dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE)** implantées sur le territoire national s'élève à 25,8 milliards d'euros, soit 63 % des montants de travaux de R&D. Cinq branches regroupent 51 % des dépenses de R&D des entreprises et 43 % des personnels de R&D en ETP. Il s'agit, par ordre décroissant, de l'industrie automobile, de l'industrie pharmaceutique, de la construction aéronautique et spatiale, de l'industrie chimique et de la fabrication des composants, cartes électroniques et des équipements périphériques.

La **dépense intérieure de R&D des administrations (DIRDA)** s'élève à 15,3 milliards d'euros en 2008. L'activité de recherche dans

l'enseignement supérieur représente 36 % de la recherche publique, celle des établissements publics à caractère scientifique et technologique (CNRS, Inra, Inserm, etc.) 31 %, et celle des établissements publics à caractère industriel et commercial (CEA, Cnes, Ifremer, etc.) 22 %. Depuis 1993 la part de la Défense dans la dépense totale de R&D des administrations est passée de 20 % à 6 %.

En 2008, plus de 388 000 équivalents temps plein (ETP) travaillent pour la R&D, dont près de 57 % rémunérés par les entreprises. Les effectifs progressent de 2,4 % par rapport à 2007, avec une croissance plus forte pour les chercheurs (3,3 %). L'effectif total de recherche croît davantage dans les entreprises que dans les administrations. La part moyenne des chercheurs dans l'effectif total de R&D est de l'ordre de 60 %, atteignant 70 % dans l'enseignement supérieur. La population des chercheurs en entreprise est jeune et fortement masculine. En moyenne, quatre chercheurs sur cinq sont des hommes. Cependant, les jeunes générations s'illustrent par une féminisation plus importante. Ainsi, plus du quart des chercheurs de moins de 35 ans sont des femmes.

En rapportant le nombre de chercheurs à la population active, la France, avec 8,2 chercheurs pour mille actifs, se place derrière la Finlande (15,0 ‰), le Japon (10,3 ‰), la Suède (9,8 ‰) et les États-Unis (9,2 ‰ en 2007) mais devant le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. ■

Définitions

Dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) : correspond aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Effectifs de Recherche et Développement : correspondent à l'ensemble des personnels – chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif – qui effectuent des travaux de recherche et développement en équivalent temps plein recherche (ETP).

Branche de recherche, dépense nationale de recherche et de développement (DNRD), Recherche et Développement (R&D) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2010 », Depp, septembre 2010.
- « Dépenses de recherche et développement en France en 2007, premières estimations pour 2008 », *note d'information* n° 10.05, SIES, juin 2010.
- « R&D et structure des entreprises : une comparaison France/États-Unis », *La note de veille* n° 173, Centre d'analyse stratégique, avril 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Financement de la DNRD et exécution de la DIRD

en millions d'euros

	1995	2000 ¹	2005	2007 (r)	2008 (p)	2009 (e)
Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)	27 563	31 438	36 654	40 106	42 150	43 205
Financement par les administrations ²	13 647	14 272	16 921	17 990	19 326	20 255
Financement par les entreprises	13 916	17 166	19 733	22 116	22 824	22 950
Part des entreprises dans la DNRD (en %)	50,5	54,6	53,8	55,1	54,2	53,1
Part de la DNRD dans le PIB (en %)	2,31	2,18	2,12	2,12	2,16	2,27
Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)	27 302	30 954	36 228	39 303	41 053	42 080
Exécution par les administrations ²	10 653	11 605	13 725	14 550	15 285	16 029
Exécution par les entreprises	16 649	19 348	22 503	24 753	25 768	26 052
Part des entreprises dans la DIRD (en %)	61,0	62,5	62,1	63,0	62,8	61,9
Part de la DIRD dans le PIB (en %)	2,29	2,19	2,10	2,07	2,11	2,21

1. Changements méthodologiques.

2. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

Source : SIES.

DIRD des entreprises par branche

en millions d'euros

Branches de recherche	2007 (r)	2008 (p)
Industrie automobile	3 957	4 310
Industrie pharmaceutique	3 493	3 439
Construction aéronautique et spatiale	2 549	2 738
Industrie chimique	1 447	1 437
Composants, cartes électron., ordinateurs ¹	1 537	1 384
Fab. d'instruments et d'appareils de mesure ²	1 171	1 205
Fab. d'équipements de communication	1 247	1 167
Fab. d'autres machines et équipements	847	934
Fabrication d'équipements électriques	812	759
Fab. de prod. en caoutchouc et en plastique	693	695
Autres branches industrielles	3 949	4 074
Act. informatiques et services d'information	1 183	1 291
Télécommunications	803	847
Activités spécialisées, scient. et techniques	454	637
Édition, audiovisuel et diffusion	436	588
Autres branches de services	175	262
Total des branches	24 753	25 768

1. Y compris équipements périphériques.

2. Y compris essai, navigation et horlogerie.

Source : SIES.

DIRD publique par secteur institutionnel

en millions d'euros

Secteurs institutionnels	2006	2007 (r)	2008 (p)
État et collectivités locales	6 254	6 427	6 544
Civil	5 369	5 542	5 659
Défense	885	885	885
Enseignement supérieur	7 279	7 663	8 228
Associations	461	461	513
Total	13 994	14 550	15 285

Source : SIES.

Dépense intérieure et personnel de R&D au sein de l'UE en 2008

	Dépense intérieure de R&D		Personnel de R&D ¹	
	en millions d'euros	en % du PIB	Total	dont chercheurs
Allemagne	65 622	2,6	517 000	299 000
Autriche	7 517	2,7	57 494	34 377
Belgique	6 622	1,9	58 733	36 382
Bulgarie	167	0,5	17 219	11 384
Chypre	79	0,5	1 315	885
Danemark	6 338	2,7	48 096	30 945
Espagne	14 701	1,4	215 676	130 986
Estonie	208	1,3	5 086	3 979
Finlande	6 871	3,7	56 698	40 879
France	41 053	2,1	388 284	229 129
Grèce ²	1 311	0,6	35 629	20 817
Hongrie	1 059	1,0	27 403	18 504
Irlande	2 600	1,4	19 348	13 709
Italie	18 587	1,2	236 261	96 303
Lettonie	142	0,6	6 533	4 370
Lituanie	258	0,8	12 632	8 458
Luxembourg	638	1,6	4 744	2 282
Malte	31	0,5	905	524
Pays-Bas	9 686	1,6	88 723	51 052
Pologne	2 194	0,6	74 596	61 831
Portugal	2 513	1,5	49 114	40 563
Rép. tchèque	2 169	1,5	50 808	29 785
Roumanie	809	0,6	30 390	19 394
Royaume-Uni	34 144	1,9	358 284	261 406
Slovaquie	305	0,5	15 576	12 587
Slovénie	617	1,7	11 594	7 032
Suède	12 314	3,8	77 549	48 220
UE à 27	237 001	1,9	2 455 192	1 504 575

1. En équivalents temps plein.

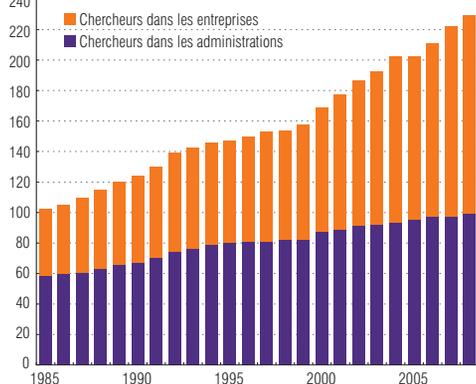
2. Données 2007.

Note : données provisoires ou estimées.

Source : Eurostat.

Effectifs de chercheurs

en milliers d'équivalents temps plein



Champ : chercheurs hors Défense ; changements méthodologiques en 2000, 2001, 2004 et 2006.

Source : SIES.

16.2 Innovation

En 2009, 16 106 demandes de brevets ont été déposées par la voie nationale dont 11 844 par des entreprises. Les demandes de brevets sont globalement en baisse par rapport à 2008 (-3,6 %), principalement en raison d'une diminution des **dépôts de brevets** par quelques grandes entreprises, notamment dans le secteur automobile. En revanche, les **petites et moyennes entreprises (PME)** ont poursuivi leurs efforts en matière d'**innovation**, enregistrant une augmentation de 6,8 % de leurs demandes de brevets. En 2009, les principaux déposants de brevets en France restent, comme en 2008, les groupes industriels français PSA Peugeot Citroën, Renault et L'Oréal. Le groupe PSA conserve sa première place avec 1 265 brevets publiés, soit 304 brevets de plus qu'en 2008, confirmant ainsi sa forte stratégie de propriété industrielle. Parmi les principaux déposants de brevets, figurent les plus importants groupes industriels français, mais aussi trois organismes de recherche : le CEA, le CNRS et l'IFP. Les grands secteurs industriels sont représentés (automobile, cosmétique, aéronautique, électronique, chimie, télécommunications). Dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, les brevets d'éco-innovation représentent 37 % du total des brevets français publiés en 2009, soit plus de 5 000 brevets. La France est particulièrement dynamique dans ce domaine.

En rapportant le nombre de demandes de brevets déposées auprès de l'Office européen

des brevets à la population, la France figure au delà de la moyenne européenne mais elle reste nettement distancée par certains pays comme la Suède, l'Allemagne et la Finlande.

L'année 2009 est une année atypique pour les dépôts de **marques** : certains pays, la France en tête, connaissent, malgré la crise, une forte croissance du nombre de marques déposées (+9,7 %) tandis que d'autres pays tels que les États-Unis enregistrent une forte baisse. La mise en place du statut d'auto-entrepreneur est un élément clé dans l'augmentation des dépôts français de marque.

En 2009, l'activité du **capital-investissement** français a été marquée par une nette baisse des montants investis qui ont reculé de 59 % par rapport à 2008 pour s'établir à 4,1 milliards d'euros. Les personnes physiques constituent pour la première fois la première catégorie de pourvoyeur de fonds du capital-investissement. Si les montants investis sont en recul, le nombre d'entreprises soutenues reste relativement stable (1 469 entreprises). Dans un contexte économique difficile, les investisseurs en capital français ont joué leur rôle d'accompagnateur de croissance en soutenant les entreprises en portefeuille. Plus de 80 % des entreprises soutenues en 2009 par le capital-investissement sont des PME/PMI et 40 % des entreprises investies relèvent des secteurs innovants. Pour 97 % du nombre total des investissements effectués, les montants investis sont inférieurs à 15 millions d'euros. ■

Définitions

Innovation : la dernière version du manuel d'Oslo définit quatre catégories d'innovation. L'innovation de produit ou de prestation (quand il s'agit d'une entreprise du commerce ou des services) est la création d'un nouveau produit ou l'offre d'une nouvelle prestation commerciale ou de service. L'innovation de procédé est la mise en œuvre de nouvelles techniques pour la production de biens ou la réalisation de prestations de services. Il existe aussi l'innovation d'organisation (les cercles de qualité en sont un exemple) et celle de marketing (par exemple la mise en franchise ou la promotion sur Internet).

Brevet, capital-investissement, capital-risque, dépôt de brevet, marque, petites et moyennes entreprises (PME) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les sociétés innovantes de 10 salariés ou plus », *Insee Première* n° 1314, octobre 2010.
- « Rapport annuel 2009 », Institut national de la propriété industrielle, juin 2010.
- « L'industrie en France », *Insee Références*, édition 2009.
- « Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2009 », *Rapport annuel 2009*, Association française des Investisseurs en Capital, mars 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Évolution de l'investissement français en capital-risque

	2005	2006	2007	2008	2009	2008/2009 ¹
Montants des fonds investis (en millions d'euros)	481	536	677	758	587	- 22,6
Poids dans le capital-investissement (en %)	6,0	5,3	5,4	7,6	14,3	6,7
Entreprises soutenues par le capital-risque (en nombre)	353	335	416	428	401	- 6,3
Poids dans l'ensemble des entreprises soutenues par le capital-investissement (en %)	28,2	24,3	26,7	26,8	27,3	0,5

1. Évolution en pourcentage pour les montants et les entreprises soutenues, en points pour les évolutions de poids.

Source : AFIC.

Dépôts de brevets, de marques, de dessins et modèles par la voie nationale

	2007	2008	2009
Personnes morales	12 113	12 308	11 844
Personnes physiques	4 994	4 399	4 262
Total des dépôts de brevets	17 107	16 707	16 106
Premiers dépôts de marques	74 411	73 956	81 127
Renouvellements de marques	28 811	34 211	33 220
Procédure normale	15 068	15 005	16 980
Procédure simplifiée	57 725	68 558	63 604
Total des dessins et modèles déposés	72 793	83 563	80 584

Source : Inpi.

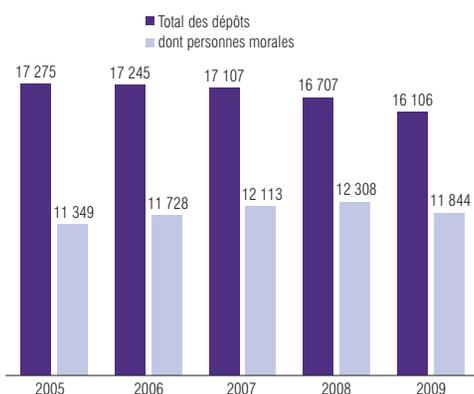
Principaux déposants de brevets par la voie nationale en 2009

	Brevets publiés
1 PSA Peugeot Citroën	1 265
2 Groupe Renault	906
3 L'Oréal	467
4 Groupe Safran	452
5 Commissariat à l'énergie atomique	416
6 Groupe Valeo	389
7 EADS (incluant Airbus)	329
8 Groupe Thales	286
9 CNRS	277
10 IFP (Institut français du pétrole)	173

Note : les brevets publiés en 2009 ont été déposés entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2008.

Source : Inpi.

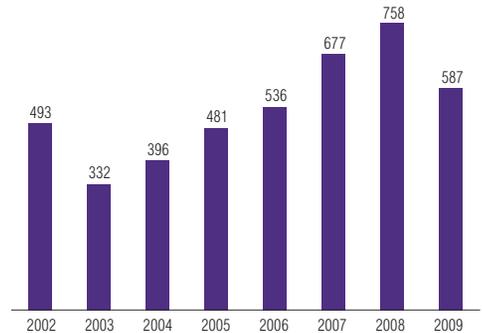
Dépôts de brevets par la voie nationale



Source : Inpi.

Montant des fonds investis dans le capital-risque

en millions d'euros



Source : AFIC.

Demandes de brevets déposées dans l'UE auprès de l'Office européen des brevets en 2006

	Ensemble des brevets		Brevets de haute technologie	
	Nombre	Par million d'habitants	Nombre	Par million d'habitants
Allemagne	23 381	284	3 101	38
Autriche	1 680	204	290	35
Belgique	1 434	136	283	27
Bulgarie	27	4	8	1
Chypre	7	10	1	2
Danemark	1 051	194	197	36
Espagne	1 322	30	193	4
Estonie	20	15	12	9
Finlande	1 307	249	550	105
France	8 275	131	1 820	29
Grèce	104	9	14	1
Hongrie	161	16	45	4
Irlande	271	64	70	17
Italie	4 909	84	469	8
Lettonie	17	7	1	0
Lituanie	10	3	3	1
Luxembourg	104	221	17	36
Malte	8	19	1	3
Pays-Bas	3 602	221	848	52
Pologne	138	4	23	1
Portugal	107	10	25	2
République tchèque	150	15	19	2
Roumanie	19	1	6	0
Royaume-Uni	5 426	90	1 215	20
Slovaquie	40	7	8	1
Slovénie	97	48	5	3
Suède	2 534	280	669	74
UE à 27	56 200	114	9 891	20

Source : Eurostat.

17.1 Revenus et productions agricoles

En 2009, en France comme dans l'Union européenne à 27, la valeur de la production agricole diminue en raison de la baisse des prix. La **consommation intermédiaire** baissant moins rapidement, les revenus agricoles continuent à se dégrader.

Depuis les réformes de 2006, le montant total des subventions à la branche agriculture reste quasiment stable. Le **résultat agricole net** diminue encore en 2009, après une baisse en 2008. L'élément déterminant de cette forte diminution est la baisse de la valeur de la production agricole, plus importante que celle des charges. Comme l'emploi agricole total diminue, le résultat agricole net par actif baisse un peu moins. **En termes réels**, le résultat agricole net par actif recule encore davantage pour retrouver son niveau du début des années 1990. Après déduction de la rémunération des salariés, le revenu net d'entreprise agricole se contracte fortement alors qu'il avait déjà beaucoup baissé en 2008 après deux années de croissance exceptionnelle. Le nombre d'actifs non salariés continuant à diminuer à un rythme soutenu, le revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié recule un peu moins.

Après deux années de hausse, la valeur des consommations intermédiaires baisse sous l'effet de la réduction des volumes. Concernant les dépenses pour l'alimentation animale, les quantités diminuent et les prix se replient nettement, répercutant la chute du prix des céréales. La consommation d'engrais chute

en volume, les agriculteurs ayant limité leurs achats avec la très forte augmentation des prix. Par ailleurs, la facture énergétique est allégée par le net recul des prix des produits pétroliers.

La production végétale progresse en volume de 2,3 %. Alors que les récoltes de céréales sont stables, celles de fruits sont beaucoup plus importantes qu'en 2008. Les productions d'oléagineux, protéagineux et betteraves progressent fortement avec l'augmentation des superficies. La production de vin se redresse nettement, après trois années consécutives de baisse. Le prix de la production végétale diminue de 9 %. Les cours des céréales, oléagineux et protéagineux diminuent fortement en 2009 sous l'effet de l'importance des récoltes mondiales et des stocks de fin de campagne. Les prix des fruits régressent nettement face à la faiblesse de la demande.

La production animale recule en volume, comme en valeur. En réponse à la baisse de la consommation de viande, les abattages et les effectifs du bétail diminuent, la production de volaille se replie. La production de poulets augmente face à une demande dynamique sur le marché intérieur comme à l'exportation. La collecte de lait, devenue moins rentable, se replie aussi. Les baisses de prix sont particulièrement importantes pour le lait, les volailles et les porcins. En revanche, les cours des œufs et des ovins se raffermissent en raison de la modération de l'offre. ■

Définitions

Appellation d'origine contrôlée (AOC) : dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains. Le produit possède une notoriété dûment établie et sa production est soumise à des procédures d'agrément comportant une habilitation des opérateurs, un contrôle des conditions de production et un contrôle des produits.

Évolution mesurée en termes réels : évolution à prix courants déflatée par l'indice de prix du produit intérieur brut.

Appellation d'origine protégée (AOP), Appellation d'origine – Vin de qualité supérieure (AO-VDQS), consommation de capital fixe, consommation intermédiaire, résultat agricole net : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Mémento de la statistique agricole », Agreste, édition 2010.
- « L'agriculture en 2009 en France et en Europe – baisse des prix et des revenus », *Insee Première* n° 1303, juin 2010.
- « L'emploi dans le secteur agricole a diminué de 25 % entre 2000 et 2009 – le revenu réel par actif a augmenté de 5 % », *communiqué de presse* n° 66, Eurostat, mai 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Volume de production végétale et effectifs d'animaux

	1990	2000	2007	2008	2009 (p)
Production végétale en millions de tonnes					
Céréales	55,1	65,7	59,4	70,3	70,2
<i>dont : blé tendre</i>	31,4	35,7	30,8	36,9	36,2
<i>blé dur</i>	2,0	1,7	2,0	2,1	2,1
<i>maïs (grain et semence)</i>	9,4	16,0	14,5	16,0	15,5
Oléagineux	4,6	5,5	6,1	6,4	7,4
Protéagineux	3,7	2,1	0,8	0,8	1,0
Pommes de terre	4,7	6,4	7,2	6,8	7,2
Effectifs animaux en millions de têtes					
Bovins	21,4	20,3	19,9	20,0	19,8
Porcins	12,3	14,9	14,9	14,9	14,7
Ovins	11,4	9,6	8,5	8,2	8,1
Caprins	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3
Ensemble Gallus ¹	198,4	206,0	187,4	189,3	...

1. Ensemble Gallus : poules pondeuses d'œufs à couvrir et d'œufs de consommation, poulettes, poulets de chair.

Champ : France métropolitaine pour les années 1990 et 2000.

Source : Agreste.

Production de vin, jus et moûts

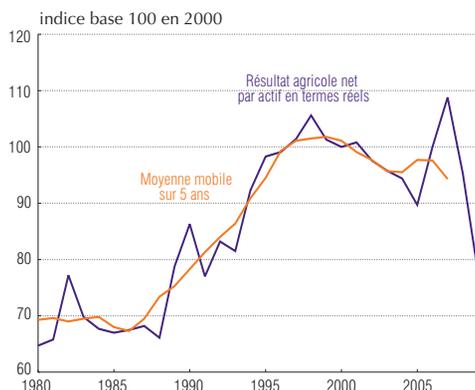
	2008	2009 (p)	09/08 en %
Superficie de production (en milliers d'hectares)			
Récolte AOC	470,9	465,3	- 1,2
Récolte VDQS ¹	5,9	4,6	- 21,9
Total vins d'appellation	476,8	469,9	- 1,4
Récolte autres vins	255,2	244,9	- 4,0
Vin pour eaux de vie AOC	75,5	71,3	- 5,5
Total vins	807,5	786,2	- 2,6
Production de vin (en millions d'hectolitres)			
Récolte AOC	21,2	23,3	10,2
Récolte VDQS ¹	0,3	0,3	13,7
Total vins d'appellation	21,4	23,6	10,2
Vins de pays	12,4	12,5	0,8
Autres vins de table ²	2,0	3,5	76,2
Total récolte autres vins	14,4	16,0	11,1
Vin pour eaux de vie AOC	6,8	7,2	5,3
Total vins	42,7	46,8	9,7

1. Vins délimités de qualité supérieure.

2. Y compris issus de raisin de table, jus et moûts.

Source : Agreste.

Résultat agricole net par actif en termes réels



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture - base 2000.

Production et valeur ajoutée de l'agriculture

	2009		2009/2008 en %	
	en Mds d'euros	Volume	Prix	Valeur
Produits végétaux	35,1	2,3	- 9,0	- 6,9
Céréales	7,5	0,1	- 25,6	- 25,5
Oléagineux, protéagineux	2,1	17,1	- 23,3	- 10,2
Betteraves industrielles	0,8	12,7	- 0,8	11,8
Autres plantes industrielles ¹	0,4	- 2,3	- 0,3	- 2,6
Fruits, légumes, pommes de terre	6,8	6,9	- 11,8	- 5,7
Vins	9,6	4,1	- 2,4	1,6
Fourrages, plantes, fleurs	7,9	- 6,9	12,7	4,9
Produits animaux	21,9	- 3,1	- 9,5	- 12,3
Bétail (bovins, porcins, ovins, caprins, équidés)	9,8	- 3,6	- 4,7	- 8,1
Volailles, œufs	4,1	- 3,0	- 6,8	- 9,6
Lait et autres produits de l'élevage	8,0	- 2,5	- 15,9	- 18,1
Services²	3,6	- 1,9	2,5	0,5
Production hors subventions	60,6	0,0	- 8,6	- 8,5
Subventions sur les produits	2,5	0,0	- 2,7	- 2,7
Production au prix de base	63,0	0,0	- 8,4	- 8,3
Consommations intermédiaires	40,8	- 5,2	2,5	- 2,9
<i>dont achats</i>	33,2	- 5,4	0,1	- 5,3
Valeur ajoutée brute	22,2	8,3	- 23,2	- 16,8
Consommation de capital fixe	10,2	0,6	- 2,6	- 2,1
Valeur ajoutée nette	12,0	13,3	- 34,9	- 26,3

1. Tabac, lin textile, houblon, canne à sucre, etc.

2. Production des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation de matériel agricole, services entre agriculteurs, agri-tourisme...

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture - base 2000.

Production agricole de l'Union européenne

en millions d'euros

	Production végétale			Production animale		
	2000 (r)	2008 (r)	2009 (e)	2000 (r)	2008 (r)	2009 (e)
Allemagne	18 425	25 133	21 204	19 344	22 970	19 800
Autriche	2 159	2 955	2 675	2 512	3 089	2 726
Belgique	2 931	3 220	3 019	3 841	4 098	3 764
Bulgarie	1 305	2 421	1 941	1 448	1 369	1 163
Chypre	...	305	316	...	298	309
Danemark	2 603	3 260	2 988	4 767	5 314	4 673
Espagne	19 539	25 942	22 593	11 692	14 370	12 976
Estonie	142	236	203	182	340	270
Finlande	1 418	1 801	1 550	1 689	1 867	1 766
France	30 337	36 825	34 109	22 242	24 731	22 057
Grèce	6 526	6 915	6 598	2 500	2 770	2 792
Hongrie	2 343	4 655	3 087	2 073	2 473	2 085
Irlande	1 229	1 608	1 340	3 655	4 218	3 393
Italie	24 234	27 964	24 236	13 438	15 275	14 129
Lettonie	192	517	387	220	383	302
Lituanie	626	1 084	868	481	885	667
Luxembourg	76	124	116	148	183	153
Malte	48	48	48	77	69	67
Pays-Bas	9 480	11 401	11 188	8 548	9 653	8 659
Pologne	5 992	10 369	7 753	5 886	9 635	8 137
Portugal	3 597	3 918	3 762	2 178	2 596	2 420
Rép. tchèque	1 396	2 484	1 930	1 399	1 989	1 595
Roumanie	4 887	12 326	8 569	2 984	3 852	3 955
Royaume-Uni	7 727	9 653	7 612	11 243	13 003	11 861
Slovaquie	443	997	824	715	893	747
Slovénie	444	529	453	493	545	470
Suède	1 805	2 070	1 677	2 303	2 385	2 076
UE à 27	149 903	198 759	171 049	126 057	149 251	133 009

Note : production au prix du producteur (hors subventions).

Source : Eurostat.

17.2 Exploitations agricoles

De 1980 à 2007, la population active agricole est passée de 8 % à 3,4 % de la population active totale. Même dans les espaces ruraux, les agriculteurs sont devenus minoritaires. Le monde agricole est en train de changer profondément. Aujourd'hui, l'activité agricole ne repose plus sur l'ensemble des membres de la famille et les femmes d'agriculteurs travaillent de plus en plus au dehors de l'exploitation. Les nouveaux exploitants qui s'installent ne sont plus exclusivement issus du monde agricole. Cette plus grande ouverture sur l'extérieur s'accompagne d'une transformation des métiers et des qualifications : les agriculteurs sont devenus des chefs d'entreprise et les jeunes disposent d'une formation adaptée aux exigences du temps présent.

Si le groupe « agriculteurs » présente encore des caractéristiques frappantes, notamment en ce qui concerne la vie familiale, les valeurs ou l'engagement politique, on observe un fort mouvement de rapprochement du reste de la population, particulièrement en termes de consommation et de modes de vie. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce rapprochement comme la croissance des formes sociétales, l'allongement de la durée de formation, l'ouverture matrimoniale sur d'autres catégories sociales. Le renouvellement des générations sera un vecteur puissant de transformation de ce groupe et il se produira plus rapidement et avec plus d'ampleur que pour les autres groupes sociaux. Aujourd'hui, 35 % des agri-

culteurs en activité ont entre 50 et 64 ans, alors que cette proportion n'est que de 25 % pour la moyenne des actifs occupés.

Le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit. Depuis 2005, leur effectif diminue de 3 % par an, soit au rythme de la période 1988-2000. Moins nombreuses, ces exploitations grandissent. En 2007, l'exploitation moyenne dispose de 3 hectares de plus qu'en 2005 et 12 de mieux qu'en 2000. Les **exploitations professionnelles** s'étendent désormais sur 25,2 millions d'hectares de superficie agricole, à peine moins qu'en 2005 ou 2000. Les exploitations de **grandes cultures** sont les plus nombreuses. Viennent ensuite les exploitations ayant une activité de polyculture ou de polyélevage.

L'Union européenne à 27 totalise 13,7 millions d'exploitations agricoles en 2007. Les deux tiers sont concentrés dans seulement quatre pays : en Italie, en Espagne, mais surtout en Roumanie et Pologne. Entre 2000 et 2009, l'emploi dans le secteur agricole a diminué de 25 % dans l'Union européenne, soit une perte de 3,7 millions d'emplois à temps plein. La Pologne, la Roumanie, l'Italie, l'Espagne et la France sont les cinq États qui comptent le plus d'emplois agricoles au sein de l'Union européenne. Entre 2000 et 2009, l'emploi agricole a reculé dans tous les États membres, particulièrement en Estonie, en Bulgarie et en Slovaquie. ■

Définitions

Exploitation professionnelle : exploitation d'une taille économique supérieure ou égale à 12 équivalents-hectares de blé (soit 8 UDE) et occupant au moins l'équivalent d'une personne occupée à trois quarts de temps.

Salarié permanent non familial : selon le SSP, personne étrangère à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants, qui effectue un travail agricole régulier tout au long de l'année, à temps plein ou partiel.

Superficie agricole utilisée (SAU) : comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

Unité de dimension européenne (UDE) : unité de mesure de la marge brute standard, définie au niveau européen. Une UDE équivaut à 1,5 hectare de blé.

Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), grandes cultures, groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec), Société civile d'exploitation agricole (SCEA), unité de travail annuel (UTA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Graph'agri », Agreste, édition 2010.
- « L'agriculture en 2009 en France et en Europe – baisse des prix et des revenus », *Insee Première* n° 1303, juin 2010.
- « Les agriculteurs dans la société française », *Analyse* n° 14, Centre d'études et de prospective, avril 2010.
- « Les superficies consacrées à l'agriculture biologique en hausse de 21 % dans l'UE entre 2005 et 2008 », *communiqué de presse* n° 30, Eurostat, mars 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Exploitations agricoles selon la taille en 2007

	Exploitations		SAU	
	en milliers	en %	en milliers d'hectares	en %
SAU de moins de 10 ha	34,9	10,7	142,0	0,6
SAU de 10 à moins de 25 ha	38,2	11,7	664,2	2,6
SAU de 25 à moins de 50 ha	64,8	19,9	2 419,8	9,6
SAU de 50 à moins de 100 ha	100,2	30,7	7 243,4	28,7
SAU de 100 à moins de 200 ha	69,5	21,3	9 539,2	37,8
SAU de 200 ha ou plus	18,7	5,7	5 201,7	20,6
Total des exploitations professionnelles	326,2	100,0	25 210,3	100,0
SAU de moins de 10 ha	125,6	69,5	411,0	19,2
SAU de 10 ha ou plus	55,1	30,5	1 734,5	80,8
Total des exploitations non professionnelles	180,7	100,0	2 145,6	100,0

Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste, enquête Structure.

Statut des exploitations professionnelles en milliers

	1988	2000	2005	2007
Exploitants individuels	544,0	275,4	215,8	191,8
GAEC	37,6	41,5	42,9	41,1
EARL	1,4	55,1	65,1	69,5
Groupement de fait	12,6	2,8	1,7	1,4
SCEA (société civile)	8,6	14,7	16,3	17,4
SA, SARL	1,4	3,7	4,4	4,7
Total des formes sociétaires et diverses	61,6	117,9	130,3	134,1
Autres statuts¹	2,9	0,5	0,4	0,4

Part des exploitations sous forme sociétaires et diverses (en %)

	10,1	29,9	37,6	41,1
--	------	------	------	------

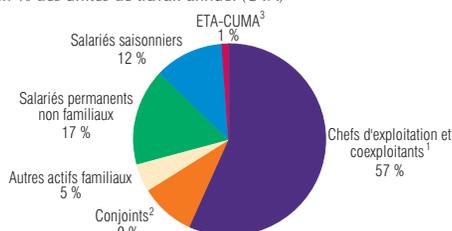
1. Autre personne physique ou morale.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste.

Statut des actifs permanents en milliers de personnes

	1988	2000	2005	2007
Actifs familiaux	1 304	788	679	630
dont actifs familiaux salariés	16	26	28	28
Salariés permanents non familiaux	154	150	143	139
Total actifs permanents des exploitations professionnelles	1 458	938	822	769
Actifs familiaux	1 878	1 157	953	876
dont actifs familiaux salariés	19	27	29	30
Salariés permanents non familiaux	161	156	147	144
Total actifs permanents de l'ensemble des exploitations	2 039	1 313	1 100	1 020

Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste.

Travail sur les exploitations professionnelles en 2007 en % des unités de travail annuel (UTA)



1. Y compris leurs conjoints eux-mêmes coexploitants.
2. Conjoints non coexploitants.
3. Entreprise de travaux agricoles et coop. d'utilisation du matériel agricole.
Source : Agreste.

Exploitations professionnelles agricoles selon l'orientation technico-économique

	1988	2000	2007	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Grandes cultures	120,3	85,7	74,5	22,8
Horticulture, maraîchage	22,4	12,6	9,7	3,0
Viticulture d'appellation	42,5	36,5	32,8	10,1
Autre viticulture	20,6	13,2	11,1	3,4
Fruits	17,9	12,2	9,1	2,8
Bovins lait	150,9	70,4	53,0	16,2
Bovins viande	45,0	42,4	39,7	12,2
Bovins mixtes	15,1	11,9	8,5	2,6
Ovins, autres herbivores	33,4	22,5	19,3	5,9
Porcins, volailles	18,7	16,1	13,5	4,1
Polyculture, polyélevage	121,7	70,4	54,9	16,8
Total	608,5	393,9	326,2	100,0

Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste.

Mode de faire-valoir des exploitations professionnelles en milliers d'hectares

	1988	2000 ¹	2007	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Faire-valoir direct	10 811	8 712	5 735	23
Ferme et métayage	14 794	16 790	19 476	77
Total de la surface SAU	25 605	25 502	25 210	100

1. Pour les sociétés, les terres propriétés des associés mises à disposition contre loyer sont comptabilisées en ferme sauf en 2000 (considérées comme faire-valoir direct de la société).

Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste.

Exploitations et SAU dans l'UE en 2007

	Nombre d'exploitations en milliers		SAU en milliers d'hectares	
	Ensemble	dont expl. de 8 UDE ou plus ¹	Ensemble	dont expl. de 8 UDE ou plus ¹
Allemagne	370	231	16 932	15 908
Autriche	165	75	3 189	2 042
Belgique	48	37	1 374	1 333
Bulgarie	493	11	3 051	2 537
Chypre	40	7	146	98
Danemark	45	33	2 663	2 562
Espagne	1 044	449	24 893	20 234
Estonie	23	3	907	658
Finlande	68	41	2 292	1 972
France	527	375	27 477	26 507
Grèce	860	217	4 076	2 727
Hongrie	626	29	4 229	3 474
Irlande	128	66	4 139	3 111
Italie	1 679	468	12 744	9 932
Lettonie	108	6	1 774	828
Lituanie	230	9	2 649	1 259
Luxembourg	2	2	131	127
Malte	11	1	10	4
Pays-Bas	77	68	1 914	1 881
Pologne	2 391	245	15 477	7 982
Portugal	275	38	3 473	2 529
Rép. tchèque	39	11	3 518	3 334
Roumanie	3 931	24	13 753	5 189
Royaume-Uni	300	109	16 130	12 925
Slovaquie	69	3	1 937	1 786
Slovénie	75	12	489	216
Suède	73	27	3 118	2 471
UE à 27	13 700	2 596	172 485	133 626

1. Exploitations d'une taille économique supérieure ou égale à 12 équivalent-hectares de blé.
Source : Eurostat.

17.3 Pêche - Aquaculture

La France est au quatrième rang de l'Union européenne avec près de 10 % des **captures de pêche** communautaires. Premier et presque seul producteur d'huîtres dans l'Union européenne, la France est le second producteur en **aquaculture** après l'Espagne.

En 2008, le chiffre d'affaire des pêches maritimes françaises s'élève à 1,1 milliard d'euros dont 1,0 milliard en France métropolitaine. Après une période de progression, la valeur des ventes métropolitaines marque le pas depuis 2004. Elle est en net recul par rapport à 2007 car la faible hausse du prix moyen n'a pas permis de compenser la diminution des débarquements. En valeur, la baudroie, le thon, la sole, la coquille Saint-Jacques, la langoustine, le merlu et le bar représentent les principales ventes.

Globalement, le solde des échanges extérieurs est en déficit de 2,6 milliards d'euros en 2008. Après les années 2005 et 2006 marquées par une forte hausse, le prix moyen à l'importation des produits de la pêche est resté stable en 2008 comme en 2007. Toutefois le volume et la valeur des importations de chaque groupe d'espèces (poissons, crustacés, coquillages,...) excèdent toujours ceux des exportations.

En 2008, plus de 24 500 marins ont été employés sur des navires français. Le temps d'embarquement total est très variable, les trois quarts de l'emploi correspondent à une durée totale d'embarquement de six mois ou plus et 15 % des emplois sont considérés

comme occasionnels et correspondent à une durée d'embarquement de moins de trois mois. Près des deux tiers des marins sont employés pour la « petite pêche », c'est-à-dire quand les navires ne s'absentent pas plus de 24 heures du port ; 21 % d'entre eux sont dans le secteur de la conchyliculture.

La flotte française compte 7 389 navires actifs fin 2008 dont 4 979 sont immatriculés en métropole et 2 410 dans les DOM. La plus grande partie de ces navires ont moins de 10 mètres. De 1995 à fin 2008, le nombre de navires métropolitains a diminué de 24 %.

Plus des trois quarts des pêches des flottilles métropolitaines sont réalisées dans l'Atlantique Nord-Est, dont les eaux bordent les côtes de l'Union européenne. Les deux tiers des débarquements des navires métropolitains sont réalisés dans les ports français, majoritairement localisés en Bretagne, en Nord-Pas-de-Calais et en Basse-Normandie. Plus de 30 % des débarquements ont lieu dans un port d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un pays tiers.

Dans le monde, les pêches de capture et l'aquaculture ont produit en 2008 environ 142 millions de tonnes de poissons, dont 37 % pour l'aquaculture. La Chine reste de loin le plus gros producteur avec une **production halieutique** déclarée de 47,5 millions de tonnes en 2008 (14,8 et 32,7 millions de tonnes provenant respectivement des pêches de capture et de l'aquaculture). ■

Définitions

Aquaculture : activité regroupant la pisciculture (élevage de poisson) marine et continentale, la conchyliculture (élevage de coquillages marins tels que huîtres, moules, palourdes, etc.) ainsi que l'élevage de crustacés.

Captures : ensemble des débarquements des produits de la pêche (poissons, crustacés, coquillages et autres produits de la mer) exprimés en poids vif ; en sont exclus les rejets en mer.

Pisciculture : élevage de poissons. On distingue pisciculture marine ou continentale. Parfois, par extension, la pisciculture désigne également l'élevage des crustacés.

Production halieutique : exploitation des ressources vivantes aquatiques. Elle regroupe les différents modes d'exploitation et de gestion (pêche, aquaculture) des espèces vivantes (végétales ou animales) exercés dans tous les milieux aquatiques (mer et eau douce).

Pêche, production des pêches maritimes : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Pêche et aquaculture, bilan annuel de production 2008 », FranceAgrimer, édition 2010.
- « Commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture, bilan annuel 2008 », FranceAgrimer, édition 2010.
- « Les filières pêche et aquaculture en France », *les cahiers de FranceAgrimer*, FranceAgrimer, avril 2010.
- « Statistiques sur la pêche – données 1995 à 2008 », Eurostat, février 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Production des pêches et de l'aquaculture

	Volume des ventes		Valeur des ventes	
	2008 en milliers de tonnes ¹	08/07 en %	2008 en millions d'euros	08/07 en % en euros courants
Poissons	226,1	- 7,8	689,0	- 10,1
Crustacés	14,6	14,8	79,0	2,7
Coquillages	40,1	- 8,5	91,0	- 2,7
Céphalopodes et autres invertébrés	18,5	- 21,2	63,0	- 16,7
Pêche fraîche	299,3	- 8,0	921,1	- 8,9
Thon tropical congelé	96,7	6,1	143,0	13,0
Autres pêches congelées ou transformées	65,1	- 12,8	41,0	- 8,4
Pêche congelée ou transformée	161,8	- 2,4	183,7	7,4
Total pêche maritime	461,1	- 6,1	1 104,8	- 6,6
Pêche continentale²	2,0	...	14,5	...
Aquaculture²	244,1	...	578,1	...
dont conchyliculture ²	193,6	...	400,5	...
Total pêches et aquaculture	707,1	- 4,1	1 697,0	- 4,4

1. Équivalent poids viv.

2. Données estimées.

Sources : DPMA ; FranceAgriMer.

Commerce extérieur des produits aquatiques en 2008

	Exportations	Importations	Solde
Volume (en milliers de tonnes)			
Poissons de mer ¹	266,1	556,5	- 290,4
Poissons amphibiotes ² et d'eau douce	29,9	174,3	- 144,4
Crustacés	20,4	140,1	- 119,7
Coquillages et céphalopodes	44,5	130,9	- 86,4
Autres	69,2	101,7	- 32,5
Total	430,1	1 103,4	- 673,4
Valeur (en millions d'euros)			
Poissons de mer ¹	760,4	1 895,9	- 1 135,5
Poissons amphibiotes ² et d'eau douce	195,2	722,0	- 526,7
Crustacés	153,8	831,7	- 677,9
Coquillages et céphalopodes	197,1	425,1	- 228,0
Autres	99,6	122,5	- 22,9
Total	1 406,2	3 997,2	- 2 591,0

1. Y compris foies, œufs et laitances sauf caviar.

2. Y compris salmonidés et caviar.

Source : FranceAgriMer.

Production halieutique dans le monde en 2008

en millions de tonnes

	Capture	Aquaculture	Total	Plantes aquatiques
Chine ¹	14,8	32,7	47,5	10,3
Inde	4,1	3,5	7,6	n.s.
Pérou	7,4	n.s.	7,4	n.s.
Indonésie	5,0	1,7	6,6	2,1
UE à 27	5,1	1,3	6,4	0,1
dont France	0,5	0,2	0,7	n.s.
Japon	4,2	0,7	5,0	0,6
États-Unis	4,3	0,5	4,8	n.s.
Viet Nam	2,1	2,5	4,5	n.s.
Chili	3,6	0,8	4,4	0,4
Autres pays	39,2	8,8	48,0	3,3
Total monde	89,7	52,5	142,3	16,8

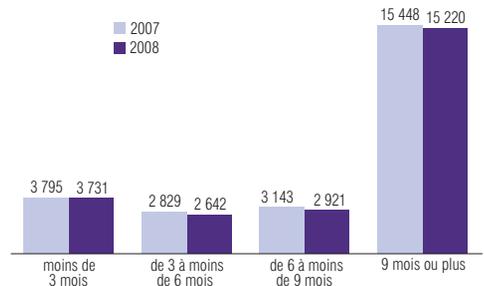
Note : données estimées.

1. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong-Kong, Macao et Taïwan.

Source : FAO.

Marins embarqués sur les navires français par durée d'embarquement

en nombre d'emplois



Champ : marins de toutes nationalités.

Sources : DPMA ; FranceAgriMer.

Flotte de pêche

en nombre de navires actifs

Longueur	1995	2000	2005	2008
Moins de 12 mètres	4 878	4 380	4 034	3 862
De 12 à moins de 24 mètres	1 434	1 233	1 057	876
24 mètres ou plus	281	270	269	241
Total	6 593	5 883	5 360	4 979

Champ : flotte en France métropolitaine hors conchyliculture petite pêche.

Sources : DPMA ; FranceAgriMer.

Pêche et aquaculture dans l'Union européenne

	Flotte de pêche en navires	Pêche de capture en milliers de tonnes	Aquaculture en milliers de tonnes
	2008	2008	2007
Allemagne	1 828	229,5	45,0
Autriche	...	0,4	2,5
Belgique	100	22,6	0,1
Bulgarie	2 852	8,9	4,4
Chypre	1 169	2,0	3,2
Danemark	2 895	690,6	31,2
Espagne	11 420	918,7	285,0
Estonie	966	101,0	0,8
Finlande	3 240	158,4	13,0
France	7 941	499,3	237,5
Grèce	17 353	88,9	113,2
Hongrie	...	7,4	15,9
Irlande	2 023	205,3	52,5
Italie	13 683	235,8	181,0
Lettonie	841	157,9	0,7
Lituanie	221	182,8	3,4
Luxembourg
Malte	1 152	1,3	8,6
Pays-Bas	825	416,7	53,4
Pologne	833	142,9	34,9
Portugal	8 585	240,1	7,5
République tchèque	...	4,2	20,4
Roumanie	438	5,4	10,3
Royaume-Uni	6 555	593,7	174,2
Slovaquie	...	1,7	1,2
Slovénie	181	0,9	1,4
Suède	1 486	231,3	5,4
UE à 27	86 587	5 147,5	1 306,7

Source : Eurostat.

18.1 Industrie agroalimentaire

Avec 517 000 salariés en 2009, les entreprises agroalimentaires françaises constituent un des secteurs les plus importants de l'industrie. Elles ont confirmé leur aptitude à mieux résister aux crises que les autres activités manufacturières, principalement en raison de l'inertie de la consommation alimentaire des ménages.

En 2009, la production des **industries agroalimentaires** chute en valeur de 6,6 % sur l'année et redescend à un niveau inférieur à celui de 2007, qui était alors de 128 milliards d'euros. La baisse touche toutes les **branches d'activités** mais elle est plus marquée dans l'industrie du lait, du travail du grain et de la fabrication d'aliments pour animaux, qui, par un recul très net cette année (respectivement - 9,6 % et - 14,3 %), assument à eux seuls une perte de 3,6 % de la production totale, soit plus de la moitié du déficit annuel. Cette baisse est à nuancer au regard de la hausse en valeur que ces deux branches ont connue précédemment entre 2006 et 2008, en raison d'une forte hausse des prix maintenue sur la période. D'autre part, à l'échelle de l'ensemble de la production industrielle, qui connaît en 2009 un recul notable (- 13,4 %), la situation dans l'industrie agroalimentaire paraît mieux contrôlée.

La consommation finale est la principale utilisation des produits des IAA (59 % en valeur). Le reste se répartit entre la production des autres biens et services (28 %) et l'exportation (13 %). La consommation, toujours en

hausse (+ 1,4 % en un an), fléchit cependant dans sa progression, après plusieurs années de dynamisme croissant. Les exportations reculent (- 8,3 %) cette année dans des proportions jamais atteintes et contribuent fortement à la baisse des IAA.

Alors que le déficit commercial de l'ensemble de l'industrie (- 56,3 milliards) retrouve un niveau approchant celui de 2007, après une défaillance brutale survenue en 2008 (- 71 milliards d'euros), le solde des échanges extérieurs en produits agroalimentaires, quant à lui, continue de baisser. Cette tendance à la baisse, apparue en 2007, se confirme cette année et même s'amplifie avec une chute de 30 % en valeur.

Ce solde reste toujours excédentaire mais son niveau perd 1,8 milliard d'euros, passant de six milliards en 2008 à guère plus de quatre milliards en 2009. L'excédent est assuré comme les années précédentes par les exportations des industries du lait et des boissons, ainsi que par celles du travail du grain et de la fabrication d'aliments pour animaux. Les échanges à l'intérieur de l'Union européenne concèdent un net recul en valeur (- 50 %), tandis qu'ils restent presque stables hors Union européenne (- 5,4 %). Les industries des boissons, qui dégagent le plus d'excédent (7,7 milliards), exportent plus difficilement leurs produits à l'intérieur de l'Union européenne, cela se traduisant par une perte d'un milliard d'euros. ■

Définitions

Branche d'activité : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Industries agroalimentaires (IAA) : les industries agricoles et alimentaires (ou agroalimentaires) sont les industries de transformation des produits de l'agriculture. L'activité de production des charcutiers commerçants et des boulangers est une activité agroalimentaire. Par contre, la viticulture n'est pas une activité agroalimentaire mais une activité agricole bien que sa production, le vin, soit un produit agroalimentaire. Aussi, les statistiques du commerce extérieur, qui sont des statistiques sur les produits échangés, font figurer le vin dans les échanges des produits des IAA.

Dispositif Esane : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Graph'agri », Agreste, édition 2010.
- « Enjeux des industries agroalimentaires – édition 2010 », ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, septembre 2010.
- « IAA 2009 : un second semestre mieux orienté », *Agreste synthèses – Industries agroalimentaires* n° 112, avril 2010.
- « L'agroalimentaire : un marché intérieur arrivé à maturité », *Insee Première* n° 1283, février 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principaux résultats des entreprises des industries alimentaires, de boissons et du tabac en 2008

montants en millions d'euros

Secteur d'activité en NAF rév.2	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires HT	Valeur ajoutée	Frais de personnel	Excédent brut d'exploitation	Résultat courant avant impôt	Bénéfice ou perte
Industrie des viandes	9 895	35 786	6 123	4 703	872	337	246
Industrie du poisson	348	3 143	596	418	138	81	43
Industrie des fruits et légumes	1 257	8 239	1 534	1 001	422	259	124
Industrie des corps gras	216	3 595	363	135	170	142	95
Industrie laitière	1 245	26 823	3 493	2 354	859	348	236
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	451	6 920	1 286	695	449	199	107
Boulangerie pâtisserie, pâtes	42 246	20 980	7 710	5 349	1 984	1 175	1 158
Autres industries alimentaires	3 337	27 251	5 621	3 281	1 876	1 513	1 033
Fabrication d'aliments pour animaux	499	11 978	1 411	896	425	346	241
Fabrication de boissons	2 724	24 703	6 056	2 425	2 850	2 131	1 425
Industrie du tabac	5	1 426	710	260	316	382	40
Total	62 224	170 843	34 902	21 517	10 362	6 914	4 748

Champ : ensemble des entreprises, indépendamment de la taille ou du chiffre d'affaires.

Source : Insee, Esane.

Effectif salarié des industries alimentaires, de boissons et du tabac en 2008

en milliers

Secteur d'activité en NAF rév.2	en ETP ¹	au 31 déc.
Industrie des viandes	106,4	116,7
Industrie du poisson	10,8	11,6
Industrie des fruits et légumes	20,1	21,1
Industrie des corps gras	2,5	2,6
Industrie laitière	38,4	39,9
Travail des grains, fabr. de prod. amylacés	12,2	13,5
Boulangerie pâtisserie, pâtes	154,2	184,7
Autres industries alimentaires	67,7	73,8
Fabrication d'aliments pour animaux	13,4	14,6
Fabrication de boissons	34,0	36,2
Industrie du tabac	2,7	2,8
Total	462,5	517,4

1. Équivalent temps plein.

Champ : ensemble des entreprises, indépendamment de la taille ou du chiffre d'affaires.

Source : Insee, Esane.

Production en valeur des IAA

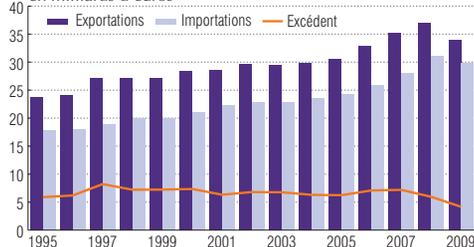
Branche en NAF	2008 (r) en millions d'euros	2009 en millions d'euros	2009/08 en valeur en %
Industrie des viandes	30 683	29 133	- 5,1
Industrie du lait	24 566	22 205	- 9,6
Industrie des boissons ¹	16 216	14 937	- 7,9
Travail du grain et aliments pour animaux	17 175	14 714	- 14,3
Autres IAA	44 717	43 612	- 2,5
Industrie du tabac	939	777	- 17,3
Total IAA	134 296	125 378	- 6,6

1. Vin non compris.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Commerce extérieur des produits agroalimentaires

en milliards d'euros



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Évolution 2008-2009 de la production des IAA

en %

Branche en NAF	Indice volume	Indice prix	Indice valeur
Industrie des viandes	- 0,6	- 4,5	- 5,1
Industrie du lait	- 2,4	- 7,4	- 9,6
Industrie des boissons ¹	- 5,5	- 2,5	- 7,9
Travail du grain et aliments pour animaux	- 4,2	- 10,6	- 14,3
Autres IAA	2,2	- 4,5	- 2,5
Industrie du tabac	- 10,2	- 7,8	- 17,3
Total IAA	- 1,1	- 5,6	- 6,6

1. Vin non compris.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Solde du commerce extérieur des produits agroalimentaires en 2009

en millions d'euros

Produits	Union européenne	Hors Union européenne	Total
Industrie des viandes			
Exportations	3 225	831	4 056
Importations	4 096	590	4 686
Solde	- 871	241	- 630
Industrie du lait			
Exportations	3 939	1 046	4 985
Importations	2 326	127	2 453
Solde	1 613	919	2 532
Industrie des boissons			
Exportations	5 693	4 670	10 363
Importations	2 219	451	2 670
Solde	3 474	4 219	7 693
Travail du grain et aliments pour animaux			
Exportations	3 025	761	3 786
Importations	1 693	312	2 005
Solde	1 332	449	1 781
Autres IAA			
Exportations	7 861	2 508	10 369
Importations	10 475	5 859	16 334
Solde	- 2 614	- 3 351	- 5 965
Industrie du tabac			
Exportations	235	193	428
Importations	1 586	70	1 656
Solde	- 1 351	123	- 1 228
Total IAA			
Exportations	23 978	10 009	33 987
Importations	22 395	7 409	29 804
Solde	1 583	2 600	4 183

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

18.2 Production industrielle

Comme souvent dans un cycle conjoncturel marqué, l'**industrie manufacturière** a connu en 2009 l'évolution la plus prononcée parmi les grandes branches marchandes. Sa production a chuté de près de 12 % en volume. Au sein de l'industrie manufacturière, la branche automobile a été la plus touchée. Sa production a reculé de près de 24 % en volume. Malgré un poids relativement faible dans la **valeur ajoutée** de l'ensemble des branches marchandes (moins de 1 %), la branche automobile a eu un rôle important dans la baisse de l'activité globale. Une baisse de la valeur ajoutée dans la branche automobile a, *in fine*, un impact sur le PIB environ trois fois plus important que le seul effet direct.

La production dans l'**industrie des biens intermédiaires** a également fortement chuté, de plus de 15 %. Dans le secteur des **biens d'équipement**, la production a elle aussi fléchi, mais de façon moins marquée (- 7 %). La baisse dans les **biens de consommation** a été encore plus limitée (- 4 %) du fait notamment de la relative bonne tenue de la parfumerie et de la pharmacie.

Le recul de la production manufacturière s'est opéré entre le premier trimestre 2008 et le premier trimestre 2009. L'activité industrielle rebondit dès le deuxième trimestre 2009, en particulier dans l'automobile avec l'octroi de primes à la casse dans de nombreux pays et la reprise des importations des pays émergents ; elle reste néanmoins fin

2009 à un niveau largement inférieur à celui qui prévalait avant la crise (près de 14 % en dessous du niveau du premier trimestre 2008).

Les **prix à la production** de l'industrie française pour l'ensemble des marchés ont chuté de 5,6 % en moyenne annuelle. Ils ont été particulièrement affectés par la chute des prix des produits de la cokéfaction et du raffinage (- 34,6 %) ainsi que par le net recul des prix des denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (- 8,2 %). Seul l'indice de prix de la production et distribution d'eau a augmenté de façon notable (+ 3,9 %).

L'année 2009 est marquée par un accroissement du déficit des échanges extérieurs. Au sein du secteur manufacturier, seul le solde des industries intermédiaires s'améliore (- 9,8 milliards d'euros en 2009 après - 13,4 milliards en 2008), notamment pour les produits de la métallurgie dont le déficit se réduit de 2,4 milliards. La dégradation de la balance des échanges de produits de l'automobile s'amplifie de 1,8 milliard d'euros en 2009 pour s'établir à 5,3 milliards. L'excédent des biens d'équipement baisse de 2,1 milliards d'euros, en raison notamment de la faiblesse des exportations de satellites et de produits navals, alors que les ventes d'Airbus restent dynamiques. Le déficit des biens de consommation reste stable à 11,2 milliards d'euros, tandis que l'excédent des biens agro-alimentaires continue de se réduire. ■

Définitions

Industrie des biens de consommation : les industries des biens de consommation recouvrent des activités dont le débouché « naturel » est la consommation finale des ménages.

Industrie des biens d'équipement : les industries de biens d'équipement recouvrent des activités de production de biens durables servant principalement à produire d'autres biens.

Industrie des biens intermédiaires : les industries des biens intermédiaires recouvrent des activités qui produisent des biens le plus souvent destinés à être réincorporés dans d'autres biens ou qui sont détruits par leur utilisation pour produire d'autres biens.

Industrie manufacturière : ensemble des industries productrices de biens de consommation (textile, pharmacie...), de biens d'équipement (machines, matériels de transport...) et de biens intermédiaires (chimie, sidérurgie...). Elle comprend l'installation d'équipements industriels.

CAF (coût, assurance, fret), chiffre d'affaires hors taxes, excédent brut d'exploitation (EBE), FAB (franco à bord), prix à la production, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010.
- « Les ETI nationales, patrimoniales pour les deux tiers, sont proches des PME par la taille mais plus performantes à l'exportation », *Le 4 pages* n° 8, DGCS, mai 2010.
- « L'industrie en France », *Insee Références*, édition 2009.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principaux agrégats de l'industrie manufacturière en 2009

Branche d'activité (NAF Rev. 1))	Production en valeur en milliards d'euros	Évolution 2009/2008 en volume en %				
		Production	Valeur ajoutée	Exportations ¹	Importations ¹	Dépense de consommation des ménages
Industries de biens de consommation	119,4	- 3,6	- 4,7	- 2,1	- 1,1	0,5
Industrie automobile	68,8	- 23,8	- 21,4	- 25,7	- 20,6	4,7
Industries des biens d'équipement	174,6	- 7,1	- 9,8	- 14,0	- 11,2	1,0
Industries des biens intermédiaires	234,1	- 15,3	- 15,4	- 16,8	- 18,2	- 3,9
Total	596,8	- 11,8	- 11,9	- 14,2	- 12,2	0,8

1. Exportations valorisées FAB (Franco à bord) et importations valorisées CAF (Coûts de l'assurance et du fret inclus) par produit.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Indices des prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés

indices en moyenne annuelle base 100 en 2005

	2008	2009		2008	2009
Denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	113,4	104,1	Produits des industries extractives	118,1	118,2
Produits de la cokéfaction et du raffinage	145,9	95,4	Électricité, gaz, vapeur et air conditionné	118,7	117,6
Équipements électriques, électroniques, informatiques ; machines	102,7	103,0	Production et distribution d'eau	107,4	111,6
Matériels de transport	101,5	101,2	Produits des industries extractives, énergie, eau	117,2	116,6
Autres produits industriels	107,9	103,7	Ensemble de l'industrie	110,3	104,1
Produits manufacturés	109,6	102,8			

Note : les indices de prix de l'industrie sont désormais exprimés selon la nomenclature CPF rév. 2 de 2008. Leur mesure est établie, pour les ventes sur le marché français, aux prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites) et pour les exportations, au concept franco à bord (FAB), effets de change et échanges intra-groupes inclus.

Source : Insee.

Principales caractéristiques des entreprises industrielles par secteur d'activité en 2008

Secteur d'activité (NAF Rev. 2)	Nombre d'entreprises	Effectif salarié en ETP ¹	Effectif salarié au 31 déc.	Chiffre d'affaires HT	Valeur ajoutée	Excédent brut d'exploitation	Bénéfice ou perte
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	62,2	462,5	517,4	170,8	34,9	10,4	4,7
Cokéfaction et raffinage	0,1	15,5	16,0	68,8	10,1	- 0,4	- 1,0
Fabr. d'équipements électr., électroniques, informatiques et de machines	12,5	461,1	492,1	129,2	36,3	7,4	4,0
Fabrication de matériels de transport	3,1	360,8	377,8	150,3	27,4	4,5	- 2,8
Fabrication d'autres produits industriels	133,5	1 567,5	1 687,3	425,2	118,3	29,3	10,3
Industrie manufacturière	211,5	2 867,4	3 090,6	944,3	227,1	51,1	15,2
Industries extractives	2,0	22,4	24,0	8,3	2,9	1,4	13,9
Production et distr. d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,9	163,6	170,2	106,4	24,5	10,7	5,5
Production et distr. d'eau ; assainiss., gestion des déchets et dépollution	10,6	125,9	137,8	38,1	10,9	3,2	1,9
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	16,5	312,0	332,0	152,8	38,2	15,3	21,4
Total de l'industrie	228,1	3 179,3	3 422,6	1 097,2	265,3	66,4	36,6

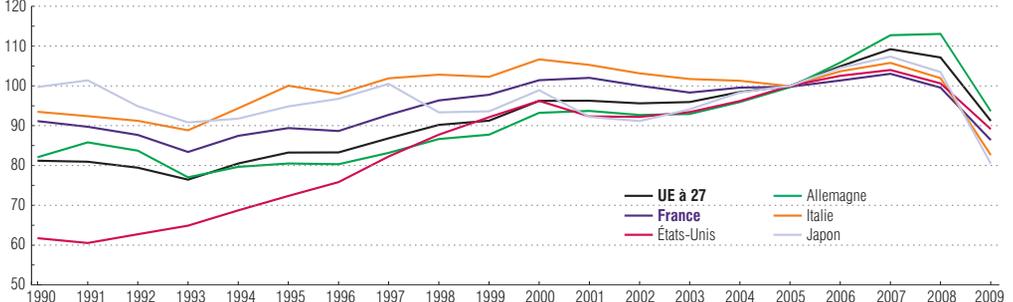
1. Équivalent temps-plein.

Champ : ensemble des entreprises, indépendamment de la taille ou du chiffre d'affaires.

Source : Insee, Esane.

Évolution en volume de la production de l'industrie manufacturière dans le monde

indices base 100 en 2005



Note : données estimées pour l'Union européenne à 27, les États-Unis et le Japon.

Champ : industrie manufacturière y compris l'industrie agroalimentaire, données corrigées des jours ouvrables.

Source : Eurostat.

18.3 Industrie automobile

En 2009, la crise économique frappe très lourdement l'**industrie automobile** mondiale avec un repli sans précédent des échanges automobiles. En France, au sein de l'industrie manufacturière, la branche automobile est la plus touchée. Sa production en volume recule de 24 % après une baisse de 7 % en 2008. Les exportations chutent de 26 % et les importations diminuent de 21 %. Au total, le déficit commercial automobile se creuse pour atteindre - 5 milliards d'euros. Cette crise intervient alors que le solde des échanges extérieurs d'automobiles se replie continuellement depuis 2005, en lien avec la stratégie d'internationalisation des constructeurs français. Elle s'accompagne également d'un fort mouvement de déstockage.

La production mondiale des constructeurs automobiles français s'élève à 5,4 millions de véhicules, en baisse de 7,7 % par rapport à 2008. La chute de la fabrication est particulièrement forte pour les **véhicules industriels** (- 65 %) et les **véhicules utilitaires légers** (- 37 %) ; les **voitures particulières** sont nettement moins affectées (- 2 %). Les constructeurs automobiles français réduisent continuellement leur production dans l'hexagone : en 2009, la production sur le territoire national recule de 21 % par rapport à 2008. En 2009, deux véhicules sur trois produits par les marques françaises le sont à l'étranger (contre 41 % en 2000).

Soutenues par la prime à la casse et les bonus écologiques, les **immatriculations** de voitures particulières neuves ont atteint en

2009 leur plus haut niveau depuis 1990, en hausse de 10,7 % par rapport à 2008, avec un mois de décembre record. Ainsi, depuis sa mise en place en décembre 2007, ce sont près de 2,5 millions de véhicules concernés par le bonus écologique qui ont été vendus, ce qui place la France en tête des véhicules neufs les moins émetteurs de CO₂ en Europe. La hausse du marché a nettement bénéficié aux constructeurs français qui proposent dans leur gamme des petits véhicules, éligibles au bonus. Par conséquent, les marques françaises ont progressé plus que le marché, avec une hausse de 13 %, portant leur part de marché à 54 %. Les ventes des marques étrangères se sont aussi accrues de 8 %.

Le phénomène de diésélisation a ralenti en 2009 : 70,4 % des immatriculations de véhicules particuliers neufs sont diesels, contre 77,3 % en 2008. Les ventes de véhicules GPL obtiennent leur meilleur score et leur part de marché atteint 1 % des véhicules neufs immatriculés (0,1 % en 2008). L'hybride progresse également avec des ventes en augmentation de 16 % par rapport à 2008.

Dans l'Union européenne, les immatriculations de voitures particulières neuves reculent de 1,2 %. Les baisses sont particulièrement marquées en Lettonie, Lituanie, Irlande et Hongrie. Avec la France, seuls trois autres pays ont enregistré des hausses soutenues : l'Allemagne, l'Autriche et la Slovaquie. ■

Définitions

Industrie automobile : l'industrie automobile concerne aussi bien les équipementiers spécialisés que les constructeurs de voitures particulières, de véhicules de loisir ou de véhicules utilitaires et les carrossiers. Cette activité intègre donc la filière complète, y compris moteurs et organes mécaniques en amont, dès lors qu'ils sont principalement destinés à des véhicules automobiles. La construction automobile mêle étroitement des producteurs intégrés, des concepteurs, des assembleurs, des donneurs d'ordre et des sous-traitants, ainsi que des prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles.

Voiture particulière : véhicule à moteur et à quatre roues servant uniquement au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum.

Immatriculation, véhicule industriel, véhicule utilitaire léger : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'industrie automobile française – édition 2010 », *Analyse et statistiques*, CCFA, septembre 2010.
- « Une évaluation du bonus malus automobile écologique », *le point sur* n° 53, SOeS, mai 2010.
- « La prime à la casse : un tiers des immatriculations de voitures neuves des ménages en 2009 », *le point sur* n° 52, SOeS, mai 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Production des constructeurs français en milliers

	2009	09/08 en %	dont production en France
Voitures particulières	4 806,6	- 1,9	1 489,6
PSA Peugeot Citroën	2 762,5	- 2,8	1 061,3
Renault-Dacia-Samsung	2 044,1	- 0,8	428,3
Véhicules utilitaires légers (- de 5 tonnes)	535,1	- 36,8	181,0
dont : PSA Peugeot Citroën	279,8	- 42,3	59,4
Renault-Dacia-Samsung	251,9	- 29,5	118,2
Véhicules industriels (+ de 5 tonnes)	20,9	- 65,2	20,6
Total	5 362,6	- 7,7	1 691,2

Source : CCFA.

Immatriculations de voitures particulières neuves en France selon le constructeur

	2008 en milliers	2009 en milliers	2009 en %
Voitures de marques françaises	1 082,7	1 223,1	53,9
dont : PSA	633,3	717,5	31,6
Peugeot	343,9	377,7	16,7
Citroën	289,4	339,8	15,0
Renault	449,3	505,5	22,3
Voitures de marques étrangères	967,6	1 045,6	46,1
Total des immatriculations	2 050,3	2 268,7	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : CCFA.

Immatriculations de voitures particulières neuves par type d'énergie en milliers

	2008	2009	2009 en %
Diesel	1 584,4	1 597,7	70,4
Essence	451,5	632,6	27,9
Bicarburant (essence ; GPL)	2,2	24,8	1,1
Hybride (électricité ; essence)	8,5	9,8	0,4
Autres ¹	3,6	3,7	0,2
Total	2 050,3	2 268,7	100,0

1. Superéthanol, gaz naturel pour véhicule (GNV), bicarburant (essence ; GNV), électricité, GPL.

Champ : France métropolitaine.

Source : CCFA.

Densité automobile dans quelques pays du monde

	en nombre de voitures pour 1 000 habitants					
	1985	1990	1995	2000	2005 (r)	2009
États-Unis	708	752	759	774	794	819
Italie	412	507	541	615	666	693
Espagne	276	403	430	517	604	618
Canada	559	617	562	573	582	618
France	446	495	520	564	597	598
Japon	375	456	527	566	584	591
Royaume-Uni	379	454	474	525	572	579
Belgique	363	419	463	505	537	559
Allemagne	450	512	529	553	592	538
Suède	400	455	445	481	513	522
Pologne	117	160	229	287	377	497
Corée du sud	25	71	177	240	311	347
Argentine	173	180	167	181	184	212
Brésil	86	87	89	109	123	141
Turquie	27	37	65	84	108	134
Chine	3	5	8	12	21	38
Inde	3	5	6	7	10	16

Champ : y compris véhicules utilitaires.

Source : CCFA.

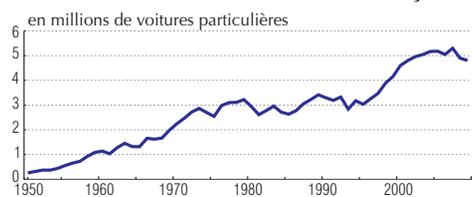
Production des principaux constructeurs de véhicules dans le monde en 2009

	Tous véhicules en milliers	dont en %	
		voitures particulières	véhicules utilitaires légers
Toyota-Daihatsu-Hino	7 234	85,0	12,8
General Motors ¹	6 459	77,4	22,4
Groupe Volkswagen	6 067	97,3	2,6
Ford (Jaguar-Volvo cars)	4 685	63,0	35,9
Hyundai-Kia	4 646	90,9	7,0
PSA Peugeot Citroën	3 042	91,7	8,9
Honda	3 013	99,0	1,0
Nissan	2 745	86,7	11,1
Fiat-Iveco-Irisbus	2 460	79,6	16,2
Suzuki-Maruti	2 388	88,1	11,9
Renault-Dacia-Samsung	2 296	89,0	11,0
Daimler (Evobus et Fuso inclus)	1 448	72,9	10,9
Total	46 483	85,0	13,4
Production mondiale	61 715

1. Opel-Vauxhall-GM-Daewoo.

Source : CCFA.

Production mondiale des constructeurs français



Source : CCFA.

Immatriculations de voitures particulières neuves dans l'Union européenne

	2009 en milliers	2009 en %	09/08 en %	Part du diesel en %
Allemagne	3 807,2	26,9	23,2	30,7
Autriche	319,4	2,3	8,8	45,7
Belgique	476,2	3,4	- 11,1	75,3
Bulgarie	25,0	0,2	- 42,9	...
Chypre
Danemark	112,2	0,8	- 25,3	44,1
Espagne	952,8	6,7	- 17,9	70,1
Estonie	9,9	0,1	- 59,5	...
Finlande	88,3	0,6	- 36,7	46,2
France	2 302,4	16,3	12,3	70,4
Grèce	219,7	1,6	- 17,8	3,3
Hongrie	60,2	0,4	- 60,7	...
Irlande	57,4	0,4	- 62,1	52,2
Italie	2 159,5	15,3	- 0,1	41,9
Lettonie	5,4	0,0	- 72,9	...
Lituanie	7,5	0,1	- 66,2	...
Luxembourg	47,3	0,3	- 9,7	73,0
Malte
Pays-Bas	387,2	2,7	- 22,6	20,1
Pologne	320,2	2,3	0,1	...
Portugal	161,0	1,1	- 24,5	66,6
Rép. tchèque	167,7	1,2	- 8,1	...
Roumanie	130,2	0,9	- 52,0	...
Royaume-Uni	1 995,0	14,1	- 6,4	41,7
Slovaquie	74,7	0,5	6,7	...
Slovénie	58,0	0,4	- 19,0	...
Suède	213,4	1,5	- 16,0	41,0
UE à 27	14 157,7	100,0	- 1,2	...

Source : Association des constructeurs européens d'automobiles.

18.4 Construction

La construction a durement souffert pendant la crise, autant dans sa composante bâtiment que dans sa composante travaux publics. Le retournement date en fait de 2008 (- 0,7 %) mais le repli s'est accru en 2009 (- 5,1 %). Plus progressive que dans l'industrie manufacturière, cette baisse se poursuit jusqu'à la fin de 2009. Le bâtiment a souffert de la chute de l'investissement en construction des ménages (- 8,0 % après - 1,6 % en 2008) et des entreprises. Son recul a été toutefois atténué par le maintien en 2009 des dépenses d'investissement en construction des administrations publiques, soutenues par le plan de relance. La construction émanant des bailleurs sociaux soutient aussi l'activité et joue un rôle contracyclique. L'emploi intérieur total dans la construction, resté jusqu'alors dynamique malgré un rythme moins soutenu, se replie de 1 % avec une perte d'un peu plus de 18 000 emplois.

Le nombre de logements autorisés à la construction baisse pour la troisième année consécutive (- 20 % après - 21,2 % en 2008 et - 7,2 % en 2007). Ce repli des autorisations de construire, initié en 2007, s'est traduit dès 2008 par une diminution des mises en chantier qui s'accroît en 2009 (- 22 % après - 6,3 % en 2008). À son tour, et pour la première fois depuis 2001, le nombre de logements terminés connaît une évolution négative (- 1,6 % en 2009 après + 4,5 %) mais il reste supérieur à celui de l'année 2007 (466 000 unités contre 454 000 en 2007). Dans l'ensemble de l'Union

européenne à 27, le nombre de permis de construire de bâtiments résidentiels baisse fortement en 2009. L'Allemagne est le seul pays de l'Union à connaître une légère croissance, tout en restant à un niveau bien inférieur à la France.

En France, près d'un tiers des logements sont construits dans des communes rurales, chiffre en recul depuis 2007. À l'inverse, l'agglomération parisienne et les moyennes et grandes villes (plus de 50 000 habitants), où la part du **logement collectif** est prépondérante, affichent une progression supérieure à la moyenne depuis 2007. La surface moyenne des logements achevés s'élève à 131 m² dans l'individuel et à 72 m² dans le collectif. En 2009, l'habitat collectif est d'autant plus dynamique que la surface moyenne des logements construits est grande ; le mouvement est inverse pour les **logements individuels**.

Après la forte chute de 2008, les ventes de logements neufs, particulièrement en collectif, redeviennent dynamiques avec une hausse de 34 % par rapport à 2008. Les mises en vente, en revanche, sont en baisse de 17,6 % par rapport à 2008. En un an, le délai moyen d'écoulement passe de plus de 21 mois et demi à 7 mois et demi pour le collectif et de 20 mois et demi à 9 mois pour l'individuel. En 2009, le prix moyen au mètre carré des appartements se stabilise à 3 369 euros, alors que le prix moyen d'une maison baisse d'environ 3 % à 243 000 euros. ■

Définitions

Bâtiment et travaux publics (BTP) : au sens de la comptabilité nationale, il s'agit de l'ensemble des activités de la branche « Bâtiment, génie civil et agricole » (BGCA), plus communément appelée BTP. Cela comprend la production des entreprises du semi-public, des administrations et celle des ménages (y compris la fraude fiscale et le « travail au noir » qui sont estimés). Les services et biens industriels des entreprises liées à la construction, mais dont l'activité principale est autre, sont également incorporés dans le BTP. Les ouvrages réalisés à l'étranger ne sont pas pris en compte.

Construction : l'activité de construction comprend l'édification, l'extension, la démolition, la restructuration, l'entretien et la rénovation de bâtiments à usage résidentiel ou à usage non-résidentiel.

Consommation intermédiaire, emploi intérieur, logement collectif, logement individuel, permis de construire, Sit@del2 : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le prix des terrains à bâtir en 2009 », *Chiffres & statistiques* n° 143, SOeS, août 2010.
- « Le compte du logement, édition 2010 », SOeS, mars 2010.
- « Résultats de la construction neuve : les logements », *Chiffres & statistiques*, SOeS, publication mensuelle.
- « La commercialisation des logements neufs », *Chiffres & statistiques*, SOeS, publication trimestrielle.

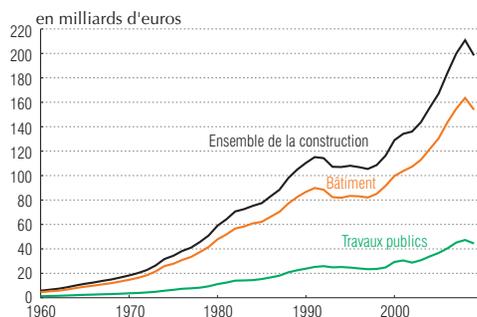
Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Production de la construction

	2008 (r)		Évolution 09/08		2009
	en Mds d'euros	en volume en %	en prix en %	en Mds d'euros	
Production au prix de base	264,0	- 5,1	0,1	250,8	
TVA	22,8	- 5,2	- 1,3	21,4	
Autres impôts sur production	1,1	0,0	0,5	1,1	
Total	287,9	- 5,1	0,0	273,2	
Investissement	210,8	- 5,7	- 0,3	198,3	
dont : sociétés non financières	62,8	- 6,1	- 0,2	58,9	
adm. publiques	48,8	0,0	0,3	48,9	
ménages	89,8	- 8,1	- 0,8	81,9	
Consommation finale	12,0	1,2	2,7	12,5	
Consommations intermédiaires	64,0	- 1,5	0,2	63,2	
Variations de stock	0,9	///	///	- 0,8	

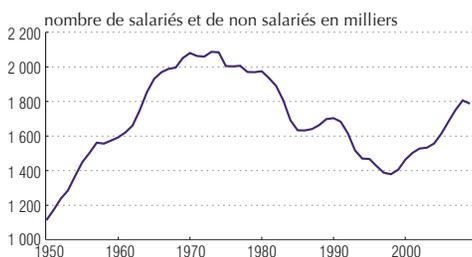
Source : Insee, comptes de la construction.

Investissement en construction



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Emploi intérieur total dans la construction



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Mises en chantier de bâtiments non résidentiels

	en millions de m ²			
	2006	2007	2008	08/07 en %
Bureaux	4,7	5,2	4,1	- 20,9
Commerces	4,9	5,4	4,0	- 27,1
Industries	8,6	9,0	7,1	- 21,4
Expl. agricoles ou forestières	9,9	9,5	4,9	- 48,5
Autres bâtiments ¹	12,6	12,8	10,8	- 15,4
Total	40,7	42,0	30,9	- 26,4

1. Hébergement hôtelier, artisanat, entrepôt, service public ou d'intérêt collectif (transport, enseignement-recherche, action sociale, ouvrage spécial, santé, culture-loisirs).

Champ : données en date réelle.

Source : SOeS, Sit@del2.

Logements mis en chantier

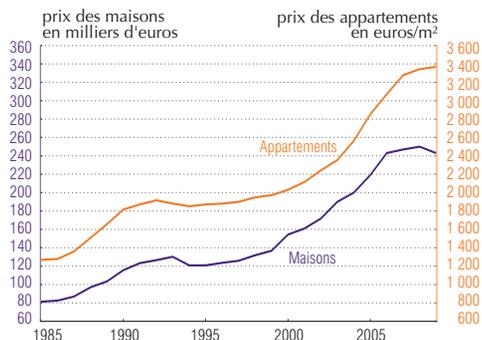
	en milliers				
	2005	2006	2007	2008	08/07 en %
Logements individuels	246,3	251,7	241,0	194,4	- 19,4
Logements collectifs ¹	202,8	221,1	218,2	159,8	- 26,8
Total	449,1	472,8	459,2	354,2	- 22,9

1. Y compris les logements en résidence (résidence pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.).

Champ : données en date réelle.

Source : SOeS, Sit@del2.

Prix moyens des appartements et maisons neuves



Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee ; SOeS.

Permis de construire de bâtiments résidentiels dans l'Union européenne

	indice base 100 en 2005			
	2000	2007	2008	2009
Allemagne	144,4	74,2	70,2	72,3
Autriche	89,2	100,1	86,5	78,4
Belgique	71,5	91,0	87,8	76,2
Bulgarie	15,3	195,4	150,3	61,2
Chypre	32,4	109,1	106,9	88,7
Danemark	47,0	67,1	42,6	20,6
Espagne	72,8	103,5	44,3	21,7
Estonie	11,7	97,3	59,7	22,8
Finlande	97,6	89,0	70,9	69,8
France	72,9	103,8	88,3	71,9
Grèce	42,2	49,3	37,8	28,2
Hongrie	82,8	86,4	86,0	56,7
Irlande	91,9	84,9	68,0	40,7
Italie
Lettonie	9,4	139,5	54,4	32,5
Lituanie	32,3	164,1	135,8	64,4
Luxembourg	71,7	105,7	86,0	78,8
Malte	43,6	125,0	75,0	58,2
Pays-Bas	94,3	105,7	104,8	87,3
Pologne	125,4	204,6	190,2	145,4
Portugal	163,3	89,1	64,6	37,1
Rép. tchèque	74,8	111,1	111,3	92,1
Roumanie	72,4	130,3	140,4	112,2
Royaume-Uni	83,2	95,7	62,0	47,1
Slovaquie	...	93,0	148,6	103,5
Slovénie	69,6	144,9	117,8	82,9
Suède	50,3	91,3	77,1	68,5
UE à 27	82,9	95,7	69,8	53,5

Note : données brutes estimées.

Champ : bâtiments résidentiels, sauf bâtiments pour collectivités.

Source : Eurostat.

19.1 Bilan énergétique

L'année 2009 est marquée par la crise de la demande d'énergie, avec la forte baisse de la production industrielle et celle de la circulation des poids lourds. La consommation d'énergie marque un net décrochage par rapport à la tendance à la stabilisation observée ces dernières années. Du côté de la production, le nucléaire est en recul et le développement des énergies renouvelables se poursuit.

En 2009, la consommation d'**énergie primaire, corrigée du climat**, diminue de 5,2 %, une baisse d'une ampleur jamais enregistrée depuis 1975. Avec 259 millions de **tep**, elle retrouve à peu près son niveau d'il y a dix ans. La structure de la consommation reste à peu près stable ; toutefois, la tendance au recul du pétrole se confirme (- 6 %) et celle du charbon (- 11 %) s'accroît.

La consommation d'**énergie finale**, corrigée du climat, diminue aussi, à 169 Mtep après une stabilité autour de 175 Mtep depuis 2001. La consommation de l'industrie chute de 10 % et celle du résidentiel-tertiaire marque le pas. La consommation des transports continue à baisser. La circulation des voitures particulières reprend mais les poids lourds subissent une chute d'activité. Quant à l'agriculture, elle réduit aussi sa demande de 3 %. Seules les **énergies renouvelables** progressent (+ 4 %). Leur part dans la consommation atteint 12,4 %, l'objectif français pour 2020 étant fixé à 23 % selon la directive européenne de 2009 sur l'énergie renouvelable.

La forte baisse de la consommation combinée à la progression des énergies renouvelables entraînent une baisse record de 5,7 % des émissions de CO₂ dues à l'énergie, maintenant clairement orientées à la baisse, en étant 6,1 % en dessous de leur niveau de 1990, référence à ne pas dépasser selon le protocole de Kyoto.

La production nationale d'énergie primaire perd 5,4 % (130 Mtp). C'est la baisse du nucléaire (82 % de la production d'énergie primaire) qui entraîne le mouvement avec une perte de 8 Mtep (- 6,8 %). Malgré un recul de l'hydraulique lié à un manque de pluviosité à l'automne (- 11 %), la production totale d'énergie renouvelable atteint 20 Mtep, un niveau jamais encore égalé : cette croissance, en net fléchissement par rapport à 2008, est portée par la progression des biocarburants, de l'éolien, des pompes à chaleur et du bois-énergie. En seulement deux ans, le parc éolien a crû de 84 % et le parc photovoltaïque a été multiplié par sept.

Le **taux d'indépendance énergétique** est en léger repli, à 50,5 % (- 0,2 point par rapport à 2008). Il pâtit cette année du repli de la filière hydraulique et de la faible production nucléaire, tout en bénéficiant de la baisse de la consommation.

Avec 38 milliards d'euros, la facture énergétique diminue d'un tiers (58 milliards d'euros en 2008). Elle reste néanmoins lourde puisqu'elle représente 2 % du PIB contre 1 % pendant les années 1990. ■

Définitions

Énergie finale : énergie livrée pour être consommée telle quelle (essence à la pompe, électricité au foyer ou à l'usine,...).

Énergie primaire : énergie contenue dans les produits énergétiques tirés de la nature. Cette énergie est utilisée telle quelle par l'utilisateur final, ou transformée en une autre forme d'énergie (l'électricité par exemple), ou consommée dans le processus de transformation ou d'acheminement vers l'utilisateur, ou encore utilisée à des fins non énergétiques, comme dans la fabrication de plastique à partir du pétrole.

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, électricité primaire, énergie renouvelable, énergie renouvelable thermique (ENRT), taux d'indépendance énergétique, tonne-équivalent pétrole (tep) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les énergies renouvelables ont représenté 10,3 % de la consommation énergétique de l'UE en 2008 », *communiqué de presse* n° 103, Eurostat, juillet 2010.
- « Prix de l'énergie dans l'Union européenne en 2009 », *Chiffres & statistiques* n° 141, SOeS, juillet 2010.
- « Bilan énergétique de la France en 2009 », *Le point sur* n° 59, SOeS, juin 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Bilan énergétique de la France

en millions de tep

	2007(r)	2008 (r)	2009 (p)					Total
	Total	Total	Charbon	Pétrole	Gaz	Électricité	ENRt ¹	
Approvisionnement								
Production d'énergie primaire	135,6	137,7	0,1	1,0	0,8	112,8	15,6	130,2
Importations	165,7	172,1	10,4	108,6	40,5	1,7	0,4	161,5
Exportations	-31,7	-34,8	-0,5	-24,2	-1,9	-3,9	-0,2	-30,6
Variation de stocks (+ déstockage, - stockage)	2,4	-1,1	0,8	-0,5	-1,1	///	///	-0,8
Soutes maritimes internationales (-)	-2,9	-2,5	///	-2,5	///	///	///	-2,5
Total des disponibilités	269,1	271,5	10,8	82,3	38,3	110,6	15,8	257,8
Taux d'indépendance énergétique (en %)	50,4	50,7	0,6	1,2	2,0	102,0	98,5	50,5
Emplois								
Consommation de la branche énergie	97,4	98,2	5,7	4,5	4,2	73,8	2,4	90,5
Consommation finale énergétique ²	160,4	160,8	5,0	66,6	33,6	37,0	13,7	155,9
Agriculture, industrie et sidérurgie	41,8	41,1	4,7	8,0	11,7	10,7	2,4	37,4
Résidentiel, tertiaire	67,8	69,3	0,4	12,5	21,8	25,3	8,7	68,7
Transports ³	50,8	50,4	///	46,2	0,1	1,1	2,5	49,8
Consommation finale non énergétique	16,0	14,6	0,1	11,6	1,2	///	///	12,8
Consommation totale d'énergie primaire²	273,8	273,6	10,8	82,7	39,0	110,8	16,0	259,2
dont corrections climatiques	4,7	2,1	///	0,3	0,7	0,2	0,2	1,4

1. Énergies renouvelables thermiques (bois, déchets de bois, solaire thermique,...) y compris les pompes à chaleur et les déchets.

2. Corrigée du climat.

3. Hors soutes maritimes internationales.

Champ : France métropolitaine pour la consommation d'énergie.

Source : SOeS.

Structure de la consommation d'énergie primaire

en %

	1973	1980	1990	2000	2009 (p)
Électricité primaire ¹	4,3	11,7	36,4	41,8	42,7
Pétrole	67,6	56,4	38,7	34,3	31,9
Gaz	7,4	11,1	11,5	14,8	15,0
ENRt et déchets ²	5,2	4,4	5,0	4,4	6,2
Charbon	15,5	16,4	8,4	4,7	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Nucléaire, hydraulique, éolien et photovoltaïque.

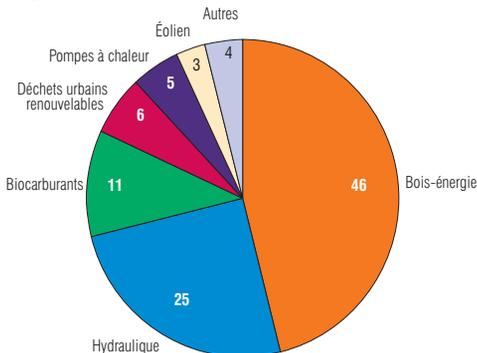
2. ENRt (bois, déchets de bois, solaire thermique, biogaz, biocarburants,...), y compris les pompes à chaleur et les déchets.

Champ : énergie primaire corrigée du climat, en France métropolitaine.

Source : SOeS.

Part des filières dans la production d'énergie primaire renouvelable en 2009

en %



Source : SOeS.

Production d'énergie primaire par filière renouvelable

en milliers de tep

	2007	2008	2009 (p)
Total	17 198	19 605	19 956
dont : bois-énergie	8 267	8 872	9 055
hydraulique	5 025	5 514	4 931
biocarburants	1 122	1 946	2 279

Source : SOeS.

Production et consommation d'énergie primaire dans l'Union européenne en 2008

en millions de tep

	Production	Consommation intérieure brute	Taux d'indépendance énergétique en %
Allemagne	132,5	343,7	39,1
Autriche	10,6	33,9	30,3
Belgique	13,6	58,3	20,5
Bulgarie	10,1	20,0	47,7
Chypre	0,1	2,9	2,5
Danemark	26,5	19,9	122,3
Espagne	30,3	141,9	18,6
Estonie	4,2	5,9	76,2
Finlande	16,3	36,3	45,0
France	135,0	273,7	48,8
Grèce	10,0	31,9	27,1
Hongrie	10,4	26,8	36,3
Irlande	1,5	15,8	10,1
Italie	26,4	181,4	14,6
Lettonie	1,8	4,6	42,1
Lituanie	3,6	9,2	40,4
Luxembourg	0,1	4,6	1,4
Malte	...	0,9	0,0
Pays-Bas	66,3	83,7	65,4
Pologne	70,4	98,8	69,6
Portugal	4,4	24,9	17,0
Rép. tchèque	32,5	45,1	72,4
Roumanie	29,1	40,6	72,3
Royaume-Uni	164,5	218,5	73,9
Slovaquie	6,1	18,5	34,9
Slovénie	3,6	7,7	45,0
Suède	32,8	50,0	62,0
UE à 27	842,7	1 799,3	45,2

Source : Eurostat.

19.2 Pétrole - Charbon

Pour les cours pétroliers, l'année 2008 avait été marquée par le record de juillet où le baril de Brent avait atteint 145 dollars avant de plonger pour finir l'année à 36 dollars. En 2009, les cours reviennent à un niveau plus en accord avec les fondamentaux de l'économie pétrolière. Au total la moyenne annuelle du cours baisse fortement en 2009 à 62 dollars (44 euros) par baril. Le prix moyen du brut effectivement importé et celui des produits raffinés importés ont suivi de près avec une baisse de 34 %.

En France, la production de **pétrole** brut représente seulement 1 % de la consommation nationale. En 2009, les quantités de pétrole brut importé s'effondrent et passent de 83 en 2008 à moins de 72 millions de tonnes. Il faut remonter à plus de vingt ans en arrière, entre 1983 et 1989, après le second choc pétrolier, pour trouver des chiffres aussi faibles. La baisse de la demande nationale ne suffit pas à expliquer cet effondrement. La France a importé moins de pétrole brut pour le raffiner et davantage de produits raffinés. Cette baisse s'accompagne d'une sensible redistribution géographique de l'approvisionnement. La Russie est devenue le premier fournisseur de brut de la France devant la Norvège et le Kazakhstan.

La **consommation primaire** de pétrole et de produits pétroliers, **corrigée des variations climatiques**, est de 82,7 millions de **tonnes-équivalent pétrole (tep)** en 2009, en repli d'environ 6 %. La **consommation finale** éner-

gétique est en léger repli alors que la consommation finale non énergétique diminue très fortement pour la deuxième année consécutive. La consommation des transports, qui représente 70 % de la consommation finale de produits pétroliers reste en-dessous de son niveau, bas, de 2008. Le transport routier a directement subi les conséquences du recul des activités dont il est le plus dépendant (industrie, construction, commerce extérieur de marchandises).

Après l'envolée des cours internationaux de la fin 2007 à l'été 2008, les prix du **charbon** sont redescendus en 2009 retrouvant les niveaux de 2006. En France, l'extraction du charbon s'est arrêtée définitivement en avril 2004 ; seuls les produits de récupération continuent d'être exploités pour le compte des centrales thermiques. Les importations de **combustibles minéraux solides** s'élèvent à 16,6 millions de tonnes (10,4 Mtep), en repli de 27 %. La houille représente 93 % des combustibles minéraux solides importées.

La consommation primaire du charbon recule à 10,8 Mtep, en baisse de 11 % après celle de 6 % enregistrée l'an dernier. C'est le plus bas niveau connu ; le charbon ne représente plus que 4,2 % de la consommation totale d'énergie primaire. La consommation finale de 5 Mtep s'est réduite de 23 %, en corrélation avec la baisse d'activité de la sidérurgie. Dans les autres secteurs industriels, la consommation est estimée à 1,4 Mtep environ (- 12 %). ■

Définitions

Charbon : terme recouvrant la houille, le lignite, le coke, les agglomérés et les produits de récupération. La houille est plus riche en carbone et a une teneur en eau et en matières volatiles plus faible que le lignite. Le coke de houille est obtenu par carbonisation de la houille.

Consommation primaire d'énergie : se décompose en consommation de la branche énergie et en consommation finale totale. Cette dernière se décompose, elle-même, en consommation finale énergétique et en consommation non énergétique.

Combustibles minéraux solides, consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, consommation finale d'énergie, organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), pays de la Mer du Nord, pétrole, produits pétroliers, réserves prouvées, tonne-équivalent pétrole (tep) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Pétrole 2009, éléments statistiques », Comité professionnel du pétrole, juillet 2010.
- « Bilan énergétique de la France pour 2009 », *Références*, SOeS, juin 2010.
- « Rapport sur l'industrie pétrolière et gazière en 2009 », Direction générale de l'énergie et du climat, juin 2010.
- « Charbon 2008-2009 », *Statistiques en bref* n° 19, Eurostat, mai 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Consommation de produits pétroliers

en millions de tonnes

	1973	1985	2009	09/08 en %
Gazole	6,5	10,9	32,9	0,2
Fioul domestique	37,2	20,7	13,6	-4,0
Carburants pour automobile	15,8	18,0	8,8	-3,8
Bases pétrochimie ¹	5,4	7,1	8,7	-9,1
Carburéacteurs	1,8	2,6	6,1	-7,5
Fiouls lourds	34,1	8,2	2,6	-7,3
Gaz (GPL)	2,7	2,9	2,3	-6,7
Autres produits	8,3	4,7	6,0	-0,8
Consommation intérieure¹	111,8	75,1	80,9	-3,2

1. Données estimées en 2009.

Source : Comité professionnel du pétrole.

Consommation de pétrole dans le monde

en millions de tonnes

	1973	1985	2009 (e)	2009 en %
États-Unis	818	720	843	21,7
Chine	54	90	405	10,4
Japon	269	206	198	5,1
Inde	...	43	149	3,8
Russie ¹	326	417	125	3,2
Allemagne ²	150	126	114	2,9
Canada	84	69	97	2,5
France	127	84	88	2,3
Italie	104	84	75	1,9
Royaume-Uni	113	77	74	1,9
Reste du monde	754	885	1 714	44,2
Total monde	2 798	2 803	3 882	100,0
dont Europe	738	580	914	23,5

1. Ex-URSS pour 1973 et 1985.

2. Ex-RFA pour 1973.

Source : Comité professionnel du pétrole.

Production et réserves de pétrole brut dans le monde

en millions de tonnes

	Production en 2009		Réserves prouvées au 1 ^{er} janvier 2010	
	en %	en %	en %	en %
Amérique du Nord	433,1	11,5	26 513	14,4
Canada	102,7	2,7	23 904	12,9
États-Unis	330,4	8,8	2 609	1,4
Amérique latine	487,8	13,0	18 423	10,0
dont : Mexique	153,5	4,1	1 419	0,8
Venezuela	124,8	3,3	13 558	7,3
Afrique	460,4	12,2	16 250	8,8
dont : Algérie	77,6	2,1	1 664	0,9
Libye	77,1	2,1	6 040	3,3
Nigeria	99,1	2,6	5 075	2,7
Europe	841,1	22,4	15 306	8,3
dont : Norvège	107,5	2,9	911	0,5
Royaume-Uni	68,0	1,8	421	0,2
CEI	630,4	16,8	13 489	7,3
dont Russie	493,7	13,1	8 186	4,4
Proche-Orient	1 156,2	30,8	102 777	55,6
dont : Arabie saoudite	459,5	12,2	35 798	19,4
Irak	121,8	3,2	15 689	8,5
Iran	202,4	5,4	18 775	10,2
Koweït	121,3	3,2	14 188	7,7
Extrême-Orient et Océanie	380,0	10,1	5 476	3,0
dont Chine	189,0	5,0	2 776	1,5
Total monde	3 758,6	100,0	184 745	100,0
dont OPEP	1 574,7	41,9	129 779	70,2

Sources : Comité professionnel du pétrole ; Oil and Gas Journal.

Prix moyens des énergies importées

en euros courants CAF par tonne

	1973	1985	2000	2009
Charbon ¹	22	80	52	102
Pétrole brut	18	281	85	326
Produits pétroliers raffinés	31	295	130	368

1. Houille, lignite, coke et agglomérés.

Source : SOeS.

Provenances du pétrole brut importé en France

en %

	1973	1985	2008 (r)	2009
Afrique	24,6	30,8	29,1	32,6
dont Libye	4,8	4,1	8,2	9,1
Ex-URSS	2,5	5,5	28,6	32,8
Proche-Orient	71,4	29,9	22,2	17,0
dont Arabie saoudite	22,4	8,1	9,2	7,8
Mer du Nord	0,1	26,0	19,7	17,6
Autres provenances	1,3	7,8	0,4	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble des importations (en millions de tonnes)	134,9	73,9	83,3	71,7

Source : SOeS.

Consommation de charbon par secteur

en millions de tonnes

	1973	1985	2000	2009 (p)	09/08 en %
Production d'électricité thermique ¹	14,7	18,5	10,4	8,1	-2,6
Sidérurgie	14,3	9,6	7,8	4,9	-28,7
Industrie (hors sidérurgie)	4,1	5,6	2,7	2,3	-12,1
Branche énergie, transp., divers	4,4	2,8	1,3	1,5	31,9
Résidentiel-tertiaire ²	8,2	3,7	1,1	0,6	-3,7
Consommation primaire totale	45,7	40,3	23,3	17,4	-11,1

1. Y compris centrales industrielles.

2. Corrigée du climat.

Note : le charbon comprend la houille, le lignite, les produits de récupération, le coke et les agglomérés.

Source : SOeS.

Pays d'origine du charbon importé en France

en millions de tonnes

	1973	1985	2000	2009 (p)	09/08 en %
Afrique du Sud	0,5	6,4	4,5	2,9	-12,5
Allemagne ¹	9,4	4,6	0,2	0,2	-11,9
Australie	0,1	2,8	3,8	2,9	-53,3
Colombie	0,0	n.s.	1,9	1,7	-12,1
États-Unis	1,8	4,0	3,4	3,9	-5,0
Pologne	2,0	1,1	1,6	0,8	162,2
Autres pays	2,7	2,4	5,1	4,2	-35,7
Total	16,5	21,3	20,6	16,6	-26,9

1. Y compris ex-RDA depuis 1991.

Note : le charbon comprend la houille, le lignite, le coke et les agglomérés.

Source : SOeS.

19.3 Électricité - Gaz naturel

En 2009, la **production brute d'électricité** atteint près de 542 TWh, soit un repli de près de 6 % par rapport à 2008. Le thermique nucléaire représente plus des trois quarts de la production française contre seulement 13 % pour l'hydraulique et l'éolien. La production nucléaire diminue pour la quatrième année consécutive, et ce très fortement (-7 %). Quant à la production d'origine renouvelable, elle est aussi en repli : les hausses de l'éolien, de la biomasse et du photovoltaïque ne parviennent pas à compenser la forte chute de l'hydraulique renouvelable.

La **consommation finale d'électricité**, mesurée en données réelles, diminue de 2,1 % à 428,5 TWh, à cause de la crise économique et du recul de l'activité. En données **corrigées des variations climatiques**, la consommation finale diminue de 2,3 %, ce qui est tout à fait exceptionnel : l'augmentation annuelle moyenne est de 1,8 % depuis 1990. La diminution de la consommation est particulièrement marquée dans la sidérurgie (-23 %) et l'industrie (-10 %). Le résidentiel-tertiaire, qui représente près des deux tiers de la consommation totale, poursuit sa tendance à la hausse (+1,7 %) sans toutefois compenser les fortes baisses des autres secteurs.

Le solde des échanges extérieurs d'électricité s'est contracté de près de moitié en 2009 à 26 TWh. Il faut remonter à 1986 pour retrouver un solde inférieur. Cette détérioration provient d'une baisse des exportations

(-24 %) et d'une hausse des importations (+79 %) qui atteignent 19,2 TWh, un maximum jamais atteint auparavant. La France a ainsi importé l'équivalent de 4 % de sa **consommation intérieure** (après 2,2 % en 2008) et exporté 8,7 % de sa production totale nette (après 10,7 % en 2008).

La production nationale de gaz continue de baisser (-6 %) et n'est plus que de 9,9 TWh, soit 2 % des ressources. La France s'approvisionne donc auprès de producteurs internationaux. Les importations sur contrats de long terme restent majoritaires. La Norvège est le premier fournisseur de la France avec près du tiers des importations totales. L'Égypte, nouvelle provenance, reste à des volumes faibles mais progresse sensiblement. Quant aux **contrats à court terme**, ils sont moins sollicités qu'en 2008.

Corrigée des variations climatiques, la **consommation primaire** de gaz naturel s'établit à 39 millions de **tonnes-équivalent pétrole** en 2009 (-4,3 %) et enregistre la plus forte baisse depuis 1970. La consommation finale énergétique de gaz naturel baisse de 3,7 %. Sous les effets de la crise, la sidérurgie est très touchée et voit sa consommation diminuer d'un quart. Dans le résidentiel-tertiaire, la consommation diminue sensiblement (-3,3 %). Cette baisse semble être due à un recul manifeste du gaz au profit d'autres énergies depuis quelques années, et aux effets de la crise sur la consommation. ■

Définitions

Électricité primaire : électricité tirée de la nature directement sous forme d'électricité, et non par transformation d'une autre énergie. L'électricité primaire comprend l'électricité hydraulique, éolienne, photovoltaïque, géothermique à haute température et nucléaire.

Production brute d'électricité : production mesurée aux bornes des groupes de centrales. Elle inclut par conséquent la consommation des services auxiliaires et les pertes dans les transformateurs des centrales.

Unités de mesure d'énergie : les statistiques de production et de consommation d'énergie sont généralement exprimées en kilowatt-heure (1 kWh ou 10^3 Wh), en mégawatt-heure (1 MWh ou 10^3 kWh), en gigawatt-heure (1 GWh ou 10^6 kWh), en térawatt-heure (1 TWh ou 10^9 kWh).

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, consommation primaire d'énergie, consommation finale d'énergie, consommation intérieure d'électricité, contrat d'importation à court terme, pouvoir calorifique, tonne-équivalent pétrole (tep) : voir la rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Enquête annuelle sur le marché du gaz naturel : résultats 2009 », *Chiffres & statistiques* n° 158, SOeS, septembre 2010.
- « Prix de l'énergie dans l'Union européenne en 2009 », *Chiffres & statistiques* n° 141, SOeS, juillet 2010.
- « Bilan énergétique de la France pour 2009 », *Références*, SOeS, juin 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Production brute et consommation d'électricité

en TWh

	1973	1985	2000	2009 (p)	09/08 en %
Hydraulique et éolien	48	64	72	70	- 6,7
Thermique nucléaire	15	224	415	410	- 6,6
Thermique classique	119	56	53	62	3,3
Production nationale	182	344	541	542	- 5,6
Importations	5	6	4	19	72,7
Exportations	- 8	- 29	- 73	- 45	- 23,7
Solde des échanges	- 3	- 23	- 69	- 26	- 45,8
Pompages	0	- 2	- 7	- 7	16,7
Consommation des auxiliaires	- 8	- 16	- 24	- 24	- 4,0
Consommation intérieure	171	303	441	485	- 2,0

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Production et consommation finale de gaz naturel

en TWh PCS¹

	1973	1985	2000	2009 (p)	09/08 en %
Production totale (en TWh)	81,3	58,6	19,4	9,9	- 5,9
Sidérurgie	8,8	9,9	8,4	6,2	- 25,0
Industrie	41,9	96,4	160,9	146,7	- 3,3
Résidentiel-tertiaire	54,5	144,7	263,2	282,9	- 3,3
Agriculture	0,5	1,4	3,8	3,0	- 2,4
Transports	0,1	0,0	0,0	1,1	0,0
Total usage énergétique	105,9	252,4	436,3	439,9	- 3,7
Usage non énergétique	19,4	29,9	30,0	15,0	- 26,0
Consommation finale	125,3	282,2	466,3	454,9	- 4,6

1. En milliards de kWh pouvoir calorifique supérieur.

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Consommation finale d'électricité par secteur

en TWh

	1973	1985	2000	2009 (p)	09/08 en %
Résidentiel-tertiaire ¹	57	141	237	294	1,7
Industrie	72	87	127	109	- 10,0
Transports ²	6	7	10	12	- 3,0
Sidérurgie	12	10	11	9	- 22,9
Agriculture	3	4	6	6	- 0,4
Total	151	248	392	431	- 2,3

1. Corrigée du climat.

2. Urbains et ferroviaires.

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Importations de gaz naturel par origine

en TWh PCS¹

	1973	1985	2000	2009 (p)	09/08 en %
Norvège	0	27	140	171	4,3
Algérie	18	88	113	85	1,2
Pays-Bas	81	77	56	85	- 8,6
Russie	0	71	134	77	2,7
Égypte	0	0	0	17	54,5
Nigeria	0	0	0	14	- 48,1
Qatar	0	0	0	5	0,0
Autres pays	0	0	3	6	- 14,3
Contrats à court terme	0	0	17	35	- 10,3

1. En milliards de kWh pouvoir calorifique supérieur.

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Production et consommation d'électricité dans quelques pays du monde en 2009

en TWh

	Production nette			Consommation intérieure
	Totale	dont nucléaire	dont hydraulique	
Allemagne	560,7	127,9	22,4	548,4
Autriche	64,4	0,0	38,9	65,2
Belgique	87,3	44,9	1,7	85,4
Danemark	34,6	0,0	n.s.	34,9
Espagne	282,9	50,4	28,7	274,8
Finlande	68,6	22,6	12,5	80,7
France	517,9	390,1	60,9	492,2
Grèce	52,1	0,0	5,6	56,5
Irlande	26,9	0,0	1,2	27,6
Italie	279,0	0,0	51,1	323,4
Luxembourg	3,8	0,0	0,8	7,2
Pays-Bas	107,7	4,0	0,1	112,6
Portugal	48,5	0,0	8,8	53,2
Royaume-Uni	354,9	63,1	8,8	357,8
Suède	130,7	48,2	64,6	135,4
UE à 15	2 619,8	751,2	306,3	2 655,3
Australie	241,9	0,0	12,3	241,9
Canada	602,7	85,3	363,4	567,2
États-Unis	4 001,0	799,8	295,3	4 035,1
Japon	1 006,4	267,1	81,9	1 006,4
Mexique	250,0	10,1	26,5	249,1
Norvège	132,0	0,0	126,3	123,0
Suisse	66,5	26,1	37,1	64,3

Note : données provisoires ou estimées.

Source : Agence Internationale de l'énergie.

Production et consommation de gaz naturel dans quelques pays du monde

en milliards de m³

	Production		Consommation	
	2008 (r)	2009	2008 (r)	2009
Allemagne	16,4	15,3	95,8	96,3
Autriche	1,5	1,7	8,4	8,2
Belgique	0,0	0,0	14,6	16,9
Danemark	9,8	8,4	4,5	4,4
Espagne	n.s.	n.s.	38,2	33,9
Finlande	0,0	0,0	4,9	4,3
France	0,9	0,9	45,8	44,8
Grèce	n.s.	n.s.	4,2	3,5
Irlande	0,5	0,4	5,4	5,1
Italie	9,1	8,1	85,4	78,1
Luxembourg	0,0	0,0	1,2	1,3
Pays-Bas	85,7	79,6	50,3	48,6
Portugal	0,0	0,0	4,7	4,8
Royaume-Uni	73,5	62,1	98,4	90,5
Suède	0,0	0,0	0,9	1,2
UE à 15	197,4	176,5	462,7	441,9
Australie	38,3	42,3	23,7	26,6
Canada	173,3	161,3	98,1	94,6
États-Unis	575,8	594,8	657,3	643,5
Japon	3,7	3,5	100,4	94,7
Mexique	58,2	60,4	60,7	59,8
Norvège	99,7	103,4	6,7	4,3
Suisse	0,0	0,0	3,4	3,3

Source : Agence internationale de l'énergie.

20.1 Commerce

L'année 2009 est marquée par les effets de la récession. La baisse d'activité est particulièrement prononcée dans le **commerce de gros** (hors intermédiaires du commerce) puisque les ventes y diminuent de 5,4 % après une hausse modérée de 1,2 % en 2008. Seul le commerce de gros de produits agricoles bruts progresse en volume (+ 8,0 %) grâce à de très bonnes récoltes céréalières. La baisse des ventes des biens intermédiaires non agricoles est très forte (- 11,4 %). Elle est également marquée dans le commerce de gros de biens d'équipement professionnel (- 13,9 % en volume contre 1,7 % en 2008). Même les ventes de matériel informatique et de machines de bureau, en croissance forte et ininterrompue depuis 2000, subissent un important revers.

Le **commerce de détail** et l'**artisanat commercial** restent stables après avoir très faiblement augmenté en 2008. Certes, les grandes surfaces alimentaires et les petites surfaces d'alimentation et les magasins de surgelés se maintiennent mais les autres formes de vente sont en recul. Les ventes de l'ensemble du commerce de détail et de l'artisanat commercial se sont élevées à 457 milliards d'euros toutes taxes comprises en 2009. Si on exclut les pharmacies, toujours très dynamiques, le commerce de détail baisse modérément en volume (- 0,5 %).

Les ventes du commerce non alimentaire spécialisé, hors pharmacies, reculent (- 0,9 %), après une très forte croissance au cours des années 2000 qui avait commencé à s'infléchir

en 2008. L'habillement et la chaussure restent stables. Le repli de l'activité est plus marqué dans le secteur de la culture, des loisirs et des sports et dans les autres magasins spécialisés, un peu moins dans l'aménagement de l'habitat et les autres équipements de la personne. Seules les ventes de biens d'équipement du foyer continuent de progresser.

En 2009, les ventes au détail de l'ensemble du secteur de **commerce et réparation automobiles** s'élèvent à 141 milliards d'euros. La croissance du commerce de véhicules automobiles, principal secteur, reste limitée après une année 2008 en repli. Les ventes de véhicules particuliers neufs progressent fortement en 2009, la prime à la casse incitant au remplacement des véhicules anciens. Comme le secteur de l'occasion, celui de l'entretien et de la réparation de véhicules automobiles subit la croissance du marché du neuf : ses ventes reculent pour la deuxième année consécutive (- 3,9 % en volume).

Un peu moins de trois millions de salariés travaillent dans le commerce en 2009, plus de la moitié dans le commerce de détail, et près d'un tiers dans le commerce de gros. L'emploi salarié diminue dans l'ensemble du secteur commercial. Cette baisse se concentre principalement dans le commerce de gros et dans une moindre mesure dans le commerce automobile. Le repli dans le commerce de détail, le premier depuis quinze ans, est néanmoins plus modéré. ■

Définitions

Artisanat commercial : ensemble des entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie et la cuisson de produits de boulangerie.

Commerce de détail : vente de marchandises dans l'état où elles sont achetées (ou après transformations mineures) généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues. Outre la vente, cette activité de commerce de détail peut aussi recouvrir la livraison et l'installation chez le client (de meubles ou d'électroménager par exemple).

Hypermarché : établissement de vente au détail en libre-service qui réalise plus du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m².

Commerce, commerce de gros, commerce et réparation automobiles, grand magasin, supermarché : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le commerce en 2009 : baisses de l'activité et de l'emploi », *Insee Première* n° 1322, novembre 2010.
- « Le commerce en France », *Insee Références*, édition 2010.
- « Les relations contractuelles au sein des réseaux du commerce », *Insee Première* n° 1310, août 2010.
- « Le commerce de proximité », *Insee Première* n° 1292, mai 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Parts de marché du commerce de détail selon la forme de vente

en % de la valeur TTC

Formes de vente ¹	Produits alimentaires (hors tabac)		Produits non alimentaires	
	1999	2009 (p)	1999	2009 (p)
	Alimentation spécialisée ²	17,7	16,6	0,3
Boulangeries-pâtisseries	6,7	6,3	///	///
Boucheries-charcuteries	6,3	5,1	///	///
Autres magasins d'alim. spécialisée	4,7	5,2	///	///
Petites surfaces d'alim. générale ³	8,6	8,4	0,8	0,5
Grandes surfaces d'alim. générale	67,1	66,9	19,9	17,2
dont : supermarchés	30,8	33,2	6,1	3,3
hypermarchés	35,4	32,3	13,4	13,6
Grands magasins	0,1	0,1	2,2	1,9
Pharmacies et comm. d'art. médicaux	0,2	0,2	9,4	11,0
Magasins non alimentaires spécialisés	0,2	0,3	41,1	43,1
Commerce hors magasin	4,0	3,9	4,6	3,9
Réparation d'art. pers. et domestiques	///	///	0,8	0,6
Commerce de détail et artisanal	97,9	96,3	79,0	78,4
Ventes au détail du comm. automobile	0,2	1,1	14,1	15,8
Autres ventes au détail ⁴	1,9	2,6	6,9	5,8
Total des ventes au détail	100,0	100,0	100,0	100,0

1. L'activité de grandes entreprises relève de deux ou plusieurs formes de vente.

2. Y compris artisanat commercial.

3. Y compris les magasins de produits surgelés.

4. Cafés-tabacs, grossistes, ventes directes de producteurs...

Source : Insee, comptes du commerce, juin 2010.

Emploi salarié dans le commerce

en milliers

	2000	2008	2009 (p)
Commerce et réparation automobile	381,2	385,4	378,0
Commerce de gros	981,0	991,3	960,6
Commerce de détail	1 471,4	1 631,0	1 624,4
Total	2 833,6	3 007,7	2 963,0

Note : données en Naf rév.2 ; les activités de réparations sont exclues du commerce de détail.

Champ : emploi (hors artisanat commercial) en France métropolitaine ; données CVS au 31 décembre.

Source : Insee, estimations d'emploi.

Activité commerciale selon la forme de vente en 2009

Formes de vente	Valeur en milliards d'euros	Évolution des ventes en volume en %	
		2009 (p)	08/07 (r) 09/08 (p)
Alimentation spécialisée ¹	35,2	-2,6	-1,8
Petites surfaces d'alim. générale	16,2	-0,6	0,2
Grandes surfaces d'alim. générale	177,4	-1,2	0,4
Grands magasins	7,1	0,1	-2,1
Pharmacies et comm. d'art. médicaux	39,9	5,0	4,9
Magasins non alimentaires spécialisés	158,4	1,5	-0,9
Habillement-chaussures	31,8	-0,4	-0,2
Autres équip. de la personne	16,5	-0,5	-1,6
Culture, loisirs, sports	39,0	0,8	-3,4
Équipement du foyer	34,2	5,2	3,0
Aménagement de l'habitat	31,0	1,8	-1,5
Autres magasins spécialisés	6,0	-0,5	-4,6
Commerce hors magasin	20,7	-0,3	-2,0
Réparation d'articles personnels et dom.	2,2	-0,1	-1,6
Commerce de détail^{1,2}	457,2	0,2	0,0
Comm. de véhicules automobiles	96,8	-3,1	1,9
Entretien et réparation automobile	21,7	-4,1	-3,9
Comm. de gros d'équip. automobiles	0,9	-2,3	-7,1
Comm. de détail d'équip. automobiles	6,1	-2,2	-0,4
Comm. et réparation de motocycles	3,7	-0,7	-9,3
Commerce de détail de carburants	12,2	-0,6	-8,3
Comm. et réparation automobile¹	141,4	-2,9	-0,6
Biens d'équipement professionnel	96,3	1,7	-13,9
Biens de consommation non alim.	113,2	1,9	-1,6
Biens intermédiaires non agricoles	102,2	-1,8	-11,4
Produits alimentaires	108,1	-1,5	-0,6
Produits agricoles bruts	48,6	11,9	8,0
Autres grossistes spécialisés ou non	7,7	6,4	-7,4
Commerce de gros³	476,1	1,2	-5,4
Intermédiaires de commerce	102,3	4,0	-5,6

1. Ventes de marchandises TTC.

2. Ventes de marchandises au détail aux ménages. Y compris ventes de l'artisanat commercial : boulangeries, pâtisseries, charcuteries.

3. Ventes de marchandises HT ; y compris secteurs du commerce de gros de produits divers.

Source : Insee, comptes du commerce, juin 2010.

Chiffre d'affaires du commerce selon le secteur d'activité au sein de l'Union européenne en 2008

en milliards d'euros

Pays	Commerce automobile	Commerce de gros	Commerce de détail	Total	Pays	Commerce automobile	Commerce de gros	Commerce de détail	Total
Allemagne	179,4	891,6	420,2	1 491,1	Lettonie	1,9	13,8	7,2	22,8
Autriche	26,5	143,6	53,1	223,2	Lituanie	3,2	15,6	9,6	28,4
Belgique	70,6	211,1	80,2	362,0	Luxembourg	3,5	16,4	12,5	32,3
Bulgarie	4,0	30,8	10,9	45,7	Pays-Bas	62,2	387,3	102,2	551,7
Chypre	1,4	6,1	5,7	13,2	Pologne	29,1	200,6	103,4	333,2
Danemark	20,2	100,2	43,2	163,7	Portugal	21,2	70,1	47,6	138,9
Espagne	85,4	409,3	240,7	735,3	Rép. tchèque	16,2	84,1	37,7	138,0
Estonie	2,1	11,4	5,3	18,9	Roumanie	13,3	60,0	32,1	105,4
Finlande	21,3	69,8	34,9	126,0	Royaume-Uni	171,1	979,0	395,2	1 545,2
France	161,5	779,7	421,2	1 362,4	Slovaquie	4,4	26,4	12,4	43,2
Hongrie	15,0	55,2	28,9	99,0	Slovénie	4,7	15,1	11,9	31,6
Irlande	14,9	64,9	38,1	117,8	Suède	29,3	133,8	61,5	224,7
Italie	124,4	542,4	315,7	982,4					

Champ : données selon la Nace rév. 2, non disponibles pour la Grèce et Malte.

Source : Eurostat.

20.2 Services marchands

La production des **services marchands** baisse de 2,1 % en volume en 2009 et participe ainsi au recul de l'ensemble de l'économie. La plupart des activités régressent, même celles qui portaient auparavant la croissance des services marchands, comme l'informatique ou l'ingénierie. Parmi les moteurs traditionnels des services, les télécommunications maintiennent seulement le volume de leur production. La baisse globale de l'activité se répercute sur l'emploi (- 2,7 %). Les exportations diminuent pour la première fois depuis le début de la décennie, et l'excédent des importations sur les exportations atteint le niveau record de 2,6 milliards d'euros. Le repli est plus prononcé pour les **services aux entreprises** (- 3,6 %) que pour les **services aux particuliers** (- 2,9 %).

L'activité d'**intérim** est la plus touchée (- 24,2 %), les emplois temporaires jouant les éléments d'ajustement et donc étant les premiers détruits en période de crise. Entraînée par la chute de ses exportations due aux difficultés économiques mondiales, l'ingénierie régresse également (- 2,9 %) malgré le maintien de la demande intérieure. La location sans opérateur participe aussi au repli de l'activité (- 3,9 % en 2009). La location de voitures recule aussi, de 6,5 %, après trois années de ralentissement.

Particulièrement dynamiques depuis 2004, les activités informatiques contribuent largement depuis plusieurs années à la croissance des services marchands. En 2009, l'ensemble de

ces activités est en repli de 3,1 %. La chute apparaît plus importante pour les services de conseil en systèmes informatiques (- 6,6 %) que pour la réalisation de logiciels (- 3,3 %).

Durement affectées par la crise financière et économique en 2008, les **activités** de promotion et gestion **immobilières** reculent de 5,7 % en 2009. Le repli de l'activité est plus prononcé pour les promoteurs de logements (- 11,9 % après - 7,3 %). Il reste très marqué pour la promotion immobilière d'entreprise (- 9,0 %), qui souffre d'un nouveau recul des investissements.

Malgré une hausse modérée des prix à la consommation, la demande des ménages se contracte de 1,8 %. Étroitement liées au tourisme, les activités des agences de voyage, de l'hébergement et de la restauration régressent (- 3,9 %).

Les activités de loisirs, non audiovisuelles, réalisent en 2009 la meilleure performance des services marchands (+ 1,9 %) exclusivement grâce à la progression des jeux de hasard et d'argent (+ 17,5 %). Les activités audiovisuelles reculent de 1,4 % malgré le regain d'activité des salles de cinéma. Affectée par la diminution des investissements dans le cinéma, la production cinématographique baisse davantage (- 2,3 %). Seule la distribution de films et vidéos connaît un sursaut de croissance de 0,8 % grâce à la commercialisation des supports haute définition et à la vidéo à la demande. ■

Définitions

Activités immobilières : promoteurs, agences immobilières, marchands de biens et administrateurs d'immeubles.

Services marchands : services vendus, par une unité, à des prix économiquement significatifs (en grande partie ou en totalité). En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands (les transports par exemple), d'autres comme toujours non marchands (l'administration générale par exemple).

Valeur ajoutée : un des soldes du compte de résultat. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Dispositif ESANE, intérim, secteur d'activité, services aux entreprises, services aux particuliers : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les services marchands aux particuliers s'implantent dans l'espace rural », *Insee Première* n° 1307, juillet 2010.
- « Enquête sur les réseaux dans les services en 2007 », *Insee Résultats Économie* n° 48, juillet 2010.
- « 2009 : l'activité des services marchands régresse », *Insee Première* n° 1302, juin 2010.
- « Les réseaux d'enseignes dans les services », *Insee Première* n° 1299, juin 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Équilibre ressources-emplois des services marchands

	Valeur en milliards d'euros			Évolution en volume en %			Évolution du prix en %		
	2007	2008 (p)	2009 (p)	2007	2008 (p)	2009 (p)	2007	2008 (p)	2009 (p)
Production de la branche	964,0	996,1	985,9	2,7	0,9	-2,1	2,4	2,4	1,1
Transferts ¹	27,8	28,8	28,7	1,8	0,5	-2,2	2,8	2,8	1,8
Impôts moins subventions	18,4	17,3	14,3	3,4	-5,0	-16,5	-1,2	-0,8	-1,0
Importations	33,2	33,1	33,4	7,1	-2,9	-0,3	2,5	2,6	1,1
Total des ressources	1 043,5	1 075,3	1 062,2	2,8	0,7	-2,3	2,3	2,4	1,1
Consommations intermédiaires ²	565,8	583,5	568,8	2,7	0,7	-3,1	2,1	2,4	0,6
Consommation finale	352,8	363,6	373,4	2,2	0,9	0,6	2,7	2,1	2,1
Investissement	93,0	95,5	89,4	6,0	-0,3	-6,1	2,5	3,0	-0,4
Exportations	31,9	32,6	30,7	3,7	-0,5	-6,8	2,1	2,6	1,2
Total des emplois	1 043,5	1 075,3	1 062,2	2,8	0,7	-2,3	2,3	2,4	1,1

1. Y compris transferts de produits fatals (exemple : publicité de la presse) et productions marchandes des branches non marchandes.

2. Y compris les variations de stocks.

Source : Insee, comptes des services.

Principales caractéristiques des services marchands en 2008

Secteur d'activité en NAF rév. 2	Nombre d'entreprises	Effectif salarié		Chiffre d'affaires HT en millions d'euros	Valeur ajoutée en millions d'euros
		en ETP ¹	au 31 décembre		
Hébergement et restauration	229 098	615 816	727 595	73 874	32 612
Information et communication	87 108	634 667	682 982	169 760	76 372
Activités immobilières	159 787	176 282	195 793	69 122	36 314
Activités spécialisées scientifiques et techniques	329 150	792 917	902 040	200 612	90 614
Activités de services administratifs et de soutien	142 337	684 279	850 608	138 639	72 354
Autres activités de services	650 405	646 556	798 187	127 128	70 302
Total	1 597 886	3 550 518	4 157 204	779 134	378 567

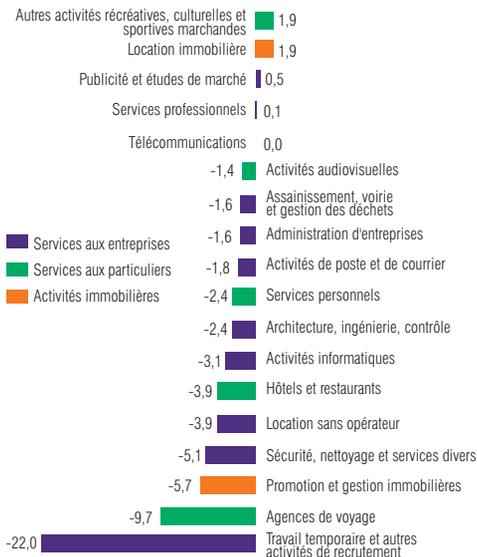
1. En équivalent temps plein.

Champ : France métropolitaine ; services marchands hors activités financières et d'assurances.

Source : Insee, Esane.

Production des services marchands en 2009

taux de variation en volume en %



Source : Insee, comptes des services.

Évolution de la production des services marchands

en indice de volume base 100 en 1995

	2000	2005	2008	2009
Services aux entreprises	138,6	164,3	182,8	176,2
Activités immobilières	114,9	131,6	138,8	140,0
Services aux particuliers	123,5	137,4	143,0	138,8
Ensemble des services marchands	127,1	147,6	159,7	156,4
Ensemble de l'économie	121,1	132,3	139,9	134,8

Source : Insee, comptes des services.

Échanges extérieurs des services marchands

en millions d'euros

	2006	2007	2008	2009
Exportations	30 144	31 914	32 594	30 728
Importations	30 283	33 243	33 102	33 375
Solde	-139	-1 329	-508	-2 647

Source : Insee, comptes des services.

20.3 Banques - Assurances

L'année 2009, encore très marquée par les effets de la crise survenue en 2008, a néanmoins permis aux assurances de personnes de progresser de 12 % à 155 milliards d'euros, compensant ainsi la baisse des cotisations des années 2007 et 2008. La collecte en assurance vie, portée par un environnement financier redevenu plus favorable, a renoué avec la croissance et croît de 13 % par rapport à 2008.

Affectée par les retombées de la crise économique et une rude concurrence, la croissance du marché français des assurances de biens et de responsabilité (45,1 milliards d'euros toutes branches confondues) est demeurée modeste en 2009 (+ 0,7 %) et inférieure à celle observée en 2008 (+ 2,5 %). La forte hausse de la sinistralité enregistrée en 2009 dans l'assurance des biens et de la responsabilité a notamment trouvé sa cause dans la survenance d'événements climatiques exceptionnels au premier trimestre dont, au premier rang, la tempête Klaus, principalement dans le sud-ouest de la France.

Les tensions observées sur les marchés financiers depuis 2007, après avoir atteint un pic fin 2008 se sont progressivement atténués au cours des premiers mois de 2009. Le plein effet des mesures de soutien adoptées par les gouvernements et les banques centrales a favorisé le rétablissement des marchés en réduisant l'aversion des investisseurs pour le risque. Les banques françaises qui, dans l'ensemble, avaient plutôt bien résisté aux turbu-

lences financières de 2007 et 2008, ont su tirer profit de ces conditions de marché plus favorables. Dès l'automne 2009, elles ont pu rembourser, dans la quasi-totalité des cas, les apports en fonds propres de la **Société de prise de participation de l'État**. Les principaux groupes français ont été tirés en 2009 par une augmentation des revenus, la maîtrise des frais de gestion et la reprise d'une activité soutenue des marchés financiers, malgré la faiblesse de la demande de crédit affectée par la récession économique et la forte hausse du coût du risque global.

En 2009, plus de 700 **établissements de crédit** sont agréés en France. Parmi eux, 331 établissements sont habilités à traiter toutes opérations de banques. Il s'agit des banques, des banques mutualistes et des **caisses de crédit municipal**. Les 300 **sociétés financières** représentent la grande majorité des autres établissements de crédit.

Chaque jour, près de 50 millions d'opérations de paiement sont réalisées par les clients des banques françaises. La carte bancaire reste ainsi le mode de paiement le plus utilisé avec plus de 20 millions de paiements et 2,5 millions de retraits, chaque jour. Même si la France est le pays européen qui utilise, et de loin, le plus grand nombre de chèques, le nombre de chèques émis est en baisse régulière depuis plusieurs années. Le montant moyen d'un chèque est d'environ 555 euros contre 49 euros pour un paiement par carte. ■

Définitions

Caisses de crédit municipal : établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale. Elles ont notamment pour mission de combattre l'usure par l'octroi de prêts sur gages corporels dont elles ont le monopole. Elles peuvent réaliser toutes opérations avec les établissements de crédit, recevoir des fonds des personnes physiques et des personnes morales, mettre à la disposition de ces personnes des moyens de paiement et réaliser avec elles des opérations connexes au sens de l'article L. 311-2.

Sociétés financières : ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (banque et assurance) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires.

Établissements de crédit, réassurance, société de prise de participation de l'État (SPPE) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La situation d'ensemble du système bancaire français en 2009 », *Bulletin de la Banque de France* n° 181, octobre 2010.
- « Rapport annuel 2009 », Fédération française des sociétés d'assurances, juin 2010.
- « Rapport d'activité 2009 », Groupement des cartes bancaires, juin 2010.
- « L'assurance française en 2009 », Fédération française des sociétés d'assurances, avril 2010.
- « Rapport d'activité 2009 », Fédération française bancaire, mars 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Cotisations des assurances de personnes, de biens et de responsabilité

en milliards d'euros

	2000	2005	2008	2009
Vie	81,8	108,6	105,8	119,1
Contrats à adhésion individuelle	76,2	102,4	97,9	110,4
Contrats collectifs	5,6	6,1	7,9	8,6
Bons de capitalisation	2,9	4,9	7,2	9,6
Vie et bons de capitalisation	84,7	113,4	113,0	128,7
Décès	5,6	7,2	9,4	9,6
Contrats à adhésion individuelle ¹	1,7	2,2	3,0	3,1
Contrats collectifs	3,9	5,1	6,4	6,5
Maladie ou accident corporel²	9,3	13,4	16,1	16,7
Contrats à adhésion individuelle	4,6	6,8	8,3	8,8
Contrats collectifs	4,8	6,6	7,8	7,9
Décès, maladie ou accidents	14,9	20,6	25,4	26,3
Assurances de personnes	99,6	134,0	138,4	155,0
Part du marché (en %)	75,8	76,2	75,6	77,5
Automobile	14,6	17,9	17,9	17,8
Biens	9,4	12,7	14,0	14,4
Particuliers	4,7	6,1	7,2	7,5
Professionnels	3,9	5,7	5,8	5,9
Agricoles	0,8	0,9	1,0	1,0
Transports	1,2	1,2	1,1	1,0
Responsabilité civile générale	1,8	3,1	3,4	3,5
Construction	1,1	2,0	2,5	2,4
Catastrophes naturelles	1,0	1,3	1,4	1,4
Divers³	2,6	3,7	4,5	4,6
Assurances de biens et de resp.	31,7	41,9	44,8	45,1
Part du marché (en %)	24,1	23,8	24,4	22,5
Total des cotisations	131,3	175,9	183,2	200,1

1. Y compris la garantie décès des contrats individuels d'assurance emprunteur depuis 2007.

2. Y compris les garanties complémentaires annexées aux contrats vie ; hors accidents corporels automobiles.

3. Crédits, protection juridique, assistance.

Champ : affaires directes sur le marché français.

Source : FFSA.

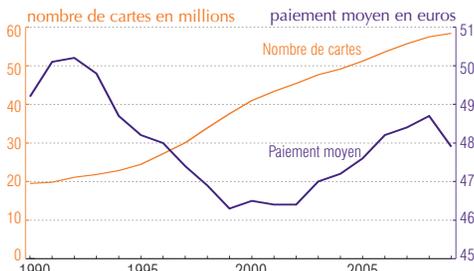
Chiffre d'affaires mondial de l'assurance française

en milliards d'euros

	2000	2009	09/08 en %
Sociétés vie, de capitalisation et mixtes	96,9	158,3	13,2
Sociétés dommages	43,5	65,5	1,2
Ensemble des sociétés agréées	140,4	223,8	9,4
Filiales d'assurance à l'étranger	54,8	89,9	3,7
Sociétés de réassurance et filiales	10,5	14,5	7,4
Chiffre d'affaires mondial	205,7	328,2	7,7

Source : FFSA.

Cartes bancaires CB et paiement moyen par transaction



Source : Groupement des Cartes Bancaires.

Établissements de crédit agréés en France

	2008	2009
Banques	220	212
Banques mutualistes ou coopératives	104	101
Caisses de crédit municipal	18	18
Banques¹	342	331
Sociétés financières	304	300
Institutions financières spécialisées	6	5
Succursales d'établissements ²	70	70
Total	722	706

1. Établissements habilités à traiter toutes opérations de banque.

2. Établissements de crédit de l'Espace économique européen relevant du libre établissement.

Source : Banque de France.

Moyens de paiement de masse en 2009

	Opérations quotidiennes en milliers	Montants quotidiens en millions d'euros
Chèques	10 287	5 700
Virements	7 527	8 473
LCR et BOR ¹	334	1 250
Débets directs ²	8 613	3 026
Paiements par cartes ³	20 542	957
Retraits par cartes ³	2 454	143
Total	49 757	19 550

1. Lettre de change relevé et billet à ordre relevé.

2. Prélèvements, TIP et téléversements.

3. Y compris les paiements et les retraits effectués en France et à l'étranger avec des cartes interbancaires et privatives émises en France.

Source : Banque de France.

Paiements par carte bancaire et par chèque au sein de l'UE en 2009

	Transactions annuelles par habitant		Montant moyen en euros	
	Carte bancaire	Chèque	Carte bancaire	Chèque
Allemagne	29,6	0,7	64,7	5 540,3
Autriche	45,9	0,2	62,8	7 085,0
Belgique	92,4	0,7	54,9	5 456,8
Bulgarie	1,7	...	78,4	...
Chypre	39,9	29,4	87,4	1 741,9
Danemark	180,0	1,7	47,3	2 373,3
Espagne	47,0	2,5	45,7	5 275,7
Estonie	116,0	n.s.	16,6	661,5
Finlande	171,8	0,1	33,6	42 000,0
France	107,4	51,2	49,1	555,5
Grèce	7,5	2,3	100,8	16 133,5
Hongrie	18,3	n.s.	27,2	...
Irlande	72,4	22,8	73,2	5 353,6
Italie	24,4	5,6	80,4	2 712,0
Lettonie	43,4	n.s.	19,8	818,2
Lituanie	27,9	0,1	17,8	2 503,9
Luxembourg	109,3	0,4	75,9	...
Malte	27,2	27,5	62,9	1 268,8
Pays-Bas	125,1	...	42,4	...
Pologne	18,5	n.s.	25,4	2 211,3
Portugal	99,7	15,1	39,0	2 099,3
Rép. tchèque	16,7	n.s.	52,3	4 028,4
Roumanie	4,0	0,4	38,6	1 558,6
Royaume-Uni	132,5	20,8	57,8	1 119,5
Slovaquie	21,1	n.s.	56,6	863,0
Slovénie	54,3	0,1	37,2	403,3
Suède	181,7	0,1	39,5	5 650,2
UE à 27	63,0	10,9	51,8	1 205,0

Source : Banque centrale européenne.

20.4 Communication

Le secteur des **services de communications électroniques** a plutôt bien résisté à la crise économique. Le revenu des opérateurs en 2009 (44,3 milliards d'euros) recule légèrement (-0,2 % par rapport à 2008) mais les services mobiles (20,4 milliards d'euros) progressent de 1,5 % sur un an et dépassent ainsi, pour la première fois, le revenu des services offerts sur réseaux fixes (20,3 milliards d'euros). De même, la croissance des services haut et très haut débit reste soutenue (+ 13,7 %) même si elle ne parvient pas à compenser totalement la baisse conjuguée des services bas débit et des services de capacité.

Le marché du haut débit poursuit sa croissance avec une augmentation de près d'un milliard d'euros pour un montant de 7,4 milliards d'euros en 2009. Près de 90 % des 19,7 millions d'abonnés à un service internet à haut débit sont également abonnés à un service de téléphonie. Le marché des services offerts par les réseaux fixes bas débit demeure orienté à la baisse. La baisse du revenu s'accélère et atteint 11,4 % en 2009 contre 7,4 % en 2008. Le revenu du marché des services de capacité évolue peu et s'élève globalement à 3,4 milliards d'euros.

Le marché des services mobiles progresse de 1,5 %. Le revenu des services à valeur ajoutée recule en raison des mesures législatives adoptées en 2008 qui prévoient notamment que les prix des appels des numéros « verts » 080, depuis un mobile, sont

inclus dans les forfaits depuis le 1^{er} avril 2009. Le revenu des services de données progresse à nouveau très fortement en 2009 (+ 23,7 %). Cette croissance est attribuable non seulement à la forte dynamique du marché des **SMS**, dont le volume a quasiment doublé en un an, mais aussi à l'augmentation de l'usage de l'internet mobile par des *smartphones* ou par des cartes spécifiques (clés 3G). Ces dernières ont vu leur nombre doubler en un an. Pour la première fois, le volume de communications au départ des mobiles diminue. Cette baisse est certes assez faible (-0,6 %), mais elle semble refléter de plus en plus la tendance à remplacer les communications vocales par des messages textes (SMS, courriels,...) chez les plus jeunes.

En 2009, le marché des activités postales adressées s'élève à 13,7 milliards d'euros, pour un volume de 19,4 milliards d'objets. L'année a été marquée par un recul important de ce marché (-4,2 %), tant en revenu qu'en volume. Les envois de correspondance, qui représentent la part la plus importante du marché, sont les plus impactés par la baisse globale de l'activité. Le marché du **colis** résiste relativement mieux avec une baisse de 2,7 % seulement, avec le marché du **colis par transport express** qui diminue pour la première fois depuis 2005. La distribution de la presse par abonnement distribuée par voie postale diminue régulièrement depuis 2005, alors que celle distribuée par portage augmente continûment. ■

Définitions

Envoi postal : objet destiné à être remis à l'adresse indiquée sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise, avec ou sans valeur commerciale. Les colis envoyés en express, la presse portée et la publicité non adressée ne sont pas des envois postaux.

Tirage (d'un support de presse) : nombre total d'exemplaires d'un support de presse qui est imprimé.

Catégories de presse, colis, presse écrite, services de communications électroniques, short message service (SMS), technologies de l'information et de la communication (TIC), transport express : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Observatoire annuel des activités postales – Année 2009 », *Les actes de l'Arcep*, octobre 2010.
- « 2009 : l'activité des services marchands régresse », *Insee Première* n° 1302, juin 2010.
- « Rapport public d'activité 2009 », Arcep, juin 2010.
- « Les chiffres clés des communications électroniques en France – chiffres 2009 », Arcep, juin 2010.
- « DigiWorld Yearbook 2010 : les enjeux du monde numérique », Idate, mai 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Activités postales et marchés connexes de distribution en 2009

	Objets envoyés en millions	Revenus en millions d'euros H.T.
Envois de correspondance	15 347	7 837
Remis contre signature	241	1 038
Colis	702	3 834
Colis hors express	372	1 634
Express colis légers ¹	330	2 200
Distribution de la presse aux abonnés ²	2 620	459
Objets adressés distribués en France	18 909	13 168
Objets adressés Export	471	521
Publicité non adressée	18 984	680

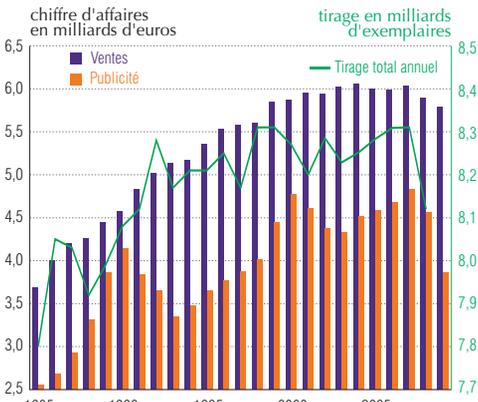
1. Estimations.

2. Le portage de presse est compris dans les volumes distribués mais exclu dans les revenus générés.

Champ : l'import est inclus dans l'ensemble des envois de correspondance, objets remis contre signature, colis, presse et publicité non adressée.

Source : Arcep.

Chiffre d'affaires et tirage de la presse



Source : DGMC.

Marché mondial des services de télécommunications

en milliards d'euros

	2008 (r)	2009	2009/08 en %
Europe	306	298	- 2,4
dont : Allemagne	52	50	- 3,9
Espagne	27	26	- 4,5
France	41	41	0,2
Italie	31	29	- 6,2
Royaume-Uni	38	37	- 1,9
Amérique du nord	248	249	0,4
dont États-Unis	227	227	0,3
Amérique latine	87	94	7,0
dont Brésil	37	39	6,6
Asie-Pacifique	277	281	1,6
dont : Chine	77	79	2,2
Inde	15	15	4,1
Japon	100	97	- 2,5
Afrique et Moyen-Orient	64	67	4,0
Total	982	989	0,7

Champ : téléphonie fixe et mobile, transmission de données et d'images.

Source : Idate.

Marché des communications électroniques

en milliards d'euros

	2008 (r)	2009 (p)	09/08 en %
Services haut et très haut débit	6,5	7,4	13,7
Services bas débit	10,7	9,4	- 11,4
Services de capacité ¹	3,5	3,4	- 3,0
Services sur réseaux fixes	20,7	20,3	- 2,1
Services de voix	15,6	15,3	- 2,2
Services de données (SMS et data)	3,1	3,8	23,7
Services à valeur ajoutée et renseign.	1,4	1,3	- 6,3
Services sur réseaux mobiles	20,1	20,4	1,5
Autres services	3,6	3,7	1,1
Revenus des opérateurs sur marché final	44,4	44,3	- 0,2

1. Liaisons louées et transport de données.

Source : Arcep.

Chiffres d'affaires par grande catégorie de presse

	Nombre de litres en 2008	Chiffres d'affaires	
		2009 (p) en milliards d'euros	09/08 en %
Presse nationale d'information générale et politique	83	1,3	- 7,9
Presse locale d'information générale et politique	455	3,0	- 4,2
Journaux gratuits d'information	108	0,3	- 1,7
Presse spécialisée grand public	1 938	3,7	- 6,2
Presse spécialisée technique et professionnelle	1 413	0,9	- 10,0
Presse gratuite	591	0,5	- 30,7
Total	4 588	9,7	- 7,7

Source : DGMC.

Dépenses consacrées aux technologies d'information et aux communications au sein de l'UE en 2008

	Technologies d'information		Communication	
	en milliards d'euros	en % du PIB	en milliards d'euros	en % du PIB
Allemagne	67,2	2,7	65,8	2,6
Autriche	5,6	2,0	6,2	2,2
Belgique	8,0	2,3	9,4	2,7
Bulgarie	0,3	1,0	1,9	5,7
Danemark	6,6	2,8	5,5	2,4
Espagne	18,0	1,7	35,0	3,2
Estonie	0,2	1,4	0,8	5,1
Finlande	5,8	3,2	4,3	2,3
France	49,2	2,5	55,1	2,8
Grèce	2,4	1,0	7,8	3,3
Hongrie	1,7	1,6	4,4	4,2
Irlande	4,4	2,4	4,7	2,6
Italie	23,0	1,5	41,4	2,6
Lettonie	0,2	1,0	0,9	3,7
Lituanie	0,4	1,1	0,8	2,6
Luxembourg	0,9	2,4	0,5	1,3
Pays-Bas	16,9	2,8	14,5	2,4
Pologne	5,7	1,6	12,7	3,5
Portugal	3,4	2,1	6,9	4,2
Rép. tchèque	3,0	2,0	4,9	3,3
Roumanie	1,5	1,1	4,9	3,5
Royaume-Uni	67,3	3,7	58,9	3,2
Slovaquie	1,2	1,8	2,4	3,8
Slovénie	0,6	1,6	1,1	3,0
Suède	10,8	3,2	7,1	2,1
UE à 27	304,4	2,4	358,1	2,9

Note : données pour Chypre et Malte non disponibles.

Source : Eurostat.

20.5 Audiovisuel

En 2009, le marché de gros de la musique enregistrée représente près de 588 millions d'euros, soit un repli de 3,2 % en un an. Le marché physique concentre encore plus de 87 % du chiffre d'affaires de la musique. Alors que la vente d'albums est en repli de 4 % (464 millions d'euros) et que la vente de singles chute lourdement (près de 7 millions d'euros soit une baisse de près de 34 %), la vente de vidéos musicales progresse de 16 % (40 millions d'euros). C'est le chiffre d'affaires du répertoire francophone (- 6,7 %) qui subit la crise du marché physique alors que le répertoire international progresse (+ 5,2 %).

Après quatre années de hausse, le marché numérique de la musique (76 millions d'euros), en pleine mutation, enregistre une très légère régression de - 1,9 % en 2009. Historiquement axé sur la sonnerie téléphonique, le marché numérique se repositionne sur le téléchargement (d'albums notamment) et sur le **streaming**. Le téléchargement internet progresse fortement (+ 56 %) et représente aujourd'hui plus de la moitié des revenus numériques. Apparu en 2008, le streaming a plus que doublé en 2009. Sa part de marché s'établit aujourd'hui à 12 % des revenus numériques.

Entamée en 2005, la baisse du **chiffre d'affaires des éditeurs vidéo** se poursuit en 2009. Le marché diminue de 8,3 % et atteint 774 millions d'euros. Le DVD, 89 % du chiffre d'affaires, représente toujours l'essentiel du marché de l'édition vidéo. En 2007, l'émer-

gence de la haute définition apparaît comme une nouvelle source de recettes. L'année 2009 confirme cette évolution. Avec plus de six millions de supports vendus, le chiffre d'affaires du **disque Blu-ray** des éditeurs vidéo s'élève à plus de 72 millions d'euros. Le marché de la location ne représente plus que 1,5 % du chiffre d'affaires total de l'édition.

Depuis 2007, la **vidéo à la demande (VoD)** est un marché en pleine croissance. En 2009, il est estimé à 82,4 millions d'euros (+ 55 % par rapport à 2008) avec près de 23 millions de transactions payantes sur l'année.

Au cours de l'année 2009, 230 films de long métrage ont obtenu l'agrément, soit 10 films de moins que l'année précédente. Cette diminution concerne exclusivement les films produits ou financés intégralement ou majoritairement par des partenaires français (182 films soit 14 films de moins qu'en 2008). Les capitaux investis dans les films agréés reculent de 26,3 % en 2009 et atteignent 1,1 milliard d'euros, un niveau proche de celui de 2006. En 2009, le devis moyen par film d'initiative française s'établit à 5,1 millions d'euros.

Avec près de 201 millions de billets vendus en 2009, les entrées en salle progressent de 5,7 % par rapport à 2008. Ce seuil des 200 millions d'entrées est franchi pour la première fois depuis 1982. La part de marché des films américains (49,7 %) progresse de 6,5 points devant les films 100 % français, en recul de plus de huit points. ■

Définitions

Disque Blu-ray : format de disque numérique permettant de stocker et restituer des vidéogrammes en haute définition. Sa dénomination provient du type de rayon laser qu'il exploite, de couleur spectrale proche du bleu.

Streaming : technologie utilisée sur internet et permettant la lecture d'un flux audio ou vidéo à mesure qu'il est diffusé. Elle s'oppose à la diffusion par téléchargement qui nécessite d'avoir récupéré l'ensemble des données de l'extrait pour pouvoir le lire.

Vidéo à la demande (VoD) : technique de diffusion de contenus vidéo numériques offerts ou vendus par les réseaux câblés, comme internet, ou les réseaux non câblés, comme la téléphonie 3G. La vidéo à la demande se développe depuis le début des années 2000 suite à l'explosion des accès très haut débit proposés aux particuliers.

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan 2009 », Centre national du cinéma et de l'image animée, mai 2010.
- « La production audiovisuelle aidée en 2009 », Centre national du cinéma et de l'image animée, avril 2010.
- « Bilan économique 2009 », SNEP, janvier 2010.
- « Les marchés de la musique enregistrée », rapport 2009, Observatoire de la musique, janvier 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

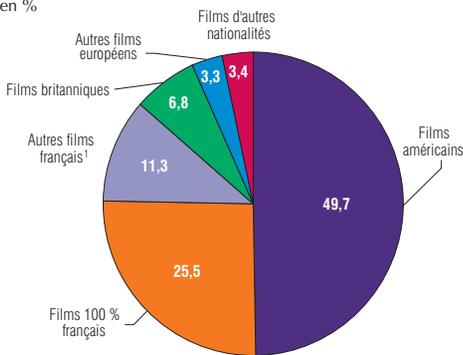
Production audiovisuelle aidée

	Volume		Devis	
	2009 (p) en heures	2009/08 en %	2009 (p) en millions d'euros	2009/08 en %
Animation	351	35,5	211,1	39,2
Documentaire	2 225	8,1	345,1	7,9
Fiction	752	-17,6	664,9	-10,3
Magazine	435	22,9	34,5	23,7
Spectacle vivant	486	21,2	75,7	24,5
Total	4 249	6,6	1 331,3	2,3

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

Parts de marché selon la nationalité des films en 2009

en %



1. Films majoritaires ou minoritaires français.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

Marché de la musique

	2008 (r)	2009
Albums	52,4	49,7
Singles	4,4	2,6
Vidéo	3,1	3,2
Ventes totales (en millions d'unités)¹	60,0	55,7
Albums	484,4	464,4
Singles	10,4	6,9
Vidéo	34,7	40,2
Total marché physique (en millions d'euros)¹	530,1	512,1
Revenus numériques		
Téléchargement internet	24,6	38,3
Sonneries, téléphonie mobile	49,0	28,7
Streaming	3,6	8,8
Total marché numérique (en millions d'euros)	77,2	75,8
Diffusions musicales en radio		
Diffusions musicales (en milliers)	3 786,2	3 682,4
dont diffusions francophones (en %)	34,1	32,5
Diffusions de titres différents	72 848	74 193
dont nouveautés francophones (en %)	10,3	11,0

1. Ventes en gros H.T. nettes de remises.

Source : Syndicat national de l'édition phonographique.

Chiffre d'affaires hors taxes des éditeurs vidéo

en millions d'euros

	Location	Vente			Total
		Total	dont DVD	dont Blu-ray	
2000	78,0	578,0	216,0	///	656,0
2005	64,7	1 098,1	1 083,4	///	1 162,8
2007	29,9	908,3	897,7	10,6	938,2
2008 (r)	19,0	825,2	773,2	52,0	844,2
2009	11,7	762,1	689,7	72,3	773,8

Source : Syndicat de l'édition vidéo numérique.

Production et exploitation cinématographiques

	2000	2002	2004	2006	2008 (r)	2009 (p)
Production						
Nombre de films agréés par le CNC	171	200	203	203	240	230
dont films d'initiative française	144	163	167	164	196	182
Investissements totaux (en millions d'euros)	803	861	1 049	1 148	1 490	1 099
dont investissements français	665	678	820	834	1 224	892
Coût médian des films d'initiative française (en millions d'euros)	3,2	2,8	3,9	2,8	3,4	3,1
Exploitation						
Nombre d'établissements	2 172	2 151	2 108	2 070	2 081	2 066
Nombre d'écrans actifs	5 142	5 261	5 293	5 300	5 424	5 470
Entrées (en millions)	166	184	196	189	190	201
Recettes totales guichets (en millions d'euros)	894	1 030	1 139	1 121	1 142	1 233
Part de marché des films français (en % des recettes) (r)	28,5	34,9	38,5	44,6	45,3	36,8

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

Panorama du cinéma dans quelques pays du monde en 2009

	Allemagne	Australie	Espagne (p)	États-Unis	Italie (p)	Japon	Royaume-Uni
Longs métrages produits ¹	144	38	186	677	131	448	125
Nombre d'écrans	4 734	1 984	4 083	39 717	3 208	3 396	3 651
Recettes guichet (en millions d'euros) ²	976,1	1 087,5	667,8	10 600,0	676,0	206,0	943,8
Part du cinéma national (en % des recettes) ³	27,4	5,0	16,0	...	23,4	56,9	16,5

1. Films nationaux sortis en Allemagne et au Japon ; y compris les films étrangers tournés dans le pays pour l'Australie et les films entièrement financés et tournés par des sociétés américaines au Royaume-Uni.

2. En millions de livres sterling au Royaume-Uni, de dollars australiens en Australie, de dollars aux États-Unis et en milliards de yens au Japon.

3. En termes d'entrées en Allemagne ; y compris les films produits à l'aide d'investissements américains pour le Royaume-Uni.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

20.6 Tourisme

La France reste la première destination mondiale en terme de **fréquentation touristique**, avec 76,8 millions d'arrivées de **touristes internationaux** en 2009 ; même si les arrivées diminuent en raison du contexte économique difficile (79,2 millions en 2008). La France devance trois pays qui concentre chacun plus de 50 millions d'arrivées de touristes internationaux : les États-Unis, l'Espagne et la Chine.

L'organisation mondiale du tourisme (OMT) estime les recettes du **tourisme** mondial à 852,2 milliards de dollars. La France (49,4 milliards de dollars en 2009) est devancée par les États-Unis (93,9 milliards) et l'Espagne (53,2 milliards). Ces trois pays concentrent environ 23 % des recettes mondiales. Depuis 1990, les recettes mondiales du tourisme ont augmenté en moyenne de 6,2 % par an. La croissance des recettes de la Chine est, en revanche, beaucoup plus importante (+ 16,4 % par an depuis 1990). Elle accueille aujourd'hui presque autant d'arrivées de touristes internationaux que l'Espagne ou les États-Unis, alors que vingt ans plus tôt, ce pays dénombrait moins de onze millions d'arrivées (34 millions en Espagne et 39 millions aux États-Unis).

En 2009, sur la seule saison d'été, le nombre de **nuitées** dans l'**hôtellerie de plein air** a progressé de 4,2 %. Les campings ont bénéficié d'arrivées en plus grand nombre de la clientèle hexagonale, avec 13,6 % d'arrivées en plus et 7,2 % de nuitées en plus (la

durée des **séjours** a toutefois eu tendance à être écourtée par rapport à 2008). La fréquentation des français est venue combler, et même au-delà, les défections étrangères, particulièrement celle des Britanniques. Conséquence de la crise économique, une partie de cette clientèle a opté pour des séjours meilleur marché. Mais les campings ont aussi recueilli, comme au cours des quelques années passées, le fruit d'une politique de développement des emplacements locatifs. Quoique plus onéreux, ces emplacements ont poursuivi une progression entamée il y a une dizaine d'années déjà. En 2009, la hausse du nombre de séjours y a été une fois et demie plus rapide que pour les emplacements nus. Ces emplacements permettent en effet d'attirer une nouvelle clientèle, traditionnellement plus attachée à la location d'hébergements en dur. Les gestionnaires de campings en sont bien conscients et augmentent leur offre au détriment des emplacements nus.

En revanche, les hôtels ont enregistré en 2009 un recul de leur fréquentation. Ils ont souffert tout à la fois d'une diminution de la clientèle d'affaires et d'une moindre venue des touristes étrangers, notamment les Britanniques, comme dans les campings. Le recul a été plus important hors de la période d'été et les difficultés ont été plus grandes dans les villes que sur le littoral ou à la montagne. Cette baisse intervient après quatre années favorables et 2009 se situe au niveau des années 2003 et 2004. ■

Définitions

Nuitées : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées.

Séjour : les voyages se décomposent en séjours, définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Visiteurs : tous les voyageurs intéressant le tourisme sont appelés visiteurs. La durée du séjour permet de distinguer deux catégories de visiteurs : les touristes qui passent au moins une nuit (et au plus un an) hors de leur environnement habituel, et les excursionnistes, qui n'en passent aucune.

Dispositif Esane, fréquentation touristique, hébergement touristique, hôtellerie homologuée, hôtellerie de plein air (camping), tourisme, touriste international : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Chiffres clés du tourisme », DGCIS, édition 2010.
- « 2009 : une année difficile pour l'hôtellerie de tourisme, alors que le camping gagne du terrain », *Le 4 pages* n° 5, DGCIS, mai 2010.
- « 2009 : une saison très favorable pour les campings, une année difficile pour l'hôtellerie », *Insee Première* n° 1296, mai 2010.
- « Le tourisme en France – Bilan 2009 », DGCIS (www.tourisme.gouv.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Capacité d'hébergement au 1^{er} janvier 2010

	Lits en milliers	en %
Hôtels de tourisme	1 225,0	5,8
Résidences de tourisme ¹	669,3	3,2
Campings	2 748,5	13,1
Villages de vacances	294,4	1,4
Meublés de tourisme	733,4	3,5
Chambres d'hôtes	75,0	0,4
Auberges de jeunesse	37,6	0,2
Hébergement marchand	5 783,2	27,6
Résidences secondaires	15 139,5	72,4
Total	20 922,7	100,0

1. Y compris hébergements assimilés.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee ; DGCIS ; partenaires régionaux ; fédérations professionnelles.

Touristes internationaux en France en 2009

	Arrivées de touristes	Nuitées de touristes	Arrivées d'excursionnistes
Total (en millions)	76,8	517,6	115,7
Pays de résidence (en %)			
UE à 27	76,5	71,9	77,2
dont : Allemagne	13,9	13,8	19,0
Belgique, Luxembourg	14,2	11,6	30,4
Espagne	6,4	4,8	9,4
Italie	9,4	7,9	9,5
Pays-Bas	9,4	10,6	3,3
Royaume-Uni	15,9	15,1	3,9
Autres pays européens	8,5	7,2	19,3
dont Suisse	7,1	5,6	19,1
Amérique	7,1	9,4	2,0
dont : Canada	1,1	1,7	0,5
États-Unis	4,0	5,1	1,0
Asie, Océanie	4,4	5,0	0,7
dont Chine	1,0	1,0	0,2
Afrique	2,4	4,9	0,6
Proche et Moyen-Orient	1,1	1,5	0,2

Sources : DGCIS ; Banque de France, enquête EVE.

Arrivées de touristes aux frontières en milliers

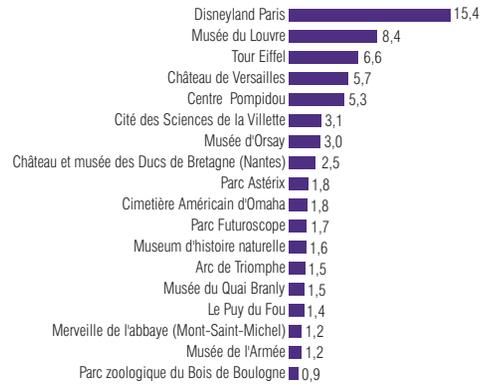
Rang Pays	1990	2000	2009 (p)	Évolution annuelle moyenne en % entre 1990 et 2009
1 France	52 497	77 190	76 800	2,0
2 États-Unis	39 363	51 238	54 900	1,8
3 Espagne	34 085	47 898	52 200	2,3
4 Chine ¹	10 484	31 229	50 900	8,7
5 Italie	26 679	41 181	43 200	2,6
6 Royaume-Uni	18 013	25 209	28 000	2,3
7 Turquie	4 799	9 586	25 500	9,2
8 Allemagne	17 045	18 992	24 200	1,9
9 Malaisie	7 446	10 222	23 600	6,3
10 Mexique	17 172	20 641	21 500	1,2
11 Autriche	19 011	17 982	21 400	0,6
12 Ukraine	...	6 400	20 700	...
13 Russie	19 400	...
14 Hong-Kong	6 581	8 814	16 900	5,1
15 Canada	15 209	19 627	15 800	0,2
16 Grèce	8 873	...	14 900	2,8
17 Thaïlande	5 299	9 579	14 100	5,3
18 Portugal	8 020	12 097
19 Égypte	11 900	...
20 Pologne	3 400	17 400	11 900	6,8
Total Monde	436 100	683 700	880 500	3,8

1. Non compris Macao et Hong-Kong.

Source : Organisation mondiale du Tourisme.

Palmarès des sites culturels et non culturels en 2009

en millions de visiteurs



Champ : France métropolitaine.

Sources : direction générale des Patrimoines ; Deps.

Entreprises du tourisme

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié ¹	Chiffre d'affaires en millions d'euros
Hôtels et hébergements similaires	20 533	137 922	16 186
Autres hébergements touristiques	14 879	32 338	5 253
Restaurants	136 702	316 388	36 915
Débites de boissons	50 363	38 314	6 812
Agences de voyages et voyagistes	5 325	33 267	15 384
Total	227 802	558 229	80 550

1. Salariés en équivalent temps plein.

Source : Insee, enquête sectorielle annuelle (ESA) 2008.

Recettes du tourisme international

en millions de dollars

Rang Pays	1990	2000	2009 (p)	Évolution annuelle moyenne en % entre 1990 et 2009
1 États-Unis	43 007	82 400	93 900	4,2
2 Espagne	18 484	29 968	53 200	5,7
3 France	20 185	30 757	49 400	4,8
4 Italie	16 458	27 493	40 200	4,8
5 Chine ¹	2 218	16 231	39 700	16,4
6 Allemagne	14 245	18 693	34 700	4,8
7 Royaume-Uni	15 375	21 857	30 100	3,6
8 Australie	4 246	8 846	25 600	9,9
9 Turquie	3 225	7 636	21 300	10,4
10 Autriche	13 417	9 931	19 400	2,0
11 Hong-Kong	5 032	7 495	16 500	6,4
12 Thaïlande	4 326	7 483	15 900	7,1
13 Malaisie	1 667	5 011	15 800	12,6
14 Grèce	2 587	9 219	14 500	9,5
15 Suisse	7 411	7 777	13 900	3,4
16 Canada	6 339	10 778	13 600	4,1
17 Macao
18 Pays-Bas	4 155	7 217	12 400	5,9
19 Suède	2 906	4 100	12 100	7,8
20 Mexique	5 526	8 294	11 300	3,8
Total Monde	270 159	475 310	852 200	6,2

1. Non compris Macao et Hong-Kong.

Champ : transport exclu.

Source : Organisation mondiale du Tourisme.

20.7 Transports de voyageurs

En 2009, le transport intérieur de voyageurs augmente faiblement (+ 0,4 % en **voyageurs-kilomètres**) après une année 2008 atone. Mais cette augmentation recouvre deux évolutions en sens opposé : reprise de la circulation automobile et recul du transport en commun.

La circulation des voitures particulières augmente de 0,5 %, portée exclusivement par la progression du parc de voitures particulières diesel (+ 4,7 %) dynamisé par les mesures gouvernementales. Dans un contexte marqué par une forte décroissance des prix des carburants et par une baisse de l'emploi salarié, le kilométrage annuel moyen reste toutefois stable. La part modale de la voiture dans le **transport de voyageurs** reste stable à près de 82 %.

Pour la première fois depuis 2003, l'ensemble des transports collectifs enregistre une baisse en voyageurs-kilomètres (- 0,3 %). La baisse de l'emploi salarié a limité les besoins de mobilité quotidienne et la hausse des prix des transports collectifs urbains a pu freiner le recours à ce type de transport. Le recours aux transports ferrés diminue (- 0,7 %) et les transports aériens poursuivent leur repli (- 1,8 %). Seuls les transports collectifs routiers affichent une hausse de 0,8 %.

Le **transport SNCF de voyageurs**, transport ferroviaire mesuré en voyageurs-kilomètres, se contracte (- 0,6 %) notamment du fait des lignes TGV qui, après une année d'expansion en 2008, enregistrent le recul le plus important depuis 2003 (- 0,7 %), bien que les TGV entre

régions de province soient en légère progression. Les grandes lignes Corail et Corail-Intercités poursuivent leur baisse (- 4,9 %). Le Transilien arrive à se maintenir (+ 0,4 %) et les TER poursuivent leur croissance mais à un rythme moins soutenu (+ 2,1 % après + 9,7 % en 2008).

Le transport aérien connaît une baisse de 4,3 % du nombre de passagers après le ralentissement de 2008. Les vols intra-métropolitains sont en baisse de 3,2 % mais ils bénéficient toujours du dynamisme des liaisons province-province (+ 2,2 %). Après deux années de hausse, l'international est aussi affecté (- 4,6 %), notamment à destination des pays de l'Union européenne (- 6,6 %). Le Maghreb est le seul faisceau en croissance à l'international (+ 2,9 %).

Sur les liaisons trans-Manche, le nombre de passagers diminue de 4,5 %. Le transport ferré recule de 2,5 % du fait de la chute des navettes fret (- 39 %). La croissance du transport avec l'Eurostar est ralentie (+ 1,2 % contre 10,3 % en 2008). Mais c'est à nouveau le transport aérien qui connaît la plus forte baisse (- 7,5 %), perdant des parts de marché au profit du rail à destination de Londres.

Sur la façade méditerranéenne, le transport maritime continue de croître (+ 3,8 %) sur les lignes régulières comme sur les croisières, qui sont en plein essor. En revanche, le **transport maritime de voyageurs** sur la Manche-Mer du Nord diminue dans tous les ports, sauf à Dunkerque. ■

Définitions

Transport SNCF de voyageurs : comprend le transport de voyageurs du Transilien (réseau de trains de banlieue en Île-de-France dont les titres de transport sont propres à la zone du syndicat des transports d'Île-de-France) et le transport de voyageurs du réseau principal, composé du transport « grandes lignes » et des services ferroviaires régionaux.

Transport de voyageurs : comprend tout mouvement de voyageurs à bord d'un mode de transport quel qu'il soit (ferroviaire, routier, maritime, aérien...). Il se mesure en voyageurs-kilomètres ou, sur un trajet donné, en nombre de voyageurs.

Voyageur-kilomètre : unité de compte correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre.

Voyageur transporté : personne physique transportée sur tout ou partie d'un trajet. Le personnel affecté au service du mode de transport utilisé n'est pas assimilé à des voyageurs.

Transport maritime de voyageurs : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les comptes des transports en 2009 », rapport de la commission des Comptes des transports de la Nation, SOeS, juin 2010.
- « Le transport collectif routier de voyageurs en 2009 », *Chiffres & Statistiques* n° 129, SOeS, juin 2010.
- « Les transports en 2008 : repli pour les marchandises, dynamisme maintenu pour les voyageurs », *Insee Première* n° 1290, avril 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Transports intérieurs de voyageurs par mode

en milliards de voyageurs-kilomètres

	1990	2000	2009	09/08 en %
Voitures particulières	585,6	699,6	723,9	0,5
Autobus, cars	41,3	43,0	48,9	0,8
dont RATP	2,2	2,6	3,0	-1,2
Transports ferrés	73,9	80,7	99,2	-0,7
dont : SNCF	63,7	69,9	86,0	-0,8
dont TGV	14,9	34,7	51,9	-0,7
RATP	9,7	10,1	12,2	-1,5
Transports aériens	11,4	15,1	12,9	-1,8
Total	712,2	838,5	884,8	0,4

Source : SOeS, comptes des transports en 2009.

Passagers trans-Manche passant par la France

en milliers de passagers

	2005	2008	2009	09/08 en %
Passagers Eurotunnel	17 027	17 477	17 038	-2,5
Passagers Eurostar	7 454	9 113	9 220	1,2
Navettes tourisme ¹	8 094	6 937	6 942	0,1
Véhicules navettes fret	1 478	1 427	876	-38,6
Passagers ferries²	17 533	17 606	16 663	-5,4
dont Calais ²	11 695	11 000	10 204	-7,2
Passagers aériens	7 523	6 988	6 461	-7,5
Paris-Londres ³	2 391	1 942	1 732	-10,8
Régions-Londres	5 132	5 046	4 729	-6,3
Total	42 082	42 072	40 163	-4,5

1. Y compris moto, campings-cars et caravanes.

2. Y compris liaisons avec l'Irlande et les îles anglo-normandes.

3. Aéroports d'Orly et Roissy - Charles de Gaulle.

Source : SOeS, comptes des transports en 2009.

Fréquentation des lignes aériennes de voyageurs

en milliers de passagers

	1980	1990	2000	2009
Métropole - International	21 975	36 959	66 972	93 323
dont : Métropole - Europe	12 473	22 954	41 666	57 897
Métropole - Afrique	5 864	7 126	10 170	15 951
Métropole - Amérique	2 025	4 384	9 663	11 212
Métropole - Intérieur	11 220	22 640	30 747	25 342
Paris - régions	8 676	17 281	21 165	15 896
Régions - régions	1 805	3 574	5 829	6 132
Métropole - outre-mer	739	1 785	3 754	3 314
Total métropole	33 195	59 598	97 719	118 665
Outre-mer - International	979	1 458	1 912	1 917
Outre-mer - outre-mer	1 178	1 312	2 063	2 148
Total	35 352	62 368	101 694	122 730

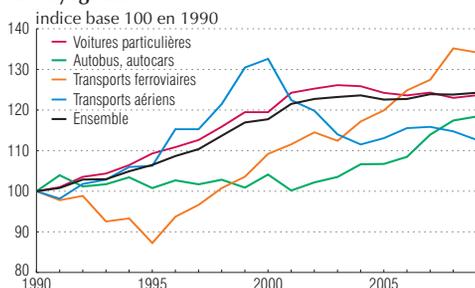
Source : SOeS, comptes des transports en 2009.

Fréquentation des principaux aéroports européens en nombre de passagers en 2009

	Passagers en millions	2009/08 en %
1 Londres / Heathrow (UK)	65,9	-1,5
2 Paris / Charles-de-Gaulle (FR)	57,7	-4,6
3 Francfort-sur-le-Main (DE)	50,6	-4,9
4 Madrid / Barajas (ES)	47,9	-4,8
5 Amsterdam / Schiphol (NL)	43,5	-8,2
6 Rome / Fiumicino (IT)	33,4	-4,0
7 Munich (DE)	32,6	-5,4
8 Londres / Gatwick (UK)	32,4	-5,3
9 Barcelone (ES)	27,3	-10,1
10 Paris / Orly (FR)	25,1	-4,2

Source : Eurostat.

Évolution des volumes de transports intérieurs de voyageurs



Champ : transports intérieurs en voyageurs-kilomètres.

Source : SOeS, comptes des transports en 2009.

Voitures particulières

	1990	2000	2009
Parc moyen (en millions de voitures)	23,3	27,8	31,0
Parcours moyen (en milliers de km/véhicule)	13,8	13,8	12,8
dont : véhicules essence	12,3	11,1	9,1
véhicules diesel	21,7	18,9	15,8

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS, comptes des transports en 2009.

Trafic maritime des principaux ports européens

en millions de passagers

	2000	2005	2007	2008	08/07 en %
Douvres (UK)	16,2	13,5	14,4	14,0	-3,0
Paloukia & Perama (GR) ¹	...	11,7	13,1	13,1	0,0
Le Pirée (GR)	7,3	11,1	11,1	11,1	0,1
Calais (FR)	15,1	11,7	11,5	11,0	-4,5
Helsingør (DK)	13,3	11,0	11,0	10,9	-0,5
Helsingborg (SE)	13,5	11,1	11,0	10,9	-0,5
Messine (IT)	11,9	9,8	10,6	10,4	-2,1
Reggio de Calabre (IT)	11,8	9,6	10,3	10,1	-2,1
Helsinki (FI)	9,3	8,9	8,6	9,0	4,8
Stockholm (SE)	7,7	8,2	8,1	8,7	6,8

1. Paloukia & Perama assurent la liaison par ferry entre la Grèce et l'île de Salamine.

Champ : passagers embarqués et débarqués.

Source : Eurostat.

Transport ferroviaire de voyageurs dans quelques pays européens

en milliards de voyageurs-kilomètres

	2007	2008	2009 (p)
Allemagne	82,7	85,6	80,7
Autriche	9,2	10,4	10,2
Belgique	9,4	10,1	10,5
Espagne	21,4	23,5	23,1
France¹	82,0	86,5	88,6
Hongrie	8,8	8,3	...
Italie	49,8	49,5	...
Pays-Bas	16,3
Pologne	19,5	19,8	18,1
Roumanie	7,5	7,0	6,1
Royaume-Uni	50,2	53,0	52,8
Suède	10,3	11,0	...
Autres pays	31,9
UE à 27	398,7

1. En 2009, 86,0 milliards sur le périmètre SNCF.

Sources : Eurostat ; SOeS.

20.8 Transports de marchandises

L'année 2009 est une année de chute sans précédent pour les **transports intérieurs** de marchandises : près de - 15 % de **tonnes kilomètres** réalisées. Cette chute intervient après une baisse déjà prononcée en 2008 (- 5 %). Les transports de marchandises descendent ainsi au niveau d'il y a douze ans. Le contexte récessif pèse sur la demande de transport en dépit du redressement amorcé à partir du 2^e trimestre 2009. Les transports routier et fluvial résistent mieux que le ferroviaire.

Le transport routier de marchandises, principal mode de transport, chute de 14,3 %. Le **pavillon** étranger recule dans une proportion comparable au pavillon français. Néanmoins concernant le **transport international**, le recul du pavillon étranger est moindre que celui du pavillon français (- 12,0 % contre - 26,4 %). Tous les types de marchandises sont affectés : les matériaux de construction (- 16,7 %), les produits intermédiaires (- 30,2 %) ou encore les produits manufacturés (- 16,3 %). La baisse de transport des produits manufacturés contribue pour près de la moitié à la baisse du transport routier compte tenu de leur poids dans le transport de marchandises. Le transport de conteneurs, stable en 2008, recule de 13,2 % en 2009 (- 12,5 % pour ce qui est du transport routier de conteneurs).

Le transport ferroviaire s'effondre de 20,9 %. Alors qu'en 2008 le transport ferroviaire national avait soutenu le transport ferroviaire intérieur de marchandises, il est en repli de 13,7 % en 2009. De même, les baisses du transport international (- 34,7 %) et du transit (- 31,8 %)

sont amplifiées. En lien étroit avec le transport routier de longue distance, le **transport combiné** recule de 28,5 %.

Comme en 2008, le fluvial est le mode de transport qui résiste le mieux avec une baisse de - 1,1 %. Cette baisse résulte de la chute des transports internationaux (- 12,8 %) tandis que les transports nationaux augmentent (+ 6,8 %) bénéficiant des bonnes récoltes de blés et de la hausse des conteneurs qui contraste avec leur baisse dans les autres modes. Le ralentissement de l'économie pèse aussi sur les transports fluviaux notamment pour l'acheminement de produits métallurgiques (- 34,8 %) ou encore le transport de matériaux de construction limité (- 2,4 %) mais qui contribue à la diminution du transport fluvial du fait de son poids important.

Après une stabilité en 2008, les tonnages de marchandises traitées dans les ports français diminuent fortement (- 10,3 %). Cette baisse qui affecte tous les types de marchandises est extrêmement forte pour les vrac solides (- 22,8 %) moindre pour les marchandises diverses. Hors les produits pétroliers qui comptent pour environ la moitié des tonnages, la chute de marchandises traitées est encore plus élevée (- 13,8 %). Le volume de conteneurs traités dans les principaux port métropolitains diminue de 6,4 %. Néanmoins ce ralentissement est moindre que celui constaté dans les autres grands ports européens, en particulier celui de Hambourg (- 25,1 %) et celui d'Anvers (- 13,9 %), possible rattrapage d'une année 2008 qui avait été plus mauvaise pour les ports français. ■

Définitions

Tonne-kilomètre : unité de mesure sommable correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. Ce terme est défini par analogie avec la notion de « travail » en physique. Par rapport aux tonnes, les tonnes-kilomètres ont l'avantage d'être « additives » : un déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres suivi d'un déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres donnent au total 1 500 tonnes-kilomètres, alors que l'addition des poids transportés n'a pas de sens.

Transports internationaux : regroupent les entrées, les sorties et le transit, pour la part réalisée sur le territoire français.

Pavillon, transport combiné, transports intérieurs : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Transports routiers de marchandises sous pavillon français en 2009 », *Chiffres & Statistiques* n° 137, SOeS, juillet 2010.
- « Les comptes des transports en 2009 », les rapports de la Commission des Comptes des transports de la Nation, SOeS, juin 2010.
- « Les transports en 2008 : repli pour les marchandises, dynamisme maintenu pour les voyageurs », *Insee Première* n° 1290, avril 2010.
- « La crise économique globale frappe l'activité des ports européens », *Statistiques en bref* n° 11, Eurostat, février 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Transports intérieurs terrestres de marchandises par mode

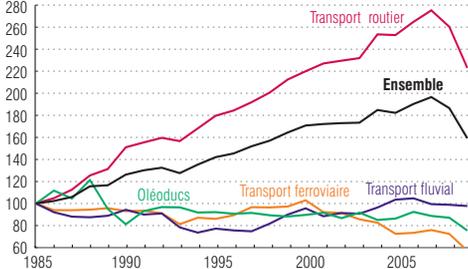
en milliards de tonnes-kilomètres

	1990	2000	2009	09/08 en %
Transport routier	193,9	282,5	286,3	- 14,3
Pavillon français	155,8	203,0	187,0	- 14,0
National	137,7	181,8	177,0	- 13,2
International	16,8	20,7	9,8	- 26,6
Transit	1,3	0,5	0,2	- 10,6
Pavillon étranger	38,0	79,5	99,3	- 14,8
Cabotage	0,0	2,2	5,2	- 8,0
International	17,2	37,7	45,9	- 12,0
Transit	20,8	39,5	48,2	- 18,0
Transport ferroviaire	52,2	57,7	32,1	- 20,9
National	31,5	29,9	22,6	- 13,7
International	15,0	18,5	7,2	- 34,7
Transit	5,7	9,3	2,4	- 31,8
Transport fluvial	7,2	7,3	7,4	- 1,1
National	4,3	4,1	4,8	6,8
International	2,9	3,1	2,6	- 12,8
Oléoducs	19,6	21,7	18,2	- 13,3
Transports terrestres	272,9	369,2	344,1	- 14,7
National	173,5	218,1	209,5	- 12,8
International	71,6	101,6	83,8	- 16,7
Transit	27,8	49,4	50,8	- 18,7

Source : SOeS, compte des transports.

Transport intérieur de marchandises par mode

indices base 100 en 1985



Champ : transport intérieur en tonnes-kilomètres, y compris transit. Transport fluvial hors transit.

Source : SOeS, compte des transports.

Transport ferroviaire de marchandises au sein de l'Union européenne

en milliards de tonnes-kilomètres

	2007	2008	
		en %	
Allemagne	114,6	115,7	26,1
Pologne	54,3	52,0	11,7
France	42,6	40,5	9,2
Royaume-Uni	26,4	24,8	5,6
Italie	25,3	23,8	5,4
Suède	23,3	23,1	5,2
Autriche	21,4	21,9	4,9
Lettonie	18,3	19,6	4,4
République tchèque	16,3	15,4	3,5
Roumanie	15,8	15,2	3,4
Autres pays	95,0	90,8	20,5
UE à 27	453,1	443,0	100,0

Source : Eurostat.

Transport intérieur terrestre de marchandises selon le mode de transport

en % de tonnes-kilomètres

	1990 (r)	2000 (r)	2005 (r)	2009
Transport ferroviaire	19,1	15,6	10,3	9,3
Transport routier	71,0	76,5	82,4	83,2
Navigation fluviale	2,6	2,0	2,0	2,2
Oléoducs	7,2	5,9	5,3	5,3
Total (en Mds de tonnes-km)	272,9	369,2	394,0	344,1

Champ : transport y compris transit.

Source : SOeS, compte des transports.

Emploi dans les transports routiers de marchandises

	Effectifs en milliers ¹				2008/07 en %
	2000	2006	2007 (r)	2008	
Salariés	303,0	328,4	342,0	350,4	2,4
Non salariés	27,0	29,2	30,0	30,5	1,8
Total	330,0	357,6	372,0	380,9	2,4

1. Équivalents temps plein.

Champ : transports routiers ou par conduites.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Activité des principaux ports maritimes européens

en millions de tonnes

	2000	2005	2007 (r)	2008
1 Rotterdam (NL)	302,5	345,8	374,2	384,2
2 Anvers (BE)	116,0	145,8	165,5	171,2
3 Hambourg (DE)	77,0	108,3	118,2	118,9
4 Marseille (FR)	91,3	93,3	92,6	92,5
5 Le Havre (FR)	63,9	70,8	73,9	75,6
6 Amsterdam (NL)	42,0	47,1	62,5	74,4
7 Grimsby & Immingham (UK)	52,5	60,7	66,3	65,3
8 Algésiras (ES)	...	55,2	62,1	61,9
9 Londres (UK)	47,9	53,8	52,7	53,0
10 Bergen (NO)	...	73,9	61,2	52,4
11 Dunkerque (FR)	44,3	48,5	50,2	50,5
12 Valence (ES)	22,0	35,0	45,9	50,2
13 Tarante (IT)	33,1	47,9	49,2	49,5
14 Bremerhaven (DE)	24,8	33,7	43,6	49,0
15 Gênes (IT)	43,8	42,6	48,4	46,5

Note : poids brut de marchandises.

Source : Eurostat.

Principaux aéroports européens selon le volume de fret et de courrier traité

en milliers de tonnes

	2008 (r)	2009
1 Francfort-sur-le-Main (DE)	2 154,3	1 946,0
2 Londres/Heathrow (UK)	1 482,7	1 348,9
3 Amsterdam/Schiphol (NL)	1 602,4	1 316,8
4 Paris/Charles-de-Gaulle (FR)	1 392,0	1 202,1
5 Luxembourg (LU)	777,0	625,2
6 Cologne/Bonn (DE)	603,6	570,8
7 Leipzig/Halle (DE)	453,0	541,7
8 Liège/Bierset (BE)	515,4	481,8
9 Bruxelles/National (BE)	658,7	401,5
10 Milan/Malpensa (IT)	426,9	344,4
11 Madrid/Barajas (ES)	355,8	329,9
12 Nottingham East Midlands (UK)	292,4	286,6

Source : Eurostat.

Annexes

Définitions
Adresses utiles
Index alphabétique

Définitions

A

Accident corporel de la circulation : accident impliquant au moins un véhicule routier en mouvement, survenant sur une voie ouverte à la circulation publique, et dans lequel au moins une personne est blessée ou tuée. Sont exclus les actes volontaires (homicides volontaires, suicides) et les catastrophes naturelles. Sont comptées comme « tuées » les victimes d'accidents décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident. Avant le 1^{er} janvier 2005 le délai retenu n'était que de six jours. Sont comptées comme « blessées » les victimes d'accidents ayant subi un traumatisme nécessitant un traitement médical (avec ou sans hospitalisation). Le coefficient de passage estimant le nombre de tués à trente jours à partir du nombre de tués à six jours est de 1,057. Il est valable depuis 1993.

Accident du travail : accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Acquisition de la nationalité française : le droit de la nationalité française s'est construit au fil des siècles parallèlement à la construction de la nation française. Il a évolué en fonction des intérêts démographiques, économiques et politiques de la France. L'attribution de la nationalité française à la naissance résulte de deux dispositifs : la transmission par filiation (droit du sang) et par droit du sol (en l'occurrence double droit du sol – nationalité française accordée à l'enfant né sur le sol français d'un parent lui-même né sur le sol français). L'attribution de la nationalité française à la naissance résulte d'une combinaison du droit du sang (naître d'un parent français) et du droit du sol (naître sur le territoire français).

En 2009, la réforme la plus récente du droit de la nationalité a été opérée par la loi immigration et intégration, applicable pour partie dès le 24 juillet 2006.

En matière d'acquisition, on distingue trois modes d'obtention de la nationalité française :

– l'acquisition, à raison de la naissance et de la résidence en France. Ce principe remonte à la loi du 26 juin 1889 et repose sur l'idée que la naissance et la résidence en France constituent de puissants facteurs d'intégration et ouvrent un droit à devenir Français. Depuis le 1^{er} septembre 1998, les jeunes étrangers nés en France deviennent Français de plein droit à 18 ans, s'ils y résident et y ont résidé de manière continue ou discontinue pendant cinq années depuis l'âge de 11 ans. En outre, dès l'âge de 16 ans, ces jeunes nés et résidant en France peuvent anticiper l'acquisition de la nationalité française en effectuant une déclaration auprès du tribunal d'instance. De même, les parents d'un jeune étranger né en France peuvent souscrire la même déclaration d'acquisition anticipée de la nationalité française pour lui et avec son accord, à condition qu'il ait 13 ans et qu'il réside en France depuis l'âge de 8 ans.

– l'acquisition par déclaration à raison du mariage avec un Français est la possibilité, pour la personne qui se marie avec un(e) Français(e) et qui satisfait aux conditions légales, d'obtenir la nationalité française. La déclaration à raison du mariage avec un(e) Français(e) peut être souscrite après quatre ans de vie commune. Cette condition est nécessaire mais non suffisante. Lors de la déclaration de nationalité, les époux doivent justifier d'une communauté de vie tant affective que matérielle et le conjoint français doit avoir conservé cette nationalité. Par ailleurs, la présence d'un enfant du couple né, avant ou après le mariage, ne permet plus, depuis 2006, au conjoint étranger de se voir accorder une dérogation à la condition de durée de mariage. Enfin, le conjoint étranger doit justifier « d'une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française », de la continuité de la communauté de vie tant affective que matérielle entre les époux depuis le mariage, d'une bonne assimilation et d'un comportement sans reproche.

– l'acquisition par décret (ou par décision de l'autorité publique) ; les étrangers qui résident régulièrement en France peuvent demander à acquérir ou à recouvrer la nationalité française, à condition d'être majeur, de résider en France de manière habituelle et continue depuis 5 ans, d'être assimilé à la communauté française (« notamment par une connaissance suffisante, selon leur condition, de la langue française ») et par « une connaissance suffisante des droits et des devoirs conférés par la nationalité française ») et ne pas avoir été condamné. Il est à noter que la naturalisation et la réintégration ne sont pas un droit. Elles peuvent être refusées, même si les conditions de recevabilité sont réunies. Dans les faits, le pourcentage moyen de réponses positives est d'environ 70 %.

Activités immobilières : promoteurs, agences immobilières, marchands de biens et administrateurs d'immeubles.

Adhérent à une association : personne qui fait partie d'une association pour la période en cours, qu'elle ait payé ou non une cotisation. Il peut s'agir de participations occasionnelles ou régulières, avec ou sans responsabilité particulière, ou seulement d'adhésion sans participation.

Administrations publiques : ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Administrations publiques locales : comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (ODAL). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales à compétence générale (communes, départements et régions), les groupements de communes à fiscalité propre (communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes) et certaines activités des syndicats de communes. Les ODAL regroupent principalement des établissements publics locaux (centres communaux d'action sociale, caisses des écoles, services départementaux d'incendie et de secours,...), les établissements publics locaux d'enseignement (collèges, lycées d'enseignement général et professionnel), les associations récréatives et culturelles financées majoritairement par les collectivités territoriales et les chambres consulaires (commerce et industrie, agriculture et métiers).

Âge : l'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions, soit l'âge par génération ou âge atteint dans l'année, soit l'âge en années révolues. L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de la personne. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes.

Agents non financiers résidents : ensemble regroupant les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières et les administrations publiques.

Agrégats monétaires (M1, M2, M3) : recensent les moyens de paiements, détenus par les agents non financiers de la zone euro, qui sont directement utilisables dans les transactions et ceux de leurs placements financiers auprès des institutions financières. L'agrégat M1 est représentatif des moyens de paiements (dépôts à vue). M2 comprend, en plus de M1, les dépôts à court terme (comptes sur livrets). M3 inclut, outre M2, les instruments monétaires négociables (OPCVM monétaires et certificats de dépôts en France).

Aides au logement : les aides au logement (ou allocations logement) sont des prestations sociales dont la finalité est de réduire les dépenses de logement des familles (loyer, mensualités d'emprunt). Elles sont accordées sous condition de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné. Elles sont calculées en tenant compte également de la situation familiale, de la nature du logement et du lieu de résidence du bénéficiaire.

Aide sociale : destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins liés au handicap, à la maladie, à la vieillesse et à des difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services. Ces services sont répartis en trois secteurs principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées et l'aide sociale à l'enfance. Depuis le 1^{er} janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements.

Aide sociale à l'enfance (ASE) : elle recouvre trois prestations principales. Il s'agit des actions éducatives (à domicile ou en milieu ouvert), des mesures de placement et des aides financières. Ces prestations sont accordées lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent.

Aide sociale départementale : les compétences des départements en matière d'aide sociale recouvrent l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance et les dépenses au titre de l'insertion.

Aire urbaine : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'une part d'un pôle urbain, d'autre part de communes rurales ou d'unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % des habitants travaillent à l'intérieur de l'aire urbaine, ailleurs que dans leur commune ou leur unité urbaine de résidence.

Alcool : substance liquide d'origine naturelle (alcool éthylique) obtenue par fermentation de végétaux riches en sucre ou par distillation, l'alcool est consommé pour ses effets euphorisants et désinhibants. Sa consommation peut entraîner une forte dépendance psychique et physique avec syndrome de manque en cas de sevrage, pouvant aller jusqu'à des délires hallucinatoires (*delirium tremens*). Les effets toxiques sont multiples : cirrhose du foie, cancer du foie, maladies cardiovasculaires, cancer des voies aérodigestives supérieures, etc.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : allocation attribuée aux personnes âgées d'au moins 60 ans qui se trouvent en situation de perte d'autonomie, nécessitant une aide pour l'accomplissement des actes de la vie courante. Elle concerne à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles demeurant en établissement. Elle n'est pas soumise à une condition de ressource mais les ressources sont prises en compte pour le calcul de l'allocation.

Allocations du minimum vieillesse (ASV et ASPA) : l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV), créée en 1956, s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'inaptitude au travail) et leur assure un niveau de revenu égal au minimum vieillesse. En 2007, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) entre en vigueur et se substitue à l'ASV pour les nouveaux entrants.

Amende forfaitaire : procédure simplifiée qui permet à un contrevenant d'éviter des poursuites pénales par le paiement d'une somme forfaitaire.

Appellation d'origine contrôlée (AOC) : dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains. Le produit possède une notoriété dûment établie et

sa production est soumise à des procédures d'agrément comportant une habilitation des opérateurs, un contrôle des conditions de production et un contrôle des produits.

Appellation d'origine protégée (AOP) : correspond à l'appellation d'origine contrôlée au niveau européen. C'est le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays, dont :

- la qualité ou les caractères sont dus essentiellement ou exclusivement au milieu géographique comprenant les facteurs naturels et humains ;
- la production, la transformation et l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée.

Appellation d'origine – Vin de qualité supérieure (AO-VDQS) : vins répondant à des conditions de production fixées par arrêté (aire de production délimitée, encépagement, degré alcoolique minimal, rendement maximal, techniques culturales, normes analytiques et contrôle organoleptique). Les AO-VDQS constituent une catégorie intermédiaire entre les vins de pays et les AOC.

Apprenti : jeune âgé de 16 à 25 ans préparant un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître de stage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Aquaculture : activité regroupant la pisciculture (élevage de poisson) marine et continentale, la conchyliculture (élevage de coquillages marins tels que huîtres, moules, palourdes, etc.) ainsi que l'élevage de crustacés.

Artisanat : selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculés au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ». Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »). Seules les personnes ayant la qualification requise peuvent se prévaloir auprès de leur clientèle de la qualité d'artisan ou du titre de maître artisan. Le nombre d'entreprises artisanales ne coïncide pas avec celui des artisans, car plusieurs artisans peuvent être associés au sein d'une même entreprise.

Il n'y a pas de définition européenne des entreprises artisanales ; dans sa recommandation du 3 avril 1996 sur la définition des PME (96280/CE), la Commission européenne précise que les entreprises artisanales « continueront à être définies au niveau national, en raison de leurs spécificités ».

Artisanat commercial : ensemble des entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie et la cuisson de produits de boulangerie.

Auto-entrepreneur : le régime de « l'auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie d'un régime micro-social simplifié ; d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; d'une exonération de TVA ; et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la taxe professionnelle pendant 3 ans à compter de la date de création. Les professions libérales relevant de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV) et créateurs d'activité à compter du 1^{er} janvier 2009 peuvent également bénéficier du statut d'auto-entrepreneur.

Autre titre de participation (ATP) : ne sont comptabilisées dans les licences que les adhésions à une fédération qui donnent lieu au paiement d'une cotisation annuelle. Toute autre forme d'adhésion, le plus souvent dans le cadre d'une pratique ponctuelle ou de courte durée, est considérée comme un « Autre Titre de Participation ».

B

Balance commerciale : dans les échanges extérieurs, la balance commerciale ne prend en compte que les biens, les services étant exclus. La comptabilité nationale procède à l'évaluation des importations et des exportations de biens à partir des statistiques douanières de marchandises. Des correctifs sont apportés à celles-ci : d'une part, les échanges se rapportant à la récupération des déduits des flux douaniers, d'autre part, on y ajoute ceux de matériel militaire ainsi que l'avitaillement des navires et des avions. Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, on dit qu'il y a excédent commercial ou que la balance commerciale est excédentaire. Si les importations sont supérieures aux exportations, le pays a un déficit commercial ou sa balance commerciale est déficitaire.

Balance des biens et des services : la balance commerciale est le compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés. Contrairement à d'autres pays où elle couvre les biens et les services, la balance commerciale en France ne couvre que les biens. Les services sont pris en compte dans la balance des biens et des services. Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, on dit qu'il y a excédent ou que la balance est excédentaire ; si les importations sont supérieures aux exportations, le pays a un déficit ou sa balance est déficitaire.

Bâtiment et travaux publics (BTP) : au sens de la comptabilité nationale, il s'agit de l'ensemble des activités de la branche « Bâtiment, génie civil et agricole » (BGCA), plus communément appelée BTP. Cela comprend la production des entreprises du semi-public, des administrations et celle des ménages (y compris la fraude fiscale et le « travail au noir » qui sont estimés). Les services et biens industriels des entreprises liées à la construction, mais dont l'activité principale est autre, sont également incorporés dans le BTP. Les ouvrages réalisés à l'étranger ne sont pas pris en compte.

Besoin ou capacité de financement : solde du compte de capital. Il est égal à l'épargne brute augmentée des transferts nets en capital et diminuée des dépenses faites à des fins d'accumulation : FBCF, variations de stocks, acquisitions nettes d'objets de valeur et d'actifs non financiers non produits (terrains, actifs incorporels...). On parle de capacité de financement si le solde est positif et de besoin de financement s'il est négatif.

Ce solde au sens de la comptabilité nationale diffère légèrement de l'excédent ou du déficit public au sens du traité de Maastricht (déficit public notifié). L'écart provient d'un traitement différent des flux nets d'intérêts liés aux contrats d'échange de taux et de devises (opérations de *swaps*) effectuées par les administrations publiques.

Bicaméralisme : système politique à deux assemblées représentatives. Dans un régime bicaméral, par opposition à la chambre basse élue directement par le peuple et qui peut être dissoute, la chambre haute (ou seconde chambre) a une fonction de gardien de la Constitution et d'enrichissement du travail législatif.

Biens durables : biens de consommation dont l'utilisation s'étend sur une longue période et dont la valeur diminue lentement avec le temps, voire s'apprécie dans certains cas. Une conséquence de ce phénomène est qu'un produit durable conserve une valeur après usage et qu'il peut exister un marché de l'occasion. Cela regroupe les véhicules, les meubles et l'équipement ménager ou de loisir.

Biodiversité : définie par la Convention sur la diversité biologique comme la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces ainsi que celle des écosystèmes. Le concept de biodiversité concerne donc toutes les composantes et les variations du monde vivant. Les scientifiques distinguent trois niveaux d'organisation : la diversité écologique (les écosystèmes), la diversité spécifique (les espèces) et la diversité génétique (les gènes).

Biomasse : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

Branche d'activité : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Branche de recherche : branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Il existe vingt-cinq branches de recherche définies à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

Brevet : le brevet protège une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une solution technique à un problème technique donné. L'invention pour laquelle un brevet pourra être obtenu, en France, auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) doit également être nouvelle, impliquer une activité inventive et être susceptible d'application industrielle. De nombreuses innovations peuvent faire l'objet d'un dépôt de brevet, à condition de répondre aux critères de brevetabilité et de ne pas être expressément exclues de la protection par la loi. Certaines inventions ne sont pas brevetables mais peuvent faire l'objet d'autres types de protection, comme le dépôt de dessins et modèles ou le droit d'auteur.

Brevet de technicien supérieur (BTS) : brevet obtenu après deux ans d'études en section de technicien supérieur (STS) dans un lycée.

Brevet d'études professionnelles (BEP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un an après une seconde générale et technologique.

Budget général : part du budget regroupant les recettes et les dépenses des services publics administratifs, par opposition aux budgets annexes et aux comptes spéciaux du Trésor.

Bureau international du travail (BIT) : organisme rattaché à l'ONU et chargé des questions générales liées au travail dans le monde, il réside à Genève. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

C

CAF (coût, assurance, fret) : mesure des importations en France valorisées avec les coûts d'acheminement (transport et assurance) jusqu'à la frontière française.

Caisses de crédit municipal : établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale. Elles ont notamment pour mission de combattre l'usure par l'octroi de prêts sur gages corporels dont elles ont le monopole. Elles peuvent réaliser toutes opérations avec les établissements de crédit, recevoir des fonds des personnes physiques et des personnes morales, mettre à la disposition de ces personnes des moyens de paiement et réaliser avec elles des opérations connexes au sens de l'article L. 311-2.

Cannabis : plante herbacée classée comme stupéfiant. Elle est utilisée pour la production de marijuana (herbe), de résine (haschisch) et d'huile de cannabis. La teneur en principe psychoactif de ces différentes formes varie selon les zones et les modes de production, les parties de la plante utilisées et les procédés de fabrication. Elle est le plus souvent fumée sous forme de cigarette.

Capacité d'accueil des établissements de santé : il s'agit du nombre de lits (dont les berceaux et couveuses agréés) pour l'hospitalisation complète et du nombre de places pour l'hospitalisation partielle. Le nombre de places est égal au nombre de patients pouvant être accueillis en même temps.

Capacité et besoin de financement : solde du compte de capital. Il est égal à l'épargne brute augmentée des transferts nets en capital et diminuée des dépenses faites à des fins d'accumulation du capital non financier : formation brute de capital fixe (FBCF), variations de stocks, acquisitions nettes d'objets de valeur et d'actifs non financiers non produits (terrains, actifs incorporels...). On parle de capacité de financement si le solde est positif et de besoin de financement s'il est négatif. Ce solde au sens de la comptabilité nationale diffère légèrement de l'excédent ou du déficit public au sens du traité de Maastricht (déficit public notifié). L'écart provient d'un traitement différent des flux nets d'intérêts liés aux contrats d'échange de taux et de devises (opérations de *swaps*) effectués par les administrations publiques.

Capital-investissement : prise de participation en capital dans des entreprises généralement non cotées en bourse. Le capital-investissement est un soutien fondamental de l'entreprise non cotée tout au long de son existence. Il finance le démarrage (capital-risque), le développement (capital-développement), la transmission ou l'acquisition (LBO/capital-retournement) de cette entreprise.

Capitalisation boursière : valeur, au prix du marché, de l'ensemble des titres représentatifs d'une entreprise. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours de l'action.

Capital-risque : financement destiné au premier développement d'un produit et à sa première commercialisation lorsqu'une entreprise est en phase de création ou au début de son activité. Selon la maturité du projet à financer, le capital-risque se subdivise en plusieurs phases. L'amorçage est la première phase du financement de la création d'entreprise, les fonds propres sont alloués à la recherche, l'évaluation et le développement d'un concept initial avant la phase de création. Cette phase concerne principalement les entreprises à fort contenu technologique. Ensuite, à la création, l'entreprise est au tout début de son activité. Le financement est destiné au démarrage de l'activité commerciale et industrielle. Enfin la post-crédation correspond à un stade de croissance de l'activité commerciale et industrielle de l'entreprise précédant l'atteinte de la rentabilité.

Captures : ensemble des débarquements des produits de la pêche (poissons, crustacés, coquillages et autres produits de la mer) exprimés en poids vif ; en sont exclus les rejets en mer.

Catégories d'emploi de la fonction publique : catégories statutaires qui recouvrent assez largement les catégories socioprofessionnelles habituelles. La catégorie A recouvre la totalité de l'encadrement. Les B correspondent aux professions intermédiaires et les C aux ouvriers et employés.

Catégories de presse : il existe six grandes catégories de presse. La presse nationale d'information générale et politique regroupe les publications qui apportent, de façon permanente, les informations et commentaires sur l'actualité politique et nationale (quotidiens nationaux et grands hebdomadaires d'information notamment). La presse locale d'information générale et politique comprend les publications répondant aux mêmes critères mais avec des pages d'information traitant de l'actualité dans un cadre local (quotidiens régionaux et départementaux, hebdomadaires locaux notamment). La presse spécialisée grand public est composée des publications traitant d'un thème principal plus ou moins spécialisé (le cyclisme ou le sport en général, la mode...) et dont le contenu est accessible à tous publics. La presse spécialisée technique et professionnelle regroupe les publications à thème principal et dont la teneur des articles est trop technique pour susciter l'intérêt au-delà des professions correspondant aux sujets traités. La presse gratuite d'annonces et la presse gratuite d'information sont composées des publications d'annonces et d'information distribuées gratuitement auprès des particuliers.

Cause de décès : les statistiques sont élaborées à partir de la confrontation des certificats médicaux de décès adressés à l'Inserm par les Directions départementales de l'action sanitaire et sociale, avec les données sociodémographiques, transmises par l'Insee. Toute déclaration de décès est en principe accompagnée par la déclaration de la cause de décès dressée sur bulletin anonyme. Celle-ci est codée selon les règles de classification internationale des maladies. L'importance de certaines maladies, qui peuvent être « impliquées »

dans le décès sans être considérées comme la cause immédiate de celui-ci, est sous-estimée : c'est le cas des maladies circulatoires, de l'alcoolisme et du tabagisme.

Centre national d'enseignement à distance (CNED) : établissement, dépendant du ministère de l'Éducation nationale, principalement chargé d'assurer un enseignement par correspondance à tous les niveaux de l'enseignement scolaire et qui s'étend aux formations universitaires ainsi qu'à la présentation des concours administratifs. Ces formations intéressent non seulement des personnes en situation de formation initiale mais également un grand nombre de personnes engagées dans la vie active.

Centres financiers offshores : agrégat utilisé par Eurostat pour les données sur les investissements directs étrangers. Cet agrégat inclut 38 pays, par exemple des centres financiers européens comme le Liechtenstein, Guernesey, Jersey, l'île de Man, les îles Feroé, Andorre et Gibraltar, des centres financiers d'Amérique centrale comme le Panama et des îles Caraïbes telles que les Bermudes, les Bahamas, les îles Caïmans et les îles Vierges, ou encore des centres financiers asiatiques comme Bahreïn, Hong-Kong, Singapour et les Philippines.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

Charbon : terme recouvrant la houille, le lignite, le coke, les agglomérés et les produits de récupération. La houille est plus riche en carbone et a une teneur en eau et en matières volatiles plus faible que le lignite. Le coke de houille est obtenu par carbonisation de la houille.

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo : le syndicat de l'édition vidéo numérique (SEVN) mesure les recettes réalisées par les éditeurs de vidéogrammes et non les recettes finales effectuées auprès des consommateurs par les distributeurs (détaillants, hypermarchés...). Les données correspondent aux ventes en gros (hors taxes) des éditeurs, adhérents au SEVN, à destination du marché de la vente et de celui de la location physique. Ces éditeurs réalisent environ 90 % du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur.

Chiffre d'affaires hors taxes : montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

Chiffre d'affaires total de l'assurance : total des cotisations (ou primes) collectées par les sociétés d'assurances françaises et étrangères opérant sur le marché français, par les filiales et succursales des sociétés françaises opérant à l'étranger ainsi que par les sociétés de réassurance.

Chômage au sens du BIT : en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Chômage de longue durée : actif au chômage depuis plus d'un an.

Chômage partiel : lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Club : cette structure n'a pas de définition juridique propre. Un club représente une personne morale affiliée à une fédération.

Cocaïne : obtenue à partir de la feuille de coca, elle est consommée pour ses propriétés stimulantes physiques et psychiques. Classée comme stupéfiant, elle induit une dépendance psychique importante et elle est neurotoxique. Sa consommation chronique peut induire des troubles particuliers : accidents vasculaires cérébraux, infarctus, troubles psychiatriques. La cocaïne (blanche) correspond au sel acide (chlorhydrate). Elle se présente sous la forme d'une fine poudre blanche. Sa consommation est observée aujourd'hui aussi bien dans les milieux sociaux favorisés que marginalisés. Elle provoque une stimulation intellectuelle et physique puissante et immédiate mais n'engendre pas de dépendance physique. La dépendance psychique peut être extrêmement forte. Le *crack* (ou *free-base*) correspond au sel basique, obtenu après adjonction de bicarbonate ou d'ammoniaque à la cocaïne. Il se présente généralement sous forme de petits « cailloux » ou de « galettes » qui se consomment le plus souvent fumés (voie pulmonaire), tandis que la cocaïne est généralement vendue sous forme de poudre et se consomme le plus souvent en *sniff* (voie nasale). La consommation de *crack* (ou *free-base*) induit une dépendance et une neuro-toxicité plus rapide que celle de la cocaïne. Associés à l'alcool, ils entraînent la formation par l'organisme de coca éthylène, produit neurotoxique et hépatotoxique.

Colis : envoi contenant des marchandises, expédié par un service ordinaire (pas en service de livraison express) et transporté par les prestataires de services postaux (30 kilos maximum). Les colis remis contre signature sont exclus mais les services de livraison à domicile ou en points relais offerts par les filiales des entreprises de vente à distance sont inclus.

Collectivités territoriales : structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Sont définies comme collectivités territoriales : les communes (et leurs regroupements), les départements et les départements d'outre-mer, les régions et les régions d'outre-mer, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer. L'expression « collectivité locale » désigne dans le langage courant ce que la Constitution nomme « collectivité territoriale ».

Combustibles minéraux solides : comprennent le charbon à l'état brut et les produits solides issus de sa transformation. Le charbon est un terme générique qui recouvre en fait trois produits : la tourbe (elle n'est pas utilisée en France), le lignite et la houille, dont l'antracite est une variété de qualité supérieure. Les produits transformés à partir du charbon sont le coke et les agglomérés y compris les briquettes.

Commerce : activité consistant à acheter des produits à des tiers pour la revente en l'état, sans transformation ou après transformations mineures. La commercialisation d'un bien comprend généralement successivement une activité de commerce de gros (commerce interentreprise) suivie d'une activité de commerce de détail mais certains biens (biens d'équipement) ne font pas l'objet de commerce de détail.

Commerce de détail : vente de marchandises dans l'état où elles sont achetées (ou après transformations mineures) généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues. Outre la vente, cette activité de commerce de détail peut aussi recouvrir la livraison et l'installation chez le client (de meubles ou d'électroménager par exemple).

Commerce de gros : activité consistant à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, des utilisateurs professionnels ou des collectivités, voire d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues. Les intermédiaires du commerce de gros mettent, quant à eux, en rapport les acheteurs et les vendeurs sans être eux-mêmes propriétaires des marchandises (il s'agit des commissionnaires, courtiers, agents commerciaux, représentants non salariés, etc.).

Commerce et réparation automobiles : activité comprenant le commerce de gros ou de détail, sous toutes leurs formes, en neuf comme en occasion, de véhicules automobiles (y compris véhicules utilitaires et motos), de leurs pièces, ainsi que les services de réparation et de maintenance de ces véhicules.

Commune multipolarisée : commune située hors des aires urbaines (pôle urbain et couronne périurbaine), dont au moins 40 % des habitants travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Commune urbaine : commune appartenant à une unité urbaine. Les autres communes sont dites rurales.

Comptes nationaux de la santé : comptes satellites de la Comptabilité nationale. Ils retracent la production, la consommation et le financement de la fonction santé, entendue selon la Comptabilité nationale comme l'ensemble des actions qui concourent à la prévention et au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé.

Compte social du handicap : compte couvrant dans les comptes de la protection sociale un champ qui permet d'approcher l'effort de la collectivité au titre de la compensation des diverses formes de handicap. Il se compose des dépenses liées aux risques invalidité et accidents du travail, à l'exclusion toutefois, et par souci d'homogénéité, des soins de santé dispensés aux personnes victimes d'accidents du travail (les soins de santé dispensés aux personnes invalides sont retracés au sein du risque maladie des Comptes de la protection sociale, sans qu'il soit possible de les isoler).

Condamnation : décision rendue à l'encontre d'une personne physique par une juridiction. Cette décision, ou condamnation, peut comporter plusieurs peines et sanctionner plusieurs infractions. Dans ce cas, on détermine une infraction dite principale, qui correspond à l'infraction unique ou à celle citée en premier dans la catégorie la plus grave en cas de pluralité d'infractions, et une peine dite principale, qui est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. Les autres peines sont considérées comme associées. Cette unité de compte « condamnation » ne permet que partiellement de mesurer l'activité des juridictions répressives, puisque les condamnations n'y sont inscrites que lorsqu'elles ont acquis un caractère définitif. Les condamnations frappées d'appel, les relaxes et les acquittements n'y figurent donc pas.

Consommation d'alcool : consommation mesurée en grammes d'alcool pur par jour et par adulte.

Consommation de capital fixe : mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure du capital et à son obsolescence. Elle est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux.

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques : la consommation d'énergie pour le chauffage est plus forte quand l'hiver est plus rigoureux. C'est une évidence qui ne présente pas un grand intérêt pour l'analyse dans la mesure où elle ne traduit pas un changement des comportements. Pour mieux analyser les évolutions, on calcule des consommations (primaire et finale) « corrigées du climat ». C'est-à-dire qu'on essaie d'évaluer ce qu'aurait été la consommation si les températures avaient été « normales ». On obtient un résultat théorique, qui dépend de la méthode utilisée et qui complète la consommation « réelle », celle qui est observée.

Consommation de soins et biens médicaux (CSBM) : la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) comprend les soins hospitaliers, les soins ambulatoires (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux, laboratoires d'analyse, thermalisme), les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux (optique, prothèses, petits matériels et pansements). Seules les dépenses qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé sont prises en compte. Ainsi, les dépenses de soins aux personnes handicapées et aux personnes âgées en institution sont exclues.

Consommation effective des ménages : somme de la dépense de consommation des ménages et des consommations individualisables des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Consommation finale d'énergie : quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final. C'est la consommation primaire d'énergie, moins la consommation de la branche énergie (combustible des centrales classiques et des raffineries, pertes des centrales et des réseaux, pompages, etc.). À l'intérieur de la consommation finale totale, on distingue la consommation finale non énergétique et la consommation finale énergétique, que l'on répartit entre les secteurs consommateurs (transports, sidérurgie, industrie, agriculture et résidentiel-tertiaire).

Consommation finale des ménages : ensemble de la consommation des ménages. C'est la somme de la dépense de consommation des ménages et des consommations individualisables incluses dans la dépense de consommation finale des Administrations.

La dépense de consommation des ménages se limite aux dépenses que les ménages supportent directement. Elle comprend la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. On y inclut aussi les loyers imputés, que les ménages propriétaires de leur résidence principale se versent implicitement à eux-mêmes. Les consommations individualisables incluses dans la dépense de consommation finale des Administrations sont celles dont les bénéficiaires peuvent être précisément définis. C'est le cas en particulier des dépenses pour l'éducation et pour la santé.

Consommation intérieure d'électricité : quantité d'énergie électrique mise à disposition de la consommation française. Cette énergie est soit consommée par les usagers, soit perdue dans les réseaux de transport et de distribution. Elle est également désignée par l'expression « énergie électrique appelée » et correspond à l'électricité qu'on injecte dans le réseau. Elle diffère légèrement de la consommation intérieure brute qui comprend les pompages et la consommation des auxiliaires.

Consommation intérieure de matières : correspond à l'ensemble des matières physiquement consommées par la population présente sur le territoire (hors flux cachés).

Consommation intermédiaire : valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en œuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

Consommation médicale totale : ensemble regroupant la consommation de soins et de biens médicaux ainsi que la médecine préventive.

Consommation primaire d'énergie : se décompose en consommation de la branche énergie et en consommation finale totale. Cette dernière se décompose, elle-même, en consommation finale énergétique et en consommation non énergétique.

Consommation totale de tabac : consommation mesurée en grammes de tabac par adulte et par jour.

Construction : l'activité de construction comprend l'édification, l'extension, la démolition, la restructuration, l'entretien et la rénovation de bâtiments à usage résidentiel ou à usage non-résidentiel.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) : ce contrat est destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Les publics sont définis plus précisément au niveau régional. Les contrats prennent la forme d'un contrat à durée déterminée de 6 mois minimum (sauf cas particuliers) renouvelable dans la limite de 24 mois. L'emploi peut être à temps partiel ou à temps complet ; s'il est à temps partiel, la durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures. Ce contrat s'adresse aux employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales, associations loi 1901,...). Les structures d'insertion par l'activité économique, notamment les ateliers et chantiers d'insertion peuvent également conclure des CAE. L'employeur perçoit une aide mensuelle de l'État fixée par arrêté du préfet de région, dans la limite de 95 % du Smic. De plus, l'employeur est exonéré des cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite du Smic, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage ainsi que de la taxe due au titre de l'effort de construction. Depuis le 1^{er} janvier 2010 (1^{er} janvier 2011 dans les DOM et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et

Saint-Pierre-et-Miquelon), le nouveau « contrat unique d'insertion » est entré en vigueur et prend la forme du CAE dans le secteur non marchand (CUI-CAE) même si certaines dispositions diffèrent du CAE décrit dans ce paragraphe.

Contrat d'avenir (CAV) : contrat qui s'adresse aux allocataires de minima sociaux, bénéficiaires du Revenu de Solidarité active (RSA) (en métropole, depuis le 1^{er} juin 2009, dans les DOM et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, depuis le 1^{er} janvier 2011, le RSA s'est substitué au RMI et à l'API), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée et à temps partiel (26 heures de travail hebdomadaire). Le contrat d'avenir est conclu, en principe, pour une durée de 2 ans. Il peut être renouvelé dans la limite de 12 mois, soit un total de 36 mois (pour les bénéficiaires âgés de plus de 50 ans et les personnes reconnues travailleur handicapé, la limite de renouvellement peut être de 36 mois, portant à 5 ans la durée totale).

Ce contrat s'adresse aux employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales, associations, établissements publics, structures d'insertion par l'activité économique, notamment ateliers et chantiers d'insertion,...). L'employeur bénéficie de différentes aides : une aide forfaitaire mensuelle versée par l'État ou le conseil général (selon la nature du minimum social perçu par la personne embauchée) qui correspond au montant de l'allocation de RSA garanti à une personne isolée ; une aide mensuelle versée par l'État, visant à prendre en charge une partie du coût du salaire supporté par l'employeur ; une exonération de cotisations sociales, dans la limite du Smic. Ce dispositif a été abrogé depuis le 1^{er} janvier 2010 (1^{er} janvier 2011 dans les DOM et collectivités territoriales mentionnées ci-dessus), date d'entrée en vigueur du nouveau « contrat unique d'insertion » (CUI).

Contrat d'importation à court terme : historiquement les contrats d'importation de gaz naturel sont des contrats à long terme (7 à 25 ans) dont les prix sont indexés sur celui du pétrole. Il existe également des marchés de court terme notamment situés en Belgique (Zeebrugge) et au Royaume-Uni (NBP) dont les prix sont établis en fonction de l'offre et de la demande.

Contrat en alternance : contrat d'apprentissage qui permet à des 16-25 ans de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ; contrat de professionnalisation qui vise à permettre l'acquisition, par les 16-25 ans et les demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, d'une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles.

Contrat initiative emploi (CIE) : ce contrat s'adresse à des personnes sans emploi, inscrites ou non sur la liste des demandeurs d'emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Les publics éligibles sont définis plus précisément au niveau régional. Les contrats prennent la forme d'un contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée de 24 mois maximum. L'emploi peut être à temps partiel ou à temps complet ; s'il est à temps partiel, la durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures sauf cas particuliers. Ce contrat est destiné aux employeurs du secteur marchand et plus précisément, à l'ensemble des employeurs affiliés à l'assurance chômage. L'employeur reçoit une aide mensuelle de l'État fixée par arrêté du préfet de région, dans la limite de 47 % du Smic. Cette aide est cumulable avec certains dispositifs d'allègement ou d'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale. Depuis le 1^{er} janvier 2010, le nouveau « contrat unique d'insertion » est entré en vigueur et prend la forme du CIE dans le secteur marchand (CUI-CIE) même si certaines dispositions diffèrent du CIE décrit dans ce paragraphe.

Contrat insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA) : contrat destiné aux allocataires de minima sociaux, bénéficiaires du Revenu de Solidarité active (avant l'entrée en vigueur du RSA, soit le 1^{er} juin 2009 en métropole et le 1^{er} janvier 2011 dans les DOM et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, le CI-RMA pouvait également être conclu par les bénéficiaires du RMI et de l'API), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Ce contrat est conclu à durée indéterminée ou déterminée. Le cas échéant, la durée minimale du contrat est de six mois minimum (sauf cas particuliers), ce contrat étant renouvelable deux fois dans la limite de 18 mois. L'emploi peut être à temps partiel ou à temps complet ; s'il est à temps partiel, la durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures sauf cas particuliers. Tous les employeurs affiliés au régime d'assurance chômage peuvent conclure des CI-RMA. Ils perçoivent alors une aide forfaitaire égale au montant du RSA garanti à une personne isolée. Cette aide est cumulable avec certains dispositifs d'allègement ou d'exonération de cotisations sociales. Ce dispositif a été abrogé depuis le 1^{er} janvier 2010 (1^{er} janvier 2011 dans les DOM et collectivités territoriales mentionnées ci-dessus), date d'entrée en vigueur du nouveau « contrat unique d'insertion » (CUI).

Contrat ou emploi aidé : un contrat aidé est un contrat de travail dérogeant au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Ils relèvent du secteur marchand (c'est le cas par exemple des contrats initiative emploi) ou du secteur non marchand (les contrats d'accompagnement dans l'emploi par exemple). Dans le second cas, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques.

Contrats relevant des articles 39, 82 et 83 du Code général des impôts : les contrats relevant de l'article 39 sont à prestations définies, bénéficiant de l'exonération de la CSG et de la CRDS. Ils sont souscrits par les entreprises et ne peuvent être individualisés. La rente viagère du salarié est soumise à l'impôt sur le revenu.

Les contrats relevant de l'article 82 sont à cotisations définies, abondés exclusivement par l'employeur. Ils permettent de garantir aux salariés le versement d'une rente ou d'un capital. Les cotisations sont imposables au titre de l'impôt sur le revenu car étant considérées comme un « sursalaire ».

Les contrats relevant de l'article 82 sont à cotisations définies. Les cotisations versées ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu ni aux charges sociales. La sortie ne s'effectue que sous forme de rente viagère. Cette rente est en partie soumise à l'impôt sur le revenu.

Contraventions de cinquième classe : les contraventions sont divisées en cinq classes. À ces contraventions peuvent s'ajouter certaines peines complémentaires (la suspension du permis de conduire, l'interdiction de conduire des véhicules à moteur ne nécessitant pas la possession d'un permis). Les 4 premières classes concernent les contraventions pouvant bénéficier de la procédure de l'amende forfaitaire. Les contraventions de cinquième classe ne peuvent pas bénéficier de l'amende forfaitaire. Elles entraînent obligatoirement le passage au tribunal et les peines encourues peuvent être des peines d'amendes pouvant aller jusqu'à 1 500 euros et même 3 000 euros en cas de récidive ; amendes auxquelles peuvent s'ajouter des peines privatives ou restrictives de droits.

Contribution à la croissance du PIB : la contribution de chacune des composantes du PIB (dépenses de consommation des ménages et des administrations publiques, investissement, variations de stocks et solde commercial) à la croissance d'ensemble résulte de l'évolution de cette composante pondérée par son poids dans le PIB.

Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) : impôt créé en 1996 pour résorber l'endettement de la Sécurité sociale. Les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu sont redevables de la CRDS. La CRDS s'applique à une assiette de revenu plus large que celle de la CSG. La CRDS est un prélèvement à la source sur les revenus d'activité, revenus de remplacement (indemnités de chômage, etc.), revenus du patrimoine et revenus de placements. Un taux unique est appliqué sur le revenu brut, quel que soit le revenu concerné. Initialement prévue pour être prélevée à titre temporaire jusqu'au 31 janvier 2014, elle continuera à être perçue jusqu'à l'apurement de la dette sociale (disposition instituée par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie).

Contribution sociale généralisée (CSG) : impôt, créé en 1991, dû par les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu. C'est un prélèvement à la source sur la plupart des revenus, son taux variant selon le type de revenu et la situation de l'intéressé. La CSG sert à financer une partie des dépenses de Sécurité sociale relevant des prestations familiales, des prestations liées à la dépendance, de l'assurance maladie et des prestations non contributives des régimes de base de l'assurance vieillesse.

Convention de Ramsar : la Convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Correction territoriale : dépenses des résidents à l'étranger moins les dépenses des non-résidents en France.

Couple : couple de fait, marié ou non, de deux personnes de sexe différent.

Couronne périurbaine : ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

Coût salarial : le coût salarial représente l'ensemble des dépenses qui incombent à l'entreprise pour l'emploi d'un salarié. Il se répartit en un coût direct, composé principalement des salaires bruts auxquels s'ajoutent différents avantages salariaux (avantages en nature, intéressement et participation) et un coût indirect formé essentiellement des cotisations patronales légales et conventionnelles et de diverses charges (formation professionnelle, frais de transport, œuvres sociales).

Création d'entreprise : la statistique des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;

– les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise. On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si, parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation. Depuis les données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations en auto-entrepreneur enregistrées dans Sirene. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 qui ont demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime microsocial et du versement fiscal libératoire en 2009.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Crime : infraction la plus grave, jugée par la cour d'assises et dont l'auteur encourt une peine de réclusion criminelle, à perpétuité ou à temps, à laquelle peuvent s'ajouter des amendes et toute autre peine complémentaire. La tentative de crime est punie comme le crime (homicide volontaire, coups mortels, viol, vol à main armée...).

Critères de convergence du traité de Maastricht : critères fondés sur des indicateurs économiques que doivent respecter les pays membres de l'Union européenne candidats à l'entrée dans la zone euro. Ces critères furent établis lors du traité de Maastricht, signés par les membres de l'Union européenne le 7 février 1992. Les quatre critères sont définis dans l'article 121 du traité instituant la Communauté européenne. Ils imposent la maîtrise de l'inflation, de la dette publique et du déficit public, la stabilité du taux de change et la convergence des taux d'intérêt.

Concernant la stabilité des prix, le taux d'inflation d'un État membre donné ne doit pas dépasser de plus de 1,5 % celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. Sur la situation des finances publiques, il est interdit d'avoir un déficit public annuel supérieur à 3 % du PIB de l'année précédente et d'avoir une dette publique supérieure à 60 % du PIB de l'année précédente. Concernant le taux de change, il est interdit de dévaluer sa monnaie (ceci fut rendu obsolète avec le passage à l'euro pour les pays de la zone euro). En outre, l'État membre doit avoir participé au mécanisme de taux de change du système monétaire européen (SME) sans discontinuer pendant les deux années précédant l'examen de sa situation, sans connaître de tensions graves. Quant aux taux d'intérêt à long terme, ils ne doivent pas excéder de plus de 2 % ceux des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

L'appréciation du non-respect de ces critères a été assouplie en mars 2005, sous l'impulsion de l'Allemagne et de la France, sous la justification de tenir compte de la situation économique et des réformes structurelles engagées.

D

Date réelle : les séries en date réelle rattachent chaque événement (autorisation, mise en chantier, annulation, achèvement) au mois au cours duquel il s'est effectivement produit. Ces séries, compte tenu des délais de transmission des centres instructeurs, font l'objet de plusieurs révisions avant de se stabiliser définitivement. Elles sont diffusées deux fois par an, en avril et en octobre.

Déchet : la définition juridique du déchet admise dans le cadre européen est très large. Il est défini comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Déciles et rapports interdéciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires :

– le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent les 10 % des salariés disposant des salaires les plus faibles ;

– le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessus duquel se situent les 10 % des salariés disposant des salaires les plus élevés.

Le premier décile se définit aussi, de manière équivalente, comme le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salariés disposant des salaires les plus élevés ; le neuvième décile est, quant à lui, le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salariés disposant des salaires les plus faibles.

Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports interdéciles :

– le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution ;

– le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane ;

– le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

Déclaration annuelle de données sociales (DADS) : formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts.

Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues.

Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre actuellement l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 97-98 de la NAF rév. 2) et des activités extra-territoriales (division 99 de la NAF rév. 2).

Décomposition de l'évolution du salaire moyen : l'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un effet de structure et une évolution à structure constante. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués, selon les variables sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité. L'effet de structure est la résultante de deux facteurs, les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrées et de sorties (embauches ou départs).

Défaillance d'entreprise : une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Déficit public notifié : déficit public correspondant au besoin de financement des administrations publiques (secteur institutionnel S13 de la comptabilité nationale) auquel est ajouté le solde des gains et des pertes des opérations sur *swaps* (produits dérivés). Le besoin de financement est le solde du compte de capital : il intègre non seulement les dépenses courantes de fonctionnement et les opérations de redistribution mais aussi les dépenses en capital, l'investissement (FBCF) ainsi que les transferts en capital et les impôts en capital. Le déficit public est notifié à la Commission européenne deux fois par an (fin mars et fin septembre).

Déflateur : de manière générale, un déflateur implicite mesure les variations de prix dans un domaine de l'économie en divisant la grandeur en valeur par cette même grandeur en volume. Les déflateurs implicites sont nommés d'après l'agrégat utilisé. Les déflateurs du PIB, de la dépense de consommation finale, de la formation de capital brute, des exportations et des importations mesurent les variations de prix dans leur domaine respectif de l'économie. Ils sont utilisés pour corriger les agrégats des effets de l'inflation.

Délit : infraction jugée par le tribunal correctionnel, passible d'une peine d'emprisonnement (qui ne peut dépasser dix ans), d'une amende, d'une peine de jour-amende, d'un stage de citoyenneté, d'une peine de travail d'intérêt général, d'une peine privative ou restrictive de libertés (suspension ou annulation du permis de conduire ou du permis de chasser, confiscation, interdiction d'émettre des chèques, interdiction d'exercer certaines activités professionnelles...) ou d'une peine complémentaire. Lorsqu'un délit est puni de l'emprisonnement, celui-ci peut être remplacé par une peine alternative.

Département : création de la Révolution (loi du 22 décembre 1789), le département devient collectivité locale autonome, avec un organe délibérant et un exécutif élus, par la loi du 10 août 1871. Il est géré par un conseil général élu pour 6 ans au suffrage universel, qui élit à son tour un président, exécutif du département qui prépare et exécute les délibérations du conseil général, gère le budget et dirige le personnel. Le département a de larges compétences : action sociale, construction et entretien des collèges, remembrement rural, organisation des transports scolaires,...
On compte 100 départements (dont 4 d'outre-mer). Un département appartient à une région et une seule. Chaque région d'outre-mer n'est formée que d'un seul département.

Dépense courante de santé : la dépense courante mesure l'effort consacré par l'ensemble des financeurs du système au titre de la santé. Elle comprend l'ensemble des dépenses courantes effectuées par la Sécurité sociale, l'État, les collectivités locales, les organismes de protection complémentaire (mutuelles, sociétés d'assurances, institutions de prévoyance) et les ménages. Les dépenses en capital en sont donc exclues. La dépense courante couvre un champ plus large que la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) : elle intègre en plus les soins aux personnes âgées en établissement (unités de soins de longue durée et établissements d'hébergement pour personnes âgées), les indemnités journalières (IJ), les subventions reçues par le système de santé, les dépenses de prévention (individuelle ou collective), de recherche et de formation médicales ainsi que les coûts de gestion de la santé.

Dépense de consommation : le système de comptabilité nationale utilise deux concepts de consommation finale. La « dépense de consommation finale » ou « dépense de consommation des ménages » recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi les remboursements de sécurité sociale et certaines allocations (logement). Par exemple, pour la santé, seule la partie non remboursée des médicaments et des consultations est comprise dans cette dépense. La « consommation effective » recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, quelle que soit la manière dont ils sont financés.

Dépense de gestion des ressources naturelles : effort financier que consacrent les différents agents à l'adduction en eau potable et en récupération.

Dépense de protection de l'environnement : effort financier que consacrent les différents agents à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement. Elle comprend la gestion des eaux usées, la collecte et le traitement des déchets (y compris les déchets radioactifs), le nettoyage des rues ; la protection de la biodiversité et des paysages (gestion des espaces protégés, conservation des espèces), la prévention de la pollution de l'air, y compris les achats de biens et services liés à des pratiques moins polluantes (par exemple, les carburants « propres »), la lutte contre le bruit (par exemple, l'isolation acoustique des logements), la recherche et développement en environnement, l'administration générale (dépenses des administrations publiques qui ne peuvent être affectées à un domaine unique, par exemple, la dépense de l'Agence française de Sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, l'Afsset). Les activités de récupération, recyclage, etc. ne sont pas comptabilisées car leur objet principal n'est pas la protection de l'environnement. De même, les mesures en faveur de la maîtrise de l'énergie ou du développement des énergies renouvelables ne sont pas considérées comme de la protection, mais comme des activités de gestion des ressources.

Dépense intérieure d'éducation (DIE) : ensemble des dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation. Cela comprend les activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, les activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), les activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. En 1999, celui-ci a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés : intégration des Dom, nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels, réévaluation des dépenses des ménages. À partir de 2006, la loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État.

Dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) : correspond aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Dépense nationale de recherche et de développement (DNRD) : mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et celui de la DNRD représente le solde des échanges en matière de recherche et développement entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

Dépenses courantes de logement : dépenses couvrant, en premier lieu, les loyers que doivent acquitter les locataires et les loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses d'énergie (chauffage, éclairage, cuisson, production d'eau chaude ou d'eau froide) et les charges. Elles s'interprètent plutôt comme une mesure de la consommation de service de logement que comme une dépense effective pour se loger.

Dépenses de services culturels et récréatifs : comprennent les dépenses de spectacles (cinéma, télévision, théâtre, music-hall, manèges forains, cirque, corrida, parcs d'attractions, bals et discothèques), les entrées dans les musées et monuments, les services de bibliothèques et de location de cassettes vidéo et de DVD, les dépenses liées aux sports (entrées dans les piscines, les terrains de golf..., abonnements à des clubs sportifs et leçons assurées par des professeurs indépendants) et les jeux de hasard et d'argent (y compris les casinos). Les achats de livres, de journaux, de DVD et de cassettes vidéo préenregistrées ne sont pas pris en compte. Ce sont des dépenses de biens culturels et non de services culturels.

Dépenses pour les politiques du marché du travail : les dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT) sont établies à partir d'une nomenclature créée par Eurostat, permettant ainsi des comparaisons européennes et alimentant les indicateurs de suivi de la Stratégie européenne pour l'emploi. Le champ des politiques du marché du travail regroupe trois familles d'interventions publiques :

- les services relatifs au marché du travail (catégorie 1), constitués des frais de structure du Service public de l'emploi, avec une tentative – pas totalement aboutie – de distinguer en leur sein les dépenses relatives à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi ;
 - les mesures « actives » de politique d'emploi (catégories 2 à 7). Il s'agit de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (2), des contrats aidés dans les secteurs marchand (4) ou non marchand (6), des aides à l'emploi des travailleurs handicapés (5) et des aides à la création d'entreprise par les chômeurs (7) ;
 - les soutiens en cas d'absence d'emploi (catégories 8 et 9). Il s'agit des allocations d'indemnisation du chômage, total ou partiel (8), ou de préretraite (9).
- Le champ des dépenses PMT ne retient que les dépenses « ciblées » en faveur des demandeurs d'emploi, ou des personnes dont l'emploi est menacé ou qui doivent être aidées pour rentrer sur le marché du travail.

Dépenses publiques : dépenses de l'ensemble des administrations publiques.

Dépôt à terme : dépôt de fonds sur une durée et avec un taux d'intérêt déterminés à l'avance.

Dépôt à vue : dépôt de fonds dont la disponibilité est immédiate. Il peut être rémunéré. Un compte courant est un dépôt à vue.

Dépôt de brevet : le dépôt d'un brevet permet d'obtenir un monopole d'exploitation, pour une durée maximale de 20 ans en cas de dépôt en France à l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi). Le déposant est ainsi le seul à pouvoir utiliser le brevet et peut interdire toute utilisation, fabrication, importation, etc., de l'invention effectuée sans son autorisation. Il peut poursuivre les contrefacteurs devant les tribunaux. Le brevet se révèle aussi être un moyen de dissuasion. L'obtention d'un brevet nécessite l'accomplissement de formalités de dépôt. Il existe plusieurs voies de demande de protection par brevet. Trois voies sont possibles pour déposer un brevet : la demande de brevet français à l'Inpi (le brevet permet une protection de vingt ans sur le territoire national, à partir de la date de dépôt), la demande de brevet européen à l'Office européen des brevets ou OEB (une fois délivré, le brevet se divise en autant de brevets nationaux que les pays désignés lors du dépôt, permettant une protection de vingt ans à compter du dépôt) ou la demande de brevet international, dite PCT, à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (elle permet de déposer une demande de brevet dans les pays signataires du PCT, 137 à ce jour, grâce à une procédure unique et centralisée).

Dettes publiques nettes : correspond à la dette publique notifiée diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques des autres secteurs.

Dettes publiques notifiées (ou dettes publiques au sens de Maastricht) : dette publique évaluée en valeur brute. Les actifs financiers des administrations publiques ne sont pas déduits de leurs dettes. Elle est évaluée en valeur nominale (c'est-à-dire à la valeur de remboursement de la dette et non à la valeur de marché comme cela est fait dans les comptes nationaux) et est consolidée des dettes entre administrations publiques, comme par exemple les dépôts des collectivités locales au Trésor public. Elle exclut certains types de passifs, essentiellement les créances commerciales et ceux liés aux délais de paiement.

Diplôme universitaire de technologie (DUT) : diplôme délivré après deux années d'études dans un institut universitaire de technologie (IUT) à l'université.

Dispositif Esane : le dispositif Esane combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéficiaires que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des données annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises. Ce dispositif remplace le précédent système composé de deux dispositifs avec les enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) et le système unifié de statistiques d'entreprises (Suse) s'appuyant sur les déclarations fiscales, en les unifiant.

Le changement de dispositif génère des ruptures au niveau des résultats produits par rapport à ceux provenant du système précédent, pour trois raisons principales. Le questionnaire des enquêtes du dispositif ESANE a été rénové, ce qui a pu induire certaines modifications du comportement de réponse des entreprises. La prise en compte conjointe des données d'enquête et des données administratives, et en particulier la confrontation des informations disponibles dans les deux sources sur la ventilation du chiffre d'affaires selon les activités principales, a nécessité la mise en place de méthodes d'estimations statistiques rénovées. Les données sont publiées selon la nomenclature d'activités révisée NAF rév.2, alors que les précédents résultats l'étaient en NAF rév.1.

Disque Blu-ray : format de disque numérique permettant de stocker et restituer des vidéogrammes en haute définition. Sa dénomination provient du type de rayon laser qu'il exploite, de couleur spectrale proche du bleu.

Divorce : rupture légale de mariage. Il existe plusieurs formes de divorce par consentement mutuel (sur requête conjointe ou demande acceptée), pour rupture de la vie commune (après 6 ans de séparation) ou pour faute. Trois types de jugements peuvent être prononcés :

- un jugement de séparation de corps. Ce jugement doit être mentionné en marge de l'acte de mariage mais ne permet pas de remariage. Il est révocable sur simple accord des époux lors de la reprise de la vie commune ;
- une conversion de séparation de corps. Elle transforme une séparation de corps en divorce et permet le remariage ;
- un divorce sur demande directe accueillie. Ce jugement doit être mentionné en marge de l'acte de mariage. Il est irrévocable et permet le remariage.

Durée du travail : fixée à 35 heures hebdomadaires (1 607 heures annuelles) depuis le 1^{er} janvier 2002 pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, la durée légale du travail est une durée de référence. C'est un seuil à partir duquel sont calculées les heures supplémentaires. Il ne s'agit ni d'une durée minimale (les salariés peuvent être employés à temps partiel), ni d'un maximum : des heures supplémentaires peuvent être accomplies dans le respect des durées maximales au-delà desquelles aucun travail ne peut être demandé. La durée hebdomadaire moyenne de travail s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) : elle inclut donc toutes les heures habituellement effectuées y compris les heures supplémentaires régulières, rémunérées ou non. La durée annuelle rémunérée des salariés cumule durée collective, heures supplémentaires rémunérées et congés payés.

E

Éco-activités : ensemble des activités qui produisent des biens et services concourant à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et des espaces verts. Ce périmètre est plus large que celui des dépenses liées à l'environnement car il comprend également l'agriculture biologique (protection des sols), l'isolation des bâtiments (efficacité énergétique) et les énergies renouvelables.

Effectifs de Recherche et Développement : correspondent à l'ensemble des personnels rémunérés (chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif) qui effectuent des travaux de recherche et développement en équivalent temps plein recherche (ETP).

Effet de structure : lorsqu'une population est répartie en sous-populations, il peut arriver qu'une grandeur évolue dans un sens sur chaque sous-population et dans le sens contraire sur l'ensemble de la population. Ce paradoxe s'explique parce que les effectifs de certaines sous-populations augmentent alors que d'autres régressent : c'est l'effet de structure. Par exemple, le salaire de chaque profession peut stagner (ou augmenter faiblement) alors que le salaire moyen augmente fortement ; cela arrive si les professions très qualifiées, les mieux payées, sont de plus en plus nombreuses et, réciproquement, les emplois non qualifiés, les moins payés, de plus en plus rares. *A contrario*, la variation à structure constante se calcule comme une moyenne pondérée des variations des moyennes de chaque sous-population, les pondérations étant les masses de la grandeur pour chaque sous-population.

Électricité primaire : électricité tirée de la nature directement sous forme d'électricité, et non par transformation d'une autre énergie. L'électricité primaire comprend l'électricité hydraulique, éolienne, photovoltaïque, géothermique à haute température et nucléaire.

Emploi à durée limitée : contrats à durée déterminée (CDD), emplois intérimaires, stages et contrats aidés, apprentissage.

Emploi au sens du BIT : les personnes employées au sens du BIT sont celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population qui, elle, concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement.

La notion d'emploi au sens du BIT est donc plus extensive que celle au sens du recensement de la population. Certaines personnes peuvent, en effet, ne pas considérer que des emplois occasionnels méritent déclaration au recensement. La mesure de l'emploi au sens du BIT ne peut être faite que par des questions précises, telles celles de l'enquête Emploi, dont un des objectifs principaux est précisément cette mesure.

Emploi intérieur : personne physique travaillant sur le territoire français, sans y résider nécessairement, quel que soit son statut (salarié, indépendant, aide familial,...).

Emprisonnement correctionnel : la durée de l'emprisonnement correctionnel ne peut excéder dix ans (sauf cas de récidive). Il s'accompagne le cas échéant de peines complémentaires, tantôt facultatives tantôt obligatoires (interdiction de séjour, de certains droits civils, civiques et de famille, interdiction d'exercer une profession). Le tribunal correctionnel qui prononce une condamnation à l'emprisonnement peut ordonner qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. Le sursis peut être simple ou assorti du placement du condamné sous le régime de mise à l'épreuve ; le sursis implique la suspension totale ou partielle de l'exécution de la peine. Le sursis est révocable, en cas de nouvelle condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle sans sursis, pour crime ou délit de droit commun.

Endettement intérieur total (EIT) : mesure l'ensemble des financements des agents non financiers résidents obtenus par voie d'endettement (donc à l'exclusion des émissions d'actions ou des renforcements de fonds propres), que ce soit auprès des établissements de crédit ou sur les marchés de capitaux, tant auprès des résidents que des non-résidents. L'EIT se compose des crédits obtenus auprès des agents résidents, des financements obtenus en contrepartie d'émissions de titres sur les marchés internes monétaire ou obligataire et, enfin, des crédits obtenus directement à l'étranger et des obligations émises sur les marchés internationaux.

Énergie finale : énergie livrée pour être consommée telle quelle (essence à la pompe, électricité au foyer ou à l'usine,...).

Énergie primaire : énergie contenue dans les produits énergétiques tirés de la nature. Cette énergie est utilisée telle quelle par l'utilisateur final, ou transformée en une autre forme d'énergie (l'électricité par exemple), ou consommée dans le processus de transformation ou d'acheminement vers l'utilisateur, ou encore utilisée à des fins non énergétiques, comme dans la fabrication de plastique à partir du pétrole.

Énergie renouvelable : énergie produite à partir de sources non fossiles renouvelables. Cela comprend les énergies éolienne, solaire, aérothermique, géothermique, hydrothermique, marine et hydroélectrique, la biomasse, les gaz de décharge, les gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz.

Énergie renouvelable thermique (ENRT) : agrégat statistique qui regroupe l'ensemble des énergies renouvelables non électriques. Sont donc exclues les sources d'électricité hydrauliques, éoliennes, photovoltaïques et géothermiques (haute température) qui, dans les bilans de l'énergie, sont comptabilisées à la rubrique électricité. Les ENRT comprennent le bois de chauffage, commercialisé ou non, les déchets urbains et

industriels renouvelables, la géothermie valorisée sous forme de chaleur, le solaire thermique, les résidus de bois et de récoltes, le biogaz, les biocarburants et les pompes à chaleur.

Enquête Emploi : réalisée par l'Insee, depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail.

Enquête logement : elle est une des principales enquêtes de l'Insee par son ancienneté (1955), sa fréquence (elle est réalisée environ tous les quatre ans) et la taille de son échantillon (43 000 logements répondants en 2006). C'est la source statistique majeure pour décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. Elle permet également de mesurer le coût du logement qui supportent les différents types de ménages. Le champ de l'enquête est constitué des seuls logements ordinaires, à l'exclusion des logements collectifs tels que les foyers, internats ou casernes, et des habitations mobiles.

Enquête PLS (parc locatif social) : enquête ayant pour objectif de décrire le parc de logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier de chaque année et les modifications intervenues au cours de l'année écoulée (ventes, démolitions, changement d'usage, restructuration). Elle s'intéresse notamment au taux d'occupation, à la mobilité, à la taille des logements, au montant des loyers, au financement et au conventionnement. L'enquête ne couvre pas les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées, etc.

Enquête revenus fiscaux et sociaux : enquête s'appuyant sur un échantillon représentatif de 36 000 ménages issus de l'enquête Emploi de l'Insee pour lesquels sont rassemblées les déclarations fiscales et les prestations sociales versées par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc les personnes en institution, ainsi que les personnes sans-domicile qui sont les plus en difficulté.

Enquête « cadre de vie et sécurité » : enquête annuelle réalisée par l'Insee en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales et le ministère de la Justice et des Libertés. Cette enquête est entièrement dédiée à la « victimation » : les personnes enquêtées sont interrogées sur les atteintes qu'elles ont pu subir récemment et leur opinion en matière de sécurité et de justice.

Enseignants du premier degré : instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants chargés de classes du premier degré, directeurs d'écoles et psychologues déchargés de classes.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré (collèges, lycées,...). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Enseignants du supérieur : enseignants dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les écoles normales supérieures et les grands établissements.

Enseignement du premier degré : regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Enseignement du second degré : enseignement secondaire faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré). Il est dispensé dans les collèges (premier cycle et enseignement adapté) et les lycées (second cycle). Par ailleurs, 80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dispensent l'ensemble des formations secondaires.

Enseignement privé : les écoles privées sont soit sous contrat simple (personnel rémunéré par l'État) ou sous contrat d'association (prise en charge par l'État des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'externat), soit hors contrat.

Enseignement supérieur : regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc.

Entreprise : plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Entreprise artisanale (au sens économique) : entreprise ayant une activité principale relevant des secteurs de l'artisanat (en NAF 700) et dont l'effectif salarié ne dépasse pas un certain seuil. Compte tenu des évolutions récentes, ce seuil a été porté à 19 salariés, ce qui correspond à celui des « très petites entreprises ». Dans le Répertoire des Entreprises et Établissements (REE, Sirene), une entreprise est considérée comme artisanale si l'une des conditions suivantes est remplie : l'entreprise est inscrite à la Chambre des Métiers ou le code d'activité principale au Répertoire des Métiers est renseigné.

Entreprise de taille intermédiaire (ETI) : entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliards d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI. Les ETI constituent une catégorie d'entreprises intermédiaire entre les PME et les grandes entreprises.

Entreprise publique : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Envoi postal : objet destiné à être remis à l'adresse indiquée sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise, avec ou sans valeur commerciale. Les colis envoyés en express, la presse portée et la publicité non adressée ne sont pas des envois postaux.

Épargne des ménages : part du revenu disponible (ou du revenu disponible ajusté) des ménages qui n'est pas utilisée en dépense de consommation finale (ou en consommation finale effective).

Épargne salariale : ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises.

Espace à dominante rurale : ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées).

Espérance de scolarisation : nombre d'années pendant lesquelles un enfant entrant en maternelle peut espérer être scolarisé en fonction des taux de scolarisation du moment. Cette espérance est calculée sur les jeunes âgés de moins de 30 ans.

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance (ou à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne, autrement dit l'âge moyen au décès, d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge. Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x . Cette espérance représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des personnes d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge. Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Estimations et projections de la population mondiale : estimations de population fondées sur de récents recensements, des données nationales officielles ou des projections des Nations unies. Les effets de mouvements de réfugiés, du grand nombre de travailleurs étrangers et des changements de population attribuables à la conjoncture politique sont, autant que faire se peut, pris en considération. Les projections sont fondées sur des hypothèses raisonnables quant à l'évolution de la fécondité, de la mortalité et de la migration. Elles proviennent des projections officielles des pays ou des séries publiées par l'ONU.

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Il est soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

Établissements de crédit : établissements agréés par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) et habilités à exercer certaines activités bancaires et financières. Certains établissements bénéficient d'un agrément de plein exercice (les banques), d'autres disposent d'un agrément restreint (sociétés financières et institutions financières spécialisées).

Établissements de santé : les établissements de santé publics et privés assurent principalement des soins en hospitalisation complète. Mais les évolutions récentes des technologies et des pratiques médicales conduisent les hôpitaux à s'orienter vers de nouvelles prises en charge des malades (hospitalisation de jour, de nuit, à domicile).

Établissements pénitentiaires : ils comprennent les maisons d'arrêt, les centres de détention, les maisons centrales, les centres pénitentiaires et les centres de semi-liberté.

État 4001 : nom donné à la statistique institutionnelle qui repose sur une nomenclature correspondant à des natures d'infractions, permettant de comptabiliser non seulement le nombre de faits constatés et portés pour la première fois à la connaissance de la police ou de la gendarmerie nationales, dès lors qu'il s'agit de crimes ou de délits, commis ou tentés, à l'exclusion de la plupart des contraventions, des infractions prévues par le code de la route, et constatées par une autre institution (services des douanes, services fiscaux, inspection du travail,...), mais également les faits élucidés, les gardes à vue et les mis en cause. La direction centrale de la police judiciaire assure la collecte et la classification des résultats statistiques.

État civil : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil.

État matrimonial légal : situation conjugale d'une personne au regard de la loi (célibataire, mariée, veuve, divorcée). Au recensement de la population, l'état matrimonial légal correspond à ce que les personnes ont déclaré et peut donc parfois différer de leur situation légale. L'union libre ou la liaison par un pacs ne constituent pas un état matrimonial légal.

Étranger : personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Euro medium term note (EMTN) : valeur mobilière matérialisant un titre de créance émis sur le marché international.

Évolution mesurée en termes réels : évolution à prix courants déflatée par l'indice de prix du produit intérieur brut.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) : forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le code rural et plus souple que le GAEC – Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. La société unipersonnelle ou entre époux est admise, la participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire. En revanche, les associés ne bénéficient pas de la transparence juridique. La responsabilité financière des associés est limitée.

Exploitation professionnelle : exploitation d'une taille économique supérieure ou égale à 12 équivalents-hectares de blé (soit 8 UDE) et occupant au moins l'équivalent d'une personne occupée à trois quarts de temps.

Exportations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Extraction intérieure de matières : ensemble des matières solides, liquides ou gazeuses extraites du sol et du sous-sol du territoire et des eaux continentales et marines.

F

FAB (franco à bord) : mesure des exportations à partir de la France valorisées avec les coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française.

Fait constaté : crime ou délit, commis ou tenté, consigné dans une procédure qui sera transmise à l'autorité judiciaire. Une procédure peut faire état de plusieurs faits constatés par les forces de l'ordre. La qualification des faits peut être modifiée par l'autorité judiciaire. Sont exclus des statistiques de la criminalité constatée l'ensemble des contraventions ainsi que les délits relatifs à la circulation routière, les actes de police administrative et les infractions relevées par d'autres administrations (douanes, services fiscaux et répression des fraudes, inspection du travail...).

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple, marié ou non, avec ou sans enfant, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les seuls enfants pris en compte dans les familles sont les enfants célibataires et sans enfant vivant avec au moins un de leurs parents, sans limite d'âge.

Famille monoparentale : famille comprenant un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant eux-mêmes pas d'enfant).

Famille nombreuse : famille comprenant trois enfants ou plus.

Famille principale : dans un ménage comprenant au moins une famille, la famille principale est la famille à laquelle appartient la personne de référence du ménage. L'autre famille éventuelle est appelée famille secondaire.

Fédérations françaises handisport et du sport adapté : il existe deux fédérations sportives agréées en France correspondant aux différents types de handicaps. Elles sont toutes deux multisports. La fédération française du sport adapté (FFSA) a reçu délégation du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique. La fédération française handisport a connu une importante évolution depuis 1954, date de création de l'Association des Mutilés de France. L'objectif principal de cette fédération est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées (handicap moteur, visuel et auditif).

Filocom (fichier des logements par commune) : fichier élaboré par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) par l'appariement du fichier de la taxe d'habitation, du fichier foncier des propriétés bâties, du fichier des propriétaires et du fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques. Il contient des informations quantitatives, exhaustives et localisées sur le parc de logements ainsi que sur ses occupants.

Fiscalité locale : comprend la fiscalité directe (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation, taxe professionnelle) et la fiscalité indirecte (droits de mutation, carte grise...).

Flux apparents de matières : le suivi des flux de matières liés au fonctionnement de l'économie est important pour une gestion et une utilisation durables des ressources. Les comptes macroéconomiques de flux de matières recensent ainsi annuellement l'ensemble des flux apparents entrant dans l'économie (les matières extraites du territoire, les produits importés qu'ils soient bruts ou finis), stockés dans la « technosphère » sous forme d'infrastructures ou de biens durables, sortant de l'économie sous forme d'exportations ou rejetés dans les milieux naturels (émissions dans l'air, rejets dans l'eau, pollution des sols, déchets mis en décharge dans le sous-sol...).

Dans ces comptes de flux de matières, le principe de conservation de la masse s'applique : des éléments d'équilibrage sont donc conventionnellement introduits, ils couvrent d'une part ce qui rentre dans le système (l'économie) et, d'autre part, ce qui y est stocké ou qui en sort. Ces flux sont exprimés en tonnes, quelle que soit la matière considérée et sa spécificité (dangerosité, matière brute ou produit fini...). Les flux d'air et d'eau ne sont pas inclus car ils sont d'un ordre de grandeur supérieur aux autres flux de matières. Les matières d'origine intérieure recyclées ne sont donc pas comptabilisées comme matières entrantes. Elle impactent néanmoins les flux entrants : plus le recyclage progresse, moins l'économie demande de matières premières en entrée.

Flux de matières totaux estimés : à chacun des flux apparents de matériaux ou de produits, extraits, importés, stockés ou exportés, sont associés des flux dits « cachés ». Les flux de matières totaux estimés résultent de la somme des flux apparents et des flux cachés. Les flux cachés correspondent d'une part à des quantités de matières extraites mais qui ne sont pas utilisées (excavation de matière dans les activités extractives et de construction, érosion des sols liée à l'agriculture). D'autre part, dans le cas des importations/exportations, les flux cachés incluent également des flux indirects associés (utilisation de combustibles ou d'autres produits qui ne franchissent pas la frontière avec les matériaux/produits concernés). La mobilisation de ces flux cachés par l'économie peut avoir d'importants impacts sur l'environnement, tels que l'érosion des sols, l'atteinte aux habitats naturels et à la survie d'espèces endémiques, l'atteinte aux milieux aquatiques, la perte de sols provoquée par l'érosion, la dégradation des paysages...

Fonction publique : on distingue trois fonctions publiques. Il y a la fonction publique d'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Au sens strict, un agent de la fonction publique travaille dans un organisme dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. Néanmoins, certaines missions de service public sont assurées, hors de ce périmètre, par des agents travaillant dans d'autres types d'organismes publics, par des organismes privés ou par des entreprises publiques ou privées. Ces personnes travaillent dans les services civils et militaires de l'État (administrations centrales et services déconcentrés), dans les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et dans les établissements publics à caractère administratif nationaux ou locaux, tels que CNRS, universités, hôpitaux publics, centres de gestion de la fonction publique territoriale, caisses des écoles... Il existe deux définitions de l'emploi public qui renvoient à chacune des approches, juridique ou économique, choisies pour le mesurer. L'approche au sens de l'Observatoire de l'emploi public repose sur des critères juridiques combinant statut de l'employeur et statut de l'agent. Ainsi relève de la fonction publique tout agent qui travaille dans un organisme à caractère administratif recrutant des agents de droit public. L'approche économique est celle de la comptabilité nationale qui comptabilise l'ensemble des personnels des services publics financés majoritairement par prélèvements obligatoires.

Fonds de pension des élus locaux (FONPEL) : régime de retraite par rente créé depuis 1993 pour les élus locaux. Les cotisations sont soumises aux prélèvements sociaux. Les rentes bénéficient de la fiscalité avantageuse des rentes viagères constituées à titre onéreux.

Forfaits : sommes payés aux médecins par le système d'assurance maladie du fait des contraintes ou des modalités de leur exercice mais qui ne peuvent pas être rattachées à un acte de soin proprement dit.

Formation brute de capital fixe (FBCF) : acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

Formation professionnelle continue : obligation légale depuis 1971, elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles. Elle se répartit en deux grands secteurs distincts. Les actions financées par les entreprises, qui ont l'obligation de consacrer 1,6 % de la masse salariale (entreprises de dix salariés et plus) ou 0,55 % (entreprises de moins de dix salariés) à la formation continue et les actions financées par les fonds publics, essentiellement consacrées aux demandeurs d'emploi et à la promotion sociale.

Formation professionnelle des demandeurs d'emploi : stages de formation organisés par l'AFPA ou les Conseils régionaux, stages financés dans le cadre du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE).

Fréquentation touristique : pour évaluer la fréquentation touristique, d'une région, d'un type d'hébergement ou d'un pays, on retient deux unités de compte. Il s'agit des arrivées et des nuitées. Une arrivée correspond à un séjour dans un lieu unique. Toutefois ce concept, couramment utilisé pour les statistiques internationales, lorsqu'il existe des contrôles aux frontières, est sensiblement différent de celui de touriste. Ainsi, deux régions d'un même pays comptabiliseront chacune une arrivée pour un même touriste visitant ces deux régions au cours d'un même séjour. En revanche, pour le niveau national, ce même touriste ne sera à l'origine que d'une seule arrivée en France. Ainsi il est difficile d'agréger les arrivées locales, au sein d'un même pays, sans risque de doubles comptes et ce risque augmente proportionnellement à la taille du pays. En revanche les nuitées (une nuitée équivaut à une nuit d'un touriste) présentent l'avantage de ne pas induire de doubles comptes et constituent un indicateur statistiquement plus aisé à manipuler mais, en revanche, plus éloigné de la notion de touriste. En effet les durées de séjour sont très variables selon l'origine des touristes ou leurs motivations.

G

G20 (groupe des 20) : forum économique créé en 1999 dont le but est de favoriser la stabilité financière internationale et de créer des possibilités de dialogues entre pays industrialisés et pays émergents. Il rassemble les 19 États que sont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, la France, la Turquie, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Mexique, le Royaume-Uni, la Russie, la Turquie ainsi que l'Union européenne.

Gaz à effet de serre : les principaux gaz responsables de l'effet de serre (GES), dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les émissions de ces six gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalents CO₂ pour donner un total d'émissions en équivalents CO₂.

Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

Grande école : établissement d'enseignement supérieur qui assure des formations de haut niveau. La tutelle d'une grande école est assurée par un ministère qui n'est pas obligatoirement l'Éducation nationale (exemple l'École polytechnique sous la tutelle du ministère de la Défense).

Grande entreprise : entreprise qui a au moins 5 000 salariés. Une entreprise qui a moins de 5 000 salariés mais plus de 1,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une grande entreprise.

Grandes cultures : céréales, plantes industrielles et autres cultures extensives.

Grand magasin : établissement de vente au détail qui réalise moins du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m².

Grands établissements : dénomination regroupant l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'Institut National Polytechnique de Grenoble, l'INP de Bordeaux.

Grille AGGIR (autonomie gérontologie groupes iso-ressources) : grille classant les personnes âgées en six niveaux de perte d'autonomie. Les quatre premiers groupes iso-ressources (GIR 1 à 4) ouvrent droit à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) :

- GIR 1 pour les personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants ;
- GIR 2 pour les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, ou celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices ;
- GIR 3 pour les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle ;
- GIR 4 pour les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage ;
- GIR 5 pour les personnes âgées ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette et l'habillage ;
- GIR 6 pour les personnes âgées n'ayant pas perdu leur autonomie pour les actes essentiels de la vie courante.

Groupe de sociétés ou d'entreprises : ensemble de sociétés qui sont soit des sociétés contrôlées par une même société soit cette société contrôlante. Contrôler une société, c'est avoir le pouvoir de nommer la majorité des dirigeants. Le contrôle d'une société A par une société B peut être direct (la société B est directement

détentrices de la majorité des droits de vote au conseil d'administration de A) ou indirect (B a le contrôle de sociétés intermédiaires C, voire D, E, etc. à qui elle peut demander de voter d'une même façon au conseil d'administration de A, obtenant ainsi la majorité des droits). La définition statistique française actuellement en vigueur retient comme critère de contrôle pour définir les contours des groupes la majorité absolue des droits de vote. On définit :

- le contour restreint ou « noyau dur » du groupe comme l'ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par une société mère, tête de groupe ; la société mère n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société. Dans cette définition, les groupes forment des ensembles disjoints deux à deux ;
- le contour élargi d'un groupe comme l'ensemble des sociétés dont le groupe détient des participations, quel que soit le taux de détention ; de ce fait les contours élargis des différents groupes ne forment pas une partition et une société peut appartenir au contour élargi de plusieurs groupes.

Groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec) : forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le code rural. Le Gaec se caractérise principalement par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence. Les associés conservent sur le plan économique, social et fiscal leur statut de chef d'exploitation.

Groupement de communes à fiscalité propre : structure intercommunale ayant la possibilité de lever l'impôt (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe professionnelle). Il s'agit des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des syndicats d'agglomération nouvelle.

H

Haut débit ou large bande : caractérise une liaison permettant de transmettre de grandes quantités de données. Toute connexion dont le débit est de 128 ko (kilo-octet) au minimum est considérée comme du haut débit.

Hébergement touristique : installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes comme les hôtels, campings, hébergement en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiatures, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse et refuges.

Héroïne : dérivé de la morphine, elle-même dérivée de l'opium. L'héroïne, classée comme stupéfiant, se présente sous forme de poudre blanche (sel acide) ou marron (sel basique). Elle est consommée pour ses propriétés euphorisantes, relaxantes, « planantes ». Elle peut être injectée en intraveineuse, fumée ou sniffée. Provoquant un effet de dépression respiratoire, il existe un risque de coma voire de mort par arrêt cardio-respiratoire majeur en cas d'absorption importante (« surdose »), majoré en cas d'association avec de l'alcool ou des benzodiazépines. Son utilisation induit une très forte dépendance physique et psychique avec état de manque. Par ailleurs la pratique de l'injection est une cause majeure d'infections (en particulier SIDA et hépatites) du fait des pratiques de partage du matériel d'injection.

Hospitalisation complète : définie selon la nature de l'unité d'accueil. Il s'agit d'unités d'hébergement des patients pour une durée généralement supérieure à une journée. Elle comprend également les unités fermées le week-end (hospitalisation dite de semaine).

Hospitalisation partielle : elle concerne l'accueil de jour et de nuit et les unités ayant des activités d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoire. Elle fait partie, avec l'hospitalisation à domicile (HAD), des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

Hôtellerie de plein air (camping) : les campings-caravanings sont homologués par arrêté préfectoral. Ils sont classés de 1 à 4 étoiles, mention « loisir » ou « tourisme », dès lors qu'ils comportent un emplacement loué au passage. Les conditions requises portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires et l'accessibilité aux personnes handicapées. Un emplacement de passage est un emplacement destiné à une clientèle touristique n'y élisant pas domicile. Un emplacement loué à l'année est un emplacement réservé à la location résidentielle, c'est-à-dire à un seul client pour l'ensemble de la période d'ouverture du camping.

Hôtellerie homologuée : les hôtels sont classés ou homologués tourisme par arrêté préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en six catégories, de 0 à 5 étoiles. Les conditions requises portent sur le nombre de chambres, les locaux communs, l'équipement de l'hôtel, la surface et le confort des chambres, le niveau de service rendu par le personnel de l'hôtel. Pour être qualifié d'« hôtel de tourisme », un établissement hôtelier doit comporter au moins 5 chambres.

Hypermarché : établissement de vente au détail en libre-service qui réalise plus du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m².

I

Immatriculation : selon l'article 322 du code de la route, tout propriétaire d'un véhicule à moteur qui souhaite le mettre en circulation pour la première fois, doit adresser au préfet du département de son domicile une demande de certificat d'immatriculation en justifiant de son identité et en déclarant son domicile. Un

certificat d'immatriculation, dit « carte grise », établi dans les conditions fixées par le ministre chargé des transports, après avis du ministre de l'Intérieur, est remis au propriétaire ; ce certificat indique le numéro d'immatriculation assigné au véhicule.

Immigré : selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : une personne continue à appartenir à la population immigrée même si elle devient française par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Importations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Impôts en capital : impôts recouvrant principalement les droits de succession et de donation.

Impôts sur la production et les importations : versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne et qui frappent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation. Ils comprennent les impôts sur les produits et les autres impôts sur la production.

Impôt sur le revenu : pour les ménages, cet impôt comprend essentiellement l'impôt sur le revenu, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Pour les entreprises, il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés.

Impôts sur les produits : impôts constitués essentiellement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, des droits de mutation à titre onéreux, des droits sur les alcools et les tabacs.

Indicateur conjoncturel de fécondité : somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur donne le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge, l'année considérée, demeuraient inchangés. Il est parfois exprimé en « nombre d'enfants pour 100 femmes ».

Indice (ou coefficient) de Gini : indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac ». L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) : indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'Union européenne (UE), traité de Maastricht. Pour la France, le territoire national économique comprend la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM), à l'exclusion des collectivités d'outre-mer (COM). Cet indice est conçu expressément à des fins de comparaison internationale. Les méthodes utilisées par les États membres de l'Union européenne pour calculer leur indice de prix national sont sensiblement différentes. Elles ne permettent donc pas, de comparer correctement la hausse des prix de ces pays. C'est pourquoi, les indices de prix à la consommation harmonisés sont calculés avec des méthodes et un contenu assurant une meilleure comparabilité. La différence essentielle avec l'indice des prix à la consommation national tient dans le traitement de la protection sociale et de l'enseignement. En effet, dans l'IPCH, seule la part à la charge du consommateur (après remboursement) est prise en compte.

Indices boursiers : fondés sur la moyenne de cours d'échantillons de valeurs mobilières retenues en fonction de leur représentativité. Ils fournissent une tendance générale de l'évolution des marchés et facilitent la comparaison entre les différentes places boursières.

Chaque place boursière est dotée de plusieurs indices boursiers. Le CAC 40 est le principal indice boursier sur la place de Paris. Il est déterminé à partir des cours de 40 actions cotées en continu sur le Premier Marché. Ces valeurs, représentatives des différentes branches d'activités, reflètent en principe la tendance globale de l'économie des grandes entreprises françaises et leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité. La place de Paris dispose d'autres indices boursiers comme, par exemple, les indices SBF 120 et SBF 250 qui portent respectivement sur des échantillons de 120 et 250 entreprises cotées sur le marché réglementé.

Les principaux indices boursiers à l'étranger sont le Dow Jones, indice le plus ancien et le plus suivi de la bourse de New York qui repose sur 30 valeurs industrielles parmi les plus importantes, le SP 500 calculé par Standard and Poors sur la base de 500 valeurs les plus importantes des trois marchés de New York (NYSE, Nasdaq et AMEX), le Nasdaq Composite qui mesure toutes les valeurs américaines et étrangères cotées au Nasdaq de New York, l'indice japonais NIKKEI 225 établi d'après les cours de clôture des 225 valeurs cotées à Tokyo, le FTSE 100 (ou FOOTSE) de la bourse de Londres créé en 1984 et qui comprend 100 sociétés et le DAX 30 des 30 actions les plus importantes de la bourse de Francfort. Par ailleurs, plusieurs indices européens ont été créés lors du passage à l'euro des bourses de la zone euro. Le plus utilisé est l'Euro Stoxx 50 : il regroupe 50 valeurs parmi les plus significatives cotées sur différentes places boursières de la zone euro.

Industrie automobile : l'industrie automobile concerne aussi bien les équipementiers spécialisés que les constructeurs de voitures particulières, de véhicules de loisir ou de véhicules utilitaires et les carrossiers. Cette activité intègre donc la filière complète, y compris moteurs et organes mécaniques en amont, dès lors qu'ils sont principalement destinés à des véhicules automobiles. La construction automobile mêle étroitement des producteurs intégrés, des concepteurs, des assembleurs, des donneurs d'ordre et des sous-traitants, ainsi que des prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles.

Industrie des biens de consommation : les industries des biens de consommation recouvrent des activités dont le débouché « naturel » est la consommation finale des ménages.

Industrie des biens d'équipement : les industries de biens d'équipement recouvrent des activités de production de biens durables servant principalement à produire d'autres biens.

Industrie des biens intermédiaires : les industries des biens intermédiaires recouvrent des activités qui produisent des biens le plus souvent destinés à être réincorporés dans d'autres biens ou qui sont détruits par leur utilisation pour produire d'autres biens.

Industrie manufacturière : ensemble des industries productrices de biens de consommation (textile, pharmacie...), de biens d'équipement (machines, matériels de transport...) et de biens intermédiaires (chimie, sidérurgie...). Elle comprend l'installation d'équipements industriels.

Industries agroalimentaires (IAA) : les industries agricoles et alimentaires (ou agroalimentaires) sont les industries de transformation des produits de l'agriculture. L'activité de production des charcutiers commerçants et des boulangers est une activité agroalimentaire. Par contre, la viticulture n'est pas une activité agroalimentaire mais une activité agricole bien que sa production, le vin, soit un produit agroalimentaire. Aussi, les statistiques du commerce extérieur, qui sont des statistiques sur les produits échangés, font figurer le vin dans les échanges des produits des IAA.

Inflation : perte du pouvoir d'achat de la monnaie. Elle doit être distinguée de l'augmentation du coût de la vie. Pour évaluer le taux d'inflation, on utilise l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette mesure n'est pas complète, le phénomène inflationniste couvrant un champ plus large que celui de la consommation des ménages.

Inflation sous-jacente : cet indice désaisonnalisé permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix. Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande. Il exclut les prix soumis à l'intervention de l'État (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes, fleurs et plantes...) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux. L'indice d'inflation sous-jacente est corrigé des mesures fiscales (hausse ou baisse de la TVA, mesures spécifiques sur les produits...) de façon à neutraliser les effets sur l'indice des prix de la variation de la fiscalité indirecte ou des mesures gouvernementales affectant directement les prix à la consommation. L'inflation sous-jacente est ainsi plus adaptée à une analyse des tensions inflationnistes, car moins perturbée par des phénomènes exogènes.

Infraction : action ou comportement interdit par la loi et passibles de sanctions pénales prévues par la loi (amende, peine d'emprisonnement, peines complémentaires...). On distingue trois catégories d'infraction selon la gravité et les peines encourues : les contraventions, les délits et les crimes.

Innovation : la dernière version du manuel d'Oslo définit quatre catégories d'innovation. L'innovation de produit ou de prestation (quand il s'agit d'une entreprise du commerce ou des services) est la création d'un nouveau produit ou l'offre d'une nouvelle prestation commerciale ou de service. L'innovation de procédé est la mise en œuvre de nouvelles techniques pour la production de biens ou la réalisation de prestations de services. Il existe aussi l'innovation d'organisation (les cercles de qualité en sont un exemple) et celle de marketing (par exemple la mise en franchise ou la promotion sur Internet).

Inserm : seul organisme public français entièrement dédié à la recherche biologique, médicale et sur la santé des populations. Ses chercheurs ont pour vocation l'étude de toutes les maladies humaines des plus fréquentes aux plus rares.

Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) : ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

Intérim : l'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire). Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié. Elle implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié). Les salariés qui travaillent en intérim sont qualifiés d'intérimaires.

Internaute : personne accédant à Internet quel que soit son lieu de connexion (domicile, travail, école, cybercafés, bibliothèques, ...). Selon l'observatoire des usages Internet de Médiamétrie, trois types d'internautes sont distingués : les occasionnels (accès à internet une fois par mois ou moins), les réguliers (plus d'une fois par mois) et les assidus (tous les jours ou presque).

Investissement direct étranger (IDE) : investissement qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

J

Jeux de hasard : poste comprenant les jeux de loteries et lotos, les jeux instantanés auprès de la Française des Jeux, les jeux traditionnels et les machines à sous dans les casinos, ainsi que les paris sur les courses de chevaux auprès du PMU-PMH (pari mutuel urbain et sur l'hippodrome).

Juridiction : ce terme désigne un tribunal ou une cour. Les juridictions de l'ordre administratif sont chargées de juger les affaires opposant des personnes privées à l'administration. Les juridictions de l'ordre judiciaire sont chargées de juger les litiges entre les personnes privées et les personnes poursuivies pour infraction à la loi pénale. Chaque type de juridiction peut comprendre des juridictions de droit commun et des juridictions d'exception. Les juridictions de droit commun ont compétence générale pour statuer sur tous types de litiges, dans toutes matières, sauf lorsqu'une compétence spéciale est expressément attribuée à une autre juridiction. Au premier degré, la juridiction civile de droit commun est le tribunal de grande instance. Les juridictions pénales de droit commun sont le tribunal de police, le tribunal correctionnel et la cour d'assises. Au second degré, la cour d'appel est la juridiction de droit commun.

L

Licence sportive : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération. Toute autre forme d'adhésion est considérée comme un autre « titre de participation » (ATP). Le nombre de licences sportives délivrées ainsi que le nombre de clubs affiliés est connu grâce à un recensement dénommé « recensement des licences et des clubs auprès des fédérations sportives agréées ». Ce dernier est réalisé tous les ans depuis 1949 par la mission des Études, de l'Observation et des Statistiques (MEOS, au sein du ministère en charge des sports) auprès des fédérations françaises agréées. Ces données recensent les seules licences (un licencié pouvant en détenir plusieurs).

Logement collectif : logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement individuel : construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Logement ordinaire : logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

Logement vacant : un logement vacant est un logement inoccupé. Il peut s'agir d'un logement proposé à la vente ou à la location, d'un logement déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, d'un logement en attente de règlement de succession, d'un logement conservé par un employeur pour un

usage futur au profit d'un de ses employés ou encore d'un logement gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

Loi de finances initiale : loi prévoyant et autorisant pour chaque année civile l'ensemble des ressources et des charges de l'État.

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) : loi du 10 août 2007, prévoyant principalement que, d'ici 2013, toutes les universités accèdent à l'autonomie dans les domaines budgétaire et de gestion de leurs ressources humaines et qu'elles puissent devenir propriétaires de leurs biens immobiliers. Elle s'inscrit dans une série de mesures visant à revaloriser certaines universités françaises.

Loyer : somme versée par un locataire en contrepartie de la jouissance d'un logement. Le loyer ne comprend pas les charges locatives, qui sont destinées à couvrir un certain nombre de dépenses dues par le locataire et liées à la consommation d'eau et d'énergie, l'utilisation de l'ascenseur, le chauffage collectif le cas échéant, une partie des dépenses d'entretien ou de réparation des parties communes, les taxes d'enlèvement des ordures ménagères, etc.

M

Maghreb : région d'Afrique du Nord comprise entre la mer Méditerranée, le Sahara et l'océan Atlantique regroupant la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Cet ensemble des trois pays occupant la péninsule atlassienne de l'Afrique du Nord est aussi appelé Petit Maghreb ou encore Maghreb central par opposition à l'espace du Grand Maghreb rattachant à cet ensemble la Mauritanie et l'ensemble de la Libye.

Marque : au sens de la propriété industrielle, la marque est un « signe » permettant de distinguer précisément les produits ou prestations de services d'une entreprise de ceux de ses concurrents. Le signe peut être un mot, un nom, un slogan, un logo, un dessin, etc. ou la combinaison de ces différents éléments. En déposant sa marque à l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi), le déposant obtient un monopole d'exploitation sur le territoire français pour 10 ans, renouvelable indéfiniment. Il est ainsi le seul à pouvoir l'utiliser et peut se défendre en poursuivant en justice toute personne qui, notamment, imiterait ou utiliserait aussi sa marque.

Médecins mixtes : médecins libéraux ayant une activité principale libérale et une activité secondaire salariée, pouvant s'exercer en établissement hospitalier.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Au sens du recensement de la population, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marins, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Dans les enquêtes auprès des ménages réalisées par l'Insee, depuis 2005, est considéré comme un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre. Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ou qui bénéficient simplement de ces dépenses. Dans la définition du budget commun, on ne tient pas compte des dépenses faites pour le logement et la participation occasionnelle à des dépenses communes ne suffit pas à former un budget commun. Le fait d'avoir plusieurs comptes en banque différents dans un ménage ne signifie pas faire budget à part. Depuis 2005, un logement peut donc comporter plusieurs ménages appelés encore « unités de vie ».

Mesures de retrait d'activité : Allocation spéciale du Fonds National de l'Emploi, Allocation de remplacement pour l'emploi, Cessation anticipée d'activité pour certains travailleurs salariés, Dispense de recherche d'emploi.

Microentreprise : entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Cette notion, utilisée à des fins d'analyse statistique et économique, diffère de celle du régime fiscal de la microentreprise et ne s'apparente pas non plus au statut d'auto-entrepreneur.

Microgroupe : groupe d'entreprises dont l'effectif total, en France, est inférieur à 500 salariés. Beaucoup de microgroupes étrangers font en fait partie d'un groupe dont l'effectif total, à l'étranger et en France, est très supérieur à 500 salariés.

Milieu fermé : ensemble des établissements pénitentiaires.

Milieu ouvert : en opposition au milieu fermé, le milieu ouvert regroupe l'ensemble des mesures alternatives à l'incarcération qui répondent à une démarche de responsabilisation du condamné. Les personnes faisant l'objet de ces mesures sont placées sous contrôle du juge de l'application des peines et suivies à sa demande par des services pénitentiaires d'insertion et de probation, dès le jugement (contrôle judiciaire), lors du

jugement (sursis avec mise à l'épreuve) ou suite aux modalités d'exécution de la peine d'emprisonnement (semi-liberté)...

Minima sociaux : prestations sociales visant à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs, dont un spécifique aux départements d'outre-mer (DOM). Le RMI et le RSA, qui visent à lutter contre les exclusions, sont parmi les plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple, les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés), les personnes âgées (minimum vieillesse). Ce type de prestations est versé sous conditions de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné.

Minimum mensuel garanti dans la fonction publique : il correspond au traitement afférent à l'indice majoré 292 depuis le 1^{er} juillet 2010. Le minimum de rémunération mensuelle joué, dans la fonction publique, un rôle analogue à celui du Smic dans le secteur privé.

Minimum vieillesse : ensemble de prestations destinées à garantir, sous certaines conditions, un revenu minimum à toute personne âgée de 65 ans ou plus (ou 60 ans en cas d'incapacité au travail), française ou étrangère, résidant en France. Depuis le 1^{er} janvier 1994, elles sont financées par le Fonds de solidarité vieillesse.

Multi-équipement : possession de deux appareils ou plus de même nature (soit dans la résidence principale, soit dans la résidence secondaire).

Mutation à titre gratuit : transfert d'un titre de propriété en immobilier lors d'une opération de transmission par partage, succession ou donation. Contrairement à la mutation à titre onéreux (vente immobilière), la mutation à titre gratuit n'est pas soumise à la fiscalité sur les plus-values immobilières.

N

Naissance : toute naissance survenue sur le territoire français fait l'objet d'une déclaration à l'état civil. Cette déclaration doit être faite dans les trois jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis mars 1993, l'officier de l'état civil enregistre un acte de naissance si l'enfant a respiré. Dans le cas contraire, il enregistre un acte d'enfant sans vie. Les renseignements sont demandés au déclarant, et chaque fois qu'il est possible, contrôlés d'après le livret de famille.

Nationalisation, privatisation, respiration : ces termes traduisent les mouvements des entreprises entre le secteur public et le secteur privé. Lorsque l'État prend le contrôle direct d'une entreprise, *i.e.* lorsqu'il détient plus de 50 % de son capital, on parle de nationalisation (cf. loi du 11/2/1982). Lorsque l'État perd le contrôle direct d'une entreprise au profit du secteur privé, on parle de privatisation (cf. lois du 6/7/1986 et du 19/6/1993). Les achats ou ventes de tout ou partie du capital des filiales, directes ou indirectes, des entreprises publiques qui font « entrer » ou « sortir » des entreprises du secteur public constituent la respiration.

Nationalité : lien juridique qui relie une personne à un État déterminé. De ce lien découlent des obligations à la charge des personnes qui possèdent la qualité de Français, en contrepartie desquelles sont conférés des droits politiques, civils et professionnels, ainsi que le bénéfice des libertés publiques. La nationalité française peut résulter soit d'une attribution par filiation (droit du sang) ou par la naissance en France (droit du sol) soit d'une acquisition à la suite d'événements personnels (mariage avec un Français, par exemple) ou d'une décision des autorités françaises (naturalisation). La nationalité française est attribuée de plein droit à la naissance à l'enfant, légitime ou naturel, dont l'un des parents au moins est français (droit du sol) ou à l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né (double droit du sol).

Naturalisation : le fait de naturaliser français un étranger consiste à lui accorder la condition de citoyen français à part entière. Une naturalisation, par décision de l'autorité publique, ne peut être accordée qu'à l'étranger justifiant d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de sa demande (sauf cas de réduction ou de suppression du stage de cinq ans prévus par le code civil).

Netbook : ordinateur de très petite taille, utilisé principalement pour un usage nomade d'Internet.

Niveau de vie : correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Niveaux de formation : la nomenclature nationale des niveaux de formation (fixée en 1969 par la Commission statistique nationale) sert à répartir les élèves selon leur niveau de formation et à repérer le niveau atteint au terme de leur formation initiale. Le niveau VI correspond aux années intermédiaires du premier cycle de l'enseignement secondaire (6^e, 5^e, 4^e) et aux formations préprofessionnelles en un an. Le niveau V bis

correspond à l'année terminale du premier cycle (troisième) et aux années intermédiaires du second cycle professionnel court (CAP et BEP). Le niveau V correspond aux années terminales du second cycle court (CAP/BEP) ainsi qu'aux années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles ainsi que la première année de préparation des brevets professionnels). Le niveau IV correspond aux années terminales des seconds cycles longs et aux sorties de l'enseignement supérieur sans diplôme. Le niveau III correspond aux diplômes sanctionnant les deux premières années d'études supérieures (DUT, BTS, DEUG, écoles de formations sanitaires ou sociales, etc.). Le niveau II correspond aux diplômes de l'enseignement supérieur obtenus trois ans ou quatre ans après le baccalauréat (licence, licence professionnelle, maîtrise). Le niveau I correspond aux diplômes obtenus cinq ans ou plus après le baccalauréat (master, DEA, DESS, doctorat) et aux diplômes de grande école.

Nomenclature d'activités française (NAF) : la nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement 21, 88, 272, 615 et 732 postes. La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003).

Nomenclature économique de synthèse : double nomenclature nationale (d'activités économiques et de produits) agrégée, pertinente pour l'analyse économique et adoptée par l'Insee en 1994. Les regroupements constitués sont un dénominateur commun pour la présentation des statistiques économiques agrégées, valable pour tous les domaines : ils visent à refléter, autant que possible, le comportement d'agents confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NACE (nomenclature des activités dans la Communauté européenne) et de la NAF (nomenclature d'activités française) font intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou l'organisation en filières de production. La NES comprend trois niveaux comportant respectivement 16, 36 et 114 positions. Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la NES disparaît en tant que telle. En effet cette nomenclature, strictement française, ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

Non-résidents : pour les personnes physiques, il s'agit des personnes ayant leur domicile principal à l'étranger, quelle que soit leur nationalité (française ou étrangère) ainsi que des fonctionnaires et militaires étrangers, en poste en France. Il s'agit aussi des personnes morales (françaises ou étrangères) pour leurs seuls établissements situés à l'étranger, à l'exception, pour les françaises, de deux types de personnes morales résidentes :

- les ambassades, missions diplomatiques et consulats étrangers en France ainsi que les unités d'armée étrangère venant à séjourner en France ;
- les organismes internationaux de caractère intergouvernemental installés en France.

Nuitées : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées.

O

Omnipraticien : il s'agit d'un médecin généraliste. La médecine générale est la branche de la médecine prenant en charge le suivi durable et les soins médicaux généraux de la population, sans se limiter à des groupes de maladies relevant d'un organe, d'un âge, ou d'un sexe particulier. Le médecin généraliste est donc le spécialiste de la santé assurant le suivi, la prévention, les soins et le traitement des malades, dans une vision à long terme de la santé et du bien-être de ceux qui le consultent.

Organisation des Nations unies (ONU) : l'Organisation internationale des Nations unies a été fondée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale, par 51 pays déterminés à maintenir la paix et la sécurité internationales, à développer des relations amicales entre les nations, à promouvoir le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à accroître le respect des droits de l'homme.

De par son statut unique à l'échelon international et les pouvoirs que lui confère sa Charte fondatrice, l'Organisation peut prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes. En outre, elle constitue un forum où ses 192 États Membres expriment leur opinion par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, des autres organes et comités.

L'activité des Nations unies couvre toutes les parties du globe. Si les opérations de maintien et de consolidation de la paix, de prévention des conflits et d'assistance humanitaire sont bien connues, l'influence des Nations unies et de son système (institutions spécialisées, fonds et programmes) se manifeste également de multiples façons dans notre quotidien et contribue à créer un monde meilleur.

L'Organisation se consacre à un grand nombre de questions fondamentales, comme le développement durable, la protection de l'environnement et des réfugiés, les secours en cas de catastrophe, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération, la promotion de la démocratie, les droits de l'homme, la gouvernance, le développement économique et social, la santé publique, le déminage et l'augmentation de la production alimentaire et bien plus encore.

Ce faisant, elle s'attache à atteindre les objectifs fixés et à coordonner les efforts afin de créer un monde plus sûr pour les générations présentes et futures.

Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) : créée en 1960 (Conférence de Bagdad), l'organisation siège à Vienne et regroupe douze pays (Algérie, Angola, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Équateur, Irak, Iran, Koweït, Libye, Nigeria, Qatar et Venezuela). Elle se fixe pour objectif de coordonner les politiques pétrolières des États membres, à la fois pour rentabiliser les investissements des producteurs et assurer l'approvisionnement des consommateurs.

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) : intermédiaires financiers qui donnent à leurs souscripteurs la possibilité de diversifier leurs investissements en particulier sur des marchés financiers auxquels ils n'auraient que difficilement accès autrement. L'activité principale des OPCVM consiste à collecter des fonds en émettant des titres financiers auprès de divers agents (particuliers, entreprises, etc.) en vue d'acquies certains actifs financiers. On distingue traditionnellement deux grandes catégories d'OPCVM selon leur mode d'organisation : d'une part, les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) qui sont des sociétés avec conseil d'administration et, d'autre part, les fonds communs de placement (FCP) ainsi que leurs déclinaisons (fonds commun de placement en entreprises, etc.) qui n'ont pas de personnalité juridique et qui sont créés à l'instigation d'une société de gestion et d'une banque dépositaire.

Organismes complémentaires : mutuelles, sociétés d'assurances et institutions de prévoyance.

Organismes divers d'administration centrale (Odac) : organismes auxquels l'État a donné une compétence fonctionnelle spécialisée au niveau national. Contrôlés et financés majoritairement par l'État, ces organismes ont une activité principalement non marchande. Le commissariat à l'énergie atomique (CEA), Météo France ou encore l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sont des Odac.

Ozone : polluant secondaire, produit dans la basse atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire lors de réactions chimiques complexes entre certains polluants dits primaires (les oxydes d'azote et les composés organiques volatils ou COV). On parle de pollution photochimique. Les variations constatées d'une année à l'autre sont dues essentiellement aux variations climatiques et en particulier à l'ensoleillement. L'ozone a une durée de vie de quelques jours dans les basses couches de l'atmosphère, de sorte qu'il peut être transporté loin de sa zone de production, tout comme ses précurseurs. Cette pollution s'observe en général de manière plus intense en été dans les régions périurbaines et rurales sous le vent des agglomérations. L'ozone est un gaz agressif qui porte atteinte aux voies respiratoires. Il a aussi un effet néfaste sur la végétation (le rendement des cultures par exemple) et sur certains matériaux.

P

Pacte civil de solidarité (Pacs) : contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en terme de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. En revanche, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent.

Le Pacs peut être dissous par la volonté de l'un ou des deux contractants en adressant une déclaration au tribunal d'instance. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.

Parc locatif social : les logements du parc locatif social (au sens du ministère en charge du logement) sont les logements appartenant à des organismes de HLM (Habitation à loyer modéré), qu'ils soient ou non soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer, ainsi que les logements des autres bailleurs de logements sociaux non HLM (sociétés immobilières d'économie mixte, État, collectivités locales et établissements publics) et non soumis à la loi de 1948. Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font pas partie des logements du secteur social.

Parc national : territoire classé en Conseil d'État sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial. Il importe de le préserver contre toute dégradation et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution.

La nouvelle loi d'avril 2006 introduit les notions de « cœur » et d'« aire d'adhésion », nouvelles appellations respectivement pour la zone centrale et la zone périphérique. Cette loi prévoit pour chaque parc la mise en place d'une charte, plan de préservation et d'aménagement conçu comme un projet de territoire (description des mesures de protection stricte dans le cœur et des aménagements autorisés dans l'aire d'adhésion).

Parc naturel régional : territoire classé en Conseil d'État pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé « Parc naturel régional » un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

Patrimoine national : se comprend comme le patrimoine des résidents sur le territoire national. Il repose sur la propriété d'actifs économiques susceptibles de faire l'objet de transactions. Il ne comprend pas les monuments historiques, par exemple.

Pauvreté monétaire et seuil de pauvreté : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais utilise aussi très largement un seuil à 50 %, seuil de référence jusque récemment.

Pavillon : le pavillon d'un véhicule est généralement défini par son pays d'immatriculation. Le terme de pavillon recouvre par extension l'ensemble des véhicules de transport d'un pays donné. Dans le cas du transport routier, le pavillon permet de distinguer des catégories spécifiques de transport : le cabotage au sein du transport national (origine et destination dans le même pays), le transport bilatéral au sein du transport d'échange (pays d'origine et de destination différents) réalisé par un véhicule immatriculé dans l'un des pays en cause et le transport pour tiers au sein du transport d'échange réalisé par un véhicule immatriculé hors de l'un des pays en cause.

Pays de la Mer du Nord : les pays de la Mer du Nord producteurs de pétrole ou de gaz sont le Royaume-Uni, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark.

Pays du Moyen-Orient : Chypre, Liban, Syrie, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Arabie Saoudite, Koweït, Qatar, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Oman et Yémen.

Pêche : on distingue deux grands types de pêche professionnelle. La pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire. Selon la transformation réalisée à bord des navires, on distingue ensuite pêche fraîche et pêche congelée (ou transformée). La pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière), elle est peu développée en France.

Pension de retraite : somme versée à un assuré en contrepartie de ses cotisations après l'arrêt, au moins partiel, de son activité professionnelle. Par souci de simplification, le mot retraite remplace souvent celui de pension de retraite. La pension de retraite peut être composée de plusieurs éléments distincts, régis par des règles d'attribution différentes. Le premier élément est l'avantage principal de droit direct. Il est acquis en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées (et des validations de trimestres acquis) qui y sont liées. Cet avantage peut être transféré au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire. On parle alors d'avantage de droit dérivé, souvent appelé pension de réversion, qui peut être cumulé à un avantage principal de droit direct. À ces deux éléments peuvent s'ajouter, selon les régimes et les situations individuelles, d'autres éléments qualifiés d'avantages accessoires. Le plus répandu est la « bonification pour trois enfants ou plus ». Elle est servie par presque tous les régimes aux retraités ayant élevé au moins trois enfants. Enfin, si les ressources du ménage auquel appartient le retraité sont inférieures au montant du minimum vieillesse, celui-ci peut demander à bénéficier de ce dispositif.

Permis de construire : formulaire établi lors d'une opération de construction de logements ou de locaux non résidentiels. Un unique permis de construire peut s'appliquer à un seul logement (ou à un local non résidentiel) ou à plusieurs selon le type de la construction. La base de données Sitadel rassemble tous les permis de construire dès leur dépôt et enregistre les événements relatifs à la vie d'un permis à compter de son autorisation (annulation, modification, ouverture du chantier, etc.).

Personne mise en cause : personne ayant été entendue par procès verbal et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves attestant qu'elle a commis ou tenté de commettre une ou plusieurs infractions qui entrent dans le champ de la statistique de la criminalité, c'est-à-dire un délit ou un crime.

Petite et moyenne entreprise (PME) : la catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Pétrole, produits pétroliers : huile minérale naturelle, mélange complexe d'hydrocarbures liquides (éléments chimiques contenant de l'hydrogène de carbone), qui se forme naturellement dans des nappes souterraines présentes dans les roches sédimentaires. Les formes primaires comprennent le pétrole brut, les liquides du gaz naturel et les autres hydrocarbures. Elles sont transformées par distillation en raffinerie. Il en résulte toute

une gamme de produits pétroliers, propane, butane, naphta, essence, kérosène, fioul, bitume... La pétrochimie élabore les dérivés du pétrole pour les usages non énergétiques.

Pisciculture : élevage de poissons. On distingue pisciculture marine ou continentale. Parfois, par extension, la pisciculture désigne également l'élevage des crustacés.

Plan d'épargne entreprise (PEE) : permet aux salariés de se constituer une épargne sous la forme d'un portefeuille de valeurs mobilières, avec l'aide de leur entreprise. Bloquées pendant 5 ans minimum, les sommes détenues proviennent des versements volontaires des salariés et de l'abondement de l'entreprise. Le PEE peut également être alimenté par l'intéressement et la participation.

Plan d'épargne pour la retraite collective (PERCO) : il doit être institué dans toute entreprise par accord collectif. L'adhésion individuelle n'est cependant pas obligatoire. Ce plan permet au salarié de se constituer une épargne, accessible au moment de la retraite sous forme de rente ou, si l'accord collectif le prévoit, sous forme de capital.

Plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE) : contrat d'assurance retraite de salarié à adhésion obligatoire sur lequel des versements facultatifs du salarié sont autorisés. Il bénéficie ainsi de déductions fiscales complémentaires à celles des cotisations obligatoires. Les cotisations ou primes versées à titre facultatif sont déductibles de l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que pour le PERP. C'est en fait une extension facultative du contrat retraite « article 83 ». L'employeur contribue le plus souvent au financement de ces régimes.

Plan d'épargne retraite populaire (PERP) : contrat d'assurance, souscrit de façon individuelle et facultative, accessible à toute personne quelle que soit sa situation professionnelle. Cette épargne est reversée sous forme de rente viagère, en complément de la retraite.

Pôle urbain : unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Population active au sens du BIT : elle regroupe la population active occupée au sens du BIT (« personnes ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du BIT.

Population active occupée au sens du BIT : elle comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires effectuant un travail font partie de la population active occupée.

Population handicapée : deux définitions sont retenues pour décrire la population française handicapée. La première s'appuie sur le critère de la reconnaissance administrative du handicap ouvrant potentiellement droit au bénéfice de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) selon la loi du 11 février 2005. Le handicap peut faire l'objet d'une validation par différents organismes et donner droit à des aides financières ou des cartes prioritaires. Par ailleurs, depuis 1987, une obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH), modifiée par la loi de 2005, s'applique aux établissements d'au moins 20 salariés des secteurs privés et publics, à hauteur de 6 % de leurs effectifs. Les principaux types de reconnaissances ouvrant droit à l'OETH sont :

- la Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH) ;
- la Pension d'Invalidité (PI), à condition que l'invalidité des titulaires réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ;
- les reconnaissances accordées suite à un Accident du Travail ou une Maladie Professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % (ATMP) ;
- les mutilés de guerre et assimilés ;
- depuis la loi de 2005, la carte d'invalidité dont le taux d'incapacité est au moins égal à 80 % et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

La seconde définition retenue est beaucoup plus large et couvre essentiellement des personnes déclarant des problèmes durables de santé et en éprouvant des gênes importantes dans leurs activités. Elle est construite à partir de différents critères. Aux personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap leur ouvrant potentiellement droit au bénéfice de l'OETH, on ajoute les personnes déclarant dans l'enquête avoir au moins un problème de santé depuis plus de 6 mois et connaître des limitations importantes dans l'exercice d'activités quotidiennes (comme le ménage, les courses, les loisirs, le déplacement, etc.) ou rencontrer des difficultés importantes par rapport au travail ou avoir eu un (ou plusieurs) accident(s) du travail au cours des douze derniers mois.

Pouvoir d'achat : le pouvoir d'achat du revenu est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec le revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat peut augmenter.

Pouvoir calorifique : quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible. Le pouvoir calorifique supérieur (PCS) donne le dégagement maximal théorique de la chaleur lors de la combustion, y compris la chaleur de condensation de la vapeur d'eau. Le pouvoir calorifique inférieur (PCI) n'inclut pas la chaleur de condensation de l'eau supposée restée à l'état de vapeur à l'issue de la combustion. En pratique, le rapport PCS/PCI est de l'ordre de 90 % pour le gaz naturel, de 91 % pour le gaz de pétrole liquéfié, de 92-93 % pour les autres produits pétroliers et de 95 % à 98 % pour les combustibles solides.

Pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG) : indicateur regroupant, sous une seule valeur, l'effet additionné de toutes les substances contribuant à l'accroissement de l'effet de serre. Le PRG d'un gaz est une estimation de son impact potentiel sur l'effet de serre, dû à l'émission d'un kilogramme du gaz, relativement à un kilogramme de CO₂. Pour un gaz donné, le PRG est le facteur par lequel il faut multiplier ses émissions pour obtenir la masse de CO₂ qui produirait un impact équivalent. Conventionnellement, on se limite pour l'instant aux gaz à effet de serre direct et plus particulièrement aux six gaz concernés par le protocole de Kyoto : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆. Il est exprimé en équivalent CO₂, avec par définition, un effet de serre attribué au CO₂ fixé à 1. Il est calculé sur la base d'un horizon fixé à 100 ans afin de tenir compte de la durée de séjour des différentes substances dans l'atmosphère (1 pour le CO₂, 21 pour le CH₄, 310 pour le N₂O, variables de 140 à 11 700 selon les molécules considérées pour le HFC, variables de 6 500 à 9 200 selon les molécules considérées pour le PFC et 23 900 pour le SF₆).

PREFON : créée en 1967, elle permet aux fonctionnaires de compléter leurs revenus au moment de leur retraite. Depuis la loi Fillon, ce contrat est soumis aux règles de déduction fiscale du PERP et bénéficie temporairement d'un régime de déduction particulier pour les cotisations de rachat.

Prélèvements d'eau par usage : les volumes sont estimés à partir des déclarations des usagers auprès des Agences de l'eau pour tous les usages sauf l'irrigation. Pour l'irrigation, les volumes « forfaitaires » des Agences de l'eau ont été réévalués entre 2000 et 2004 à partir du recensement agricole de 2000 et de la partie des volumes connue par des relevés de compteurs. Au-delà de 2004, la part forfaitaire diminuant, le redressement n'est plus nécessaire.

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables. Le taux de prélèvements obligatoires est le rapport des prélèvements au PIB.

Presse écrite : ensemble des moyens de diffusion de l'information écrite. Cela englobe notamment les journaux quotidiens, les publications périodiques et les organismes professionnels liés à la diffusion de l'information. Cette expression différencie la presse par rapport aux autres médias tels que la radio et la télévision.

Prestations d'invalidité, d'accidents du travail et de handicap : recouvrent un ensemble de dispositifs comprenant :

- les indemnités journalières d'accident du travail ;
- les rentes d'accidents du travail et d'invalidité (y compris militaires) ;
- les prestations en nature, d'une part pour le risque invalidité (prestations médico-sociales, frais d'accueil et, marginalement, l'action sociale en faveur des personnes handicapées) d'autre part les soins de santé liés aux accidents du travail ;
- les compensations de charges avec et sans conditions de ressources : l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ou la prestation de compensation handicap (PCH) ;
- les allocations de soutien au revenu aux personnes invalides comme l'allocation adulte handicapé (AAH) et la garantie de ressources aux travailleurs handicapés (GRTH) ainsi que l'allocation du fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Prestations sociales : les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques. Elles sont associées à six grandes catégories de risques : la vieillesse et la survie (pensions de retraite, pensions de réversion, prise en charge de la dépendance), la santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles), la maternité-famille (prestations familiales : prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants), la perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle, les difficultés de logement (aides au logement) ainsi que la pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux).

Prévention : il ne s'agit que d'une partie des dépenses de prévention, puisqu'elle ignore la prévention réalisée lors de consultations médicales ordinaires, incluses dans la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM).

Prix à la production : les indices de prix à la production (IPP) dans l'industrie pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché français. Les indices de prix à la production dans l'industrie pour les marchés extérieurs traduisent l'évolution des prix de transaction (convertis en euros, donc incluant les effets de change), FAB, de biens issus des activités de l'industrie française et vendus sur les marchés extérieurs. La combinaison de ces deux

indices détermine les indices de prix à la production dans l'industrie (marché français et marchés extérieurs). Ces indices sont calculés à partir de relevés de prix mensuels de quelques 24 000 produits recueillis auprès d'un échantillon représentatif de 4 200 entreprises dans le cadre de l'enquête Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises. Conformément au règlement européen n°1165/98, les indices de prix de l'industrie sont désormais exprimés en CPF rév. 2 de 2008, base et référence 2005, et leur mesure est établie aux prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites) pour les ventes sur le marché français et au concept franco à bord (FAB), effets de change et échanges intra-groupes inclus, pour les exportations.

Prix courants, prix constants : les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. On utilise de la même façon les termes euros constants et euros courants.

Prix relatif du tabac : prix nominal du tabac divisé par l'indice général des prix.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Production brute d'électricité : production mesurée aux bornes des groupes de centrales. Elle inclut par conséquent la consommation des services auxiliaires et les pertes dans les transformateurs des centrales.

Production des pêches maritimes : les captures sont les quantités de poissons, crustacés, mollusques et algues pêchées par les navires et conservées à bord. Elles sont exprimées en poids vif. Certains navires stockent leurs captures en l'état, d'autres transforment à bord les produits pêchés (éviscération ou congélation par exemple). Lorsqu'ils reviennent au port, les navires débarquent leur cargaison. Les quantités mises à terre sont appelées débarquements. Les débarquements sont exprimés en poids présenté ou en équivalent poids vif. La plus grande partie des débarquements est vendue (soit à la criée, soit de gré à gré à des mareyeurs, des restaurateurs, des transformateurs,...). Ces ventes sont exprimées en poids présenté, en équivalent poids vif ou en euros. Une partie des débarquements peut être retirée du marché (pour être détruite ou transformée en farine, par exemple), notamment en cas de chute des prix : ce sont les retraits.

Production halieutique : exploitation des ressources vivantes aquatiques. Elle regroupe les différents modes d'exploitation et de gestion (pêche, aquaculture) des espèces vivantes (végétales ou animales) exercés dans tous les milieux aquatiques (mer et eau douce).

Productivité apparente du travail : productivité qui ne tient compte que du seul facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production et de la façon dont ils sont combinés. La productivité apparente du travail est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée au facteur travail. La richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume) et seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte. Il peut être quantifié de plusieurs manières :

- si le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées, on parle de « productivité horaire apparente du travail » ;
- si le volume de travail est mesuré par le nombre de personnes en emploi (personnes physiques), on parle de « productivité par tête ».

Produit intérieur brut (PIB) : agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ; la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels (rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte).

Produit intérieur net (PIN) : mesure la production agrégée des agents économiques résidents au cours de la période (PIB), nette de la consommation de capital fixe (CCF), qui correspond au coût d'usure du capital au cours de la même période. De même, le revenu disponible net s'obtient en déduisant la CCF du revenu disponible brut. Il est préférable de comparer le stock de patrimoine avec des flux macro-économiques nets plutôt que des flux bruts (PIN plutôt que PIB, revenu net plutôt que revenu brut). En effet, en faisant abstraction des effets de réévaluation ou d'autres changements de volume, le patrimoine national augmente d'une année sur l'autre avec l'épargne nette (et non brute) des agents, c'est-à-dire avec la partie du revenu national net qu'ils n'affectent pas à la consommation finale au cours de la période.

Projections de population : une projection de population fournit une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en prenant, pour le futur, des hypothèses sur trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Les projections démographiques sont réalisées par l'Insee à partir des résultats du recensement de la population. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du

territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes et ayant au total plus de 50 000 habitants. Les comportements individuels ainsi que certaines actions de politiques publiques voire même des chocs imprévus tels que la canicule de l'été 2003 peuvent sensiblement influencer ces évolutions tendancielle. Les projections ont l'avantage de servir de base à la réflexion, notamment en termes d'aménagements collectifs mais ne constituent en aucun cas des prévisions pour l'avenir.

Projections de population active : elles visent à appréhender l'évolution future des ressources en main-d'œuvre (nombre d'actifs), au sens du BIT, disponible pour contribuer à la production. Ces projections sont réalisées selon divers scénarios d'évolution de la démographie et des comportements d'activité. Sur une période relativement longue (2005-2050 pour les projections de population active publiées en 2006), on dispose ainsi des effectifs d'actifs, par sexe et tranche d'âge quinquennale ainsi que leurs taux d'activité moyens sur l'année.

Protocole de Kyoto : afin de lutter contre le changement climatique, deux accords majeurs ont été adoptés au niveau international. Il s'agit de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992 à Rio, et le protocole de Kyoto, adopté en 1997. La CCNUCC, lors du Sommet de la Terre à Rio, prévoyait une conférence des parties chaque année. Elle a pour but de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau empêchant toute perturbation dangereuse du système climatique pour l'homme. Pour les pays industrialisés, l'objectif était de stabiliser, avant l'an 2000, les émissions de GES à leur niveau de 1990. La 3^e conférence des parties à Kyoto a débouché sur l'adoption du protocole dit « Protocole de Kyoto ». Il est entré en vigueur le 16 février 2005. Certains pays signataires se sont fixés des objectifs quantitatifs. Ainsi, les pays industrialisés se sont engagés, pour la période 2008-2012, à réduire de 5,2 % leurs émissions des principaux GES par rapport à leur niveau de 1990. Le protocole de Kyoto a été ratifié en 2002 par l'Union européenne. Cette dernière a un objectif collectif de réduction de 8 % des GES.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

R

Réassurance : technique permettant aux sociétés d'assurances d'assurer auprès des sociétés de réassurance une partie des risques pour lesquels elles sont engagées auprès de leurs assurés. Les engagements entre la société d'assurances dénommée « assureur direct » et le réassureur sont matérialisés par un traité. L'assureur direct et le réassureur se répartissent les risques garantis.

Recensement de la population : le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques (sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens). Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes... Elles sont une aide pour définir au niveau national les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place et au niveau local les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées. Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements mais une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

A la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee publie, pour la première fois selon la nouvelle méthode, la population légale de chaque commune, puis à partir de 2009, les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements.

Recherche et Développement (R&D) : les travaux de recherche et développement ont été définis et codifiés par l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), chargée d'assurer la comparabilité des informations entre les pays membres de l'organisation (Manuel de Frascati, 2002). Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de

connaissances pour de nouvelles applications. Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes : la recherche fondamentale (ces travaux sont entrepris soit par pur intérêt scientifique, recherche fondamentale libre, soit pour apporter une contribution théorique à la résolution de problèmes techniques, recherche fondamentale orientée), la recherche appliquée (qui vise à discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance) et le développement expérimental (fondé sur des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique et effectué, au moyen de prototype ou d'installations pilotes, en vue de lancer de nouveaux produits, d'établir de nouveaux procédés ou d'améliorer substantiellement ceux qui existent déjà).

Réclusion : peine criminelle de droit commun, privative de liberté, d'une durée comprise entre dix ans et la perpétuité.

Région : structure la plus récente de l'administration locale française, la région est devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation, le 16 mars 1986, date de la première élection des conseillers régionaux élus au suffrage universel ; son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Les conseillers régionaux élisent le président du conseil régional qui gère le budget, dirige le personnel et conduit la politique de la région. Les compétences propres de la région concernent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique, la formation professionnelle, la construction ou l'entretien des lycées, les transports ferroviaires de voyageurs. Il y a en France 25 régions dont 4 d'outre-mer. La collectivité territoriale de Corse est le plus souvent assimilée à une région.

Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (RECME) : créé par un décret du 22 octobre 1984, il est géré par l'Insee. Une entreprise est inscrite au répertoire dès lors que l'État détient, directement ou par l'intermédiaire d'autres entreprises contrôlées, la majorité du capital ou des droits de vote dans les instances délibérantes.

Réseau Natura 2000 : les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000. La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZPS). La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12 % du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

Réserve naturelle : partie du territoire classé où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière. Il convient de soustraire ce territoire à toute intervention artificielle susceptible de le dégrader.

On distingue les réserves naturelles nationales (RNN), les réserves naturelles de la collectivité territoriale de Corse (RNC) et les réserves naturelles régionales (RNR). Leur gestion est confiée à des associations de protection de la nature dont les conservatoires d'espaces naturels, à des établissements publics (parcs nationaux, Office national des forêts...) et à des collectivités locales (communes, groupements de communes, syndicats mixtes...). Un plan de gestion, rédigé par l'organisme gestionnaire de la réserve pour cinq ans, prévoit les objectifs et les moyens à mettre en œuvre sur le terrain afin d'entretenir ou de restaurer les milieux. Les RNR, créées à l'initiative des régions, remplacent les anciennes réserves naturelles volontaires (RNV).

Réserves prouvées : quantités d'hydrocarbures, de charbon qui, selon les informations géologiques et techniques disponibles, ont une forte probabilité (supérieure à 90 %) d'être récupérées dans le futur, à partir des gisements connus et dans les conditions technico-économiques existantes. Cette estimation est donc continuellement réévaluée en fonction des nouvelles découvertes et de l'amélioration de la récupération sur les champs existants.

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

Résidence secondaire : logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

Résultat agricole net : valeur ajoutée nette à laquelle sont ajoutées les subventions d'exploitation et retranchés les « autres impôts sur la production » (dont les impôts fonciers constituent la plus grande part). Son évolution peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalent temps plein). On obtient ainsi l'évolution du résultat agricole net par actif. Les évolutions mesurées en termes réels correspondent aux évolutions à prix courants déflatées par l'indice de prix du produit intérieur brut.

Revenu arbitrage : différence entre le revenu disponible brut et les dépenses de consommation pré-engagées des ménages, qui sont réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Il s'agit des dépenses liées au logement (loyers imputés, eau, gaz, électricité et autres combustibles), des services de télécommunications, des frais de cantine, des services de télévisions (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes), des assurances (hors assurance-vie) et des services financiers.

Revenu disponible des ménages : au sens de la comptabilité nationale, revenu résultant de la répartition de la valeur ajoutée, de la distribution des revenus de la propriété et des opérations de redistribution. Le revenu disponible brut (RDB) est ainsi la part de revenu qui reste à disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Le RDB comprend les revenus d'activités (salaires et traitements bruts des ménages, augmentés des bénéfices des entrepreneurs individuels), les revenus du patrimoine hors plus values latentes ou réalisées (dividendes, intérêts et loyers), les transferts (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes) et les prestations sociales (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage...). Le RDB est diminué des cotisations sociales versées et des impôts directs : impôts sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS)... En revanche, les droits de succession ne figurent pas dans ce décompte.

Dans l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le revenu disponible est proche du concept de RDB au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu. Il comprend les revenus déclarés au fisc (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) et la plupart des prestations sociales (hors certains régimes employeurs). Tous ces revenus sont nets d'impôts directs.

Revenu minimum d'insertion (RMI) : créé en 1988, il a pour objectif de garantir un niveau minimum de ressources et faciliter l'insertion ou la réinsertion de personnes disposant de faibles revenus. Le RMI est versé à toute personne remplissant les conditions suivantes : résider en France, être âgé d'au moins 25 ans (sauf cas particuliers : femmes enceintes, etc.), disposer de ressources inférieures au montant du RMI et conclure un contrat d'insertion. Le RMI est une allocation dite « différentielle » : l'intéressé touche la différence entre le montant du RMI et ses ressources mensuelles. Les ressources prises en compte pour le calcul du RMI sont celles du demandeur mais aussi de son conjoint ou concubin et l'allocation dépend également des personnes à sa charge. Le Revenu de Solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI).

Revenu de solidarité active (RSA) : le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera généralisé au plus tard le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi. Pour les personnes sans emploi, le montant du RSA sera le même que le montant actuel du RMI ou de l'API. Pour les personnes en emploi, pendant les trois premiers mois d'activité, l'allocataire cumule intégralement son revenu d'activité avec son allocation (s'il était précédemment sans emploi et allocataire du RSA). Pendant les mois suivants et sans limite de durée, l'allocataire cumule 62 % de son revenu d'activité avec son allocation.

Revenu mixte : solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers...).

Revenu salarial : somme de tous les salaires perçus par une personne au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Plus précisément, on passe du salaire horaire au salaire journalier en prenant en compte la quotité de temps de travail, puis au revenu salarial annuel en multipliant ce salaire journalier par le nombre de jours rémunérés dans l'année. Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié peut éventuellement bénéficier (par exemple le cas d'un médecin exerçant à la fois comme salarié à l'hôpital et dans un cabinet privé), ni les revenus de transfert, même ceux déterminés par l'activité (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage). Pour passer du revenu salarial d'une personne au revenu disponible d'un ménage, il faut agréger l'ensemble des revenus des différents membres du ménage (y compris les revenus d'une éventuelle activité non salariée, et les revenus du patrimoine) et prendre en compte l'ensemble des transferts sociaux (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement) nets des prélèvements (comme l'impôt sur le revenu).

S

Salaires brut ou net : le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les participations. Dans la fonction publique, le salaire brut s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut toutes les primes et indemnités diverses. Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Calculé dans les secteurs privé et semi-public à partir du salaire net fiscal disponible dans les DADS, il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables). Dans la fonction publique d'État, le salaire est calculé à partir du Système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

Salaires horaire de base ouvrier : il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la seule population des ouvriers. Le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

Salaires minimum dans l'Union européenne : un salaire minimum légal national s'applique dans vingt des vingt-sept États membres de l'Union européenne : aux Pays-Bas depuis 1969, en France depuis 1970, au Luxembourg depuis 1973, au Portugal et à Malte depuis 1974, en Belgique depuis 1975, en Espagne depuis 1980, en Hongrie depuis 1988, en Bulgarie, Pologne et Roumanie depuis 1990, en Estonie, Grèce, Lettonie, Lituanie, République tchèque et Slovaquie depuis 1991, en Slovénie depuis 1995, au Royaume-Uni depuis 1999 et en Irlande depuis 2000.

Salaires minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer (Dom) et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il a été institué par une loi du 2 janvier 1970 et il a pris, avec le minimum garanti, la succession du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), créé en 1950.

Le Smic est revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année jusqu'en 2009 puis au 1^{er} janvier de chaque année à partir de 2010, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), indice pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac », à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire, salaire mesuré par le salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Il est également revalorisé à chaque hausse d'au moins 2 % de l'indice des prix (hors tabac). Le gouvernement peut aussi ajouter « un coup de pouce » à ces augmentations.

Salarié permanent non familial : selon le ministère en charge de l'agriculture, personne étrangère à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants, qui effectue un travail agricole régulier tout au long de l'année, à temps plein ou partiel.

Scolarisation collective : scolarisation dans une classe spécialisée de type classe d'intégration scolaire (CLIS) ou de type unité pédagogique d'intégration (UPI). Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, dans une école, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Scolarisation individuelle : scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

Secteur d'activité : ensemble d'entreprises qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Secteur tertiaire : le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, ces sections accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire ou sociale. Elles sont implantées dans les collèges et dans les établissements régionaux d'enseignement adapté – EREA.

Séjour : les voyages se décomposent en séjours, définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Services administrés ou non marchands : services fournis, par une unité, gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs.

Services aux entreprises : activités correspondant aux secteurs des postes et télécommunications, des services de conseils et assistance, des services opérationnels et du secteur de la recherche et du développement. L'Insee classant les services marchands en fonction de leur utilisateur principal, les services de télécommunication, les services juridiques, les services de contrôles, les analyses techniques... sont des services aux entreprises même lorsqu'ils sont partiellement consommés par les ménages.

Services aux particuliers : activités correspondant aux secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, aux activités récréatives, culturelles et sportives ainsi qu'aux services personnels et domestiques.

Services de communications électroniques : activités permettant la transmission d'informations à distance à l'aide de signaux générés par des équipements électroniques. Ce poste comprend la téléphonie fixe, la téléphonie mobile, les services avancés (numéros gratuits ou à coûts partagés, audiotel à revenus partagés...), les liaisons louées (location de capacités de transmission entre deux points, réservée à un client par un opérateur, à partir de réseaux terrestres, satellitaires ou sous-marins), le transport de données y compris les SMS (acheminement de données à la carte), l'interconnexion (services offerts ou achetés à d'autres opérateurs résultant d'accords d'interconnexion entre opérateurs titulaires d'une licence ou prestataires spécialisés), les services d'accès au réseau Internet, les services de diffusion d'émissions de télévision et de radio et d'autres services (gestion de réseau privé intégré, services mobiles privés de radio, services de location, vidéoconférence).

Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) : part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts (crédits) qu'ils leur accordent. L'autre partie des services rendus par les intermédiaires financiers est facturée sous diverses formes : commissions de transfert, frais de tenue de compte, etc.

Services marchands : services vendus, par une unité, à des prix économiquement significatifs (en grande partie ou en totalité). En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands (les transports par exemple), d'autres comme toujours non marchands (l'administration générale par exemple).

Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises) : le système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) vise à analyser les conditions de création et de développement des entreprises et les problèmes qu'elles rencontrent au cours des cinq premières années de leur existence (difficultés financières, mécanismes conduisant à l'embauche de salariés, ouverture des marchés...). Initialisé en 1994, le dispositif d'enquête de Sine consiste à sélectionner, tous les quatre ans, une nouvelle cohorte d'entreprises récemment créées. Chaque cohorte sélectionnée est interrogée trois fois. La première interrogation, quelques mois après la création, permet de recueillir des informations sur le profil du créateur, les conditions de la création et les caractéristiques de l'entreprise nouvellement créée. Les deux autres interrogations, 3 ans, puis 5 ans après la création, permettent de suivre le devenir de l'entreprise et de cerner les conditions de sa survie/réussite au bout de 3 ans (puis 5 ans), les difficultés rencontrées, l'évolution de l'activité, de l'emploi, etc.

Sit@del2 : base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

SMS (Short Message Service) : service de message court. Le message écrit est composé de 160 caractères maximum. Ce service fonctionne sur tous les types de réseaux (GSM, GPRS, UMTS).

Société civile d'exploitation agricole (SCEA) : forme de société régie par les dispositions du code civil et ayant pour objet d'exercer une activité agricole. La responsabilité financière des associés n'est pas limitée.

Société de financement de l'économie française (SFEF) : société créée en octobre 2008 dans le cadre du plan de soutien des pouvoirs publics au financement de l'économie française. Elle est classée, suite à la décision d'Eurostat du 15 juillet 2009 sur le traitement comptable des interventions publiques en faveur du secteur financier, dans le secteur des institutions financières.

Société de prise de participation de l'État (SPPE) : société détenue par l'État et destinée à préserver la stabilité financière et soutenir le financement de l'économie en souscrivant des titres émis par les établissements financiers et qui constituent des fonds propres réglementaires. Ces investissements permettent d'augmenter les fonds propres des banques afin qu'elles soutiennent pleinement le développement du crédit à l'économie pour financer les projets des particuliers, des entreprises et des collectivités locales, tout en maintenant leur haut niveau de solvabilité. La SPPE lève des financements sur les marchés en bénéficiant de la garantie inconditionnelle, irrévocable et à la première demande de l'État.

Sociétés financières : ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (banque et assurance) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires.

Sociétés non financières : ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires.

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le solde migratoire est estimé de manière différente selon l'année. Jusqu'en 2005, il était évalué à partir d'une combinaison entre données administratives de l'année (pour la mesure des entrées des ressortissants des pays hors Union européenne) et report des tendances passées, appréciées à partir des recensements. À partir de 2006, il est calculé par différence entre l'évolution de la population mesurée à deux recensements successifs et le solde naturel de l'année déduit de l'état civil : on parle alors de solde migratoire apparent. Les évolutions de ce solde migratoire apparent peuvent refléter des fluctuations des entrées et des sorties, mais également l'aléa de sondage du recensement. Les soldes migratoires de 2008, 2009 et 2010 sont provisoires et estimés par la méthode utilisée jusqu'en 2005.

Les soldes migratoires des régions et départements échappent à toute procédure d'enregistrement. Ils doivent être estimés. Le solde migratoire apparent se calcule par différence entre la variation de population entre deux recensements et l'excédent naturel (naissances - décès). Pour une zone donnée, ce solde apparent intègre le solde des migrations à l'intérieur de la métropole (solde interne), le solde des migrations avec l'étranger (solde externe), mais aussi un « résidu » dû aux écarts de qualité des recensements successifs et, pour le dernier recensement, aux changements méthodologiques de collecte et de traitement des données.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Sorties précoces : jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (CITE 3). Ils sont classés comme sortants avec le niveau CITE 2. En France, il s'agit des 18-24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé.

Sous-emploi : le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes : soit elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage pendant la période de référence utilisée pour définir l'emploi, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ; soit elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps. Le sous-emploi se mesure à l'aide de l'enquête Emploi.

Standard de pouvoir d'achat (SPA) : unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre des pays ayant des indices d'une valeur proche ne doivent pas être sur-interprétées.

Streaming : technologie utilisée sur internet et permettant la lecture d'un flux audio ou vidéo à mesure qu'il est diffusé. Elle s'oppose à la diffusion par téléchargement qui nécessite d'avoir récupéré l'ensemble des données de l'extrait pour pouvoir le lire.

Superficie agricole utilisée (SAU) : comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

Supermarché : établissement de vente au détail en libre-service réalisant plus des deux tiers de son chiffre d'affaires en alimentation et dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2 500 m².

Surpeuplement : le caractère surpeuplé d'un logement est déterminé en fonction de critères dépendant de la composition du ménage, du nombre de pièces et de la surface. Le nombre de pièces nécessaire au ménage est décompté de la manière suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 19 ans ou plus et, pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans sinon une pièce par enfant.

La superficie nécessaire au ménage est de 25 m² pour une personne seule vivant dans un logement d'une pièce et de 18 m² par personne pour les autres ménages. La prise en compte de la surface constitue un enrichissement par rapport à l'indicateur habituellement publié par l'Insee.

T

Tabac : produit d'origine naturelle dont le principe actif est la nicotine. Le tabac est un stimulant psychique et physique dont le mode de consommation le plus répandu est l'inhalation par combustion des feuilles séchées (« fumer »), mais qui peut être aussi ingéré par voie orale (« chiquer ») ou nasale (« priser »). Sa consommation entraîne une forte dépendance psychologique. Les effets toxiques sont multiples à long terme : bronchite chronique, maladies cardiovasculaires, cancer des poumons et des voies aérodigestives supérieures...

Taux d'accroissement naturel (ou taux d'excédent naturel) : taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Taux de chômage : pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés et chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par catégorie socio-professionnelle, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Taux de couverture : rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. La différence entre les deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

Taux de création d'entreprises : rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

Taux de divorce : rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de fécondité : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âge) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux global de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, l'évolution du taux de fécondité dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée.

Taux de mortalité : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de mortalité infantile : rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre de personnes de la classe ayant un emploi et le nombre total de personnes dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans) ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Taux d'emploi sous-jacent : le taux d'emploi sous-jacent (ou standardisé) permet de gommer les poids démographiques inégaux des tranches d'âge inclus dans le taux d'emploi. Il est égal à la moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge détaillé. Ainsi par exemple, le taux d'emploi sous-jacent permet d'avoir un taux d'emploi des seniors qui ne tient pas compte du fait que les générations du baby-boom arrivent progressivement à l'âge de la retraite et gonflent le poids des classes d'âges élevés. Il est calculé par l'Insee à partir de l'enquête Emploi et le concept retenu est donc celui de l'emploi BIT.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux d'épargne : rapport entre l'épargne des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

Taux d'épargne financière : rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

Taux de pauvreté : correspond à la proportion de personnes (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

Taux de pénétration du téléphone mobile ou d'Internet : rapport entre le nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile ou d'utilisation d'Internet et la population totale. Ce taux peut être supérieur à 100 % puisqu'une personne peut posséder plusieurs abonnements.

Taux de scolarisation : pourcentage de jeunes d'un âge donné qui sont scolarisés par rapport à la population totale du même âge.

Taux de survie des entreprises à *n* année(s) : proportion d'entreprises créées une année donnée qui ont atteint leur *n*^e anniversaire.

Taux de vacance : part des logements vacants parmi les logements locatifs proposés à la location dans l'ensemble des logements loués ou proposés à la location.

Taux d'indépendance énergétique : rapport entre la production nationale d'énergie primaire (charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire, hydraulique, énergies renouvelables) et la consommation d'énergie primaire, une année donnée. Ce taux peut se calculer pour chacun des grands types d'énergie ou globalement toutes

énergies confondues. Un taux supérieur à 100 % (cas de l'électricité) traduit un excédent de la production nationale par rapport à la demande intérieure et donc un solde exportateur.

Taux d'investissement : rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

Taux d'investissement des entreprises individuelles : rapport entre la formation brute de capital fixe des entrepreneurs individuels et le revenu disponible brut.

Taux d'investissement en logement : rapport entre la formation brute de capital fixe des ménages (hors entrepreneurs individuels) et le revenu disponible brut.

Taux d'utilisation des capacités de production : le taux d'utilisation des capacités de production (machines et équipements) est égal au ratio entre les capacités de production effectivement mobilisées pour la production et l'ensemble des capacités de production potentiellement disponibles à une date donnée.

Taux standardisé de décès : taux de mortalité d'une population présentant une répartition standard par âge. Comme la plupart des causes de décès varient notablement selon l'âge et le sexe des personnes, l'utilisation de taux de mortalité standardisés renforce la comparabilité entre périodes et entre pays. En effet ces taux visent à chiffrer les décès indépendamment des différences entre les pyramides des âges des populations.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : impôt sur les produits collecté par les entreprises (et reversé à l'État, déduction faite de la TVA qu'elles ont elles-mêmes payée lors de l'achat du produit ou des matières premières) et intégralement supporté par l'acheteur final en dernier ressort. Le taux standard est fixé à 19,6 % et le taux réduit à 5,5 % (pour les produits alimentaires notamment). Un taux spécifique de 2,1 % est appliqué aux médicaments remboursables, entre autres. La Corse et les DOM comportent des exceptions.

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : selon l'OCDE, on qualifie de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) trois types de secteurs. Il s'agit des secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone,...), des secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique,...) et des secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels,...). Par complémentarité, on peut parler de secteurs « non-TIC » pour toutes les autres activités.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Termes de l'échange : rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations. Les indices sont exprimés selon une même année de base. Une amélioration des termes de l'échange de 1 % signifie que la croissance du prix des exportations est 1 % plus forte que celle du prix des importations. Elle signifie aussi une détérioration de la compétitivité-prix française. Inversement une baisse des termes de l'échange signifie une amélioration de la compétitivité-prix. Ce rapport peut être calculé par produit, pour un ensemble de produits ou globalement.

Tirage (d'un support de presse) : nombre total d'exemplaires d'un support de presse qui est imprimé.

Titre de capital : titre émis par une société par actions représentant un droit sur la propriété de l'entreprise et permettant normalement à leur porteur de participer à la distribution des bénéfices et de l'actif net en cas de liquidation et aux décisions stratégiques (droits de vote). Ils comprennent les actions cotées et les actions non cotées.

Titre de créance : titre émis par une entreprise ou une administration publique donnant à leur porteur le droit de percevoir un revenu monétaire (sous forme de coupons, intérêts) dont le montant est fixé contractuellement. Cela comprend les bons du Trésor, les titres de créances négociables émis sur le marché français (billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables), le *commercial paper* et les *Euro medium term notes* (EMTN) émis à l'étranger et les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT).

Titulaires, non-titulaires : la fonction publique emploie des personnels titulaires et des personnels non-titulaires. Les titulaires sont fonctionnaires civils, militaires ou magistrats. Ils appartiennent à des corps regroupés en catégories d'après leur niveau de concours de recrutement. Les agents de catégorie A assurent des fonctions d'études générales, de conception et de direction, ceux de catégorie B sont chargés des fonctions d'application et les agents de catégorie C assurent des tâches d'exécution. Les non-titulaires sont essentiellement les personnels de l'enseignement sous contrat payés par l'État, les contractuels, auxiliaires, vacataires, collaborateurs extérieurs.

Tonne-équivalent pétrole (tep) : quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie. Selon les conventions internationales, une tonne-équivalent pétrole équivaut par exemple à 1 616 kg de houille, 1 069 m³ de gaz d'Algérie ou 954 kg d'essence moteur. Pour l'électricité, 1 tep vaut 11,6 MWh.

Tonne-kilomètre : unité de mesure sommable correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. Ce terme est défini par analogie avec la notion de « travail » en physique. Par rapport aux tonnes, les tonnes-kilomètres ont l'avantage d'être « additives » : un déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres

suivi d'un déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres donnent au total 1 500 tonnes-kilomètres, alors que l'addition des poids transportés n'a pas de sens.

Tourisme : activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Touriste international : personne qui passe au moins une nuit dans un pays, autre que son pays de résidence habituelle, sans y exercer une activité rémunérée localement. L'unité retenue par l'organisation mondiale du tourisme (OMT) pour la mesure du tourisme international est l'arrivée de touriste international. Une arrivée de touriste international correspond à une visite d'un touriste dans un pays autre que son pays de résidence habituelle, indépendamment de sa nationalité. Ainsi les statistiques internationales de l'OMT dénombrent des visites et pas des individus. Par exemple une même personne, un même touriste donc, venant en France consécutivement pour cinq séjours différents, d'au moins une nuit, sera à l'origine de cinq arrivées dans les statistiques.

Traité de Maastricht : traité constitutif de l'Union européenne qui affirme les objectifs de l'Union. Il a été signé par les douze États membres de la Communauté économique européenne à Maastricht (Pays-Bas) le 7 février 1992. Il impose notamment aux États membres de satisfaire simultanément à cinq critères de convergence pour participer à la monnaie unique : stabilité des prix, maîtrise des déficits publics, stabilité des changes et caractère durable de la convergence mesuré par le niveau du taux d'intérêt nominal à long terme.

Traitement indiciaire brut : il s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant compléments et retenues.

Traitements pour l'arrêt du tabac : les ventes brutes des médicaments pour l'arrêt du tabac sont traduites en nombre de mois de traitement. La durée moyenne de traitement est estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 60 comprimés pour les traitements pharmacologiques, 30 timbres transdermiques ou 300 substituts sous forme orale.

Transport combiné : désigne l'emploi successif de deux ou plusieurs modes de transport pour l'acheminement d'un envoi de marchandises. Le plus souvent cette expression, sans autre précision, fait référence au transport combiné « rail-route », parfois appelé aussi ferroutage. Mais d'autres combinaisons sont utilisées impliquant la voie fluviale et le transport maritime ; on parle alors plus généralement de transport intermodal.

Transport de voyageurs : comprend tout mouvement de voyageurs à bord d'un mode de transport quel qu'il soit (ferroviaire, routier, maritime, aérien...). Il se mesure en voyageurs-kilomètres ou, sur un trajet donné, en nombre de voyageurs.

Transport express : livraison d'objets dans des délais garantis et à une distribution point à point, du seuil de la porte de l'expéditeur jusqu'à celui du destinataire. Les expressistes font bénéficier leurs clients d'un suivi informatisé et d'une preuve de livraison de leurs objets. La distinction avec le transport de marchandises est basée sur les limites supérieures de poids fixées pour les colis (30 kilos maximum).

Transport maritime de voyageurs : somme des passagers embarqués et des passagers débarqués (y compris transport international de voyageurs et cabotage national).

Transport SNCF de voyageurs : comprend le transport de voyageurs du Transilien (réseau de trains de banlieue en Île-de-France dont les titres de transport sont propres à la zone du syndicat des transports d'Île-de-France) et le transport de voyageurs du réseau principal, composé du transport « grandes lignes » et des services ferroviaires régionaux.

Transports intérieurs : transports ou portion des transports réalisés sur le territoire d'un État donné (indépendamment de la nationalité du véhicule et de l'origine ou de la destination de la marchandise et du véhicule). Ainsi, en France, outre les transports nationaux, les transports intérieurs comptabilisent la seule partie des transports internationaux réalisée sur le territoire français (Paris-Mulhouse pour un transport d'échange Paris-Berlin, Vintimille-Portbou pour un transport de transit Turin-Barcelone).

Transports internationaux : regroupent les entrées, les sorties et le transit, pour la part réalisée sur le territoire français.

U

Union européenne (UE) : créée le 1^{er} janvier 1993 par l'application du Traité de Maastricht, l'Union européenne prend le relais, dans la construction européenne, de la CEE (Communauté économique européenne). L'UE est une union intergouvernementale mais n'est pas un État destiné à se substituer aux États membres existants. Elle est une entité juridique indépendante des États qui la composent et dispose de compétences propres (politique agricole commune, pêche, politique commerciale, etc.), ainsi que des compétences qu'elle partage avec ses États membres. Elle est reconnue comme étant une organisation internationale. Sur le plan économique, elle dispose d'une union douanière, ainsi que pour seize de ses États membres, d'une monnaie unique, l'euro. L'Union est donc une structure supranationale hybride empreinte à la fois de fédéralisme et d'inter-gouvernementalisme. Aujourd'hui, les pays de l'Union européenne sont au nombre de 27.

Unité de consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Unité de dimension européenne (UDE) : unité de mesure de la marge brute standard, définie au niveau européen. Une UDE équivaut à 1,5 hectare de blé.

Unité de travail annuel (UTA) : mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles ou ETA et coopératives d'utilisation de matériel agricole ou CUMA).

Unités de mesure d'énergie : les statistiques de production et de consommation d'énergie sont généralement exprimées en kilowatt-heure (1 kWh ou 10^3 Wh), en mégawatt-heure (1 MWh ou 10^3 kWh), en gigawatt-heure (1 GWh ou 10^6 kWh), en térawatt-heure (1 TWh ou 10^9 kWh).

Unité urbaine : la notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Les unités urbaines sont redéfinies à l'occasion de chaque recensement de la population. Elles peuvent s'étendre sur plusieurs départements.

Si la zone bâtie se situe sur une seule commune, on parlera de ville isolée. Dans le cas contraire, on a une agglomération multicommunale.

V

Vacances : selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), on appelle vacances, depuis 1995, l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins quatre nuits consécutives hors du domicile. Sont exclus des vacances, les déplacements professionnels, les voyages d'études, les séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche, les séjours de santé dans des établissements spécialisés et les courts séjours d'agrément (deux ou trois nuitées) et les week-ends réguliers. C'est cette notion qui est utilisée dans les enquêtes permanentes sur les Conditions de vie des ménages de l'Insee (EPCV). Cette définition, que l'on retrouve dans les enquêtes de même type dans l'ensemble des pays de la Communauté européenne, exclut les week-ends. Elle ne recouvre pas la notion courante de tourisme. Elle est à la fois plus large, en comprenant tous les séjours dans les familles ou les endroits non touristiques, et plus étroite, puisque le tourisme d'affaires n'est pas étudié.

Vaccins : seuls les vaccins financés par les collectivités locales et le fonds national de prévention d'éducation et d'information sanitaires (FNPEIS) font partie de la prévention au sens des Comptes de la santé ; le solde, financé par l'assurance maladie et les ménages, est inclus dans la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM).

Valeur ajoutée : un des soldes du compte de résultat. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Valeur mobilière : une valeur mobilière (ou titre financier) est un titre de propriété (action) ou de créance (obligation) aux caractéristiques et droits standardisés (chacune pour une émission donnée ayant le même montant nominal, le droit au même coupon ou dividende, cotée sur la même ligne en bourse, etc.).

Véhicule industriel : véhicule affecté au transport de marchandises ayant un poids total autorisé en charge supérieur à cinq tonnes. Cette catégorie comprend les tracteurs routiers conçus pour être attelés à une semi-remorque.

Véhicule utilitaire léger : véhicule servant en principe au transport des marchandises et ayant un poids total autorisé en charge jusqu'à cinq tonnes. Les minibus (jusqu'à cinq tonnes) sont compris dans cette catégorie.

Victime : personne considérée comme telle par la procédure.

Vidéo à la demande (VoD) : technique de diffusion de contenus vidéo numériques offerts ou vendus par les réseaux câblés, comme internet, ou les réseaux non câblés, comme la téléphonie 3G. La vidéo à la demande se développe depuis le début des années 2000 suite à l'explosion des accès très haut débit proposés aux particuliers.

Vieillesse démographique : désigne l'augmentation de la proportion de personnes âgées (et en contrepartie la diminution de celle des jeunes) dans une population. Ce phénomène a surtout touché jusqu'à présent les pays du Nord, dont la fécondité et la mortalité ont beaucoup baissé, mais il commence à toucher les pays du Sud.

Ville-centre : la ville-centre d'une unité urbaine multicommunale est soit une commune unique, si cette commune abrite à elle seule plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, soit l'ensemble des communes

de l'unité urbaine qui ont chacune une population supérieure à 50 % de la commune la plus peuplée ainsi que cette dernière. Les communes hors ville-centre constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Visiteurs : tous les voyageurs intéressant le tourisme sont appelés visiteurs. La durée du séjour permet de distinguer deux catégories de visiteurs : les touristes qui passent au moins une nuit (et au plus un an) hors de leur environnement habituel, et les excursionnistes, qui n'en passent aucune.

Voiture particulière : véhicule à moteur et à quatre roues servant uniquement au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum.

Voyage : il est défini comme tout départ du domicile, avec retour à celui-ci et au moins une nuit passée en dehors. Le motif ou la raison du déplacement peuvent être personnels ou professionnels. Cette notion est principalement utilisée dans le cadre de l'enquête réalisée conjointement par l'Insee, la DGCIS et la Sofres sur le Suivi de la Demande Touristique (SDT).

Voyageur-kilomètre : unité de compte correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre.

Voyageur transporté : personne physique transportée sur tout ou partie d'un trajet. Le personnel affecté au service du mode de transport utilisé n'est pas assimilé à des voyageurs.

Z

Zone euro : zone monétaire qui regroupe les pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie unique. Les dix-sept États membres constituant la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie. La zone a été créée en 1999 par onze pays, rejoints par la Grèce en 2001, par la Slovénie en 2007, par Chypre et Malte en 2008, par la Slovaquie en 2009 et par l'Estonie depuis le 1^{er} janvier 2011. Les données présentes dans l'ouvrage portent sur la zone euro à 16 pays avant l'intégration de l'Estonie.

Adresses utiles

	Agences de l'eau @ www.lesagencesdeleau.fr
	Altadis @ www.altadis.com
Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie @ www.ademe.fr
ACEA	Association des constructeurs européens d'automobiles @ www.acea.be
AEE	Agence européenne de l'environnement @ www.eea.europa.eu/fr
Afic	Association française des investisseurs en capital @ www.afic.asso.fr
Afssaps	Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé @ www.afssaps.fr
Agreste	La statistique, l'évaluation et la prospective agricole Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire @ www.agreste.agriculture.gouv.fr
AIE	Agence internationale de l'énergie @ www.iea.org
AMF	Autorité des marchés financiers @ www.amf-france.org
APE	Agence des participations de l'État @ www.apec.bercy.gouv.fr
Arcep	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes @ www.arcep.fr
ASP	Agence de services et de paiement (ex-CNASEA) @ www.asp-public.fr
BCE	Banque centrale européenne @ www.ecb.int
BDF	Banque de France @ www.banque-france.fr
BIT	Bureau international du travail @ www.ilo.org
Bodacc	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales @ www.bodacc.fr
	Conseil d'orientation des retraites @ www.cor-retraites.fr
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment @ www.capeb.fr
CAS	Centre d'analyse stratégique @ www.strategie.gouv.fr

CCFA	Comité des constructeurs français d'automobiles @ www.ccfa.fr
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole @ www.msa.fr
CEP	Centre d'études et de prospective Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire @ http://agriculture.gouv.fr/prospective-evaluation
CépiDC	Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès Inserm @ www.cepidc.vesinet.inserm.fr
CEPII	Centre d'études prospectives et d'informations internationales @ www.cepii.fr
CES	Conseil économique, social et environnemental @ www.conseil-economique-et-social.fr
CGDD	Commissariat général au Développement durable Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement @ www.developpement-durable.gouv.fr
Citépa	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique @ www.citepa.org
Cnaf	Caisse nationale des allocations familiales @ www.caf.fr
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés @ www.ameli.fr
Cnav	Caisse nationale d'assurance vieillesse @ www.cnnav.fr
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée @ www.cnc.fr
CPCI	Commission permanente de concertation pour l'industrie @ www.industrie.gouv..fr
CPDP	Comité professionnel du pétrole @ www.cpdp.org
Crédoc	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie @ www.credoc.fr
DAP	Direction de l'administration pénitentiaire Ministère de la Justice et des Libertés @ www.justice.gouv.fr
Dares	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie @ www.travail-solidarite.gouv.fr
DCPJ	Direction centrale de la police judiciaire Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration @ www.interieur.gouv.fr

Depp	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative @ www.education.gouv.fr
Deps	Département des études, de la prospective et des statistiques Ministère de la Culture et de la Communication @ www.culture.gouv.fr
DGAFP	Direction générale de l'administration et de la fonction publique Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État @ www.fonction-publique.gouv.fr
DGCIS	Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services Service de l'industrie Service tourisme, commerce, artisanat et services Sous-direction du tourisme Sous-direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie @ www.economie.gouv.fr
DGCL	Direction générale des collectivités locales Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration @ www.interieur.gouv.fr
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État @ www.douane.gouv.fr @ http://lekiosque.finances.gouv.fr
DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement @ www.developpement-durable.gouv.fr
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé @ www.travail-solidarite.gouv.fr
DGFIP	Direction générale des finances publiques Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État @ www.impots.gouv.fr
DGMIC	Direction générale des médias et des industries culturelles (englobe l'ex Direction du développement des médias) Ministère de la Culture et de la Communication @ www.ddm.gouv.fr
DGP	Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture et de la Communication @ www.culture.gouv.fr
DHOS	Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé @ www.sante.gouv.fr
DPMA	Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire @ http://agriculture.gouv.fr/peche-aquaculture

Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État @ www.sante.gouv.fr
DSCR	Direction de la Sécurité et de la Circulation routières Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement @ www.securiteroutiere.gouv.fr
	La documentation française @ www.ladocumentationfrancaise.fr
Euronext	Euronext - Direction des études et de la stratégie @ www.euronext.com
Eurostat	Eurostat - Office statistique des communautés européennes @ epp.eurostat.ec.europa.eu
FAO	FAO - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture @ www.fao.org/index_fr.htm
FFB	Fédération française bancaire @ www.fbf.fr
FFSA	Fédération française des sociétés d'assurances @ www.ffsa.fr
FranceAgriMer	Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (fusion des ex-OFIMER, ONIGC, ONIPPAM et VINIFLHOR) @ www.franceagrimer.fr
	Groupement des Cartes Bancaires « CB » @ www.cartes-bancaires.com
Gers	Groupement pour l'Élaboration et la Réalisation de Statistiques Groupement d'intérêt économique créé par les entreprises de l'industrie pharmaceutique @ www.gie-gers.fr
	Institut Gustave Roussy @ www.igr.fr
Idate	Idate @ www.idate.fr
IFP Énergies nouvelles	Institut français du pétrole Énergies nouvelles @ www.ifpenergiesnouvelles.fr
Ined	Institut national d'études démographiques @ www.ined.fr
Inpi	Institut de la propriété intellectuelle @ www.inpi.fr
Inrets	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité @ www.inrets.fr
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale @ www.inserm.fr
ITU	International Telecommunication Union Union internationale des télécommunications @ www.itu.int/fr

	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration @ www.immigration.gouv.fr
	Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État @ www.budget.gouv.fr
	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé @ www.travail-emploi-sante.gouv.fr
Médiamétrie	Mesure de l'audience médias, télévision, radio, cinéma, internet @ www.mediametrie.fr
MEOS	Mission des études, de l'observation et des statistiques Ministère des Sports @ www.sports.gouv.fr
	Observatoire de la musique @ http://observatoire.cite-musique.fr/observatoire/
	Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes Premier Ministre @ www.observatoire-parite.gouv.fr
	Observatoire des inégalités @ www.inegalites.fr
	Ordre national des pharmaciens @ www.ordre.pharmacien.fr/
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques @ www.oecd.org
OFCE	Observatoire français des conjonctures économiques @ www.ofdt.fr
OFDT	Observatoire français des drogues et des toxicomanies @ www.ofdt.fr
OFL	Observatoire des finances locales Comité des finances locales @ www.dgcl.interieur.gouv.fr
OGJ	Oil and Gas Journal @ www.ogj.com
OMT	Organisation mondiale du tourisme @ www.unwto.org.fr
ONDRP INHESJ	Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales Institut national des hautes études de sécurité et de la justice @ www.inhesj.fr
ONISR	Observatoire national interministériel de la sécurité routière Délégation à la sécurité et de la circulation routières Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement @ www.securiteroutiere.gouv.fr
ONPES	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale @ www.onpes.gouv.fr
ONU	Organisation des Nations unies @ www.un.org.fr

	Pôle Emploi (fusion Anpe et Assédic) @ www.pole-emploi.org
PRB	Population reference bureau @ www.prb.org
SDSE	Sous-direction de la statistique et des études Direction de l'administration générale et de l'équipement Ministère de la Justice et des Libertés @ www.justice.gouv.fr
SEVN	Syndicat de l'édition vidéo numérique @ www.sev-video.org
SIES	Systèmes d'information et études statistiques Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche @ www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
SNE	Syndicat national de l'édition @ www.sne.fr
SNEP	Syndicat national de l'édition phonographique @ www.disqueenfrance.com
SOeS	Service de l'observation et des statistiques Commissariat général au développement durable Sous-direction de l'observation de l'énergie et des matières premières Sous-direction de l'observation statistique du logement et de la construction Sous-direction de l'observation statistique des transports Sous-direction des méthodes, données et synthèses de l'information environnementale Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement @ www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
SSP	Service de la statistique et de la prospective Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire @ www.agreste.agriculture.gouv.fr
TNS Sofres	TNS Sofres @ www.tns-sofres.com
	Union interparlementaire @ www.ipu.org
Unedic	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce @ www.unedic.org
WFE	World federation of exchanges @ www.world-exchanges.org

Index alphabétique

A

Accident	92
Accident de la route	92
Accident du travail	36, 92
Accroissement naturel	24
Acquisition de logements	86
Actifs	44
Actifs financiers	120
Actifs non financiers	120
Actions	120, 122
Activités postales	184
Administrations publiques	124, 126, 128
Administrations publiques locales	130
Aéroport	190, 192
Afrique	10
Âge	34
Agent de l'État	52, 60
Agent public	52
Agrégats monétaires	118
Agriculture	56
Aide à l'emploi	48
Aide sociale	70
Aire urbaine	16
Alcool	98
Alimentation	74
Allocataires	70
Amende	90
Amérique	10
Ancienneté de l'emploi	56
Appartement	170
Apprentissage	48, 106
Aquaculture	162
Archives	82
Artisanat	152, 178
Asie	10
Assurance	182
Audiovisuel	82, 186
Auto-entrepreneur	144, 152
Automobile	76, 168
Avion	190

B

Baccalauréat	100, 106
Balance commerciale	136
Balance des biens et des services	134
Banque	182
Bâtiment	170
Besoin de financement	124, 134
Bibliothèque	82
Biens d'équipement	166
Biens de consommation	166
Biens durables	76
Biens intermédiaires	166
Biomasse	20
Bourse	122
Bovins	158
Branche d'activité	114, 164
Brevet	156
Brevet d'aptitude professionnelle (BEP)	100
BTP	170
Budget	74
Budget de l'État	124, 126, 128
Bureau international du travail (BIT)	44, 46

C

Camping	188
Cannabis	98
Capacités de production	114
Capital-investissement	156
Capitalisation boursière	122
Capital-risque	156
Capture	162
Carte bancaire	182
Casino	80
Catégorie d'emploi	60
Catégorie statutaire	52
Cause médicale	92
Centres financiers offshores	140
Céréales	158
Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)	100

Charbon	174
Charges locatives	86
Chèque	182
Chercheur	154
Chiffre d'affaires	146, 188
Chômage	10, 46, 50, 54
Cinéma	82, 186
Classe	104
Climat	20
CO ₂	20
Collectivités territoriales	60, 130
Collège	104
Commerce	178
Commerce extérieur	136, 138, 164
Commerce mondial	138
Communauté d'agglomération	130
Communauté de communes	130
Communauté urbaine	130
Commune	16
Communication	184
Conchyliculture	162
Condamnation	90
Conditions de logement	84
Consommation	74, 76, 110, 116
Consommation d'énergie	172, 176
Consommation médicale des ménages	96
Construction	56, 170
Construction automobile	168
Contrat à durée déterminée	50
Contrat en alternance	48
Contrat ou emploi aidé	48, 50, 52, 54
Coquillages	162
Cotisations sociales	126
Couple	26, 28
Coût de la main d'œuvre	62
Coût du logement	86
Coût salarial	62
Créateur	144
Création d'entreprise	144
Crédit	118
Criminalité	88, 90
Critères de convergence	132
Croissance	112
Crustacés	162
Culture	82

D

Décès	24, 32, 92, 98
Déchets	18, 20

Décile	58
Défaillance d'entreprise	144
Déficit commercial	138
Déficit public	124, 128, 132
Délinquance	88, 90
Densité automobile	168
Densité de population	10, 14
Département	14
Dépense courante de santé (DCS)	96
Dépense d'éducation	104
Dépense de consommation	76
Dépense de R&D	154
Dépense de recherche	96
Dépenses des ménages	74
Dépenses publiques	124, 128
Dépôt de brevet	156
Détenus	90
Dettes publiques	124, 132
Développement	154
Diplôme	100, 102, 106
Disque Blu-ray	186
Divorce	26
Doctorat	102
Drogue	98
Durée de vie moyenne	32
Durée du travail	50

E

Échanges bilatéraux	138
Échanges extérieurs	134, 136
École	104
École d'ingénieurs	102
École de commerce	102
Éducation	100
Éducation nationale	104
Effet de serre	20
Élections	38
Électricité	172, 176
Électroménager	76
Élève	100
Émission	122
Émission de gaz	20
Emploi	52, 56
Emploi à durée limitée	50
Emploi aidé	48, 36, 52, 54
Emploi public	52
Endettement	118
Énergie	172, 176
Énergie renouvelable	20, 172

Enfant	28, 30
Enquête Emploi	44, 46
Enseignant	104
Enseignement	100
Enseignement supérieur	102
Entreprise	58, 146, 152
Entreprise artisanale	152
Entreprise publique	150
Épargne des ménages	120
Épargne retraite	68
Épargne salariale	120
EPCI	130
Équipement	76
Équipement des ménages	78
Escroquerie	88
Espaces protégés	18
Espérance de vie	32
Établissement de crédit	182
Établissement de santé	94
Établissement public de coopération intercommunale	130
Établissement scolaire	104
État	52, 128, 150
Étranger	40
Étudiant	100, 102
Euro	132
Europe	10
Excédent naturel	24
Exploitation agricole	160
Exportation	134, 136, 138

F

Fabrication de boissons	164
Faire-valoir direct	160
Famille	28
FBCF	110
Fécondité	30
Fédération sportive	80
Femmes	38
Ferme	160
Film	186
Fiscalité locale	130
Flotte de pêche	162
Flux de capitaux	140
Flux de matières	20
Fonction publique	52, 60
Fonctionnaire	60
Formation continue	106
Formation professionnelle	48, 106

Frais de personnel	146
Fret	192
Fumeur	98

G

G20	10
Gaz naturel	176
Gendarmerie	88
Génération	30, 34
Groupement de communes à fiscalité propre	130

H

Handicap	36
Handisport	36
Haut débit	78, 184
Hébergement touristique	188
Hommes	38
Hôpital	94
Hospitalisation	94
Hôtel	188
Houille	174
Hypermarché	178

I

Immatriculations (automobiles)	168
Immigré	40
Immobilier	180
Importation	134, 136, 138
Impôts	126
Indice des prix	116
Indice boursier	122
Industrie	56
Industrie automobile	168
Industrie du tabac	164
Industrie manufacturière	114, 166
Industries agroalimentaires (IAA)	164
Inégalité	66
Inflation	116
Informatique	180
Infraction	88, 90
Innovation	156
Insécurité routière	92
Intercommunalité	130

Intéressement	120
Intérim	50
Internet	78, 184
Invalité	36
Investissement	110, 114, 120
Investissements directs	140

J

Jeune	34, 54
Jeux de hasard	80
Journaux	184
Juridiction	90
Justice	90

L

Laboratoire d'analyses médicales	94
Lait	158
Licence	102
Licence sportive	80
Livre	82
Locataire	86
Location	180
Logement	84, 86, 170
Logements sociaux	84
Loisirs	74, 80
Longévit	32
Loyer	84, 86
Lycée	104

M

Maison	170
Maladie	92
Marchandises	192
Marché automobile	178
Marché financier	122
Marché numérique	186
Marge	110
Mariage	26
Marin	162
Marque	156
Master	102
Médecin	94, 96
Médicament	96

Ménage	28, 64, 66, 76, 120
Métayage	160
Métropole	14
Microentreprise	146
Microordinateur	76, 78
Minima sociaux	70
Minimum vieillesse	68
Mise en chantier	170
Monde	10
Monnaie	118
Mortalité	32, 92
Mortalité infantile	32
Moyens de paiement	182
Multimédia	78
Musée	82
Musique	186

N

Naissance	24, 30
Natalité	30
Nationalisation	150
Nationalité	40
Natura 2000	18
Naturalisation	40
Niveau de vie	64, 66
Niveaux de formation	106
Nuitée	188
Nuptialité	26

O

Obligation	122
Occupation du territoire	18
Océanie	10
Oléoducs	192
OPEP	174
Orientation technico-économique	160

P

Pacte civil de solidarité (Pacs)	26
Parc de logements	84
Parcs nationaux	18
Parcs naturels régionaux	18
Parité	38

Services administrés	114
Services aux entreprises	180
Services aux particuliers	180
Services marchands	114, 180
Services mobiles	78
Services non marchands	114
Sine	144
Site culturel ou non-culturel	188
Smic	58, 62
SMS	78
Société	148
Société anonyme	152
Société non financière	120
Société par actions simplifiées	152
Société non financière	140
Soins	96
Solde migratoire ou naturel	14, 24
Sous-emploi	38, 50, 54
Spectacle	82
Sport	80
Sport adapté	36
Statut d'occupation	86
Statut juridique	152
Supermarché	178
Surface agricole utilisée	160
Surface de vente	178
Surfaces artificialisées	18
Surpeuplement	84
Syndicat d'agglomération nouvelle	130
Syndicat de communes	130
Syndicat mixte	130

T

Tabac	98
Taux d'activité	44
Taux d'emploi	44
Taux d'endettement	118
Taux d'indépendance énergétique	172
Taux d'intérêt	118
Taux de change	132
Taux de chômage	10, 46
Taux de couverture	134, 136
Taux de création	144
Taux de fécondité	30
Taux de mortalité	32
Taux de natalité	30
Taux de pauvreté	66
Taux de pérennité	144
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	74, 78

Télécommunications	78, 180
Téléphonie	78, 184
Télévision	82
Température	20
Temps partiel	38, 50
Tertiaire	56
Titres financiers	122, 140
Titulaire, non-titulaire	52
Tourisme	188
Toxicomanie	98
Trafic	190
Train	190
Traité de Maastricht	124, 132
Traitement	60
Traitement des déchets	20
Transport	190, 192
Travaux publics	170

U

Union	26
Union européenne	10
Unité de consommation	66
Unité urbaine	16
Université	102
Utilisation d'engrais	18

V

Vacances	80
Valeur ajoutée	110, 112, 114, 146
Véhicule	168
Victime	88
Vidéo	82, 186
Vieillesse	10, 34
Ville	16
Vin	98, 158
Violence	88
Voiture particulière	168, 190
Vol	88
Volailles	158
Voyage	80
Voyageur	190

Z

Zone euro	116, 132, 140
-----------	---------------

Dans la même collection

Parus

Les salaires, *Insee Références Web*, édition 2010

La France et ses régions, édition 2010

L'économie française, édition 2010

France, portrait social, édition 2010

Le commerce en France, édition 2010

À paraître

L'industrie en France, *Insee Références Web*, édition 2010

Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2011

Emploi et salaires

Les services en France, *Insee Références Web*

L'économie française, édition 2011

Imprimerie JOUVE
1, rue du Docteur Sauvé
53100 Mayenne

Dépôt légal : février 2011